

ESSAI HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

LA SOCIOLOGIE

CHEZ AUGUSTE COMTE

1856

Bordeaux, Y. Cadoret, impr., rue Poquelin-Molière, 17.

No. 112.

ESSAI HISTORIQUE ET CRITIQUE

Inv. 89295. -

SUR

LA SOCIOLOGIE

CHEZ AUGUSTE COMTE

PAR

FRANCK ALENGRY

Docteur ès lettres, Licencié en droit, Agrégé de philosophie
Inspecteur d'Académie

Il y a des lois aussi déterminées
pour le développement de l'espèce
humaine que pour la chute d'une
pierre.

(A. COMTE. *Corresp. avec*
Valat, 139.)

.....



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1900

Tous droits réservés.

1944

0/953

BIBLIOTECA CENTRALĂ UNIVERSITARĂ
BUCHUREŞTI

COTA

87 962

B.C.U.Bucuresti



C105187

RC259/02

A mes chers Maîtres

MESSIEURS A. ESPINAS ET E. DURKHEIM

Hommage respectueux et reconnaissant.

ERRATA

Page XI, note 4 : *au lieu de* : Bibliographie XVIII, *lire* : XVI.

- 11, — 6 : *ajoutez* : p. 472.
- 16, ligne 19 : *au lieu de* : qu'il sont qualifiés, *lire* : qu'ils ont.
- 111, — 16 : — sa constitution à l'état positif, *lire* : son avènement.
- 124, — 13 : — quatrième opuscule, *lire* : troisième.
- 149, — 21 : — se servent d'elles, *lire* : d'elle.
- 156, note 1 : — Cours, 292, *lire* : Cours, IV, 292.
- 172, ligne 23 : — à celui de temps antérieurs, *lire* : des temps.
- 288, — 17 : — l'ensemble seul est réel, *lire* : l'ensemble de l'espèce humaine seul est réel.
- 311, — 9 : — les signes mystiques, *lire* : les dignes mystiques.
- 336, — 27 : — s'adresse profondément, *lire* : s'adresser profondément.
- 355, — 35 : — exaspéra, *lire* : exaspéra.
- 364, — 18 et 19 : — La philosophie politique, *lire* : positive.
- 370, — 29 : — développée et que le positivisme, *lire* : développée que par le positivisme.
- 406, note 3 : — bibliothèque, *lire* : bibliographie.
- 423, ligne 7 : — Saint-Simon fit rentrer, *lire* : il fit aussitôt rentrer.
- 435, note 4 : — Réorganisateur, *lire* : Réorganisation.
- 436, — 2 : — Collection enfantine, *lire* : Coll. Enfantin.
- 478, — 4 : — disait M. Lévy Bruhl, *lire* : dit M.
- 497. Index alphabétique :
- Bonaparte, *ajoutez* : 95, 101.
 - Gambetta, — 159, note 2.
 - Hiérarchie des sciences, d'après le Système, *ajoutez* : 304.
 - Immortalité, *ajoutez* : 303.
 - Irréductibilité des sciences, *ajoutez* : 224.
 - Métaphysique, *ajoutez* : 122, 199.
 - Philosophie positive, *ajoutez* : 109.
 - Psychologie (sa place dans la Philosophie positive), *ajoutez* : 320 et notes 4 et 5.
 - Relativisme, *ajoutez* : 52.
 - Sociologie, *ajoutez* : histoire de la S. : 33, 66, 207, 376 et s.
 - Utilitarisme (contre l'—), *ajoutez* : 74, 77, 78, 233, 276.

virilité où il bâtit douze années durant (1830-1842), ce vaste monument qui a nom *Cours de philosophie positive*; — enfin la période qui suit la maturité et dans laquelle cet esprit positif est amené, pour des raisons que nous ferons connaître (¹), à édifier des théories morales et religieuses et même « fétichiques », comme on en peut juger par le *Système de politique positive* (1851-1854), le *Catéchisme positiviste* (1852) et la *Synthèse subjective* (1856).

Ce serait donc se condamner à ne rien comprendre aux théories de Comte que de négliger cette évolution si curieuse. Il importe de la suivre pas à pas depuis les Opuscules (1818-1826), jusqu'à la *Synthèse subjective* (1856), en passant par le *Cours* (1830-1842); nous ne négligerons aucun des écrits sortis de sa plume. Nous verrons ses idées s'organiser progressivement pendant la première période, prendre une ampleur magistrale pendant la seconde, s'altérer, à certains égards, dans la dernière.

A vrai dire, nous n'avons pas l'intention d'exposer ou de juger toute la philosophie de Comte. Nous désirons restreindre nos efforts, exposer seulement, mais sans la critiquer en détail, la *Sociologie*, qui, de l'avis des meilleurs penseurs, est, avec la philosophie des sciences qu'elle couronne et systématise, la partie la plus attachante dans l'œuvre entière de Comte. Toutefois, même en ne parlant que des théories sociologiques, il serait imprudent de détourner tout à fait nos regards de la coordination générale des sciences qui sert de base à la sociologie, et de la politique morale et religieuse qui lui sert de couronnement. Pour être pleinement comprise, la sociologie de Comte exige qu'on la replace dans le milieu scientifique et intellectuel d'où elle émerge, et peut-être faudra-t-il encore la suivre jusqu'au bout dans ces conceptions sentimentales et « fétichiques » où elle courra le risque de sombrer.

Mais décrire le développement progressif des théories sociologiques de Comte, cela ne suffirait pas, il faut encore les traduire. Ce n'est pas que le style de Comte en ait absolument besoin : gauche parfois, souvent prolixe, il est en général bien français et vigou-

(¹) *Infra*, liv. IV, ch. III.

reux (¹). Mais nous voulons surtout parler des idées directrices de l'auteur : pour les saisir il faut analyser avec soin les longs développements où elles sont un peu cachées, montrer dans chaque période quel est l'objet de la sociologie, sa méthode, quelles sont les applications de cette méthode ; et surtout il importe de faire coïncider les principales doctrines avec les idées directrices de la méthode. A ce prix seul, la sociologie de Comte devient intelligible. — En même temps, bien d'autres précautions seront à prendre et notamment il faudra préciser le sens assez incompris en général qu'il donne au mot *métaphysique*, et la distinction, vraiment trop méconnue aussi, qu'il établit entre la philosophie positive et la sociologie, dont il faudra déterminer, au sein de cette philosophie, la place exacte, ainsi que la destination sociale et politique.

Telle est la méthode d'étude qu'il nous paraît convenable d'employer avec Comte, et que personne, à notre connaissance, ne lui a encore appliquée.

A défaut de tout autre mérite, ce livre aura du moins celui de venir à son heure, surtout à une époque où la sociologie est devenue brusquement à la mode et où tant d'esprits se précipitent vers les nouvelles recherches sans avoir pris le soin, indispensable toutefois, de méditer attentivement les travaux de ceux qui, les premiers, ont ouvert la voie.

Mais tout livre doit prouver quelque chose. Celui-ci a l'ambition de battre en brèche quatre opinions trop répandues et qui sont, les unes fausses, les autres incomplètes : ainsi la plus grande confusion règne encore dans les esprits sur le sens des mots *philosophie positive*, *sociologie*, *positivisme*, que l'on emploie si souvent les uns pour les autres, d'où dérivent de graves contresens ; nous voudrions les dissiper et pour cela distinguer le sens de ces expressions. En second lieu, on a cru longtemps que la philosophie de Comte était simplement une négation de la psychologie et de la métaphysique fondée sur *la loi des trois états*. Rien n'est plus

(¹) Sa phrase, écrit M. Lévy Bruhl (*Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1898, p. 395), bien française de langue et de structure, est surchargée d'adverbes et d'adjectifs ; son style souvent prolixie, ses répétitions fatigantes. Non qu'il fut incapable de donner à sa pensée une expression digne d'elle. Peu de philosophes ont su, mieux que lui, frapper de belles et pleines formules.

superficiel ⁽¹⁾). Sans nier l'importance de la loi des trois états qui est comme « l'épine dorsale » de cette philosophie et qui implique en effet, d'après Comte, la négation de la métaphysique et de la psychologie, nous aurons à montrer qu'il y a bien autre chose dans Comte et, notamment, une science politique destinée à diriger un art politique. On y verra la science mise au service de la régénération des sociétés. Ceux qui n'ont pensé qu'à la psychologie ou à la métaphysique ont donc pris la partie pour le tout, un épisode pour le drame. Car le comtisme est, avant tout, une philosophie sociale, un effort pour créer la science politique en la fondant sur l'histoire générale de l'humanité. En troisième lieu, certains ont constaté, en termes parfois sévères, que, dans le développement de la pensée de Comte, la troisième période contredit les deux premières. Au lieu de railler ou de blâmer, il paraît préférable — en s'éclairant de toute la correspondance de Comte ⁽²⁾ si peu consultée jusqu'ici et sans laquelle le positivisme resterait une énigme indéchiffrable — de rechercher si, dans cette philosophie générale qui manque en effet d'unité, il n'y aurait pas place pour des théories sociologiques rigoureusement enchaînées et fidèles jusqu'au bout aux principes posés dans les Opuscules. — Enfin, en quatrième lieu, des polémiques d'école s'étant engagées ⁽³⁾ sur le degré d'originalité qu'il convient d'attribuer à A. Comte, et, la question ayant été obscurcie et rétrécie, comme il arrive dès que la passion se mêle aux discussions, nous aurons à montrer d'abord que Comte est la résultante d'une longue série d'efforts; mais s'il est un point d'arrivée, il est aussi un point de départ, et la place qu'il occupera dans l'histoire de la sociologie ne sera pas négligeable. Les polémiques se sont fixées sur les seuls noms de Comte et de Saint-Simon; mais sans méconnaître l'importance de cette limitation pour établir l'originalité respective des deux auteurs en matière sociologique, il conviendra de rechercher s'il n'existe pas d'autres penseurs qui ont préparé, d'une façon plus

⁽¹⁾ Nous sommes heureux de nous rencontrer sur ce point encore avec M. Michel, *loc. cit.*, 427-429.

⁽²⁾ *Vide infra*, Bibliographie : lettres à Valat, à d'Eichthal (citées dans Littré), à Stuart Mill, à M^{me} de Vaux (celles-ci sont publiées dans le *Testament*).

⁽³⁾ On en trouvera l'écho dans Robinet, Sémérie, *Vide infra* : Bibliographie, et dans notre ouvrage, liv. V, chap. IV et V.

efficace quoique plus éloignée, l'éclosion de la sociologie chez Comte ; et, parmi tous, on mettra en lumière l'illustre auteur de *L'Esprit des Lois* dont l'influence sociologique a été trop méconnue jusqu'à ces derniers temps (¹). On n'a pas assez pris garde non plus à l'influence de Hume, de Kant et de Gall ; à celle des économistes ; à celle des historiens tels que Bossuet, Vico et J. de Maistre ; ni à celle de Condorcet qu'on n'a pas encore étudié comme sociologue et précurseur de Comte. Aucun de ces penseurs ne doit être négligé. Mais, vis-à-vis de tous, l'originalité de Comte subsiste, car s'il n'a pas été un *créateur* au sens absolu du mot — qui l'a été et qui peut se flatter de le devenir ? — il a été un *organisateur de génie*, un vrai penseur, et, sans lui, la sociologie n'eût pas été possible.

Effort pour dégager, aux diverses époques de la pensée de Comte, les idées directrices de sa méthode, indiquer sa place exacte dans l'histoire de la sociologie et redresser quelques erreurs trop accréditées, telle est donc la tâche que nous osons entreprendre. Quoique accomplie imparfaitement dans ce livre, nous nous estimérions néanmoins suffisamment récompensé de nos efforts, s'il pouvait donner au lecteur l'impression qu'il est sincère et impartial : il ne cherche ni à combattre ni à défendre la sociologie de Comte, mais, ce qui vaut mieux, à la faire connaître.

Enfin on y sentira l'influence de la méthode et des travaux de nos chers maîtres de la Faculté de Bordeaux. Comme témoignage de notre profonde reconnaissance, nous les prions de vouloir bien accepter le trop modeste hommage de ce livre.

(¹) Comte a signalé cette influence sans trop insister. M. Durkheim l'a montrée avec toutes les preuves désirables dans la thèse latine intitulée : *Quid Secundatus...*, etc. — *Vide infra*, Bibliographie, XVIII.

BIBLIOGRAPHIE

I

Ouvrages de Comte.

- A COMTE. — Six *Opuscules* publiés de 1819 à 1828; imprimés en 1854 comme appendice à la fin du *Système de Politique*, t. IV, après la page 566. — (*Syst. de Politique*, 3^e édition, 1890-95; Paris, 10, rue Monsieur-le-Prince).
- (Ils ont été publiés aussi sous ce titre : *Opuscules de Philosophie sociale*). Leroux, 1883
- Cours de Philosophie positive*, 6 volumes in-8^o, 1830-1842 (¹). — 5^e édition, 1892-1894, 10, rue Monsieur-le-Prince.
- N. B. — La pagination de cette édition, la seule citée dans notre ouvrage, diffère des quatre précédentes éditions.
- Traité élémentaire de géométrie analytique à deux et trois dimensions, mars 1843, 1 vol. in-8^o.
- Discours sur l'esprit positif*, prononcé à l'ouverture du cours d'astronomie populaire, février 1844, 1 vol. in-8^o. — Edition du centenaire, 1898, 10, rue Monsieur-le-Prince.
- Traité philosophique d'astronomie populaire*, 1845, 1 vol. in-8^o.
- Lettres d'A. Comte à M. Valat*, 1815-1844. — Paris, Dunod, éditeur, 1870
- Lettres d'A. Comte à J. Stuart-Mill*, 1841-1846. — Paris, E. Leroux, éditeur, 1877
- Lettres inédites de J. Stuart-Mill à A. Comte* (avec les
- Abréviations
- Syst. polit.*, IV,
Append.
- Cet ouvrage ne
sera pas cité.
- Cours.*
- Disc. s. l'espr.
posit.
- Valat.*
- Corr. Mill.*

(¹) Cf. Librairie Delagrave, 1892 : *Extrait du Cours de Philosophie positive*, pour le baccalauréat, précédé d'un excellent précis, par M. Laffitte.

	Abréviations
réponses de Comte), publiées et traduites par Lévy-Bruhl. — Paris, Alcan, 1899.	Corr. Comte et Mill.
<i>Système de Politique positive</i> , 1851-54, 4 vol. in-8°. — 3 ^e édition, 1890-95, 10, rue Monsieur-le-Prince. . .	<i>Syst. Pol.</i>
N. B. — La pagination est identique à celle de la première édition. (Nous ne connaissons pas la seconde.)	
<i>Catéchisme positiviste</i> , octobre 1852, 1 vol. in-8°. — 3 ^e édition, 1890, 10, rue Monsieur-le-Prince.	<i>Catéch.</i>
<i>Appel aux Conservateurs</i> , août 1855, in-8°.	
<i>Synthèse subjective</i> ou Système universel des conceptions propres à l'état normal de l'humanité. Tome I, contenant le <i>Système de Logique positive</i> , ou <i>Traité de Philosophie mathématique</i> . — Paris, nov. 1856	<i>Synth. subj.</i>
<i>Testament</i> d'A. Comte avec les documents qui s'y rapportent. Pièces justificatives, prières quotidiennes, confessions annuelles. Correspondance avec M ^{me} de Vaux. Publié par ses exécuteurs testamentaires, conformément à ses dernières volontés. — 2 ^e édition (¹), nov. 1896, Paris, 10, rue Monsieur-le-Prince	<i>Testament.</i>
<i>A. Comte méconnu</i> , <i>A. Comte conservateur</i> , extraits de son œuvre finale, 1851-1857. — Paris, H. Le Soulier, 1898.	<i>A. C. méconnu.</i>

II

Ouvrages et Études sur A. Comte.

P. LAFFITTE. — Documents relatifs à A. Comte, publiés, par M. P. L. — <i>Revue occidentale</i> , 1879-1893, <i>passim</i> .	
Miss MARTINEAU. — Le Système de Philosophie positive (lisez <i>Cours</i>), d'A. Comte, 2 vol. Londres, 1853 (très appréciés par A. Comte lui-même. Cf. Littré, 647 et s.).	
DE BLIGNIÈRES (cité par Littré, 658). — Exposition abrégée et populaire de la Philosophie et de la religion positives. — Paris, 1857, Chamerot, rue du Jardinier, 13.	
E. LITTRÉ. — A. Comte et la Philosophie positive. — 2 ^e édition, Paris, Hachette, 1864	Littré.
E. LITTRÉ. — Stuart-Mill et A. Comte. — Alcan.	
Dr ROBINET. — Notice sur l'œuvre et la vie d'A. Comte. — 3 ^e édition, 1891, Paris, 10, rue Monsieur le-Prince. <i>Notice</i> , Robinet.	
J. RIG. — Résumé du Cours de Philosophie positive	

(¹) Elle contient notamment une addition secrète (page 36^a et s.), au Testament de Comte et qui explique, en majeure partie, certains événements importants de son existence.

- d'A. Comte, 2 vol. in-8° ; et A. Comte : la Sociologie (1). — J. B. Bailliére, 1881 ; F. Alcan, 1897.
- STUART-MILL. — A. Comte et le Positivisme, traduit de l'anglais par le Dr G. Clémenceau, député. — Paris, Alcan, 1890. St.-Mill : A. Comte et le Pos.
- STUART-MILL. — Syst. de Logique déductive et inductive, t. II, livre VI, traduct. Peisse. — Paris, Ladränge, 1866.
- ESPINAS. — Sociétés animales, Introduction, p. 96-115. — 2^e édition, G. Bailliére. Paris, 1878. Espinas, Soc. anim. ou Espinas, *Introd.*
- Em. DURKHEIM. — Cours de Science sociale. Leçon d'ouverture. — A. Colin, 1888. Durkh., *Leç. ouvert.*
- Em. DURKHEIM. — Les règles de la méthode sociologique, *passim*. — Alcan, 1895. Durkh., *Règl.*
- MICHEL. — Idée de l'État. — Hachette, 1895. Michel.
- Paul JANET. — Histoire de la science politique. — 3^e édition.
- E. SÉMÉRIE. — La loi des trois états (brochure). — Paris, Leroux, 1875.
- FAGUET. — A. Comte, ses idées générales et sa méthode ; *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1895 (296-320) ; sa morale et sa religion, 1^{er} août 1895 (534-560).
- BERTRAND. — A. Comte et l'École polytechnique, *ibid.*, 1^{er} décembre 1896.
- LÉVY-BRÜHL. — Le Centenaire d'A. Comte. *Rev. des Deux-Mondes*, 15 janvier 1898, p. 394.
- Drs HILLEMAND et CABANÈS. — La folie d'A. Comte. *La Chronique médicale*, 15 janvier 1897. — Paris, 17, rue d'Odessa.
- DUMAS. — La folie d'A. Comte (*Rev. de Paris*, 15 sept. 1897, p. 321). — A. Comte et les jésuites, *ibid.*, 1^{er} oct. 1898, p. 557.
- F. RAVAISSEON. — La Philosophie en France au XIX^e siècle, 1867, p. 54-91 (2). — Hachette, 1885.

(1) Dans l'édition scolaire (Delagrave, 1892) M. Laffitte cite page 180 : De l'unité de vie et de la doctrine d'A. Comte, par J.-H. Bridges, traduit de l'anglais, in-8°, Dunod, 1867. — M. Littré et A. Comte, par André Poey, in-12 ; G. Bailliére, Paris, 1879. — Biographical History of philosophy, by t. H. Lewes, in-8° ; Parker, London, 1857. — Th. Lonchampt, Précis de la vie et des écrits d'A. Comte dans la *Revue occidentale*, 1889. — H. Gruber, Auguste Comte, fondateur du Positivisme, traduit de l'allemand par l'abbé Mazoyer ; Paris, Lehilleux, 1892.

(2) Ajoutons trois ouvrages de Philosophie générale où il est question : 1^o d'A. Comte (LIARD : *La science positive et la métaphysique*, 32-73) ; 2^o de la Sociologie (Em. BOUTROUX : *De l'idée de loi naturelle dans la science et la philosophie contemporaines*. Cours professé à la Sorbonne en

III

Les Précurseurs sociologiques immédiats

MONTESQUIEU. — Œuvres complètes de Montesquieu, édition Laboulaye, 7 vol. in-8°. — Paris, chez Garnier.

N. B. — Pour les renvois à l'*Esprit des Lois*, on suivra la tradition : on indiquera le livre et le chapitre, les mêmes dans toutes les éditions. Pour les autres ouvrages de M., on visera l'édition Laboulaye dont on indiquera le tome et la page.

DURKHEIM. — *Quid Secundatus Politicae scientiae insti-tuendae contulerit*. — Bordeaux, chez Gounouilhou, 1892

Abréviations

Durkh., thèse latine ou *Quid Secundat.*

JANET. — *Histoire de la Science politique*, tome II, chap. sur Montesquieu. — 3^e édition.

CONDORCET. — Œuvres. Édition Arago et O'Connor. — F. Didot, 1847, tome VI.

SAINT-SIMON. — Œuvres complètes publiées dans *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, 70 volumes. — Paris, Dentu, 1868 à 1876. — Les œuvres de Saint-Simon sont insérées dans cette collection générale et vont du volume XV au volume XL. Elles occupent onze volumes, que voici : le premier chiffre est celui de la collection générale, le second est celui du volume qui renferme un ouvrage de Saint-Simon :

XV, I. Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains, 1803

Lettres.

Ibid., ibid. Introduction aux travaux scientifiques du xix^e siècle, 1807, 1808⁽¹⁾.

Ibid., ibid. Lettres au bureau des longitudes.

Ibid., ibid. Mémoire sur la science de l'homme⁽²⁾,

1892-93. Paris, Oudin et Alcan, 1895, pp. 124-133) et 3^e de l'éducation positiviste (R. THAMIN : *Education et Positivisme*, F. Alcan, 1892). — Sur les rapports de la Psychologie et de la Sociologie, consulter : E. Durkheim, in *Revue de métaphysique et de morale*, mai 1898 : *Représentations individuelles et représentations collectives*. — Sur l'application effective de la méthode positive aux questions sociales : Cf. Durkheim, *La division du travail social*, F. Alcan, 1893; *Le suicide*, Alcan, 1897. — Enfin, en 1894, a paru à Leipzig un livre de H. Waentig : A. Comte und seine Bedeutung für die Entwicklung der Socialwissenschaft.

⁽¹⁾ Les éditeurs n'ont pas imprimé cet ouvrage et se bornent à renvoyer à l'édition Lemonnier. (*Œuvres choisies de Saint-Simon*, 1859).

⁽²⁾ Les éditeurs donnent le titre de cet ouvrage dans le volume XV, I, et le texte seulement dans le dernier XL, XI; nous avons cru devoir insérer celui-ci entre les *Lettres* de 1813 et la *Réorganisation*, qui est de 1814.

Abréviations

- page 137 et XL, XI, Mémoire sur la science de l'homme, 1813. *Mémoire.*
- XV, I. De la Réorganisation de la Société européenne, par M. le comte de Saint-Simon, et par A. Thierry, son élève, 1814 *Réorgan.*
- XVIII, II. L'Industrie, 1816-1817.
- Tome I, seconde partie : Politique, par A. Thierry, fils adoptif de Saint-Simon.
- XIX, III. L'Industrie : tome III, 4^e cahier, par A. Comte, s'il faut en croire les pages 8 et 9 de ce volume. *L'Industrie.*
- Ibid.*, *ibid.*, page 174. Naissance du Christianisme, 1818-1819 (?).
- Ibid.*, *ibid.*, p. 190. Le Politique, 1819.
- Ibid.*, *ibid.*, p. 195. Le Parti national ou industriel, 1819.
- Ibid.*, *ibid.*, p. 211. Querelles des abeilles et des frelons, 1819.
- XX, IV. L'Organisateur, nov. 1819-février 1820. *L'Organ.*
(La 8^e et la 9^e lettre, p. 77, ont été revendiquées par Comte et forment le second Opuscule).
- XXI, V; XXII, VI; XXIII, VII. Du Système industriel, 1821-22, et p. 101 : Le Nouveau Christianisme, 1825 *Syst. ind.*
- XXXVII, VIII. Catéchisme des Industriels, 1822-24. *Catéch. des Ind.*
- XXXVIII, IX. *Ibid.*, 3^e cahier (par A. Comte : c'est son troisième Opuscule ou première forme du Système de politique positive).
- XXXIX, X. *Ibid.*, 4^e cahier.
- XXXIX, X (¹). Quelques opinions philosophiques, p. 51.
- De l'organisation sociale, p. 109.
- De la physiologie appliquée aux améliorations sociales, p. 175.
- N. B. — Renvois à l'intérieur même de notre propre livre *Vide infra, vide supra.*

(¹) Quand il sera question de Saint-Simon, nous citerons au début deux chiffres, le chiffre de la collection générale, puis celui du volume de Saint-Simon, et quand le lecteur sera familiarisé avec ces indications, nous donnerons seulement le chiffre du volume de Saint-Simon, car la Collection Enfantin est d'un maniement facile.

Sur Saint-Simon on consultera avec fruit : Weil (*Un précurseur du Socialisme : Saint-Simon. — Histoire de l'école Saint-Simonienne*). Charléty (*Essai sur l'histoire du Saint-Simonisme*. Paris, Hachette. Ce volume renferme aussi une bibliographie très complète). E. Durkheim : *Cours inédit de 1895 : Histoire du Socialisme*.

LA SOCIOLOGIE CHEZ A. COMTE

LIVRE PREMIER

PREMIÈRE PÉRIODE : 1818-26 ; 1828-30

La Jeunesse ou Fondation Préparatoire et Progressive de la Philosophie Positive. — Les Opuscules.

LIVRE I

FONDATION PRÉPARATOIRE ET PROGRESSIVE

CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS. — LA LETTRE A SAINT-SIMON (1818). — LETTRES
A VALAT. — LE PREMIER ET LE SECOND OPUSCULE.

En 1818 vivait à Paris un généreux philanthrope qui, se croyant investi d'une mission divine⁽¹⁾, rêvait de régénérer les sociétés, de supprimer la guerre⁽²⁾ et de faire régner, dans toutes les nations, la paix, l'ordre et l'harmonie. Cet homme s'appelait le comte de Saint-Simon⁽³⁾.

Alors âgé de cinquante-huit ans, il avait déjà publié un certain nombre de brochures⁽⁴⁾ où il élabore, en suivant un plan nouveau et une méthode nouvelle, des théories politiques destinées à mettre un terme à l'anarchie morale et politique qui désole, d'après lui, les sociétés actuelles. Pour atteindre ce but, il importe, pensait-il, d'enlever aux militaires et aux prêtres, aux avocats et aux littérateurs, la direction des sociétés. Il faut désormais confier le pouvoir spirituel aux savants (lisez : sociologues) et le pouvoir temporel aux industriels. Pacifiques et pro-

⁽¹⁾ Saint-Simon, *Collect. Enfant.*, XV, I, 48 et 57.

⁽²⁾ On comprend ce rêve au lendemain des guerres meurtrières du début du siècle. L'industrialisme fait aussi pendant aux excès de l'administration centralisée à la même époque.

⁽³⁾ 1760-1825. Il était de la famille du fameux auteur des Mémoires (1675-1755). — *Vide infra*, livre V, ch. V.

⁽⁴⁾ *Vide supra*, bibliographie : *Lettres*, 1803; *Introduction*, 1807-1808; *Mémoire*, 1813.

ductrices, les sociétés futures doivent avoir à leur tête des savants et des industriels.

Par ce moyen, le généreux philanthrope espère réaliser partout le bien-être et la paix. Cependant l'œuvre sera longue et difficile. Toutes les sociétés étant des systèmes d'idées, il faut, si l'on veut les régénérer, refondre d'abord les idées elles-mêmes. Mais pour les refondre, il convient de les grouper, ainsi que toutes les sciences où elles entrent, et d'en faire comme une nouvelle encyclopédie ; il faut pour cela les rendre toutes homogènes, positives, c'est-à-dire les faire reposer sur l'observation. Cette nécessité s'applique surtout aux sciences morales et politiques qui doivent couronner l'encyclopédie des sciences une fois qu'elles seront devenues de vraies sciences c'est-à-dire positives. Le problème de la régénération des sociétés consiste donc à créer la science politique et à la fonder sur des bases positives soit directes : l'histoire et l'économie politique ; soit indirectes : toutes les autres sciences. Mais l'histoire elle-même doit être transformée, ses idées directrices et ses divisions renouvelées, il importe surtout de refondre entièrement l'économie politique, de lier ses diverses théories et d'en faire, avec l'histoire, le guide et comme le « bréviaire » des hommes politiques⁽¹⁾.

Ces idées, peu connues du public, mais communiquées à un petit nombre d'initiés, devaient enthousiasmer deux jeunes esprits qui, en ce moment, cherchaient leur voie. L'un d'eux fut Augustin Thierry⁽²⁾, l'autre A. Comte. Tous les deux devaient s'attacher à la personne de Saint-Simon et devenir, pour un temps, ses collaborateurs. Nous ne parlerons que du second.

En 1818, Comte, âgé de vingt ans, était dans une situation très précaire. Cause directe, en 1816, du licenciement de l'Ecole polytechnique où il était entré très jeune et le premier sur la liste du Midi, il vivait à Paris

(1) Tous ces points seront traités plus loin dans le livre V, ch. IV et V, ainsi que la question des rapports de Comte avec Saint-Simon.

(2) Le 13 janvier 1814, A. Thierry avait écrit à Saint-Simon (Saint-Simon, XV, I, 150. note) pour lui accuser réception du *Mémoire sur la science de l'homme*. Peu après il écrit avec Saint-Simon la *Réorganisation de la société européenne*, 1814, et il signe : A. Thierry, « élève de Saint-Simon », puis la seconde partie du tome I de l'*Industrie*, 1816, où il signe « fils adoptif de Saint-Simon ». Il y aurait un curieux travail à faire sur les rapports de Saint-Simon avec Thierry, car dès que ce dernier entre en scène, les idées et les connaissances historiques du « maître » deviennent amples, étoffées. — Thierry le quitte bientôt en 1817.

en donnant des leçons de mathématiques ⁽¹⁾. S'étant intéressé tout enfant aux questions morales et politiques ⁽²⁾, ayant fait sur ces matières de nombreuses lectures ⁽³⁾, séduit par les vues de Saint-Simon, il lui écrit une lettre non signée, curieuse et instructive : on y voit le jeune polytechnicien adopter les idées mères de Saint-Simon, s'engager dans la même voie, arriver à la sociologie par l'Economie politique, mais formuler déjà des réserves, des restrictions, symptômes d'une originalité naissante.

« La seule politique raisonnable, écrit-il en effet à Saint-Simon ⁽⁴⁾, c'est l'économie politique... Elle n'est point encore une science... il lui manque une base. Elle possède bien un grand nombre de vérités positives, mais ces vérités ne sont guère jusqu'à présent que des observations détachées, et forment plutôt un recueil qu'un ensemble... Elle n'a point de base réelle et générale. Lui en donner une est ce qu'on peut faire aujourd'hui de plus important pour les progrès de la science. Or ce but me semble rempli par votre idée fondamentale : la propriété est l'institution la plus importante de toutes et elle doit être constituée de la manière la plus favorable à la production. Toutes les vérités acquises en économie politique me semblent pouvoir se rattacher à cette belle idée et par là elle fournit les moyens de faire enfin *la véritable science politique fondée sur les observations économiques*. Quel beau travail ce serait, Monsieur, que celui de l'arrangement de cet ensemble, de la formation de la politique positive ». Il annonce qu'il lui adressera « un travail... sur l'économie politique, c'est-à-dire sur la politique positive ».

Mais cela ne suffit pas à l'ardeur rénovatrice de ce

⁽¹⁾ Voir liv. IV, ch. III.

⁽²⁾ De même que Descartes au sortir du collège rêvait, âgé de seize ans, de refaire la science, de même que Leibnitz à quinze ans se demandait dans le Rosenthal s'il abandonnerait les formes substantielles pour adopter le mécanisme cartésien, de même A. Comte, âgé de quatorze ans, éprouvait « le besoin fondamental d'une régénération universelle, à la fois politique et philosophique ». *Cours de philos. positive*, VI, p. IX.

⁽³⁾ « J'étais philosophe par théorie ». *Lettres à Valat*, octobre 1816, n. V, p. 19. En février 1817, il lui parle de « ses lectures morales et politiques ». *Valat*, VI, 23. M. Laffitte nous apprend, au début d'une édition scolaire (*Vide supra*, bibliogr.), que Comte avait une telle facilité pour les mathématiques, qu'il jouissait de nombreux moments de loisir à l'Ecole, tous consacrés à des lectures historiques et politiques. Laff., p. VI. Aussi on ne trouvera pas étonnante la lettre qu'on va lire.

⁽⁴⁾ Cité dans *Notice*, Robinet, p. 367, et *Rev. occid.*, 5^e ann., n. 4, p. 1-47.

penseur de vingt ans, « la morale, ajoute-t-il, est une science à faire tout comme la politique ». Il faut à la conduite, pour la guider, des règles fixes, scientifiques. La morale, comme « la politique me paraît devoir être *entée sur l'économie politique*, car je pense que les règles morales, comme les institutions politiques, doivent être jugées d'après l'influence qu'elles exercent ou peuvent exercer sur la production ».

Cependant, même sur ce point essentiel, il ne répète pas absolument Saint-Simon, il critique la voie suivie, et en propose une « meilleure ». C'est qu'en effet Saint-Simon et en général les économistes ne déguisaient pas leurs préférences pour la suprématie matérielle et industrielle. Dès le début de sa carrière, Comte la repousse, et toute sa vie il sera fidèle à cette déclaration capitale où se trouve le germe très apparent des divergences futures, car il s'éloignera plus tard de celui qui n'est pas encore son maître : « la prééminence appartient à la direction... scientifique ou théorique⁽¹⁾. Ainsi, sous quelque rapport que je considère votre entreprise, je me vois conduit à penser que *vous vous êtes entièrement mépris sur la direction que vous deviez suivre. Je vous ai indiqué celle que je crois la meilleure* ».

En terminant, il espère que ses forces et sa position lui permettront de se livrer à des recherches qui le passionnent et d'achever l'ébauche qu'il vient de tracer⁽²⁾.

Après cette lettre Comte entre en rapport avec Saint-Simon et devient son « secrétaire », son ami, son collaborateur, son « élève »⁽³⁾. Il est permis de conjecturer que Saint-Simon dut se réjouir d'une pareille recrue. Pris d'enthousiasme pour cet homme, Comte en parle aussitôt, dans ses lettres à Valat, dans les termes les plus chaleureux⁽⁴⁾; il dit souvent qu'il a beaucoup gagné dans sa compagnie, car c'est un des hommes qui voient le plus loin en politique philosophique..., mon esprit

⁽¹⁾ Ainsi qu'on le verra plus loin, Comte ne sera jamais industrialiste et utilitariste comme Saint-Simon l'a été pendant quelque temps et comme les économistes.

⁽²⁾ Dans le livre V, ch. IV et V, cette lettre sera étudiée au point de vue de l'originalité respective des deux penseurs.

⁽³⁾ Tous ces points seront traités en détail au liv. V, dans les mêmes chapitres.

⁽⁴⁾ Valat, 15 mai 1818, IX, 51.

« fait plus de chemin depuis six ans que dure notre liaison qu'il n'en aurait fait en trois mois si j'avais été seul ». Ces travaux ont « formé son jugement sur les sciences politiques » et « agrandi ses idées sur toutes les autres sciences ». En outre, « le père Simon » lui a révélé sa propre vocation politique et il est toujours utile de savoir à quoi l'on est bon (¹).

Il devient son collaborateur, il fait « de l'économie politique pour lui » (²), écrit avec lui l'*Industrie*, dont il rédige même le second, le troisième et le quatrième cahiers (³).

Son activité devient dévorante. Il juge les théories politiques du XVIII^e siècle (⁴) qu'il est loin d'approuver, « il n'y a rien d'absolu... tout est relatif... », tout dans la politique comme dans les autres sciences doit être fondé sur des faits observés (⁵). Il a étudié et il recommande à son ami Valat de lire l'*Histoire d'Angleterre* de Hume, l'*Histoire de Charles-Quint* par Robertson, les livres de Smith et de J.-B. Say (⁶). En novembre 1818, il parle de « l'étude approfondie » qu'il a faite de la politique et qui lui permet de traiter de la suppression des armées permanentes et du projet de paix universelle qu'il estime réalisable (⁷).

LE PREMIER OPUSCULE

Au mois de juillet 1819, il fait paraître, dans le *Censeur*, le premier opuscule : *Séparation générale entre les opinions et les désirs* (⁸). Le titre indique assez mal le sujet de ce court travail ; il y montre, en peu de mots, et non sans quelque gaucherie, que du jour où la politique sera devenue une science d'observation, il sera possible de séparer les *opinions*, élaborées par les philosophes, et les *désirs*, émanés de la foule, de la masse. Les désirs indiquent aux hommes politiques le but des

(¹) *Valat*, VIII, 37 et XVI, 119.

(²) *Ibid.*, VIII, 36.

(³) *Saint-Simon*, XIX, III, 9, note.

(⁴) *Valat*, IX, 53, mai 1818.

(⁵) *Ibid.*, 54.

(⁶) *Ibid.*, 55. Il apprécie beaucoup Say et fera bientôt sa connaissance (Voir plus bas livre V, chap. I).

(⁷) *Valat*, XII, 71 et s. — Depuis la récente conférence de la Haye ces pages sont toutes d'actualité. — Voir plus bas, livre II, chap. IX.

(⁸) *Syst. pol.*, 3^e édit., IV, append., p. 1.

efforts, les opinions font connaître les moyens de réaliser les désirs.

A partir de cette publication l'esprit du jeune philosophe précipite sa marche. On peut en suivre les progrès rapides dans la correspondance avec Valat qui présente désormais le plus grand intérêt. On y voit Comte ébaucher successivement les principales théories qui, refondues, amplifiées, constitueront plus tard le fond même du *Cours de philosophie positive*. Il établit, une à une, et d'une main sûre, les principales assises du futur édifice.

Ainsi, comme il songe déjà à rattacher la science politique à toutes les autres sciences, il faut bien montrer que la nouvelle venue étudie des faits soumis, comme tous les autres faits, au déterminisme de la nature et les observe avec la même méthode que les autres sciences. C'est pour cela que dès le mois de septembre 1819, il s'exprime sur l'impossibilité de la méthode psychologique, dite *intérieure*, avec une précision qui ne sera pas dépassée dans le *Cours* (¹).

Il était arrivé à cette doctrine d'une façon indirecte : en 1819 il préparait un ouvrage sur les mathématiques. Or, il se proposait, dans l'introduction, de montrer qu'on ne peut observer les règles de la méthode dans l'esprit lui-même, mais seulement dans leurs applications effectives, c'est-à-dire dans les sciences elles-mêmes : « l'esprit de l'homme considéré en lui-même ne peut pas être un sujet d'observation, car chacun ne peut point, évidemment, l'observer dans autrui ; et, d'un autre côté, il ne peut pas non plus l'observer dans lui-même. Et en effet, on observe les phénomènes avec son esprit ; mais avec quoi observerait-on l'esprit lui-même, ses opérations, sa marche ? On ne peut pas partager son esprit, c'est-à-dire son cerveau en deux parties dont l'une agit, tandis que l'autre la regarde faire, pour voir de quelle manière elle s'y prend ; croire cela possible, c'est tomber dans la même erreur, c'est se faire la même illusion que lorsqu'on dit que nous voyons les

(¹) *Cours*, 5^e édit., I, 28-33.

objets parce que leurs images se peignent au fond de l'œil. Mais avec quoi voyez-vous les images? répondent les physiologistes. Il vous faudrait un autre œil pour les regarder, si les impressions lumineuses agissaient comme *images* sur votre rétine. Il en est de même ici : vous voulez observer votre esprit, mais avec quoi le regarderez-vous? Il vous en faudrait un autre pour l'examiner »⁽¹⁾. Si donc on ne peut étudier l'esprit humain, dans l'esprit humain lui-même, il faudra analyser le mécanisme de ses opérations dans les différentes sciences particulières.

Aussi, ce n'est pas seulement un des points essentiels de la philosophie positive qu'il établit, il entrevoit même la philosophie positive dans son ensemble, dans ses lignes générales : si en effet il faut analyser les procédés appliqués par toutes les sciences, il importe de faire la philosophie de chaque science : « ces règles, ces méthodes, ces artifices, composent dans chaque science ce que j'appelle sa philosophie. Si l'on avait des observations de ce genre sur chacune des sciences reconnues comme positives, en prenant ce qu'il y aurait de commun dans tous les résultats scientifiques partiels, on aurait la philosophie générale de toutes les sciences, la seule logique raisonnable »⁽²⁾. Il ne parlera pas autrement dans le *Cours*⁽³⁾.

Et il ajoute ces déclarations si caractéristiques sous la plume du futur philosophe positif : « Tu vois par là que les philosophies et la philosophie générale seraient des sciences tout aussi sûres que les autres, perfectibles comme les autres qui avanceraient en proportion des autres et qui les feraient avancer à leur tour. Les résultats généraux de la philosophie d'une science qui seraient transportables dans les autres ou dans quelque autre seulement y seraient appliqués et les sciences suivraient dans leurs progrès une marche beaucoup plus uniforme et en même temps beaucoup plus sûre »⁽⁴⁾. Il entrevoit même, ce qui est encore un des pivots de la future philosophie positive, la solidarité des diverses sciences et se plaint de leur isolement : « Il y a incontestablement aujourd'hui même certaines méthodes dans la

⁽¹⁾ *Valat*, XIII, 89-90.

⁽²⁾ *Ibid.*, 90.

⁽³⁾ *Cours*, I, 19, 20, 24, 25.

⁽⁴⁾ *Valat*, XIII, 91.

chimie ou la physiologie qu'il serait utile de transporter dans les mathématiques et réciproquement; on ne le fait point, et pourquoi? C'est que chaque savant est occupé à faire aller sa science particulière, et ne s'avise point d'apporter des secours aux autres savants, ni d'en aller chercher chez eux. Cela ne peut pas être même, sans quoi les sciences particulières seraient négligées. Il faut donc qu'il y ait pour chaque science en particulier une classe de savants uniquement occupés d'en observer les méthodes, de les comparer, de les généraliser, de les perfectionner et, en sus de tout cela, *une classe de philosophes généraux occupés uniquement de même à observer ces différentes philosophies, à les comparer, à les généraliser et à les perfectionner par leurs rapports mutuels* »⁽¹⁾.

L'époque n'est pas éloignée où, guidé par Saint-Simon, il songera à classer toutes les sciences et à les repenser toutes afin d'en faire la philosophie générale.

S'il est intéressant de voir Comte tailler une à une les pierres qui lui serviront à bâtrir le *Cours*, il l'est encore davantage de remarquer que, fidèle aux déclarations contenues dans la lettre à Saint-Simon, Comte envisage le problème social et politique par son côté scientifique ou théorique.

Il ne méconnait pas pour cela la nécessité des travaux politiques. Dans la lettre qui suit la précédente, il dit en effet que ses travaux sont et seront de deux ordres: scientifiques et politiques⁽²⁾. Mais il voudrait que les vérités politiques fussent le privilège des compétents⁽³⁾; elles devraient être interdites à ceux qui ne sont pas préparés à les aborder. Et il continue de s'intéresser à l'économie politique et « à la propagation de cette belle science »⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ *Ibid.* Cf. *Cours*, I, *loc. cit.* — Et Comte laissera entrevoir plus tard (Cf. *Statique sociale, infra*, livre II, chap. VII, § 3) que dans les sociétés les individus sont unis entre eux comme les sciences; chacune d'elles remplit une fraction de la tâche totale, elle a donc besoin des autres pour se compléter, et les autres ont besoin d'elle. Il en est de même des individus dans leurs rapports réciproques.

⁽²⁾ *Valat*, septembre 1819, XIV, 99.

⁽³⁾ *Ibid.*, 100.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 101.

LE DEUXIÈME OPUSCULE

Au mois d'avril 1820, Comte compose et laisse publier, comme c'était alors son habitude⁽¹⁾, sous la signature de Saint-Simon, deux séries d'articles dans un recueil *l'Organisateur*, dirigé précisément par Saint-Simon⁽²⁾. Plus tard, il revendique la paternité de ces lettres, et rien ne nous autorise à douter de ses affirmations⁽³⁾. Tout ce qu'il nous est possible de conjecturer provisoirement, c'est que ces articles, publiés sous le nom de Saint-Simon et sous la forme de deux lettres, la huitième et la neuvième⁽⁴⁾, publiées plus tard par Comte dans l'Appendice du Système de politique positive, sous le titre : *Sommaire appréciation de l'ensemble du passé moderne*⁽⁵⁾, sont dus à la collaboration des deux penseurs. A qui les idées, le plan, les formules caractéristiques ? Est-ce à l'homme vieillissant, âgé de soixante ans ? Est-ce au jeune théoricien, âgé de vingt-deux ans ? Nul ne le saura au juste⁽⁶⁾. Car ces articles marquent un réel progrès quand on les compare soit aux brochures antérieures de Saint-Simon, soit aux essais antérieurs de Comte lui-même. Des promesses, l'auteur ou les auteurs passent à l'action.

Le deuxième opuscule est composé avec le plus grand soin.

Il est précédé d'une sorte d'avant-propos dans lequel l'auteur trace le tableau de l'ancien système social et montre le rôle de la religion et de la féodalité militaire, les deux forces sociales qui étaient prépondérantes autrefois. Il nous fait ensuite assister à la naissance de deux forces sociales nouvelles, d'abord faibles, mais devenant tous les jours plus fortes et destinées à détrôner les deux autres : la science et l'industrie, ennemis de la guerre. Aussi divise-t-il toute l'histoire, depuis le xi^e siècle, en deux grandes séries d'événements parallèles, mais dirigées en sens inverse. Première série : décadence de l'ancien système, c'est-à-dire affaiblis-

de l'a

⁽¹⁾ Valat, XV, 107 et 115.

⁽²⁾ Collect. Enfant., XX, IV, pp. 77 et s.

⁽³⁾ Cours, VI, p. X, note. — *Syst. pol.*, IV, append., p. III.

⁽⁴⁾ Saint-Simon, *L'Organisat.*, IV, pp. 77 et s.

⁽⁵⁾ *Syst. pol.*, IV, append., pp. 4 et s.

⁽⁶⁾ V. plus loin, liv. V, chap. V, conclusion.

sement progressif de la religion et de la féodalité. Deuxième série : progrès du nouveau système, c'est-à-dire extension et prépondérance croissantes des savants positifs et des travailleurs industriels. Etant donnés l'importance de l'ouvrage et l'intérêt des idées si neuves qui y sont exprimées, nous allons l'étudier de près.

AVANT-PROPOS. — *Description générale des deux types sociaux* ⁽¹⁾.

L'ancien système était la combinaison du pouvoir spirituel ou papal et théologique, et du pouvoir temporel féodal et militaire. Le pouvoir spirituel est né vers le III^e ou le IV^e siècle, au commencement de la prédication du christianisme en Europe. Le pouvoir temporel est né à peu près à la même époque, quand les peuples du Nord se sont établis dans le sud de l'Europe et ont démembré l'Empire romain. Les deux pouvoirs ont atteint leur apogée vers le XI^e et le XII^e siècles, car l'autorité du pape a été organisée comme pouvoir européen à la fin du X^e siècle, lorsque le pape Hildebrand proclama la supériorité de l'autorité pontificale comme pouvoir européen sur les différents pouvoirs nationaux ; en même temps, la féodalité s'établit universellement sur des bases fixes comme pouvoir national.

Le pouvoir religieux et le pouvoir militaire sont nés ensemble et ont atteint leur apogée simultanément. On peut en inférer qu'ils doivent disparaître ensemble, et « le pouvoir spirituel ne saurait être remplacé par un pouvoir d'une nature différente sans qu'un remplacement analogue n'ait lieu pour le pouvoir spirituel et réciproquement » ⁽²⁾.

Le type théologique et militaire présente aux points de vue temporel et spirituel des caractères nettement tranchés et qu'on peut grouper ainsi :

A l'époque où la guerre était et devait être regardée comme le premier moyen de prospérité pour les nations, il était naturel que la direction des affaires temporelles fût entre les mains d'un pouvoir militaire. Le lien social temporel consistait dans la subordination de toutes les forces de la société et notamment de l'industrie aux chefs militaires, aux seigneurs. Etant militaire, le pou-

⁽¹⁾ *Syst. pol.*, IV, append., pp. 4 à 9.

⁽²⁾ *Ibid.*, 5.

voir temporel exigeait le plus haut degré d'obéissance passive. Tel était le groupement des individus.

Au point de vue spirituel, on trouve une situation analogue : en effet, à l'époque où toutes nos connaissances particulières étaient essentiellement conjecturales et métaphysiques, il était naturel que la direction spirituelle de la société fût entre les mains d'un pouvoir théologique, puisque les théologiens étaient alors les seuls métaphysiciens généraux. Les savants et en général tous les esprits sont subordonnés aux prêtres. Et le pouvoir de ces derniers, étant conjectural, devait nécessairement demander le plus haut degré de confiance et de soumission d'esprit. Tel était le lien social, tel était le groupement des individus, au point de vue spirituel.

Mais au moment même où l'ancien système, sous ses deux aspects fondamentaux et solidaires, est pleinement constitué, deux forces nouvelles apparaissent dans l'ombre, qui sont destinées à le détruire, à se substituer aux deux anciennes forces sociales. Car c'est une loi essentielle, découverte et enseignée par l'histoire, que tout mouvement d'organisation coexiste avec un mouvement latent de désorganisation. Quelles sont donc ces deux forces ?

Ce sont d'abord les communes, c'est-à-dire l'ensemble des travailleurs et des producteurs, ceux qu'on appellera de nos jours les industriels ; elles s'affranchissent au XI^e et au XII^e siècle, au moment de l'apogée du régime militaire ; ce sont ensuite les sciences positives, c'est-à-dire fondées sur l'observation qui sont introduites en Europe par les Arabes, à la même époque, au moment de l'apogée du régime théologique. Affranchissement des communes, introduction en Europe des sciences positives par les Arabes, tels sont les deux faits historiques qui vont dominer la science politique, les deux sommets du haut desquels Comte va assister au défilé de l'espèce humaine.

A l'ancien pouvoir féodal et militaire doit se substituer la capacité industrielle ou des arts et métiers, c'est elle qui sera le nouveau pouvoir temporel. En effet, la direction des affaires temporelles doit passer à la capacité industrielle dès que les sociétés verront enfin, instruites par l'expérience, que le seul moyen pour elles d'acquérir de la richesse consiste dans les travaux productifs, dans l'activité pacifique ; en même temps, la

force militaire sera classée comme subalterne et deviendra même un jour tout à fait inutile.

Le jour où les communes se sont ou ont été affranchies, les industriels n'ont plus vécu sous la dépendance du pouvoir militaire. L'industriel agricole est attaché à la terre, mais il a du moins la propriété de ce qu'il produit⁽¹⁾. Cette propriété devient indépendante et bientôt rivale de la propriété territoriale qui avait pour origine, non le travail, mais la conquête. Le producteur s'affranchit de la tutelle des seigneurs. A la suite de cette mémorable innovation, la capacité industrielle put se développer, se perfectionner, s'étendre, et les nations s'organisèrent dans toutes leurs parties sur une base industrielle, la tête seule de la société et sa direction restant militaires⁽²⁾. Dans une société ainsi organisée, le lien social et le groupement des individus prennent un aspect nouveau : l'arbitraire ne joue plus aucun rôle, puisque « d'une part, tout est jugeable dans le plan que la société peut former pour travailler à la prospérité générale, et d'une autre part, l'exécution de ce plan ne peut exiger qu'un très faible degré de commandement »⁽³⁾ des hommes, à l'égard les uns des autres.

De même, à l'ancien pouvoir religieux et métaphysique doit se substituer la capacité scientifique, laquelle sera le nouveau pouvoir spirituel. En effet, du jour où nos connaissances sont uniquement fondées sur des observations, la direction des affaires spirituelles est forcément confiée à la capacité scientifique positive, comme étant évidemment supérieure à la théologie et à la métaphysique.

Le jour où les sciences positives ont été introduites en Europe par les Arabes, les savants ont échappé à la tutelle des prêtres : « A peine les Arabes eurent-ils commencé à établir, dans les parties de l'Europe qu'ils avaient conquises, des écoles pour l'enseignement des sciences d'observation, qu'une ardeur générale dirigea tous les esprits distingués vers cette nouvelle lumière. Des écoles semblables s'élèverent bientôt dans toute l'Europe occidentale ; des observatoires, des salles de dissection, des cabinets d'histoire naturelle furent insti-

⁽¹⁾ Une bien faible partie jusqu'à la Révolution.

⁽²⁾ *Ibid.*, 6.

⁽³⁾ *Ibid.*, 8.

tués en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne. Dès le XIII^e siècle, Roger Bacon cultivait avec éclat les sciences physiques. La supériorité du positif sur le conjectural, de la physique sur la métaphysique, fut tellement sentie dès l'origine, même par le pouvoir spirituel, que plusieurs membres éminents du clergé et entre autres deux papes, à peu près vers la même époque, allèrent compléter leur éducation à Cordoue, en y étudiant les sciences d'observation sous les professeurs arabes »⁽¹⁾.

Simultanément, on voit changer le groupement des esprits, on consulte les savants au lieu des prêtres. De plus, la capacité scientifique positive n'exige plus la même croyance aveugle ni la même confiance au moins de la part de ceux qui sont susceptibles d'entendre les démonstrations. Ceux qui ne le peuvent pas suivent docilement les démonstrations unanimement arrêtées entre les savants positifs. Et l'expérience montre que leur confiance est justifiée, car il n'y a pas d'abus possible à craindre de la part du nouveau pouvoir spirituel, puisque la capacité scientifique positive crée seulement un pouvoir de démonstration et non de révélation⁽²⁾.

Le type social nouveau qui apparaît timidement pendant l'apogée de l'ancien repose non sur des « pouvoirs » mais sur des « capacités », ce qui donne lieu d'inférer que, désormais, ce seront des idées et des « principes », et non des « hommes », des individus, qui gouverneront le monde⁽³⁾.

On verra aussi que les deux forces sociales qui entrent en scène préparent la décadence des deux anciennes forces tout en se développant progressivement. Elles détruisent l'ancien système et s'organisent pour former le nouveau. Cette coexistence du mouvement « critique » et du mouvement « organique » est une des plus importantes lois de la science politique et un des procédés de méthode les plus utiles pour diviser les faits historiques.

Aussi doit-on diviser l'histoire de la civilisation en deux séries⁽⁴⁾ : la première décrit la décadence des deux anciens pouvoirs et pour cela relate les faits prin-

⁽¹⁾ *Ibid.*, 7.

⁽²⁾ *Ibid.*, 8.

⁽³⁾ *Ibid.*

⁽⁴⁾ Comte divise ici avec Saint-Simon l'histoire en deux séries parallèles ; plus tard en trois époques successives : théologique, métaphysique, positive.

cipaux qui ont contribué à leur défaite. La deuxième raconte la marche ascendante des deux nouvelles capacités et enregistre les faits qui témoignent de leur progrès et bientôt de leur victoire. Les deux séries, quoique opposées dans leur direction, sont contemporaines et parallèles.

Nous allons les exposer en groupant les faits d'une façon systématique. On va voir l'aspect tout nouveau et si attachant que prend l'histoire avec A. Comte sous l'impulsion de Saint-Simon.

PREMIÈRE SÉRIE. — *Décadence de l'ancien système, attaques du nouveau contre l'ancien* ⁽¹⁾.

Jusqu'au XVI^e siècle, l'ancien système brille d'un éclat incomparable, tout s'efface devant les militaires et les rois, les prêtres et le pape. Le nouveau système est encore trop faible pour attaquer ouvertement l'ancien, la science et l'industrie sont masquées par la splendeur de la religion et le bruit des guerres. Aussi les historiens, qui n'ont pas employé la vraie méthode historique, se sont-ils enfinement mépris sur le moyen âge, qu'il sont qualifiés de période d'obscurité et d'anéantissement intellectuel. Rien n'est plus faux. Pour être latent et caché, le travail de la science et de l'industrie n'en était pas moins réel et efficace.

En effet, dès le XVI^e siècle, l'esprit positif est assez fort pour commencer l'attaque, à ciel ouvert. Et comme tous les développements historiques sont lents et continus, il faut bien admettre que l'esprit positif, soit dans les connaissances, soit dans la production industrielle, vivait et progressait depuis longtemps ⁽²⁾.

Le nouveau système « latent » a dirigé trois attaques principales contre l'ancien : l'une contre le pouvoir spirituel au XVI^e siècle, l'autre contre le pouvoir temporel au XVII^e, enfin la dernière, générale et décisive, contre les deux pouvoirs, au XVIII^e siècle. C'est ce que nous allons montrer.

Au XVI^e siècle Luther renverse le pouvoir du pape et lui arrache la suprématie européenne. En même temps

⁽¹⁾ *Ibid.*, p. 10 et s.

⁽²⁾ Nous trouvons ici le germe d'une idée chère à Comte et si méconnue, savoir que, à chaque époque, les trois états ont coexisté.

il sape radicalement l'influence qui restait encore à l'autorité théologique en détruisant le principe de la croyance aveugle et en le remplaçant par le droit d'examen. Cependant, ne pouvant se résigner à sa chute, le pouvoir spirituel, du moins dans les pays restés catholiques, s'est mis aux ordres et au service du pouvoir royal. Cette alliance du clergé avec la royauté lui a permis de prolonger longtemps son influence politique, mais elle a compromis la royauté en liant son sort à celui des doctrines qui avaient perdu tout leur crédit dans la classe instruite.

Au xv^e siècle, le pouvoir temporel est attaqué à la fois en France et en Angleterre. Seulement en France c'est la royauté qui se ligue avec les communes pour affaiblir les seigneurs ; en Angleterre, ce sont les seigneurs qui se liguent avec les communes pour affaiblir la royauté.

En effet, en France, le cardinal de Richelieu et Louis XIV asservissent les seigneurs ; ils ne leur laissent d'autre rôle à jouer que celui de garde d'honneur de la royauté. D'autre part, Richelieu et Louis XIV encouragent les beaux arts, les sciences, les arts et métiers, en un mot les communes. Colbert, ancien artisan, chercha même, comme on le verra plus loin, à relever l'existence politique des savants, des artistes et des artisans.

Mais en Angleterre, ce sont les lords qui se liguent avec les communes pour affaiblir l'autorité royale, la conséquence fut la Révolution de 1688, d'où le pouvoir royal sortit singulièrement amoindri.

Avec une sorte d'instinct admirable, sans aucun plan préconçu, les communes (¹), dans chaque pays, se sont mises du côté du pouvoir le plus libéral et le plus disposé à servir leurs propres intérêts ; en Angleterre, elles sont avec les seigneurs, en France avec la royauté.

Du reste, les deux nouvelles forces sociales, la science et l'industrie, ont été puissamment aidées par les circonstances. Ainsi les progrès des sciences d'observation ont exercé une grande influence sur la Réforme de Luther. D'autre part, la découverte de l'Amérique et du passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance, préparée par les progrès des arts industriels, combinés avec

(¹) Ici il faut signaler l'influence d'A. Thierry.

ceux des sciences d'observation, ont, en retour, donné une grande extension au commerce et à l'industrie, et excité les industriels à de nouveaux progrès.

Mais deux découvertes capitales permirent à la capacité scientifique de détruire le pouvoir théologique : 1^o l'imprimerie qui, non seulement propagea rapidement la Réforme, mais encore créa la souveraineté de l'opinion publique, cette force des temps modernes ; 2^o la vraie théorie astronomique trouvée par Copernic, prouvée et établie par Galilée, qui vint détruire les croyances religieuses d'après lesquelles l'univers entier serait fait pour la terre et la terre pour l'homme. Mais comme ces croyances servent de base aux doctrines religieuses, la chute des premières entraîne les secondes. Aussi l'on conviendra que « l'Inquisition faisait bien son métier de gendarmerie du pouvoir spirituel en tâchant d'étouffer à sa naissance la théorie de Galilée ».

Si le XVI^e et le XVII^e siècles ont vu des attaques partielles contre l'ancien système, au XVIII^e siècle revenait l'honneur et la gloire de livrer une attaque générale. Ce siècle est le complément et le résumé des deux précédents. Et même l'assaut contre le pouvoir spirituel et le temporel est poussé si loin qu'il ne restera bientôt presque plus rien de ces deux pouvoirs.

Ainsi Luther avait posé le principe du droit d'examen en matière religieuse. Or le XVIII^e siècle l'applique avec tant d'imprudence, de précipitation et de légèreté, qu'il renverse entièrement les croyances théologiques, et les couvre de ridicule aux yeux des hommes les moins instruits.

Quant à la féodalité, déjà dépoignée de sa puissance politique, elle perd toute sa considération civile. En effet, la royauté commit la lourde faute de s'accorder à la noblesse contre les communes ou le Tiers-État.

Le discrédit qui s'était attaché à la noblesse rejaillit sur la royauté. D'autant plus que les philosophes ayant soumis le pouvoir temporel à la même discussion que le pouvoir spirituel, la royauté ne pouvait résister plus longtemps.

Ici, comme plus haut, il est essentiel de remarquer l'influence que « les progrès immenses et toujours croissants, faits par les sciences d'observation depuis Galilée, ont exercée et dû exercer sur la destruction des

doctrines théologiques. La découverte par Newton d'une loi physique générale, l'analyse faite par Franklin du principal phénomène météorologique, ainsi que l'invention du moyen de le soumettre à la puissance de l'homme, et en un mot toutes les découvertes remarquables faites en si grand nombre dans ce siècle, en astronomie, en physique, en chimie et en physiologie⁽¹⁾, ont plus contribué à la destruction radicale et irrévocable du système théologique que tous les écrits de Voltaire et de ses coopérateurs, malgré leur prodigieuse influence⁽²⁾.

Après les attaques consécutives du xvi^e, du xvii^e et du xviii^e siècles contre l'ancien régime, il ne reste plus qu'une poussée à lui donner pour faire tomber le colosse aux pieds d'argile. Préparée, ou plus exactement « nécessitée » par trois siècles d'événements, la Révolution française éclata et donna cette poussée. Malheureusement elle prit dès son origine une fausse direction en renversant la royauté qui du reste fut restaurée peu après⁽³⁾.

Avec la Révolution, les priviléges sont abolis, la liberté illimitée de conscience proclamée; enfin, la Constitution anglaise « octroyée » par le roi, est adoptée en France. Or, l'abolition des priviléges supprime la féodalité et réduit le pouvoir temporel à l'unique pouvoir royal. La liberté illimitée de conscience anéantit irrévocablement le pouvoir spirituel, car il n'existe plus, avec ce principe, d'autorité soit religieuse, soit politique, soit morale. C'est l'anarchie intellectuelle et morale. Enfin, la Constitution anglaise limite le pouvoir royal, et, par l'établissement d'une chambre représentative, nous conduit insensiblement au nouveau pouvoir temporel, surtout si la chambre est composée d'industriels chargés de voter l'impôt.

Actuellement, il ne reste de l'ancien système que de faibles débris : d'un côté, plus de doctrines ni de croyances générales, voilà pour le pouvoir spirituel; de l'autre, un pouvoir royal réduit à ses moindres dimensions,

⁽¹⁾ Ici se trouve latente la preuve historique de la loi des trois états que Burdin avait apprise à Saint-Simon et qui sera formulée par Comte dans le troisième Opuscule. — *Vide infra*, livre V, ch. V, § 4.

⁽²⁾ 17.

⁽³⁾ Plus tard Comte fera une étude approfondie de la Révolution. — Cf. *Cours*, V, 394 s.

voilà pour le pouvoir temporel. Enfin, l'ancien système a tout juste assez de force pour maintenir l'ordre jusqu'à l'établissement du nouveau.

C'est assez dire si les communes, c'est-à-dire les travailleurs de toute sorte : artistes, savants, artisans, doivent aujourd'hui se réveiller de leur torpeur et prendre en main, définitivement, la direction spirituelle et temporelle de la société ⁽¹⁾.

DEUXIÈME SÉRIE. — *Progrès du nouveau système politique positif. Histoire des communes ou du mouvement industriel et scientifique* ⁽²⁾.

Sous l'action des deux forces sociales nouvelles, la science et l'industrie, l'ancien système s'est désorganisé peu à peu et se trouve aujourd'hui à la veille de disparaître. Cependant, ces deux forces n'ont pas été seulement « critiques », c'est à-dire destructives ou révolutionnaires ⁽³⁾, elles ont servi également à organiser, à construire. Nous allons retracer la série de leurs conquêtes et de leurs progrès.

Les communes, une fois affranchies, et les sciences d'observation introduites en Europe, la capacité industrielle et la capacité scientifique furent le lot de classes distinctes et en même temps indépendantes des seigneurs et du clergé. Ainsi les arts ont été cultivés par des artisans de plus en plus affranchis du joug des seigneurs et les sciences par des séculiers affranchis de la tutelle du clergé. Du reste, la féodalité et la théologie ont, depuis cette époque, affiché du mépris et même de la haine, l'une pour les arts et métiers, l'autre pour les sciences d'observation.

Cette situation, faite d'opposition et d'indépendance, favorisa beaucoup les progrès des industriels et des savants positifs qui sont les éléments du nouveau système social destiné à se développer et à remplacer l'ancien.

Il est utile de rappeler que les progrès dont nous allons retracer la succession n'ont pas été conçus et

⁽¹⁾ En somme, pour Comte, les communes sont le Tiers-État.

⁽²⁾ P. 21 et s. — Ici se trouve en germe la preuve historique de la loi du progrès.

⁽³⁾ Comte appellera bientôt « métaphysique » toute doctrine « critique » ou « révolutionnaire », c'est-à-dire qui détruit soit le régime féodal, soit les croyances théologiques.

réalisés d'après un plan prémedité. Le mouvement de la civilisation est nécessaire et il entraîne les hommes même de génie. Seulement tout s'est passé comme si les communes avaient suivi un plan. Il sera instructif d'essayer de le reconstituer, car si les sciences physiques font des suppositions pour lier une multitude de faits, la science des sociétés a le droit, de son côté, de rechercher quel a été, par hypothèse, le plan suivi par les communes.

Or, les savants et les artisans se sont proposé pour but unique, les uns d'étudier la nature afin de la connaître, les autres d'appliquer cette connaissance à la satisfaction des besoins et des désirs de l'homme, ils s'occupent uniquement d'agir sur la nature, pour la modifier, autant que possible, de la manière la plus avantageuse à l'espèce humaine ; ils ne tendent à exercer d'action sur les hommes que pour les déterminer à concourir à cette action générale sur les choses. Il eût été difficile, même après des prodiges de réflexion heureuse, de trouver un plan aussi sage, aussi opportun que cette marche inconsciente des communes. Car c'est de là que dérivent leurs progrès, soit temporels, soit spirituels.

Au temporel, les progrès sont de deux sortes : civils et politiques.

Depuis leur affranchissement, les arts et métiers atteignent à une perfection étonnante et de nouveaux arts sont créés. Les relations commerciales s'étendent. De toutes parts l'homme augmente son action sur la nature. Par suite, de subalternes les communes deviennent prépondérantes ; et l'ancien pouvoir temporel devient tributaire du nouveau : en effet, depuis l'invention de la poudre, les artisans peuvent, sans long apprentissage, sans éducation militaire, se défendre contre toute violence avec autant de succès que les seigneurs. En second lieu, le système de la guerre dépend des arts industriels et des sciences d'observation. Enfin, et à cause de cela, la guerre devenant plus coûteuse, elle ne peut plus se faire sans de fréquents emprunts qui nécessitent l'assentiment et la collaboration des communes⁽¹⁾.

(1) Les Etats généraux ne se réunissent guère, le plus souvent, que pour accepter des impôts destinés aux frais de guerre.

Les progrès politiques ne sont pas moins sérieux : à mesure que les communes acquièrent plus de richesses, plus de considération et d'importance civile, leur influence s'accroît, elles participent à la direction générale de la société et même à l'autorité politique directe. En effet, les communes votent l'impôt, en France dans les Etats généraux, en Angleterre dans la Chambre des communes. Les progrès furent à la fois rapides et solides, en Angleterre surtout : les communes ont d'abord voix consultative, puis délibérative, et finalement, en 1688, elles votent seules l'impôt. C'était reconnaître que le plan politique, suivi par l'Etat, devait être conçu dans l'intérêt de l'industrie. En France, ce résultat ne sera atteint qu'après la Révolution ⁽¹⁾.

Tels sont les progrès temporels des communes. Les progrès spirituels, civils et politiques, ont suivi une marche ascendante analogue.

En effet, avant l'introduction des sciences positives en Europe, toutes nos connaissances étaient théologiques et métaphysiques. Mais depuis cette époque mémorable, les sciences naturelles se sont appuyées sur les observations et les expériences. Il est vrai qu'elles n'ont été pleinement positives qu'avec Bacon, Galilée et Descartes. Depuis, elles le sont toutes devenues dans l'ordre où elles sont plus ou moins éloignées ou rapprochées de l'homme ⁽²⁾. L'astronomie, la physique et la chimie qui ne touchent l'homme qu'indirectement ont été assez vite positives. Mais les sciences qui étudient l'homme, la physiologie individuelle et sociale ou science des sociétés, le deviennent à peine. La philosophie, la morale et l'art politique ne le sont pas encore. Ces progrès ont eu un résultat bien remarquable : à mesure que les idées religieuses perdent du terrain dans l'éducation commune, les idées positives en gagnent au contraire. Et les doctrines religieuses n'ont d'influence sur les esprits que celle qui dérive de la morale qu'elles renferment. Mais du jour où la morale deviendra posi-

⁽¹⁾ Dans l'*Industrie* (Saint-Simon, XIX, III, p. 124-125), ouvrage auquel Comte a collaboré, les auteurs ajoutent : « Les communes se sont peu à peu emparées de la justice, les légistes ont soustrait les contestations qui s'élèvent entre les citoyens à des jugements arbitraires... Ils ont établi l'entièr^e liberté des plaidoiries ». V. *ibid.*, p. 142 s.

⁽²⁾ Comte et Saint-Simon ont ici l'idée de la hiérarchie des sciences, de leur complexité croissante, et de leur développement historique.

tive, les croyances théologiques seront complètement détrônées⁽¹⁾.

Les progrès politiques ont suivi une direction parallèle. Depuis qu'on a créé des écoles pour enseigner les sciences d'observation, le pouvoir royal en France, la féodalité en Angleterre, encouragent les savants et donnent de l'éclat à leur existence politique. En France le roi les consulte et recherche leur approbation, c'était avouer la supériorité des idées scientifiques positives sur les idées théologiques et métaphysiques. Sous Louis XIV, Colbert crée l'Académie des sciences. Le nombre des Académies augmente et la direction de l'éducation nationale passe aux laïques. Ceux-ci ne la dirigeront entièrement que lorsqu'ils enseigneront la morale positive⁽²⁾.

Les différents progrès dont on vient de suivre l'histoire sont ceux des chefs temporels et spirituels du nouveau système, savoir les industriels et les savants. Mais il faut tenir compte de la masse des communes et rechercher ce qu'est devenu, dans la société, le groupement des individus, soit au point de vue temporel, soit au point de vue spirituel. Or le groupement de la masse a suivi la même marche que l'organisation des chefs qui la dirigent.

La masse des communes est devenue apte à vivre sous le nouveau régime : sous le rapport temporel, elle a acquis des habitudes d'ordre, d'économie et d'amour du travail ; sous le rapport spirituel elle prend pour guides non plus des croyances aveugles mais des connaissances positives. Sous ces deux points de vue, la masse n'a donc plus besoin d'être commandée comme elle l'était sous l'ancien système. En second lieu la masse des communes a su s'organiser sous ses nouveaux chefs, et cette organisation diffère essentiellement de l'ancienne : au temporel, le peuple se sépare des militaires, comme l'atteste la création, sous Charles VII, d'armées permanentes et soldées, et se groupe sous les chefs des arts et métiers. Cette séparation est aujourd'hui un fait accompli. « Suivez par la pensée dans ses relations journalières un ouvrier quelconque, soit dans

⁽¹⁾ Avec Saint-Simon, Comte prend peu à peu conscience des principales idées qui alimenteront plus tard ses doctrines.

⁽²⁾ Pages 33 et 34.

l'agriculture, soit dans les manufactures, soit dans le commerce, vous trouverez qu'il n'est habituellement en contact et en subordination qu'avec des chefs agriculteurs, manufacturiers ou commerçants, et nullement, par exemple, avec le grand seigneur qui est propriétaire de la terre, ou le capitaliste oisif auquel appartiennent, en tout ou en partie, la manufacture ou la maison de commerce »⁽¹⁾. Dans l'ancienne organisation le peuple était sujet ; dans la nouvelle, il est devenu « sociétaire ». « Tel est effectivement l'admirable caractère des combinaisons industrielles que tous ceux qui y concourent sont tous collaborateurs, tous associés, depuis le plus simple manouvrier, jusqu'au manufacturier le plus opulent et jusqu'à l'ingénieur le plus éclairé... Chacun obtient un degré d'importance et de bénéfices proportionnel à sa capacité et à sa mise⁽²⁾, ce qui constitue le plus haut degré d'égalité qui soit possible et désirable ». Dans ce nouveau type social, plus de contrainte, plus d'arbitraire.

Telle a été et telle sera la coordination des activités temporelles. Or la coordination des esprits sous les nouveaux chefs spirituels a suivi une marche semblable : avant la naissance du nouveau pouvoir spirituel, le peuple consultait les prêtres sur tout et il s'en rapportait aveuglément à leurs décisions. Mais quand les sciences positives se sont développées, la confiance et le respect du peuple sont passés peu à peu aux savants. Car le travailleur s'aperçut vite qu'il ne pouvait tirer des théologiens aucune lumière sur les objets de ses travaux journaliers. De même que sur la foi des savants, le peuple a admis la théorie astronomique moderne, l'identité de la foudre et de l'électricité, la circulation du sang, de même il le suivra pour tout ce qui touche à ses intérêts. Et il ne s'agit pas ici d'une soumission aveugle qui exige le sacrifice de sa propre raison. Il s'agit de l'assentiment donné à des propositions sur des choses susceptibles de vérification. La confiance nouvelle renferme implicitement la réserve expresse du droit de contradiction. Aussi n'y a-t-il pas lieu de craindre un

⁽¹⁾ 38.

⁽²⁾ 38-39. — Ces lignes sont écrites en 1819-1820. Plus tard, la formule du socialisme Saint-Simonien sera en effet : à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres. Comte, cependant, ne sera pas socialiste. Voir plus loin liv. III, ch. II, *applications sociales de la nouvelle méthode*.

nouveau despotisme fondé sur les sciences⁽¹⁾. Loin d'imposer des croyances comme la religion, la science s'adresse à la raison libre et éclairée.

Tels sont les progrès considérables accomplis, d'après Comte, par l'industrie et les sciences : toutes les forces de la société leur appartiennent désormais. Pour régénérer la société, il n'y a donc plus qu'à continuer le mouvement historique, plusieurs fois séculaire, qui vient d'être retracé : il faut enlever aux anciens pouvoirs le peu d'influence qui leur reste encore (voir première série), et investir les savants et les industriels du pouvoir spirituel et temporel qui leur est dévolu nécessairement. La société régénérée sera industrielle, scientifique et forcément pacifique. Tel est le système amené, ainsi que l'exige la méthode, nécessairement par le passé et qui répond aux besoins du moment présent. Ce système n'est donc pas une utopie, il est un fait⁽²⁾.

Cet opuscule est important à plus d'un titre. Il n'est pas hasardeux de penser que Comte ait voulu écrire un chapitre, un bon chapitre, de science politique ; mais, ce qui est sûr, c'est que plus tard, quand il fera de la « Sociologie », le sachant et le voulant, il ne fera pas mieux, et, dans tous les cas, il utilisera, sans se lasser, les idées qui y sont contenues. C'est son premier fonds de connaissances historiques⁽³⁾.

D'après ce travail, publié, ne l'oubliions pas, en 1820, la nouvelle science, la science des sociétés, a pour objet l'histoire de l'humanité divisée en deux séries : décadence du régime théologique et militaire, ascension graduelle du régime scientifique et industriel. La méthode est précisément l'observation du passé par l'histoire, mais une histoire nouvelle, qui, aux anciennes et artifi-

⁽¹⁾ 39 et 40. Cette remarque intéressante permet de répondre à une objection faite si souvent à Comte : mettre la société sous la direction des savants, c'est, dit-on, restaurer un nouveau despotisme. Comte s'en défendra énergiquement. — *Vide infra*, liv. II, ch. IX.

⁽²⁾ Quelques pages plus loin, dans l'*Organisateur*, où se trouve publié le deuxième Opuscule de Comte, Saint-Simon ajoute : « Un système social est un fait ou il n'est rien ». *Saint-Simon*, XX, IV, 179-180.

⁽³⁾ Nous verrons qu'il ne le renouvelera pas, *infra*, livre IV, chap. III,

cielles divisions dynastiques, substitue de larges et rationnelles divisions fondées sur des faits typiques, importants, relatifs aux sciences, aux arts, aux progrès, comme le voulait Condorcet et, après lui, Saint-Simon. La nouvelle science découvre des lois et entre toutes : la coexistence des deux mouvements critique et organique que l'on vient de décrire. Elle classe, comme l'avait fait Montesquieu, les types sociaux ; seulement elle en découvre deux principaux, ayant chacun une base temporelle et un lien spirituel, l'armée et la religion pour l'ancien, l'industrie et la science pour le nouveau. Ces deux types sociaux sont les seuls possibles, car, suivant Hume, l'humanité est passée de l'activité conquérante à l'activité pacifique ou industrielle. Aussi l'économie politique ne doit-elle pas se borner à étudier exclusivement la production ; elle doit avoir d'autres ambitions, car elle est la science de l'avenir⁽¹⁾. Enfin la science politique ainsi conçue et ébauchée fera cesser une anomalie choquante au premier chef : seul entre tous les arts, l'art politique était jusqu'ici privé d'une science spéciale apte à le diriger. Cette situation va cesser. La nouvelle science apprendra aux hommes politiques qu'il faut désormais confier la direction spirituelle des sociétés aux savants et leur direction temporelle aux industriels. A la fois une science et un art, la politique sera positive comme les sciences physiques et les arts qu'elles dirigent.

Cette vue d'ensemble suffit à montrer clairement avec quelle puissance et aussi quelle rapidité Comte s'est assimilé les lectures qu'il a faites et les conversations qu'il a eues avec Saint-Simon, toutes choses dont il parle si souvent à Valat.

Si l'on ajoute à cet Opuscule les déclarations si nettes sur la philosophie des sciences et la méthode positive, insérées dans les lettres que nous avons parcourues, on aura sous les yeux une évolution intellectuelle des plus rapides comme des plus instructives. On entrevoit déjà l'œuvre considérable qui va sortir de tous ces efforts. Le moment n'est pas éloigné où il va se faire connaître comme un penseur original et profond.

Il songe toujours à l'œuvre immense qui s'élabore et

⁽¹⁾ Sur l'influence profonde de Hume et des Economistes v. *infra* liv. V, chap. I.

bouillonne dans son cerveau. « J'ai en projet plusieurs ouvrages importants que j'exécuterai plus tard, écrit-il à Valat, au mois de septembre de la même année (1820); enfin je puis dire que j'ai de la besogne taillée pour la vie, quand je vivrais autant que Fontenelle »⁽¹⁾. Et de la parole il passe aux actes.

(1) *Valat*, XV, 409.

CHAPITRE II

LE TROISIÈME OPUSCULE

En effet, paraît bientôt le troisième Opuscule, qui marque dans l'évolution de Comte un pas décisif. Il est publié en mai 1822 dans le *Catéchisme des industriels* de Saint-Simon⁽¹⁾, dont il est le troisième cahier, sous ce premier titre : *Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société*. En avril 1824, Comte l'imprime dans le même ouvrage sous le nouveau titre (prématûrément écrira-t-il en 1854)⁽²⁾ de *Système de politique positive*⁽³⁾.

Sans empiéter sur la question⁽⁴⁾ de l'originalité respective de Comte et de Saint-Simon, il est nécessaire d'indiquer dans quelles conditions l'ouvrage a été composé.

Saint-Simon avait dit en 1822 : « Nous joindrons au troisième cahier du Catéchisme un volume sur le *système scientifique* et sur le *système d'éducation*. Ce travail, dont *nous avons jeté les bases* et dont nous avons confié l'exécution à notre élève A. Comte, exposera le système industriel *a priori* pendant que nous continuerons dans ce Catéchisme son exposition *a posteriori* »⁽⁵⁾.

En tête de cet Opuscule (première forme, 1822), Saint-Simon écrit en effet une lettre-préface où il dit : « Il était nécessaire que mon système leur (aux savants et

⁽¹⁾ *Collect. Enfant.*, XXXVIII, IX.

⁽²⁾ *Syst. polit.*, IV, appendice, Préf., p. III. C'est dans ce même appendice qu'il le réimprime pour la troisième fois en 1854, p. 47-137, sous le titre primitif de 1822. Mais les préfaces ont été supprimées.

⁽³⁾ Ne pas confondre cet opuscule avec le traité du même nom publié en 1851-54, en 4 vol. — V. *infra*, liv. III.

⁽⁴⁾ Réservée provisoirement et traitée liv. V, ch. V.

⁽⁵⁾ Saint-Simon, XXXVII, VIII, 49, dans le premier cahier du *Catéchisme des industriels*.

artistes) fût présenté sous la forme scientifique. Un de mes collaborateurs et amis s'est chargé de cette importante opération. Voici son travail qui correspondra au discours préliminaire de l'Encyclopédie par d'Alembert ».

Ainsi donc cet Opuscule était destiné à faire connaître la base scientifique du système de Saint-Simon. Mais ce dernier se plaint que le disciple ait suivi ce plan trop à la lettre. En effet, dans une nouvelle préface, mise en tête du même Opuscule (deuxième forme, 1824), Saint-Simon reconnaît qu'au point de vue scientifique Comte a supérieurement exécuté le programme tracé. Mais il a eu le tort de donner à la capacité scientifique le pas sur toutes les autres. Il a eu tort de négliger la partie sentimentale et religieuse du système. Je présenterai moi-même, conclut-il, mes généralités sur ce point. Mais tel qu'il est, cet ouvrage est excellent, c'est le meilleur écrit qui ait jamais été publié en Europe sur la politique générale ⁽¹⁾.

Il est intéressant de noter que, même en développant les « idées mères » de Saint-Simon, Comte se montre original, exactement comme dans la première lettre qu'il lui a écrite en 1818.

Mais il reconnaît qu'il a travaillé sous la direction de son maître, dont il se dit l'élève : j'ai adopté *complètement* cette idée philosophique émise par M. Saint-Simon que la réorganisation actuelle de la société doit donner lieu à deux ordres de travaux spirituels. Les uns qui exigent l'emploi de la capacité scientifique, ont pour objet la *refonte des doctrines générales* ⁽²⁾; les autres, qui doivent mettre en jeu la capacité littéraire et celle des beaux-arts consistent dans le renouvellement des sentiments sociaux. La carrière de M. Saint-Simon a été employée à découvrir les principales conceptions nécessaires pour permettre de cultiver efficacement les deux branches de la grande opération philosophique réservée au XIX^e siècle. Ayant médité depuis longtemps les idées-mères de M. Saint-Simon, je me suis *exclusivement* attaché à systématiser, à développer et à perfectionner *la partie des aperçus de ce philosophe qui se rapportent à la direction scientifique*. Ce travail a eu pour résultat

⁽¹⁾ Saint-Simon, XXXVIII, IX, 3-5.

⁽²⁾ C'est tout le « Cours de philosophie positive ».

la formation du système de politique positive. Je le dis, conclut-il, afin que les éloges remontent à M. Saint-Simon (¹).

On entrevoit déjà l'importance considérable de l'Opuscule que nous allons examiner : 1^o il nous fait connaître les rapports intellectuels de Comte avec Saint-Simon de 1822 à 1824 (²); 2^o il va nous apprendre quelles étaient, à cette époque, les pensées de Comte sur l'objet et la méthode de la science sociale et ses principales applications; 3^o enfin il nous offre une ébauche complète de sa doctrine, dont il nous sera facile plus tard de montrer à cet égard l'unité profonde.

Tout d'abord, et il était aisé de le prévoir, Comte se pose le même problème que Saint-Simon et il le résout de la même manière : il veut guérir les sociétés actuelles des maux dont elles souffrent. Quels sont-ils et d'où proviennent-ils?

Comme les idées et les sciences, les sociétés et la politique ont traversé les phases théologique et métaphysique. La doctrine des rois fondée sur le droit divin et sur la direction providentielle des Etats, exprime l'état théologique de la politique; la doctrine des peuples fondée, sous le point de vue spirituel, sur la liberté illimitée de conscience, et, sous le point de vue temporel, sur le contrat social et la souveraineté du peuple, exprime l'état métaphysique de la politique (³). Un mouvement universel et nécessaire pousse les sociétés vers l'état positif : dans celui-ci, la direction des sociétés, fondée sur la connaissance de leurs lois nécessaires, appartiendra aux savants. Malheureusement, les anciennes forces sociales, loin de disparaître, leur office une fois terminé, durent encore et luttent entre elles. D'un côté, les rois veulent restaurer l'ancien pouvoir temporel, mais leurs efforts sont impuissants, car on ne remonte pas le cours du progrès. D'autre part, les peuples confient leurs destinées à de simples agents transitoires : les métaphysiciens et les légistes, et ils ne s'aperçoivent pas que leurs principes, au lieu d'être « organi-

(¹) *Ibid.*, Préface, p. 9. — Plus tard il tiendra un tout autre langage. Voir plus loin, liv. V, ch. IV, § 3.

(²) La question sera traitée liv. V, ch. IV et V.

(³) *Syst. pol.*, IV, append., 78.

ques », ne sont que « critiques »⁽¹⁾; car le dogme de la liberté illimitée de conscience⁽²⁾ et celui de la souveraineté du peuple sont excellents pour critiquer ou détruire, l'un les croyances théologiques, l'autre la monarchie de droit divin, mais ils ne peuvent servir ni à organiser, ni à reconstruire. Ainsi les rois et les peuples font des efforts pour rebâtir quelque chose; en réalité, ils ne font que détruire. De là dérive le désordre, l'anarchie révolutionnaire au milieu de laquelle nous nous débattons⁽³⁾.

Par l'emploi de moyens différents, les rois et les peuples sont tombés dans la même erreur *pratique*, parce qu'ils ont été victimes de la même illusion *théorique*: en effet, ils ont confondu l'art et la science; ils ont « regardé comme purement pratique une entreprise essentiellement théorique »⁽⁴⁾. Or, il est impossible de réorganiser la pratique, si la théorie elle-même n'a pas été refondue. Faute d'avoir systématisé les idées sur des bases nouvelles, les rois et les peuples n'ont pu que modifier l'ancien système, croyant en bâtir un nouveau.

Il importe donc, avant tout, si l'on veut réellement organiser une nouvelle société, de créer d'abord de nouvelles idées et proposer à l'activité sociale un but vraiment nouveau. Mais, pour le trouver, il faut penser. On agira après. Les premiers travaux à faire sont donc théoriques. Or, si l'on consulte l'histoire, on verra⁽⁵⁾ qu'il n'y a que deux buts d'activité possibles pour une société, quelque nombreuse qu'elle soit, comme pour un individu isolé. Ce sont l'action violente sur le reste de l'espèce humaine ou la conquête, et l'action sur la nature pour la modifier à l'avantage de l'homme ou la production. Toute société qui ne serait pas nettement organisée pour l'un ou l'autre de ces buts ne serait qu'une association bâtarde et sans caractère. Le but militaire était celui de l'ancien système, le but industriel

(1) On a déjà remarqué le sens de ces mots : est « critique » toute doctrine qui détruit l'ancien état de choses et permet de passer insensiblement au nouveau; est « organique » toute doctrine qui bâtit ou sert à construire le nouvel état de choses.

(2) Cf. *Cours*, IV, p. 40, note.

(3) Append., 51-53.

(4) Append., 63.

(5) *Vide supra*, le deuxième Opuscule.

est celui du nouveau (¹). Mais, pour connaître ces vérités, il a fallu consulter l'histoire, et c'est là le premier des travaux à faire. Il est urgent de créer un nouveau système d'idées, de montrer que l'évolution sociale fait passer les sociétés de l'état militaire à l'état industriel, et que, par suite, pour réorganiser les sociétés, il ne faut jamais perdre de vue ce nouveau but : la production, c'est-à-dire l'action de l'homme sur la nature, afin d'accroître le bien-être de tous. Alors seulement, on évitera les demi-mesures qui consisteraient à modifier les anciens systèmes ; on cessera de prendre pour organiques des principes critiques, on fera cesser l'anarchie. Mais, pour cela, il a fallu procéder à des travaux purement théoriques, savoir : créer une nouvelle science, la science des sociétés et la rendre positive (²).

Il faudra en outre exécuter deux autres sortes de travaux. Comte se borne à les indiquer ; il y reviendra plus tard. Il sera indispensable de « fonder le système complet d'éducation positive » et en dernier lieu, de faire connaître, dans un exposé systématique, « l'action collective que, dans l'état actuel de toutes leurs connaissances, les hommes civilisés peuvent exercer sur la nature pour la modifier à leur avantage, en dirigeant toutes leurs forces vers ce but, et en n'envisageant les combinaisons sociales que comme des moyens d'y atteindre » (³).

Nous connaissons déjà assez les tendances naturelles de l'esprit de Comte pour prévoir qu'il accordera à la première série de travaux, la seule dont il s'occupe ici, c'est-à-dire à l'organisation positive de la science sociale, une importance capitale, exclusive. C'est ce qui a lieu en effet.

Nous allons extraire de cet opuscule et grouper dans un ordre systématique les opinions de Comte sur l'objet et la méthode de la science politique, les principales applications théoriques et pratiques de cette méthode, en insistant sur les applications théoriques, car l'auteur s'occupe pour le moment beaucoup plus de la science que de l'art politique.

(¹) Append., 64.

(²) Append., 81.

(³) Append., 81. Plus tard Comte donnera des plans de morale positive, et un plan sur l'industrie positive. V. *Catéchisme positiviste*, 1852, 3^e éd., 1890, p. 397 et s.

EFFORTS DES PRÉCURSEURS : MONTESQUIEU, CONDORCET, CABANIS

Ces diverses indications ressortent d'abord, avec beaucoup de netteté, des jugements portés par Comte sur ses divers prédecesseurs ⁽¹⁾, Montesquieu, Condorcet et même Cabanis.

Montesquieu.

Montesquieu, d'après Comte, a eu le mérite exceptionnel de s'affranchir de l'esprit critique à une époque où tous les penseurs subissaient son empire, et de sentir le vide de la politique métaphysique et absolue au moment même où elle prenait entre les mains de Rousseau sa forme définitive ⁽²⁾.

En outre, le premier, il a étendu aux faits sociaux le déterminisme qui régit les autres faits de la nature. Mais si les faits sociaux sont soumis à des lois nécessaires qui s'imposent au législateur lui-même, il sera nécessaire, pour connaître ces faits, de les observer. Ainsi, avec Montesquieu, la science politique devient positive, car tel est le sens profond et trop méconnu du célèbre ouvrage sur *l'Esprit des Lois* ⁽³⁾.

Malheureusement Montesquieu est loin d'avoir rempli toutes les conditions nécessaires pour éléver la politique au rang des sciences positives. Ainsi il n'a pas aperçu « le développement naturel de la civilisation », le *progrès* qui est le « grand fait général qui domine tous les phénomènes politiques dont il est le véritable régulateur » ⁽⁴⁾. Aussi les observations qu'il a faites sont-elles liées, non par des conceptions positives, mais par des idées générales encore métaphysiques.

Ainsi sa conception fondamentale présente tous les caractères d'une théorie métaphysique : d'abord elle est dogmatique au lieu d'être historique, « elle ne tient pas

⁽¹⁾ Appendix, 106 s. — C'est à dessein qu'il ne parle que de ceux-là *Valat*, XVII, 143. — Dans le *Cours* il ajoutera un mot sur les économistes et les historiens. — *Vide infra*, liv. II, chap. VI, § 2.

⁽²⁾ 107. Comte oublie que les deux Mémoires de Rousseau à l'Académie de Dijon sont de 1749 et 1753. Or *l'Esprit des Lois* est de 1748. Donc Montesquieu n'a pu s'opposer à Rousseau. C'est plutôt Rousseau qui s'oppose à Montesquieu.

⁽³⁾ 106.

⁽⁴⁾ 107.

compte de la succession nécessaire des divers états politiques »; ensuite elle donne « une importance exagérée à un fait secondaire, la forme du gouvernement »⁽¹⁾.

La fameuse théorie des climats elle-même, quoique réellement positive, exagère l'influence des « circonstances physiques locales » sur les phénomènes politiques. L'action des climats « accélère » ou « retarde » la marche nécessaire et spontanée de la civilisation. Mais pour apprécier le retard ou l'accélération, il aurait fallu d'abord connaître l'essentiel : la loi même de la civilisation⁽²⁾. Sans quoi on s'expose, comme Montesquieu, à négliger l'essentiel pour l'accessoire.

Enfin, parce qu'il n'a pas vu que la marche du progrès tendait depuis longtemps à éliminer l'ancien système social pour enfanter le nouveau, il n'a pas compris que la science politique avait une destination sociale et politique. Toute science conduit à un art. L'étude positive des sociétés n'a d'autre raison d'être que de nous faire connaître l'état de choses qu'il faut substituer à l'ancien et par quels moyens pourra être réalisée cette substitution. Ce n'est pas à dire que Montesquieu ait accepté, sans y rien changer, l'état actuel; mais les changements qu'il propose sont de simples « améliorations de détail » du système théologique et féodal. Or, il ne suffit pas de modifier, il faut réorganiser à fond. C'est à cela que doit tendre la science politique. Il est vrai que Montesquieu a eu la sagesse d'éviter les utopies, ce qui montre sous un autre jour la nature prudemment positive de son esprit.

Des éloges et des critiques⁽³⁾ adressés par Comte à l'auteur de l'*Esprit des Lois*, il est facile d'extraire, en les groupant, ses propres pensées sur le but, l'objet et la méthode de la science politique et ses applications : son but est de servir de base positive et scientifique à la direction des sociétés ; elle doit être la science dont la politique sera l'art correspondant. Comme toutes les sciences positives, elle a pour objet des lois nécessaires, celles qui régissent les faits sociaux ; pour méthode : l'observation de ces faits considérés non seulement dans

⁽¹⁾ *Ibid.*

⁽²⁾ Savoir la loi des trois états.

⁽³⁾ Ailleurs, Comte renouvelera contre Montesquieu les critiques assez vives de Condorcet et de Saint-Simon sur « le vain et stérile équilibre des pouvoirs ». — *Infra*, livre II, chap. VI, § 2.

leur état actuel mais surtout dans leur succession historique. Enfin elle utilise cette méthode afin de connaître d'abord l'évolution des sociétés humaines, et réaliser ensuite le type social, amené nécessairement par le développement de la civilisation. Dans cette double application de la méthode, la science politique n'attache à la forme du gouvernement qu'une importance accessoire.

Condorcet.

Le jugement porté sur Condorcet ⁽¹⁾ est tout aussi instructif que le précédent.

Aux yeux de Comte, il a eu le mérite de découvrir et d'appliquer la méthode historique, la seule qui soit « propre à éléver la politique au rang des sciences d'observation... Il a vu nettement, le premier, que la civilisation est assujettie à une marche progressive dont tous les pas sont rigoureusement enchaînés les uns aux autres, suivant des lois naturelles que peut dévoiler l'observation philosophique du passé, et qui déterminent pour chaque époque, d'une manière entièrement positive, les perfectionnements que l'état social est appelé à éprouver, soit dans ses parties, soit dans son ensemble ». En outre, Condorcet a eu le mérite de réaliser sa conception dans « l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain » dont le titre seul et l'introduction suffiraient pour assurer à son auteur l'honneur éternel d'avoir créé cette grande idée philosophique. Enfin, de même que toute science a pour but de prévoir, de même la science politique doit nous permettre de prévoir l'avenir. Aussi Condorcet a-t-il eu raison « d'avoir osé terminer son ouvrage par un tableau de l'avenir » ⁽²⁾.

Malheureusement la tentative de Condorcet présente trois graves défauts qui devaient l'empêcher de réussir entièrement : s'il a admirablement compris qu'il fallait découper l'histoire, non par dynasties, mais en *époques*, il a mal divisé les époques : en effet, « il a cru pouvoir coordonner convenablement les faits en prenant presque au hasard, pour origine de chaque époque, un événement remarquable, tantôt industriel, tantôt scientifi-

⁽¹⁾ Appendice, p. 109 s.

⁽²⁾ 109, 117, 118, 119.

que, tantôt politique. En procédant ainsi, il ne sortait pas du cercle des historiens littérateurs. Il lui était impossible de former une vraie théorie c'est-à-dire d'établir entre les faits un enchaînement réel, puisque ceux qui devaient servir à lier tous les autres étaient déjà isolés entre eux » ⁽¹⁾.

La seule division positive des époques est celle qui suit de près la réalité : or la civilisation a débuté par l'époque théologique et militaire, où les idées sont coordonnées par des croyances surnaturelles, où les activités ont pour but la conquête ⁽²⁾ ; la civilisation aboutit après de longs siècles à l'époque scientifique et industrielle où les idées sont coordonnées d'après les faits positifs, où les activités ont pour but la production. Mais la civilisation n'est pas passée brusquement de la première à la troisième époque : elle a séjourné longtemps dans une époque transitoire, où les métaphysiciens remplacent les prêtres et sont les précurseurs des savants, où les légistes remplacent les nobles conquérants et annoncent les industriels ⁽³⁾.

Cette nouvelle classification des faits historiques ⁽⁴⁾ est naturelle, car elle se moule exactement sur la réalité ; elle est donc positive. Elle servira de lien à tous les faits quels qu'ils soient.

Le second défaut qui devait paralyser les efforts de Condorcet consiste dans l'esprit même qui les inspire. En effet, il est homme du XVIII^e siècle autant qu'on puisse l'être, il est révolutionnaire ou « critique » ; il dénigre le passé au lieu de l'observer. Créateur de la méthode historique, Condorcet n'a pas eu l'esprit historique, sans quoi il aurait imité l'exemple des autres savants qui se contentent d'observer les phénomènes sans songer à les admirer ou à les critiquer. Plus que toute autre science positive, la science des sociétés doit être impersonnelle et désintéressée, car les faits sociaux touchent de si près

⁽¹⁾ 110.

⁽²⁾ 112.

⁽³⁾ 112, 113. Remarquez le sens du mot métaphysique : elle est une « nuance » de la théologie et un acheminement vers la science. Au point de vue temporel, elle détruit l'état social militaire et prépare l'état industriel. — *Vide infra*, livre II, chap. I et V.

⁽⁴⁾ Comte formule ici, pour la première fois et avec une grande netteté, la loi des trois états dans sa double application à l'histoire des idées et à celle des sociétés. Sur la « nouveauté » de cette classification des faits historiques *vide infra*, liv. V, ch. V, § 4 et conclusion.

aux passions que, sans cette sage réserve, il serait impossible d'en faire un examen scientifique.

Du reste, si les faits sociaux se suivent dans un ordre nécessaire, ils sont à chaque époque tout ce qu'ils doivent être : « Les institutions et les doctrines doivent être regardées comme ayant été, à toutes les époques, aussi parfaites que le comportait l'état présent de la civilisation »⁽¹⁾. Il n'y a donc ni à les louer ni à les critiquer. Il serait absurde de penser que tout le passé ait été une série de rétrogradations et d'erreurs. Le passé a eu son utilité, il a servi à enfanter le présent. Condorcet n'a pas eu la sérénité et l'impartialité scientifiques de Montesquieu, parce qu'il n'a pas eu le sentiment des nécessités sociales. Il a découvert le Progrès, mais il n'a pas vu qu'il était une loi fatale.

Aussi son travail présente « une contradiction générale et continue ». Il dit d'un côté que la civilisation au XVIII^e siècle est supérieure à ce qu'elle était autrefois. Il vante les progrès accomplis. Mais comme il représente le passé comme une série de préjugés et de « rétrogradations »⁽²⁾, on ne voit pas comment le progrès total serait une somme de rétrogradations partielles.

Mais « au lieu de voir dans le passé un tissu de monstrosités », il faut au contraire « regarder la société comme ayant été, le plus souvent, aussi bien dirigée, sous tous les rapports, que la nature des choses le permettait »⁽³⁾. Il n'y aucune ressemblance entre ce principe qui dirigera la politique positive et « le fameux dogme théologique et métaphysique de l'optimisme ». Ce dernier conduit à l'inaction, l'autre au contraire, par ce qu'il repose sur des données positives, nous pousse sans cesse à améliorer l'état présent⁽⁴⁾.

Enfin le troisième et dernier défaut qu'il convient de relever dans les conceptions de Condorcet se lie étroitement aux précédents : « Ayant mal coordonné le passé », Condorcet ne pouvait correctement concevoir l'avenir. Il a fait des rêves étranges sur la perfectibilité humaine et sur le bonheur futur qui est réservé à l'humanité. Mais ces rêves n'ont rien de positif. Il faudra néanmoins conserver cette idée, car le véritable but de

⁽¹⁾ 115.

⁽²⁾ Nous disons aujourd'hui « régress ».

⁽³⁾ 116.

⁽⁴⁾ 116, 117.

la science politique, c'est de déterminer le prochain avenir social, tel qu'il résulte du passé. Seulement il faudra mieux observer le passé (¹).

Telle est la remarquable appréciation portée par Comte sur Condorcet.

Ces différents éloges et ces différentes critiques nous éclairent sur les propres pensées de Comte qui, à la fin de cette appréciation, ressortent les mêmes qu'à la fin de la précédente, avec quelques éléments nouveaux : pour Comte, la science politique est une histoire des phases progressives de la civilisation. Elle se place au point de vue de la méthode historique : pour cela elle divise tous les faits en trois grandes époques : celle des théologiens et des militaires, celles des métaphysiciens et des légistes, celle des savants et des industriels. Elles s'enchaînent dans un ordre successif et nécessaire. Mais, bien que placée au point de vue du progrès, la science politique ne dénigre pas le passé ; elle y découvre au contraire, outre l'indispensable préparation du présent, les progrès partiels dont la somme constitue le progrès en général. L'application de cette méthode est destinée à nous faire connaître, avec l'histoire des sociétés, le type social qu'il faut nécessairement réaliser. Et de même que la science éclaire l'art, de même la science politique dirigera nos efforts présents et futurs. La description des sociétés passées nous fera connaître la société de l'avenir.

Tentative chimérique de quelques géomètres.

Les tentatives de Montesquieu et de Condorcet sont les plus importantes. Il en est deux autres cependant que Comte juge dignes d'attention.

La première est celle de certains géomètres qui, réalisant un voeu rapidement formulé par le même Condorcet, appliquent le calcul, la méthode positive par excellence, aux questions politiques (²). Mais cette tentative est inutile, car le calcul des probabilités nous fait laborieusement connaître ce que le simple bon sens nous

(¹) 119.

(²) *Ibid.*

eût fait découvrir ⁽¹⁾. Et de plus, elle est impossible, car si le calcul ne peut pas être appliqué, comme l'a montré Bichat, aux phénomènes organiques, à plus forte raison ne peut-il l'être « aux phénomènes moraux et politiques qui ne sont qu'un cas particulier des premiers » ⁽²⁾.

Cabanis.

Mais il ne faut pas davantage, et pour cela, rattacher la physique sociale à la physiologie individuelle ⁽³⁾, comme l'a tenté Cabanis dans le célèbre ouvrage intitulé « *Rapport du physique et du moral de l'homme* ». S'il a été légitime de faire rentrer l'ancienne psychologie dans la physiologie ⁽⁴⁾, il ne l'est pas d'y faire rentrer également la physique sociale. Certainement, dit Comte après Saint-Simon ⁽⁵⁾, « la physique sociale, c'est-à-dire l'étude du développement collectif de l'espèce humaine, est réellement une branche de la physiologie, c'est-à-dire de l'étude de l'homme, conçue dans toute son extension ⁽⁶⁾. En d'autres termes, l'histoire de la civilisation n'est autre chose que la suite et le complément indispensable de l'histoire naturelle de l'homme ⁽⁷⁾. Cependant, ce serait une grave erreur que de considérer les faits sociaux comme identiques soit aux faits physiologiques, soit aux faits moraux de l'individu. Ils sont quelque chose de plus. Dans la vie sociale apparaît quelque chose qui n'est pas dans l'individu, savoir l'influence des générations précédentes : « L'état de la civilisation humaine à chaque génération ne dépend immédiatement que de celui de la génération précédente et ne produit immédiatement que celui de la suivante » ⁽⁸⁾.

Il faut savoir en outre qu'il y a de la discontinuité entre les divers domaines de la réalité et les lois qui les régissent : il faut se dénier des systèmes qui ramènent à un petit nombre de lois communes, immuables, tous les phénomènes de l'univers. On ne déduit pas les

⁽¹⁾ 120.

⁽²⁾ *Ibid.*, Voir le paragraphe ci-dessous.

⁽³⁾ Lisez : la physiologie du corps humain.

⁽⁴⁾ 129.

⁽⁵⁾ Voir plus loin liv. V, ch. V.

⁽⁶⁾ Ainsi conçue elle embrasse l'étude du corps, l'étude des faits intellectuels et moraux, l'étude des sociétés. C'est ce que l'on a appelé récemment : *Bio-Psycho-Sociologie*.

⁽⁷⁾ 125.

⁽⁸⁾ *Ibid.*

lois des corps vivants des lois des corps bruts, à plus forte raison ne peut-on déduire les lois des faits sociaux de celles des faits physiologiques de l'individu ⁽¹⁾. Il y a donc des lois spéciales pour chaque science. Chacune d'elles a son objet propre et ses postulats spéciaux ⁽²⁾.

Jamais la physique sociale ne deviendrait positive si on s'obstinaît à la rattacher à la physiologie individuelle. Elle resterait éternellement *conjecturale* ou métaphysique. En effet, on pourrait établir, d'après les lois physiologiques, quel est en général l'état de civilisation le plus conforme à la nature de l'espèce humaine. Mais on ne saurait jamais à quelle distance l'espèce humaine se trouve actuellement de cet état; pour le savoir, il faudrait consulter l'histoire, c'est-à-dire détailler la physique sociale de la physiologie. Si on ne procède pas ainsi, on sera réduit à imaginer un type invariable de perfection vague, propre à s'adapter à toutes les époques. Ce qui nous ramène à la science conjecturale ou métaphysique ⁽³⁾.

« Le véritable rapport direct » entre la physiologie et la science politique consiste en ce que « la première doit fournir à la seconde son point de départ » ⁽⁴⁾. La physiologie ⁽⁵⁾ établit « d'une manière positive les causes qui rendent l'espèce humaine susceptible d'une civilisation progressive ». Elle « permet d'éclaircir la formation des premières agrégations d'hommes », elle conduit l'histoire, de l'enfance de notre espèce, jusqu'à la création du langage ⁽⁶⁾. Là s'arrête le rôle de la physiologie. Pour aller plus loin, il faut observer directement dans l'histoire les progrès de l'espèce humaine. On dépasse donc la physiologie, on rentre dans une science nouvelle : la science politique. Cependant, cette dernière science pourra encore utiliser les analyses physiologiques, car, suivant la juste remarque de Com-

⁽¹⁾ 127.

⁽²⁾ Plus tard (*Cours*, VI, 766) Comte s'élèvera contre la prétention de ceux qui ramènent les sciences supérieures aux sciences inférieures; il s'écarte ainsi, dès le début de sa carrière, du matérialisme. Ce point important n'a pas échappé à M. Michel, qui critique avec raison M. Ravaïsson, qui semble au contraire l'avoir méconnu, *Idée de l'État*, 437 et note 5.

⁽³⁾ 127.

⁽⁴⁾ 128.

⁽⁵⁾ Physiologie veut dire ici psychologie positive, c'est-à-dire entendue à la façon de Gall.

⁽⁶⁾ 128. V. plus tard le Système de politique positive, celui de 1851 : la nouvelle statique sociale, *infra*, livre IV, chap. I.

dorcer, le développement de l'espèce suit les mêmes phases que le développement de l'individu, et la connaissance de l'un peut éclairer incidemment l'autre (¹).

Comte résume cette théorie si importante en ces termes : « Quoique la physiologie de l'espèce et celle de l'individu soient deux sciences absolument du même ordre, ou plutôt deux portions distinctes d'une *science unique* (²), il n'en est pas moins indispensable de les concevoir et de les traiter séparément. Il faut que la première prenne sa base et son point de départ dans la seconde pour être vraiment positive. Mais elle doit ensuite être étudiée d'une manière distincte, en s'appuyant sur l'observation directe des phénomènes sociaux » (³).

Ces diverses réflexions présentent le plus haut intérêt et elles dénotent dans l'esprit de Comte une évolution remarquable ; elles groupent toutes les réflexions éparses dans la correspondance avec Valat que nous avons signalées plus haut : Comte devait en effet s'appliquer à faire rentrer la psychologie proprement dite dans la physiologie (⁴) ; c'est pour cela qu'il a critiqué la méthode subjective et qu'il louera bientôt les tentatives de Gall. Ce point sera fondamental dans la future philosophie positive. Par là, la sociologie se trouve rattachée aux autres sciences et au déterminisme universel, car les faits sociaux sont des faits physiologiques (psychologiques) de l'espèce et non plus de l'individu. Par suite, Comte devait s'appliquer à distinguer la sociologie de la physiologie, condition indispensable pour en faire une science ayant son objet propre, sa méthode, ses lois.

Si l'on groupe en un seul faisceau les idées éparses dans l'appréciation des diverses tentatives qu'on vient de voir, on constatera que dès 1822-1824, Comte a une pleine conscience de ce qu'ont fait ses prédécesseurs et de ce qui lui reste à faire : la science politique a une

(¹) 128.

(²) Idée exprimée par Saint-Simon en 1813. — *Vide infra*, liv. V, ch. V, § 1.

(³) 129. — C'est ce que n'ont pas toujours fait les partisans de la *théorie organique* des sociétés.

(⁴) Mais si la sociologie ne doit pas rentrer dans la physiologie (psychologie), pourquoi la psychologie rentreraît-elle dans la physiologie ? Il est surprenant que le principe de la discontinuité, valable pour la sociologie, ne le soit pas pour la psychologie ?

existence propre, elle doit se défendre contre l'invasion de l'esprit mathématique et ne pas se laisser absorber par la physiologie ; elle se distingue nettement de ces sciences comme de toutes les autres. L'objet qu'elle étudie n'appartient qu'à elle : savoir les lois nécessaires du développement naturel des sociétés humaines. Sa méthode n'est autre que le progrès ou méthode historique. Elle observe le passé avec sérénité et impartialité. Elle décrit et divise en trois époques successives l'histoire des progrès des sociétés humaines pour découvrir quelle est la société future qu'il faut réaliser afin de mettre un terme aux maux de l'heure présente.

PROCÉDÉS DE LA MÉTHODE DE LA SCIENCE SOCIALE

Ces considérations extraites du jugement porté par Comte sur ses prédécesseurs sont confirmées par ses déclarations directes. Il sera instructif de rapprocher celles-ci de celles-là : — la science politique est, d'après lui, une physique « particulière » qui observe « le développement collectif de l'espèce humaine », qui coordonne « le passé social » afin de découvrir le système que la marche de la civilisation tend à produire aujourd'hui ⁽¹⁾. Cette physique sociale est évidemment aussi positive qu'aucune autre science d'observation ⁽²⁾. Elle a pour méthode l'observation positive du passé par l'histoire et l'observation du présent qui est très importante, car « tous les degrés de civilisation coexistent sur les divers points du globe, depuis celui des sauvages de la Nouvelle-Zélande jusqu'à celui des Français et des Anglais. Ainsi l'enchaînement établi d'après la succession des temps peut être vérifié par la comparaison des lieux » ⁽³⁾.

Mais la science politique n'est pas réduite à la seule observation, elle peut employer, comme la physiologie, un succédané de l'expérimentation, savoir l'observation

⁽¹⁾ La science politique a un critérium propre pour discerner si les institutions qu'elle observe et décrit doivent ou non triompher, ce qui présente un grand intérêt. Or toute institution qui, à partir d'un certain moment, est allée en déclinant et va en sens contraire de la civilisation, est destinée à disparaître ; dans le cas contraire, elle doit finir par triompher. C'est le critérium appliqué par Comte et Saint-Simon dans le deuxième opuscule.

⁽²⁾ 130.

⁽³⁾ *Ibid.* — M. Michel, *loc. cit.*, 438, remarque avec raison que la méthode favorite de M. Spencer se trouve dans ce passage.

des cas pathologiques : « Les époques... où les combinaisons politiques ont tendu, plus ou moins, à arrêter le développement de la civilisation, doivent être regardées comme fournissant à la physique sociale de véritables expériences encore plus propres que l'observation pure à dévoiler ou à confirmer les lois naturelles qui président à la marche collective de l'espèce humaine »⁽¹⁾.

A l'observation et à l'expérimentation indirecte, la science politique joint encore la classification et l'explication. En effet, elle classe les sociétés en trois types distincts : les premiers gouvernés par les théologiens et les militaires ; les seconds par les métaphysiciens et les légitistes ; les derniers par les savants et les industriels⁽²⁾. Et de plus, comme la physiologie, elle explique le détail par l'ensemble : « Toutes les classes de phénomènes sociaux se développent simultanément et sous l'influence les unes des autres, de telle sorte qu'il est absolument impossible de s'expliquer la marche suivie par aucune d'elles sans avoir préalablement conçu d'une manière générale la progression de l'ensemble »⁽³⁾.

L'histoire.

Mais l'emploi de l'observation, de l'expérimentation indirecte, de la classification et de l'explication du détail par les masses, suppose une conception nouvelle de l'histoire, car tous les procédés de la méthode de la science sociale s'alimentent à l'histoire comme à leur source unique. Il faut renoncer aux « annales », c'est-à-dire à décrire et à disposer chronologiquement des faits particuliers « toujours isolés entre eux ». La « véritable histoire », la seule qui puisse être utile à la nouvelle science politique, n'est pas « littéraire », elle doit être « conçue dans un esprit scientifique », elle recherche les lois qui président au développement social de l'espèce humaine »⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ 130, 131.

⁽²⁾ 64.

⁽³⁾ 133, 134 et 135.

⁽⁴⁾ 134. — *Vide infra*, la conception de l'histoire dans Hume, Montesquieu, Condorcet et Saint-Simon, liv. V, ch. I, II, III et V.

APPLICATIONS THÉORIQUES DE LA MÉTHODE : LA SCIENCE POLITIQUE
(LE PROGRÈS, LES TROIS ÉTATS)

Enfin, en plusieurs endroits de cet Opuscule si touffu, si nourri d'idées, Comte ébauche quelques applications de la méthode qu'il vient de formuler. D'abord il déclare avec Saint-Simon que les progrès de la civilisation se développent suivant une loi nécessaire ⁽¹⁾.

La ligne du progrès n'est pas rigoureusement droite, elle se compose d'une suite d'oscillations plus ou moins étendues et plus ou moins lentes, mais cela importe peu, puisqu'on peut toujours découvrir une ligne moyenne ⁽²⁾.

En même temps, si la ligne du progrès n'est pas rigoureusement droite, les phases progressives n'en sont pas absolument simples : ainsi les phases ultérieures sont à l'état latent dans les primitives, et c'est leur action cachée qui provoque la marche en avant ⁽³⁾.

Le développement de la civilisation est identique chez des peuples qui n'ont certainement pas communiqué entre eux. Cela prouve que la marche de la civilisation est naturelle « uniforme pour tous les peuples, parce qu'elle dérive des lois fondamentales de l'organisation humaine qui sont communes à tous ». Ainsi, par exemple, les mœurs des premiers temps de la Grèce se retrouvent chez les sauvages de l'Amérique du Nord ; la féodalité du xi^e siècle revit chez les Malais ⁽⁴⁾.

La marche du progrès est divisée, comme nous le savons, en trois époques principales et cette division s'applique aux idées comme aux sociétés.

Ainsi les sciences, à leur début, lient les observations par des idées surnaturelles ou théologiques, plus tard par « des idées qui ne sont plus tout à fait surnaturelles et qui ne sont pas encore naturelles ». Ce sont des « abstractions personnifiées dans lesquelles l'esprit peut voir à volonté ou le nom mystique d'une cause surnaturelle, ou l'énoncé abstrait d'une simple série de phénomènes ». C'est l'état métaphysique ou abstrait. Enfin

⁽¹⁾ 89.

⁽²⁾ 97.

⁽³⁾ 87, 88. On a donc reproché à tort à Comte d'avoir « simplifié » la marche du progrès : il reconnaît en effet que la ligne du progrès n'est pas droite et en outre, dans chaque phase coexistent, latentes, les phases futures.

⁽⁴⁾ 91.

dans l'état positif qui « est le mode définitif de toute science quelconque » les faits sont liés par des lois positives suggérées par les faits eux-mêmes (¹). Or, « les sciences sont devenues positives, l'une après l'autre, dans l'ordre où il était *naturel* que cette révolution s'opérait. Cet ordre est celui du degré de complication plus ou moins grand de leurs phénomènes, ou, en d'autres termes, de leur rapport plus ou moins intime avec l'homme » (²). Cet ordre est le suivant : phénomènes astronomiques, physiques, chimiques, physiologiques, politiques (³). Ceci explique, d'après Comte, l'apparition tardive de la science politique comme science positive (⁴).

La loi du progrès ou loi des trois états s'applique, comme on l'a vu, aux sociétés elles-mêmes qui ont été théologiques et militaires, métaphysiques et révolutionnaires, et qui seront bientôt scientifiques et industrielles. Des prêtres et des métaphysiciens, le pouvoir spirituel passera, comme nous le savons, aux savants, et le pouvoir temporel passera des mains des militaires et des légistes dans celles des industriels.

APPLICATIONS PRATIQUES : L'ART POLITIQUE

L'art politique lui-même a suivi nécessairement les trois phases du progrès, car tout art se développe comme la science correspondante. Nous savons que la politique théologique repose sur le droit divin et la direction providentielle des Etats ; c'est la doctrine des rois. La politique métaphysique repose sur la liberté illimitée de conscience et la souveraineté du peuple. C'est la doctrine des peuples et de la Révolution qui servit à détruire l'ancien système (⁵).

Mais Comte précise et développe ces simples aperçus tout en ne séparant pas suffisamment peut-être la science et l'art (⁶) : la politique théologique et la politi-

(¹) 77, 78.

(²) 79, 80. Tous les points essentiels de la philosophie positive apparaissent peu à peu.

(³) Les notions mathématiques ont été de tous temps positives ; elles se placent donc avant les phénomènes astronomiques.

(⁴) La classification qu'il donnera dans le *Cours* est là toute prête.

(⁵) 78 et 79.

(⁶) Car le mot politique dans ce qui suit signifie tantôt la science, tantôt l'art.

que métaphysique ⁽¹⁾ « s'accordent à faire dominer l'imagination sur l'observation », d'autre part elles regardent « la marche de la civilisation comme n'étant assujettie à aucune loi » ⁽²⁾. Aussi les rois et les peuples croient « à la puissance illimitée des combinaisons politiques pour le perfectionnement de l'ordre social ». Si en effet on croit que l'espèce humaine n'obéit pas à une loi nécessaire ou n'a pas reçu d'impulsion propre, on la considère comme apte à recevoir « passivement celle... que le législateur... voudra lui donner », pourvu qu'il soit « armé d'une autorité suffisante ». Et de là sont sorties toutes les rêveries sur « l'ordre social le plus parfait » construit indépendamment de l'état de civilisation correspondant. Et « chacune d'elles voit dans son système d'institutions une sorte de panacée universelle » et juge « les régimes des différents peuples aux diverses époques de civilisations uniquement d'après leur plus ou moins de conformité ou d'opposition avec le type invariable de perfection qu'elles ont établi ». De là est sortie en effet cette vue étrange, présentée par Rousseau, que l'état actuel est une décadence, car l'âge d'or, disait-il, est derrière nous, théorie qui est « l'analogue métaphysique de l'idée théologique relative à la dégradation de l'espèce humaine par le péché original » ⁽³⁾.

Mais en vertu d'un développement nécessaire, l'art politique est devenu positif et il présente des caractères diamétralement opposés à la politique théologique et métaphysique. La politique positive « subordonne l'imagination à l'observation » ; elle considère la « marche de la civilisation comme assujettie à une loi invariable fondée sur la nature des choses ». Aussi les combinaisons politiques qui veulent être viables, doivent-elles avant tout être conformes à l'état correspondant de la civilisation. Au lieu de considérer comme essentielle la question de la forme du gouvernement, au lieu d'en faire dériver « les forces de la société », la politique positive considère tout système politique comme

⁽¹⁾ Appliqué aux idées, le mot métaphysique signifie destruction de la théologie et préparation de la science ; appliqué aux sociétés, c'est-à-dire à la politique, il signifie destruction de l'ancien système théologique et militaire, et préparation du futur système scientifique et industriel.

⁽²⁾ 84 et 85. Cette remarque s'applique à la fois à la science et à l'art.

⁽³⁾ *Ibid.*

étant « l'expression de l'ordre civil qui lui-même n'est que l'expression de l'état de la civilisation »⁽¹⁾. Mais si la civilisation obéit à une loi nécessaire, les combinaisons des législateurs et des gouvernants n'auront pas une efficacité arbitraire et absolue⁽²⁾. Elles pourront tout au plus accélérer ou retarder la marche de la civilisation. Mais tout cela se serait fait sans eux. S'ils font naître des forces qui paraissent nouvelles, c'est qu'elles existaient déjà latentes ; « elles se développaient en silence ». L'action politique est donc renfermée dans d'étroites limites : l'homme politique ne peut pas gouverner à sa guise les phénomènes politiques. Il obéit à un courant irrésistible qui réalise, à chaque époque, le type social et le système politique qui conviennent le mieux. L'homme politique ne modifie que ce qui peut être modifié. « Toute action politique est suivie d'un effet réel et durable quand elle s'exerce dans le même sens que la force de la civilisation, lorsqu'elle se propose d'opérer des changements que cette force commande actuellement. L'action est nulle ou du moins éphémère, dans toute autre hypothèse⁽³⁾... La saine politique ne saurait avoir pour objet de faire marcher l'espèce humaine, qui se meut par une impulsion propre, suivant une loi aussi nécessaire, quoique plus modifiable, que celle de la gravitation. Mais elle a pour but de faciliter sa marche en l'éclairant »⁽⁴⁾. La connaissance de la marche de la civilisation apprendra aux gouvernants et aux gouvernés à subir avec résignation, comme une loi inévitale, les changements commandés par le progrès⁽⁵⁾. On évitera ainsi les révolutions brusques⁽⁶⁾. Le triomphe de la civilisation s'opérera d'une manière à la fois aussi prompte et aussi calme que la nature des choses le permet⁽⁷⁾.

Telle est la politique positive dont la supériorité paraît incontestable quand on la compare aux deux autres : au lieu d'inventer le système social à réaliser, elle « le détermine par l'observation ». Au lieu de discuter à perte de vue « sur le meilleur gouvernement possible »,

⁽¹⁾ 88.

⁽²⁾ 93-94.

⁽³⁾ 95 et 79.

⁽⁴⁾ 95.

⁽⁵⁾ 97. — *Vide infra*, liv. V, Saint-Simon, ch. V.

⁽⁶⁾ 98.

⁽⁷⁾ 97.

elle propose « un état de civilisation » bon pour l'époque, mais qui cessera de l'être quand les temps auront changé. Enfin elle exclut « l'arbitraire théologique ou le droit divin des rois, et l'arbitraire métaphysique ou la souveraineté du peuple »⁽¹⁾. Car il n'y a d'action politique possible que celle qui est indiquée par le cours nécessaire des choses.

Cependant si l'imagination est exclue de la politique théorique et pratique, il faudra bien cependant lui faire une certaine place, s'en servir afin de « passionner » l'opinion publique qui, sans cela, resterait indifférente devant le nouveau système social. Mais à cela doit se borner le rôle de l'imagination⁽²⁾.

Il serait difficile de nier l'importance de cet Opuscule. Comte ne se contente pas de *dire* qu'il faut éléver la politique au rang des sciences et des arts positifs, il le *fait*. Et nous aurons à nous demander plus tard si le long traité en quatre volumes qu'il publia en 1831-1834 est réellement supérieur, à ce point de vue, à l'ébauche géniale de 1822-1824⁽³⁾. Objet de la science politique, méthode, cadres généraux, destination sociale et politique de cette même science, Comte a élaboré tous ces points avec une précision et une lucidité remarquables. La nouvelle science est la plus complexe de toutes les sciences et couronne leur édifice. Elle doit faire cesser l'anarchie intellectuelle, morale et sociale. Elle a pour immense champ d'exploration les progrès de l'humanité et pour méthode l'observation complète des sociétés humaines.

Saint-Simon ne s'y trompa point. Ce travail est certainement très bon, écrit-il⁽⁴⁾; nous déclarons formellement qu'il nous paraît le meilleur écrit qui ait jamais été publié sur la politique générale⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ 100-103.

⁽²⁾ 104, 105.

⁽³⁾ *Vide infra*, liv. IV, conclusion. — Les deux ouvrages portent le même titre.

⁽⁴⁾ XXXVIII, IX, 2^e préface, 3.

⁽⁵⁾ *Ibid*, 1^e préface, p. III.

Les Saint-Simoniens ratifièrent ce jugement ⁽¹⁾. Guizot, avec lequel Comte eut quelques relations ⁽²⁾, y prêta une grande attention. L'Académie des sciences de Paris, à qui le jeune auteur avait envoyé un exemplaire, lui transmit par l'entremise de son secrétaire perpétuel, le « prudent Cuvier », un accusé de réception élogieux et flatteur ⁽³⁾. Enfin Hégel lui-même, à qui un ami de Comte, G. d'Eichthal, avait communiqué cet Opuscule, lui fit le meilleur accueil ⁽⁴⁾.

Cet Opuscule devait même avoir sur l'existence de Comte une influence décisive ; il fut l'occasion d'une rupture définitive avec Saint-Simon : conscient de sa valeur, Comte supportait avec impatience le titre d'*élève de Saint-Simon* et brûlait de secouer le joug d'une tutelle devenue désormais inutile ; froissé des agissements, en effet assez étranges de ce dernier à son égard ⁽⁵⁾, il ne voulut plus jouer le rôle de *manœuvre littéraire* ⁽⁶⁾. La rupture eut lieu en mars 1824. « Il en est résulté une rupture complète et irrévocable entre nous depuis deux mois » ⁽⁷⁾.

Elle était préparée de longue date, depuis le jour où Comte écrivit à Saint-Simon la lettre de 1818, et depuis la Préface du troisième Opuscule. Saint-Simon voulait procéder sans retard à des travaux d'ordre pratique, donner à l'influence industrielle la prééminence sur l'influence scientifique et finalement restaurer le christianisme primitif. Comte résiste énergiquement à cette triple tendance : il déclare irrévocablement déchus tous les systèmes théologiques, il proteste contre l'en-vaissement de la société par l'industrialisme et l'utilitarisme, et affirme que les travaux propres à réorganiser les sociétés modernes doivent être, pour l'instant, exclusivement théoriques.

Cette divergence va s'accuser avec la plus grande netteté dans les lettres qui suivent la rupture et dans

⁽¹⁾ *Ibid.*

⁽²⁾ Robinet, *Notice*, 415 et 423 et *Valat*, XVIII, 149; cf. 122.

⁽³⁾ Cité dans *Littré*, 147, 148.

⁽⁴⁾ « Je suis très content de l'accueil qu'un homme aussi distingué a fait à mon travail », dit Comte cité dans *Littré*, 157.

⁽⁵⁾ *Valat*, XVI, 21 mai 1824, 115-117.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 117.

⁽⁷⁾ *Ibid.* Voir toute la lettre écrite le 21 mai. Pour les détails *Vide infra*, liv. V, ch. IV et V.

lesquelles Comte parle, non sans complaisance, du troisième Opuscule et de ses projets à ses amis : Valat et G. d'Eichthal.

En effet, il pense longtemps au troisième Opuscule : « tous mes travaux subséquents » doivent être « la suite stricte de celui-là » ⁽¹⁾. Il en indique lui-même l'objet ⁽²⁾ : « La politique doit aujourd'hui et peut devenir une science positive et physique, traitée à la manière de l'astronomie, de la chimie, etc. ; mon ouvrage a pour but de la faire ainsi ;..... c'est là le seul moyen de terminer l'époque révolutionnaire dans laquelle nous sommes encore, en faisant converger tous les esprits vers une doctrine unique ; par là se manifestera un nouveau pouvoir spirituel capable de remplacer le clergé et de réorganiser l'Europe par l'éducation ; enfin jusqu'à ce que la formation de cette doctrine soit terminée, on doit s'abstenir avec soin de toute tentative directe de réformation dans les gouvernements existants. Ceux-ci doivent avoir essentiellement en vue cet objet, tout en facilitant, s'ils sont sages, par quelques mesures très simples, les travaux pacifiques et purement intellectuels dont je montre l'urgence et l'indispensable nécessité..... En un mot, ma tendance est de ramener les esprits vers l'élaboration des doctrines qui sont aujourd'hui la grande affaire et qui doit préparer de la besogne à la génération qui nous succèdera pour l'élaboration des institutions pratiques » ⁽³⁾.

Ce n'est pas seulement à Valat qu'il fait part de ses réflexions sur le troisième Opuscule et les méditations qui l'ont préparé et celles qu'il suggère, — c'est encore à son jeune ami d'Eichthal, qui, à cette époque, était à Berlin :

Le 6 juin 1824, il lui écrit ⁽⁴⁾ combien il se félicite de l'accueil rencontré par son livre auprès de l'Académie des sciences et de son secrétaire « le prudent Cuvier ».

⁽¹⁾ Valat, XVI, mai 1824, p. 116.

⁽²⁾ Ibid., 120.

⁽³⁾ Ibid., 121.

⁽⁴⁾ Cité dans Littré, 147-148 et 149.

Il s'étonne de trouver dans Guizot, qui est « une très forte tête » cependant, tant de résistance au sujet de la division des deux pouvoirs, le spirituel et le temporel, qui correspond à celle, généralement admise, entre la théorie et la pratique. Les hommes politiques de sa trempe devraient bien songer qu'il peut y avoir une politique théorique comme il y a une politique pratique ; on conduit les sociétés avec des raisonnements et non avec des recettes empiriques ; les travaux théoriques sont, pour l'heure, les plus urgents. C'est ce que Guizot n'admet pas, car « le kantisme le domine encore ».

Mais les idées de Comte ne restent pas stationnaires ; l'impulsion donnée par la rédaction du troisième Opuscule se fait sentir tous les jours plus forte, plus impérieuse. Les travaux théoriques attirent de plus en plus ses regards et ses efforts. La philosophie générale des sciences couronnée par la physique sociale, revient souvent dans ses méditations : « Je ne puis m'empêcher, écrit-il⁽¹⁾, de me rappeler votre judicieuse réflexion sur l'influence qu'exercera la physique sociale une fois formée sur la philosophie scientifique. Je vais même plus loin que vous, car je pense que ce ne sera qu'alors qu'il pourra exister une véritable philosophie des sciences⁽²⁾. Toutes les idées philosophiques qui y sont aujourd'hui, quoique fort précieuses jusqu'alors, ne me paraissent avoir qu'un caractère simplement provisoire. Je parlerai un peu de cette relation dans la préface générale que je vous annonce⁽³⁾ et où j'expliquerai que le véritable titre de mes travaux serait *philosophie positive*, et que, si j'ai préféré *politique*, c'est à cause que c'est là l'application philosophique la plus urgente et qui doit fonder la science, mais que, plus tard, moi ou vous ou d'autres complèteront ce système d'idées par la *refonte encyclopédique de toutes nos connaissances positives*⁽⁴⁾, qui doivent réellement être conçues comme une *seule masse*, quoique, pour la bonne culture, il soit indispensable d'y conserver et d'y pousser même, en un sens, plus

⁽¹⁾ D'Eichthal, 5 août 1824. Cité dans *Littré*, 149, 150.

⁽²⁾ *Vide infra*, livre II, chap. I, II, V, § 3.

⁽³⁾ Il en est question dans la préface du *Cours* publiée en 1830 ; est-ce de celle-là qu'il s'agit ? C'est très probable.

⁽⁴⁾ Formule à retenir. La fin du texte annonce très clairement la première leçon du *Cours*.

loin qu'elle ne l'est, la division du travail, mais de manière que chaque savant spécial puisse toujours, dans la suite, concevoir la relation de sa branche et même de son rameau avec le tronc universel ».

Jamais, jusqu'ici du moins, Comte ne s'était exprimé sur ce point en termes plus nets, plus vigoureux. On croirait lire certaines parties de la première et de la deuxième leçon du *Cours* publié à partir de 1830 et où il expose, comme ici, la nécessité, pour créer la sociologie, de repenser toutes les sciences, en former une synthèse homogène et comme un arbre unique dont toutes les sciences seraient des rameaux distincts mais unis.

La claire vision de ses futurs travaux le remplit d'enthousiasme : « Je travaillerai toute ma vie et de toutes mes forces à l'établissement de la philosophie positive, mais je le ferai parce que telle est ma vocation irrésistible, parce que là est la source de mon principal bonheur et sans prétendre jamais à aucune autre récompense qu'à l'estime des têtes pensantes d'Europe⁽¹⁾.

Il ne se contente pas de rêver un avenir de gloire philosophique, il le prépare. Chaque jour amène un point de vue, et tous réunis constituent peu à peu la philosophie positive et son couronnement la sociologie : il annonce⁽²⁾ qu'il est parvenu à rattacher les points fondamentaux des mathématiques à ses idées générales de philosophie positive. Plus loin, il fait cette déclaration importante qui a déjà paru sous sa plume⁽³⁾ et qui reparaîtra si souvent plus tard : « L'absolu, dans quelque sens que ce soit, non-seulement n'existe pas, mais ne peut pas même être imaginé par nous, et tel a été jusqu'ici le vice fondamental de la philosophie... La prédominance relative de la méthode positive sur les méthodes théologique et métaphysique est aujourd'hui un fait que personne ne peut contester ni ne conteste »⁽⁴⁾.

Il rappelle souvent à son ami les progrès accomplis par la physique, la chimie et la physiologie depuis

⁽¹⁾ *Valat*, XVII, 8 septembre 1824, p. 126. Il parle de ses « grands travaux philosophiques ». Il vise à « entrer le plus promptement possible à l'Académie des sciences ». *Ibid.*

⁽²⁾ Même lettre, 128.

⁽³⁾ *Système politique*, IV, appendice, p. II : « Tout est relatif, voilà le seul principe absolu » ; ceci est écrit en 1817.

⁽⁴⁾ *Valat*, 132.

l'application de la méthode positive⁽¹⁾. Mais il insiste surtout, on le conçoit aisément, sur la tentative de Gall⁽²⁾ qui a rendu « positive » la physiologie (lisez psychologie) « en soumettant l'ordre de phénomènes vulgairement appelés moraux à la méthode positive ». Gall a continué la révolution commencée par Cabanis⁽³⁾. Il considère en effet « le système nerveux cérébral comme le siège des fonctions intellectuelles et affectives en général... Le cerveau est un ensemble d'organes dont chacun est le siège d'une fonction morale particulière »⁽⁴⁾. Peu importent les imperfections de cette tentative ; Gall a eu le mérite d'ouvrir une voie.

Grâce à lui, on peut rattacher les faits sociaux au déterminisme universel, car ils dépendent des mouvements de la nature dont font partie les mouvements du cerveau. Les faits sociaux étant des faits comme les autres, on ne voit pas pourquoi ils « n'auraient pas de lois tout comme les autres⁽⁵⁾ », et pourquoi ces lois ne seraient pas susceptibles d'être découvertes par l'observation tout comme celles des autres, sous la seule réserve que la nature de cette *fraction de la physique*⁽⁶⁾, en rend l'étude plus difficile ; ni enfin pourquoi les hommes ne pourraient pas tomber d'accord sur l'existence de ces lois, une fois constatées par cette méthode, comme ils l'ont fait dans les autres cas... ; *il y a des lois aussi déterminées pour le développement de l'espèce humaine que pour la chute d'une pierre*⁽⁷⁾.

Les principaux articles de la philosophie positive apparaissent ainsi successivement sous les yeux du lecteur qui a suivi jusqu'ici la correspondance de Comte, ce qui montre combien le Cours de philosophie positive qui sera professé en 1826, 1829 et 1830, et publié à partir de 1830, était préparé de longue date. Ainsi Comte revient sur ce point qui lui tient tant à cœur, savoir que la science politique doit être traitée dans le même esprit

⁽¹⁾ *Ibid.*, 133, 134.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ 135.

⁽⁴⁾ 136.

⁽⁵⁾ Point capital pour la sociologie. Voir les efforts de Montesquieu, liv. V, ch. II.

⁽⁶⁾ Expression à retenir.

⁽⁷⁾ *Valat*, 139. Ces lignes écrites en 1824 coïncident avec celles de Kant. Cf. son Opuscule de 1781 cité dans *Littré*, p. 54. — V. *ibid.*, 155, l'opinion de Comte sur cet opuscule ; il serait arrivé à cette conclusion sans l'avoir lu.

et avec les mêmes procédés que les autres sciences, précisément parce que les faits sociaux font partie du déterminisme universel ; ce ne sont pas les savants actuels qu'il faut appliquer à la politique, car ils sont trop enfermés dans le cercle étroit de leur spécialité. C'est à des savants d'un nouveau genre, ceux qui auront repensé toutes les sciences constituées, tous leurs procédés et se seront pénétrés de leur esprit, qu'il faudra confier le soin d'élaborer la science politique, car « je regarde comme indispensable la connaissance des lois générales des phénomènes pour pouvoir bien étudier la politique, car l'homme et surtout l'homme social n'est point dans la nature un phénomène isolé qu'on puisse étudier sans connaître les autres ordres de phénomènes ». Et il ajoute cette déclaration, qui témoigne à quel point de maturité ses idées sont déjà parvenues, sur le rôle social et politique de la nouvelle science, à la naissance progressive de laquelle nous assistons : « Je suis très convaincu que la politique théorique ne fera dorénavant aucun progrès réel et n'exercera sur la pratique aucune influence utile tant qu'elle ne sera point cultivée par une classe spéciale de savants, élevée tout exprès dans la connaissance générale des diverses sciences positives, mais ne cultivant que la science politique » ⁽¹⁾.

L'invasion du déterminisme dans un domaine qui semblait jusqu'alors devoir lui échapper, entraîne cette autre conséquence, déjà signalée dans le deuxième Opuscule ⁽²⁾, et dont l'importance ne sera jamais exagérée : toutes les institutions et notamment la féodalité ⁽³⁾, ont été « excellentes » en leur temps, « indispensables » même, parce qu'elles ont été lentement produites par des causes nécessaires. L'historien doit donc en parler sans parti-pris. Mais le politique n'est pas tenu de s'y attacher aveuglément ; ces institutions, bonnes pour un temps, ne sauraient durer au-delà des limites normales.

Comte a donc une conscience très nette de la route qu'il a suivie et il repousse toute assimilation avec les doctrines qui présentent quelque analogie avec la sienne, notamment celles de Kant et de Hegel ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ *Ibid.*, 139, 140.

⁽²⁾ *Vide supra*, p. 11 s.

⁽³⁾ *Valat*, XVII, 141.

⁽⁴⁾ *Valat*, XVIII, 147, 3 novembre 1824. — Cf. autre lettre citée dans *Littré* 155, 156, 157 (10 décembre 1824).

Il continue de réclamer une doctrine générale propre à faire naître des convictions communes ⁽¹⁾. Ce qu'il dit à G. d'Eichthal, il le dit aussi à Valat, car ce point est essentiel dans ses méditations : « Cette anarchie morale, dont j'admetts tout comme toi l'existence actuelle, et qui me parait le grand fléau caractéristique de notre siècle, prouve clairement la nécessité de rétablir l'harmonie par la formation d'une doctrine convenable, mais nullement l'impossibilité d'y parvenir » ⁽²⁾. L'état actuel est « un état de crise très violent » qui ne peut pas durer. Il faut à « la société européenne » un lien moral, des « opinions fixes, généralement reçues » ; les sociétés ne peuvent subsister sans cela, c'est une vérité que « les hommes d'Etat rétrogrades », de Maistre, Lamennais, ont mise en lumière. Cette « force morale », cette « puissance d'opinion » a été réalisée au moyen âge ; pourquoi ne pourrait-on pas la restaurer aujourd'hui, en la demandant à la nouvelle philosophie, la philosophie positive et spécialement la physique sociale ⁽³⁾ ?

En somme, il faut réunir les hommes par des opinions communes et, vu le discrédit de la théologie et de la métaphysique, ces opinions ne peuvent être qu'empruntées à la politique positive. « *Ces deux points me paraissent évidents*, dit Comte, *et ils sont la base de tous mes travaux* » ⁽⁴⁾.

Fidèle aux déclarations qu'il a insérées dans la préface du premier Système de politique positive (1822-1824), il se défend de vouloir réorganiser les institutions. Son ambition, pour le moment, vise les idées, les doctrines. Il veut « former un code d'opinions politiques et morales admis sans contestation par toutes les classes » ⁽⁵⁾. La réorganisation qu'il tente est spirituelle et non temporelle. « Quand les premières seront formées, c'est-à-dire dans soixante ans environ ⁽⁶⁾, on pensera aux secondes qui seront refondues d'après les premières... Je regarde toutes les discussions sur les institutions comme de pures niaiseries fort oiseuses et qui ne sont fondées sur rien, jusqu'à ce que la réorganisation spirituelle de la

⁽¹⁾ *Valat*, XX, 25 décembre 1824, 157.

⁽²⁾ *Ibid.*, 153.

⁽³⁾ *Ibid.*, 154.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 155.

⁽⁵⁾ *Ibid.*

⁽⁶⁾ Il n'a pas observé ce délai, car en 1851, c'est à-dire 27 ans après cette lettre, il écrivait le second Système de politique positive en 4 vol., 1851-54.

société soit effectuée ou du moins très avancée, et c'est un des points capitaux sur lesquels je suis absolument opposé à Saint-Simon, par exemple, qui voudrait commencer par la réorganisation temporelle (entendue à sa manière), ce qui est le monde renversé et littéralement la charrue avant les bœufs... Ainsi ne perds pas de vue que je suis et veux être purement et simplement un *théoricien* (mais non pas un *rêveur*), et nullement praticien, même praticien consultant. En un mot, ce que je me propose par dessus tout, c'est de fonder une *science politique*. Quand elle sera avancée à un certain degré, on en fera application à la pratique, *comme on applique la chimie aux arts*; mais jusque-là je ne vise à d'autre résultat pratique que celui de réunir les esprits par certaines idées politiques »⁽¹⁾. Il déplore les préoccupations matérielles de la société : « Tous mes travaux ont pour but de reformer des doctrines sociales, de rétablir dans la société quelque chose de spirituel capable de contre-balancer l'influence du matériel dans lequel nous sommes aujourd'hui si ignoblement plongés »⁽²⁾. L'industrialisme et l'utilitarisme envahissent la société et il ne cache pas combien ce nouvel état de choses (qui paraissait admirable à Saint-Simon)⁽³⁾ heurte ses convictions les plus intimes. « Vous ne sauriez vous faire d'idée, mon cher ami, écrit-il à d'Eichthal le 24 novembre 1825⁽⁴⁾, combien le commencement d'activité politique que prennent les industriels fait obstacle à la production et à l'intelligence d'idées philosophiques. Il faut être sur les lieux pour bien le sentir. Ces gens-là croient aujourd'hui toucher à la possession exclusive du pouvoir et ils deviennent impertinents comme des nobles, peut-être même beaucoup plus. Si on leur laissait leurs coudées franches, ils feraient des savants de purs ingénieurs qu'on mettrait au pain et à l'eau toutes les fois qu'ils n'inventeraient pas une pratique nouvelle par semaine. Le point de vue matériel prend de jour en jour une prépondérance effrayante, et

⁽¹⁾ *Valat*, 156, 157.

⁽²⁾ *Valat*, XXI, 165 (30 mars 1825). — Voir la lettre à d'Eichthal écrite le 10 décembre 1824, citée dans *Littré*, 153.

⁽³⁾ V. *supra*, p. 3 et note 2. — Toutefois il faut reconnaître que Saint-Simon penchera, sur la fin de sa carrière, nettement vers le socialisme; mais il s'inspire alors de raisons morales (justice, amour des faibles), étrangères aux économistes. — *Vide infra*, livre V, ch. V, § 5 : *Le nouveau christianisme*, par Saint Simon.

⁽⁴⁾ Un an après la rupture avec Saint-Simon.

je prévois que le pouvoir spirituel aura bien de la peine à s'installer au milieu de gens qui ne conçoivent pas ce qui peut leur manquer quand ils voient la nation boire, manger, se loger et se vêtir mieux que jamais » (¹).

Avec de telles idées, la rupture de Comte avec Saint-Simon, qui avait eu lieu en 1824, apparaît ici encore plus inévitable. Un théoricien, ancêtre des *sociologues*, ne pouvait guère s'entendre avec l'industriel, ancêtre des *socialistes*.

Cependant la rupture ne fut pas absolument définitive. Même après la mort de Saint-Simon (19 mai 1825) et pressé par le besoin (²), Comte fait paraître dans *le Producteur*, journal officiel des disciples de Saint-Simon, une série d'articles (³). Réunis, ils forment le quatrième opuscule (novembre 1825), puis le cinquième (mars 1826). Ils présentent un grand intérêt, car ils développent quelques-unes des idées les plus importantes, simplement ébauchées dans le troisième opuscule.

(¹) Cité dans *Littré*, 165.

(²) Lettre à d'Eichthal, 24 nov. 1825, citée dans *Littré*, 162-164.

(³) Voir les numéros cités par Comte lui-même dans *Cours*, IV, avertissement, p. ix. — Cf. *Syst. polit.*, IV, appendice, 137 s.



CHAPITRE III

LE QUATRIÈME ET LE CINQUIÈME OPUSCULE. — PLAN DU COURS.
— LA FOLIE D'A. COMTE. — LA GUÉRISON. — REPRISE DU COURS.

Le quatrième opuscule a pour titre : *Considérations philosophiques sur les sciences et les savants* (¹). Il renferme des développements fort instructifs sur les quatre points suivants : preuve de la loi des trois états ; ordre dans lequel les sciences sont devenues positives ; ébauche de la classification ou « échelle encyclopédique » des sciences ; objet et méthode de la physique sociale ; rôle social et politique des savants positifs (les « sociologues ») destinés à diriger les sociétés au point de vue spirituel.

Voici sur chacun de ces points quelques détails caractéristiques où il sera facile de reconnaître tous les matériaux élaborés de 1818 à 1825.

PREUVES DE LA LOI DES TROIS ÉTATS

L'espèce humaine, envisagée dans son ensemble, a traversé, nous le savons, les phases théologique et métaphysique qui l'ont conduite peu à peu à l'état positif. Cette vue nouvelle sur la philosophie de l'histoire demande quelques preuves.

Considérons d'abord les faits, et notamment « l'éducation de l'individu en tant qu'elle est spontanée » (²). En vertu du parallélisme découvert par Condorcet (³)

(¹) Nov. 1825, *Syst. pol.*, IV, appendice 137 et s.

(²) 138.

(³) *Vide infra*, liv. V, ch. III.

entre le développement de l'individu et celui de l'espèce, on rencontre dans le développement spontané de l'individu les mêmes phases : l'individu est « théologien dans son enfance, métaphysicien dans sa jeunesse et physicien dans sa virilité ». L'histoire des sciences témoigne également qu'elles commencent par être théologiques pour devenir métaphysiques et peu à peu positives⁽¹⁾.

A cette preuve de fait, Comte sent le besoin d'ajouter une preuve plus logique, plus rationnelle, à ses yeux du moins. Il la présente sous deux aspects principaux : d'une part, étant donné les lois naturelles de l'organisation humaine, il fallait de toute nécessité que l'humanité traversât les trois phases ; d'autre part, cette marche a été indispensable au développement de la raison humaine. Ces deux points méritent une attention particulière.

Tout d'abord, l'homme est naturellement théologien avant de devenir physicien. Pour un être doué d'imagination et à qui l'effort répugne, il était très commode de se représenter la nature comme un ensemble de forces vivantes, analogues à l'âme humaine, quoique infiniment supérieures. Cette tendance était irrésistible, car, aujourd'hui même, l'homme qui voudrait pénétrer la cause intime des phénomènes ne saurait, même après avoir connu les savantes analyses de Hume sur la causalité, résister à la tentation de verser dans l'anthropomorphisme et l'hylozoïsme.

Cependant l'homme ne devait pas rester toujours théologien ; un élan impérieux va le pousser vers l'état positif. D'abord parce que, même en pleine phase religieuse, il était alors⁽²⁾ lui-même un peu physicien, c'est-à-dire *observateur positif*⁽³⁾, ensuite parce que les faibles connaissances positives obtenues devaient le pousser à se débarrasser peu à peu des agents surnaturels ; d'abord, il en diminue le nombre, et il passe du fétichisme au polythéisme et ensuite au théisme. Cette simplification ne lui suffit pas, il resserre encore l'intervention de la grande cause surnaturelle unique dans des limites si étroites que Dieu est conçu comme un être seulement des-

⁽¹⁾ Appendice, 138.

⁽²⁾ Il est bon de remarquer que Comte admet la coexistence partielle des trois états. Nous en trouverons de nombreux exemples.

⁽³⁾ Appendice, 139.

tiné à diriger les phénomènes dont on ignore encore les lois positives. Mais il en est dont l'homme a pu découvrir les lois ; aussi est-il capable de les prévoir, de les modifier, pour les faire servir à ses fins. L'homme prend goût à ce genre d'explication et d'action. Et il s'est dit que tous les phénomènes sans exception devaient être soumis à des lois positives et peut-être pourra-t-on les prévoir tous et agir sur eux. Ainsi, par une évolution inévitable, l'esprit humain, de théologien est devenu positif. Et cette marche nécessaire dérive des lois naturelles de l'organisation humaine.

En outre cette évolution était indispensable au développement de la raison humaine, car il ne faudrait pas croire que celle-ci ait été « jusqu'à nos jours en état de démence ». Sur ce point important, il est nécessaire de « rectifier » bien des idées erronées. Tout ce qui a été, était nécessaire et par suite utile et bon. Donc la méthode théologique et métaphysique était la seule que pussent employer les hommes pendant les deux premières périodes de l'humanité. Cela suffit à établir, avec leur nécessité, leur utilité ⁽¹⁾.

Mais on peut proposer une preuve plus directe : expliquer scientifiquement un phénomène, c'est le rattacher, comme l'a montré Hume, à un autre phénomène, qui est l'antécédent habituel. Cette méthode positive est « la plus sûre dans sa marche ». Mais elle exige des efforts et une longue suite d'observations dont l'esprit humain, dans son enfance, était incapable. D'autre part, l'homme ne pouvait se contenter d'entasser stérilement des faits, « l'empirisme absolu » était impossible, même à cette époque. L'esprit de l'homme est sorti de cette impasse par la seule voie accessible et commode. Il a groupé et lié les phénomènes en les rattachant à des agents surnaturels, comme à leurs causes productrices. Cette méthode était « provisoire, vague et arbitraire ». Mais il n'y en avait pas d'autre possible pour l'époque. Sans elle, « les facultés humaines seraient nécessairement restées dans un engourdissement indéfini » ⁽²⁾. Quel puissant stimulant en effet que de s'imaginer qu'on pourra, en se conciliant la faveur des agents surnaturels, exercer sur la nature une « puissance indéfini-

⁽¹⁾ 140.

⁽²⁾ 141.

nie ». Sans cet aiguillon, aurait-on étudié les phénomènes ? Ainsi l'esprit s'est préparé à l'astronomie par l'astrologie, comme dit Kepler, et à la chimie par l'alchimie, suivant la remarque de Berthollet ⁽¹⁾.

La méthode théologique convenait si bien à l'enfance de l'esprit, que s'il avait eu à choisir entre elle et la méthode positive, il aurait laissé dédaigneusement cette dernière à cause de « l'humilité de ses promesses et de la lenteur de ses procédés » ⁽²⁾.

La convenance de la théologie avec l'état rudimentaire de nos connaissances était si grande à cette époque, que l'état politique n'en aurait pas souffert d'autre. Car il ne faut pas ignorer que « la culture de notre intelligence n'est possible que dans la société et par la société », et même, à toutes les époques, « la nature et l'étendue des relations sociales déterminent.... le caractère et la vitesse » des progrès scientifiques. Or, dans une société composée, comme à l'époque théologique, de « guerriers et d'esclaves », seul « l'ascendant des doctrines théologiques » était de nature à rendre possible l'existence d'une classe d'hommes dispensés des soins de la production matérielle et de ceux de la guerre », et leur permettre de « contempler la nature » ⁽³⁾.

Ces diverses considérations prouvent que l'enfance de l'espèce humaine devait être théologique et sa maturité positive. Mais de même que l'individu ne passe pas brusquement de l'enfance à la maturité, de même l'esprit a traversé un stade intermédiaire, pour aller de l'une à l'autre ; cet intermédiaire, l'analogue de l'adolescence, c'est l'état métaphysique ⁽⁴⁾. En effet, la théologie et la philosophie positive sont diamétralement opposées : l'une considère des agents surnaturels et personnels, l'autre des phénomènes observables. Pour passer d'une méthode à l'autre, il fallait se déshabiter des uns et s'habituer aux autres. C'est à quoi sert admirablement la métaphysique : elle remplace en effet les agents surnaturels par des forces abstraites directement insaisissables ; et comme on ne peut les saisir que par l'intermédiaire de leurs manifestations visibles, on s'accoutume

⁽¹⁾ 142.

⁽²⁾ *Ibid.* et 143.

⁽³⁾ 143.

⁽⁴⁾ 144. — *Vide infra*, Saint-Simon, liv. V, ch. V.

à ne voir que celles-ci, on les observe exclusivement et on est ainsi conduit insensiblement à la méthode positive. Etant une *nuance de la théologie*, ou plutôt étant la théologie modifiée par l'influence latente de la philosophie positive, la métaphysique prépare cette dernière (¹).

Le sens du mot métaphysique est donc assez complexe dans Comte : il signifie d'abord recherche illusoire des causes cachées, exactement comme chez Hume et Kant (²). Puis, Saint-Simon ayant dit que la métaphysique permet de passer de l'explication conjecturale (théologique) à l'explication positive (³), Comte s'empare de cette idée et dit : d'abord la métaphysique est une nuance de la théologie, puis elle remplace les agents surnaturels par des forces abstraites ; par cela même elle détruit la théologie et prépare la science. Ces différents sens se tiennent étroitement.

Cependant la théologie et la métaphysique ont aujourd'hui rempli leur fonction ; il n'y faut plus revenir. Autant elles furent utiles autrefois, autant elles seraient nuisibles aujourd'hui. Quand une fois l'esprit humain a abandonné une théorie, il n'y revient jamais (⁴). Il faudra donc les remplacer résolument par la philosophie positive (la science), qui est l'état définitif de l'humanité.

Ces diverses considérations suffisent amplement, d'après Comte, à prouver la loi des trois états qui s'applique à toutes les manifestations de l'esprit et de l'activité, aux sciences, aux arts, aux sociétés, aux théories politiques. Elle doit être « le point de départ de toute recherche philosophique sur l'homme et la société » (⁵), le pivot de la physique sociale.

ÉBAUCHE HISTORIQUE DE LA CLASSIFICATION DES SCIENCES

Depuis Bacon, Descartes et Galilée, les « diverses branches de nos connaissances sont enfin parvenues à l'état positif ». Il importe beaucoup, pour compléter la

(¹) 144.

(²) Leibnitz lui-même parle souvent des « facultés », des « puissances pures de l'école » (*Nouv. Essais*, édit. Boutroux, p. 76). — *Vide infra*, liv. V, chap. I.

(³) *Vide infra*, liv. V, ch. V.

(⁴) 145.

(⁵) 146.

connaissance de la loi des trois états, de savoir « dans quel ordre nos différentes classes d'idées ont subi cette transformation »⁽¹⁾.

Or cet ordre « simple et naturel » a été celui du degré de facilité que présente l'étude des phénomènes correspondants. « Cette idée de facilité se ramène à quatre idées élémentaires « inséparables » ; facilité veut dire « complication plus ou moins grande ; indépendance plus ou moins entière, degré de spécialité, relation plus ou moins directe avec l'homme ». En d'autres termes, les phénomènes simples, indépendants des autres, éloignés de l'homme, sont les plus faciles à observer. Les sciences qui les étudient sont devenues les premières, d'abord théologiques, puis métaphysiques ; les premières elles deviendront positives. Ainsi « les phénomènes astronomiques sont à la fois les plus simples, les plus généraux et les plus éloignés de l'homme ; ils influent sur tous les autres, sans être influencés par eux, du moins à un degré sensible pour nous ; ils n'obéissent qu'à une seule loi, la plus universelle de la nature, celle de la gravitation. Après eux, viennent les phénomènes de la physique terrestre proprement dite qui se compliquent des précédents, et qui, en outre, suivent des lois spéciales, plus bornées dans leurs résultats. Ensuite, les phénomènes chimiques qui dépendent des uns et des autres, et dans lesquels on aperçoit de plus une nouvelle série de lois, celle des affinités, dont les effets sont moins étendus. Enfin, les phénomènes physiologiques, où l'on observe toutes les lois de la physique, soit céleste, soit terrestre, et de la chimie, mais modifiées par d'autres lois qui leur sont propres, et dont l'influence est encore plus limitée »⁽²⁾.

Telle est « la classification dictée par la nature des phénomènes », telle est « l'échelle encyclopédique » où l'on trouve fixé d'une manière irrésistible⁽³⁾, l'ordre de développement de chacune des trois philosophies et, par cela même, elle est une classification des sciences.

L'histoire confirme ces vues : « En observant la marche de l'esprit humain depuis deux siècles, on trouve qu'en effet l'astronomie est devenue la première une science

⁽¹⁾ 147.

⁽²⁾ 147, 148.

⁽³⁾ 148.

positive ; après elle, la physique, ensuite la chimie et enfin de nos jours, la physiologie » (¹).

Dans la physiologie est rentrée récemment (²) l'étude des phénomènes moraux (³) ; dès lors l'ancienne psychologie, étant devenue une « physiologie morale » (⁴), a pris tous les caractères d'une science positive et à ce titre elle mérite de figurer, incorporée à la physiologie, dans l'encyclopédie des sciences ou philosophie positive.

Cette dernière, cependant, est encore incomplète. En effet on n'y trouve pas l'étude des sociétés, qui sont pourtant des réalités observables (⁵). Nous possédons une physique céleste, une physique terrestre (mécanique et chimique), une physique végétale et une physique animale ; « il nous en faut encore une dernière, la physique sociale, afin que le système de nos connaissances naturelles soit complet » (⁶).

Car les idées théologiques et métaphysiques se sont réfugiées dans les sciences morales et politiques, il faut les déloger de ce dernier asile. A ce prix seul on achèvera l'évolution commencée par Bacon, Descartes et Galilée. L'esprit positif pénétrera dans tous les domaines du savoir. Le système total des sciences formera un système homogène dont toutes les parties, animées du même esprit, seront comme les « *branches diverses d'un seul et même tronc* » (⁷).

Ainsi la création de la physique sociale est nécessaire pourachever l'évolution de l'esprit humain et pour compléter la philosophie positive, l'encyclopédie du XIX^e siècle, et aussi pour diriger les sociétés, car, si Comte a jusqu'ici écarté à dessein le point de vue de l'organisation sociale (⁸), il faut bien maintenant s'en préoccuper.

(¹) *Ibid.* Les mathématiques n'y figurent pas parce que de tout temps elles ont été positives et Comte ne parle ici que des sciences qui ont suivi les trois phases. Sur ce plan d'histoire des sciences, voir plus bas Saint-Simon, liv. V, ch. V.

(²) Avec Gall.

(³) Lisez psychiques.

(⁴) 149. Expression à retenir.

(⁵) *Vide infra*, Saint-Simon, liv. V, ch. V.

(⁶) 150.

(⁷) 158, 159.

(⁸) 159.

NATURE ET RÔLE DE LA SCIENCE POLITIQUE

Le mot de « physique sociale » convient pour désigner la nouvelle science, car ce mot rappelle qu'elle est une science d'observation et qui porte sur les faits sociaux ⁽¹⁾.

Comme plus haut, Comte la distingue de la physiologie parce qu'elle étudie « l'influence progressive des générations humaines les unes sur les autres », car telle est « la considération prépondérante » dans cette science ⁽²⁾.

Il lui donne aussi pour objet « l'étude des phénomènes sociaux, considérés dans le même esprit que les phénomènes astronomiques, physiques, chimiques et physiologiques, c'est-à-dire comme assujettis à des lois naturelles invariables » ; leur découverte est le but spécial de ses recherches ⁽³⁾. Elle observe « le développement de l'espèce humaine » et s'efforce de découvrir ses lois nécessaires. L'explication est ici nettement déductive : elle consiste à aller du général au particulier, c'est-à-dire, une fois découverte la grande loi du progrès, on y fait rentrer tous les phénomènes quelconques ⁽⁴⁾.

Enfin l'art politique, dirigé par la science politique ou physique sociale, renonce aux anciennes croyances sur l'efficacité souveraine du pouvoir des législateurs ; il n'y a pas d'action illimitée possible sur les sociétés, toute institution est apte à s'établir spontanément par la seule force des antécédents, l'homme d'Etat ne peut qu'en accélérer ou en retarder la réalisation. La connaissance des lois du passé l'invite donc à rechercher « les tendances propres à chaque époque » ⁽⁵⁾ et à ne proposer que les changements opportuns ⁽⁶⁾.

La physique sociale, ainsi comprise, ne pouvait apparaître que fort tard. Sa naissance dépendait de deux conditions nécessaires. Il fallait d'abord considérer les

⁽¹⁾ Plus tard, dans le *Cours*, il l'appellera « Sociologie ». — *Vide infra*, début liv. II, chap. I.

⁽²⁾ 150 et note 1.

⁽³⁾ *Ibid.*

⁽⁴⁾ 151.

⁽⁵⁾ *Ibid.*

⁽⁶⁾ V. *infra* Saint-Simon, liv. V, ch. V, et aussi la plupart des discours politiques de Gambetta qui aimait à citer A. Comte.

phénomènes sociaux comme soumis à des lois et par suite comme des réalités observables, des « choses ». A ce prix seul on pouvait y voir matière à science. Mais était-ce possible tant que les phénomènes astronomiques, physiques, chimiques et physiologiques qui influent sur les faits sociaux, n'étaient pas eux-mêmes étudiés positivement ? Evidemment non, car l'étude des phénomènes simples précède et prépare forcément celle des phénomènes complexes. Les conditions d'existence des sociétés dépendent étroitement des lois astronomiques et physiques, chimiques et physiologiques, et il serait impossible de connaître les premières sans les dernières. La physique sociale ne pouvait donc être constituée qu'après que toutes les autres sciences seraient elles-mêmes devenues positives, c'est-à-dire fort tard⁽¹⁾.

A ce point de vue certaines tentatives intéressantes ont été faites. Il est juste de rappeler celles de Montesquieu et de Condorcet, celles des historiens anglais et même un travail de Kant : « *Introduction à une histoire générale de l'espèce humaine* » (1784), où l'auteur considère les phénomènes sociaux comme assujettis à des lois aussi naturelles, aussi nécessaires que les autres phénomènes de l'univers⁽²⁾. Il parle aussi des travaux de Herder « sur la philosophie de l'histoire », puis des jurisconsultes allemands qui établissent un lien de dépendance nécessaire entre la législation et l'état correspondant de la civilisation. Il dit enfin un mot du livre de J. de Maistre « *Le Pape* » : partisan de la méthode théologique en politique, l'auteur n'y emploie cependant que des raisonnements positifs. Toutes ces tentatives sont des symptômes qui témoignent que la science politique est prête pour devenir positive⁽³⁾.

La seconde condition était d'apercevoir les progrès de l'espèce humaine, car c'est sur cette considération que repose toute la physique sociale. Mais pour que la marche de l'humanité fût visible, il fallait laisser s'écouler de longs siècles.

Ces deux conditions étant remplies aujourd'hui, la physique sociale peut se constituer. Positive elle-même,

(1) 152, 153.

(2) Comte l'a connu seulement après avoir écrit le troisième opuscule. — Voir Lettres à d'Eichthal dans *Littré*, 155, 156. — V. *infra*, liv. V, ch. I.

(3) 156, 157 et les notes. Comte se borne à ces indications intéressantes mais trop brèves.

elle « complète » l'ensemble des sciences qui forme désormais un système homogène, car tous ses éléments sont des sciences positives. En même temps la physique sociale donne aux vieilles et éternelles aspirations de l'esprit humain vers l'unité ⁽¹⁾ une satisfaction durable. Evidemment cette unité ne sera jamais absolue. Car aucune époque n'a été exclusivement théologique et métaphysique, ni ne sera exclusivement positive. Chaque époque renferme les trois philosophies à la fois, seulement l'une d'elles est plus forte, plus visible que les autres. Cela suffit pour qu'il y ait unité ⁽²⁾.

Mais ne perdons pas de vue l'utilité fondamentale, le but essentiel de la philosophie positive. Son utilité intellectuelle et théorique est indéniable, mais elle a une utilité pratique considérable.

Comme dans le troisième opuscule, Comte déclare que cette science est la base spirituelle du nouvel état social et il lui assigne pour but de faire cesser l'anarchie qui désole nos sociétés : la philosophie théologique et métaphysique ayant perdu beaucoup de terrain, il n'existe plus aujourd'hui de système d'idées « capable de réunir tous les esprits en une seule communion d'idées » ⁽³⁾. Les esprits livrés à eux-mêmes, délivrés de tout frein, tombent dans les excès de l'individualisme, d'où sortent « le débordement universel de l'égoïsme et la prépondérance des considérations purement matérielles ». Aussi la population « devenue sourde à tout appel fait au nom d'une idée générale » n'a d'oreilles que pour ceux qui lui parlent de « l'intérêt privé »; c'est « la corruption érigée en système de gouvernement » ⁽⁴⁾.

Le mal vient de l'absence d'un système intellectuel. Le remède ne peut donc être que dans la création d'un nouveau système intellectuel ramené à l'unité. Il faut donc créer la science politique sur le modèle des sciences positives et l'ajouter au sommet de la hiérarchie encyclopédique. C'est la seule issue ouverte devant nous; elle est du reste inévitable ⁽⁵⁾.

L'utilité de cette entreprise est double; elle rend

⁽¹⁾ 153, 154.

⁽²⁾ 154, 155. Remarquons encore une fois combien Comte est peu hostile à la coexistence des trois philosophies, c'est-à-dire des *trois états*.

⁽³⁾ 159.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ 160.

homogène l'encyclopédie des sciences, puis elle permet de créer des idées sociales et politiques fixes et communes, et de « produire une éducation sociale entièrement homogène ». Car si la philosophie devient positive, l'éducation le deviendra aussi ⁽¹⁾.

Cette dernière considération conduit Comte à parler de la fonction sociale de la science et du rôle politique des savants, ce qui justifie le titre du quatrième opuscule *Considération sur les sciences et les savants*.

FONCTION SOCIALE DE LA SCIENCE, RÔLE POLITIQUE DES SAVANTS ⁽²⁾.

Dans le passé, les sciences ont affranchi l'esprit humain de la tutelle théologique et métaphysique. Aujourd'hui, elles doivent réorganiser les théories sociales. Plus tard, quand elles seront systématisées, elles seront « la base spirituelle permanente de l'ordre social » ⁽³⁾.

Il faut donc se faire du rôle social et politique des savants une idée nouvelle « qui s'éloigne des idées ordinaires ». Consultons d'abord l'histoire. Comme toutes les connaissances, comme toutes les institutions, l'organisation des savants a d'abord été théologique, puis métaphysique et elle va devenir positive ⁽⁴⁾.

En Egypte, dans la Chaldée, l'Indoustan, le Thibet, la Chine, le Japon, le Pérou et probablement le Mexique avant la découverte de l'Amérique, dans tous ces pays le système social repose sur la confusion du pouvoir temporel avec le pouvoir spirituel, le premier subordonné au second. Tous les esprits obéissent docilement aux mêmes idées fondamentales. Le pouvoir spirituel, chef suprême, est entre les mains d'une caste de savants dont l'organisation présente deux traits essentiels : d'une part, la division entre la théorie et la pratique est établie pour tous les genres d'activité excepté pour les combinaisons sociales, car le savant est en même temps homme d'Etat ⁽⁵⁾. D'autre part, cette confusion se re-

⁽¹⁾ *Ibid.*

⁽²⁾ Voir, sur ce point, les pensées de Bacon et de Condorcet.

⁽³⁾ 161.

⁽⁴⁾ On a déjà remarqué, et on verra mieux encore par la suite le rôle prépondérant, exclusif, que Comte fait jouer à la loi des trois états.

⁽⁵⁾ 162.

trouve, mais plus marquée, dans le domaine théorique. Ici nulle division du travail. « Chaque ministre du culte était à la fois astronome (ou plutôt astrologue), physicien, médecin, ingénieur même, et aussi législateur et homme d'Etat ». Moïse était tout cela à la fois. De cette universalité d'attributions dérivait l'autorité politique énorme des prêtres⁽¹⁾.

Cette organisation des savants, dans laquelle les sciences et les attributions étaient respectivement confondues, a été indispensable ; mais au bout d'un certain temps elle devint un obstacle au progrès. Tout perfectionnement des connaissances était à la fois « un acte d'impiété » et « une sédition directe »⁽²⁾. Il ne pouvait y avoir de progrès qu'à la condition de diviser d'abord les connaissances en un certain nombre de sciences distinctes, puis de séparer la théorie d'avec la pratique.

C'est ce que l'on trouve dans la deuxième organisation des savants, l'organisation métaphysique : en effet, en Grèce « il se forma une classe d'hommes aussi purs de toute ambition politique que dégagés de toute occupation matérielle et voués à une existence entièrement philosophique »⁽³⁾. Cette première division entre la théorie et la pratique devait en amener une autre : la subdivision de la théorie elle-même en sciences distinctes et séparées. D'abord le philosophe ou le savant est distingué du prêtre⁽⁴⁾. Une existence nouvelle commence pour lui : vivant à part des affaires publiques, il s'occupe uniquement de méditer et de réfléchir. Puis une nouvelle division s'établit entre les savants qui s'occupent du monde physique et ceux qui s'occupèrent exclusivement du monde moral et social. Ces derniers restèrent encore théologiens, mais les autres furent métaphysiciens et se rapprochèrent ainsi de l'état positif. Le mot de savant désigna ceux qui se livrèrent, comme Archimède, aux études physiques, et le mot de philosophe, désormais distinct des mots savant et théologien, désigna ceux qui méditèrent sur les questions morales et sociales. Cette séparation remonte au siècle d'Alexandre. Platon représente le mouvement philosophique, Aristote le mouvement scientifique. Le musée d'Alexandrie est le symbole

⁽¹⁾ 163.

⁽²⁾ 164.

⁽³⁾ 165.

⁽⁴⁾ 165, 166.

visible de cette séparation. Une fois isolées, les sciences « ont pu désormais s'étendre, se subdiviser et se perfectionner et devenir peu à peu positives » (¹).

Cette organisation spirituelle, née dans la Grèce, a été le germe de l'admirable division du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel établie au moyen-âge. Elle a été favorisée « par la réunion de tout le monde civilisé sous une seule domination », celle de Rome. Tout était prêt pour que le pouvoir papal devint européen et même *universel* (²).

Cette organisation elle-même ne pouvait durer, car d'une part les sciences étaient isolées les unes des autres, d'autre part, il régnait une incompatibilité absolue entre les théories naturelles ou physiques et les théories théologiques. Les progrès de celles-là amenèrent la décadence de celles-ci. Et les savants héritèrent de plus en plus de l'influence sociale des prêtres. Pour constituer à leur tour un nouveau pouvoir spirituel aussi puissant que l'ancien, il reste aux savants à créer la physique sociale. Ayant ainsi complété la philosophie positive, lui ayant donné « un caractère entièrement général » elle pourra prendre en mains « le gouvernement moral de la société » (³).

Ceci nous conduit à la troisième organisation du corps scientifique, qui correspond à l'état positif de la philosophie, comme l'organisation grecque à son état métaphysique et comme l'organisation égyptienne ou asiatique à son état théologique. Dans cette troisième et dernière organisation, les savants vont devenir les directeurs spirituels de la société (⁴).

Mais quels savants ? Ce seront ceux qui, s'étant familiarisés avec les méthodes et les résultats de toutes les sciences positives particulières, feront cesser l'isolement de ces dernières en les réunissant en un seul système encyclopédique qui sera *la philosophie positive*. Mais il faudra y ajouter la physique sociale. En d'autres termes, les savants qui dirigeront la société seront ceux qui se seront fait une spécialité des généralités des sciences (⁵).

(¹) 167.

(²) Καθόλου, catholique.

(³) 171.

(⁴) Et non les industriels comme l'aurait voulu Saint-Simon.

(⁵) On entrevoit ici le Cours de philosophie positive.

Comte les appellera plus tard les sociologues ⁽¹⁾. Eux seuls seront aptes à diriger les sociétés, puisque eux seuls connaîtront la physique sociale, base de la nouvelle organisation; et dans leur esprit, la nouvelle science aura pour base la connaissance de toutes les lois de la nature qui exercent leur influence sur les sociétés. L'art politique n'aura pas de guides plus sûrs ⁽²⁾.

Cela fait, l'éducation sociale tombera dans les mains des savants, car elle leur revient de droit comme la direction des sociétés.

Telle est, d'après Comte, la « première ébauche du pouvoir spirituel »; il se propose de la compléter dans le cinquième opuscule ⁽³⁾.

Avant de le publier, Comte continue d'élaborer les matériaux qu'il amasse d'une main infatigable. Sa correspondance, comme toujours, porte les traces de ses préoccupations constantes, toujours les mêmes : « J'ai nettement et fortement établi dans mon cerveau un plan de travaux capable de fournir et au delà à la vie morale la plus active, dût-elle durer cent ans encore » ⁽⁴⁾. Son esprit est meublé, ses lectures sont faites.

Aussi, dès le 18 janvier 1826, il songe à faire « un cours très important... dont l'objet est la philosophie positive, c'est-à-dire l'exposition des généralités et de l'enchaînement des diverses branches des théories positives, y compris la politique positive ou la physique sociale, qui rentre dans le système scientifique » ⁽⁵⁾.

Ce plan gigantesque répond bien à la direction scientifique que Comte entend donner à ses travaux. Il y consacre tous ses loisirs. « Un travail continu de 80 heures... écrit-il à de Blainville ⁽⁶⁾ a été occasionné en moi, il y a huit jours, par le troisième article de cet examen du pouvoir spirituel (le cinquième opuscule). Il en est résulté une véritable crise nerveuse ⁽⁷⁾... Je conçois une

⁽¹⁾ Les ingénieurs serviront d'après lui d'intermédiaires entre les théoriciens et les praticiens, entre les savants et les industriels.

⁽²⁾ 174. — De même Platon voulait confier aux philosophes, parce qu'ils connaissent l'Idée, la direction des cités. Il leur confie les deux pouvoirs, Comte leur donne seulement le pouvoir spirituel.

⁽³⁾ 175.

⁽⁴⁾ *Valat*, XXIII, 16 novembre 1825, 173.

⁽⁵⁾ *Valat*, XXV, 191.

⁽⁶⁾ Lettre du 27 fév. 1826, citée dans Robinet, *Notice*, 162, 163.

⁽⁷⁾ Détail à retenir, car dans deux mois il va donner des signes de folie.

refonte totale et à mon gré vraiment systématique de mon ouvrage sur la politique positive dont vous avez la première partie (le troisième opuscule). Au lieu d'entreprendre la deuxième partie, comme je l'avais compté jusqu'ici, je me propose maintenant d'exécuter d'abord cette refonte ».

Il va donc abandonner les travaux politiques proprement dits pour se vouer exclusivement aux travaux scientifiques, il va repenser toutes les sciences, et il songe, dans cette lettre comme dans la précédente, à un cours de philosophie positive. « Je n'ai pas trop de toute la vie cérébrale qu'il m'est encore permis d'espérer pour exécuter dignement un plan ainsi conçu » (¹).

Qu'adviendra-t-il de ce projet ? Que résultera-t-il de cet effort intellectuel unique dans les annales de l'esprit humain ? C'est ce que nous saurons bientôt. Parcourons d'abord le cinquième opuscule, qui paraît, sous forme d'articles, dans le *Producteur* (²), en mars 1826. Il est destiné, estime Comte, à compléter quelques points essentiels du troisième et du quatrième opuscules.

LE CINQUIÈME OPUSCULE

Il paraît sous le titre de *Considérations sur le pouvoir spirituel* (³).

Comme dans le précédent opuscule, Comte rappelle qu'au sein des sociétés théologiques et militaires, les deux pouvoirs, le spirituel et le temporel, sont confondus ; seulement en Egypte c'est le pouvoir spirituel qui domine le temporel ; en Grèce et à Rome c'est l'inverse. Cette confusion si regrettable cessa au moyen-âge où l'on voit une « admirable division » s'établir entre les deux pouvoirs : un pouvoir spirituel européen, celui du pape, embrasse des nations différentes « en une seule communauté universelle » (⁴) ; au sein de ces nations elles-mêmes on sépare le gouvernement moral et le gouvernement matériel. Dès lors plus de soumission servile, mais un assentiment volontaire, et par suite plus de contrainte, plus de révolte. Cependant en vertu

(¹) *Ibid.*, 166.

(²) Cf. *Cours*, IV, préface IX.

(³) Mars 1826, *Syst. pol.*, IV, appendice, 176 s.

(⁴) *Ibid.*, 177 ; *le catholicisme*, 178.

d'un développement nécessaire et par suite utile, légitime ⁽¹⁾, cette admirable division fut détruite afin de préparer l'organisation positive. Cette destruction a été, aux xvi^e et xvii^e siècles, l'œuvre des principes métaphysiques ou critiques : le dogme de la liberté illimitée de conscience détruit le pouvoir théologique, celui de la souveraineté du peuple renverse le gouvernement temporel, enfin celui de l'égalité décompose l'ancienne classification sociale. Ces destructions successives ont été utiles pour préparer le nouvel état de choses, utiles à condition de ne pas durer au-delà de leur temps normal. Or ce temps est dépassé depuis longtemps. Il en résulte que tous nos hommes d'Etat se préoccupent exclusivement du pouvoir temporel, et personne ne songe à organiser le pouvoir spirituel.

Bref, dans l'antiquité, le pouvoir spirituel était confondu avec le temporel. Le moyen-âge les a séparés. La philosophie métaphysique ou révolutionnaire les a de nouveau confondus ; aussi il n'existe plus aujourd'hui de lieu à spirituel, plus d'idées morales, fixes et communes.

Le moment est venu de faire cesser cette « anomalie monstrueuse », car une société ne peut pas subsister sans idées morales, communes, sans un pouvoir spirituel. Il faut montrer la nécessité de l'institution d'un tel pouvoir et déterminer l'organisation morale qui convient aux sociétés modernes et positives.

Or, si l'on sépare le pouvoir spirituel du pouvoir temporel, et si l'on confie le premier aux savants (sociologues), on verra cesser tous les maux qui tourmentent nos sociétés ; comme ils dérivent de la désorganisation spirituelle, la création d'une nouvelle organisation spirituelle les fera cesser. Quels sont-ils et quelle sera-t-elle ?

N'étant plus contenues par le pouvoir papal, les nations sont retournées à l'état de lutte, et à la place de l'ancienne autorité morale elles ont mis « ce qu'on a appelé l'équilibre européen », dont on ne peut s'empêcher de sourire ⁽²⁾.

L'ordre ne règne pas davantage dans chaque nation considérée isolément. La disparition du pouvoir spirituel et l'absence de cette discipline morale ont eu quatre conséquences principales qui s'enchaînent nécessaire-

⁽¹⁾ 180.

⁽²⁾ 183.

ment : 1^o n'étant plus bridés par une autorité intellectuelle commune, tous les esprits se croient aptes à ne relever que d'eux-mêmes. Aussi est-il impossible d'en rencontrer deux qui soient d'accord sur la question sociale la plus simple. Le mal est si profond que les défenseurs (¹) du catholicisme eux-mêmes ne sont pas d'accord ; 2^o la « divagation » des intelligences a pour conséquence la disparition de toute morale publique. Chacun se considère comme « centre », et « la notion de l'intérêt particulier restant seule bien claire au milieu de tout ce chaos moral », l'égoïsme devient le seul mobile de la conduite. Le succès de la morale utilitaire est à cet égard un symptôme significatif (²) ; 3^o aussi donne-t-on aux intérêts matériels la prédominance sur tous les autres (³) ; on va même jusqu'à évaluer l'importance philosophique des sciences en raison de leurs services pratiques. Sur ce point les Anglais et les Américains sont nos chefs de file, car l'organisation de leurs sociétés est presque exclusivement matérielle. La France vient immédiatement après (⁴), car dans la foule inutile des « constitutions métaphysiques » dont nous avons été dotés, on s'est exclusivement préoccupé du pouvoir temporel et on ne dit pas un mot du pouvoir spirituel ; 4^o enfin la dissolution du pouvoir spirituel a engendré le « despotisme administratif » (⁵), caractérisé par une centralisation excessive, déraisonnable, et par la corruption systématisée. En effet, d'une part, si on a senti le besoin de donner au gouvernement matériel une telle force, cela prouve évidemment que le gouvernement moral est nul. D'autre part, en l'absence d'idées morales communes, on ne peut s'assurer le concours des individus qu'en faisant appel à leur intérêt, d'où la corruption érigée en système ; ce qui est pour la France en particulier « un régime honteux » (⁶).

Cet « interrègne moral » serait « une monstruosité

(¹) Comte cite de Maistre, de la Mennais, de Bonald, d'Eichlein, 185.

(²) 186. Comte repousse ici l'utilitarisme comme plus haut l'industrialisme.

(³) Même remarque.

(⁴) 187.

(⁵) On pourrait ajouter que le despotisme administratif du début du siècle dérivait de l'*organisation militaire* de la société sous l'Empire ; comme le « nihilisme administratif » pourrait résulter de l'*organisation industrielle* conçue par Saint-Simon. Nous avons fait une remarque analogue, *supra* 3, note 2.

(⁶) 188.

révoltante »⁽¹⁾ s'il devait durer. Heureusement qu'il n'est que transitoire et, par là, utile. On le fera cesser en suivant docilement la voie tracée par l'évolution sociale, c'est-à-dire en formant un système d'idées morales communes et en confiant aux savants la direction morale de la société.

Quelles sont donc les fonctions que doit remplir le nouveau pouvoir spirituel ? Elles étaient admirablement conçues pendant le moyen-âge. Pourquoi ne pas utiliser ce qui s'est fait alors, en opérant les changements convenables⁽²⁾ ?

Tout d'abord, les savants régleront les opinions, les penchants, les volontés, les tendances. Leur pouvoir résultera de la supériorité de l'intelligence et des lumières. Ils gouvernent l'opinion et, pour cela, ils établissent et maintiennent les principes qui doivent présider aux divers rapports sociaux⁽³⁾.

Ils auront par suite deux attributions très générales : dans les sociétés prises isolément, ils dirigent l'éducation générale, ils organisent le « système entier d'idées et d'habitudes nécessaires pour préparer les individus à l'ordre social dans lequel ils doivent vivre, et pour adapter, autant que possible, chacun d'eux à la destination particulière qu'il doit y remplir »⁽⁴⁾. D'autre part, ils auront des attributions européennes : ils réunissent tous les peuples européens dans une même communion morale ; ils établissent un système d'éducation uniforme pour les diverses populations, et leurs chefs sont ainsi conduits « volontairement ou involontairement, à soumettre leurs contestations à leur arbitrage »⁽⁵⁾.

A ces attributions générales il convient d'en ajouter d'autres plus particulières et non moins importantes. Car les savants sont appelés à jouer dans nos sociétés modernes, où prédomine l'activité industrielle, le même rôle que les prêtres dans la société du moyen-âge⁽⁶⁾.

Une fonction plus importante leur est réservée aujour-

⁽¹⁾ 189.

⁽²⁾ 191.

⁽³⁾ 192, 193.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ 195. — La question de l'arbitrage international a beaucoup préoccupé A. Comte. V. *infra*.

⁽⁶⁾ Comte cite avec éloge l'étude de J. de Maistre « *Le Pape* » sur l'ancienne organisation spirituelle, 196 en note. — *Vide infra*, liv. V, ch. I.

d'hui. En effet, les sociétés industrielles ou positives seront caractérisées par la *division du travail*. Mais il faut donner à ce mot un sens beaucoup plus étendu que celui qu'il a chez les économistes⁽¹⁾ : il désigne un fait général que l'on observe dans tous les travaux aussi bien théoriques que pratiques. Il existe dans les sciences, dans les nations elles-mêmes, dans tous les genres d'activité en un mot, aussi bien que dans une usine.

Or la division du travail présente des avantages qu'il serait difficile de nier. « L'ordre social serait évidemment parfait, soit sous le rapport du bien-être particulier, soit sous celui de la bonne harmonie de l'ensemble, si chaque individu ou chaque peuple pouvait, dans tous les cas, être livré exclusivement au genre précis d'activité auquel il est le plus propre »⁽²⁾, car l'activité industrielle fait naître le concours et l'association.

Malheureusement elle pousse les individus et les peuples à s'isoler et à ne considérer que des intérêts de plus en plus particuliers. Celui qui se cantonne exclusivement dans une tâche spéciale, perd le sentiment des liens qui le rattachent à l'œuvre commune, et même il la perd de vue⁽³⁾.

C'est ici qu'intervient le pouvoir spirituel confié aux savants ; ils rappellent aux individus et aux peuples, tentés de l'oublier, le point de vue général et l'intérêt commun. Le gouvernement moral ainsi compris est une des attributions essentielles du pouvoir spirituel ; en effet, les savants (sociologues) se placent, en vertu même de leur profession à un point de vue général ; étant étrangers à toutes les causes d'ordre pratique qui peuvent isoler et séparer, ils sont éminemment aptes à identifier l'intérêt particulier avec l'intérêt général⁽⁴⁾. Ainsi ils feront concourir à un même but général toutes les activités partielles⁽⁵⁾. Ils rappelleront à l'individu que l'état social est un *état continu de sacrifice*⁽⁶⁾.

Leur intervention serait utile même dans la société parfaite où chacun remplirait la fonction à laquelle il est le plus propre. Car il y a des fonctions plus envia-

⁽¹⁾ 197.

⁽²⁾ 197, 198.

⁽³⁾ 198, 199.

⁽⁴⁾ 200. Voir *Syst. pol.*, Morale de l'altruisme. — *Vide infra*, liv. III, ch. II.

⁽⁵⁾ 205, note.

⁽⁶⁾ 204.

bles que d'autres. Il serait donc nécessaire d'habituer l'enfant, de très bonne heure, à sacrifier ses préférences, à subordonner l'intérêt particulier envers l'intérêt commun et à faire prédominer, en toutes choses, le point de vue social⁽¹⁾.

Ainsi sera déclaré bon ce qui est permis et même prescrit par les savants; mauvais ce qu'ils défendront⁽²⁾.

Ainsi Comte continue de s'écarte de l'industrialisme et de l'économie politique foncièrement utilitariste, puisqu'il met le souci des intérêts généraux au-dessus de l'intérêt particulier, les intérêts moraux au-dessus des intérêts purement matériels.

Cependant les savants remplissent, même à ce dernier point de vue, une nouvelle fonction très importante; l'ancienne opposition des guerriers et des esclaves reparaît dans les sociétés positives et revit dans l'antagonisme qui existe entre les patrons et les ouvriers⁽³⁾. Pour améliorer une pareille situation, les remèdes matériels seraient absolument insuffisants, car ils n'empêchent ni les chefs « d'abuser de leur position pour réduire les salaires et le travail », ni les ouvriers « d'obtenir par la violence ce que la vie laborieuse ne peut leur procurer »⁽⁴⁾. Des remèdes moraux seuls peuvent guérir le mal. Il faut « une doctrine morale imposant aux chefs et ouvriers des devoirs mutuels, conformes à leurs relations réciproques »⁽⁵⁾. Cette tâche revient aux savants qui sont placés à un point de vue assez général pour embrasser l'ensemble de ces relations, et assez désintéressés pour n'être pas suspectés de partialité pour les uns ou pour les autres.

Dans le même ordre d'idées, le nouveau pouvoir spirituel réglera également les « rapports des agriculteurs et des fabricants, des uns ou des autres, avec les commerçants, ou de tous avec les banquiers »⁽⁶⁾. Abandonnés à eux-mêmes, les intérêts particuliers entreraient en lutte. Contenus par une autorité morale ils s'associent et convergent aussitôt vers le même but⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ *Ibid.* Stuart-Mill, plus tard, ne parlera pas autrement. Mais il reste utilitariste tandis que Comte ne l'est pas.

⁽²⁾ 205.

⁽³⁾ 208.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ *Ibid.*

⁽⁶⁾ 208, 209.

⁽⁷⁾ *Ibid.*

Car il faut bien se garder d'écouter ces théories « fri-voles » qui font de l'homme un « être essentiellement calculateur, poussé par le seul mobile de l'intérêt personnel »⁽¹⁾. Et il faut reconnaître que l'esprit industriel, s'il n'est pas contenu par un pouvoir moral, mène fatallement à l'utilitarisme qui est incompatible avec la vie sociale, car une société fondée sur des bases exclusivement industrielles ou temporelles offrirait aux individus une existence peu enviable : à la conquête et au despotisme du plus fort qui régnait dans les sociétés militaires, elle substituerait le monopole et le despotisme du plus riche⁽²⁾.

Enfin le pouvoir spirituel dirigerait encore la morale personnelle⁽³⁾, le classement des individus d'après leurs aptitudes⁽⁴⁾, et finalement les relations de peuples à peuples dans leur intérêt commun⁽⁵⁾. A ce dernier point de vue on établirait « une souveraineté spirituelle », bien supérieure à celle que voulait être la Sainte-Alliance qui n'était que temporelle⁽⁶⁾. Elle ramènerait à « une légitime émulation la rivalité naturelle des peuples »⁽⁷⁾.

Telles sont les fonctions nombreuses et si importantes que Comte assigne aux savants, détenteurs du nouveau pouvoir spirituel. Elles se ramènent à une seule qui sera fondamentale : faire régner par la seule force de la démonstration et de la persuasion, l'accord et l'harmonie soit entre les individus, soit entre les peuples. Comte les place au-dessus des industriels eux-mêmes qui sont tenus de les consulter⁽⁸⁾ exactement comme au moyenâge, tout le monde et les rois eux-mêmes consultaient le clergé.

Cet opuscule à peine paru, Comte réalise enfin son vœu le plus cher, il professe les premières leçons du Cours de philosophie positive dans son domicile privé, au n° 13 du faubourg Montmartre (2 avril 1826). Il citera

⁽¹⁾ *Ibid.*; dirigé contre Saint-Simon, Bentham et en général tous les économistes.

⁽²⁾ 210.

⁽³⁾ *Ibid.*

⁽⁴⁾ 211.

⁽⁵⁾ 212

⁽⁶⁾ *Ibid.*, note.

⁽⁷⁾ 214.

⁽⁸⁾ 207.

plus tard (¹), avec un légitime orgueil, le nom des auditeurs qui encouragèrent son entreprise : Alex. de Humboldt, de Blainville et Poinsot, membres de l'Académie des sciences.

Malheureusement, une terrible catastrophe vint interrompre ce cours si brillamment inauguré. Après la troisième leçon (12 avril) Comte donna des signes de folie ; on dut l'enfermer durant quelques mois dans la maison de santé du docteur Esquirol (18 avril 1826). Mais à partir du 2 décembre, de la même année, Comte fut soigné chez lui ; la convalescence devait durer plus d'un an (²).

Définitivement guéri en 1828, maître de lui et en pleine possession de ses idées, il s'interroge lui-même et se juge, sans trouble, avec la plus grande lucidité (³).

Le cauchemar dissipé, son esprit retrouve son équilibre et son activité dévorante. Il reprend son *Cours* le 4 janvier 1829 devant un auditoire dont avaient daigné, dit-il, faire partie M. Fourier, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, MM. de Blainville, Poinsot, Navier, membres de la même Académie, MM. les professeurs Broussais, Esquirol, Binet (⁴).

Il le professa une seconde fois en 1830 à l'Athénée royal de Paris, et le fit paraître en six gros volumes de 1830 à 1842. Pendant ce temps, il rentre à l'école polytechnique, comme répétiteur d'analyse transcendante et de mécanique rationnelle (1832), et peu après, il devient examinateur d'admission.

Du lugubre épisode de 1826 il ne reste plus rien. Comte est connu, apprécié, et sa pensée, un instant arrêtée, a repris sa marche en avant, avec un esprit de suite des plus remarquables.

Avant d'étudier en détail le *Cours*, nous devons jeter un coup d'œil sur la première période, embrasser les efforts qui ont amené et créé progressivement cette œuvre capitale, à laquelle nous consacrerons tout le livre II de notre ouvrage.

(¹) *Cours*, I. *Avertissement*, p. XI.

(²) *Vide infra*, liv. IV, ch. III, la folie de Comte, ses causes, et pendant la convalescence, une tentative de suicide (il se jeta dans la Seine du haut du pont des Arts et fut sauvé par un garde royal, avril 1827).

(³) Utilisant son expérience personnelle, il écrit en août 1828 un *Examen du Traité de Broussais sur l'irritation et la folie*. — Cf. *Syst. pol.*, IV, *Append.*, 216 et sq.

(⁴) *Cours*, I. *Avertissement*, XI, XII.

CONCLUSIONS DU LIVRE PREMIER

Avant de rédiger le Cours (1830), avant même de le professer (1826), Comte dut inévitablement opérer, dans son esprit, la synthèse de toutes les vues partielles éparpillées dans la correspondance et les opuscules. Ce travail, à notre connaissance, n'a été fait par personne encore.

Nous allons essayer de le reconstituer, sans rien ajouter ni à la correspondance ni aux opuscules, mais en ne laissant rien passer de ce qui, en eux, annonce et prépare le Cours. Ce dernier, désormais rattaché à ses antécédents dans la pensée même de son auteur n'en paraîtra que plus clair et plus important.

Dès ses premières méditations, et à l'exemple de Saint-Simon, Comte a l'ambition de faire cesser le désordre qui règne dans les sociétés.

Ce désordre consiste dans la coexistence des trois politiques (théologique, métaphysique, positive), qui dérive elle-même de la coexistence préalable des trois morales et des trois philosophies (théologique, métaphysique, positive).

Pour mettre un terme à l'anarchie sociale et politique, il faut donc guérir tout d'abord celle qui règne dans les esprits et dans les sciences. Les travaux auxquels il est urgent de se livrer seront donc exclusivement théoriques, car c'est la science seule qui, pour le moment, est capable de réorganiser et de régénérer les sociétés.

Ces travaux théoriques comprennent deux phases distinctes mais inséparables : en premier lieu, il faut opérer la refonte totale des sciences, c'est-à-dire créer la philosophie positive ; en second lieu, au sommet de

cette nouvelle encyclopédie, il faut placer une science politique positive. Ces travaux accomplis, on pourra songer à la politique proprement dite, c'est-à-dire à la direction des sociétés, désormais établies sur de nouvelles bases, et où l'on verra régner l'ordre, l'unité et l'harmonie.

Quelques considérations d'ensemble sont indispensables sur chacun de ces trois points.

I

La philosophie positive, considérée dans son ensemble, est le groupement systématique de toutes les sciences, y comprises l'ancienne psychologie et les anciennes sciences morales et politiques. Elles sont classées d'après leur complexité croissante et dans l'ordre même où elles sont devenues positives, c'est-à-dire d'après la loi des trois états. Elles sont toutes animées du même esprit : toutes proclament en effet qu'il n'y a rien d'absolu, que tout est relatif ; cela seul existe et peut être connu qui est donné à l'observation ; il n'y a de science, même dans les sciences dites psychologiques, morales et politiques, que des lois. Elles forment donc un système homogène cimenté par ces deux idées directrices : le déterminisme universel et l'observation des faits régis par des lois. Elles n'accueillent dans leur sein l'ancienne psychologie et les anciennes sciences morales et politiques que si elles consentent à se transformer radicalement : l'une est absorbée par la physiologie, comme l'a voulu Gall, et l'autre s'établit, comme on va le voir, sur les mêmes bases que les sciences physiques. Ainsi toutes les sciences sont comme autant de rameaux distincts se rattachant à un tronc unique. Leur ensemble constitue la philosophie positive. On y observe une véritable division du travail scientifique, chaque savant se distingue à la fois des autres, mais leur est uni, car si les sciences sont distinctes, si les sciences inférieures, les mathématiques notamment, ne doivent pas empiéter sur les autres, si la physiologie ne doit pas absorber la physique sociale, — néanmoins toutes sont étroitement solidaires : en décrivant la philosophie et l'histoire de chaque science, en élaborant la philosophie générale des sciences, les savants positifs et universels nous font assister à l'organisation collective de la méthode posi-

tive; chaque science applique un procédé et le prête aux autres; c'est là seulement qu'on peut étudier la méthode des sciences et non dans l'esprit par l'illusoire méthode subjective. On verra ainsi naître une classe nouvelle de savants qui, étudiant les généralités les plus hautes de toutes les sciences, rappelleront à tous les savants spéciaux qu'ils collaborent à une œuvre commune, à tous ils donneront le sentiment de la solidarité des efforts; ainsi on verra s'évanouir l'anarchie qui régnait dans les idées et dans les sciences. A sa place on verra l'unité.

II

Cependant l'homme fait partie de la nature; les événements historiques et les faits sociaux émanés de son activité sont enserrés dans le tissu étroit du déterminisme universel, ils subissent l'influence de tous les faits de la nature et de leurs lois. Si donc on veut connaître les faits humains, il faut leur appliquer les procédés des sciences physiques. En d'autres termes il faut appuyer les sciences morales et politiques sur toutes les autres sciences, il faut les incorporer dans la philosophie positive sous le nom de physique sociale (plus tard sociologie). Distincte de toutes les autres sciences et spécialement de la physiologie (qui étudie l'homme individuel, soit physique, soit moral), la science politique couronne la hiérarchie des sciences. Animée comme elles de l'esprit positif, elle est élevée désormais au rang de science positive: elle recherche les lois nécessaires du développement des sociétés; elle emprunte aux sciences qui sont au-dessous d'elle, dans l'échelle encyclopédique, l'observation, l'expérimentation ou, plus exactement, l'observation des crises pathologiques, la comparaison des sociétés et leur classification, l'explication des détails par l'ensemble. Mais elle apporte un procédé qui lui est propre et qui pourra même être introduit dans les autres sciences, la méthode historique. Cependant elle conçoit l'histoire dans un esprit nouveau et la divise, non plus en dynasties, mais en larges périodes, délimitées par des événements importants. Elle applique cette méthode à découvrir la loi des trois états dont elle démontre l'existence. Elle décrit l'histoire générale de l'humanité divisée, dans l'ensemble, en

trois époques principales, et, à partir des temps modernes, en deux séries parallèles mais opposées : l'une expose la décadence du système théologique et militaire, l'autre les progrès du système scientifique et industriel. Elle découvre donc deux types de sociétés. *Ainsi la nouvelle science politique est une histoire de la civilisation ou du progrès.* Le progrès est un mouvement nécessaire et uniforme qui existe dans toutes les sociétés ; il est impossible d'en remonter le courant. Aussi faut-il respecter les institutions du passé car elles ont été, à leur époque, utiles et indispensables. La nouvelle science enseigne le respect du passé et l'impartialité. Elle est, pour tout dire, une *philosophie de l'histoire* émanée de la philosophie des sciences, une *histoire générale de l'humanité*.

III

En quoi fera-t-elle cesser le désordre qui règne dans les sociétés ? C'est ici et seulement ici qu'il convient de faire entrer en scène l'art politique, ou direction des sociétés. Guidée par la nouvelle science, c'est-à-dire par la politique *théorique*, la nouvelle politique *pratique* ne risquera plus de s'égarter : et d'abord la philosophie positive ayant fait régner l'unité dans les sciences, on voit apparaître aussitôt l'unité dans les actions et dans la politique ; en effet, les anciens principes théologiques et métaphysiques étant éliminés, il ne reste plus que les principes positifs ; or l'histoire nous enseigne qu'il faut à toute société deux pouvoirs distincts, l'un spirituel, l'autre temporel ; elle nous montre d'autre part la décadence irréversible des anciens pouvoirs (religion et militarisme) et les progrès irrésistibles des nouveaux (science et industrie). Que reste-t-il à faire ? Enlever le pouvoir spirituel aux prêtres, le temporel aux militaires, et les confier aux savants et aux industriels. Les savants investis de ces hautes fonctions seront non les savants spéciaux, mais les savants positifs ou universels, ceux qui, imbus de l'esprit de toutes les sciences, en possèderont la philosophie et l'histoire. Supérieurs aux industriels qui viendront puiser auprès d'eux les connaissances et les conseils, ils empêcheront l'industrialisme d'envahir la société et ils lutteront contre l'égoïsme en rappelant à chacun que la vie sociale est une vie de

sacrifice ; à tous ils rappelleront le sentiment de l'intérêt général, exactement comme dans les sciences, la philosophie positive couronnée par la physique sociale rappelle aux savants spéciaux qu'ils collaborent à une œuvre commune.

Ainsi l'ordre, l'unité, l'harmonie, vont régner dans les sociétés comme dans les sciences. Les deux maux, anarchie intellectuelle et sociale, sont guéris par le même remède : encyclopédie des sciences, création d'une science politique. La science positive a fait disparaître l'anarchie. Il n'y a plus désormais qu'une philosophie, qu'une science politique, qu'un art politique, au lieu de trois.

L'unité de toutes ces conceptions réside dans l'emploi d'une loi unique, la loi des trois états, que Comte s'est appliqué à démontrer, parce qu'elle est « l'épine dorsale » ⁽¹⁾ de tout son système : il l'applique et aux sciences, et aux sociétés, et aux systèmes politiques. En même temps, il a une conscience très nette de la signification complète qu'il donne au second état, l'état métaphysique ⁽²⁾, intermédiaire nécessaire entre l'état théologique et l'état positif. — Appliqué aux sciences et aux méthodes, le mot métaphysique veut dire deux choses : 1^o la métaphysique détruit la théologie ; 2^o elle prépare la science, car les deux opérations « critique » et « organique » sont simultanées. Or la métaphysique sape la théologie en remplaçant les dieux par les entités et Dieu par l'entité Nature ; elle prépare la science en habituant l'esprit à observer les phénomènes à l'exclusion des entités qui sont inaccessibles. — Appliqué aux sociétés et aux systèmes politiques, le mot métaphysique présente deux sens analogues aux deux précédents : 1^o elle ruine la religion considérée comme la directrice spirituelle des sociétés et détourne les volontés de l'activité guerrière qui était leur fonction temporelle. Cet office a été rempli par les docteurs des écoles, tous métaphysiciens, et les légitistes ; 2^o elle prépare le rôle social de la science et celui de l'industrie qui, par essence, est pacifique. — Appliqué aux systèmes de politique pratique, le mot métaphysique signifie : gou-

⁽¹⁾ Ce mot, juste, est de Stuart-Mill.

⁽²⁾ V. *supra* 60 et s.

vernemment des sociétés par des principes critiques (liberté illimitée de conscience, souveraineté du peuple) bons pour détruire, non pour construire et organiser.

En même temps, Comte a indiqué nettement le sens de ces expressions : Philosophie positive — Physique sociale — Art politique, — si souvent confondues de nos jours.

La philosophie positive est, de toutes ces expressions, la plus générale : elle résume en elle la refonte générale des sciences qui comprend leur classification, leur histoire, leur philosophie particulière et générale y compris la physique sociale. Elle est une véritable encyclopédie.

La physique sociale est une partie de la philosophie positive, la plus haute, celle qui sert de couronnement à l'échelle encyclopédique : incorporée à toutes les autres sciences, elle est la science positive des sociétés, c'est-à-dire une politique théorique destinée à diriger la politique proprement dite.

Enfin la politique est précisément l'art qui correspond à cette science, à qui elle demande, comme tous les arts à leurs sciences, conseil et direction. Elle confie la direction spirituelle des sociétés aux savants universels, et leur direction temporelle aux industriels préoccupés au milieu de la paix générale, de la production et des luttes pacifiques, c'est-à-dire économiques.

Dans tout ce qui précède, on ne trouve pas le mot *positivisme*. On ne le trouvera pas non plus dans le *Cours*. Il apparaîtra seulement en 1848.

Tel est le bilan des idées de Comte à la fin de la première période : au moment de professer le *Cours* il a vingt-huit ans (1826), au moment de le rédiger il en a trente-deux (1830), et il est déjà en possession de toutes ses idées directrices, il a arrêté son plan dans les moindres détails. Il a établi une à une toutes les assises du vaste édifice. Que lui reste-il donc à faire ? Il est facile de le prévoir : car s'il a dit que la *philosophie positive* doit être une refonte et une encyclopédie de toutes les sciences, elle ne l'est pas encore. S'il a dit que la *physique sociale* doit être une histoire complète des progrès de l'humanité, elle ne l'a pas encore décrite. Si enfin l'*art politique* doit être une organisation des sociétés établies

sur la science, comme base spirituelle, et l'industrie, comme base temporelle, cet art n'a pas encore commencé son œuvre.

Au printemps de sa vie intellectuelle, plein d'énergie, vigoureux, autrement trempé que Saint-Simon, Comte ne se contentera pas des promesses de sa jeunesse, il ne passera pas sa vie à écrire des « *prospectus* » comme son « *maître* ». Il aura à cœur d'amplifier abondamment les simples plans qu'il a dessinés. Il classera en effet les sciences et aura assez de vigueur pour les repenser toutes, en faire la philosophie et en décrire l'histoire (*Cours*, I, II et III); il édifiera la physique sociale (sociologie) dont il montre l'opportunité, la destination sociale et politique, l'objet, la méthode, et il écrit effectivement l'histoire de l'humanité, c'est-à-dire des religions, des philosophies, des sciences et des arts (*Cours*, IV, V et VI). Enfin, bien plus tard, il réorganisera la société (*Système de politique positive*, 1851-54).

Occupons-nous d'abord du *Cours* et voyons de quelle façon Comte a réalisé le plan indiqué dans les opuscules et la correspondance, voyons s'il a pleinement réalisé le programme énorme, sans analogue dans l'histoire de la philosophie, qu'il a osé se tracer et dont l'exécution a exigé de lui, outre la première période de préparation (1818-1826, 1828-1830), un long intervalle de douze années (1830-1842) de travail acharné. Car il a réalisé le type de ces savants universels, les futurs « sociologues » appelés, d'après lui, à la direction spirituelle des sociétés.

Nos efforts porteront spécialement sur la sociologie, et, accessoirement, sur la philosophie positive dans les premiers chapitres, sur l'art politique dans le dernier; car si la philosophie positive est la base large et solide sur laquelle repose la sociologie de Comte, l'art politique en est la suite naturelle et même nécessaire.

LA SOCIOLOGIE CHEZ A. COMTE

LIVRE SECOND

DEUXIÈME PÉRIODE : 1830-42; 1842-44

**La Virilité. — Le Cours de Philosophie positive
et la Sociologie.**

(Méthode et Doctrine. — Statique et Dynamique sociales).

LIVRE II

LE COURS DE PHILOSOPHIE POSITIVE (¹)

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉRALITÉS SUR LA PHILOSOPHIE POSITIVE ET SUR LA SOCIOLOGIE.

PLACE ET IMPORTANCE DE LA SOCIOLOGIE DANS LA PHILOSOPHIE POSITIVE. SA DESTINATION SOCIALE ET POLITIQUE.

Dans le *Cours de philosophie positive*, Comte reprend le plan ébauché dans les opuscules, mais il l'amplifie dans des proportions très considérables.

Il sépare nettement l'art politique de la science politique et s'occupe exclusivement de celle-ci. Il lui donne d'abord un nom spécial : la *Sociologie* (²). « Un nom nouveau n'est rien en lui-même ; mais c'est une chose qui n'est point à mépriser quand ce mot détermine une réalité nouvelle. Or, par ce nouveau terme, Comte a distingué la science qui nous occupe de celles qui envisagent le même objet sous un point de vue plus restreint : l'histoire, l'économie politique, la statistique, la physique et l'arithmétique sociales. Il l'a distinguée de la politique, terme autrefois général, mais employé dans les temps modernes pour désigner bien plutôt l'art du gouvernement que la science des phénomènes sociaux ; à quoi il faut ajouter que la politique ne s'applique qu'à l'humanité, tandis que la sociologie peut s'ap-

(¹) Dédié par Comte à Fourier, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et à de Blainville, membre de la même Académie. La Dédicace est du 30 novembre 1829. Paris.

(²) *Cours*, 5^e édit., IV, 201 note.

pliquer, s'il y a lieu, aux faits sociaux partout où ils se présentent »⁽¹⁾.

Il conçoit la sociologie de la même manière que dans la période précédente ; il lui donne pour base la refonte générale des sciences, pour but la guérison du désordre intellectuel, moral, social et politique ; pour moyen : la connaissance des lois qui régissent les faits sociaux.

INTENTIONS DE COMTE

En effet, nous avons vu que l'esprit humain est forcé, par la nature même des choses, de passer de l'état théologique à l'état positif par l'intermédiaire de l'état métaphysique. Après avoir cherché l'explication des phénomènes en dehors des phénomènes, après avoir imaginé des dieux et des entités, un Dieu et une entité (la nature), il cherche l'explication des phénomènes dans la série même qu'ils forment : un fait ne peut être amené à l'existence, et par suite nous ne pouvons l'expliquer que par un autre fait⁽²⁾.

Mais ces trois méthodes de recherche applicables à la fois aux sciences, à la morale, à la politique, ne se succèdent pas au sens absolu du mot : une fois leur office rempli, elles subsistent encore. A toutes les époques, à la nôtre spécialement, on voit coexister et dans les sciences et dans les règles de la conduite individuelle et sociale, les trois méthodes⁽³⁾.

Il en résulte un désordre inouï. Pour le guérir, il faudrait bien se garder de commencer par le mal social et politique, car celui-ci n'est que la conséquence d'un mal plus grand et plus profond : le désordre dans les idées et dans les sciences. En effet, ce sont les idées qui « gouvernent et bouleversent le monde, tout mécanisme social repose finalement sur des opinions »⁽⁴⁾. Celui qui

⁽¹⁾ Espinas, *Soc. anim.*, 2^e édit. Introd., 101, 102. M. Espinas ajoute : « Certes, ce mot n'est pas sans reproche du côté de la structure ; Comte ne se l'est pas dissimulé. Mais il est court, il évite les périphrases ; mais (et ceci est une raison que nous avons pour l'adopter, que Comte ne pouvait avoir), le voilà consacré par l'usage. En France et en Angleterre, tous ceux qui ont poursuivi les mêmes recherches dans le même esprit se sont servis du même terme ; l'un d'entre eux avec éclat ». *Ibid.* — Ces lignes, écrites en 1878, ont conservé toute leur vérité.

⁽²⁾ *Cours*, I, 2, 4.

⁽³⁾ *Cours*, I, 41, et ailleurs.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, I, 40.

veut régénérer les sociétés doit donc commencer par régénérer les sciences, les idées. Une fois que l'on aura réalisé dans les sciences, sinon l'unité des doctrines, qui est impossible, mais au moins l'unité des méthodes (¹), on verra s'établir immédiatement un système d'opinions communes aptes à régler les volontés. L'unité intellectuelle produira l'unité morale et politique. En face du désordre, le problème qui se pose revient donc à créer une doctrine apte à régénérer la société (²).

Pour mieux comprendre les intentions de Comte et les moyens qu'il a choisis pour les réaliser, il ne sera pas inutile de voir, en détail, ce qu'il entend par le désordre intellectuel, moral, social et politique actuel; puis les remèdes qu'il propose afin de réaliser l'ordre, l'harmonie, l'unité en un mot, pour laquelle il a, toute sa vie, éprouvé une véritable passion (³).

DÉSORDRE INTELLECTUEL ET MORAL

Primitivement les travaux intellectuels ne sont pas divisés; toutes les sciences sont cultivées simultanément, par les mêmes esprits (⁴). Mais cet état ne devait pas toujours durer. A mesure que les divers ordres de connaissances se développent, on voit changer l'organisation primitive des connaissances humaines. En effet, du jour où elle a pris assez d'accroissement pour comporter une culture isolée « chaque branche du système scientifique se sépare insensiblement du tronc ». Elle occupe à elle seule l'activité permanente de quelques intelligences. C'est là un fait inévitable, dont la « nécessité est évidente ».

La division du travail intellectuel a eu d'heureuses conséquences. Nous lui devons évidemment le développement remarquable qu'a pris de nos jours chaque classe distincte des connaissances humaines.

Cependant, si elle est la base de l'organisation scientifique et positive, la spécialisation des sciences fait payer chèrement ses services, car la division des recherches a été poussée si loin qu'un esprit ne saurait pré-

(¹) *Ibid.*, 43-46.

(²) *Ibid.*, I, 39; IV, 3.

(³) *Vide infra*, livre II, chap. VI, § 3 fin; et Roberty : *A. Comte et H. Spencer*, 45-135.

(⁴) *Cours*, I, 22.

tendre aujourd’hui à la connaissance universelle, si facile autrefois. Les intelligences donc s’enferment dans des études d’une « excessive particularité », et deviennent peu à peu incapables de porter leurs regards au delà d’un horizon trop borné. Or les divisions établies entre les diverses branches de la philosophie naturelle sont artificielles ; elles sont instituées seulement pour la commodité du travail scientifique. Le savant cantonné dans une étude spéciale perd le sentiment de l’unité des sciences et de leur solidarité profonde. Il considère le compartiment où il s’enferme comme un monde indépendant. Si un tel état de choses devait encore durer, l’esprit humain finirait par se perdre dans les travaux de détail et l’on verrait se perpétuer l’influence de la philosophie théologique et de la philosophie métaphysique, car elles ont conservé le souci des vues d’ensemble⁽¹⁾. Cela seul suffit à leur conserver encore quelque crédit et quelque influence, malgré leur caractère illusoire.

Ce qui aggrave encore les inconvénients de l’excessive division du travail, c’est que les méthodes des sciences spéciales ne sont pas toutes animées du même esprit ; de tout temps, la méthode des mathématiques, depuis un certain temps celles de l’astronomie, de la physique, de la chimie et de la physiologie, sont *positives* ; elles considèrent les phénomènes comme assujettis à des lois invariables ; elles sont donc obligées de les étudier par l’observation et le raisonnement, et d’expliquer les faits par d’autres faits. Mais il est d’autres sciences, les sciences morales et politiques, qui sont encore restées théologiques et métaphysiques. En effet, les écrivains⁽²⁾ et les hommes politiques en sont encore à penser que les faits sociaux se produisent sans ordre, sans régularité, livrés à l’arbitraire de la Providence ou d’un législateur armé d’une autorité suffisante. La « positivité » qui a pénétré successivement dans les autres sciences, n’a pas encore envahi les sciences politiques. Les méthodes théologiques et métaphysiques qui ont été reconnues insuffisantes pour les autres sciences, sont encore employées dans les sciences politiques⁽³⁾. Ces dernières ne

⁽¹⁾ *Ibid.*, 24.

⁽²⁾ Sauf Montesquieu. — *Vide infra*, livre V, chap. II.

⁽³⁾ *Cours*, 16, 17.

sont donc pas de vraies sciences ; elles sont juxtaposées aux autres.

Ainsi le désordre intellectuel a une double source ; d'abord l'excessive dispersion des sciences, ensuite leur hétérogénéité.

Les volontés individuelles sont tout aussi dispersées que les esprits. En l'absence de toute doctrine morale commune, les volontés sont isolées et leurs efforts divergents. Les unes sont guidées par la morale théologique, d'autres par la morale métaphysique, quelques-unes enfin par la morale positive. La conduite manque d'unité et de convergence, parce que les règles de conduite elles-mêmes sont disparates.

DÉSORDRE SOCIAL ET POLITIQUE

Le désordre des esprits et des volontés a pour conséquence inévitable le désordre dans la société. De nos jours, il est poussé jusqu'à ses dernières limites.

En effet, toute société a besoin à la fois d'ordre et de progrès ⁽¹⁾. Actuellement, toutes les idées d'ordre sont empruntées au système théologique et militaire, tandis qu'on demande les idées de progrès à la philosophie critique ou révolutionnaire ⁽²⁾. Qu'en résulte-t-il ? Un esprit rétrograde anime les tentatives faites en faveur de l'ordre, et les efforts entrepris en faveur du progrès sont conduits par des doctrines anarchiques ⁽³⁾. D'un côté, sous prétexte d'organiser, on revient en arrière ; de l'autre, on veut aller de l'avant et on ne fait que démolir. « Défenseurs et assaillants de l'ancien système, tous convertissent leurs vieux appareils de guerre en instrument de réorganisation », sans soupçonner que leurs principes soit rétrogrades, soit critiques, sont impuissants à devenir « organiques » ⁽⁴⁾.

Dans les sociétés, comme dans les sciences, c'est donc la coexistence des principes théologiques et métaphysiques avec les principes positifs, qui est la cause du désordre.

⁽¹⁾ *Cours*, IV, 8.

⁽²⁾ *Ibid.*, 12.

⁽³⁾ *Ibid.*, 9.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 11.

Mais ces indications générales ne suffisent pas ; il faut voir de près en quoi consistent les politiques théologique et métaphysique ; on dira ensuite leur antagonisme, enfin leurs vaines combinaisons ⁽¹⁾.

X-

La politique théologique.

Les sociétés modernes se sont formées et développées sous la bienfaisante tutelle de la politique théologique. Cependant, malgré les services éminents qu'elle a rendus, elle est destinée à disparaître : d'abord parce que depuis trois siècles elle est en décadence continue, ce qui est le symptôme infaillible d'une disparition prochaine ; ensuite parce que depuis longtemps elle n'est pas « conséquente à ses propres principes » ⁽²⁾.

Bien qu'elle se plaise à opposer « la parfaite cohérence de ses idées... aux fréquentes contradictions de l'école révolutionnaire » ⁽³⁾, on va voir que cette cohérence est illusoire, et que ses propres contradictions ne le cèdent en rien à celles des autres.

En effet, l'esprit scientifique et l'esprit industriel ont ruiné le système théologique et militaire ; aujourd'hui même ils nous préservent de la résurrection de la théologie et de l'esprit militaire ou féodal. Il semble donc que les gouvernements militaires auraient dû, pour protéger leur propre existence, étouffer l'esprit scientifique et industriel. Il n'en a rien été. Sauf quelques actes isolés et en vertu d'une sorte de nécessité inconsciente, les gouvernements militaires ont tenu « à honneur d'encourager » les sciences, les beaux-arts et l'industrie ⁽⁴⁾. Bonaparte lui-même, qui personifie l'esprit rétrograde, n'a-t-il pas sincèrement tenté de s'ériger, après tant d'autres chefs de la même école, « en protecteur éclairé de l'industrie, des beaux-arts et des sciences ? » ⁽⁵⁾.

On a même vu des « intelligences distinguées et quelquefois supérieures » tenter de subordonner la science à la théologie, où, suivant l'expression consacrée, « la raison à la foi », et on ne voit pas que c'est la raison elle-même qui est juge suprême d'une telle soumission.

⁽¹⁾ *Ibid.*, 14.

⁽²⁾ *Ibid.*, 14, 15, 16.

⁽³⁾ *Ibid.*, 18.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 19.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, 20.

« Le plus éminent penseur de l'école catholique actuelle, l'illustre de Maistre, a rendu lui-même un témoignage, aussi éclatant qu'involontaire, à cette inévitable nécessité de sa philosophie lorsque, renonçant à tout appareil théologique, il s'est efforcé, dans son principal ouvrage ⁽¹⁾, de fonder le rétablissement de la suprématie papale sur de simples raisonnements historiques et politiques, au lieu de se borner à le commander directement de droit divin ».

De nos jours même, on peut observer chez les différentes sections de l'école rétrograde des contradictions nombreuses et frappantes : elle consent à laisser subordonner le pouvoir spirituel au temporel, ce qui revient à supprimer la base du système catholique et féodal, savoir « la division capitale » entre les deux pouvoirs. Les rois et les peuples, les prêtres et les pasteurs, tous sont d'accord sur ce point ⁽²⁾. Et l'on a vu Bonaparte s'efforcer à la fois « de restaurer l'ancien régime » et cependant de « subalterner » l'autorité papale ; on a vu encore la Sainte-Alliance organisée sans « la moindre participation de l'ancienne autorité spirituelle ». Que sont donc ces prétendus rénovateurs de l'ancien système qui en méconnaissent la pensée fondamentale ? ⁽³⁾.

« Cet esprit d'incohérence et de division » est devenu tel que les partisans du catholicisme et ceux de la féodalité, éléments constitutants de l'ancien système, se sont violemment combattus travaillant ainsi à leur propre ruine ⁽⁴⁾. Et même parmi les partisans de la féodalité, on a vu les défenseurs de l'aristocratie et ceux de la royauté lutter entre eux.

Depuis la Révolution de 1830, le parti rétrograde est devenu le parti de l'opposition. Dans cette nouvelle condition, les contradictions de la politique théologique sont tout aussi manifestes : elle entreprend de restaurer l'ancien système « catholique et féodal à l'aide des principes mêmes qui ont servi à le détruire » ⁽⁵⁾. Elle est, du reste, coutumière du fait, car, autrefois,

⁽¹⁾ « Du Pape ». — Lyon, 1819. — Paris, 1840.

⁽²⁾ *Cours*, IV, 22.

⁽³⁾ *Ibid.*, 23.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 24. — Comte a publié le 4^e volume du *Cours* en 1839, et il songe à la fois au gouvernement de Louis-Philippe et à celui de Charles X qui l'a précédé.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, 26. Ce sont les principes révolutionnaires : liberté illimitée de conscience ; souveraineté du peuple.

elle invoquait le dogme de la liberté de conscience qui est un dogme critique ou révolutionnaire ⁽¹⁾ en faveur des catholiques d'Angleterre et surtout d'Irlande, tout en continuant à réclamer l'énergique répression du protestantisme en France, en Autriche, etc. ⁽²⁾.

Ces diverses considérations témoignent surabondamment que la politique théologique, impuissante à rallier ses propres partisans, ne saurait à plus forte raison diriger actuellement la société; de quelque façon qu'on l'envisage, elle est une cause de désordre.

La politique métaphysique.

Comme la précédente, la politique métaphysique, quoique essentiellement destructive, a d'abord joué un rôle éminemment utile.

La métaphysique, on le sait ⁽³⁾, est l'étape intermédiaire qui conduit l'homme, de l'explication théologique à l'explication positive, et les sociétés, de l'ancien régime au nouveau.

Comme théorie sociale et politique, la métaphysique n'est autre que la politique révolutionnaire ou « critique ». Elle est l'agent du progrès, parce que, détruisant l'ancien système, elle prépare indirectement (d'une façon « négative ») le nouveau ⁽⁴⁾. Car le progrès demande d'abord des ruines pour édifier du nouveau.

Ce rôle utile, nécessaire, a été admirablement rempli par la politique métaphysique : elle a pu, à bon droit, être qualifiée pendant les trois derniers siècles de « progressive ». Car tel fut réellement son premier caractère.

Elle en offre un second intimement uni au précédent : puisqu'elle doit détruire l'ancien état de choses afin de préparer le suivant, elle est par essence « transitoire », « relative ». Or, elle se donne pour définitive et absolue ⁽⁵⁾ et ce n'est pas sans raison ; car pour triompher de l'ancien système, elle avait besoin de se présenter sous cet aspect tranchant, catégorique. Sans cela, elle

⁽¹⁾ Et, protestant, estime Comte.

⁽²⁾ *Ibid.*, 25.

⁽³⁾ *Vide supra*, liv. I, surtout p. 84, et *infra*, livre II, chap. V, § 2, et chap. VIII, § 2.

⁽⁴⁾ *Cours*, IV, 28.

⁽⁵⁾ 27.

⁽⁶⁾ 53.

n'aurait jamais entraîné les convictions et serait restée inefficace ⁽¹⁾.

Utile sous ces deux points de vue tant que durait l'époque normale de son action, la politique métaphysique est devenue pernicieuse, précisément en vertu même de ses deux caractères fondamentaux : destinée à détruire un ordre social, elle nie systématiquement tout ordre, tout gouvernement régulier ⁽²⁾, par cela même, elle entrave tous les progrès futurs ⁽³⁾.

Aussi tous les principes de l'école critique ou révolutionnaire ⁽⁴⁾ sont-ils admirables pour détruire ; mais considérés comme absolus, ils deviennent un obstacle à toute reconstruction.

Ainsi le droit absolu du libre examen ou le dogme de la liberté illimitée de conscience est une excellente machine de guerre pour détruire les dogmes théologiques en matière scientifique et politique. Ce principe a eu un succès considérable, tout le monde l'adopte : rétrogrades et révolutionnaires ; tous jugent exclusivement d'après leurs lumières personnelles, tranchent, avec hardiesse et même légèreté, les débats les plus difficiles, sans en déférer à leurs vrais supérieurs intellectuels. Mais plus tard il n'y aura pas, en matière politique, de liberté illimitée d'appréciation, pas plus qu'il n'y en a dans les sciences positives ⁽⁵⁾ ; mais pour l'époque de transition dont nous parlons, cela était nécessaire. Excellent pour détruire, ce principe est malheureusement impuissant pour « organiser », édifier quoi que ce soit. Il revient à « examiner toujours, sans se décider jamais » ce qui est ou du scepticisme ou peut-être de la folie ⁽⁶⁾. Ce principe est anarchique car il empêche toute organisation spirituelle. Dans tous les cas où nous avons à conformer notre conduite à des lois astronomiques ou physiques, nous consultons les savants compétents. Or, quand il s'agit des questions sociales et politiques, les plus complexes, les plus délicates de toutes, nous ne

⁽¹⁾ 34.

⁽²⁾ 32-36.

⁽³⁾ 35.

⁽⁴⁾ Comte identifie l'esprit métaphysique avec l'esprit révolutionnaire et finalement avec l'esprit *protestant*, parce que le protestantisme est fondé sur le dogme du libre examen.

⁽⁵⁾ 39-42.

⁽⁶⁾ 43.

consulterions que nous-mêmes⁽¹⁾! Mais si cet état de choses devait durer, il n'y aurait plus de société possible car il n'y aurait plus d'idées communes. Pour que les esprits convergent effectivement sur ces questions difficiles, il faut donc qu'ils renoncent au droit absolu d'examen individuel⁽²⁾.

Les autres dogmes de la politique métaphysique : l'égalité de tous les citoyens, la souveraineté du peuple, présentent les mêmes avantages et les mêmes inconvénients que le précédent. Ainsi le dogme de l'égalité a détruit la vieille classification sociale et ruiné la prédominance des anciennes corporations dirigeantes⁽³⁾. Il était utile en effet d'effacer les anciennes inégalités qui étaient devenues oppressives. Mais considéré comme définitif et absolu⁽⁴⁾, ce dogme de l'égalité fait obstacle à tout classement social, car ce dernier, quel qu'il soit, doit être fondé nécessairement sur les inégalités physiques, intellectuelles et morales⁽⁵⁾.

De même le dogme de la souveraineté du peuple a été utile pour saper dans ses fondements l'ancien régime, permettre la libre succession des divers essais politiques⁽⁶⁾ et préparer l'avènement ultérieur d'une nouvelle constitution. Mais considéré comme absolu et définitif, ce dogme s'oppose à toute institution régulière et durable, il conduit à l'anarchie, car il condamne « indéfiniment » tous les supérieurs à une arbitraire dépendance envers la multitude de leurs inférieurs, par une sorte de transport aux peuples du droit divin tant reproché aux rois⁽⁷⁾.

La doctrine métaphysique s'étend même aux relations internationales : là elle proclame l'indépendance et l'isolement national⁽⁸⁾, le principe de « non intervention mutuelle ». Ce dernier a été utile pour s'affranchir de l'ancien pouvoir spirituel européen et permettre à la France, par exemple de transformer à son gré sa politique intérieure, sans subir l'influence d'autres civilisa-

⁽¹⁾ 44.

⁽²⁾ 45.

⁽³⁾ 49.

⁽⁴⁾ Comte identifie les deux mots : il conçoit l'absolu au point de vue du temps.

⁽⁵⁾ 50, 51.

⁽⁶⁾ 52.

⁽⁷⁾ *Ibid.*

⁽⁸⁾ 53.

tions moins avancées, « quoique la crise soit, au fond, partout homogène ». Mais érigé en absolu, le principe de « nationalité exclusive » est un obstacle à la réorganisation européenne qui sera le but de la nouvelle politique ⁽¹⁾.

Ainsi, considérée dans ses tendances générales ou dans ses principes particuliers, la politique métaphysique prépare l'évolution définitive des sociétés modernes ; mais, appliquée d'une façon excessive et trop prolongée, elle empêcherait l'évolution des sociétés modernes d'aboutir à son but. Elle serait un facteur de désordre.

C'est bien ce qui a lieu, en effet. Ses inconséquences et ses contradictions sont aussi frappantes que celles de la politique théologique ; deux surtout sont caractéristiques : la politique métaphysique est contraire au progrès qu'elle veut préparer ; par contre, elle maintient les bases du système qu'elle veut détruire. C'est ce que nous allons montrer.

La première inconséquence éclate dans « l'étrange notion métaphysique d'un prétendu état de nature, type primordial et invariable de tout état social. Cette notion, radicalement contraire à toute véritable idée de progrès » est commune à tous les métaphysiciens modernes et spécialement au « puissant sophiste » Rousseau, qui est le théoricien de la métaphysique révolutionnaire. Tous envisagent « l'état de civilisation comme une dégénération », une décadence de l'état primitif. L'âge d'or est derrière nous, disent-ils, ce qui revient à emprunter aux théologiens le dogme du paradis perdu et du péché originel. Dirigée par un semblable principe, l'école révolutionnaire qui se donne pour une école du progrès, conçoit toute réformation politique comme devant rétablir « cet inqualifiable état primitif » ; elle « organise une rétrogradation universelle », avec « des intentions progressives ». De là dérivent nos constitutions qui, sous prétexte de remplacer l'ancien régime, nous ramènent à l'ordre politique des Grecs et des Romains ; de là dérive « le polythéisme métaphysique » destiné à remplacer « un catholicisme arriéré » ; de là « les sauvages déclamations de » Rousseau contre l'essor industriel et artistique ; de là la haine de toute aristocratie, même

⁽¹⁾ Sur l'internationalisme qui couronne la politique positive. — *Vide infra*, liv. II, ch. IX et liv III, ch. II.

celle des lumières ; de là « l'exécutable condamnation » de Lavoisier. On avouera que ces reculs sont au moins étranges dans une doctrine qui se prétend progressive⁽¹⁾.

La seconde inconséquence de la politique métaphysique est visible dans la sorte de « consécration religieuse, réelle quoique vague »⁽²⁾, qui garantit les droits absous dont nous avons parlé. C'était conserver les bases de l'ancien système politique. La chose n'a rien de surprenant puisque la politique métaphysique « n'est au fond qu'une simple émanation de la politique théologique qu'elle devait d'abord seulement modifier »⁽³⁾. De là est sorti ce théisme vague et impuissant que, par un monstrueux rapprochement de termes, les métaphysiciens ont qualifié de *religion naturelle*, comme si toute religion n'était point nécessairement surnaturelle⁽⁴⁾. Ce qui revenait encore à accepter le principe fondamental de l'ancienne politique qui fonde l'ordre social sur une base théologique. Rien de plus irrationnel que cette concession de la politique révolutionnaire à la politique conservatrice, car il est absurde de dire qu'il faut un régime théologique et en même temps de repousser ses conditions d'existence. Tous ces principes hétérogènes juxtaposés sont « l'éternelle consécration du désordre »⁽⁵⁾.

La politique métaphysique est la proie des contradictions dans l'ordre temporel aussi bien que dans l'ordre spirituel. Ainsi elle conserve l'esprit militaire ; elle préconise la guerre qui entrave et rallentit le mouvement fondamental des sociétés modernes, ce qui revient à rétablir l'ancien système. Elle tend même à réhabiliter la mémoire de Bonaparte qui a consumé un immense pouvoir à la vaine restauration de l'ancien système militaire et théologique⁽⁶⁾.

Enfin, il existe une dernière contradiction de l'école métaphysique, mais celle-là toute à son avantage, car elle dénote un instinct progressif. Par essence, l'école métaphysique tend à l'indépendance, à l'isolement ; or

⁽¹⁾ 57, 58, 59.

⁽²⁾ 61.

⁽³⁾ 60. — En matière de science, la métaphysique était, nous le savons, une « nuance » de la théologie.

⁽⁴⁾ 61.

⁽⁵⁾ 63.

⁽⁶⁾ 64, 65.

elle vante « la centralisation politique ». Au contraire, l'école théologique prétend à l'ordre et à l'unité ; or elle prêche hautement la dispersion des foyers politiques⁽¹⁾. Seule donc l'école révolutionnaire « a compris que le développement continu de l'anarchie intellectuelle et morale exigeait cette nécessité, pour prévenir une imminente dislocation générale, une concentration croissante de l'action politique proprement dite »⁽²⁾.

Antagonisme et juxtaposition des deux politiques.

Ainsi, considérées isolément, ni la politique théologique, ni la politique métaphysique ne remplissent les conditions voulues pour diriger la société ; voulant restaurer l'ordre, la première est rétrograde ; aspirant à réaliser le progrès, la seconde est révolutionnaire.

Mais là n'est pas la seule cause du désordre actuel. Il dérive surtout de l'antagonisme des deux politiques qui, par le plus étrange des compromis, va aboutir à une juxtaposition des deux systèmes, ce qui portera le désordre et l'anarchie à leurs dernières limites.

L'antagonisme des deux politiques apparaît quand on envisage leur nature même, puis le rôle qu'on leur fait jouer : « la raison publique... emploie tour à tour chaque doctrine à contenir les envahissements indéfinis de l'autre ». La vie sociale oscille de l'une à l'autre. « Le terrible triomphe de la doctrine critique (pendant la Révolution) a-t-il empêché, après peu d'années, l'entièvre réhabilitation de l'école catholico-féodale ?... De même, la réaction rétrograde, poursuivie par Bonaparte avec tant d'énergie, n'a-t-elle point finalement déterminé un retour universel vers l'école révolutionnaire ? »⁽³⁾.

Ces deux politiques ont encore leur utilité, puisque la première conserve la notion d'ordre et la seconde celle de progrès ; si elles sont impuissantes à les réaliser, du moins elles les conservent. On voit ainsi que le problème politique revient aujourd'hui à « former une doctrine qui soit à la fois plus organique que la doctrine théologique et plus progressive que la doctrine métaphysique ». Les philosophes positifs auront à utiliser les

⁽¹⁾ 66.

⁽²⁾ 67.

⁽³⁾ 69 et 70.

anciennes doctrines et à les faire rentrer dans des cadres nouveaux ⁽¹⁾.

Ainsi pendant le premier quart de notre siècle, les deux doctrines ont été impuissantes à réorganiser la société ; et pendant la seconde partie de ce demi-siècle, elles ont perdu leur activité prépondérante. Malgré cela, l'une a fourni les idées essentielles de gouvernement, et l'autre les principes d'opposition ⁽²⁾. Aussi la société accorde-t-elle tour à tour à chacune d'elles une suprématie partielle et momentanée.

De ces « déplorables oscillations » est sortie une troisième doctrine qui est la consécration du désordre et de l'anarchie. Sa nature est bâtarde, sa constitution est contradictoire, car elle est une sorte de compromis entre la doctrine rétrograde et la doctrine révolutionnaire. Il s'agit de la *monarchie parlementaire* qui occupe de plus en plus « l'ensemble de la scène politique chez tous les peuples avancés » ⁽³⁾.

Plus que toute autre, elle marche de contradiction en contradiction. Amie de l'ordre et du progrès, elle les entrave journellement. « Ne possédant aucun principe propre, elle est uniquement alimentée par les emprunts antipathiques qu'elle fait simultanément aux deux doctrines antagonistes ». Elle consacre systématiquement le désordre au nom du progrès, le recul, tout au moins l'immobilité, au nom de l'ordre ⁽⁴⁾.

Pour des raisons historiques toutes locales, ce régime est bon pour l'Angleterre, mauvais pour le continent ⁽⁵⁾.

Voulant concilier l'ordre et le progrès, elle sacrifie maladroitement l'un et l'autre. Elle confie à la royauté le soin de conserver l'ordre, mais elle l'entoure d'entraves toujours croissantes. « Le roi règne et ne gouverne pas », comme l'a dit M. Thiers ⁽⁶⁾. Elle parle du

⁽¹⁾ 72, 73, 80.

⁽²⁾ 81.

⁽³⁾ 82.

⁽⁴⁾ 84, 85. Condorcet et Saint-Simon avaient également critiqué ce régime réalisé, à leur époque, en Angleterre.

⁽⁵⁾ 86, 87. Ceci est dirigé contre Montesquieu que Comte n'a pas pleinement compris, car Montesquieu n'a pas dit qu'il fallait appliquer la Constitution anglaise dans tous les pays, voire même en France ; il a trop le sentiment de la relativité des lois et des constitutions politiques. — *Vide infra*, livre V, ch. II.

⁽⁶⁾ 89.

progrès et restreint la liberté d'écrire, le droit d'élection.

Ce régime inconsistant est plus incapable que tout autre de procéder à la réorganisation sociale. Prolongé, il ne ferait qu'éterniser le désordre (¹).



CONSÉQUENCES DU DÉSORDRE ACTUEL

Les conséquences du désordre social et politique actuel sont très graves, et les rois comme les peuples, les rétrogrades comme les révolutionnaires, en sont responsables (²). Comte reproduit ici, en les amplifiant, les idées du quatrième et du cinquième opuscule.

En premier lieu, tout le monde se croit apte, sans aucune préparation, à traiter les questions sociales et politiques, les plus difficiles de toutes; aussi on n'a jamais vu dans les théories une pareille divergence, un tel désordre (³), ni des théories plus étranges (⁴). La maladie a gagné tous les esprits. Cette épidémie a eu pour résultat de détruire la morale publique (⁵). Les hommes les plus judicieux et les plus honnêtes, en l'absence de toute doctrine fixe et universelle, sont conduits à se taxer les uns les autres de folie ou de dépravation; d'autre part, les maximes politiques les plus contraires se trouvent habituellement soutenues par des partisans également recommandables (⁶). On ne sait plus vraiment de quel côté se tourner.

La morale privée a moins souffert parce qu'en bien des cas, les plus usuels, le sentiment naturel sert de guide (⁷). Cependant elle commence elle-même d'être atteinte dans le mariage par la faculté du divorce. La famille est assaillie dans sa double base indispensable, l'hérédité et le mariage, par des sectes insensées (⁸). D'autres ont proclamé la domination des passions sur la raison (⁹).

(¹) 90.

(²) 92.

(³) 94, 95.

(⁴) 97, 98.

(⁵) 99.

(⁶) 101.

(⁷) 103.

(⁸) 104.

(⁹) 105. — Le quatrième volume du *Cours* où ces idées sont développées a été écrit en 1839. Comte n'a jamais déguisé ses répugnances pour les doctrines de Fourier.

Aucune des anciennes doctrines n'est capable aujourd'hui de mettre un frein au débordement de l'égoïsme individuel⁽¹⁾.

En second lieu, la corruption systématique est érigée en moyen de gouvernement. Pour engager des individus qui n'ont plus d'idées générales, ni aucun point de ralliement, à maintenir l'ordre, à travailler pour le bien public, on est obligé de faire appel à leurs intérêts personnels⁽²⁾. Si les esprits avaient des convictions, ils seraient incorruptibles. Et plus l'anarchie durera, plus ce honteux procédé de gouvernement se propagera⁽³⁾. Les gouvernés qui acceptent sont aussi coupables que les gouvernants qui proposent⁽⁴⁾. Ceux-ci ont eu tort aussi de multiplier outre mesure les fonctionnaires⁽⁵⁾. La politique stationnaire considère, par exemple, l'égale admissibilité de tous les individus à toutes les fonctions publiques comme le but de l'évolution sociale moderne⁽⁶⁾.

Ainsi, l'absence de doctrine morale, le manque de conviction, a rendu nécessaire l'apparition de la corruption systématique. Cet état de choses est aggravé par l'aveuglement des gouvernements qui voient de mauvais œil tout essai d'élaboration théorique des doctrines sociales. Ce serait pourtant là le seul remède à appliquer⁽⁷⁾. Car ce qu'il faut aujourd'hui, c'est le règne des idées ; il faut faire dominer le point de vue spirituel.

Or, et ceci est la troisième conséquence, c'est le point de vue matériel qui occupe aujourd'hui la scène politique⁽⁸⁾. La chose date de loin. Quand le pouvoir spirituel, il y a de cela trois siècles, fut annulé ou absorbé par le pouvoir temporel, les hautes spéculations sociales furent abandonnées à des esprits que dominait la préoccupation constante des affaires journalières⁽⁹⁾. Le désordre actuel a donc des causes intellectuelles et morales ; on a cru au contraire qu'il avait des causes matérielles ou temporelles. Aussi s'est-on exclusivement

⁽¹⁾ 108.

⁽²⁾ 109.

⁽³⁾ 110.

⁽⁴⁾ 111.

⁽⁵⁾ 113.

⁽⁶⁾ 115.

⁽⁷⁾ 117.

⁽⁸⁾ *Ibid.* Saint-Simon s'en était réjoui. Comte s'en plaint. — *Vide infra*, liv. V, ch. V, § 5.

⁽⁹⁾ 118.

préoccupé de modifications temporelles et partielles ; on a accumulé comme à plaisir les institutions sur les institutions ; on a morcelé les anciens pouvoirs politiques, organisé entre eux des antagonismes factices et compliqués (¹) ; on les a soumis à des élections temporelles, et personne n'a vu qu'il fallait d'abord modifier de fond en comble les idées et les mœurs. Aussi, quelle existence précaire que celle de ces prétendues constitutions (²) ! Aussi s'élèvent des plaintes universelles ; on accuse les constitutions et on oublie que ce sont les idées et les mœurs sociales qui sont aujourd'hui le siège fondamental de la maladie principale (³). Et l'on modifie sans cesse les constitutions en employant les mêmes principes vicieux. La maladie suit son cours. On s'occupe trop des constitutions et pas assez des doctrines. On règle par l'ordre temporel ce qui dépend surtout de l'ordre spirituel. On croit que la maladie est physique, elle est surtout morale. Par suite, les idées immédiates de progrès politiques se restreignent à de misérables substitutions de personnes. Ce qui est le comble du désordre et de la dégradation politique (⁴).

Une quatrième et dernière conséquence du désordre actuel, celle qui achève de le caractériser, est la suivante : ce sont les incompétents qui ont aujourd'hui la principale influence politique (⁵). Les âmes élevées et les intelligences supérieures se tiennent à l'écart, et ce sont les charlatans et les médiocres qui dominent le monde politique (⁶). Ils recherchent le pouvoir non pour faire prévaloir des idées générales, mais pour satisfaire ou une avidité inavouable ou un besoin puéril du commandement. Ils ont du succès parce qu'il n'existe pas de vrais principes sociaux généraux. C'est un état de demi-convictions et de demi-volontés (⁷). La France est livrée aux légistes et aux métaphysiciens, ou plus exactement aux avocats et aux littérateurs. Tout homme qui sait tenir une plume... peut aujourd'hui aspirer soit

(¹) 119. Contre les partisans de la séparation des trois pouvoirs. Comte ne l'admet pas, car d'après lui elle ne fait aucune place au pouvoir spirituel ; ce sont des subdivisions du pouvoir temporel seul.

(²) 120.

(³) 121.

(⁴) 123-125.

(⁵) 127. — *Vide infra*, Saint-Simon, liv. V, ch. V, § 1.

(⁶) *Ibid.*

(⁷) 129.

dans la presse, soit dans la chaire métaphysique, au gouvernement spirituel d'une société qui ne lui impose aucune condition rationnelle ou morale : le siège est vacant, chacun est encouragé à s'y poser à son tour⁽¹⁾. Il en est de même de celui qui a acquis une certaine facilité de parole, tous les pouvoirs politiques lui sont accessibles. Des qualités secondaires, le style, la parole, sont devenues « monstrueusement prépondérantes ». « Les sophistes et les déclamateurs » occupent le premier rang. Donc non seulement le problème politique est mal posé, mais encore il est confié à des gens incapables de le résoudre. Ce qui ne fait qu'aggraver le désordre.

Ainsi, aucune des doctrines politiques actuelles n'est apte à diriger convenablement la société. Elles ne peuvent guérir le désordre qu'elles ont créé. Cet état intolérable ne peut durer. L'analyse de la situation sociale actuelle montre donc à quel point il est urgent et opportun de songer à organiser les sociétés. Mais comme le désordre social dérive du désordre intellectuel et moral, nous devons d'abord chercher un remède à ce dernier, en même temps le remède de l'autre sera trouvé. Si l'absence d'opinions communes et de convictions fixes est la cause du mal, le remède ne peut être que dans la création d'opinions communes et de convictions fixes. C'est à cela que doivent tendre tout d'abord nos efforts.

REMÈDE INTELLECTUEL ET MORAL : LA PHILOSOPHIE POSITIVE ET LA SOCIOLOGIE

Or nous savons que le désordre intellectuel dérive de l'excessive division du travail scientifique, puis de l'hétérogénéité des sciences.

Pour guérir les inconvénients de la division du travail, il convient, non de revenir à l'antique confusion des travaux, ce qui serait un recul d'ailleurs impossible, mais simplement de perfectionner la division du travail elle-même : « il suffit, en effet, de faire de l'étude des

⁽¹⁾ 131-132.

généralités scientifiques une grande spécialité de plus. Qu'une classe nouvelle de savants, préparés par une éducation convenable, sans se livrer à la culture spéciale d'aucune branche particulière de la philosophie naturelle, s'occupe uniquement, en considérant les diverses sciences positives dans leur état actuel, à déterminer exactement l'esprit de chacune d'elles, à découvrir leurs relations et leur enchaînement, à résumer, s'il est possible, tous leurs principes propres en un moindre nombre de principes communs »⁽¹⁾. Mais comment cette sorte de synthèse des sciences positives guérira-t-elle les inconvénients de la division du travail scientifique ? Les généralités coordonnées et systématisées auront une double utilité : d'abord les spécialistes, pour si enfermés qu'ils soient dans leur science particulière, ne perdront plus de vue les liens qui unissent leurs efforts à ceux des autres savants, précisément parce qu'on leur fera connaître, à la suite d'une éducation convenable, les généralités de toutes les autres sciences ; d'autre part, les nouveaux savants, planant pour ainsi dire au-dessus de toutes les sciences particulières, auront pour fonction « de lier chaque nouvelle découverte au système général »⁽²⁾. Ainsi l'attention donnée aux détails n'empêchera plus d'apercevoir l'ensemble. Le travail sera divisé, mais les efforts des travailleurs seront convergents ; ils auront le sentiment de leur solidarité. Chacun aura besoin des autres, qui, à leur tour, auront besoin de lui.

Les trois premiers volumes du *Cours de philosophie positive* sont consacrés précisément à l'étude spéciale des généralités des sciences positives.

Le premier remède à appliquer est donc la création de cette nouvelle science qu'il convient d'appeler *philosophie positive*⁽³⁾.

Elle présente les différentes sciences comme « les diverses branches d'un tronc unique »⁽⁴⁾ ; elles étaient dispersées, elles ne le sont plus ; elles auront désormais pour l'objet et la méthode le sentiment de leur solidarité : car il est tels problèmes scientifiques dont

⁽¹⁾ *Cours*, I, 24-25. — *Vide supra*, livre I, 1^{er} et 3^e opuscules ; V. conclusion du livre, p. 81.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ Sur le sens exact de ce mot, d'après Comte, *Vide infra*, 109 s.

⁽⁴⁾ 35.

la solution exige le concours de plusieurs sciences⁽¹⁾ ; et l'on verra plus tard que les sciences complexes utilisent les procédés élaborés par les sciences simples⁽²⁾. La philosophie positive fait donc cesser l'état de dispersion dans lequel se trouvaient les sciences ; elle les groupe et en fait comme les organes d'un seul et même organisme, qui sont unis parce que, distincts et spécialisés, ils échangent forcément des services.

Cependant, pour que la philosophie positive soit un remède infaillible et propre à guérir l'excessive dispersion des sciences, deux conditions sont rigoureusement indispensables : il faut d'abord considérer tous les faits, quels qu'ils soient, comme soumis à des lois inflexibles ; et s'il en est ainsi, on ne pourra expliquer un fait que par un autre fait, et on ne pourra les connaître que par l'observation.

Si donc la philosophie positive veut faire régner l'accord et l'harmonie dans les idées et dans les sciences, il faut qu'elle ne groupe que des sciences de même nature, c'est-à-dire animées du même esprit. Bref, il faut réaliser l'unité de méthode et l'homogénéité de doctrine.

Ces deux conditions sont réalisées dans toutes les sciences, sauf dans les sciences morales et politiques. Jusqu'ici on a cru que les faits sociaux étaient une catégorie de faits rebelles à la science, obéissant soit aux décrets de la Providence, soit à l'arbitraire des législateurs. L'homme n'était pas considéré comme spontanément sociable. Et comme on ne croyait pas ces faits soumis à des lois, on avait donc recours à des explications théologiques et métaphysiques, et, au lieu de l'observation, on employait l'imagination et les raisonnements fictifs.

Tant que l'homme ne sera pas considéré comme naturellement porté à vivre en société, tant que les faits sociaux ne seront pas considérés comme assujettis à des lois inflexibles, tant qu'on ne les étudiera pas par la seule observation, les sciences morales et politiques resteront à l'état théologique et métaphysique ; par suite, la philosophie positive ne sera pas une encyclopédie homogène, elle sera une juxtaposition d'éléments

(1) I, 37-39.

(2) *Infra*, chap. II, § 2.

disparates, et elle sera impuissante à dissiper le désordre scientifique.

Donc, le premier remède, savoir la création de la philosophie positive, exige immédiatement l'emploi d'un second remède analogue : il faut faire pénétrer l'esprit positif, c'est-à-dire le déterminisme de la nature et la méthode de l'observation jusque dans le domaine des faits sociaux. En d'autres termes, il faut éléver la politique au rang de science positive, il faut créer la physique sociale ou mieux la *Sociologie* : « je crois devoir hasarder dès à présent, écrit Comte en 1839⁽¹⁾, ce terme nouveau, exactement équivalent à mon expression, déjà introduite, de *physique sociale*, afin de pouvoir désigner par un nom unique cette partie complémentaire de la philosophie naturelle qui se rapporte à l'étude positive de l'ensemble des lois fondamentales propres aux phénomènes sociaux ».

Le mal était double : dispersion des sciences d'un côté, et de l'autre, juxtaposition de sciences animées d'un esprit différent.

Le remède est double aussi : il consiste à créer deux sciences : la philosophie positive et la sociologie. La première opération groupe les sciences et en fait un tout systématique. La seconde incorpore l'étude des faits sociaux au système total des connaissances humaines ; elle en fait une science comme les autres. Ainsi, des deux côtés, l'harmonie et l'unité sont réalisées.

Il faudrait donc se garder de confondre la philosophie positive et la sociologie. La première est un tout complexe, la seconde en est une partie ou plutôt le couronnement.

Comte a précisé lui-même le sens du mot Philosophie positive. Ici, dit-il, le mot philosophie a le sens que lui donnaient les anciens et particulièrement Aristote, il désigne le système général des conceptions humaines. Car la philosophie doit encore aujourd'hui être la synthèse des sciences. Le mot « positive », accolé au mot philosophie, précise et résume le but avoué des leçons contenues dans le *Cours* : la philosophie nouvelle considère tous les phénomènes qu'ils soient comme

⁽¹⁾ *Cours*, IV, 201 note. — *Vide supra*, 89.

soumis à un déterminisme rigoureux; par conséquent, elle n'étudie que des faits avérés, visibles, tangibles; elle déclare illusoire la recherche des causes soit premières, soit finales (¹), aussi n'emploie-t-elle d'autre méthode que l'observation et le raisonnement. L'expression « philosophie positive » est en outre bien supérieure aux expressions « philosophie naturelle », employée par Newton, et « philosophie des sciences », employée un peu partout. La nouvelle philosophie est bien une philosophie naturelle et une philosophie des sciences en un sens; mais elle s'en distingue d'abord par ce qu'elle embrasse tous les phénomènes, y compris les faits sociaux, et leur applique une méthode unique; deux caractères nouveaux qui ne se trouvent pas dans la philosophie des sciences et dans la philosophie naturelle. En outre, cette dernière désigne, en Angleterre surtout, « l'ensemble des diverses sciences d'observation considérées jusqu'à dans leurs spécialités les plus détaillées ». Au contraire, la philosophie positive laisse de côté les détails et les abandonne aux sciences particulières, elle étudie seulement les « généralités des différentes sciences comme soumises à une méthode unique et comme formant les différentes parties d'un plan général de recherches » (²).

Cependant, si la philosophie positive, pour faire cesser l'anarchie intellectuelle, résume « en un seul corps de doctrine homogène l'ensemble des connaissances acquises », si elle prend l'allure d'une synthèse des sciences, il ne faudrait pas la classer pour cela « parmi ces tentatives d'explication universelle qu'on voit éclore journellement de la part d'esprits entièrement étrangers aux méthodes et aux connaissances scientifiques » (³); ces tentatives ont l'ambition d'effacer les différences qui séparent les phénomènes et de les soumettre à l'empire d'une loi unique. Rien n'est plus chimérique. L'esprit humain est trop faible et l'univers trop compliqué pour qu'on puisse se flatter, de long-temps, de réaliser une telle ambition. La loi de la gravitation par exemple pourrait expliquer les phénomènes

(¹) *Cours*, I, 45.

(²) *Cours*, I. Avertissement, XIV, XV. On verra plus loin qu'elle renferme une hiérarchie des sciences, et la philosophie de toutes les sciences, y compris celle de la sociologie.

(³) *Cours*, I, 43.

astronomiques, physiques et chimiques ; mais elle ne saurait aller plus loin. L'unité à laquelle aspire la philosophie scientifique, la seule réalisable et la seule utile, est l'unité de méthode (¹) et l'homogénéité de doctrine.

Arrivons à la sociologie. Elle a pour base le système total des connaissances positives qu'elle couronne. Comte a l'ambition de l'asseoir sur ce fondement de granit. Emanée des sciences, elle est animée du même esprit ; elle est l'étude positive des faits sociaux, formule complexe qui signifie, chez Comte, trois choses bien précises : elle fait rentrer les faits sociaux dans la chaîne du déterminisme universel ; par suite, elle les explique par d'autres faits ; enfin, elle emploie l'observation.

Telle est la place de la sociologie dans la philosophie positive. Son importance est très considérable, d'abord au point de vue théorique, car sa constitution à l'état positif fait définitivement cesser le désordre intellectuel et parce qu'elle permet d'étudier tous les faits à l'aide des mêmes procédés. Son importance pratique n'est pas moindre : elle doit servir, comme nous le savons, de base scientifique à la régénération des sociétés (²). Jusqu'ici, la politique était considérée comme un art. Il était temps de créer la science correspondante à cet art et devant lui servir de guide (³).

La philosophie positive, couronnée par la sociologie, fait donc évanouir le désordre intellectuel. En même temps, elle dissipe le désordre moral. En effet, elle créée, les idées théologiques et métaphysiques sont éliminées. Comme les esprits, les volontés vont obéir aux mêmes idées morales, positives, communes à tous. Les

(¹) Comte a bien utilisé une loi unique : la loi des trois états ; mais c'est une loi qui régit non les phénomènes, mais notre manière de les interpréter.

(²) Quoique cela ne rentre pas directement dans notre plan, nous signalerons, d'après Comte, l'importance non plus de la sociologie, mais de la philosophie positive. D'abord, elle fait cesser l'anarchie intellectuelle. En outre, elle nous permet d'étudier les procédés logiques employés par l'esprit, car il est impossible d'étudier la méthode indépendamment des sciences où elle est employée ; sinon on est condamné à se servir de la méthode d'observation intérieure qui est illusoire et qui, de plus, ne nous ferait connaître les procédés qu'à un point de vue abstrait (*Cours*, I, 28-33. — *Vide supra*, liv. I). En troisième lieu, elle fournit le plan d'une éducation nouvelle (33 à 35) ; enfin, elle sert, nous l'avons dit, de base solide à la sociologie (39).

(³) Voir Platon, *République*, liv. VI.

efforts intellectuels étant unis, les efforts des volontés le seront aussi. Le particularisme scientifique ayant disparu, on verra disparaître aussi l'égoïsme pratique.

REMÈDE SOCIAL ET POLITIQUE

Le désordre social et politique va, de son côté, faire place à l'ordre et à l'harmonie.

Il provenait, en effet, de l'emploi simultané, soit dans les sciences, soit dans la conduite, des principes théologiques, métaphysiques et positifs. Or, par hypothèse, il ne reste plus que des principes positifs. La philosophie positive et la sociologie nous offrent enfin des principes généraux et stables, « une doctrine sociale commune »⁽¹⁾. La guérison du mal intellectuel et moral provoque immédiatement celle du mal social et politique.

En effet, grâce à la sociologie, les esprits seront réunis « dans une même communion de principes »; par suite « les institutions convenables en découlent nécessairement sans donner lieu à aucune secousse grave », car le plus grand désordre aura été dissipé par la seule création des principes généraux⁽²⁾.

On verra mieux, plus tard, la direction nouvelle que prendra sous l'influence de la philosophie positive et de la sociologie, le gouvernement des sociétés, la politique proprement dite. Nous nous bornerons ici à quelques rapides indications.

La philosophie positive n'a été ni anarchique, ni rétrograde à l'égard des notions astronomiques, physiques, chimiques et même biologiques; elle ne le sera pas davantage à l'égard des notions sociales où elle fera régner à la fois l'ordre et le progrès. Elle seule est capable de présider réellement à la réorganisation finale des sociétés modernes⁽³⁾. Peu importe la façon dont elle sera accomplie. Celle qui sera proposée plus loin⁽⁴⁾ sera peut-être jugée insuffisante. La chose importe peu, il faudra toujours employer la même méthode car la

⁽¹⁾ *Cours*, I, 40.

⁽²⁾ *Ibid.*, 41, 42, 43.

⁽³⁾ *Cours*, IV, 139, 140.

⁽⁴⁾ *Vide infra*, ch. IX.

méthode positive est la seule apte à satisfaire le double besoin d'ordre et de progrès qui tourmente nos sociétés⁽¹⁾. Elle rattachera le présent au passé, elle expliquera la suite continue des principales transformations antérieures en la rattachant à une loi unique⁽²⁾. Enfin, solidement assise sur la sociologie qui repose elle-même sur toutes les sciences, la politique positive obtiendra de tous les esprits un assentiment unanime⁽³⁾. Elle seule pourra « vraiment parler à chaque classe de la société, à chaque parti politique, le langage le plus propre à faire pénétrer une vraie conviction »⁽⁴⁾; seule elle peut rendre « à chacune des écoles opposées, une exacte justice pour ses services réels, soit anciens, soit même actuels »⁽⁵⁾. Elle prescrira l'ordre au nom du progrès et le progrès au nom de l'ordre. Elle sera organique sans être rétrograde, progressive sans être révolutionnaire.

Le désordre social et politique dérivait du désordre intellectuel et moral. En faisant cesser le second, la philosophie positive et la sociologie ont porté remède au premier.

Ces vues générales étaient indispensables pour faire connaître la place et l'importance de la sociologie dans la philosophie positive qu'elle couronne et l'art politique qu'elle dirige.

Il reste encore à savoir quel est l'objet de la sociologie quelle est sa méthode, quelles en sont les principales applications, ce qui est l'objet propre de nos recherches.

Mais comme la sociologie couronne la hiérarchie des sciences, comme elle emprunte à toutes les sciences qui lui servent de base : leur esprit général, les idées directrices et les procédés de la méthode positive, nous devons, sans dépasser les limites de notre plan, donner quelques détails caractéristiques sur la philosophie positive et notamment sur la classification des sciences, leur philosophie, leurs méthodes et leurs rapports étroits. Car A. Comte ne s'est pas contenté de dire pompeusement

⁽¹⁾ *Cours*, IV, 141.

⁽²⁾ 142.

⁽³⁾ 145.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ 146.

comme Saint-Simon (¹), qu'il faut refondre toutes les sciences, puis constituer la sociologie ; il l'a fait réellement dans les six volumes du *Cours de philosophie positive* (1830-42). Ce n'est qu'après ce travail considérable qu'il se croira autorisé à penser à l'art politique (1851-1854).

(¹) Qui à ce point de vue nous rappelle un peu Bacon.

CHAPITRE II

DÉTAILS CARACTÉRISTIQUES SUR LA PHILOSOPHIE POSITIVE

I

LA CLASSIFICATION DES SCIENCES

Puisque la philosophie positive est « une refonte générale » des sciences, elle doit nécessairement commencer par les classer.

La classification des sciences est non seulement le point de départ indispensable de la philosophie positive, elle en est le plan et comme la charpente intérieure. C'est elle qui doit guider les nouveaux savants, savants généraux ou positifs, dans la coordination des sciences dont ils doivent faire la philosophie et décrire l'histoire.

Il n'est pas nécessaire, estime Comte, d'exposer et d'examiner les différentes classifications des sciences qui ont été proposées jusqu'ici, car ces tentatives ont avorté et devaient nécessairement avorter, et cela pour deux raisons principales : ceux qui ont classé les sciences ignoraient les sciences mêmes qu'ils mettaient en ordre (¹); en second lieu, il leur était impossible de dresser une classification rationnelle, c'est-à-dire systématique, homogène, car de leur temps les sciences n'étaient pas toutes positives, puisque quelques-unes étaient encore théologiques et métaphysiques (²). Mais aujourd'hui les dernières sciences théologiques et métaphysiques, savoir les sciences sociales, sont devenues positives ou vont le devenir; en même temps Comte donne à entendre, sans le dire, qu'il a repensé toutes

(¹) *Cours*, I, 48.

(²) 49.

les sciences⁽¹⁾. Les deux causes qui avaient empêché les tentatives des anciens classificateurs d'aboutir n'existent donc plus, du moins chez Comte; l'œuvre qu'il entreprend est donc opportune; tout fait espérer qu'elle est destinée à réussir.

Une précaution préliminaire s'impose: la classification projetée doit laisser en dehors d'elle les applications des théories scientifiques, autrement dit les *arts* en général⁽²⁾. Et non seulement elle ne renfermera que des « sciences proprement dites », mais parmi ces dernières, elle mettra de côté « les sciences concrètes, particulières, descriptives »; elle groupera exclusivement « les sciences fondamentales », c'est-à-dire « les sciences abstraites générales »⁽³⁾.

Après avoir « circonscrit avec précision... » le sujet propre de la classification proposée, il convient de chercher un principe capable de lui servir de base. On ne peut le demander qu'aux savants qui se sont fait une véritable spécialité de la classification, « les botanistes et les zoologistes ».

Or, tous reconnaissent que les classifications doivent être « naturelles », c'est-à-dire « ressortir de l'étude même des objets à classer, être déterminées par les affinités réelles et l'enchaînement naturel qu'ils présentent⁽⁴⁾.

En utilisant ce principe scientifique, on classera les sciences d'après « leur dépendance mutuelle ». Mais, pour être réelle, cette dépendance ne peut résulter que de celle des phénomènes correspondants.

A vrai dire, l'exposé que l'on va faire de cette dépendance mutuelle ne sera ni toute naturelle ni toute artificielle non plus, car on ne peut ici employer exclusivement ni la méthode historique qui expose les connaissances dans l'ordre où l'esprit humain les a découvertes, ni la méthode dogmatique qui les expose dans l'ordre interne et logique qui les unit entre elles.

⁽¹⁾ Ce sera un de ses meilleurs titres de gloire aux yeux de la postérité.

⁽²⁾ *Cours*, I, 50-57. C'est ce qui concorde avec le soin tout particulier que met Comte à ne parler d'abord que de la sociologie et pas de l'art politique.

⁽³⁾ *Ibid.*, 57-62. Par conséquent, ce n'est pas la sociologie concrète qui doit rentrer dans la classification et par suite dans la philosophie positive, mais seulement la sociologie abstraite ou philosophie de la sociologie.

⁽⁴⁾ 49, 50.

Il faut absolument combiner les deux ⁽¹⁾. Aussi la classification qui va être élaborée ne saurait être « rigoureusement conforme à l'enchaînement historique des sciences. Quoi qu'on fasse, on ne peut éviter entièrement de présenter comme antérieure telle science qui aura cependant besoin, sous quelques rapports particuliers plus ou moins importants, d'emprunter des notions à une autre science classée dans un rang postérieur » ⁽²⁾. Ainsi « l'astronomie doit être placée avant la physique proprement dite, et néanmoins plusieurs branches de celle-ci, surtout l'optique, sont indispensables à l'exposition complète de la première ». Ces défauts inévitables sont « secondaires », « ils tiennent à ce qu'il y a nécessairement d'artificiel dans notre division du travail intellectuel » ⁽³⁾.

Une considération importante peut atténuer ce défaut : malgré tout, dans l'ensemble, l'échelle encyclopédique qui va être dressée sera conforme à l'histoire, « en ce sens que, malgré la simultanéité réelle ⁽⁴⁾ et continue du développement des différentes sciences, celles qui seront classées comme antérieures seront, en effet, plus anciennes et constamment plus avancées que celles présentées comme postérieures. C'est ce qui doit avoir lieu inévitablement si, en réalité, nous prenons, comme cela doit être, pour principe de classification, l'enchaînement logique naturel des diverses sciences, le point de départ de l'espèce ayant dû nécessairement être le même que celui de l'individu » ⁽⁵⁾. L'ordre « dogmatique », c'est-à-dire « l'enchaînement logique naturel » des sciences va dominer. Mais il coïncide à peu près avec l'enchaînement historique.

Donc, étant donné qu'il faut, pour classer les sciences, déterminer leur dépendance réelle, et que cette dépendance dérive de celle des phénomènes correspondants ⁽⁶⁾, il convient tout d'abord de rechercher quelle est la dépendance réelle des phénomènes les uns par rapport aux autres.

Or, les phénomènes sont classés naturellement sans

⁽¹⁾ 62, 67.

⁽²⁾ 68.

⁽³⁾ 69.

⁽⁴⁾ Remarquer ce mot.

⁽⁵⁾ *Ibid.*

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 72.

que l'homme ait eu à intervenir. Nous n'avons donc qu'à dégager l'ordre qu'ils présentent, puis à modeler, d'après lui, la classification des sciences.

Or, les phénomènes les plus simples sont par cela même les plus généraux, d'où il résulte qu'ils sont indépendants de tous les autres et les plus faciles à étudier ⁽¹⁾.

« Il est clair, en effet, *à priori*, que les phénomènes les plus simples étant dégagés « le plus possible des circonstances propres à chaque cas » particulier, se retrouvent dans le plus grand nombre de cas ⁽²⁾. L'ordre « naturel » des phénomènes est donc celui qui les superpose les uns au-dessus des autres de telle sorte qu'à chaque degré on voie la généralité diminuer, mais la complexité augmenter.

« En même temps... les phénomènes les plus généraux ou les plus simples se trouvant nécessairement les plus étrangers à l'homme, doivent par cela même être étudiés dans une disposition d'esprit plus calme, plus rationnelle ⁽³⁾.

L'ordre naturel des phénomènes est donc le suivant : notions mathématiques, phénomènes astronomiques, physiques, chimiques, biologiques, sociologiques.

Dans cette échelle, l'étude de chaque degré est fondée sur la connaissance des lois principales du degré précédent et devient à son tour le fondement du degré suivant. .

Cet ordre est naturel, il est fondé sur la généralité décroissante et la complexité croissante. En effet, les notions mathématiques, renfermant peu d'éléments composants, s'appliquent à toutes les réalités ; aussi sont-elles faciles à analyser ; elles ne dépendent en rien des autres phénomènes plus compliqués et finalement n'émeuvent en rien les sentiments et les passions de l'homme. Inversement un fait social quelconque suppose un nombre prodigieux d'autres faits plus simples, et, à cause de cela, il ne s'applique qu'à une catégorie très restreinte d'individus. Aussi est-il inépuisable, difficile à analyser. Il dépend de tous les autres faits plus com-

⁽¹⁾ *Ibid.*, 71.

⁽²⁾ Suivant une loi bien connue, la compréhension des idées et des termes varie en raison inverse de leur extension.

⁽³⁾ 72.

pliqués et a le privilège d'émouvoir puissamment les sentiments et les passions.

L'échelle des sciences devant être rigoureusement parallèle à celle des phénomènes, Comte distingue donc six sciences abstraites ou fondamentales : mathématiques, astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie⁽¹⁾.

Tel est le groupement qu'il faut justifier en peu de mots :

Depuis Descartes et Newton, la science mathématique⁽²⁾ est le vrai fondement de toute la philosophie positive ; en même temps, elle est une de ses parties constitutives les plus importantes.

Elle se divise en mathématique abstraite ou calcul, et en mathématique concrète, laquelle comprend la géométrie générale et la mécanique rationnelle. La partie abstraite est le fondement de la partie concrète et, par elle, celui de toutes les sciences. Car « les phénomènes géométriques et mécaniques sont, de tous, les plus généraux, les plus simples, les plus abstraits, les plus irréductibles et les plus indépendants de tous les autres, dont ils sont, au contraire, la base... Leur étude est un préliminaire indispensable à celle de tous les autres ordres de phénomènes »⁽³⁾.

Au-dessus viennent les phénomènes naturels qui se rapportent soit aux corps bruts, soit aux corps organisés. Ces derniers sont plus compliqués et plus particuliers que les autres ; ils dépendent des précédents qui, au contraire, n'en dépendent nullement⁽⁴⁾. De là, la nécessité de n'étudier les phénomènes physiologiques qu'après ceux des corps inorganiques. En effet, on observe dans les corps vivants tous les phénomènes soit mécaniques, soit chimiques, qui ont lieu dans les corps bruts, plus un ordre tout spécial de phénomènes, les

⁽¹⁾ Cette classification célèbre, écrit M. Lévy Bruhl (art. cité, p. 413), mérite qu'on s'y arrête. Elle est à peu près adoptée par les savants de tous les pays. Comme le système métrique, c'est une trace du clair génie français.

⁽²⁾ En raison de son importance, Comte en parle après les cinq autres sciences, I, 92. Nous prenons la liberté d'en parler tout de suite.

⁽³⁾ I, 94.

⁽⁴⁾ 73.

phénomènes vitaux proprement dits, ceux qui tiennent à l'*organisation*. —

Au-dessus des mathématiques viennent donc la physique inorganique et la physique organique. Dans chacune d'elles, il convient d'introduire des subdivisions.

Ainsi, dans la physique inorganique, il faut établir deux sections distinctes : celle qui considère les phénomènes généraux de l'univers, celle qui étudie les phénomènes que présentent les corps terrestres ⁽¹⁾. La première est la physique céleste qui se divise en astronomie géométrique et mécanique ; la seconde est la physique terrestre.

Il faut évidemment placer à la base de la philosophie naturelle les phénomènes astronomiques ⁽²⁾ parce qu'ils sont les plus généraux, les plus simples, les plus abstraits de tous, et aussi parce que leurs lois influent sur celles de tous les autres phénomènes, dont elles sont indépendantes. Par exemple, un phénomène physique quelconque observé sur notre planète et analysé par le physicien ou le chimiste, présente d'abord les effets généraux de la gravitation universelle, plus quelques autres effets qui lui sont propres et qui modifient les premiers. Aussi tous les phénomènes terrestres sont-ils plus complexes qu'un phénomène céleste même le plus compliqué. Par exemple, « le simple mouvement d'un corps pesant, même quand il ne s'agit que d'un solide, présente réellement, lorsqu'on veut tenir compte de toutes les circonstances déterminantes, un sujet de recherches plus compliqué que la question astronomique la plus difficile » ⁽³⁾.

A son tour la physique terrestre se divise en physique proprement dite et chimie, cette dernière supposant la connaissance préalable de l'autre. « Car tous les phénomènes chimiques sont nécessairement plus compliqués que les phénomènes physiques ; ils en dépendent sans influer sur eux ». Chacun sait en effet que toute action chimique est soumise d'abord à l'influence de la pesanteur, de la chaleur, de l'électricité, etc., et présente en outre quelque chose de propre qui modifie l'action des agents précédents ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ 75.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ 75, 76.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

Ainsi la physique inorganique comprend, au-dessus de la science mathématique, dans l'ordre de complexité croissante : l'Astronomie — la Physique — la Chimie.

Reste la physique organique ou physiologie : on peut distinguer celle de l'individu, puis celle de l'espèce humaine vivant en société.

Celle-ci est plus compliquée que celle-là. « Dans tous les phénomènes sociaux on observe d'abord l'influence des lois physiologiques de l'individu et, en outre, quelque chose de particulier qui en modifie les effets et qui tient à l'action des individus les uns sur les autres, singulièrement compliquée dans l'espèce humaine, par l'action de chaque génération sur celle qui la suit »⁽¹⁾. Donc il faut placer la physiologie individuelle ou biologie avant la physiologie sociale ou sociologie.

Ce n'est pas sans raison que ni la psychologie ni la métaphysique ne figurent dans cette coordination naturelle des sciences.

Comte ne dit pas expressément qu'il faut exclure la psychologie et la métaphysique, mais cette exclusion ressort de toutes les leçons du *Cours*.

D'une part, en effet, la psychologie doit être absorbée par la biologie, comme on le voit chez Gall, et cela, pour trois raisons principales : une science ne peut entrer dans l'encyclopédie positive qu'à deux conditions : les faits qu'elle étudie doivent être rattachés à d'autres faits, de plus il faut pouvoir les étudier par l'observation extérieure. Or la psychologie, avant Gall, ne remplit pas ces deux conditions : elle rattache « les faits intellectuels et moraux » à une entité, la substance pensante ; de plus elle les étudie par la méthode d'observation intérieure qui est à la fois impossible et illégitime⁽²⁾. Si donc on veut la faire rentrer dans l'échelle encyclopédique il faut, à l'exemple de Gall, ramener les faits intellectuels et moraux aux mouvements du cerveau et, par suite, les étudier par l'observation positive, c'est-à-dire externe. Mais, ainsi comprise, la prétendue psychologie n'est que la *phrénologie* ou plus exactement le dernier chapitre, le plus complexe, de la biologie. A ces deux raisons on peut en ajouter une troisième qui les

⁽¹⁾ 77.

⁽²⁾ 29. — V. *supra*, p. 8.

domine et les résume : la philosophie positive ne peut accorder, dans son sein, le droit de cité qu'à des sciences positives par leur objet et leur méthode : si donc la prétendue science psychologique veut figurer parmi les sciences, elle doit se résigner à y figurer sous le couvert de la biologie (¹).

Les mêmes raisons expliquent l'exclusion de la métaphysique. Ce mot, on l'a vu ailleurs (²) a un sens historique et un sens dogmatique : il signifie d'abord une manière de penser qui, légèrement différente de la théologie, a préparé progressivement le mode positif; en outre il exprime la recherche illusoire des causes cachées et des explications absolues. Ces deux caractères motivent amplement, aux yeux de Comte, l'exclusion de la métaphysique : la philosophie positive étant désormais réalisée, la métaphysique a fait son temps, on n'a plus rien à lui demander et de plus, étant donné qu'il n'y a et qu'on ne peut connaître que des faits et des lois, il faut considérer la recherche des « causes » et les tentatives d'explication absolue, comme des choses impossibles et surannées. Les vues d'ensemble, qui semblaient être le privilège exclusif de la théologie et de la métaphysique, ne disparaissent pas pour cela, elles reparaissent, mais sous une autre forme, dans la philosophie positive, qui pour n'être ni théologique, ni métaphysique, n'en est pas moins une « philosophie », c'est-à-dire une vue d'ensemble, un « système général des connaissances humaines ».

Cette philosophie se trouve donc « naturellement » partagée d'après la subordination réelle des phénomènes, en six sciences fondamentales : mathématiques, astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie. En laissant de côté les mathématiques qui sont la base de la philosophie positive, on peut dire en résumé que l'astronomie « considère les phénomènes les plus généraux, les plus simples, les plus abstraits et les plus éloignés de l'humanité ; ils influent sur tous les autres, sans être

(¹) Pour être absolument précis, il faut dire que, pour Comte, la psychologie étudie les fonctions intellectuelles sous le point de vue statique (étude du cerveau) et sous le point de vue dynamique (c'est-à-dire méthodologie, ce qui est déjà moins matériel et plus psychique). — Cf. *Cours*, I, 27 et 28. — V. *infra*, livre IV, chap. I, et livre V, chap. I.

(²) V. *supra passim*, surtout livre I, conclusion, et livre II, chap. I. — V. *infra*, livre II, chap. V et VIII.

influencés par eux ». Les phénomènes sociaux sont « au contraire les plus particuliers, les plus compliqués, les plus concrets et les plus directement intéressants pour l'homme : ils dépendent, plus ou moins de tous les précédents sans exercer sur eux aucune influence. Entre ces deux extrêmes, les degrés de spécialité, de complication et de personnalité des phénomènes vont graduellement en augmentant ainsi que leur dépendance successive »⁽¹⁾.

Telle est la classification naturelle des sciences, tel sera le plan du Cours de philosophie positive⁽²⁾.

Comte insiste sur une idée qui intéresse directement la sociologie : une science complexe ne peut être « réduite » aux sciences simples qui la précèdent dans l'échelle des sciences. A plus forte raison, la sociologie, la plus complexe des sciences, ne saurait-elle être réduite à la physiologie individuelle ou biologie. Cette idée de la discontinuité des échelons scientifiques, de leur individualité propre et de leur irréductibilité, sur laquelle Comte avait déjà insisté⁽³⁾ reparait ici ; elle est capitale dans sa doctrine.

L'échelle encyclopédique des sciences est une véritable hiérarchie dont les degrés inférieurs sont subordonnés aux supérieurs ; mais en montant des uns aux autres on trouve à chaque échelon une nouveauté. Il y a donc discontinuité et chaque science est irréductible à celle qui la précède.

Ainsi la physique terrestre ne peut pas être réduite à la physique céleste, car les phénomènes terrestres présentent, outre les effets généraux de la gravitation céleste, des effets qui leur sont propres et qui modifient les premiers⁽⁴⁾.

De même la physique organique ou biologie est irréductible à la physique inorganique et spécialement à

⁽¹⁾ I, 79, 80.

⁽²⁾ Dans le courant des leçons, Comte s'applique, avec le plus grand soin, à justifier, et en détail, la place de chaque science entre une plus simple et une autre plus complexe : physique, *Cours*, II, 321 ; chimie, II, 310, III, 28 ; biologie, III, 292. Quant aux mathématiques et à la sociologie, la chose, estime Comte, n'offre aucune difficulté : les unes sont la base, l'autre le couronnement de l'encyclopédie positive.

⁽³⁾ *Supra*, 51.

⁽⁴⁾ I, 75, 76.

la chimie et à la physique : car, outre les phénomènes mécaniques et chimiques, les phénomènes vitaux présentent de nouveaux phénomènes qui tiennent à l'organisation. Et en supposant qu'on arrive un jour, ce qui est douteux, à montrer que les deux classes de corps sont de même « nature », il faudra toujours les séparer dans la classification, car « les phénomènes généraux » doivent être étudiés avant de procéder à l'examen des modifications spéciales qu'ils éprouvent dans certains êtres de l'univers ⁽¹⁾.

Enfin la sociologie est irréductible à la biologie. Comte le démontre avec moins de détails que dans le quatrième Opuscule ; on dirait qu'il tient la chose pour acquise, tellement elle lui paraît évidente : par certains côtés les phénomènes sociaux sont physiologiques ⁽²⁾, cependant ils sont quelque chose de plus qui tient, comme on l'a dit plus haut, d'abord à l'action des individus contemporains les uns sur les autres, puis à l'action des générations présentes et passées sur celles qui les suivent. Aussi ne faut-il pas dire que la physique sociale soit un simple appendice de la physiologie ⁽³⁾. Quoique les phénomènes soient certainement homogènes, ils ne sont point identiques et la séparation des deux sciences est d'une importance vraiment fondamentale, *car il serait impossible de traiter l'étude collective de l'espèce comme une pure déduction de l'étude de l'individu*, puisque les conditions sociales, qui modifient l'action des lois physiologiques (psychologiques) sont précisément alors la considération la plus essentielle ⁽⁴⁾.

Non seulement chaque science doit se préserver de l'invasion de la science immédiatement inférieure, mais toutes doivent se garder, avec un soin jaloux, des envahissements de la science qui est à la base de la hiérarchie : les mathématiques. On comprend à la rigueur que la méthode mathématique pénètre dans l'astronomie, la physique et la chimie. Mais il serait irrational de la faire entrer dans la physique organique, et absurde

⁽¹⁾ 74 et VI, 766.

⁽²⁾ Ce mot veut dire ici à la fois biologiques, intellectuels et moraux, ou plus simplement : psychologiques.

⁽³⁾ Pourquoi n'a-t-il pas appliqué cet excellent principe à la psychologie ? V. *supra*, livre I, ch. II, fin du § sur Cabanis.

⁽⁴⁾ I, 78 et IV, 383 s.

de songer seulement à l'appliquer à la sociologie. Car les phénomènes biologiques et sociaux sont si complexes, si indéterminés et changeants, qu'on ne saurait les ramener à des rapports fixes, précis et constants. Il faudra se résigner à ne pas employer le calcul en biologie où il n'a que faire, et en sociologie où le calcul des probabilités a fait naître des espérances aussi absurdes que chimériques ⁽¹⁾.

Mais si les sciences supérieures ne peuvent d'aucune façon être ramenées aux sciences inférieures, Comte ne méconnait pas pour cela leur solidarité : c'est au contraire une des propriétés caractéristiques de sa classification et en général de la philosophie positive que de montrer les liens étroits qui existent entre les sciences ; il en parle dans la première leçon ⁽²⁾, dans la seconde ⁽³⁾, et, dans toutes les leçons, il consacre aux rapports de chaque science, soit avec celle qui est au-dessous, soit avec celle qui est au-dessus, des développements importants. Chaque science reçoit de la science inférieure sa méthode et elle y ajoute la sienne propre ; à son tour elle transmet la sienne à la science supérieure, et ainsi de suite jusqu'à la sociologie. Nous montrerons en détail ces rapports dans le chapitre suivant, où nous verrons également que la science qui est au sommet de la hiérarchie, la sociologie, a une influence réciproque sur toutes les autres. On observe une sorte de choc en retour. Comte consacre à cette intéressante question toute une leçon ⁽⁴⁾. Plus haut ⁽⁵⁾, il nous avait appris que l'étude d'une simple question scientifique exigeait le concours de plusieurs sciences. Elles se font donc des emprunts réciproques soit au point de vue de l'objet, soit à celui de la méthode.

Les degrés de la hiérarchie scientifique sont donc, quoique irréductibles, solidaires et dans une subordination mutuelle.

⁽¹⁾ Sur les mathématiques, consulter, I, 121-134. Pour l'astronomie et la physique : II, 321 s. Biologie : III, 323. Sociologie, IV, 410; VI, 766 s., 774, 776. — Comte avait commencé dans le troisième opuscule (*Vide supra* le troisième opuscule, efforts des prédécesseurs), la guerre au matérialisme, il la continue ici. Et il a dit quelque part, changeant le mot de Newton : Physique, préserve-toi des mathématiques !

⁽²⁾ 36-39.

⁽³⁾ 81, Voir, III, 356.

⁽⁴⁾ IV, leçon 49.

⁽⁵⁾ I, 36-39.

Mais ce n'est pas la seule propriété remarquable de cette classification. Non seulement elle nous fait saisir les relations réciproques des sciences, mais en second lieu elle est « nécessairement conforme » à leur développement historique. Car une science n'a pu se développer qu'après les progrès de la science plus simple relativement à elle. Et comme la loi des trois états domine toute l'histoire de l'esprit humain, la classification proposée range les sciences dans l'ordre où elles sont devenues positives : ce sont en effet les plus simples et les plus éloignées de l'homme qui sont arrivées les premières à la positivité ; les plus complexes et les plus rapprochées de l'homme y arrivent à peine aujourd'hui. Mais si la classification trouve dans « la loi des trois états successifs » une sorte de contre épreuve intéressante, cette dernière à son tour n'est pleinement intelligible, et même acceptable, qu'à la condition de se combiner avec la loi de généralité décroissante et de complexité croissante. La première nous fait connaître l'ordre historique, la seconde l'ordre dogmatique, et nous savons que la coïncidence des deux ordres ne peut être ni parfaite ni rigoureuse ⁽¹⁾. Cependant, l'ordre historique, n'étant pas rigoureusement « unilinéaire », comme il offre au contraire des « coïncidences » intéressantes, on peut dire que l'ordre dogmatique (complexité croissante) coïncide à peu près avec l'ordre historique (les trois états) : « il est clair que l'état théologique ou métaphysique de certaines théories fondamentales a dû temporairement coïncider et a quelquefois coïncidé en effet avec l'état positif de celles qui leur sont antérieures dans notre système encyclopédique » ⁽²⁾.

Les trois méthodes d'explication peuvent en effet coexister aux mêmes époques, mais pour des catégories de phénomènes différents par la complexité : ainsi, au XVIII^e siècle, l'astronomie est positive, la biologie métaphysique et les sciences politiques encore théologiques.

Elles peuvent coexister dans le même esprit. Descartes était positif en physique, métaphysicien quand il rattachait le mécanisme à Dieu, théologien quand il acceptait, sans y rien changer, les théories morales et politiques traditionnelles.

⁽¹⁾ *Supra*, Livre II, ch. II, § 1, et *Cours*, I, 67-69.

⁽²⁾ 83

La clef de l'éénigme se trouve dans la nature des phénomènes plus ou moins complexes, plus ou moins rebelles à l'explication positive. Mais on n'a jamais vu et on ne verra jamais coexister dans le même cerveau les trois méthodes d'explication pour le même ordre de phénomènes : jamais un homme n'expliquera à la fois la même catégorie de faits physiques : la chute des corps, et par la volonté divine, et par l'horreur de la nature pour le vide et par la pesanteur. Il choisira. Mais rien ne l'empêcherait, ce qui a eu lieu et aura lieu encore, d'expliquer des catégories différentes de phénomènes par les trois méthodes simultanément : la chute des corps par la pesanteur, la mémoire par la substance âme et le pouvoir des rois par l'investiture divine.

Ces réserves faites, il est permis de dire que la classification naturelle des sciences fondée sur leur complexité croissante coïncide, d'une manière suffisante, avec la loi des trois états qui est comme « l'épine dorsale » de la philosophie positive et de la sociologie. Les deux lois se complètent et se fortifient mutuellement.

La classification positive présente deux autres propriétés caractéristiques : d'abord elle permet de « marquer exactement la perfection relative des différentes sciences »⁽¹⁾ appréciée d'après leur éloignement de l'état positif; ensuite, elle permet « de déterminer directement le véritable plan général d'une éducation scientifique entièrement rationnelle »⁽²⁾.

Elle présente enfin une dernière propriété fondamentale; elle nous « procure une connaissance parfaite de la méthode positive ». On sait, en effet, qu'on ne peut pas étudier une méthode *in abstracto*, isolée de l'emploi concret qu'en fait le savant⁽³⁾. Si donc on veut connaître les méthodes, il est nécessaire de gravir l'échelle des sciences. Mais ici on peut constater une propriété bien remarquable : si la philosophie positive érige en dogme l'interdépendance des sciences, c'est que la classification la rend très visible; la méthode positive, dans l'ensemble, est l'œuvre collective de toutes les sciences : « On y voit clairement que

⁽¹⁾ 83.

⁽²⁾ 85.

⁽³⁾ I, 88-89, et VI, 706 et s.

quoique la méthode soit essentiellement identique dans toutes, chaque science développe spécialement tel ou tel de ses procédés caractéristiques »⁽¹⁾. Les unes se font une spécialité de l'observation, les autres de l'expérimentation, cette autre de la classification et ainsi de suite. Elles ont donc besoin les unes des autres. L'encyclopédie positive est l'image d'un organisme dans lequel chaque science est comme un organe consacré à une fonction spéciale. Toutes ces fonctions réunies forment la méthode positive *in concreto*. Si donc on veut la connaître réellement, il faut parcourir les sciences dans l'ordre même de la classification, on étudiera ainsi la méthode à sa source⁽²⁾.

Telle est la tâche que nous allons entreprendre, non seulement pour connaître la méthode positive *in concreto*, mais encore — ce qui est aussi une des idées favorites de Comte — afin de comprendre pleinement la méthode de la sociologie, car elle doit à sa nature de science complexe et à sa situation au sommet de la hiérarchie, d'emprunter à chaque science leurs procédés, en leur offrant, en retour, le sien propre. La solidarité des sciences n'est donc pas, chez Comte, un vain mot, elle est une réalité.

Comte suit scrupuleusement son plan : la philosophie positive devait être une encyclopédie des sciences couronnée par la sociologie. Pour cela il devait d'abord classer les sciences, puis les repenser, enfin décrire leur histoire. A cette triple tâche doit succéder naturellement la création de la sociologie. Comte a rempli la première ; il réserve la troisième afin de l'intercaler plus tard dans la *dynamique sociale* ou histoire générale de l'humanité⁽³⁾. Nous allons procéder avec lui à la deuxième.

⁽¹⁾ 89.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ On ne connaît pas complètement une science tant qu'on n'en connaît pas l'histoire, dit-il. — *Cours*, I, 67 ; II, 354.

II

PHILOSOPHIE DES SCIENCES. — MÉTHODES DES SCIENCES POSITIVES. —
LA MÉTHODE POSITIVE EN GÉNÉRAL

Ce n'est pas une tâche aisée que de se pénétrer de l'esprit de chaque science, d'en délimiter exactement le domaine et d'en décrire les procédés. Les savants ⁽¹⁾ qui ont assisté au Cours de philosophie positive professé par A. Comte, auraient pu, et ceux qui le lisent encore aujourd'hui, pourront dire ce que vaut l'œuvre au point de vue strictement scientifique, étant donné l'état de la science en 1830. Mais au point de vue philosophique, surtout quand on songe à l'effort de pensée qui a été nécessaire pour mener à bonne fin une pareille œuvre, on ne peut s'empêcher d'admirer la vigueur intellectuelle de Comte, son énergie, sa persévérance.

Nous exposerons les procédés élaborés par chaque science, et que la sociologie utilisera plus tard. Nous dirons en même temps les services que chaque science a rendus à la raison humaine et indirectement à la sociologie.

Les *mathématiques* se proposent « constamment de déterminer les grandeurs les unes par les autres, d'après les relations précises qui existent entre elles... L'esprit mathématique consiste à regarder toujours comme liées entre elles toutes les quantités que peut présenter un phénomène quelconque dans la vue de les déduire les unes des autres » ⁽²⁾. La science mathématique offre donc à la raison humaine le modèle achevé de ce qu'est une science, elle est « la science par excellence... En effet toute science consiste dans la coordination des faits; si les diverses observations étaient entièrement isolées, il n'y aurait pas de science » ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Cours, I, Avertissement, p. XI.

⁽²⁾ I, 106, 107.

⁽³⁾ 107.

Les mathématiques sont le modèle, le type incomparable de la science « positive », car les quantités sont expliquées par leurs relations à d'autres quantités, et jamais ne sont intervenues des considérations théologiques ou métaphysiques ⁽¹⁾. « C'est seulement par l'habitude intime des vérités éminemment simples et lucides de la géométrie et de la mécanique que notre esprit peut d'abord développer convenablement sa *positivité* naturelle et se préparer à établir dans les études les plus complexes des démonstrations réelles. Rien ne saurait tenir lieu d'un tel régime pour dresser complètement l'organe intellectuel » ⁽²⁾. « Le système des études mathématiques constitue nécessairement la véritable origine spontanée de l'art général du raisonnement positif » ⁽³⁾. L'esprit humain ne pouvait le créer et le perfectionner qu'en l'appliquant aux recherches générales, abstraites, simples et précises, c'est-à-dire en mathématique. « C'est donc à cette source primitive et universelle que doivent constamment remonter toutes les classes de philosophes positifs pour préparer convenablement leurs facultés rationnelles » ⁽⁴⁾ à traiter plus tard des sujets plus spéciaux, plus complexes et plus difficiles. Dans les mathématiques, l'esprit forge un instrument prêt pour toutes les applications ⁽⁵⁾. Plus les sciences deviennent complexes, plus elles doivent contempler le modèle de « toute rationalité positive ». « La méthode positive, malgré ses modifications diverses, reste, au fond, constamment identique dans l'ensemble de ses applications quelconques, surtout en ce qui concerne directement l'art homogène du raisonnement » ⁽⁶⁾.

La sociologie trouvera donc dans les mathématiques trois choses : 1^o l'idée même de science c'est-à-dire de coordination systématique des faits ; 2^o l'idée d'explication positive qui consiste à rattacher un fait à un autre fait ; 3^o l'art même du raisonnement.

⁽¹⁾ Sauf pourtant les vertus mystiques attribuées aux nombres sacrés par Pythagore et de nos jours par... A. Comte lui-même! *Vide infra*, liv. III, chap. III.

⁽²⁾ *Cours*, II, 325.

⁽³⁾ *Ibid.*, III, 333.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ VI, 712.

⁽⁶⁾ III, 336.

L'astronomie découvre « les lois des phénomènes géométriques et des phénomènes mécaniques que nous présentent les corps célestes »⁽¹⁾.

Elle emploie l'observation visuelle, mesure des angles et compte des temps écoulés⁽²⁾. Quoique poussée jusqu'à la perfection, la méthode de l'observation dans l'astronomie s'appuie constamment sur les conceptions de l'esprit et le calcul. La seule perception n'y décide rien, car les phénomènes sont pour la plupart *construits* par notre intelligence. « On ne saurait *voir* immédiatement la figure de la terre, ni la courbe décrite par une planète, ni même le mouvement journalier du ciel; notre esprit seul peut former ces diverses notions, en combinant, par des raisonnements prolongés et complexes, des sensations isolées que, sans cela, leur incohérence rendrait presque entièrement insignifiantes »⁽³⁾. L'astronomie offre ainsi à toutes les autres sciences l'exemple de l'observation unie au raisonnement, lequel est rigoureusement indispensable, car la science est faite autant d'idées que de faits. Elle fait ainsi voir combien est « étroite et superficielle » la pensée de ceux qui « font consister la science dans la simple accumulation des faits observés ». S'il n'y avait que des faits en astronomie, il n'y aurait pas de science astronomique, car à quoi se réduisent les observations en astronomie ? A bien peu de chose, savoir : « tel astre a été vu à tel instant précis et sous un tel angle bien mesuré; ce qui, sans doute est, en soi-même, fort peu important ». Mais groupées par des lois, ces simples observations ont une très grande valeur. L'astronomie s'est constituée à l'état de science le jour où « les premiers philosophes ont commencé à ramener à quelques lois géométriques le phénomène général du mouvement diurne »⁽⁴⁾.

De là dérive le caractère fondamental de l'astronomie et de toute science vraiment digne de ce nom : la prévision. Les recherches astronomiques, prenant pour base l'observation, et se fiant pour le reste au calcul, ont pour but de « prédire avec certitude l'état effectif du ciel dans un avenir plus ou moins lointain »⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ II, 6.

⁽²⁾ *Ibid.*, 11.

⁽³⁾ *Ibid.*, 12.

⁽⁴⁾ II, 16, 17.

⁽⁵⁾ *Ibid.*

Ainsi l'astronomie apprend aux autres sciences naturelles l'art de l'observation, l'union de l'expérience et du raisonnement, et enfin le but de toute recherche scientifique : la prévision exacte des phénomènes.

C'est aussi à l'astronomie que les autres savants devront « remonter désormais pour sentir, dans toute sa pureté, ce que c'est que l'explication positive d'un phénomène, sans aucune enquête sur sa cause ou première ou finale »⁽¹⁾, car l'astronome est affranchi des croyances métaphysiques et théologiques, il explique les faits par leurs rapports réciproques. Ce caractère est visible dans « le mot heureux de gravitation » ou pesanteur universelle qui désigne l'action du soleil sur les planètes et de celles-ci sur leurs satellites⁽²⁾. Cette action étant ramenée à une pesanteur c'est-à-dire à un fait tangible et mesurable, l'astronome témoigne par là qu'il ne recherche ni la nature intime ni la cause finale du fait. Il nous apprend que l'explication positive consiste « à lier et à assimiler le plus complètement possible ». Nous ne pouvons évidemment savoir ce que sont au fond cette action mutuelle des astres et cette pesanteur des corps terrestres ; une tentative quelconque à cet égard serait, de toute nécessité, profondément illusoire aussi bien que parfaitement oiseuse⁽³⁾. Comment alors expliquer « l'action mutuelle des astres » ? En liant ce fait à celui de la pesanteur terrestre, en comparant le moins connu au plus connu. « Pour le géomètre, qu'une longue et habituelle méditation a profondément familiarisé avec le vrai mécanisme des mouvements célestes, la pesanteur terrestre est expliquée, quand il la conçoit comme un cas particulier de la gravitation générale. Au contraire, c'est la pesanteur qui fait comprendre la gravitation céleste au physicien proprement dit, ainsi qu'au vulgaire, la notion lui en étant seule suffisamment familière. Nous ne pouvons jamais aller réellement au-delà de semblables rapprochements⁽⁴⁾.

Mais là ne se bornent pas les services rendus par l'astronomie à la raison humaine et aux sciences natu-

⁽¹⁾ II, 48.

⁽²⁾ *Ibid.*, 188.

⁽³⁾ *Ibid.*

⁽⁴⁾ 189. L'explication positive ne cherche pas la raison des faits dans des causes extérieures aux faits, mais dans les faits eux-mêmes, dans les séries qu'ils forment, dans les antécédents, comme l'a dit Hume et comme le dira Stuart-Mill après lui.

relles plus complexes. Elle leur apprend les conditions essentielles des hypothèses⁽¹⁾, suggérées par l'observation et vérifiées par les faits et les calculs; enfin, elle leur enseigne le sentiment de la relativité; car elle a l'ambition, non de connaître l'*univers*, ce qui serait chimérique, mais le *monde*, notre système solaire⁽²⁾.

Par ces différents caractères l'astronomie est le modèle achevé des sciences naturelles émancipées de la tutelle théologique et métaphysique. Par cela même elle aide à l'émancipation de la raison humaine et de toutes les sciences; elle dissipe les préjugés absurdes et les terreurs superstitieuses engendrés par l'ignorance des lois des éclipses, des comètes. Il suffit que les faits arrivent au moment précis où l'astronome les a prédis pour que s'évanouissent les craintes et les croyances aux agents mystérieux et surnaturels⁽³⁾.

En même temps elle porte un « coup terrible à la doctrine des causes finales généralement regardée par les modernes comme la base indispensable de tous les systèmes religieux »⁽⁴⁾. Il suffit d'admettre que la terre tourne à son rang comme toutes les planètes pour rejeter l'idée théologique que l'univers est subordonné à la terre et le tout à l'homme; il suffit de connaître les principales lois astronomiques pour s'apercevoir que tout n'y est pas arrangé pour le mieux. Il suffit enfin de comprendre la loi de Newton pour s'apercevoir que la pesanteur suffit à elle-seule à maintenir l'ordre⁽⁵⁾.

Tels sont les enseignements que les sciences complexes et notamment la sociologie puiseront dans l'astronomie; elles y verront, comme à leur source, la méthode positive avec ses propriétés fondamentales: l'observation, le raisonnement et le calcul, les explications et la prévision, et le sentiment de la relativité, l'exclusion des causes intimes et des causes finales⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ II, 19.

⁽²⁾ *Ibid.*, 195, 197, 198.

⁽³⁾ *Ibid.*, 23. — Comte fit à Paris pendant 17 ans un cours gratuit d'*Astronomie Populaire* à un grand nombre d'ouvriers. — C'était le commencement des *Cours d'Adultes* actuels qui obtiennent un succès si mérité.

⁽⁴⁾ 25.

⁽⁵⁾ *Ibid.*

⁽⁶⁾ Cf. 298, 299.

La *physique* étudie les lois qui régissent les propriétés générales des corps, ordinairement envisagés en masse, et constamment placés dans des circonstances susceptibles de maintenir intacte la composition de leurs molécules et même, le plus souvent, leur état d'agrégation. Son but est de prévoir tous les phénomènes que présentera un corps placé dans un ensemble quelconque de circonstances données ⁽¹⁾.

L'objet de la physique étant plus complexe que celui de l'astronomie, elle a, par une juste compensation, plus de procédés à utiliser et par suite elle offre aux autres sciences plus de ressources que l'astronomie.

L'observation reçoit en physique « toute son extension possible », car, étant donné la nature des phénomènes de pesanteur, de chaleur, de son, de lumière et d'électricité, le physicien les observe par tous les sens ⁽²⁾.

Mais il ne se contente pas d'attendre passivement les phénomènes, il va au-devant d'eux par l'*expérimentation* : « cet heureux artifice fondamental » consiste à grouper soi-même les conditions dans lesquelles un phénomène doit se produire afin de le mieux observer. Ce procédé « triomphe » ⁽³⁾ dans les recherches physiques parce que nous pouvons, dans le domaine physique, modifier à notre gré les phénomènes, ce qu'on ne trouvera pas au même degré dans les sciences biologiques et sociologiques. Cependant ces dernières sciences devront s'adresser à la physique « pour apprendre en quoi consiste le véritable esprit expérimental, pour connaître les conditions caractéristiques qu'exige l'institution des expériences propres à dévoiler sans équivoque la marche réelle des phénomènes, et enfin pour se faire une juste idée des ingénieuses précautions par lesquelles on peut empêcher l'altération des résultats d'un procédé aussi délicat » ⁽⁴⁾.

La physique rend encore d'autres services : elle apprend aux sciences, comme l'avait fait l'astronomie, à unir le raisonnement, c'est-à-dire « l'analyse mathématique » à l'expérience, et à faire un emploi judicieux des hypothèses.

L'analyse a porté dans les différentes branches de la

⁽¹⁾ II, 311.

⁽²⁾ *Ibid.*, 313 ; III, 17.

⁽³⁾ II, 314.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 334.

physique cette précision admirable et surtout cette parfaite coordination qui caractérisent toujours son emploi bien entendu. Que seraient sans elle l'étude de la pesanteur, celle de la chaleur, de la lumière, etc.? « des suites de faits presque incohérents » ⁽¹⁾. On voit de nouveau la nécessité de s'élever au-dessus du pur empirisme et d'unir la raison et l'expérience.

Quant aux hypothèses, la physique en fait, comme l'astronomie, un emploi constant : elles consistent à anticiper sur les résultats de l'observation et de l'expérimentation, à supposer vrai ce qui ne l'est pas encore pour nous. Mais la physique nous fait comprendre la condition fondamentale de ce procédé, savoir : qu'on ne doit faire d'hypothèses que celles suggérées par l'observation, et vérifiables par l'expérience et le calcul ⁽²⁾. Malheureusement la physique fait encore des hypothèses sur les fluides imaginaires : éther, électricité, magnétisme ⁽³⁾, mais c'est un reste de métaphysique qui doit être éliminé, car l'hypothèse ne doit pas porter sur la cause intime des phénomènes et leur production (ce qui serait une recherche métaphysique) mais seulement sur leurs relations effectives susceptibles d'être observées et mesurées ⁽⁴⁾. Et depuis longtemps la physique est entrée dans cette voie.

Par cela même on peut mesurer les services qu'elle rend à la raison humaine. Elle a puissamment contribué à son émancipation ; c'est principalement sur le terrain de la physique qu'a eu lieu la lutte de l'esprit scientifique contre l'esprit théologique et métaphysique. « Franklin a irrévocablement détruit dans les intelligences, même les moins cultivées, la théorie religieuse du tonnerre, en prouvant l'action directrice que l'homme peut exercer, entre certaines limites, sur ce météore » ⁽⁵⁾. C'est en effet une particularité des phénomènes physiques que l'homme peut non seulement les prévoir, mais encore les produire ou les diriger. Rien n'est plus propre à faire disparaître la croyance aux agents surnaturels quelconques.

⁽¹⁾ 319.

⁽²⁾ 337.

⁽³⁾ 341, 346, 347.

⁽⁴⁾ 338, 339.

⁽⁵⁾ II, 331.

La *chimie* vient après. « Dans un fait justement qualifié de chimique il y a toujours quelque chose de plus que dans un fait simplement physique, savoir : l'altération caractéristique qu'éprouve la composition moléculaire des corps et par suite l'ensemble de leurs propriétés »⁽¹⁾. Ainsi la chimie étudie « les lois des phénomènes de composition et de décomposition, qui résultent de l'action moléculaire et spécifique des diverses substances, naturelles ou artificielles, les unes sur les autres »⁽²⁾. Son objet final serait, étant données les propriétés de tous les corps simples, de trouver celles de tous les composés qu'ils peuvent former⁽³⁾.

Les phénomènes sont ici beaucoup plus complexes ; aussi les procédés s'offrent plus nombreux suivant la loi qui a été établie plus haut⁽⁴⁾.

L'observation, qui était en astronomie bornée à la *vue* seule, qui en physique comportait en outre l'*ouïe* et le *toucher*, utilise en chimie tous les sens y compris le *goût* et l'*odorat*⁽⁵⁾.

L'expérimentation y est d'un emploi constant, et les « immortelles séries de travaux de Priestley et surtout du grand Lavoisier » offrent à cet égard « d'admirables modèles »⁽⁶⁾.

La chimie inaugure même la comparaison, car les chimistes parlent, avant les biologistes, « des familles naturelles ». Cependant « la chimie comparée ne saurait être régulièrement cultivée, tant que l'esprit ne pourra point s'y diriger d'après une ébauche de classification naturelle »⁽⁷⁾.

Mais si les chimistes n'ont pas encore bien « entendu » la théorie des classifications, ils ont, par contre, perfectionné « l'art des nomenclatures qui en est tout à fait indépendant »⁽⁸⁾. Ce procédé convient admirablement à la nature des phénomènes chimiques. « Toutes les considérations chimiques sont nécessairement dominées.... par une seule notion prépondérante, celle de la composition. Le nom systématique de chaque corps,

⁽¹⁾ 311.

⁽²⁾ III, 11.

⁽³⁾ *Ibid.*, 15.

⁽⁴⁾ III, 16.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, 17.

⁽⁶⁾ 19.

⁽⁷⁾ 21.

⁽⁸⁾ 43.

en faisant directement connaître sa composition, peut aisément indiquer d'abord un juste aperçu général et ensuite un résumé fidèle, quoique concis, de l'ensemble de son histoire chimique »⁽¹⁾. Les sciences plus compliquées auront tout profit à utiliser un pareil procédé⁽²⁾.

Tous les procédés appliqués par le chimiste sont « susceptibles d'une vérification générale » par l'analyse et la synthèse. Si tout corps décomposé peut être exactement recomposé, il y a vraiment « démonstration »⁽³⁾.

Enfin la chimie ne se borne pas à apprendre aux sciences plus complexes l'observation dans toute sa généralité, l'expérimentation, l'art des nomenclatures et une sorte de démonstration fondée sur l'analyse et la synthèse, elle contribue elle aussi à « émanciper » la raison humaine des croyances théologiques et métaphysiques⁽⁴⁾. En effet, si elle ne peut pas prévoir les phénomènes avec autant d'exactitude que la physique et surtout l'astronomie, du moins a-t-elle, plus que celles-là, la possibilité d'agir sur les phénomènes. Et rien n'est plus propre, nous le savons, à chasser la croyance à la direction des phénomènes par des volontés surnaturelles. De plus « il a fallu, avant tout, la décomposition de l'air et de l'eau, et ensuite l'analyse élémentaire des substances végétales et animales..., des alcalis proprement dits et des terres, pour établir d'une manière entièrement irrécusable le principe fondamental de la perpétuité nécessairement indéfinie de toute matière, et pour tendre à remplacer irrévocablement, dans l'universalité des esprits, les idées théologiques de destruction et de création, par les notions positives de décomposition et de recomposition »⁽⁵⁾.

De toutes les sciences positives, la *Biologie* est la plus rapprochée de la sociologie. C'est dans la biologie, on le verra, que la sociologie plonge « ses racines

⁽¹⁾ 45.

⁽²⁾ 46.

⁽³⁾ 22.

⁽⁴⁾ 47 à 49.

⁽⁵⁾ 51.

immédiates »⁽¹⁾. Elle subit donc l'influence directe de la biologie. C'en est assez pour que, à l'exemple de Comte, nous donnions ici quelques détails un peu plus circonstanciés.

Nous rappelons que la biologie, pour Comte, est l'étude de l'homme envisagé comme un être animé et comme un être doué de sentiments, d'intelligence et de volonté. La psychologie se ramène, d'après lui, à la phré-nologie et rentre ainsi dans la biologie. Elle n'apprend donc rien de plus à la sociologie que la biologie, du moins au point de vue de la méthode. Comme doctrine, elle pourra lui enseigner l'innéité des fonctions intellectuelles et des penchants à la vie sociale, point essentiel en sociologie⁽²⁾. Occupons-nous donc, d'une façon générale, de la biologie.

Les phénomènes de la vie, tel est évidemment son objet, mais elle les considère comme assujettis aux mêmes lois que les autres⁽³⁾. Suivant le mot de Blainville, la vie n'est qu'un mouvement alternatif de composition et de décomposition⁽⁴⁾.

Le biologiste fait un emploi constant de l'observation aidée par les instruments. Ceux-ci donnent « aux sensations naturelles », surtout à la vision, une grande perfection. Si l'on adopte les divisions introduites par de Blainville (statique et dynamique), on dira que ces appareils, sous le point de vue statique, permettent d'apprécier les éléments infiniment petits et la structure intime des organes. Sous le point de vue dynamique, ils nous font connaître « le jeu élémentaire des moindres parties organiques, base ordinaire des principaux phénomènes vitaux⁽⁵⁾.

L'observation biologique est singulièrement aidée par l'usage des procédés chimiques. Les réactions chimiques dévoilent des détails inobservables par tout autre moyen⁽⁶⁾.

L'expérimentation semble d'abord d'un emploi très difficile en biologie et même, aux yeux de certains

⁽¹⁾ III, 671.

⁽²⁾ *Vide* III, 45^e leçon, 604 et s.

⁽³⁾ III, 312.

⁽⁴⁾ 230.

⁽⁵⁾ 246.

⁽⁶⁾ 249.

biologistes, impossible ⁽¹⁾. En effet, pour changer les conditions d'apparition d'un phénomène, il faut que le changement soit compatible avec l'existence du phénomène étudié ⁽²⁾. Or, quand il s'agit des phénomènes biologiques, le changement risque d'être trop prononcé, et le phénomène disparaît; si le changement est trop faible, il est impossible de rien observer. En outre tous les phénomènes biologiques se tenant étroitement, on ne peut toucher à l'un d'eux sans modifier presque tous les autres.

Cependant il ne faut pas, pour cela, renoncer à un procédé si utile. On peut l'employer d'une façon indirecte et cela de deux façons qui pourront être utilisées par la sociologie :

D'abord tout être vit dans un milieu interne et dans un milieu externe. Rien n'est plus facile que d'agir sur l'un ou sur l'autre. On provoquera ainsi, dans l'être qui s'y trouve plongé, des modifications assez intenses pour être observées, mais assez modérées pour ne pas compromettre son existence ⁽³⁾.

En second lieu on peut remplacer en biologie l'expérimentation directe par l'observation des cas pathologiques et tératologiques qui sont de véritables expériences instituées pour ainsi dire par la nature. La méthode consiste à « comparer les divers états anormaux de l'organisme et son état normal » ⁽⁴⁾.

Le principe fondamental de cette méthode si féconde est celui qui a été formulé par Broussais, savoir : l'état pathologique ne diffère point radicalement de l'état physiologique normal; l'état pathologique, n'est pas autre chose que l'état normal, mais ou plus fort ou plus faible ⁽⁵⁾. La maladie est donc un fait naturel et qui a ses lois. Les expériences tentées sur un organisme vivant seraient comme des maladies brusques et par cela même dangereuses; tandis que les maladies naturelles sont comme des expériences lentes et par cela même très instructives ⁽⁶⁾. « L'invasion successive d'une maladie, le passage lent et graduel d'un état presque entièrement

⁽¹⁾ 251.

⁽²⁾ *Ibid.*, et 252.

⁽³⁾ III, 253-257. Plus tard, Cl. Bernard et Pasteur ne procèderont pas autrement.

⁽⁴⁾ 260, 261.

⁽⁵⁾ 261.

⁽⁶⁾ 262.

normal à un état pathologique pleinement caractérisé, peuvent offrir d'inappréciables documents au biologiste capable de les utiliser »⁽¹⁾. Cette méthode est applicable à tout les vivants : végétaux, animaux, l'homme lui-même⁽²⁾. Mais non seulement elle s'applique « à tous les organismes quelconques, mais elle peut embrasser aussi tous les divers phénomènes du même organisme »⁽³⁾. C'est ainsi que chez l'homme on pourra observer, par cette méthode, les phénomènes intellectuels et moraux⁽⁴⁾. L'étude des maladies mentales nous fera connaître avec précision les lois de ces phénomènes.

A quoi il faut ajouter « comme un appendice naturel, l'examen des organisations exceptionnelles, ou des cas de monstruosité » ; car de telles exceptions sont de vraies maladies⁽⁵⁾.

Le troisième procédé employé par la biologie, et qu'elle offre à la sociologie, est la méthode comparative qui est pour ainsi dire la spécialité de la biologie⁽⁶⁾.

Soit à étudier par exemple le type vertébré ; le biologiste l'observe dans l'être où il est le plus facile à saisir savoir l'homme ; puis dans les êtres moins complexes et en descendant graduellement il arrive aux êtres les plus simples, où le type n'est pour ainsi dire qu'un schéma abstrait et général. A cette série de comparaisons descendantes, il ajoute aussitôt des comparaisons ascendantes ; il remonte la série des êtres vertébrés, il voit le type primitif se surcharger de particularités de plus en plus nombreuses et finalement il arrive à l'homme, — le vertébré le plus complexe⁽⁷⁾.

Cette méthode est applicable à tous les types, et même à toutes les fonctions vitales. C'est ainsi qu'on pourra étudier la circulation dans toute la série naturelle⁽⁸⁾.

⁽¹⁾ *Ibid.*

⁽²⁾ 263.

⁽³⁾ 265.

⁽⁴⁾ *Ibid.* — M. Ribot, pour les phénomènes intellectuels et moraux, M. Durkheim, pour certains faits sociologiques, ont supérieurement employé cette méthode nettement entrevue par Comte.

⁽⁵⁾ 266.

⁽⁶⁾ 269.

⁽⁷⁾ 270-279.

⁽⁸⁾ 279.

« L'esprit essentiel de cette méthode consiste toujours à concevoir tous les cas envisagés comme devant être radicalement *analogues* sous le point de vue que l'on considère, et à représenter en conséquence leurs différences effectives comme de simples modifications, déterminées, dans un type fondamental et abstrait, par l'ensemble des caractères propres à l'organisme ou à l'être correspondant ; en sorte que les différences secondaires soient sans cesse rattachées aux principales »⁽¹⁾.

Cette méthode, qui convient admirablement à la sociologie⁽²⁾, répand une vive lumière sur toutes les études biologiques dont « les immenses détails » ainsi rapprochés et considérés comme analogues peuvent être connus et expliqués⁽³⁾.

Le biologiste l'appliquera avec succès dans trois cas principaux : d'abord il comparera les diverses parties d'un même organisme, et découvrira en elles de profondes ressemblances, ainsi Bichat a découvert l'analogie entre le système muqueux et le système cutané⁽⁴⁾ ; en second lieu il rapprochera les divers états par lesquels passe successivement chaque corps vivant depuis sa première origine jusqu'à son entière destruction⁽⁵⁾. Sans avoir la prétention, assez puérile et absurde, de retrouver dans les diverses phases du développement de chaque être l'analogue exact des organismes inférieurs, le biologiste pourra néanmoins faire entre ces divers développements des « comparaisons lumineuses »⁽⁶⁾. Pour retirer de cette méthode tous les avantages qu'elle comporte il faudrait pouvoir, quoique cela soit très difficile « explorer l'organisation et la vie intratutérines ». En troisième lieu, le biologiste établira un « immense parallèle rationnel » entre tous les termes de la série organique. Ce dernier cas est le plus important, car « le parallèle entre les parties analogues d'un seul organisme, et même l'analyse comparative des âges suc-

(¹) 278. — Plus tard, quand il étudiera l'évolution des sociétés, Comte n'y verra que l'évolution d'un *seul* et même type, le type positif ; de même que toutes les religions lui sembleront être des « préparations » de la *seule* religion : le positivisme.

(²) 274.

(³) 280.

(⁴) 281.

(⁵) 282.

(⁶) 282-283. — Sans être partisan du transformisme, Comte entrevoit l'embryogénie, comme il a entrevu l'anatomie comparée. Aussi, plus tard, il fera de la sociologie comparée.

cessifs ne sauraient offrir directement une assez longue suite de cas variés »⁽¹⁾ pour faire comprendre l'ampleur de cette méthode. La vraie biologie doit être « comparée », et aucun organe, aucune fonction, ne peuvent être connus s'ils ne sont examinés d'abord en descendant l'échelle des êtres, puis en la remontant⁽²⁾, comme on l'a dit plus haut.

Ce dernier aspect de la méthode comparative doit être introduit dans l'étude des phénomènes intellectuels et moraux qui font partie de la biologie⁽³⁾. « L'étude intellectuelle et affective des animaux supérieurs et... de tous les autres » répandrait, malgré les difficultés de la comparaison, « de vives lumières... sur l'analyse de l'homme moral »⁽⁴⁾. Comme la biologie, cette étude doit être comparée.

La méthode comparative permet seule de découvrir, parmi les phénomènes biologiques, de « véritables lois naturelles », savoir des « relations constantes, soit de succession, soit de similitude », car elle nous fait « concevoir tous les cas organiques comme radicalement analogues et comme pouvant être déduits les uns des autres »⁽⁵⁾.

Les trois procédés employés par la biologie, l'observation par tous les sens, l'expérimentation pathologique et la méthode comparative, témoignent de la richesse de cette science en fait de méthode et de l'influence considérable qu'elle exercera sur la sociologie⁽⁶⁾. Ce qui vérifie une fois de plus cette loi déjà rencontrée : plus une science devient complexe et difficile, plus, par une sorte de juste compensation, elle voit augmenter le nombre de ses ressources.

Suivant de Blainville, la biologie se divise en statique et en dynamique. La première étudie la structure anatomique des organes ; la seconde décrit leur fonctionnement. La sociologie de son côté étudiera la structure interne des sociétés, puis leur évolution à travers les

⁽¹⁾ 285.

⁽²⁾ 286.

⁽³⁾ 288-289.

⁽⁴⁾ 289.

⁽⁵⁾ 290.

⁽⁶⁾ 291.

âges ; il y aura une statique et une dynamique sociales (¹).

Comte dira plus tard que, dans la sociologie, les considérations d'ensemble l'emportent sur les vues de détail ; dans le monde de la vie, le complexe est plus réel que le simple. Pour expliquer un détail, il faut le rattacher au tout. De même, en sociologie, il faut expliquer tous les faits, même les moindres événements, par la totalité du mouvement qui entraîne les sociétés.

Il reste à la biologie une dernière ressource qu'il importe d'isoler des autres en raison de son importance et aussi de son caractère particulier, car elle est autant une méthode qu'un résumé de la science, nous voulons parler de la classification naturelle. Le principal développement philosophique de l'art de classer était nécessairement réservé à la science biologique, d'abord à cause de la multiplicité infinie des êtres vivants, à la fois différents et semblables, ensuite parce que la biologie est obligée d'établir de nombreuses comparaisons, ce qui suppose une classification, une « vraie hiérarchie biologique » (²).

C'est donc dans la biologie que tous les savants, aussi bien ceux qui s'occupent des sciences inférieures que ceux qui élaborent les sciences supérieures, devront aller chercher le modèle d'un procédé indispensable à la science (³). On le doit au génie de Bernard de Jussieu et de Linné (⁴).

Deux notions fondamentales dominent la théorie de la classification que Comte appelle aussi « méthode naturelle », car elle doit être calquée sur les affinités des êtres : la formation des groupes naturels, ensuite leur succession hiérarchique (⁵), ce qui revient à grouper les êtres d'après leurs ressemblances essentielles, puis à les subordonner, de telle façon que chacun d'eux soit inférieur à ceux qui le précèdent et supérieur à ceux qui le suivent (⁶).

(¹) V. *infra*.

(²) 352.

(³) 354, 355.

(⁴) *Ibid.* — Si la classification de de Jussieu est *naturelle*, celle de Linné au contraire est *artificielle*.

(⁵) 432.

(⁶) 439, 440.

Que devient cet arrangement si l'on prend parti soit pour « l'illustre Lamarck » soit pour Cuvier (¹) ?

Au premier abord on pourrait croire que « dans l'hypothèse de Lamarck, il n'y a plus de véritable série zoologique, puisque tous les organismes animaux seraient dès lors essentiellement identiques », leurs différences provenant de l'influence diverse produite par le milieu et l'habitude.

Cependant la série zoologique ne disparaît pas pour cela, au contraire son existence devient « encore plus claire et plus irrécusable ». Elle deviendrait « une longue succession déterminée d'états organiques, déduits graduellement les uns des autres dans la suite des siècles par des transformations de plus en plus complexes ». Elle serait l'histoire des métamorphoses des êtres vivants, une histoire naturelle ou généalogique (²).

Donc « la conception fondamentale de la série biologique est au fond réellement indépendante de toute opinion quelconque sur la permanence ou la variation des espèces vivantes » (³).

Un seul point sera changé, savoir : « la continuité ou la discontinuité nécessaire de la progression organique ». Pour Lamarck et ses partisans, la série biologique est continue puisque, par hypothèse, « les divers états organiques se succèdent lentement par des transitions imperceptibles » (⁴). Pour les partisans de la fixité, la série est discontinue.

Mais dans l'hypothèse de Lamarck il devient à peu près impossible de définir l'espèce (⁵). On ne peut le faire que si elle est fixe. Et Comte, examinant les principes de Lamarck, les discute et adopte finalement la théorie de Cuvier (⁶). Nous trouverons plus tard quelque incertitude chez Comte sur la question des espèces sociales : si les différentes sociétés obéissent à la loi des trois états, Comte devrait transporter dans la socio-logie le transformisme de Lamarck. Mais comme il est partisan déclaré de Cuvier, on ne voit pas du tout comment il pourra concilier le mouvement des sociétés

(¹) 441. La *Philosophie zoologique* de Lamarck paraît en 1809, et Cuvier fait ses cours au Museum dans les environs de 1812.

(²) 442.

(³) *Ibid.*

(⁴) 443.

(⁵) 443, 444.

(⁶) 444-453.

régies par la loi du progrès avec leur fixité exigée par la théorie de Cuvier appliquée aux espèces sociales⁽¹⁾.

Enfin la biologie ne se borne pas à apprendre aux autres sciences et spécialement à la sociologie des procédés de méthode positifs et sûrs, elle contribue, à sa façon, à émanciper la raison humaine de la tutelle théologique et métaphysique. En effet les phénomènes biologiques, y compris les phénomènes intellectuels et moraux, sont sous l'étroite dépendance des conditions soit organiques, soit extérieures ; ils sont donc soustraits aux « influences surnaturelles » et aux « entités psychologiques »⁽²⁾. D'autre part, nous pouvons modifier les faits biologiques et moraux à notre gré, les troubler, les suspendre, même les détruire, ce qui conduit les esprits à repousser toute idée d'une direction théologique ou métaphysique⁽³⁾. Pour ces deux raisons principales la biologie prépare les esprits à concevoir les faits sociaux comme soumis à des lois naturelles, car si les faits biologiques sont soumis à des lois⁽⁴⁾ (et qui en douterait) il faut que les faits sociaux le soient aussi, car ces deux catégories de faits se touchent et se pénètrent réciproquement.

Elle rend encore à la sociologie un service très important en transformant le stérile principe métaphysique des causes finales en celui, positif et fécond, des conditions d'existence⁽⁵⁾. « Par cela même que tel organe fait partie de tel être vivant, il concourt nécessairement, d'une manière déterminée, quoique peut-être inconnue, à l'ensemble des actes qui composent son existence : ce qui revient simplement à concevoir qu'il n'y a pas plus d'organe sans fonction que de fonction sans organe »⁽⁶⁾. Il serait irrationnel de s'extasier ici comme le feraient un théologien et un métaphysicien, car lorsque nous « avons observé une fonction quelconque nous ne saurions être surpris que l'analyse anatomique vienne réellement dévoiler, dans l'orga-

(1) Nous reviendrons plus loin sur cette importante question. — Voir notamment liv. V, ch. II, conclusion.

(2) 359.

(3) 360, 362.

(4) 360.

(5) L'influence de Cuvier est évidente ici.

(6) 363.

nisme, un mode statique propre à permettre l'accomplissement de cette fonction »⁽¹⁾. En transformant en principe scientifique un principe métaphysique, la biologie a rendu à la raison humaine et surtout à la sociologie un service signalé : car « la science sociale est, après la biologie, celle qui comporte et qui exige même l'application la plus complète et la plus importante de ce principe général, dont elle doitachever de développer l'esprit et de constater la féconde efficacité »⁽²⁾.

Arrivé progressivement au sommet de « l'échelle encyclopédique des sciences » on constate que toutes collaborent à une œuvre commune ; toutes contribuent dans la mesure de leurs moyens et dans leur domaine respectif à faire triompher l'esprit positif qui se ramène au même principe fondamental : toutes écartent comme vainc toute recherche de causes premières ou finales et déclarent que tous les faits sont soumis à des lois et n'obéissent qu'à des lois. C'est là ce qu'il faut chercher à connaître et rien que cela⁽³⁾. D'où il résulte qu'il faut subordonner l'imagination à l'observation⁽⁴⁾ et substituer le relatif à l'absolu⁽⁵⁾ ; car il n'existe pas de vérité absolue et fixe, mais les théories successives sont des approximations croissantes d'une réalité qui ne saurait jamais être rigoureusement appréciée, la meilleure théorie étant toujours, à chaque époque, celle qui représente le mieux l'ensemble des observations correspondantes⁽⁶⁾. Mais adopter le relativisme, ce n'est pas se condamner aux « fluctuations arbitraires et indéfinies » ; il reste encore quelque chose de fixe ; tous les entendements sont homogènes⁽⁷⁾, et chaque pas en avant nous rapproche de « la vérité fondamentale » ; à chaque époque toute théorie en est une « approximation »⁽⁸⁾. Tels sont les principes fondamentaux de la méthode positive.

⁽¹⁾ 364.

⁽²⁾ 366. — *Vide infra* liv. II, ch. VII, les développements sur la statique où le principe des conditions d'existence est d'un emploi courant.

⁽³⁾ VI, 791.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 666.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, 668.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 673. .

⁽⁷⁾ 674.

⁽⁸⁾ 676. Quelle est cette vérité fondamentale ? Comte verserait-il dans la métaphysique ? Cf. article de Lévy-Bruhl, *loc. cit.*

D'autre part, chaque science, suivant une loi souvent vérifiée ⁽¹⁾, élabore et applique *in concreto* un ou plusieurs procédés de la méthode positive universelle ; chaque science inférieure fait passer son procédé à la science immédiatement supérieure qui l'emprunte, l'utilise, l'étend et y ajoute le sien propre, et ainsi de suite jusqu'au sommet. Par un privilège heureusement proportionné à son extrême difficulté, la sociologie trouve donc la méthode positive toute constituée et dans l'ensemble et dans le détail. — Dans l'ensemble elle sait qu'il faut assujettir les faits sociaux à des lois, si elle veut être une science comme les autres. Les conséquences du déterminisme social sont faciles à prévoir ; les sociétés seront considérées comme des faits naturels ; on mettra de côté l'imagination, et on observera les faits ; on écartera la direction providentielle et le pouvoir illimité des législateurs ; on substituera le relatif à l'absolu. Bref la sociologie imitera de tous points les autres sciences. — Dans le détail elle emprunte aux mathématiques l'esprit même de la positivité, le sentiment de l'évidence, l'art et la science du raisonnement et de la démonstration ; de l'astronomie elle reçoit la vraie méthode naturelle fondée à la fois sur l'observation et le calcul ; de la physique : l'art des expériences, de la chimie celui des nomenclatures, enfin de la biologie l'observation complète, l'expérimentation pathologique, la méthode comparative, l'explication du détail par l'ensemble, la science des classifications et le principe des conditions d'existence ⁽²⁾. On comprend maintenant pourquoi Comte a appelé quelque part les sciences des « préambules de la sociologie ».

On aboutit à la même conclusion si, au lieu de remonter la hiérarchie des sciences, on la redescend ⁽³⁾.

La sociologie, on le verra bientôt, a pour objet « l'étude positive du développement social » ⁽⁴⁾. Il faut donc considérer d'un côté l'humanité elle-même qui évolue, puis le milieu même qui influe sur cette évolution et la domine. Or pour connaître l'humanité, il faut en puiser la connaissance dans la biologie. Et pour con-

⁽¹⁾ V. *Cours*, II, 19 ; III, 356.

⁽²⁾ V. VI, 645 s. — V. *ibid.*, 729.

⁽³⁾ Voir leçon 49, IV, 377.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 380.

naître le milieu où se produit l'évolution sociale il faut consulter la chimie, la physique et l'astronomie. Ainsi la sociologie, la plus complexe de toutes les sciences, celle qui couronne la hiérarchie fondamentale, dépend étroitement de toutes les autres sciences, dont les unes font connaître l'agent du développement social et les autres le milieu⁽¹⁾.

Si au point de vue de l'objet il faut se garder de ramener la sociologie à la biologie⁽²⁾, au point de vue de la méthode « l'analogie logique des deux sciences est trop évidente pour qu'il faille ici spécialement insister sur l'irréécusable nécessité, de la part des sociologistes, de préparer d'abord leur intelligence par une étude convenablement approfondie de méthodes biologiques⁽³⁾. Les sociologistes apprendront des biologistes, comme on l'a dit plus haut, la méthode comparative, aussi fondamentale en sociologie qu'en biologie, et le principe des conditions d'existence grâce auquel on verra que, suivant « le bel aphorisme politique de l'illustre de Maistre : tout ce qui est nécessaire existe»⁽⁴⁾.

Mais comme la biologie est subordonnée aux autres sciences, les sociologues devront étudier « les caractères les plus élémentaires de la méthode positive », dans les sciences inférieures, dans l'étude des phénomènes moins compliqués : « C'est ainsi seulement que l'on peut se faire une juste idée générale des attributs essentiels de la positivité scientifique, de ce qui constitue l'explication réelle d'un phénomène quelconque, des conditions invariables d'une exploration vraiment rationnelle, soit par voie d'observation pure, soit par expérimentation, et enfin du véritable esprit qui doit toujours présider à l'institution et à l'usage des hypothèses scientifiques quelconques »⁽⁵⁾.

Intégrer la sociologie dans le système général des sciences, montrer que, pour l'esprit général, la méthode et l'objet étudié, elle doit être conçue sur le modèle des autres, tel est l'unique moyen de faire de la sociologie une véritable science⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ *Ibid.*, 380, 381.

⁽²⁾ *Ibid.*, 391.

⁽³⁾ *Ibid.*, 392.

⁽⁴⁾ 394.

⁽⁵⁾ 407, 408.

⁽⁶⁾ 408, 409.

Ajoutons que les sociologistes devront redescendre jusqu'en bas de la hiérarchie et, dans la fréquentation des mathématiques « développer le vrai sentiment élémentaire de l'évidence scientifique, et contracter l'habitude fondamentale d'une argumentation rationnelle et décisive » (¹).

A défaut de toute autre preuve, ces considérations suffiraient pour établir que les premiers venus ne sauraient se flatter d'aborder les questions politiques. Le préjugé contraire est malheureusement trop répandu aujourd'hui (²).

La philosophie des sciences, telle est donc la base solide sur laquelle Comte se propose d'édifier la sociologie. Il la conçoit en effet comme étroitement subordonnée aux autres sciences où elle va puiser ses ressources indirectes. La chose est aisée à comprendre. Ce n'est pas une des moindres propriétés de la philosophie positive que de concevoir les sciences, « malgré leur indispensable séparation, comme des branches distinctes d'un tronc nécessairement unique ». Chaque science se sert des autres, mais les autres se servent d'elles. Chacune remplit une fonction spéciale qui, utile à toutes les autres, ne peut cependant s'exercer sans les autres. Elle a besoin des autres mais les autres ont besoin d'elle. La sociologie va utiliser tous les procédés des autres sciences, mais elle leur rendra de son côté des services. Ainsi la séparation des fonctions a pour résultat l'union et l'accord. L'isolement des savants, l'anarchie intellectuelle que nous signalions plus haut a disparu. Il existe désormais entre les sciences une véritable solidarité fondée sur la division du travail. Elle est le symbole abstrait, pour ainsi dire, de la solidarité sociale qui sera réalisée plus tard par la division du travail social (³).

Le moment est venu de montrer comment les procédés élaborés par les sciences positives seront utilisés par

(¹) 408, 409.

(²) 414, 415.

(³) *Vide infra.*

la sociologie et l'aspect nouveau qu'ils vont prendre transportés sur une terre nouvelle. Car si A. Comte a repensé toutes les sciences afin de mieux « intégrer » la sociologie dans leur système total, il a pris soin également de faire coïncider la sociologie avec les autres sciences. Cependant il faut connaître auparavant l'esprit général de la Sociologie, l'esprit dans lequel elle empruntera précisément les procédés préparés par les autres sciences.

CHAPITRE III

OBJET ET ESPRIT GÉNÉRAL DE LA SOCIOLOGIE. LA STATIQUE ET LA DYNAMIQUE SOCIALES, ENVISAGÉES DANS LEUR ENSEMBLE

Les êtres vivants forment une chaîne immense qui se prolonge sans interruption, jusqu'aux sociétés humaines. Faisant partie du déterminisme universel, ces dernières sont des faits naturels, spontanés, soumis à toutes les lois de la nature, et en outre à quelques autres qui leur sont propres. Le déterminisme, tel est l'esprit général de la science des sociétés, comme de toutes les sciences. Elle étudie ces êtres immenses, constitués par un nombre énorme d'individus conscients et pensants. En un mot, elle a pour objet l'organisme social ou collectif, de même que la biologie : l'organisme individuel⁽¹⁾.

L'organisme social obéit à deux sortes de lois : les lois statiques qui régissent la structure interne des sociétés, les lois dynamiques qui président à leur mouvement, à leur évolution. Les unes sont comme des lois anatomiques, les autres : physiologiques.

La statique sociale étudie les conditions d'existence de la société⁽²⁾, les rapports qui unissent les différents éléments sociaux ; la dynamique décrit le mouvement continu, le progrès historique des sociétés. La première est fondée sur l'idée d'organisation ou d'ordre, la seconde sur celle de vie ou de progrès⁽³⁾.

Or, comme les sociétés actuelles ont à la fois besoin d'ordre et de progrès, on peut dire que la nouvelle science fera cesser le malaise actuel et dirigera les sociétés dans le sens réclamé par les nécessités sociales.

⁽¹⁾ VI, 776, 780.

⁽²⁾ IV, 254.

⁽³⁾ *Ibid.*, 254-256.

La politique inspirée par la sociologie sera, nous l'avons dit, organique sans être rétrograde, progressive sans être révolutionnaire (¹).

Le principe des lois statiques est « l'inévitable consensus universel qui caractérise les phénomènes quelconques des corps vivants et que la vie sociale manifeste nécessairement au plus haut degré » (²). L'« anatomie sociale » étudiera les actions et réactions mutuelles qu'exercent continuellement les unes sur les autres toutes les diverses parties quelconques du système social (³), abstraction faite du mouvement général qui l'emporte.

Elle étudie les faits sociaux dans leurs rapports réciproques, elle les éclaire les uns par les autres et dévoile leur solidarité (⁴). Elle découvre même par l'intermédiaire de ceux qu'elle observe, ceux qu'elle ne peut pas observer. Elle cherche cette solidarité partout : dans les sciences, entre les sciences et les arts, et même entre les éléments sociaux de nations différentes (⁵).

En vertu du « consensus social », elle ne sépare pas les conceptions politiques de l'état correspondant de la civilisation, et elle évite ainsi les conceptions théologiques et métaphysiques sur le *paradis perdu* et l'*état de nature* qui ne sont que des utopies rétrogrades, car elles consistent à croire que le gouvernement politique est isolé, indépendant de l'état de la civilisation. Ce qui est contraire aux faits (⁶).

On commence aujourd'hui à avoir un sentiment vague et confus, mais encore trop littéraire et superficiel, du rapport qui unit le pouvoir politique et le pouvoir civil, les lois et les mœurs, mais cela ne suffit pas (⁷). Il faut aller plus loin et établir une dépendance étroite et réciproque entre les institutions et les mœurs, les mœurs et les idées, et rattacher le tout au développement général qui entraîne les sociétés (⁸).

(¹) *Vide supra*, même livre, chap. I.

(²) IV, 258.

(³) 259.

(⁴) *Vide infra*, Montesquieu, liv. V, chap. II.

(⁵) 259-260.

(⁶) 263-264.

(⁷) 265.

(⁸) 268.

Il est vrai que la solidarité des différents éléments sociaux est niée par ceux qui partagent la croyance illusoire au pouvoir illimité des législateurs. Ces derniers peuvent, dit-on, rompre à leur gré l'harmonie qui règne dans la structure sociale pourvu qu'ils soient armés d'une autorité suffisante⁽¹⁾.

Mais on oublie deux choses : d'abord les faits sociaux étant assujettis à des lois nécessaires, on ne peut pas les manier à son gré. En second lieu, ce n'est pas le pouvoir politique qui fait naître le concours des volontés individuelles, c'est au contraire le concours spontané des individus groupés par des convictions et des aspirations communes qui fait naître le pouvoir politique. Loin donc de pouvoir agir d'une façon despotique et arbitraire sur les volontés individuelles, le pouvoir politique ne peut naître que du concours préalable de ces dernières⁽²⁾.

Ainsi le sentiment des lois, des nécessités et des coexistences sociales dissipe les illusions métaphysiques sur la mystérieuse influence du pouvoir politique.

A vrai dire, une fois constitué par le concours des volontés individuelles, le pouvoir politique réagit sur la société et influe dans une certaine mesure sur la marche de la civilisation⁽³⁾. Mais cette réaction fait ressortir, loin de la nier, la solidarité des éléments sociaux, et spécialement du gouvernement et des sociétés⁽⁴⁾.

Par cet aspect caractéristique, la statique sociale est apte à apprécier tous les régimes politiques d'après leur co-relation avec l'état correspondant de la civilisation ; elle ne les appellera bons ou mauvais que d'une façon relative⁽⁵⁾ ; s'ils se sont établis, s'ils ont duré, cela prouve qu'ils étaient adaptés à l'état correspondant de la civilisation et qu'ils réunissaient les conditions d'existence voulues⁽⁶⁾. Elle évite par cela même un dangereux optimisme, car tout état politique étant bon seulement d'une façon relative, l'homme doit intervenir pour le modifier et l'améliorer dans les limites prescrites par la science⁽⁷⁾.

(1) 269.

(2) 270.

(3) 271.

(4) 278.

(5) 272.

(6) 274-275.

(7) 276.

Comte insiste sur la notion du *consensus social* parce qu'elle est « l'idée-mère de la statique sociale ». En second lieu, il établit cette notion avec le plus grand soin, parce que toute la suite sera consacrée à la dynamique qui est pour lui la partie la plus importante de la sociologie ⁽¹⁾.

L'ordre symbolisé par les lois existe partout dans la nature ⁽²⁾. Aussi l'ordre établi dans les sociétés ne peut que se conformer à l'ordre social spontané et nécessaire entrevu par les économistes ⁽³⁾.

Du principe fondamental de la sociologie statique dérive ce que Comte appelle « un des principaux caractères de la méthode sociologique » ; il eût mieux valu, sans doute, l'appeler un procédé et le traiter avec les procédés de cette méthode. Il consiste à considérer dans leurs rapports simultanés « les divers aspects sociaux soit en statique sociale, soit par suite en dynamique » ⁽⁴⁾. La solidarité fondamentale des faits sociaux doit diriger l'observation elle-même ⁽⁵⁾. Toute étude isolée des faits sociaux est condamnée à avorter comme le montre l'exemple de l'économie politique ⁽⁶⁾. Loin de « dépecer » l'étude des faits sociaux, il faut, surtout aujourd'hui, se livrer aux conceptions et aux vues d'ensemble ; plus tard, on songera à diviser et à subdiviser ; toutefois, même alors, la conception de l'ensemble, dominera celle des détails ⁽⁷⁾. Car si le biologiste va du connu à l'inconnu, c'est-à-dire du tout aux parties, à plus forte raison la sociologie ira du système total des relations sociales à l'une quelconque de ces relations ; elle éclairera le détail par l'ensemble ⁽⁸⁾.

Telle est donc l'esprit général de la sociologie considérée dans sa première grande division : la statique sociale. Véritable *anatomie sociale*, elle étudie la structure des sociétés, recherche des lois de coexistence, et par conséquent elle envisage les divers éléments sociaux

⁽¹⁾ 277-278. Cependant, plus tard, dans le *Système de politique positive* 1851-1854, il dira le contraire. V. *infra*, conclusion générale.

⁽²⁾ 279-280.

⁽³⁾ 272 et 278.

⁽⁴⁾ 281. — *Vide infra*, Montesquieu, liv. V, ch. II.

⁽⁵⁾ 282.

⁽⁶⁾ *Ibid.* — *Vide infra*, liv. II, ch. VI, § 2.

⁽⁷⁾ 283-284.

⁽⁸⁾ 281-288.

dans leurs rapports réciproques, en rattachant les parties au tout.

Envisagé au point de vue de la dynamique sociale, l'esprit général de la sociologie prend un aspect différent, mais connexe du précédent. Cinq traits principaux peuvent servir à la caractériser : la dynamique sociale cherche la cause intérieure du mouvement des sociétés ; elle rapporte tous les progrès à un peuple unique ; elle découvre des lois de succession ; elle fait justice des rêveries sur la perfectibilité indéfinie et finalement limite l'action du législateur. Tels sont les points que nous allons éclaircir rapidement.

Aux yeux de Comte, la dynamique est la partie la plus intéressante de la sociologie, elle est aussi la plus importante, car, fondée sur l'idée-mère du progrès continu ou plutôt du développement graduel de l'humanité⁽¹⁾, elle permet de distinguer la sociologie d'avec la biologie.

Le progrès, notion essentielle et propre à la sociologie, résulte d'un instinct fondamental, inné chez l'homme, et qui le pousse « à améliorer, sans cesse, sous tous les rapports, sa condition quelconque », c'est-à-dire à développer « l'ensemble de sa vie physique, morale et intellectuelle »⁽²⁾.

Mais, pour étudier le progrès, il faut, à l'exemple de Condorcet, faire une abstraction préalable, recourir à l'heureux artifice judicieusement institué par lui : la dynamique sociale suppose en effet « un peuple unique » et lui attribue « idéalement... toutes les modifications sociales consécutives effectivement observées chez des populations distinctes »⁽³⁾. Ce « simple artifice scientifique » est d'une utilité incontestable⁽⁴⁾ et d'autant plus légitime que, suivant le mot si juste de Pascal, l'humanité est comme un seul homme qui évolue à travers les âges⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ IV, 290.

⁽²⁾ *Ibid.*, 291.

⁽³⁾ *Ibid.*

⁽⁴⁾ 292.

⁽⁵⁾ 186.

Ces deux points établis, le véritable esprit général de la sociologie dynamique consiste à concevoir chacun des états sociaux consécutifs comme le résultat nécessaire du précédent et le moteur indispensable du suivant; car selon le lumineux axiome du grand Leibniz: « le présent est gros de l'avenir »⁽¹⁾. Le sociologue, ici, recherche les lois constantes qui régissent la continuité historique des faits sociaux. Les lois dynamiques sont des lois de succession comme les lois statiques sont des lois de coexistence.

Mais existe-t-il vraiment des lois de succession? On n'en saurait douter. Tous les développements partiels se fondent ensemble pour former un développement unique. Les progrès partiels sont soumis à un ordre fixe et invariable, comme le prouvent leur parallélisme et leur analogie chez les populations distinctes et indépendantes⁽²⁾; donc, le progrès total est soumis à une loi nécessaire.

Pour ne prendre qu'un exemple, les progrès intellectuels ont suivi un ordre déterminé de Thalès à Lagrange et de Pythagore à Bichat. « Les grands progrès de chaque époque et même de chaque génération résultent nécessairement de l'état immédiatement antérieur », en sorte que les hommes de génie, loin de créer ce mouvement, ne font que le suivre et l'exprimer; sans eux, il se serait ouvert d' « autres issues »⁽³⁾. On verra plus tard que les progrès dans les beaux-arts et même les progrès politiques ont suivi également une marche nécessaire⁽⁴⁾.

Du reste, ce qui suffirait à prouver que le progrès obéit à des lois nécessaires, c'est la considération suivante: il existe des lois statiques, c'est-à-dire de coexistence. Or, si le mouvement qui entraîne les systèmes sociaux n'obéissait pas à des lois, les lois statiques elles-mêmes s'évanouiraient, ce qui est impossible⁽⁵⁾.

La dynamique étudie donc les lois du développement continu de l'humanité, mais elle se garde bien de

⁽¹⁾ *Cours*, 292.

⁽²⁾ 295.

⁽³⁾ 298.

⁽⁴⁾ 299.

⁽⁵⁾ 299-301.

tomber dans les rêveries sur l'accroissement illimité du bonheur et de la perfection humaine.

Le bonheur est un rapport entre le développement des facultés de l'homme et « le système total des circonstances quelconques qui dominent sa vie »⁽¹⁾. Mais comme il est impossible de comparer les différents changements des deux séries, on ne peut rien conclure sur l'accroissement ni le décroissement du bonheur qui est un rapport entre ces deux séries.

Reste la question du perfectionnement. Il vaut mieux remplacer cette notion métaphysique par celle plus scientifique de « développement ». Personne ne saurait en nier la réalité. Il y a une « série sociologique » comme il y a une « série biologique ». L'humanité développe, sans contestation possible, ses facultés physiques, morales, intellectuelles et finalement politiques. Elles existaient à l'état latent et comme « engourdisse ». Mais l'exercice les fait sortir de leur engourdissement, les réveille et les développe.

Mais le développement est-il accompagné « d'une amélioration correspondante ou d'un progrès proprement dit ? » Comte n'hésite pas à l'affirmer « de la manière la plus explicite » ; à une condition, ajoute-t-il, c'est que le développement et l'amélioration soient assujettis « à des limites fondamentales »⁽²⁾ que la science découvrira plus tard. Ce qui élimine aussitôt la chimérique conception d'une perfectibilité illimitée⁽³⁾.

Sous ces réserves, Comte consent à employer le mot perfectionnement et il croit à la réalité des perfectionnements organiques, intellectuels, moraux et sociaux. « Il me semble rationnellement impossible... de ne point admettre ici..... le principe irrécusable de l'illustre Lamarck, malgré ses immenses et évidentes exagérations, sur l'influence nécessaire d'un exercice homogène et continu, pour produire, dans tout organisme, et surtout chez l'homme, un perfectionnement organique susceptible d'être graduellement fixé dans la race après une persistance suffisamment prolongée..... En considérant le développement intellectuel, on ne peut..... refuser d'admettre..... une plus grande aptitude naturelle aux

⁽¹⁾ 303.

⁽²⁾ 303-305.

⁽³⁾ *Ibid.*

combinaisons d'esprit chez les peuples très civilisés (¹). Sous le rapport moral..., il me paraît incontestable que le développement graduel de l'humanité... réalise une prépondérance croissante des plus nobles penchants de notre nature » (²).

Comme la statique, la dynamique considère chaque état comme ayant été aussi parfait à chaque époque que le comportait l'âge correspondant de l'humanité, ce qui est le fondement de la philosophie de l'histoire (³). Mais comme la statique, la dynamique évite l'optimisme, car elle reconnaît « la possibilité et même la nécessité des aberrations » (⁴). L'historien et le sociologue doivent asseoir leur impartialité sur le déterminisme historique.

Enfin, à l'exemple de la statique, mais pour d'autres raisons, la dynamique limite l'action du législateur. L'action de l'homme est très limitée en face des phénomènes simples, parce qu'ils sont soumis à des lois. A plus forte raison doit-elle l'être en face des phénomènes sociaux qui, tout en étant soumis à des lois nécessaires, sont en outre très complexes.

Pour déterminer les limites de l'action de l'homme sur les phénomènes politiques, deux considérations s'imposent : 1^o L'homme ne peut pas créer à volonté les faits sociaux, mais il peut les modifier à condition de tenir compte des lois statiques qui règlent l'harmonie des divers éléments sociaux et les lois dynamiques qui établissent la filiation continue de leurs variations nécessaires. « Il n'y a pas d'influence perturbatrice qui puisse faire coexister des éléments antipathiques, ni altérer les vraies lois naturelles du développement de l'humanité » (⁵). Au point de vue statique, on pourra augmenter ou diminuer l'intensité des courants sociaux préexistants (⁶), au point de vue dynamique, on pourra

(¹) Ceci est écrit en 1839, avant Spencer, par conséquent.

(²) 307-308. — Comte admet les lois de Lamarck : milieu, habitude, hérédité, mais il se refuse à croire que les espèces vivantes se transforment. N'est-ce pas l'attitude que garda de Quatrefages, de nos jours, à l'égard de Darwin ?

(³) 310.

(⁴) 311.

(⁵) 315.

(⁶) 316.

modifier leur vitesse, mais sans qu'on puisse intervertir l'ordre de succession ou franchir des intermédiaires⁽¹⁾ ; 2° il faut en outre classer les causes qui peuvent modifier les faits sociaux : savoir la race, le climat et l'action publique proprement dite. Toute explication prolongée sur ces trois causes serait pour le moment prématuée, déclare Comte.

Mais ces diverses considérations montrent à quel point la dynamique sociale, comme aussi la statique, seront aptes à transformer et à diriger sûrement l'art politique. Ce dernier ne peut que suivre le développement social spontané et non le créer ; il faut donc connaître les lois statiques et dynamiques qui « déterminent, à chaque époque et sous chaque aspect social, ce que l'évolution humaine est prête à produire »⁽²⁾. Puisque la marche de la civilisation s'exécute, non suivant une ligne droite, mais selon une série d'oscillations inégales et variables, comme la locomotion animale autour d'un mouvement moyen⁽³⁾, — l'homme d'Etat pourra diminuer les oscillations, les tâtonnements, régulariser la marche et faire prédominer le mouvement moyen spontané. Il n'évitera ni les maladies ni les crises ; mais il pourra les adoucir ou les abréger⁽⁴⁾.

Les importantes considérations qui précèdent font connaître avec précision le véritable esprit de la sociologie chez Comte et de quelle manière se pose d'après lui le problème sociologique.

Il évite à la fois « d'admirer » ou de « maudire » les faits politiques. Il les prend pour de « simples sujets d'observations », des « choses »⁽⁵⁾.

Il cherche pour chaque phénomène les lois de « son harmonie avec les phénomènes coexistants et (celles) de son enchainement avec l'état antérieur et l'état postérieur du développement humain »⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ 316, 317. Cependant, plus tard, Comte dira que les nations civilisées devront faire brûler des étapes aux peuples moins civilisés, aux frères arriérés.

⁽²⁾ 324. Cette théorie fit sur l'esprit de Gambetta la plus vive impression.

⁽³⁾ 324, 325. V. le 3^e Opuscule de 1822.

⁽⁴⁾ 325.

⁽⁵⁾ 326. Cf. Durkheim : *Règles*, 20-58.

⁽⁶⁾ 326.

Seulement, de ces deux recherches, la dernière est la plus importante : le fait social par excellence, le fait unique, pourrait-on dire, c'est l'enchaînement des faits, c'est le progrès (¹).

Aussi Comte explique-t-il un fait ou une institution par leur âge, c'est-à-dire par la place qu'ils occupent dans la série totale, et cette place est déterminée soit par les rapports avec les phénomènes coexistants, soit avec les faits antécédents ou conséquents. Il évite « soigneusement toute vaine et inaccessible recherche de la nature intime et du mode essentiel de production des phénomènes quelconques » (²).

Avec Pascal, il se représente l'ensemble des hommes passés, présents et à venir, soit dans l'espace, soit dans le temps, comme formant « une immense et éternelle unité sociale », et concourant tous ensemble « à l'évolution fondamentale de l'humanité » (³).

Enfin, connaissant les lois statiques et dynamiques, il croit pouvoir prévoir les phénomènes et fournir ainsi à l'art politique une base positive et un guide scientifique.

C'est dans cet esprit que la sociologie va emprunter aux sciences positives les différents procédés de méthode qu'elles ont élaborés, chacune dans leur domaine spécial, et que nous avons exposés dans le précédent chapitre.

(¹) M. Durkheim remarque avec raison (*Règles*, 143-148) qu'avec cette théorie le milieu social s'évanouit, la statique s'évapore ; il ne reste plus que le progrès. — V. *infra* la conclusion générale.

(²) IV, 326.

(³) *Ibid.*, 327.



CHAPITRE IV

MÉTHODE ET RESSOURCES DIVERSES DE LA SOCIOLOGIE

Placée au sommet de l'échelle encyclopédique des sciences, la sociologie emprunte aux sciences, placées sur les échelons inférieurs, les procédés qu'elles ont élaborés et y ajoute le sien propre. Le moment est venu de vérifier par le détail cette importante déclaration. Nous montrerons donc d'abord les ressources indirectes de la sociologie, puis ses ressources directes ⁽¹⁾.

I

RESSOURCES INDIRECTES, PROCÉDÉS EMPRUNTÉS ⁽²⁾

Puisque les faits sociaux sont assujettis à d'invariables lois naturelles, il faut renoncer, pour les connaître, à l'ancienne méthode métaphysique ⁽³⁾; elle consistait à subordonner les faits à l'imagination et prétendait aux explications absolues. Il est au contraire nécessaire, étant admis le déterminisme, non de « construire » les faits, mais de les observer, de les comparer et de les classer.

L'observation.

L'observation sociologique a pour matière principale les faits historiques. C'est dire que le Pyrrhonisme historique la rend impossible. Mais celui-ci exagère ⁽⁴⁾ à

⁽¹⁾ IV, 329.

⁽²⁾ *Cours*, 49^e leçon, 377.

⁽³⁾ *Cours*, IV, 236-250.

⁽⁴⁾ 329-330.

plaisir les difficultés que présente l'observation des fait sociaux. De ce qu'ils ne peuvent être que malaisément déterminés avec précision, il conclut à tort qu'ils ne sont susceptibles d'aucune certitude. Mais il faut distinguer ici surtout, la précision et la certitude. On invoque il est vrai l'incertitude des témoignages humains. Mais il n'y a pas de science, même les mathématiques, qui ne soit à un certain degré testimoniale. Un tel scepticisme devrait donc logiquement s'étendre à toutes les sciences. Pourquoi l'a-t-on réservé pour la seule science sociale (¹) ? C'est « qu'il fait partie intégrante de l'arsenal philosophique, construit par la métaphysique révolutionnaire, pour la démolition intellectuelle de l'ancien système politique. Beaucoup d'esprits peu avancés se croiraient encore presque forcés de rester sous le joug, trop fraîchement et trop imparfaitement secoué, de la philosophie catholique, s'ils admettaient, par exemple, l'authenticité essentielle des récits bibliques, dont la négation méthodique fut le premier motif » du pyrrhonisme historique. Mais, ici, il est une véritable aberration logique (²).

Mais si l'observation sociologique est possible, elle n'est utile qu'employée d'une certaine manière. Il faut qu'elle soit dirigée et finalement interprétée par une théorie quelconque. L'observation purement empirique est oiseuse ; le fait isolé, comme nous l'avons vu dans les sciences physiques (³), est dépourvu de toute signification, il est inutilisable. Les observations autrement conduites ne peuvent qu'amasser les matériaux et encore cette opération ainsi faite a généralement besoin d'une révision ultérieure. La nécessité de procéder ainsi s'impose d'autant plus que les faits sont plus complexes ; car, comme chacun d'eux renferme une multitude d'éléments, l'observateur, s'il n'est guidé par rien, ne sait même pas ce qu'il doit regarder (⁴).

A parler rigoureusement, toute théorie, toute idée directrice, devrait d'abord partir de l'observation. Il semble donc qu'on soit enfermé dans un cercle. Mais il en résulte seulement qu'on commencera à se servir de maté-

(¹) 331.

(²) 333.

(³) *Vide supra*, liv. II, ch. II, § 2. Les mathématiques sont le modèle de la science, car elles lient les notions.

(⁴) 335.

riaux mal élaborés et de doctrines mal conçues pour les perfectionner ensuite⁽¹⁾.

Dans cette théorie de l'observation sociologique, nous relevons une idée chère à Comte : en sociologie, les vues générales, les vues d'ensemble doivent (comme en biologie) jouir d'une véritable prépondérance. « Le précepte logique sur lequel je viens d'insister, n'est, à vrai dire, que la suite naturelle et l'indispensable complément de l'obligation fondamentale... de rendre l'esprit d'ensemble essentiellement prépondérant dans les études sociologiques, en y procédant surtout du système aux éléments »⁽²⁾.

Cependant, les phénomènes sociaux, parce qu'ils sont plus compliqués, comportent, suivant une loi souvent vérifiée, « des moyens d'observation bien plus variés et plus étendus que tous les autres phénomènes moins compliqués ». Le sociologue ne se contente pas de voir et de décrire les événements comme le physicien les phénomènes, mais il considère « les coutumes les plus insignifiantes en apparence », il apprécie les monuments, il analyse et compare les langues, il convertit « instantanément en précieuses indications sociologiques les impressions spontanées qu'il reçoit de presque tous les événements que la vie sociale peut lui offrir⁽³⁾. Leur complexité les rend difficiles à observer, mais leur complexité même multiplie les occasions et les aspects sous lesquels on peut les considérer.

L'expérimentation indirecte. Les cas pathologiques.

Dans les sciences physiques, l'observation appelait un indispensable complément : l'expérimentation. En est-il et peut-il en être de même en sociologie ?

Il semble au premier abord que l'expérimentation⁽⁴⁾ soit impossible en sociologie. Mais c'est qu'on la fait consister à tort dans la production artificielle des phénomènes. En réalité, il y a expérimentation toutes les

⁽¹⁾ Voir plus bas la preuve de la loi des trois états : la philosophie théologique a été nécessaire et utile au début, parce qu'elle a permis de lier les observations. Comte avait émis cette idée dans le 4^e opusc.

⁽²⁾ 341. Comte ne soupçonne pas que les vues d'ensemble ne valent que ce que valent les détails. Il est vrai qu'il fonde la *philosophie de la sociologie* et non la sociologie.

⁽³⁾ 341, 342.

⁽⁴⁾ 342-348.

fois que l'accomplissement normal des phénomènes éprouve une altération quelconque, que celle-ci soit ou non spontanée. C'est pourquoi l'analyse pathologique constitue en sociologie comme en biologie une véritable expérimentation, quoique indirecte. L'analyse pathologique consiste essentiellement « dans l'examen des cas... où les lois fondamentales, soit de l'harmonie, soit de la filiation, éprouvent, dans l'état social, des perturbations plus ou moins prononcées... comme on le voit surtout aux diverses époques révolutionnaires » (¹).

La maladie, en effet, pas plus dans le corps social que dans l'organisme individuel, ne consiste, comme on l'a faussement cru, dans une violation réelle des lois fondamentales de la vie (²). Les phénomènes normaux et les phénomènes pathologiques sont de même ordre, soumis à des lois, comme l'a montré « l'illustre Brous-sais », et par conséquent ils s'éclairent mutuellement (³). Les faits pathologiques sont des troubles maladifs analogues, sauf la différence d'intensité, à ceux qui se produisent normalement sous l'influence de certaines causes secondaires comme l'autorité politique, les races, les climats.

Non seulement l'observation des cas pathologiques est un substitut suffisant de l'expérimentation directe, mais encore elle la remplace avantageusement. En effet, l'expérimentation directe était très difficile en biologie (⁴), les mêmes difficultés subsistent ici, mais plus considérables, étant donné l'extension énorme et la complexité effrayante des faits sur lesquels on aurait la prétention d'agir directement (⁵).

La méthode comparative.

La méthode comparative (⁶) est un procédé spécial d'investigation ou plutôt un ensemble de procédés

(¹) 344.

(²) 346-347.

(³) 346-347.

(⁴) *Vide supra.*

(⁵) Comte pouvait-il utiliser un procédé de méthode si nouveau et si intéressant ? M. Durkheim (*Régl.* 94 s.) prétend avec raison que, pour distinguer un fait anormal d'un fait normal, il faut admettre un type moyen ; bref, il faut classer des genres. Or, Comte a-t-il admis des genres, des espèces sociales distinctes ? C'est ce que nous dirons plus tard. Disons pour le moment que sur ce point sa pensée est incertaine. Aussi, dans ce qui suit, il parlera seulement de la méthode comparative et non de la classification.

(⁶) 348 s.

spéciaux. En sociologie, elle consiste : 1^o à comparer les sociétés humaines avec les sociétés animales, de même qu'en biologie on compare les phénomènes intellectuels et moraux de l'homme avec ceux que présentent les animaux ; il faudrait même descendre jusqu'à « ces étranges sociétés, propres aux animaux inférieurs, où une coopération involontaire résulte d'une indissoluble union organique, soit par simple adhérence, soit aussi par continuité réelle »⁽¹⁾ ; 2^o la comparaison sociologique consiste à rapprocher rationnellement les divers états coexistants de la société humaine sur les différentes portions de la surface terrestre, envisagés surtout chez des populations pleinement indépendantes les unes des autres⁽²⁾.

A un certain point de vue, le premier procédé de comparaison ne sera guère utile à cette partie de la sociologie que nous étudierons plus loin et qui, sous le nom de dynamique sociale, décrit le développement continu des sociétés et leurs progrès. En effet, il n'y a pas de progrès dans l'animalité. Cependant ce procédé est encore très précieux, car il servira à établir les lois les plus élémentaires de la solidarité sociale. On « ces- sera sans doute de regarder comme factices et arbitraires les liens fondamentaux de la famille humaine » quand on les aura retrouvés « avec le même caractère essentiel chez les animaux »⁽³⁾.

Le deuxième mode de comparaison nous permet de suppléer à l'observation directe quand celle-ci fait défaut. Quoique la progression fondamentale de l'humanité soit unique, cependant certains peuples ne dépassent pas les degrés inférieurs de ce développement. Ainsi les « divers états antérieurs des nations les plus civilisées se retrouvent aujourd'hui... chez les peuples contemporains répartis en divers lieux du globe ». Ce qui justifie ce procédé, c'est « l'identité nécessaire et constante du développement fondamental de l'humanité »⁽⁴⁾.

Ainsi la méthode comparative n'est pas pour Comte,

⁽¹⁾ 351. Comte reviendra sur cette idée dans le *Système de politique positive*, celui de 1851-1854.

⁽²⁾ 353. — *Vide supra*, 3^e Opusc.

⁽³⁾ 350. — *Vide Espinas, Sociétés anim.* — Les théories de Rousseau sur le caractère artificiel des sociétés sont, grâce à ce livre, détruites jusque dans leur racine.

⁽⁴⁾ IV, 354. — L'influence de Condorcet est ici très visible.

comme pour nous, un moyen propre à déterminer les causes des phénomènes, mais seulement une autre forme de l'observation proprement dite. « Ce mode comparatif, dit-il, est la modification de l'observation proprement dite ». On a déjà vu et on verra encore plus loin que l'unique cause du développement social se trouve dans l'homme ; on comprendra dès lors que la méthode comparative doive rechercher non les causes du développement social, mais seulement rapprocher les civilisations et les faire rentrer toutes dans le même courant général.

Cela est si vrai que Comte se déifie de ces comparaisons. Elles font voir les états sociaux comme coexistants ; elles font perdre de vue qu'ils sont avant tout successifs. Le progrès, on le verra bientôt, dépend essentiellement du moment du temps où on le considère. Or les comparaisons l'immobilisent, elles le subordonnent à des conditions fixes de milieu, de race et de climat. Elles détournent donc l'esprit du point de vue du développement, celui de la filiation historique (¹).

De plus, comme la méthode comparative ne permet pas d'apercevoir « la filiation réelle des différents systèmes de société », non seulement un autre procédé est nécessaire, mais encore il faut que ce dernier ait déjà été employé et qu'il ait déjà donné des résultats. Car, pour que ces comparaisons puissent être utiles à la science, il faut que l'on ait déjà quelque conception rationnelle du développement humain, sans quoi, comme les observations proprement dites, ces observations secondaires resteront incohérentes.

Il y a donc un troisième procédé spécial de la méthode comparative qui, seul, peut nous permettre de retrouver l'ordre de l'évolution humaine. C'est ce que Comte appelle la comparaison historique des divers états consécutifs de l'humanité ou la *méthode historique*.

Tel sera le procédé d'investigation vraiment propre à la sociologie et qu'on ne retrouve dans aucune autre science, pas même en biologie. La sociologie apporte donc comme les autres sciences sa contribution à la méthode générale. C'est ce procédé qu'il faut désormais étudier avec le plus grand soin, car il donne à la sociologie de Comte sa physionomie propre.

(¹) 357.

II

RESSOURCES DIRECTES DE LA SOCIOLOGIE; SA MÉTHODE PROPRE :
LA MÉTHODE HISTORIQUE, LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

La comparaison historique des divers états consécutifs de l'humanité, tel est le vrai point de vue de la sociologie chez Comte comme chez Condorcet : elle est une histoire des progrès de l'esprit humain, ou, plus exactement elle est une histoire universelle comprise et divisée d'une façon spéciale ⁽¹⁾.

En second lieu, cette méthode forme « *le fond même de la science* », et la distingue de la biologie. En effet, ce qui sépare le monde social du monde biologique, c'est que dans le premier on voit s'accumuler les résultats auxquels arrive chaque génération ; le fait le plus important est donc l'influence de chaque génération sur celle qui suit. De là vient la nécessité du point de vue historique. Sans lui on serait tenté de croire que la sociologie, c'est-à-dire l'histoire de l'humanité, est « *un simple prolongement spontané de l'histoire naturelle de l'homme* ». Mais une fois qu'on a établi le mouvement humain, cette réduction devient impossible et l'on voit alors que les considérations historiques doivent prévaloir en sociologie ⁽²⁾.

En troisième lieu, grâce à la méthode historique, la sociologie complète la méthode générale en lui apportant un procédé qui lui manquait encore. Nous savons en effet qu'on ne peut pas connaître une science ou un art si on n'en connaît pas l'histoire. Mais « *que peut signifier, par exemple, l'histoire exclusive et surtout partielle d'une seule science ou d'un seul art, sans être préalablement rattachée à une telle étude de l'ensemble du progrès humain ?* » ⁽³⁾. Si l'on veut éviter les stériles compilations de faits, il faut aller de l'ensemble aux détails et rattacher toutes les évolutions partielles à l'évolution générale. Or, c'est la sociologie qui élabore la loi générale du développement historique, le progrès universel.

⁽¹⁾ *Vide infra*, même livre, ch. VIII.

⁽²⁾ IV, 360.

⁽³⁾ 362.

L'histoire proprement dite sera elle-même transformée : elle ne sera plus « une vaine accumulation de monographies incohérentes » ; elle ne méconnaîtra plus « la filiation réelle » des divers événements, ou du moins, elle cessera de masquer cette filiation par un « stérile encombrement » de confuses descriptions ⁽¹⁾. Elle analysera la succession des religions, des mœurs et des institutions. Elle sera une histoire de la civilisation. Ainsi conçue, elle deviendra l'instrument favori du sociologue et de l'homme d'Etat.

En quatrième lieu, si l'on tient compte du point de vue pratique, qu'il est bon de ne pas négliger, on verra que la méthode historique développe le sentiment social, elle donne aux générations révolutionnaires, qui l'ont fatallement méconnu, le sentiment de la continuité historique ; en effet, elle nous montre l'enchaînement nécessaire des divers événements humains même les plus lointains ; elle nous rappelle « l'influence réelle qu'ils ont exercée sur l'avènement graduel de notre civilisation. Suivant la belle remarque de Condorcet, aucun homme éclairé ne saurait maintenant penser, par exemple, aux batailles de Marathon et de Salamine, sans en apercevoir aussitôt les importantes conséquences pour les destinées actuelles de l'humanité » ⁽²⁾. Il ne faut pas confondre un tel sentiment de la solidarité sociale avec cet intérêt sympathique assez voisin du dilettantisme que peuvent exciter des tableaux littéraires ; il s'agit de l'histoire rationnelle et positive, envisagée comme une science réelle, et qui dispose l'ensemble des événements humains en séries coordonnées : ce qui montre avec évidence leur enchaînement graduel. De l'élite intellectuelle le sentiment de la solidarité sociale passera dans les masses quand la physique sociale sera suffisamment répandue. « Elle y complètera nécessairement la notion plus sensible et plus élémentaire de la solidarité habituelle entre les individus et les peuples contemporains en indiquant... les diverses générations successives de l'humanité comme courant aussi à un même but final ⁽³⁾ dont la réalisation graduelle exigeait, de la part de chacune d'elles, une

⁽¹⁾ IV, 363, 364.

⁽²⁾ 364.

⁽³⁾ L'avènement de la société positive.

participation déterminée. Cette disposition rationnelle à voir des *coopérateurs* dans les hommes de tous les temps se manifeste à peine aujourd'hui à l'égard des sciences⁽¹⁾. La prépondérance philosophique de la méthode historique lui donnera seule tout son développement en l'étendant à tous les aspects possibles de la vie humaine⁽²⁾ de manière à entretenir convenablement... ce respect fondamental envers nos ancêtres⁽³⁾, indispensable à l'état normal de la société, et si fortement ébranlé aujourd'hui par la philosophie métaphysique »⁽⁴⁾.

Selon Comte, la méthode historique consiste à former « des séries sociales » ; elle apprécie successivement les divers états de l'humanité et montre « l'accroissement continu de chaque disposition quelconque, physique, intellectuelle, morale ou politique » ; elle combine cet accroissement avec « le décroissement indéfini de la disposition opposée », elle fait ainsi prévoir « l'ascendant final de l'une et la chute définitive de l'autre, pourvu qu'une telle conclusion soit d'ailleurs pleinement conforme au système des lois générales du développement humain dont l'indispensable prépondérance sociologique ne doit jamais être méconnue⁽⁵⁾.

Ce n'est pas en effet en observant le présent que les hommes politiques pourront prévoir les événements, c'est en observant le passé et même un passé assez lointain⁽⁶⁾, car, « rigoureusement isolée, l'observation du présent deviendrait une cause très puissante d'illusions politiques en exposant à confondre sans cesse les faits principaux avec les faits secondaires, à mettre de bruyantes manifestations éphémères au-dessus des tendances fondamentales, ordinairement peu éclatantes,

⁽¹⁾ *Vide supra*, II, chap. I et II. Toutes les sciences groupées dans l'encyclopédie positive sont solidaires et concourent à une même œuvre.

⁽²⁾ Du domaine spéculatif, la solidarité passera dans la société.

⁽³⁾ Plus tard Comte érigera cette vue philosophique si intéressante en rite de la nouvelle religion qu'il fondera.

⁽⁴⁾ 365-366.

⁽⁵⁾ 366. — *Vide supra*, le 2^e opuscule divisé d'après la coexistence du mouvement organique et du mouvement critique, et *infra*, même livre, ch. VIII. Ceci est le plan des développements auxquels Comte se livrera bientôt.

⁽⁶⁾ 368-399. — *Vide infra*, Saint Simon, liv. V, chap. V, § 3.

et surtout à regarder comme ascendants des pouvoirs, des institutions ou des doctrines qui sont, au contraire, en déclin »⁽¹⁾. Nos hommes politiques actuels, soucieux de terminer l'époque révolutionnaire, ne remontent pas au-delà du XVIII^e siècle, alors qu'ils devraient aller jusqu'au moyen-âge⁽²⁾.

Cependant cette méthode offre un danger : elle peut faire prendre « un décroissement continu pour une tendance à l'extinction totale ou réciproquement »⁽³⁾. Or, très souvent il n'en est rien. Pour nous protéger contre ces erreurs, il faut recourir sans cesse aux lois de la nature humaine⁽⁴⁾. Car elle ne se modifie pas en se développant, elle n'acquiert pas des facultés nouvelles. Elle est immuable et uniforme. Si donc le sociologue découvre dans l'être social « des dispositions effectives », il ne devra les accepter que si elles se trouvent à l'état de germe dans l'étude biologique de l'individu « dans ce type primordial que la biologie a construit d'avance pour la sociologie. Ainsi les inductions sociologiques seront sans cesse vérifiées et contrôlées. C'est dans cette exacte harmonie continue entre les conclusions directes de l'analyse historique et les notions préalables de la théorie biologique de l'homme que devra surtout consister la principale force scientifique des démonstrations sociologiques⁽⁵⁾.

Tel est le procédé nouveau, original et fécond apporté par la sociologie. Il faut le classer à la suite de l'observation pure, de l'expérimentation et de la comparaison, comme un quatrième et dernier mode essentiel de l'art d'observer, destiné sous le nom spécial de *méthode historique*, à l'analyse des phénomènes les plus compliqués⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ 369.

⁽²⁾ 370. Comte remontera même beaucoup plus haut.

⁽³⁾ 371. Comte donne un exemple curieux : plus l'homme devient civilisé moins il mange. Cela veut-il dire qu'à un moment donné il ne mangera plus ? Une telle supposition serait ridicule. Cela prouve simplement que s'il absorbe moins d'aliments, ces aliments sont plus nutritifs. 371, 372.

⁽⁴⁾ 373.

⁽⁵⁾ *Ibid.* Passage capital, car il pourrait se faire que Comte ait consulté l'histoire d'après une théorie préconçue de l'individu. Si l'on songe en outre que, pour lui, biologie est synonyme de psychologie, on peut pressentir que les théories sociologiques de Comte ont pour fondement l'étude psychologique de l'homme, et en même temps l'analyse psychologique du progrès considéré comme ayant sa source dans l'individu.

⁽⁶⁾ 374.

CHAPITRE V

RESSOURCES DIRECTES DE LA SOCIOLOGIE (*suite*). — LE PROGRÈS.

LES TROIS ÉTATS

Guidé par la méthode historique, Comte voit dans tous les faits sociaux du passé comme les moments successifs d'une immense évolution destinée à faire prédominer les attributs physiques, intellectuels et moraux de l'humanité. La méthode historique fait corps avec la doctrine du progrès.

Aussi, cette dernière présente chez Comte une certaine ambiguïté; elle est à la fois une doctrine et une méthode. Elle donne à la sociologie de Comte une physionomie toute spéciale, qui rappelle celle qu'elle avait chez Condorcet⁽¹⁾.

Nous allons nous appliquer à faire connaître la nature et les lois du progrès, spécialement la fameuse loi des trois états, fondement de la sociologie de Comte, en vue d'en extraire la méthode qui y est implicitement contenue. Quant aux progrès eux-mêmes, nous les exposerons plus tard, à l'exemple de Comte, dans la dynamique sociale⁽²⁾.

I

LE PROGRÈS : HISTORIQUE DE CETTE NOTION ; SA NATURE, SES LOIS

Le progrès est ce mouvement universel et irrésistible qui entraîne dans un même courant et dans le même sens les esprits, les idées, les sciences, les arts et les sociétés elles-mêmes. Le progrès est comme la marche

(1) *Vide infra*, V, ch. III.

(2) *Vide infra*, II, ch. VIII.

en avant des sociétés considérées dans toute leur complexité.

Historique du progrès.

La formation historique de cette idée a été très lente, et son apparition assez tardive ; elle ne pouvait se former qu'à partir du jour où, après des transformations importantes, l'humanité serait devenue apte à s'apercevoir du fait même du développement. Jusque-là on pouvait et on devait croire que l'histoire consistait dans une « arbitraire succession de phases toujours identiques »⁽¹⁾. Il a fallu arriver à la fin du XVIII^e siècle pour s'apercevoir du contraire.

Ce n'est pas qu'antérieurement il ne se soit produit des changements graves. Mais ils n'étaient pas assez caractéristiques pour qu'on en ait bien compris ou interprété le sens et l'importance. La décadence du régime gréco-romain⁽²⁾ constitue certainement un véritable progrès par rapport au passé et comme une préparation à un régime plus avancé. Mais les anciens ne pouvaient la juger ainsi : ils n'y voyaient qu'un phénomène de régression. Et comme c'est à ce moment que les philosophes de l'antiquité construisaient leurs systèmes, ils tendaient « à considérer l'état social contemporain comme radicalement inférieur à celui de temps antérieurs »⁽³⁾.

C'est seulement avec le Christianisme que l'on eut un premier soupçon de l'idée du développement social, de la marche en avant des sociétés. Le christianisme proclame en effet la supériorité de la loi de Jésus sur la loi de Moïse et par conséquent formule « cette idée jusqu'alors inconnue, d'un état plus parfait remplaçant définitivement un état moins parfait, préalablement indispensable jusqu'à une époque déterminée »⁽⁴⁾.

Mais cette « ébauche » était loin de constituer un « aperçu scientifique de la progression sociale ». Et d'ailleurs le progrès ainsi conçu se trouvait clos par la formule même qui le proclamait⁽⁵⁾, puisque le chris-

⁽¹⁾ IV, 183.

⁽²⁾ *Ibid.*, 184.

⁽³⁾ *Ibid.*

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ La loi des trois états est-elle à l'abri de ce reproche ? Comte le croyait. Mais il distinguerait plus tard deux phases dans le dernier état. V. *infra* même livre, ch. X, action finale propre à la philosophie positive.

tianisme était présenté comme le dernier terme du développement du monde. L'idée de marche continue et indéfinie inhérente à celle de progrès se trouvait ainsi niée, puisque la progression humaine était limitée à un état depuis longtemps atteint⁽¹⁾.

Le développement des sciences positives et la fameuse querelle des Anciens et des Modernes sont deux autres étapes importantes dans la genèse de l'idée de progrès. Prétendre que les auteurs modernes sont supérieurs aux anciens, c'était en effet affirmer la marche en avant de l'esprit humain dans le domaine littéraire. Et d'autre part, c'est le sentiment du progrès des sciences qui a inspiré à Pascal « cet admirable aphorisme, à jamais fondamental », car il est la base de la méthode historique et de la doctrine du progrès : « Toute la succession des hommes, pendant la longue suite des siècles, doit être considérée comme un seul homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement ». La formule du progrès nécessaire, continu et indéfini était trouvée. Mais elle était renfermée dans l'enceinte, encore trop étroite, des sciences⁽²⁾.

Elle tendit à en sortir dans le cours du dernier siècle et à s'étendre à la conception même de la vie politique. C'est surtout la Révolution française qui a précisé et confirmé la notion encore flottante du progrès social. Elle met au grand jour les tendances de l'humanité, à demi-conscientes jusque-là, à passer d'un système social inférieur à un autre jugé supérieur⁽³⁾.

Mais cette conception elle-même est incomplète. Les hommes de la Révolution se préoccupaient surtout de détruire l'ancien système sans songer à mettre quelque chose à sa place. Or, l'idée complète de progrès doit surtout s'achever par l'idée de la création d'un ordre de choses nouveau. La conception révolutionnaire du progrès social n'en donnait donc qu'une idée négative. Il appartenait à la philosophie positive d'en donner une idée complète et positive. Cette philosophie, en effet, écrit A. Comte dans un passage capital, cette philosophie, « complétée par l'étude des phénomènes politiques » représente « dans l'ordre politique tout aussi

⁽¹⁾ 185, 186.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ 188.

bien que dans l'ordre scientifique, la suite intégrale des transformations antérieures de l'humanité comme l'évolution nécessaire et continue d'un développement inévitable et spontané, dont la direction finale et la marche générale sont exactement déterminées par des lois pleinement naturelles » (¹).

Telle a été l'évolution historique assez longue qui a permis à l'humanité de sentir la réalité du mouvement qui l'entraîne ; sans cette évolution, l'humanité n'aurait pu découvrir le sens même de la progression sociale, le but vers lequel elle tend.

D'après ce qui précède, il est facile de prévoir que pour Comte le progrès consiste dans un développement unilatéral de la nature humaine en général. C'est un mouvement qui entraîne dans un seul et même sens l'humanité tout entière. Les peuples inférieurs sont parvenus moins près du but que les autres, mais le but des uns et des autres est commun. L'évolution sociale est sériaire comme celle des sciences. Donc, pour apercevoir la fin vers laquelle se dirige la progression sociale, il fallait que celle-ci fût assez avancée. Trop faible, insensible presque, dans les stades inférieurs, on ne pouvait l'y voir. C'est seulement chez les peuples plus cultivés que le progrès a pris des formes plus nettes et plus accusées (²). Et l'on verra que c'est chez ces peuples que Comte observera exclusivement les progrès : « Notre exploration historique devra donc être presque uniquement réduite à l'élite ou l'avant-garde de l'humanité, comprenant la majeure partie de la race blanche ou les nations européennes, en nous bornant même, pour plus de précision, surtout dans les temps modernes, aux peuples de l'Europe occidentale » (³).

C'est ce qui explique que la notion scientifique du progrès ne pouvait apparaître que de nos jours ; ce qui montre aussi que la sociologie ne pouvait être constituée à l'état de vraie science qu'à cette même époque, car elle repose toute entière sur cette notion. La dynamique sociale, c'est-à-dire l'étude du développement des sociétés est de beaucoup la tâche la plus importante (⁴). Comte consacrera une seule leçon à la stati-

(¹) *Ibid.*

(²) 353-354.

(³) V, 3 ; VI, 571.

(⁴) IV, 290.

que ⁽¹⁾), mais il traitera de la dynamique non seulement dans la leçon 51, mais encore dans les volumes V et VI du *Cours*.

Nature du progrès.

Ce rapide historique de la notion du progrès explique son apparition tardive, mais ne nous en donne qu'une idée assez vague. Il importe maintenant de la préciser, tout en essayant de mettre en relief le procédé de méthode impliqué dans la théorie du progrès.

On a vu que le point de départ de Comte est un postulat qu'il emprunte à Pascal et à Condorcet ⁽²⁾ : il consiste à supposer que dans toutes les sociétés humaines le progrès peut être figuré schématiquement par celui d'un peuple unique « auquel seraient idéalement rapportées toutes les modifications sociales consécutives effectivement observées chez des populations distinctes » ⁽³⁾, car « les hommes de tous les temps aussi bien que de tous les lieux (sont) d'indispensables coopérateurs à une même évolution fondamentale, intellectuelle ou matérielle, morale ou politique » ⁽⁴⁾.

Le progrès n'est pas celui des sociétés humaines, mais celui de l'humanité à travers les sociétés qui se sont successivement formées. Il existe bien des sociétés différentes mais elles diffèrent non par leur nature intrinsèque, mais par la place plus ou moins avancée qu'elles occupent sur la ligne du progrès. Elles diffèrent suivant que l'humanité est plus ou moins réalisée en elles. Les sociétés supérieures ne sont que les sociétés inférieures avec quelque chose en plus. Mais les unes et les autres ne sont que des incarnations plus ou moins complètes de l'humanité. Par conséquent on peut faire abstraction de leur individualité et les mettre bout à bout dans une même série continue. Il y a un certain nombre de séries différentes dans le temps et dans l'espace, chacune d'elles est un peuple qui se développe. Mais toutes les séries obéissent aux mêmes nécessités et, on le verra, à la même loi. On peut donc les faire coïncider et en former une seule, continue et

⁽¹⁾ *Leçon*, n. 50.

⁽²⁾ *Vide supra*.

⁽³⁾ IV, 291.

⁽⁴⁾ 466.

homogène, analogue à la série biologique. La sociologie chez Comte a donc pour objet d'étudier « une seule série sociale.... formée par l'enchaînement des civilisations les plus avancées »⁽¹⁾ ; elle est l'étude des progrès physiques, intellectuels, moraux et politiques de la race blanche ou plutôt des nations européennes les plus civilisées⁽²⁾. La méthode impliquée dans la doctrine du progrès consiste donc à faire abstraction des différences qui séparent les sociétés, à faire coïncider tous leurs progrès partiels de manière à former une ligne unique, une progression unique. Et l'on verra plus tard, en étudiant les progrès effectués, Comte ne considérer, à l'exemple de Bossuet⁽³⁾ et à chaque époque qu'un seul peuple : le peuple élu, l'avant-garde de l'humanité ; tantôt les Egyptiens, tantôt les Grecs, tantôt les Romains, tantôt les Français. Ce qui donne à sa doctrine un caractère simpliste très accusé et presque algébrique.

Il reconnaît sans doute que la « série sociale » constituée par la superposition de toutes les séries partielles n'est pas rigoureusement unilinéaire ; reproduisant tenuellement un passage du 3^e Opuscule, il écrit : « La marche de la civilisation ne s'exécute pas, à proprement parler, suivant une ligne droite, mais selon une série d'oscillations, inégales et variables, comme dans la locomotion animale, autour d'un mouvement moyen qui tend toujours à prédominer »⁽⁴⁾. Mais ces oscillations ne sont que secondaires, elles sont dues aux erreurs, aux tâtonnements de l'humanité. Ce qui importe c'est ce mouvement moyen qui se fait en ligne droite⁽⁵⁾.

Une fois que l'on a consenti à cette abstraction nécessaire, le progrès apparaît comme un fait incontestable, car il se réduit à un simple développement. Il n'est autre chose que l'accumulation des changements successifs par lesquels a passé l'être idéal, cette immense et éternelle unité sociale⁽⁶⁾ dont nous avons parlé et qui constitue l'objet propre de la sociologie.

⁽¹⁾ VI, 568, 569. Voir IV, 326, 327, passage déjà cité : « immense et éternelle unité sociale ».

⁽²⁾ V, 3.

⁽³⁾ IV, 223.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 325.

⁽⁵⁾ Nous montrerons plus tard que la conception de Comte n'est pas aussi simpliste qu'elle le paraît.

⁽⁶⁾ Texte déjà cité, IV, 326, 327.

Sans doute, en fait, ce développement est aussi un perfectionnement. Et on a vu que par cela seul que l'humanité se développe, les conditions extérieures de l'existence se perfectionnent et la nature même de l'homme s'améliore par l'effet de l'exercice continu qui fixe dans la constitution organique de l'être humain les résultats de ce développement⁽¹⁾. Mais la science peut faire abstraction de ce côté du phénomène et s'en tenir à la notion du développement⁽²⁾.

Lois du progrès. Les lois sociologiques.

Les trois états.

Mais pour que le progrès puisse être regardé comme un objet susceptible d'être étudié scientifiquement, il faut qu'il soit soumis à « d'impérieuses lois naturelles⁽³⁾ ». Or l'évolution sociale n'est que l'achèvement de l'évolution universelle de tous les êtres animés qui, elle, obéit incontestablement à des lois nécessaires⁽⁴⁾. Par suite, l'évolution des sociétés est nécessairement intégrée dans la nature exactement comme la sociologie est incorporée au système total des sciences. Du reste, il est certain que dans les sociétés les modifications successives ne se produisent pas arbitrairement, elles suivent un ordre nécessaire. On a retrouvé cet ordre dans un assez grand nombre de cas pour qu'on puisse espérer de l'apercevoir ultérieurement dans tous les autres. Ce qui le prouve c'est, on l'a vu, que le développement social de peuples distincts et indépendants est parallèle⁽⁵⁾, ce qui n'aurait pas lieu si les développements sociaux allaient au hasard.

Quelle est cette loi ? Comte ne le dit pas encore. Il indique d'abord quels sont les caractères propres des lois du progrès, c'est-à-dire des lois sociologiques.

Le progrès est une succession d'étapes. D'après Comte, chacune d'elles ne dépend pas de l'état présent du milieu social chez le peuple et au moment considérés. Elle dépend, plutôt, d'après lui, du nombre et de la nature des étapes antérieures. Toutes les conditions vrai-

⁽¹⁾ IV, 293-302.

⁽²⁾ Mais ce développement est-il indéfini ?

⁽³⁾ 301.

⁽⁴⁾ 499, Cf. Spencer.

⁽⁵⁾ 295. — *Vide supra.*

ment déterminantes sont dans le passé, et de plus, les résultats auxquels l'humanité est arrivée à une époque prédéterminent à eux seuls les résultats auxquels elle parviendra à l'époque suivante. En cela consiste, nous l'avous vu, le véritable esprit général de la sociologie dynamique. Elle conçoit en effet « chacun de ces états sociaux consécutifs comme le résultat nécessaire du précédent et le moteur indispensable du suivant, selon le lumineux axiome du grand Leibniz : le présent est gros de l'avenir. La science a dès lors pour objet de découvrir les lois constantes qui régissent cette continuité, et dont l'ensemble détermine la marche fondamentale du développement humain »⁽¹⁾.

Elle doit aussi rechercher les lois de l'ordre ; mais les lois de succession sont infiniment plus importantes. Le lien qui unit ainsi les divers moments du temps est tellement rigide que, d'après Comte, une intelligence suffisamment informée pourrait prévoir, avant leur réalisation plus ou moins prochaine, les progrès essentiels réservés à chaque époque⁽²⁾. On a tort de les attribuer aux hommes de génie, car il sont simplement « les organes propres d'un mouvement prédéterminé, qui, à leur défaut, se fût ouvert d'autres issues »⁽³⁾. Par conséquent les lois qu'il s'agit de rechercher régissent simplement l'ordre de succession des phases du progrès et ne les rattachent pas à leurs conditions concomitantes⁽⁴⁾. Tel est le caractère propre des lois sociologiques chez Comte. Les causes qui expliquent la marche de la série sociale sont dans la série elle-même et non dans les milieux qu'elle traverse. Aussi l'évolution des sociétés prend-elle, comme celle de la classification des sciences, l'aspect sériaire.

Mais si l'état de la civilisation, à un moment donné, est un moyen qui permet de nouveaux progrès, on pourrait douter qu'il y ait détermination nécessaire du présent ou de l'avenir par le passé. Mais ce serait oublier que l'homme ne peut pas se contenter des résultats acquis, il en cherche toujours d'autres. Il y a en effet dans l'humanité un *instinct* fondamental qui pousse

⁽¹⁾ IV, 292.

⁽²⁾ 297.

⁽³⁾ 298. — *Vide supra*, opuscules.

⁽⁴⁾ Voyez en effet plus loin la loi des trois états. — V. *infra* conclusion générale.

directement l'homme à améliorer sans cesse, sous tous les rapports, sa condition quelconque, à toujours développer l'ensemble de sa vie physique, intellectuelle et morale autant que le comporte alors le système des circonstances où il se trouve placé⁽¹⁾. Au lieu d'être social, le ressort du progrès est interne, il est biologique, dirait Comte (lisez psychologique). Cet instinct, on le sait, n'est pas le besoin d'accroître le bonheur. Comte croit au contraire que le bonheur a été le même aux différentes époques de l'histoire⁽²⁾. Cet instinct est une tendance irrésistible et universelle qui pousse l'homme à être de plus en plus un homme, à mettre de plus en plus en relief les attributs de l'humanité⁽³⁾. Le ressort du progrès est donc tout interne, c'est un mouvement propre de l'organisme humain et qui ne se trouve que là. Le milieu social n'intervient pas pour produire de nouveaux progrès, car ils dérivent d'abord de cet instinct intérieur, puis des progrès antérieurement accomplis⁽⁴⁾.

Du reste, Comte adapte cette doctrine sociologique à ses théories biologiques antérieures. Il n'admet pas l'influence attribuée au milieu par Lamarck, car, estime Comte, la vie est l'équilibre des forces propres de l'organisme et du milieu, ces deux forces sont hétérogènes et indépendantes, les changements viennent de l'intérieur, non de l'extérieur, et c'est pour cela que les espèces ne se transforment pas, elles restent, tout en se modifiant, toujours elles-mêmes. Il en est de même du développement social : le moteur qui le fait aller est intérieur ; il est dans la série des antécédents et non en dehors d'elle.

Ainsi les lois sociologiques sont, d'après Comte, les lois du progrès ; ce sont des *lois de succession* qui expliquent le présent et l'avenir par le passé. Ce sont des *lois historiques*. On comprend maintenant ce mot si important : « La notion du progrès, dit-il, est la base indispensable de toute véritable loi sociologique »⁽⁵⁾.

Cependant ces lois sont nécessaires. Et Comte dit

⁽¹⁾ 290, 291.

⁽²⁾ 303.

⁽³⁾ 498, 499.

⁽⁴⁾ V. *infra*, Conclusion générale.

⁽⁵⁾ IV, 195.

souvent qu'à chaque époque l'état social a été aussi parfait que le comportait l'âge correspondant de l'humanité. De là dérive l'impartialité inhérente à la méthode historique⁽¹⁾ : elle fait mieux que louer ou blâmer, elle met les événements à leur place dans la série totale des faits sociaux. Ce n'est pas que le déterminisme historique conduise nécessairement à l'optimisme. Il s'en faut. L'homme d'Etat ne peut ni violer les lois du progrès, ni intervertir l'ordre nécessaire des phases, mais il peut du moins affecter la vitesse du développement social en épargnant à l'humanité les tâtonnements et les oscillations.

Quelles sont donc les lois nécessaires du progrès ? A cette question Comte donne deux réponses qui coïncident exactement : il dit d'abord que le progrès consiste à faire prédominer les plus nobles attributs de l'humanité ; il dit ensuite qu'il consiste dans la succession nécessaire des trois états : théologique, métaphysique et positif.

Les deux réponses et les deux lois coïncident : en effet, avec Condorcet, Comte déclare que « l'histoire de la société est dominée par l'histoire de l'esprit humain »⁽²⁾. Il avait dit également que les progrès intellectuels étaient, de tous, les plus importants⁽³⁾. Au lieu de se perdre dans l'analyse de tous les progrès, Comte choisit une « évolution prépondérante » qui sert « de guide » à toutes les autres⁽⁴⁾. Le problème revient donc à chercher la loi des progrès intellectuels qui n'est autre que la loi des trois états. *Le fondement et le type de toutes les lois sociologiques, c'est donc la loi des trois états.*

Comte semble méconnaître « la solidarité fondamentale de toutes les diverses parties constitutantes du développement humain »⁽⁵⁾. Il n'en est rien, car le développement matériel et politique des sociétés coïncide absolument avec le développement des idées. Les sociétés ont suivi les mêmes phases que les sciences. Et la

⁽¹⁾ IV, 326.

⁽²⁾ 519.

⁽³⁾ 517.

⁽⁴⁾ 519.

⁽⁵⁾ 520.

description de ces différentes évolutions (¹), toutes soumises à la loi des trois états, nous fera retrouver la complexité des choses sociales que Comte semblait, un instant, avoir perdue de vue.

Les lois du progrès ont donc leur type et leur fondement dans celle des trois états. Les sciences, les arts, la sociologie, les sociétés, tout ce qui existe en un mot et qui peut être observé, tout subit l'empire de cette loi. Elle est, dit Stuart Mill, l'épine dorsale de la philosophie de Comte (²). Elle mérite une étude approfondie.

II

LES LOIS DU PROGRÈS (*suite*). ÉTUDE SPÉCIALE DE LA LOI DES TROIS ÉTATS. DÉMONSTRATION DE CETTE LOI

Cette loi, suggérée par l'histoire des sciences, a été formulée plusieurs fois (³). L'esprit humain, d'après Comte, serait passé nécessairement « par trois états théoriques différents : l'état théologique ou fictif; l'état métaphysique ou abstrait; l'état scientifique ou positif » (⁴).

Au début, l'esprit a l'ambition de connaître la nature intime des êtres, les causes premières et finales de tous les phénomènes. Pour cela il se représente les phénomènes comme produits par l'action directe et continue d'agents surnaturels, plus ou moins nombreux, dont l'intervention arbitraire explique toutes les anomalies apparentes de l'univers (⁵).

Dans l'état métaphysique, l'esprit modifie légèrement la méthode précédente, il remplace les agents surnaturels par des forces abstraites, véritables entités (⁶) inhérentes aux divers êtres du monde. Il les conçoit comme capables d'engendrer par elles-mêmes tous les phénomènes observés. Pour expliquer ces derniers, il suffit d'imaginer une entité correspondante (⁷).

(¹) *Vide infra*, II, ch. VIII.

(²) Mill, *Aug. Comte et le positivisme*, 14.

(³) *Vide supra*, liv. I, ch. II et III, et liv. II, ch. V, § 1.

(⁴) I, 3.

(⁵) *Ibid.*

(⁶) Comte dit aussi « abstractions personnifiées ».

(⁷) I, 3, 4.

Dans l'état positif, l'esprit change radicalement de méthode. Il renonce à chercher l'origine et la destination de l'univers, à connaître les causes intimes des phénomènes, parce qu'il reconnaît l'impossibilité d'une telle connaissance. Il borne dès lors son ambition à découvrir, par l'usage bien combiné du raisonnement et de l'observation, les lois effectives des phénomènes, c'est-à-dire simplement leurs relations invariables de succession et de similitude. Expliquer un fait revient à l'unir à un autre fait et ainsi de suite, car la raison des faits est dans la série qu'ils forment et non en dehors d'elle⁽¹⁾.

De même que le système théologique est arrivé à la perfection quand il a ramené tous les dieux à un seul et le système métaphysique toutes les entités à une seule, la nature; de même le système positif s'efforce de ramener tous les faits à une seule loi, celle de la gravitation par exemple, mais il est douteux qu'il y parvienne jamais⁽²⁾.

Remettant à plus tard⁽³⁾ de plus amples développements sur la preuve de cette loi fondamentale, destinée dans la pensée de son auteur à renouveler l'histoire et à servir de base à la sociologie, Comte renvoie le lecteur aux Opuscules où il a traité de la question⁽⁴⁾ et il résume ce qu'il a dit sans y rien ajouter d'essentiel⁽⁵⁾.

La preuve de cette loi, il la cherche d'abord dans l'histoire des sciences, car, toutes, sauf les mathématiques, ont été théologiques, métaphysiques et positives et même certaines d'entre elles, comme la sociologie, sont encore théologiques et métaphysiques. Il la cherche ensuite dans l'histoire du développement individuel, car, suivant la vue très juste de Condorcet, déclare Comte, l'individu suit les mêmes phases que l'espèce; or, chacun de nous a été théologien dans son enfance,

⁽¹⁾ I, 4.

⁽²⁾ I, 4. — Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, la loi des trois états est une loi unique, non pour les phénomènes, mais pour les sciences, c'est-à-dire pour notre manière de connaître les phénomènes.

⁽³⁾ Dans la dynamique sociale, *Leçons* 51 et s.

⁽⁴⁾ 3^e et 4^e Opuscules, *Cours*, I, p. 5, note.

⁽⁵⁾ *Vide supra*, liv. I, chap. III.

métaphysicien dans sa jeunesse et physicien dans sa virilité (¹).

A ces preuves historiques et très brèves fondées sur l'observation, Comte ajoute « des considérations théoriques » destinées à prouver que cette loi est nécessaire et par suite vraie.

En premier lieu, « à toute époque », l'esprit « a besoin d'une théorie quelconque pour lier les faits », et, d'autre part, il ne peut, « à son origine », tirer ses théories de l'observation scrupuleuse et patiente des faits. L'esprit semblait donc enfermé dans un cercle sans issue : il devait, ou observer pour se former des théories — ce qui était impossible — ou se former des théories quelconques pour se livrer à l'observation. Il est sorti de ce cercle par le moyen le plus commode, le mieux adapté à sa faiblesse et à ses besoins ; il a relié toutes les observations, tous les phénomènes, en les rapportant à des dieux (²).

Cette façon de procéder convenait admirablement à l'ambition de l'esprit humain encore dans l'enfance. Désireux de connaître la nature intime des êtres, l'origine et la fin de tous les phénomènes, l'esprit ne pouvait songer encore à l'observation patiente des phénomènes. Il aurait considéré cette tâche comme trop difficile, et, par contre, comme trop modeste, trop au-dessous de sa propre ambition. Il était si facile de tout expliquer par des agents surnaturels (³) ! Et cela flattait si bien l'orgueil de l'homme qui aspirait à exercer un empire illimité sur le monde, à le considérer comme entièrement destiné à son usage ! Sans ce stimulant, l'esprit humain n'aurait jamais secoué sa torpeur naturelle (⁴).

Nos espérances sont aujourd'hui infiniment plus modestes. Les astrologues et les alchimistes ont fait leur temps. Notre activité intellectuelle est suffisamment excitée par le pur espoir de découvrir les lois des phénomènes, par le simple désir de confirmer ou d'infirmer une théorie. Mais il ne pouvait en être ainsi dans l'enfance de l'esprit humain. Sans les attrayantes chimères

(¹) I, 6.

(²) *Ibid.*, 8.

(³) 8 et 9.

(⁴) *Vide supra* liv. I, chap. III.

de l'astrologie, sans les énergiques déceptions de l'alchimie, par exemple, où aurions-nous puisé la constance et l'ardeur nécessaires pour recueillir les longues suites d'observations et d'expériences qui ont plus tard servi de fondement aux premières théories positives de l'une ou l'autre classe de phénomènes ⁽¹⁾ ?

Ainsi il fallait que l'esprit débutât par l'état théologique pour aboutir à l'état positif. Mais il ne pouvait le faire brusquement, il a dû traverser une phase intermédiaire, la métaphysique; car notre entendement obéit nécessairement à la loi de continuité, il est contraint à ne marcher que par degrés presque insensibles ⁽²⁾. En effet la théologie et la science positive sont si différentes que l'esprit n'a pu s'empêcher d'adopter une explication intermédiaire, d'*« un caractère bâtarde »* tenant à la fois de l'une et de l'autre. En effet la métaphysique consiste à remplacer les dieux par des entités. Les entités sont supposées produire tous les phénomènes. Et comme ces derniers seuls sont visibles, et comme d'autre part, les entités se « subtilisent » au point de vue de n'être plus « que les noms abstraits des phénomènes », l'homme se déshabite de ces dernières et ne considère plus que les premières. Il est tout prêt pour aborder la phase positive ⁽³⁾. Telle a été l'utilité de la métaphysique : en expliquant les phénomènes par des entités, elle détruit la théologie et prépare la science ⁽⁴⁾.

Celle-ci, qui est le but de l'évolution intellectuelle, consiste, on l'a vu, à mettre de côté et les dieux et les entités, à ne considérer que des faits et des lois, à renoncer aux explications absolues et à se contenter des explications relatives : un fait est expliqué par ses relations avec un autre fait et ainsi de suite ⁽⁵⁾.

Ces diverses considérations, qui rappellent de très près les opuscules, n'ont pas paru suffisantes, sans doute à Comte, qui revient sur cette grave question dans la leçon 51. Ici il témoigne d'une confiance extraordinaire ⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ 9, 10. — Comte nous apprend que Képler et Berthollet avaient fait cette remarque.

⁽²⁾ 10.

⁽³⁾ 11.

⁽⁴⁾ *Vide supra*, liv. I, ch. III.

⁽⁵⁾ 11, 12.

⁽⁶⁾ IV, 523.

Il estime « superflu » de vérifier la loi dans toutes les parties du domaine intellectuel. Tous ceux qui connaissent « l'histoire générale de l'esprit humain » et qui ont observé leur propre « développement individuel » ont déjà « sans doute » confirmé cette loi. On peut du reste employer pour « cette importante vérification » les divers moyens quelconques d'exploration que nous avons reconnus⁽¹⁾ devoir appartenir aux études sociologiques, soit l'observation pure, directe ou indirecte, soit même l'expérimentation⁽²⁾, soit surtout chacune des nombreuses formes distinctes de la méthode comparative. Comte ne redoute pas ce « contrôle », et il « affirme d'avance » que sa loi, méditée pendant dix-sept ans⁽³⁾ et discutée « sous toutes ses faces » sortira triomphante de cette épreuve⁽⁴⁾. Elle lui « semble maintenant⁽⁵⁾ aussi pleinement démontrée » qu'aucune autre loi scientifique. Et tous les savants positifs « doués de quelque portée philosophique » l'ont vérifiée chacun pour ce qui concerne sa science, les uns explicitement, les autres, mais peu nombreux, implicitement. Tout au plus a-t-on objecté que la loi laissait en dehors d'elle les sciences sociales⁽⁶⁾. L'objection signifie seulement que ces sciences n'ont pas encore achevé, sinon « dans ce Traité », leur évolution. Du reste, la principale destination de cette loi c'est précisément de régénérer les théories sociales. On ne saurait donc les déclarer soustraites à son empire.

Cependant comme la loi des trois états est la plus fondamentale⁽⁷⁾ de toutes dans les études sociologiques, il importe, déclare Comte dans la 51^e leçon, écrite en 1839, de « rappeler » ce qui a été dit en 1825 dans le quatrième opuscule et en 1830 dans la première leçon du *Cours*. Comte va montrer, en analysant « la nature humaine », que la succession des phénomènes sociaux « directement

⁽¹⁾ *Vide supra*, II, ch. IV et V.

⁽²⁾ Comment employer l'expérimentation en pareille matière ? Comte fait-il allusion aux cas pathologiques et à sa propre folie pendant laquelle, dit-il, il est redescendu à la métaphysique et à la théologie. — Cf. le sixième opuscule dans le *Système de politique positive*, IV, append., 216 s.

⁽³⁾ Elle a été découverte en 1822. — *Vide supra*, liv. I, ch. II.

⁽⁴⁾ IV, 523.

⁽⁵⁾ Il écrit en 1839.

⁽⁶⁾ 524.

⁽⁷⁾ 526.

envisagés quant à l'évolution intellectuelle » est nécessairement passée par les trois états. La preuve repose sur trois sortes de motifs : *logiques, moraux et sociaux*.

Logiquement l'esprit humain devait débuter par l'explication théologique : en effet, l'homme a dès le début une tendance irrésistible à se regarder comme le centre de l'univers, et comme il se connaît déjà suffisamment, il a une tendance tout aussi inévitable « à s'ériger en type universel »⁽¹⁾. Pour expliquer les phénomènes il ne pouvait que « les assimiler autant que possible à ses propres actes, les seuls dont il puisse jamais comprendre le mode essentiel de production, par la sensation naturelle qui les accompagne directement ». Ainsi il peuple l'univers d'activités analogues à la sienne⁽²⁾. Et il faudra de longs siècles pour que l'homme s'arrache à cette explication. Et même aujourd'hui il y retombe, dès qu'il prétend dépasser les simples phénomènes. Ainsi Malebranche, mécontent de l'explication positive « du choc élémentaire des corps solides » et, désireux d'en connaître la nature intime, n'a pas pu éviter de recourir à l'action d'une providence directe et spéciale⁽³⁾. Ce qui montre combien l'explication théologique est spontanée et irrésistible.

De là dérive « son long ascendant ». Elle seule pouvait ouvrir une voie aux efforts de l'esprit humain et les diriger. Car, on l'a vu⁽⁴⁾, il faut que les observations soient dirigées par une théorie quelconque et d'autre part cette théorie ne pouvait, vu l'enfance de l'esprit, être tirée de l'observation patiente des phénomènes. La théologie, en suscitant une théorie tirée de l'imagination, a aidé l'esprit à sortir de ce cercle vicieux⁽⁵⁾. On imagine que tous les phénomènes de la nature sont des « actes », et pour cela on croit que chaque corps est doué d'une vie plus ou moins semblable à la nôtre, et plus tard, « on superpose à l'ensemble du monde visible, un monde habituellement invisible, peuplé d'agents surhumains plus ou moins généraux » ; leur souveraine activité détermine continuellement tous les phénomènes

⁽¹⁾ IV, 527.

⁽²⁾ *Ibid.*, 529.

⁽³⁾ *Ibid.*, 530.

⁽⁴⁾ 531, 532. — *Vide supra*, I, ch. III.

⁽⁵⁾ IV, 533.

appréciables et modifie à son gré une matière inerte. Grâce à cette fiction, l'esprit ne connaît plus d'embarras : un phénomène inconnu vient-il à se produire ? On imagine un agent nouveau ou une « volonté nouvelle chez l'agent idéal correspondant » précédemment imaginé⁽¹⁾. On aurait tort de railler ce mode d'explications : il a tiré « le génie humain de sa torpeur primitive » en offrant à son activité l'unique aliment qui put exister au début. Des recherches portant exclusivement sur des faits et des lois ne l'auraient jamais stimulé. Cela suffit pour faire « ressortir l'indispensable ascendant de la philosophie théologique dans l'enfance de la raison humaine »⁽²⁾.

Les motifs moraux n'ont pas été moins puissants que les motifs logiques. La philosophie théologique anime l'homme d'une grande confiance, elle lui donne l'illusion d'une suprématie universelle, ce qui était un acheminement vers l'action réelle ou industrielle dirigée aujourd'hui par la science⁽³⁾. De même que son faible esprit croit pouvoir tout connaître, de même sa volonté croit pouvoir « modifier, au gré de ses désirs, l'ensemble de la nature entière » ; il lui suffit pour cela de se concilier, à l'aide des rites et des moyens convenables, la faveur des agents surnaturels. Sans la philosophie théologique, l'homme ne serait jamais sorti de son « apathie primitive », car les phénomènes étant assujettis à des lois invariables qu'il ne pourrait modifier, ne les connaissant pas, il se serait laissé aller au découragement. L'homme avait besoin, au début, de croire à l'assistance des dieux, et on ne saurait méconnaître « les admirables propriétés » de la prière. En l'absence de l'idée de lois naturelles, l'homme s'adressait à l'arbitraire des dieux pour produire les phénomènes au gré de ses désirs. Et ce n'est que plus tard que fut créée la notion de miracle « pour caractériser les événements exceptionnels, attribués à une spéciale intervention divine »⁽⁴⁾. Mais cette nouvelle croyance dénotait la décadence de l'esprit religieux car, au début, tout était miracle ; l'exception était la règle, « comme le témoi-

⁽¹⁾ 534.

⁽²⁾ 535.

⁽³⁾ 536, laquelle sera l'activité de l'avenir.

⁽⁴⁾ 538.

gnent les naïves descriptions de la poésie antique, où les événements les plus vulgaires sont intimement mêlés aux plus monstrueux prodiges. Minerve intervient pour ramasser le fouet d'un guerrier dans de simples jeux militaires, aussi bien que pour le protéger contre toute une armée »⁽¹⁾. Exactement comme de nos jours le croyant demande à la divinité d'intervenir pour ses moindres convenances personnelles⁽²⁾.

Si donc la philosophie théologique pouvait seule au début soutenir notre activité intellectuelle, — elle seule pouvait, par « l'espoir entraînant d'un empire absolu sur le monde extérieur » stimuler notre énergie morale, notre courage moral⁽³⁾.

« Les considérations sociales » établissent également qu'il fallait nécessairement commencer par la théologie⁽⁴⁾. La philosophie théologique pouvait seule présider au début à l'organisation fondamentale de la société », et ensuite « y permettre l'existence permanente d'une classe spéculative »⁽⁵⁾.

En premier lieu, en effet, il n'y a de société possible et durable que si « les divergences individuelles sont contenues par un système d'opinions communes ». Cette nécessité, encore réelle aujourd'hui, était très forte au début. « Quelque puissance sociale qu'on attribue au concours des intérêts, et même à la sympathie des sentiments, ce concours et cette sympathie ne saueraient certainement suffire pour constituer la moindre société durable » sans une certaine communauté d'idées⁽⁶⁾. C'est par l'influence des idées, et rien que par elle, « que peut être effectivement organisée cette réaction générale de la société sur les individus qui caractérise la destination fondamentale du gouvernement, et qui exige, avant tout, un système convenable d'opinions communes relatives au monde et à l'humanité »⁽⁷⁾.

Donc pas de société sans un certain développement

⁽¹⁾ *Ibid.*

⁽²⁾ 539.

⁽³⁾ 541.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ 542.

⁽⁶⁾ 542, 543. Comte met l'efficacité des idées au-dessus de celle des sentiments. Dans la troisième période ses idées se modifieront sur ce point.

⁽⁷⁾ 543.

intellectuel. Mais, inversement, l'essor de l'intelligence ne peut avoir lieu que dans une société constituée.

Pour sortir de ce nouveau cercle vicieux, analogue à celui qu'on a vu plus haut, les hommes ont vécu groupés par les opinions communes issues spontanément de la philosophie théologique. Car ce qui la caractérise, c'est précisément « une certaine communauté d'idées » propres à unir des hommes ⁽¹⁾.

En second lieu, la philosophie théologique a créé « au sein de la société une classe spéciale régulièrement consacrée à l'activité spéculative ⁽²⁾ ». Rien n'était aussi difficile, comme aussi indispensable, que de distinguer au début la théorie et la pratique ⁽³⁾. Cette difficulté subsiste encore aujourd'hui pour les questions politiques. Ordans les sociétés primitives, « chez des populations exclusivement composées de guerriers et d'esclaves », la philosophie théologique a créé sans effort et immédiatement « une corporation... dégagée des soins militaires et industriels, et dont l'activité caractéristique fut surtout intellectuelle » ⁽⁴⁾. Il fallait tout le prestige, toute l'autorité « naturelle » et morale dont jouissait la philosophie théologique pour créer une telle corporation « en des temps aussi grossiers ». Quelle que dut être la confusion originale des travaux intellectuels chez ces castes sacerdotales, et malgré l'inanité nécessaire de leurs principales recherches, il reste néanmoins incontestable que l'esprit humain leur devra toujours la première division effective entre la théorie et la pratique, impossible à réaliser alors d'aucune autre manière ⁽⁵⁾.

Cette division a eu sur les destinées de l'esprit humain une influence décisive. Les progrès intellectuels sont destinés à diriger tous les autres; or ils eussent été arrêtés, dès le début, si la société n'avait pas accueilli « des individus, étrangers » soit aux soins de l'existence matérielle, soit à l'entraînement d'une brutale activité militaire ⁽⁶⁾, mais d'autre part, « jouissant du loisir physique indispensable à la culture intellectuelle », et travaillant ainsi aux progrès intellectuels. Ce soin si

⁽¹⁾ 544, 545.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ 546.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ 547.

⁽⁶⁾ *Ibid.*

important et ce rôle furent dévolus aux prêtres créés par la philosophie théologique ⁽¹⁾. Sans les prêtres adonnés aux travaux intellectuels, « les plus éminentes facultés de notre nature restant à jamais dissimulées dans leur engourdissement primitif, le caractère général de la société humaine serait, en réalité, toujours demeuré très peu supérieur à celui des sociétés de grands singes » ⁽²⁾.

La première partie de la preuve de la loi des trois états est désormais achevée. Invoquant des raisons logiques, morales et sociales, Comte a montré qu'il était à la fois nécessaire et utile de commencer par la philosophie théologique. Il lui reste à « démontrer » que « la tendance finale de toutes les conceptions humaines » est orientée vers « un état purement positif ⁽³⁾ » et qu'elles n'ont pu y arriver que par l'intermédiaire de l'état métaphysique.

Comte estime qu'il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur le premier point, car toutes les sciences sont arrivées aujourd'hui à l'état positif, même la sociologie dans le *Cours de Philosophie positive* ⁽⁴⁾. On ne peut donc pas plus contester le point d'arrivée de l'évolution intellectuelle que son point de départ.

On a vu du reste que la philosophie théologique répondait admirablement « aux besoins propres » de l'humanité primitive. Mais comme au cours des âges ces besoins ont changé, la philosophie théologique ne pouvait que déchoir et même devenir nuisible ; en effet, après avoir « déterminé le premier éveil » de l'intelligence, elle tend à « comprimer » l'esprit humain ; après avoir donné à l'homme « la confiance consolante et l'active énergie », elle a fait naître « une terreur oppressive et une langueur apathique » ⁽⁵⁾. Elle devait donc céder la place à une autre philosophie ; c'est ce qui est arrivé.

La philosophie positive a envahi toutes les sciences, même la science sociale. Partout elle remplace la théo-

⁽¹⁾ 548.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ 549.

⁽⁴⁾ *bid.*

⁽⁵⁾ 551.

logie : « à elle seule il appartient, dans l'état viril de la raison humaine, de développer en nous, au milieu de nos entreprises les plus hardies, une vigueur inébranlable et une constance réfléchie, directement tirées de notre propre nature, sans aucune assistance extérieure, et sans aucune entrave chimérique »⁽¹⁾.

La philosophie positive qui a détrôné la philosophie théologique sous le point de vue intellectuel et moral, fera-t-elle de même sous le point de vue social ? Il n'en faut pas douter, quoique sur ce terrain la théologie ait conservé jusqu'à ce jour beaucoup de force. Cependant loin de « lier » les hommes, suivant la destination originale de la « religion », elle contribue aujourd'hui à les « diviser ». « Depuis la décadence des croyances religieuses », c'est à la philosophie positive qu'il appartient de « réunir » les hommes, comme de les « stimuler » et de les « diriger »⁽²⁾. A elle il appartient « d'établir spontanément, d'un bout du monde à l'autre, sur des bases aussi durables qu'étendues, une véritable communauté intellectuelle, pouvant servir de fondement solide à la plus vaste organisation politique »⁽³⁾.

On verra du reste plus tard⁽⁴⁾ que, historiquement, la philosophie théologique est allée sans cesse en déclinant à partir du catholicisme et que, au même moment, la philosophie positive a commencé à s'élever et à faire des progrès croissants. Ce qui est, on l'a vu, un critérium infaillible propre à établir d'une façon certaine que la première est destinée à disparaître et la deuxième à triompher⁽⁵⁾.

Abordant de front la difficulté, Comte cherche à établir pourquoi l'esprit humain tend « vers une philosophie positive de plus en plus exclusive, dans toutes les parties quelconques du système intellectuel »⁽⁶⁾.

D'une façon générale le progrès tend à faire prédominer « les plus éminents attributs de l'humanité » c'est-à-dire la raison.

Or, au début du développement mental individuel,

⁽¹⁾ *Ibid.*

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ 552.

⁽⁴⁾ Comme on l'a vu plus haut dans le 2^e opuscule.

⁽⁵⁾ 552, 553.

⁽⁶⁾ *Ibid.*

c'est l'imagination qui l'emporte sur la raison, et les progrès consistent à faire prévaloir désormais celle-ci. L'état positif sera en effet caractérisé par la prédominance de la raison sur l'imagination.

Le développement de l'espèce humaine suit la même marche. En effet, malgré l'importance initiale de la philosophie théologique, il faut bien avouer qu'elle n'a jamais été « qu'une sorte de *pis aller* »⁽¹⁾. L'homme a été théologien parce qu'il ne pouvait pas, du premier coup, être physicien. Ce qui le prouve, c'est que chaque fois qu'il a eu à choisir, pour expliquer des phénomènes, entre les deux modes d'explication, il n'a jamais hésité à choisir l'explication positive. « Les faits les plus simples et les plus communs ont toujours été regardés comme essentiellement assujettis à des lois naturelles, au lieu d'être attribués à l'arbitraire volonté des agents surnaturels. L'illustre Ad. Smith a par exemple très heureusement remarqué, dans ses « *Essais philosophiques* », qu'on ne trouvait en aucun temps ni en aucun pays un dieu pour la pesanteur »⁽²⁾. De même pour les relations sociales les plus simples, on ne s'est pas toujours adressé à des dieux pour les expliquer. Il faut donc admettre que la philosophie positive existait déjà à l'état de germe, même dès le début, sans cela on ne comprendrait pas son essor, « l'essor final de l'esprit positif deviendrait scientifiquement incompréhensible, si, dès l'origine, on n'en concevait à tous égards les premiers rudiments nécessaires »⁽³⁾. Aussi ne réservait-on l'explication théologique que pour les phénomènes compliqués dont on ignorait les lois effectives. L'esprit humain a fait un stage nécessaire dans l'explication théologique, et toutes les fois qu'il l'a pu, il s'est servi de l'explication positive⁽⁴⁾. A plus forte raison doit-il en être ainsi, aujourd'hui qu'on a vu l'idée de loi naturelle envahir tous les domaines, même celui des sciences morales et politiques⁽⁵⁾.

Et qu'on ne parle pas de concilier les deux méthodes, la chose est impossible, car la théologie et la science

⁽¹⁾ *Ibid.*

⁽²⁾ 554.

⁽³⁾ 555. On voit une fois de plus que Comte n'est pas hostile à l'idée de la coexistence des trois états.

⁽⁴⁾ 556.

⁽⁵⁾ *Ibid.*

positive diffèrent radicalement et par la méthode et par la doctrine ⁽¹⁾. L'esprit positif a « une répugnance instinctive... pour les vaines explications absolues de la philosophie théologique ». Et cette dernière a toujours professé « un irrésistible dédain... pour la marche circonspecte et les modestes recherches de la science positive » ⁽²⁾. Cependant la théologie recherche les « causes intimes » ⁽³⁾, et la science : les lois. Ces deux études ne peuvent-elles pas se concilier ? Cela n'est pas possible. Car du jour où on a découvert des lois naturelles, c'est-à-dire des rapports nécessaires et constants entre des phénomènes, on a vu éclater une incompatibilité caractéristique entre deux philosophies, dont l'une se laisse guider par l'imagination, l'autre par la raison ; l'une par l'esprit absolu, l'autre relatif ; l'une croit à la souveraine direction des événements par des volontés arbitraires, l'autre n'y croit pas ; mais, convaincue qu'il existe des lois nécessaires, elle s'efforce de les connaître afin de prévoir les phénomènes et de les modifier.

L'incompatibilité des deux philosophies est si grande que la philosophie positive proclame « inaccessibles à la raison humaine » les recherches auxquelles se livre la philosophie théologique ⁽⁴⁾, et dénonce « la frivole témérité des tentatives destinées à dévoiler les plus impénétrables mystères » ⁽⁵⁾.

Au point de vue de la doctrine, l'opposition est donc complète. Elle ne l'est pas moins au point de vue de la méthode. Car la philosophie positive subordonne les phénomènes à d'invariables lois naturelles, la philosophie théologique les assujettit à des volontés capricieuses. La philosophie théologique a même fait sur ce point une concession très remarquable à la philosophie positive en concevant une Providence qui obéit fidèlement aux lois nécessaires qu'elle s'est imposées ⁽⁶⁾. Par cette « transaction », le catholicisme a interdit l'usage habituel des miracles et des prophéties, si prépondérant dans toute l'antiquité ⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ 557.

⁽²⁾ 557, 558.

⁽³⁾ Le mot cause est pris ici au sens métaphysique et non au sens positif que lui donnera bientôt Stuart Mill (après Hume).

⁽⁴⁾ 559.

⁽⁵⁾ *Ibid.*

⁽⁶⁾ *Ibid.*

⁽⁷⁾ Exactement, ajoute Comte, comme dans l'organisation politique, la

Enfin le symptôme le plus caractéristique de la décadence irrécusable de la philosophie théologique et de « l'ascendant final » de la philosophie positive, c'est que cette dernière seule permet de prévoir les phénomènes et de les modifier dans les limites assignées par les lois naturelles ⁽¹⁾. En comparant sous ces deux aspects la fécondité de la philosophie positive et l'orgueil stérile de la philosophie théologique, la raison publique s'est de plus en plus détachée de celle-ci. Pour la détrôner complètement, il suffira de lui enlever « sa généralité caractéristique » et de la donner à la philosophie positive ⁽²⁾.

Ainsi l'esprit humain a débuté nécessairement par la philosophie théologique et il s'achemine, non moins nécessairement, vers un état purement positif.

Mais la « démonstration » de la loi des trois états ne sera complète que si on établit la nécessité d'une phase intermédiaire qui est l'état métaphysique ⁽³⁾. Et si, plus haut, nous avons vu l'utilité de cet état, nous devons montrer ici sa nécessité.

A priori cette étape est nécessaire puisqu'il a été démontré que la philosophie théologique devait être le point de départ et la philosophie positive le point d'arrivée. Et comme l'esprit humain répugne aux changements brusques, il lui eût été impossible de passer sans intermédiaire d'une philosophie à l'autre, car elles sont trop différentes l'une de l'autre. Il a fallu imaginer des conceptions d'un caractère « bâtarde et mobile » « susceptible de s'adapter également au déclin graduel » d'une philosophie et à l'essor naissant de l'autre ⁽⁴⁾. Tel a été le rôle des conceptions métaphysiques.

Par métaphysique Comte entend en effet une méthode qui substitue des entités distinctes et plus tard l'entité nature aux divinités variées et à la divinité unique ⁽⁵⁾.

Comme on l'a vu, cette méthode si « étrange » a été indispensable, d'abord pour déshabiter l'esprit des

royauté constitutionnelle est un compromis entre l'ancien et le nouveau système. 560.

⁽¹⁾ 560-561.

⁽²⁾ 561.

⁽³⁾ *Ibid.*

⁽⁴⁾ 562.

⁽⁵⁾ 562, 563.

causes surnaturelles et l'habituer à considérer les seuls phénomènes observables. La métaphysique ruine donc la théologie et par cela même prépare la science positive.

Au fond, la métaphysique n'est qu'une « modification » de la théologie, « quant à la méthode et quant à la doctrine »⁽¹⁾. Seulement elle offre moins de consistance intellectuelle et moins de force sociale. Et cela fut un bien, car elle ne devait pas bâtrir ou organiser, mais seulement détruire et par cela même préparer les constructions futures⁽²⁾, c'est-à-dire positives.

La loi des trois états est donc « démontrée », estime Comte : 1^o parce que l'esprit humain ne pouvait pas ne pas commencer par la philosophie théologique ; 2^o parce qu'une tendance irrésistible, inévitable et observée dans l'histoire de toutes les sciences le pousse vers l'état positif ; 3^o enfin parce que l'esprit ne pouvant passer brusquement d'un extrême à l'autre a traversé une phase intermédiaire, qui est la métaphysique, éminemment propre à opérer la transition.

Mais nous avons déjà vu que la succession de ces trois phases n'est pas rigoureusement unilinéaire : elles ont coexisté soit aux mêmes époques, soit dans les mêmes cerveaux, et cependant dans l'ensemble on peut dire qu'il y a eu succession. Comte a écarté sans peine cette difficulté qu'il retrouve ici. Il suffit, dit-il, de combiner la loi des trois états avec celle de complexité croissante dont elle n'est « que la suite naturelle et l'indispensable complément »⁽³⁾. Si en effet les sciences simples deviennent les premières positives et si les complexes le deviennent les dernières, il est naturel et même nécessaire que la phase positive d'une science coïncide avec la phase métaphysique ou théologique de quelques autres plus complexes. L'essentiel est qu'on n'ait jamais vu coïncider la phase positive d'une science complexe et supérieure avec l'état métaphysique ou théologique d'une science simple et inférieure. De cela il n'y a pas d'exem-

⁽¹⁾ *Ibid.*

⁽²⁾ On verra plus loin, liv. V, ch. I, que Comte a emprunté en partie à Hume et à Kant cette conception de la métaphysique qu'on lui a reprochée si souvent.

⁽³⁾ IV, 565.

ple et Comte met le lecteur au défi d'en trouver un ⁽¹⁾. La loi des trois états est donc une loi de succession qui ne répugne pas aux coexistences, parce qu'elle est inséparable d'une autre loi, celle de complexité croissante.

L'immense et universelle évolution commencée dans les régions inférieures de l'être s'achève en l'homme par le triomphe de l'intellectualité ⁽²⁾. Le progrès est donc une loi universelle qui embrasse la nature entière ⁽³⁾. Dans le règne humain il consiste à faire prédominer les attributs intellectuels. *Aussi le problème sociologique a-t-il consisté à trouver la loi des progrès intellectuels, savoir la loi des trois états.*

Mais dans le règne humain, cette loi ne régit pas seulement les idées. Car si les idées « gouvernent le monde », il est inévitable que la loi des idées sera aussi celle des arts, des sociétés et de l'activité humaine. C'est ce qu'il est facile de voir. Les progrès temporels des sociétés ont en effet suivi une ligne parallèle aux progrès spirituels ; elles ont été théologiques et métaphysiques, elles deviendront positives.

Nous avons souvent entendu, autour de nous, reprocher à Comte la division des sociétés d'après la loi des trois états, et l'on déclare particulièrement obscure l'expression de « société métaphysique ».

Pour la comprendre il ne faut pas négliger deux points importants : 1^o c'est un principe constant chez Comte, comme chez Saint-Simon, que toute société est un système d'idées, les sociétés sont ce que sont les idées ; si donc les idées sont théologiques, ou métaphysiques ou positives, les sociétés le seront également ; il y a concidence ; 2^o d'autre part, quand il s'agit des idées, la métaphysique consiste à détruire la théologie pour préparer la science positive ; de même quand il s'agit des sociétés, les sociétés métaphysiques sont celles où l'on a détruit les anciens pouvoirs sociaux, le clergé et la noblesse ⁽⁴⁾ pour préparer l'avènement des nouveaux : la science et l'industrie. Ainsi éclairée l'expression *société métaphysique* n'offre plus aucune obscurité.

⁽¹⁾ 566.

⁽²⁾ Passage déjà cité, IV, 499.

⁽³⁾ Cf. Spencer.

⁽⁴⁾ *Vide supra*, 2^e Opuscule.

Et Comte a soupçonné la difficulté qui pouvait arrêter et qui a arrêté en effet les lecteurs. Avant même d'avoir écrit l'histoire universelle de l'humanité ⁽¹⁾, il décrit rapidement l'évolution sociale considérée sous le point de vue matériel, et il s'applique, avec une satisfaction visible, à montrer qu'elle est rigoureusement parallèle à l'évolution spirituelle, c'est-à-dire à la succession des trois états ; ce qui est une autre façon de « démontrer » sa loi et d'établir son universalité ; nécessité et universalité qui sont les deux caractères essentiels de toute loi vraiment scientifique.

Comte fait voir en effet que s'il a été nécessaire à l'esprit de débuter par la théologie et de finir par la science positive en passant par la métaphysique, une nécessité du même genre, tout aussi forte, a poussé l'humanité de la vie militaire à la vie industrielle, en passant par une existence intermédiaire analogue à celle des métaphysiciens : celle des légitistes.

L'histoire témoigne en effet qu'une solidarité étroite unit à toutes les époques les militaires et les prêtres, les légitistes et les métaphysiciens, les industriels et les savants ⁽²⁾. La série des progrès temporels est donc aussi nécessaire que la série des progrès spirituels et tous les termes de l'une correspondent aux termes de l'autre. Ces points importants et assez peu connus exigent quelques explications. Car si l'on sait à peu près que Comte a démontré la loi des trois états au point de vue spirituel, on ignore en général qu'il a donné une démonstration parallèle au point de vue temporel ⁽³⁾.

Or toutes les observations portant sur les faits politiques témoignent que l'humanité a nécessairement débuté par la vie militaire et qu'elle tend avec la même nécessité vers une existence industrielle ⁽⁴⁾. Ce qui le prouve c'est que l'esprit militaire va toujours en décroissant et l'esprit industriel toujours en se fortifiant, ce qui est, nous le savons, un signe évident de la disparition fatale de

⁽¹⁾ *Cours*, V et VI.

⁽²⁾ *Vide supra*, les Opuscules.

⁽³⁾ Comte avertit le lecteur qu'il prend les mots « spirituel, temporel » dans la même acception qu'au moyen-âge, IV, 569, note.

⁽⁴⁾ *Ibid.* — Cf. Spencer.

l'un et du triomphe définitif de l'autre (¹). Malgré les guerres du début du XIX^e siècle qui tenaient à des circonstances anormales, l'instinct industriel et pacifique a repris le dessus. Il sera facile de s'en rendre compte en suivant l'histoire universelle de l'espèce humaine.

Ce qu'il importe de comprendre pour l'instant c'est la nécessité (²) des trois phases temporelles.

D'abord l'homme primitif ayant une antipathie invincible pour tout travail régulier, préfère la vie guerrière, où il se procure avec peu d'efforts sa subsistance. Sous la domination militaire, l'esprit industriel s'est développé peu à peu comme l'esprit positif sous la tutelle de la théologie (³). Car l'esprit industriel suppose déjà la société organisée et elle ne pouvait l'être à cette époque que par l'esprit militaire (⁴). Les premiers gouvernements ont dû être essentiellement militaires, de même que l'autorité spirituelle ne pouvait y être d'abord que purement théologique (⁵). Le régime militaire développe « des habitudes de régularité et de discipline, qui n'auraient pu d'abord être autrement produites et sans lesquelles aucun vrai régime politique ne pouvait évidemment s'organiser » (⁶). Lui seul pouvait grouper les familles, faire naître la solidarité. C'est dans cette existence seulement que les sociétés primitives pouvaient apprendre l'ordre. Ce régime a présidé « à l'agrandissement continu des sociétés » qui, sans lui, se serait opéré avec « une excessive lenteur » (⁷). D'autre part, sans l'extension rapide des sociétés, l'industrie n'aurait pas pu se développer. Il est vrai que les guerriers n'ont pu réaliser « le libre et plein développement de leur activité caractéristique » que par le concours des esclaves. Ceux-ci en effet remplissaient autrefois les fonctions de travailleurs et de producteurs. Car l'esclavage antique n'avait rien de commun avec le « monstrueux » esclavage moderne, celui des colonies et même celui des prolétaires

(¹) 570. — *Vide supra*, Opuscules.

(²) Partout la nécessité, le déterminisme.

(³) S'il y a eu des coexistences au point de vue spirituel, il y en a nécessairement au point de vue temporel.

(⁴) Nous reconnons ici un cercle analogue à celui qui a été signalé plus haut.

(⁵) IV, 573.

(⁶) *Ibid.*

(⁷) 574.

à l'égard des capitalistes⁽¹⁾. L'esclavage ancien était une fonction sociale, utile et bonne parce qu'elle était nécessaire⁽²⁾.

Cependant l'activité industrielle devait se développer et finalement supplanter l'activité militaire. Un des caractères les plus remarquables du premier genre d'activité, c'est de pouvoir être « stimulée chez tous les individus et chez tous les peuples, sans que l'essor des uns soit inconciliable avec celui des autres ». L'activité militaire présente un caractère tout opposé : car la nation où elle devient prépondérante domine les autres et tend à les écraser. C'est ce qui est arrivé à l'immense empire romain. A cette époque le régime militaire avait terminé son rôle social. Par suite l'activité militaire devait manquer « d'objet et d'aliment ». Elle tomba nécessairement en décadence et l'on vit au contraire l'activité industrielle croître et prospérer⁽³⁾.

Mais de même que l'esprit est passé de la théologie à la science positive par l'intermédiaire de la métaphysique, de même, dans l'ordre temporel, l'activité a traversé une phase intermédiaire d'un caractère « équivoque et flottant », destinée à dégager l'humanité de la vie militaire et à préparer la vie industrielle, c'est celle des légitistes. Ils ont, comme on le verra plus tard, substitué l'organisation militaire défensive à la précédente organisation qui était offensive, et subordonné l'esprit guerrier à l'instinct industriel. Et de même que dans le domaine des idées l'esprit métaphysique recherche l'absolu, de même dans le domaine temporel, les légitistes considèrent leur œuvre, essentiellement provisoire et transitoire, comme définitive : c'est ce qu'on a vu chez nous surtout au moment de la Révolution⁽⁴⁾. Comte établit donc une analogie entre l'illusion théorique de l'absolu et l'illusion pratique du définitif, qui, toutes les deux, caractérisent l'esprit métaphysique. Le mot métaphysique désigne donc, chez Comte, au point de vue spirituel : la recherche illusoire de l'absolu ; au point de vue temporel : la croyance illusoire au définitif.

Sans donner encore les détails de l'évolution tempo-

⁽¹⁾ Les revendications socialistes sont latentes dans l'œuvre de Comte ; mais il n'est pas socialiste. — *Vide infra*, liv. III, ch. II.

⁽²⁾ IV, 575.

⁽³⁾ 576.

⁽⁴⁾ V. *infra*, liv. II, ch. VIII, § 2.

relle, Comte estime que « tout esprit philosophique » doit être « frappé de l'analogie essentielle » des deux séries de progrès. Leur parallélisme est rigoureux ⁽¹⁾.

Mais il y a plus. Chaque terme d'une série correspond rigoureusement à un terme de l'autre, ce qui présente un double avantage : d'abord de prouver le parallélisme des deux séries, ensuite de « démontrer » la loi des trois états, car si elle enchaîne nécessairement et à la fois les progrès intellectuels et les progrès politiques, on ne peut nier ni sa nécessité ni son universalité.

Cependant, on pourrait croire tout d'abord qu'il y a incompatibilité entre l'esprit militaire et l'esprit théologique ; on a vu en effet des rivalités entre eux. Mais cela prouve qu'ils « appartiennent nécessairement à un régime unique » ⁽²⁾. De même, plus tard, quand elles se seront affirmées et développées, il y aura des luttes assez vives entre la science et l'industrie, quoiqu'elles soient étroitement solidaires et exactement correspondantes.

Il existe donc un lien fondamental qui unit la puissance théologique et la puissance militaire. Car le régime militaire exige une « intime subordination » des sujets aux chefs ; il la trouve toute préparée par la subordination des fidèles aux prêtres. En outre la puissance militaire trouve dans la puissance théologique une sorte de « consécration » ⁽³⁾. Au début ce sont les chefs militaires eux-mêmes qui détiennent l'autorité religieuse ; plus tard les prêtres et les chefs sont distincts, mais ce sont les prêtres qui ordonnent l'obéissance aux chefs. Réciproquement le régime militaire consolide et étend l'autorité théologique ⁽⁴⁾. Non seulement l'esprit théologique et l'esprit militaire ont les mêmes sympathies mais ils ont les mêmes répugnances, c'est ainsi qu'ils se sont opposés à l'essor de l'esprit industriel.

La même affinité d'origine et de destination, la même conformité de principes et d'intérêts existe entre la puissance scientifique et la puissance industrielle ⁽⁵⁾. L'homme ne peut agir sur la nature, ce qui est le rôle de l'industrie, qu'en prenant connaissance de ses lois, ce qui est la fonction de la science. L'industrie est donc,

⁽¹⁾ 577.

⁽²⁾ 579.

⁽³⁾ 580.

⁽⁴⁾ 582.

⁽⁵⁾ 583.

en un sens, subordonnée à la science. Mais elles se prêtent un mutuel secours en tendant à détruire, chacune, l'antagoniste de l'autre. L'esprit scientifique, par essence pacifique, est en effet antipathique à l'esprit militaire, antagoniste de l'industrie. De son côté, l'esprit industriel lutte contre l'esprit théologique, antagoniste de l'esprit scientifique. Car, modifier les phénomènes, ce qui est le propre de l'industrie, les prévoir, ce qui est le propre de la science, sont deux choses également « impies »⁽¹⁾ au point de vue strictement théologique, puisque les deux opérations supposent qu'il existe des lois invariables, lesquelles sont incompatibles avec des volontés surnaturelles quelconques. Ainsi l'industrie aide la science à lutter contre l'esprit religieux. Mais leur alliance n'est encore que « critique » ; on peut tout attendre d'elle quand elle sera « organique »⁽²⁾.

Comte estime qu'il n'est pas besoin de montrer qu'il existe une affinité du même genre entre les légitistes et les métaphysiciens, organes, les uns, de la transition temporelle, les autres, de la transition spirituelle, d'un état extrême à l'autre, car, cette affinité, il est donné à tout le monde de l'observer dans notre société actuelle⁽³⁾.

« Ce triple dualisme successif » entre les prêtres et les militaires, les métaphysiciens et les légitistes, les savants et les industriels, est, pour Comte, la base nécessaire de la saine philosophie historique. « Il est aussi la démonstration » de la loi des trois états, fondement de la sociologie telle qu'il la comprend.

Avec Comte, nous avons exposé le progrès, sa nature, ses lois ; avec lui, nous avons démontré la loi du progrès, la loi des trois états qui régit tous les faits historiques, les idées et les actions, les sciences et les sociétés.

Mais le progrès est à la fois, chez Comte, une doctrine et une méthode.

La doctrine du progrès assujettit l'évolution des sociétés à des lois nécessaires. Celles-ci rattachent les uns aux autres les différents moments du temps par de rigoureux rapports de succession. Le ressort de ce mou-

(1) 584.

(2) 585.

(3) 586.

vement irrésistible est intérieur à la série même des phases : ce sont les phases passées qui influent sur les présentes et font apparaître les futures ; mais c'est surtout une sorte d'instinct universel qui pousse l'homme, à quelque époque que ce soit et sous n'importe quelle latitude, à développer les plus nobles attributs de l'humanité. Cette évolution, commencée dans l'animalité, s'achève dans l'humanité, et ainsi les deux tronçons de la nature, le tronçon physique et le tronçon humain, autrefois séparés par Descartes, se rejoignent, la soudure s'opère par les faits intellectuels et moraux, qui, éléments des faits sociaux, se ramènent aux mouvements du cerveau. Un rigide déterminisme gouverne donc le monde depuis sa base jusqu'au sommet. Le progrès prend conscience de lui-même dans le cerveau humain où il consiste à passer de la théologie à la science, par l'intermédiaire de la métaphysique.

Telle est l'idée mère de la sociologie chez Comte. Mais cette doctrine renferme, latente, une méthode qu'il importe de dégager. Il sera commode de la ramener à six points principaux, légèrement distincts mais inséparables : 1^o il faut, suivant Comte, diviser tous les faits sociaux, sans exception, d'après la loi des trois états, division qui donne à l'histoire une physionomie toute nouvelle ; 2^o par suite, pour expliquer un détail, un fait social, qui paraît isolé, il faut recourir à l'ensemble, lui assigner une place dans une période dont on connaît le caractère général ; à la lumière de l'ensemble, le détail s'éclaire et devient intelligible ; 3^o pour étudier les sociétés, il faut prendre conscience de leur mouvement, en se laissant guider par la loi des trois états, dégager tous leurs progrès partiels, les superposer, en former un seul mouvement, un seul progrès général, dont la considération exclusive devient l'objet propre de la sociologie. Comte décrira, en effet, pour chaque époque, l'histoire d'un peuple unique, sorte d'abstraction créée par la superposition des peuples particuliers et successifs ; à ce peuple, à l'humanité en général, il rapporte tous les faits historiques observés, tous les progrès partiels. Bref, il forme des séries partielles qu'il fond en une seule série ; 4^o dans ces séries, le présent est chargé du passé et gros de l'avenir ; chaque terme produit nécessairement le suivant ; aussi les lois qu'il faut rechercher seront surtout des

lois historiques ou lois de succession. Et le sociologue se gardera bien de louer ou de blâmer, il doit observer et sérier, chercher dans le passé les germes du présent et de l'avenir; 5^o la plus importante des lois de filiation est celle des trois états qu'il faut découvrir et vérifier tout d'abord dans les sciences, car ce sont les progrès intellectuels qui importent le plus. Une fois analysés et connus, ils serviront de guide pour aller à la recherche des autres progrès qui doivent forcément leur être parallèles; 6^o mais à quel signe reconnaître un progrès? Comment le discerner au milieu des faits sociaux si complexes? Comte se servira du critérium qu'il a appliqué dans le second opuscule (¹). A chaque époque coexistent deux courants: l'un critique, l'autre organique, celui-là témoigne de la décadence d'une institution, celui-ci du progrès de l'institution antagoniste. Dès lors, toute institution qui, à partir d'un moment donné, décline régulièrement, est destinée à disparaître. Celle, au contraire, qui, à partir de la même époque, suit une marche ascendante continue, est destinée à triompher; c'est elle qui est le progrès. Ici encore il faudra faire des séries, les unes descendantes, les autres ascendantes (²).

Tel est le point de vue propre à la sociologie de Comte: à la lumière d'une loi unique et fondamentale, il cherche des lois de succession. Sa méthode favorite est la méthode historique. Comte emploie les larges vues d'ensemble, les « masses » (³); il fera de l'histoire à vol d'oiseau. Il va écrire l'histoire universelle de l'humanité (⁴). Ce n'est pas réellement la sociologie qu'il va créer, mais une *philosophie de l'histoire*, une *philosophie de la sociologie*. Car ce ne sont pas les sciences concrètes qui rentrent dans le Cours de philosophie positive, mais seulement les sciences abstraites et fondamentales (⁵). Et de même qu'il a médité sur la philosophie des mathématiques, de l'astronomie, de la physique, de la chimie et de la biologie, de même, soumettant la nouvelle science au même régime, il va écrire la philosophie de la sociologie, l'histoire générale « sans nom d'hommes, sans date » (⁶) des progrès universels de l'humanité.

(¹) *Vide supra*, liv. I, ch. I.

(²) *Vide* deuxième opuscule et *infra*, liv. II, ch. VIII.

(³) Condorcet, *vide infra*, liv. V, chap. III.

(⁴) *Vide infra*, Bossuet, *ibid.*, chap. I.

(⁵) *Vide supra*, liv. II, chap. II.

(⁶) *Infra*, liv. II, chap. VIII.

III

RÉACTION DE LA SOCIOLOGIE SUR LES AUTRES SCIENCES ; EMPLOI UNIVERSEL DE LA MÉTHODE HISTORIQUE ; SES BIENFAITS

Placée au sommet de l'échelle encyclopédique des sciences, pénétrée de leur esprit et enrichie de leurs procédés, la sociologie, par une juste réciprocité, les fait bénéficier de la méthode historique. Car il en est de l'organisme scientifique comme de l'organisme humain ; chaque organe a besoin des autres qui ont besoin de lui. Puisse cette solidarité se réaliser un jour dans nos sociétés ⁽¹⁾.

« Malgré leur indispensable séparation », les sciences sont comme les « branches distinctes d'un tronc nécessairement unique » ⁽²⁾. La sociologie rend aux autres sciences, au point de vue de la doctrine et de la méthode, les services qu'elle en a reçus.

La doctrine d'abord. La sociologie est appelée à élargir la connaissance des rapports qui unissent les sciences : d'une part, la statique manifestera « avec évidence le véritable esprit général de chaque science fondamentale d'après l'ensemble de ses relations avec toutes les autres » ⁽³⁾ ; d'autre part, le progrès étant le développement de l'ordre ⁽⁴⁾, la dynamique sociale fera connaître à travers les âges, les rapports des sciences. Les indications historiques de ce genre sont indispensables aux savants pour « régulariser » les découvertes et éviter « les tentatives chimériques ou trop prématurées ». Car « la véritable histoire scientifique, c'est-à-dire la théorie de la filiation réelle des principales découvertes » ⁽⁵⁾, est encore à faire. La sociologie réalisera ce désideratum sans tomber dans les « compilations » stériles. Comme elle est elle-même une histoire universelle, elle ne peut que guider les histoires partielles. En outre, comme aucune science ne peut être exactement apprê-

(1) Comte ne le dit nulle part d'une façon aussi explicite, mais cette idée transparaît dans les nombreux passages où il parle des enseignements que le sociologue et l'homme politique devront puiser dans l'encyclopédie positive.

(2) *Cours*, IV, 415.

(3) 418.

(4) *Ibid.*

(5) 419.

ciée si l'on ne connaît pas son histoire, on voit que la sociologie contribuera à améliorer chacune d'elles ⁽¹⁾.

Considérons la méthode. La sociologie appliquera la méthode historique à toutes les recherches scientifiques. Toute découverte est en effet un « véritable phénomène social » qui fait partie de la série générale du développement humain ⁽²⁾. Pour la comprendre pleinement, il faudra la considérer sous le point de vue historique, c'est-à-dire sociologique. Et Comte répète qu'il sera facile de prévoir le moment où une découverte pourra se faire dans tel ou tel ordre de science ⁽³⁾. Peut-être fondera-t-on une sorte de théorie rationnelle de l'art des découvertes destinée à guider « les efforts instinctifs du génie individuel dont la marche propre ne saurait être vraiment indépendante du développement collectif de l'esprit humain » ⁽⁴⁾.

Guidés par la méthode historique, les savants ne suivront plus désormais le développement propre de chaque science « isolément de la progression totale de l'esprit humain ni même de l'évolution fondamentale de l'humanité » ⁽⁵⁾. L'illustre Lagrange est le seul qui ait appliqué correctement cette méthode à l'étude de la mécanique ⁽⁶⁾.

Ainsi la sociologie rend amplement aux autres sciences les services qu'elle en a reçus ; elle en fait un système, un faisceau unique, dont elle est elle-même le nœud principal ⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ 420.

⁽²⁾ 421, 422.

⁽³⁾ C'est ainsi que, d'après lui, la création de la sociologie est désormais suffisamment préparée ; le fruit est mûr.

⁽⁴⁾ 423.

⁽⁵⁾ 424.

⁽⁶⁾ 425.

⁽⁷⁾ 427.

CHAPITRE VI

MÉTHODE DE LA SOCIOLOGIE (*suite et fin*)

I

ÉTAT DE LA SOCIOLOGIE AVANT LES EFFORTS POSITIFS DE MONTESQUIEU, DE CONDORCET, DES ÉCONOMISTES ET DES HISTORIENS

Les considérations renfermées dans les précédents chapitres prennent toute leur valeur quand on considère les étapes traversées par la sociologie avant d'être ce qu'elle est dans le *Cours de philosophie positive*.

Encore aujourd'hui, déclare Comte⁽¹⁾, la science sociale présente les trois caractères qui ont distingué les sciences quand, avant de devenir positives, elles étaient théologiques et métaphysiques.

Quand l'astronomie et la chimie n'étaient encore que l'astrologie et l'alchimie, quand la médecine recherchait la panacée universelle⁽²⁾, elles présentaient trois caractères principaux : ils consistent, « quant à la méthode, dans la prépondérance de l'imagination sur l'observation ; et quant à la doctrine, dans la recherche exclusive des notions absolues ; d'où résulte la tendance inévitable à exercer une action arbitraire et indéfinie sur des phénomènes qui ne sont point regardés comme assujettis à d'invariables lois naturelles »⁽³⁾.

Ces trois caractères sont visibles, à des degrés divers, dans les théories sociales contemporaines, et de tous temps les théoriciens politiques ont été plutôt des constructeurs que des observateurs ; ils expliquent les faits historiques soit par l'action surnaturelle de la provi-

⁽¹⁾ IV, 233. Ce volume a été écrit en 1839.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ 234.

dence, soit par le pouvoir illimité du législateur, et cela parce qu'ils ne croient pas au déterminisme des faits sociaux.

Si donc on veut donner à la méthode de la sociologie un caractère positif, il faudra tout d'abord enchaîner les faits sociaux par des lois mécaniques, aussi nécessaires que les autres lois de la nature : d'où résultera la nécessité d'observer les faits et de les expliquer par leurs seules relations.

Ce triple effort a été réalisé en partie par Montesquieu, Condorcet, les Economistes et les Historiens. Chacun d'eux a réalisé une partie du programme. Comte va le montrer et il se flattera de combler les lacunes qu'ils ont laissées. Nous devons le suivre, ici encore, dans cette appréciation, car, en groupant les éloges qu'il leur adresse et en prenant le contre-pied des critiques qu'il formule, nous présenterons un nouveau tableau de la méthode de la sociologie. Et si, comme nous l'espérons, il coïncide exactement avec celui que nous avons déjà tracé (¹), il nous sera permis, sans doute, d'estimer que nous avons fidèlement interprété la pensée de Comte.

II

APPRÉCIATION DES EFFORTS DE MONTESQUIEU, DE CONDORCET DES ÉCONOMISTES ET DES HISTORIENS

Comme dans le troisième Opuscule (²), Comte apprécie les tentatives de Montesquieu et de Condorcet, fait une simple allusion aux essais de ceux qui auraient voulu introduire les mathématiques dans la sociologie ou même l'absorber dans la biologie (³) ; enfin il ajoute une appréciation fort instructive et toute nouvelle sur les Economistes et les Historiens.

Comte, au début, rend « un respectueux hommage » aux efforts déjà positifs d'Aristote (⁴), « prodigieux »

(¹) *Vide supra*, ch. V, § 2, et livre I, conclusion.

(²) *Vide*, liv. I, chap. II.

(³) IV, 209-210.

(⁴) Il en reparlera dans le *Système de politique positive*, *Vide infra*.

pour l'époque, mais destinés à avorter parce qu'ils étaient prématurés⁽¹⁾.

C'est en réalité *Montesquieu* qui attire tout d'abord l'attention de Comte qui lui décerne trois éloges et lui réserve quatre critiques :

Il le loue d'avoir su s'affranchir de l'esprit critique ou révolutionnaire dont tous ses contemporains étaient imbus⁽²⁾. Il apprécie en outre la sage réserve avec laquelle il limite l'action du législateur, obligé de compter avec des nécessités naturelles telles que le climat, le sol, le nombre des citoyens. Mais Comte appuie avec force sur le mérite fondamental de l'auteur du traité sur la *Politique romaine* et du fameux *Esprit des Lois*⁽³⁾, car ce mérite est la source de tous les autres.

Montesquieu, en effet, le premier, a introduit dans les faits politiques l'idée de *loi naturelle ou nécessaire*, telle que l'ont élaborée les autres sciences positives. Il expose sa théorie dans l'admirable chapitre préliminaire dont la signification et l'étendue n'ont pas été suffisamment appréciées⁽⁴⁾, car ce n'était pas une tâche aisée que de faire admettre cette vérité fondamentale, savoir que : les faits sociaux, comme tous les faits de la nature, obéissent à des lois nécessaires, devant lesquelles le législateur est lui-même tenu de s'incliner et auxquelles il doit conformer les lois « positives »⁽⁵⁾. Il fallait être bien en avance sur son siècle pour « oser » affirmer que des lois mécaniques et impersonnelles régissent les faits politiques à une époque surtout « où les plus éminents esprits » croyaient encore qu'il suffisait de donner aux législateurs une autorité suffisante pour qu'ils puissent « modifier à volonté l'état social »⁽⁶⁾. Montesquieu le premier a donc jeté les bases de la science sociale en élaborant l'idée de loi sociologique, car il n'y a de science que des lois.

Malheureusement, les efforts de Montesquieu sont

⁽¹⁾ IV, 192.

⁽²⁾ *Ibid.*, 207-208.

⁽³⁾ *Vide infra*, V, chap. II.

⁽⁴⁾ 194.

⁽⁵⁾ C'est-à-dire établies par la réflexion humaine.

⁽⁶⁾ 195.

incomplets⁽¹⁾). Il n'a pas suffisamment utilisé la notion de loi naturelle et il n'a pas soupçonné le développement social, le progrès.

En effet, s'il avait pleinement tiré parti de l'idée de loi, il aurait lié les faits qu'il a observés. Mais, au lieu de les grouper systématiquement, il les accumule, les entasse, et les emprunte indifféremment « sans aucune critique vraiment philosophique aux états de civilisation les plus opposés »⁽²⁾.

Mais il a surtout ignoré la marche en avant des sociétés. A son époque, il est vrai, il ne pouvait en avoir qu'une idée vague et sans consistance⁽³⁾. Cependant sans la notion de progrès, il n'est pas de sociologie possible.

De cette lacune dérivent chez Montesquieu deux autres défauts :

Le grand effort de Montesquieu aboutit, en somme, à « proclamer, comme type politique universel, le régime parlementaire des Anglais »⁽⁴⁾. Bien qu'insignifiant, ce résultat témoigne cependant que Montesquieu a su résister au facile plaisir de construire des « utopies métaphysiques ». Mais il n'aurait jamais désiré voir réaliser un tel type social s'il avait connu la notion du progrès.

C'est aussi l'ignorance du progrès qui l'a empêché d'utiliser correctement la fameuse théorie des climats. Elle est positive, car les climats sont des causes physiques, nécessaires, qui régissent les faits sociaux et s'imposent à la volonté du législateur. Cependant, parce qu'il n'avait pas l'idée du développement social, Montesquieu a pris l'accessoire pour l'essentiel. On ne peut en effet juger scientifiquement l'action des climats qu'en se plaçant au point de vue du progrès. Dans ce cas, on voit qu'elle peut tout au plus retarder ou accélérer la progression sociale⁽⁵⁾, et même cette action diminue d'intensité avec les progrès de la civilisation⁽⁶⁾. Avec ces sages réserves, inspirées par la théorie du progrès, on ne risquera jamais d'exagérer, ce qui est arrivé à Montesquieu, l'action des climats.

Si donc Montesquieu a fait l'essentiel pour donner à

(1) Comte oublie que Montesquieu a fait sciemment œuvre de jurisconsulte, et indirectement, sans le vouloir, œuvre de sociologue.

(2) IV, 196.

(3) 195.

(4) 196, Comte se trompe évidemment. — *Vide infra*, liv. V, ch. II.

(5) 198.

(6) 199.

la science sociale un caractère positif, en faisant pénétrer le déterminisme physique dans le monde social, il a, sans le vouloir, compromis cette admirable conquête par son ignorance du progrès social.

C'est à « l'illustre et malheureux » *Condorcet* qu'était réservée la gloire, dont il est en partie redévable au « célèbre et au sage Turgot », d'introduire la notion du développement social dans la science politique. Il lui a fait faire ce « pas important » dans la « mémorable » *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* (¹).

« Pour la première fois, la notion scientifique, vraiment primordiale, de la progression sociale de l'humanité a été enfin nettement et directement introduite, avec toute la prépondérance universelle qu'elle doit exercer dans l'ensemble d'une telle science, ce qui, certainement, n'avait pas lieu chez Montesquieu » (²). Comte vante la « belle introduction » où Condorcet découvre la pensée générale de « son projet philosophique d'étudier l'enchaînement fondamental des divers états sociaux » (³). Comme ce point de vue est, en effet, prépondérant chez Comte, on comprend les éloges, voisins de l'enthousiasme, qu'il donne à celui qu'il appellera plus tard « son père spirituel » (⁴). Ce petit nombre de pages immortelles, dit-il, ne laissent vraiment rien à désirer, surtout pour l'époque rien d'essentiel. Elles posent le problème sociologique dans toute son ampleur historique et les successeurs de Condorcet n'y ajouteront rien, car cet « admirable énoncé » est « à jamais acquis à la science » (⁵).

Cependant la tentative de Condorcet était destinée à avorter fatalement et cela malgré deux circonstances favorables dont Montesquieu, moins heureux, n'avait pu profiter : la première est d'ordre scientifique, la seconde est de nature politique.

(¹) 201. — *Vide infra*, liv. V, ch. III.

(²) 201.

(³) 202.

(⁴) *Vide infra*, V, chap. III ; ici il l'appelle encore « illustre philosophe ». — Cf. 208.

(⁵) 202. On verra en effet que Comte descend en ligne directe de Condorcet, *infra*, liv. V, ch. III, § 5, conclusion.

D'abord, le progrès des sciences naturelles avait développé dans tous les esprits cultivés la notion fondamentale des lois positives : de la physique, la notion de loi était passée dans la chimie et de là elle allait pénétrer dans la biologie. Or, l'esprit de Condorcet, préparé par les leçons du « grand d'Alembert », très au courant des méthodes mathématiques, versé dans les sciences physico-chimiques, ayant subi « l'heureuse influence des mémorables travaux de Haller, de Jussieu, de Linné, de Buffon et de Vieq d'Azyr », devait nécessairement songer à transporter dans l'étude des phénomènes sociaux la méthode positive ⁽¹⁾. C'est ce qu'il fit, mais très incomplètement. Il ne sut pas utiliser, comme l'aurait probablement fait Montesquieu ⁽²⁾, ces admirables progrès scientifiques, parce qu'ils étaient incomplets. La méthode positive n'avait pas encore envahi, du temps de Condorcet, « l'étude des phénomènes intellectuels et moraux » ⁽³⁾. Aussi s'est-il perdu dans de « vagues et irrationnelles conceptions » sur la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine ». L'étude positive de l'homme ⁽⁴⁾ l'aurait retenu sur cette voie et il n'aurait pas fait des rêves « chimériques et absurdes » ⁽⁵⁾.

Condorcet n'a pas davantage su tirer profit d'une seconde circonstance favorable, d'ordre politique, savoir la naissance même de la notion du progrès social ⁽⁶⁾.

Condorcet assista, en effet, et prit part à la Révolution. De plus, il sentit clairement, comme tous ses contemporains, la tendance de l'espèce humaine (représentée par la France), à abandonner l'ancien système social. Cette nouvelle circonstance favorable lui donnait sur Montesquieu une grande supériorité. Malheureusement, comme la précédente, elle ne produisit pas, chez lui, tous ses résultats. En effet, imbu de « l'esprit révolutionnaire » et « des préjugés critiques » qu'il engendre, Condorcet ne sut pas apprécier « sainement » le passé ⁽⁷⁾. Il le dénigre sans cesse, déclare « rétrogrades » toutes

⁽¹⁾ 203.

⁽²⁾ *Vide infra*, V, II. Montesquieu avait fait quelques travaux appréciés sur des points spéciaux de la physique et de la biologie.

⁽³⁾ 204.

⁽⁴⁾ Lisez : l'étude biologique des sentiments de l'individu, telle qu'on la trouve dans la phrénologie de Gall.

⁽⁵⁾ 204.

⁽⁶⁾ *Ibid.*

⁽⁷⁾ 205.

les doctrines, toutes les institutions, tous les pouvoirs prépondérants d'autrefois. Et, malgré cela, il proclame l'immense perfectionnement auquel l'espèce humaine est parvenue à la fin du XVIII^e siècle. Il ne s'aperçoit pas de la contradiction dans laquelle il tombe, car si tout le passé a été une série de reculs, on ne conçoit pas comment le progrès présent aurait pu être réalisé. Le progrès total ne peut être que le résultat de « l'accumulation spontanée des divers progrès partiels »⁽¹⁾. Cette erreur fondamentale a égaré Condorcet : il n'a découvert aucune loi véritable du développement humain, il n'a pas soupçonné que la période révolutionnaire n'était que transitoire, et enfin il a tout à fait manqué la conception générale de l'avenir social⁽²⁾. Pour apprécier le passé, il faut au contraire éviter l'esprit de dénigrement systématique comme aussi le fatalisme et l'optimisme. Il suffit de constater la nécessité des événements et, en vertu du principe des conditions d'existence, leur utilité⁽³⁾. Sur ce point, Montesquieu eut le sentiment des nécessités sociales et historiques, et il eut l'esprit plus positif, plus impartial que Condorcet⁽⁴⁾.

Ainsi, en dépit des circonstances soit scientifiques, soit politiques qui favorisaient Condorcet, sa tentative laisse subsister deux graves lacunes qu'il faudra combler : au lieu de dénigrer le passé et de forger de chimériques espérances, il faudra noter impartiallement les faits historiques et concevoir l'avenir d'après le passé⁽⁵⁾. Cependant son *Esquisse* conserve une « éminente valeur » ; car si Montesquieu a doté la science politique de l'idée de loi, Condorcet lui a donné celle de progrès. Et tous les deux font reposer cette science « sur l'ensemble des faits historiques »⁽⁶⁾. De toutes les tentatives faites pour arracher la science politique au joug des idées théologiques et métaphysiques, celles de Condorcet et de Montesquieu comptent parmi les plus efficaces.

⁽¹⁾ 206.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ 207.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ Dans le troisième Opuscule, *vide supra*. Comte reprochait en outre à Condorcet d'avoir mal divisé l'histoire, tout en lui faisant un mérite de s'être débarrassé des anciennes divisions par dynasties.

⁽⁶⁾ 209.

Il en est d'autres, celles des économistes et des historiens, qui, sans être de véritables essais de science sociale (¹), ont cependant préparé, d'une façon indirecte, l'avènement à la « positivité » de la science sociale.

Quoique très brève, l'appréciation des *Economistes* présente un grand intérêt. Comte, en effet, est arrivé à la sociologie par l'économie politique, comme en témoignent la lettre à Saint-Simon (1818) et ses lettres à Valat (²). Déjà en 1818 il reprochait aux théories économiques d'être mal liées. Le même reproche reparait ici (nous en sommes en 1839), mais Comte se montre plus sévère et il élargit la discussion.

Dans l'économie politique, il voit un système de conceptions purement métaphysiques (³) et cela, malgré l'affectation illusoire des formes spéciales et du protocole habituel du langage scientifique (⁴). Ce qui prouve le caractère métaphysique de cette prétendue science (⁵), c'est le fait suivant : les conceptions vraiment scientifiques sont présentées nécessairement comme continuant les travaux antérieurs et les perfectionnant. Quand, au contraire, un système de recherches prend un caractère personnel avec chaque auteur, en outre, quand les travaux particuliers ne s'enchaînent pas les uns aux autres par un perfectionnement graduel, mais que les notions fondamentales sont sans cesse remises en question, on peut être certain qu'il ne s'agit là que de controverses théologiques ou métaphysiques (⁶). Or, tel est le spectacle que nous offre l'économie politique. Depuis Adam Smith, « le maître immortel », elle n'a pas fait de progrès sérieux. Les notions les plus élémentaires comme celles de valeur, d'utilité, de production, vont au contraire en s'obscurcissant. Comte compare les controverses sur ces questions aux débats des scolastiques sur les attributions fondamentales des entités métaphysiques. Il n'y voit que d'oiseuses disputes de

(¹) Comte oublie que Montesquieu non plus n'y songeait pas. Seul Condorcet y a songé expressément. — *Vide infra*, V, ch. III.

(²) *Vide supra*, I, ch. I.

(³) IV, 212.

(⁴) 213.

(⁵) Comte songe, non à J.-B. Say ou à Dunoyer, mais à de Tracy.

(⁶) 214.

mots (¹). Les économistes exposent en effet non ce qu'est la valeur, mais l'idée qu'ils s'en font. Au lieu de classer les différentes sortes de valeur, au lieu de dégager leurs caractères communs et les conditions constantes dont elles dépendent, les économistes se proposent d'atteindre d'emblée l'essence de la valeur en soi, et c'est par là qu'ils ouvrent leur science. Ils font des analyses de concepts sans valeur objective.

En second lieu, ils étudient les phénomènes économiques, abstraction faite des autres faits sociaux ; cet isolement est, chez eux, une règle de méthode (²). Pour eux, les fonctions économiques suivent le développement qui est dans leur nature sans que, du moins à l'état normal, elles soient aucunement affectées par les autres fonctions sociales. La morale, le gouvernement, le droit, sont, d'après eux, sans action sur les rapports économiques. Ceux-ci dérivent tout entiers des instincts égoïstes, de la tendance à obtenir le plus de choses possibles, aux moindres frais possibles. L'immixtion d'un autre facteur ne pourrait que troubler les rapports économiques et les empêcher d'être eux-mêmes. Or, une telle conception est en contradiction avec la solidarité fondamentale des faits sociaux sur laquelle Comte a insisté longuement (³). « L'analyse économique ou industrielle de la société ne saurait être positivement accomplie, abstraction faite de son analyse intellectuelle, morale et politique, soit au passé, soit même au présent » (⁴). De plus, cet isolement voulu, systématique, est la meilleure preuve que l'économie politique n'a pu servir beaucoup à la constitution de la sociologie, puisqu'elle se présente elle-même comme distincte et indépendante de la science politique (⁵). Elle a même retardé la constitution de la sociologie en présentant son propre isolement comme un modèle bon à suivre.

Les économistes devaient fatalement tomber dans ces erreurs. En effet, « sortis des rangs des avocats ou des littérateurs » (⁶), étrangers par leur éducation à

(¹) 215.

(²) 216.

(³) Montesquieu l'avait déjà fait. — *Vide infra*, V, II.

(⁴) 216.

(⁵) 210.

(⁶) Sur le rôle de ces derniers, voir troisième Opuscule.

toute notion de loi naturelle, à tout sentiment de vraie démonstration (¹), ils ne pouvaient que tomber dans la métaphysique.

Adam Smith est une illustre exception. En effet, dans ses *Recherches sur la nature et la cause de la richesse des nations*, il ne s'est pas proposé de fonder une science spéciale, mais seulement d'éclairer différents points essentiels de philosophie sociale : la division du travail, l'office fondamental des monnaies, l'action générale des banques, etc. On ne trouve pas chez lui cet appareil scientifique extérieur qu'affectaient les économistes. Il ne cherche pas à poser des définitions fondamentales, d'où il déduira l'ensemble de sa doctrine, mais il disserte sur les faits économiques qui lui paraissent les plus importants et sa philosophie est étayée sur un riche fonds d'observations. Ses études scientifiques préalables lui avaient appris la vraie méthode scientifique (²). D'autre part, Smith ne conçoit pas les faits économiques comme indépendants des autres faits sociaux. Il se préoccupe de l'influence qu'exercent sur les rapports économiques le milieu physique, les mœurs, les lois positives.

Mais Smith n'est qu'une exception, et, d'une façon générale, les économistes ont été peu utiles à la sociologie. Cependant, il lui ont rendu trois services réels, quoique indirects :

1^o Appréciée au point de vue historique, l'économie politique appartient à la période critique et révolutionnaire, c'est elle qui a discrédité la politique industrielle de l'ancien régime, qui devenait nuisible à l'essor de l'industrie moderne. En cela consistait son vrai rôle, indispensable mais provisoire, elle y a pleinement réussi « sans que le vernis scientifique dont elle a vainement tenté de se couvrir » y ait contribué (³).

2^o De plus, elle a mis en relief la solidarité des intérêts humains (⁴) ; elle a ainsi dissipé le préjugé qui, soit entre individus, soit entre peuples, représentait l'amélioration de la condition matérielle des uns comme ne pouvant résulter que de la détérioration correspon-

(¹) 212.

(²) 212, 213.

(³) 217.

(⁴) C'est un axiome chez Bentham et Mill qui sont à la fois des moralistes et des économistes.

dante chez les autres (¹). On parlait aussi avec mépris du « genre le moins noble des relations sociales » (²). Ces théories revenaient à « nier ou à méconnaître le développement industriel en supposant nécessairement constante la masse totale de nos richesses » ; cela revenait aussi à nier « toute discipline industrielle » (³). Les économistes ont eu le mérite de dissiper cette fausse idée et la science sociale s'emparera de leur point de vue qui, ici, est le vrai.

3^e Elle s'emparera aussi, pour la compléter et l'élargir, de l'histoire de l'industrie ébauchée par les économistes (⁴), car la sociologie doit être l'histoire de tous les progrès de l'humanité, temporels et spirituels, industriels et scientifiques.

Mais ces différents éloges entraînent immédiatement deux nouvelles critiques. En effet, si, à ce double point de vue, la science économique a pu servir à la constitution de la science sociale, l'importance de ce service est de beaucoup réduite par la manière dont les économistes détruisent l'ancien système et proclament l'harmonie des intérêts : comme ils ont eu pour fonction de saper l'organisation politique de leur époque, ils ont dépassé le but et sont allés jusqu'à nier l'utilité de toute organisation politique, jusqu'à systématiser l'anarchie (⁵). De plus, le fait même qu'ils constatent, la solidarité naturelle et spontanée des intérêts humains, les a amenés à rejeter toute intervention régulatrice, toute institution destinée à régulariser cette coordination spontanée ; tandis qu'au contraire cette solidarité spontanée est « la source première de la possibilité d'une telle organisation » (⁶).

Outre l'erreur théorique qui se trouve impliquée dans une telle doctrine, elle provoque une véritable démission de la science au point de vue pratique (⁷). Comte fait justice du fameux sophisme d'après lequel la liberté guérit les maux de la liberté, pourvu qu'on lui laisse le temps de produire tous ses effets, sophisme d'après lequel notamment les progrès industriels finis-

(¹) 220.

(²) 219.

(³) 220.

(⁴) 222.

(⁵) 218.

(⁶) 219.

(⁷) 220.

sent à la longue par profiter à ceux-là mêmes qui en ont souffert au premier abord. Et il suffit à Comte, pour réfuter ce raisonnement, de rappeler que la vie de l'homme n'a pas une durée indéfinie, et que les victimes des progrès ne vivront jamais assez longtemps pour goûter les compensations promises⁽¹⁾.

Arrivant enfin au mouvement historique qui caractérise le xix^e siècle⁽²⁾, Comte l'apprécie en peu de mots et concentre ses efforts sur l'*Histoire universelle* de Bossuet⁽³⁾.

Il loue Bossuet, parce qu'il a embrassé, dans une conception systématique et unique, l'ensemble du passé social, ce qui est l'objet propre de la sociologie. On ne saurait penser à lui emprunter la ressource « facile mais illusoire »⁽⁴⁾ dont il disposait, savoir la prédétermination et la liaison providentielles de tous les événements historiques ; cependant Bossuet a tracé un « imposant modèle » ; il nous apprend que le but final des études historiques (et par cela même sociologiques) est la coordination rationnelle de la série fondamentale des divers événements humains d'après un dessin unique⁽⁵⁾.

Sous l'influence « directe ou indirecte, inaperçue ou sentie » de Bossuet, les travaux historiques ont pris en France, en Angleterre et en Allemagne un caractère philosophique et positif de plus en plus satisfaisant. Il faut s'en féliciter, car la science historique et la science politique coïncident : l'une ne va pas sans l'autre⁽⁶⁾. Et Comte apprécie avec force les travaux de l'école historique allemande qui (sous l'influence de Savigny) s'efforce de lier, à chaque époque du passé, l'ensemble de

(¹) 221-222. — Telle est l'appréciation que porte Comte sur l'économie politique et dans laquelle, à côté de vues assez neuves et intéressantes, on chercherait vainement la moindre allusion à la théorie fondamentale des économistes, si chère à Comte lui-même, celle des lois nécessaires qui régissent les faits économiques. Cependant il y fait une rapide allusion, IV, 272. Mais ce n'est pas assez. Car J.-B. Say, notamment, a le sentiment des lois nécessaires autant que qui que ce soit.

(²) *Vide infra*, Saint-Simon.

(³) 224.

(⁴) 223.

(⁵) 224. La sociologie de Comte repose en effet sur une loi unique, celle des trois états.

(⁶) 226.

la législation avec l'état correspondant de la société (¹).

Malheureusement l'histoire est encore trop littéraire, trop descriptive, pas assez scientifique (²). Elle n'établit pas, ce qu'il faudrait faire, « une vraie filiation rationnelle dans la suite des événements sociaux » (³); elle est par suite incapable de prévoir le moindre fait. Les critiques mêmes dont on accable aujourd'hui toute tentative de ce genre témoignent assez combien les esprits sont peu disposés à concevoir l'histoire, l'instrument propre de la sociologie, comme une science positive.

III

ÉTAT ACTUEL DE LA SOCIOLOGIE

Les éloges exprimés par Comte témoignent de ce qui a été fait et bien fait; ses critiques nous font connaître ce qu'il reste à faire et ce qui est réalisé effectivement dans le *Cours de philosophie positive*. En présentant les unes et les autres dans un ensemble synthétique (⁴), nous aurons un nouveau tableau de la méthode de la sociologie chez Comte.

Dans ce qui précède, deux notions occupent le premier plan: celle de *loi*, introduite par Montesquieu et qui se ramène à l'ordre, fondement de la statique; celle de *progrès*, présentée par Condorcet et qui sert de fil conducteur à la dynamique. De là dérivent tous les aspects de la méthode.

Si, en effet, il existe des lois nécessaires dans les faits sociaux, ceux-ci sont des *faits* proprement dits, des « choses » qu'il faut observer et comparer, et non construire *à priori*. S'il y a des lois nécessaires, tout ce qui a été devait être, tout ce qui est arrivé a été aussi utile, aussi parfait que le comportait l'époque: il ne faut donc pas dénigrer le passé, mais bien se contenter de l'observer. Si les faits obéissent à des lois nécessaires, il

(¹) *Ibid.*

(²) *Vide infra*, Saint-Simon.

(³) 225. Saint-Simon l'avait réclamé avant Comte. Vico et Kant l'avaient fait avant Saint-Simon et Comte. Sur tous ces penseurs, *Vide infra*, liv. V, ch. I et V.

(⁴) Voir plus haut la conclusion du livre I, et plus bas celle du livre V.

faut cesser de croire au pouvoir illimité du législateur, et reconnaître avec Montesquieu que le législateur lui-même, loin de s'affranchir des nécessités historiques, impersonnelles et séculaires, ne fait qu'en prendre conscience et les formuler clairement ; si enfin il y a des lois, le sociologue doit s'appliquer à prévoir les phénomènes futurs, ce qui est le propre de toute vraie science. Chercher les lois par l'observation, constater sans louer ni dénigrer, limiter l'action du législateur et prévoir l'avenir, tel est le premier aspect de la méthode sociologique.

D'autre part, si tous les faits sociaux, soit pris isolément, soit considérés dans leur ensemble, si les sociétés elles-mêmes sont entraînées par un courant irrésistible, le Progrès, le sociologue doit grouper les faits et former de larges séries sociales ; il divise l'histoire entière d'après une loi unique, celle des trois états, et ramène la masse indéfinie des faits à l'unité de cette loi. D'un autre côté, il tient compte de la solidarité de tous les faits sociaux, soit dans l'espace, soit dans le temps ; aussi explique-t-il le détail par l'ensemble et finalement tous les faits historiques par la seule loi des trois états. Il ne fait intervenir les autres modes d'explication, le climat par exemple, qu'accessoirement. Tel est le second aspect de la méthode, qui est peut-être plus caractéristique que le premier, qu'il complète.

Des conséquences assez importantes dérivent de ces deux groupes fondamentaux de caractères. Ainsi le sociologue doit fréquenter toutes les sciences positives, puiser en elles la notion d'ordre ou de loi, et celle de progrès, apprendre dans l'étude de l'homme intellectuel et moral que le Progrès n'est pas nécessairement une marche vers une perfectibilité indéfinie. Mais surtout il doit, à l'exemple des sciences positives, relier ses efforts à ceux de ses prédecesseurs et les compléter ; il évitera de remettre en question les notions fondamentales de la science. Au point de vue de la doctrine, qui, en ces matières, est inséparable de la méthode, il doit prendre conscience de l'évolution nécessaire des sociétés, tourner son attention du côté de l'histoire de l'industrie, faire voir que l'ancienne politique industrielle a fait son temps ; enfin préparer la nouvelle politique fondée sur l'ordre, la division du travail et l'accord des intérêts.

Si la sociologie repose ainsi sur la notion de loi et celle de progrès, il ne faut pas s'étonner de son apparition si tardive, car pour que la notion de loi pût pénétrer dans le domaine social, il fallait qu'elle eût déjà envahi la biologie et surtout ces faits biologiques si complexes appelés faits intellectuels et moraux. Pour cela, il fallait d'abord les réduire aux mouvements du corps et du cerveau, puis les étudier par l'observation proprement dite, la méthode comparative et l'observation pathologique. Mais la chose a été faite au début du siècle seulement par « l'illustre Gall ». D'autre part, l'idée de progrès ne pouvait frapper les esprits qu'après une immense commotion sociale telle que la Révolution. Ainsi donc ces diverses conditions, scientifiques et politiques, expliquent amplement pourquoi l'apparition de la sociologie a été si tardive ⁽¹⁾.

Ce nouveau tableau de la méthode sociologique coïncide avec celui que nous avons tracé à la fin du chapitre V et avec celui que nous avons proposé à la fin du livre I.

Pour en mesurer toute la portée, il convient de rappeler une idée chère à Comte : la sociologie doit être conçue et réalisée d'après le modèle des sciences positives et sa méthode doit coïncider avec celle des autres sciences.

Or, dans toutes les sciences positives, dignes de ce nom, la méthode est évidemment positive. Ce caractère général et fondamental peut être ramené à quatre traits principaux : 1^o le premier de tous, c'est le déterminisme car il n'y a de science que des lois ⁽²⁾; 2^o par suite, les faits sociaux sont des *faits* dans la plus forte acception du mot. Comte répète avec Hume : « Toute proposition qui n'est pas finalément réductible à la simple énonciation d'un fait, ou particulier ou général, ne saurait offrir aucun sens réel et intelligible » ⁽³⁾. Comte cependant se défend de pencher du côté de l'empirisme, car il revendique énergiquement les droits du calcul et du raisonnement ⁽⁴⁾; 3^o si la méthode positive ne s'occupe que

⁽¹⁾ IV, 189, 190.

⁽²⁾ *Cours*, VI, 655, 657, 658.

⁽³⁾ *Ibid.*, 647.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 647, 648.

des *faits*, il faudra évidemment refuser le droit de cité soit aux prétendus faits psychologiques, soit aux prétendues « causes ». Les premiers sont des mouvements du cerveau, les autres sont des « entités » verbales, sans aucune réalité ou tout au moins inconnaisables. Ainsi, la méthode positive, chez Comte, débute par le déterminisme et s'achève par le relativisme, ce dernier mot signifiant la négation de tout ce qui n'est pas un fait visible et tangible ou relation entre des faits de ce genre. Elle nie la psychologie et la métaphysique. Elle « écarte comme nécessairement vaine toute recherche quelconque des causes proprement dites, soit premières, soit finales, pour se borner à étudier les relations invariables qui constituent les lois effectives de tous les événements observables, ainsi susceptibles d'être rationnellement prévus les uns d'après les autres »⁽¹⁾. L'esprit humain ne peut connaître que ce qui est donné, avéré, *appréciable à notre organisme*⁽²⁾. Le reste (faits psychiques, âme, causes, mode de production des phénomènes) nous est inaccessible⁽³⁾; 4^o Une méthode qui part du déterminisme et qui, n'admettant que des faits, aboutit à un relativisme d'un genre spécial, ne pouvait reconnaître comme procédé de recherche que l'observation. La méthode positive, dit en effet Comte, subordonne l'imagination à l'observation et, en toute circonstance, substitue le relatif à l'absolu⁽⁴⁾. Si, en effet, tous les faits sont soumis à des lois, on ne peut les connaître *à priori* il faut d'abord les percevoir. En outre, s'il n'existe que des phénomènes et leurs relations, l'esprit ne peut connaître que des rapports⁽⁵⁾. Cependant « les théories successives sont comme des approximations croissantes d'une réalité qui ne saurait jamais être rigoureusement appréciée, la meilleure théorie étant toujours, à chaque époque, celle qui représente le mieux l'ensemble des observations correspondantes »⁽⁶⁾. Il ne faudrait pas, pour cela, croire que l'esprit soit livré « à des fluctuations arbitraires et indéfinies », car tous les entendements sont homogènes au double point de vue de l'im-

⁽¹⁾ VI, 645.

⁽²⁾ 646.

⁽³⁾ Cf. *Cours*, I, 11, 12, 13.

⁽⁴⁾ VI, 666 à 671.

⁽⁵⁾ 671. Comte commente avec quelque gaucherie Kant, qu'il connaît par de simples résumés. Il le lira plus tard. *Cours*, VI, Préf. XXXVIII, note.

⁽⁶⁾ 673.

pression sensible et des opérations intellectuelles (¹). Enfin, si tout change, tout changement est un progrès, un pas en avant vers *la vérité fondamentale* (²).

Ces différents caractères, la méthode sociologique les présente nettement, comme on a pu le voir dans les chapitres précédents par l'appréciation des efforts de Montesquieu, de Condorcet, des économistes et des historiens. Seulement, la sociologie apporte un procédé nouveau : la méthode historique.

Comte ajoute une telle importance à ces diverses considérations qu'il les présente sous une foule de formes. Ainsi il dit ailleurs que la sociologie a désormais acquis trois caractères diamétralement opposés à ceux qu'elle avait dans sa phase, encore mal dissipée chez tant d'esprits : théologique et métaphysique (³). Nous avons vu en effet que, avant les tentatives des prédecesseurs immédiats de Comte et longtemps encore après eux, faute d'admettre des lois nécessaires, elle subordonnait les faits à l'imagination, visait les explications absolues, et déclarait illimitée l'action du législateur, ce qui rendait impossible toute prévision.

Elle présente désormais trois caractères absolument différents : d'abord, comme toutes les sciences, elle pose en principe qu'il y a des lois : aussi, comme les autres sciences, elle subordonne l'imagination aux faits qu'elle serre d'autant près que possible (⁴). De plus, elle renonce à connaître la cause dernière et cachée des faits, parce que « l'exakte réalité », la réalité absolue, ne peut « jamais » être, pas plus ici que dans les autres sciences « en aucun genre, parfaitement dévoilée » (⁵) ; renonçant à l'absolu, elle se contente du relatif ; elle explique un fait par un autre, et ainsi de suite. Elle ne parle plus de type politique immuable et unique (⁶). Enfin, parce que les faits sociaux sont régis par d'invariables lois, la sociologie pratique, c'est-à-dire la politique proprement dite, ne se flatte plus de manier à son gré les institutions ; elle ne suppose plus « l'espèce humaine dépour-

(¹) 674, 675.

(²) 676.

(³) *Vide supra*, II, chap. I, et chap. VI, § 1.

(⁴) IV, 285.

(⁵) 238.

(⁶) 238, 239.

vue de toute impulsion spontanée et toujours prête à subir passivement l'influence quelconque du législateur, temporel ou spirituel pourvu qu'il soit investi d'une autorité suffisante ⁽¹⁾). Au contraire, elle limite l'action du législateur ⁽²⁾, car pour agir sur les faits sociaux, il faut d'abord en connaître les lois. Celui qui veut commander à la nature doit d'abord lui obéir.

C'est ainsi que l'esprit positif qui a régénéré les autres sciences vient aussi de régénérer la science politique ⁽³⁾.

Enfin, de même que toute science permet la prévision, de même la science politique désormais régénérée peut, sans être taxée d'ambition démesurée, prévoir les faits sociaux ⁽⁴⁾. En effet, fondée sur des faits, donnant des explications relatives, enfin limitant l'action du législateur, elle établit dans les faits sociaux une certaine fixité, base indispensable de toute prévision ⁽⁵⁾, — prévision absolument impossible si les faits étaient le jouet d'une Providence ou de volontés surnaturelles quelconques ⁽⁶⁾.

La science sociale s'est donc débarrassée de tous les liens qui la retenaient encore dans la phase théologique et métaphysique. Elle vient d'en acquérir de nouveaux qui justifient sa place dans l'encyclopédie positive et son titre désormais mérité de science sociale positive ou sociologie.

IV

ROLE MENTAL DE LA SOCIOLOGIE

La sociologie couronne la philosophie des sciences, elle leur apprend la méthode historique et, créant un système d'idées fixes et communes, elle servira bientôt à régénérer les sociétés.

Comte a une véritable passion pour l'unité. Il veut la faire régner dans les sciences et les idées, bientôt dans les sociétés, plus tard dans les actions (voire même dans

⁽¹⁾ 244.

⁽²⁾ 246.

⁽³⁾ 247.

⁽⁴⁾ 249.

⁽⁵⁾ 250.

⁽⁶⁾ 251.

le culte) ⁽¹⁾). Et s'il est permis de mesurer le caractère *philosophique* d'un penseur à son goût pour l'unité, on ne peut pas nier le caractère profondément philosophique de Comte.

Plus tard, il dira que toutes les sciences sont des préparations de la sociologie et même de la morale ⁽²⁾.

Pour le moment, la synthèse totale du savoir humain que Descartes voulait, au dire de Comte, opérer à l'aide des mathématiques, Comte se flatte de la réaliser par la sociologie ⁽³⁾. L'esprit sociologique est réellement apte à jouer ce rôle. En effet, sa supériorité est double; d'abord, au point de vue logique, le sociologue est supérieur au mathématicien, parce qu'il connaît et applique tous les procédés de la méthode positive, ensuite parce que l'histoire et les nécessités historiques lui donnent le sentiment de la complexité des choses et du relatif ⁽⁴⁾.

Au point de vue scientifique, la sociologie est vraiment universelle. Se placer au point de vue humain ou social, voilà qui permet de faire une synthèse totale des connaissances, ce qui est refusé au mathématicien qui peut tout au plus étendre l'esprit mathématique à la philosophie inorganique : quelle synthèse incomplète ! puisqu'elle n'embrasse ni les vivants ni les sociétés ⁽⁵⁾. Or le point de vue sociologique embrasse tous les aspects de la réalité, assujettit toutes les sciences à un point de vue commun, soumet toutes les conceptions quelconques à une loi unique, et introduit partout le point de vue historique ⁽⁶⁾.

L'unité mentale ne peut être réalisée que par la science supérieure : la sociologie, et non par la science inférieure : les mathématiques. Le règne de l'esprit mathématique, ce serait le détail, la dispersion, le désordre et finalement l'anarchie. Le règne de l'esprit sociologique, ce sera l'ensemble, l'union, l'ordre, la synthèse ⁽⁷⁾. La sociologie fera régner dans les sciences l'esprit organique, l'unité. Rien ne sera plus facile que de transporter

⁽¹⁾ *Vide infra*, III, ch. II.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ VI, 597 et s.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 599, 600.

⁽⁵⁾ 604, 611.

⁽⁶⁾ 613, 614.

⁽⁷⁾ Elle nous apprend un mode de philosopher unique, 630, 631. Elle est la source du progrès intellectuel et moral, 634.

cet esprit dans la politique et dans les sociétés (¹). Soit dans le domaine de la spéculation, soit dans celui de l'action, la sociologie satisfait le double besoin des esprits et des sociétés : la positivité et l'universalité, le progrès et l'ordre (²). Elle fait prévaloir les idées d'ensemble. Sans revenir aux anciennes doctrines, Comte réalise à sa façon la synthèse, mais par la sociologie. Il est aux antipodes du matérialisme.

Comte place donc dans la sociologie une confiance au moins égale à celle que les métaphysiciens accordaient à la métaphysique (³). Elle est la science par excellence. En couronnant la hiérarchie des sciences et en utilisant tous leurs procédés, elle fait régner l'unité dans les idées et bientôt, cela est certain, dans les sociétés. Elle va faire passer, du domaine théorique dans le monde social et politique, les idées d'ordre et de progrès. D'où vient cette admirable métamorphose, à quoi faut-il attribuer ce rôle incomparable, sinon, estime Comte, au caractère nettement positif que vient de prendre la science des sociétés?

CONCLUSION GÉNÉRALE DES SIX PREMIERS CHAPITRES DU LIVRE II

Tous les arts : l'art des constructions, l'art de la navigation, les arts de la vapeur et de l'électricité, l'agriculture, la pharmacie, la médecine, demandent à une science, leur science, les connaissances théoriques capables de les diriger. Seul entre tous l'art politique a fait jusqu'ici exception à la règle (⁴) ; sans autre guide que quelques connaissances empiriques, ou quelques vagues notions théologiques et métaphysiques, hétérogènes et incohérentes, il prétend diriger les sociétés. Nos hommes d'Etat sourient de pitié quand on leur parle d'une politique théorique, scientifique. On dirait des nava-

(¹) 615, 619.

(²) 620.

(³) Notre interprétation se trouve confirmée par ces lignes de M. Lévy Bruhl, art. cité, p. 415 : ce n'est pas la métaphysique, c'est la sociologie qui nous conduira à une conception une et universelle, c'est-à-dire philosophique de la nature dans son ensemble.

(⁴) Voir début du livre II, et plus loin Conclusion générale.

teurs qui veulent se passer de l'astronomie (¹) ou des médecins qui oseraient se passer de l'anatomie et de la physiologie. Qu'en est-il résulté? Un désordre inouï dont nous avons retracé plus haut le tableau (²).

La cause du mal indique le remède. Les sociétés sont dans le marasme parce qu'il n'existe pas de science politique, d'opinions fixes et communes? Hâtons-nous de créer cette science qui sera comme le bréviaire des hommes d'Etat. Et pour cela créons-la sur le modèle des autres sciences *positives* déjà constituées.

Or on appelle science positive celle qui, rejetant les dieux et Dieu, les entités et l'entité nature renonce à connaître la cause dernière des phénomènes. Elle s'applique à considérer exclusivement des phénomènes et leurs rapports nécessaires, les lois. Le jour où une recherche porte sur des lois, on peut dire qu'elle est positive, car tout dérive de là : l'emploi de l'observation, l'explication relative et la connaissance des lois permettant une certaine action sur les phénomènes et une certaine prévision de leur apparition future.

Tous ces caractères, la sociologie les possède depuis que, avec Montesquieu, nous avons déclaré les faits sociaux assujettis à des lois naturelles, nécessaires, mécaniques.

Ainsi l'encyclopédie des sciences compte une véritable science de plus; elle lui donne le droit de cité, parce que, placée au sommet de la hiérarchie à cause de sa complexité, la nouvelle science coïncide exactement avec les autres par l'esprit général qui est le déterminisme et le mécanisme; par l'objet, par l'explication qui est relative, par le but qui est de guider un art, par les procédés qui sont absolument les mêmes : le raisonnement, l'observation, l'expérimentation, la méthode comparative, les conditions d'existence, l'explication du détail par l'ensemble, la classification et en plus la méthode historique ou le progrès; elle coïncide enfin avec elles par les idées directrices et les divisions : l'ordre, fondement de la statique; le progrès, base de la dynamique.

Mais ces indications ne suffisent pas. On juge une

(¹) Cf. Platon, *Rép.*, VI, *Allégorie des matelots révoltés*.

(²) *Vide supra*, liv. II, chap. I, 90 et s.

méthode par ses fruits ou ses applications. Telle est la nouvelle tâche qui s'offre désormais aux efforts de Comte. Fidèle aux intentions de sa jeunesse, il réserve pour le *Système de politique positive* (1851-1854) les applications pratiques, dont il ne donnera ici qu'une ébauche très rapide. Mais il concentre toute la vigueur de ses méditations sur les applications théoriques de la méthode, la *statique* et la *dynamique sociales*.

La première analyse la structure des sociétés et utilise, avec l'observation et la comparaison, le principe des conditions d'existence qui convient admirablement à une *anatomie* des sociétés.

La deuxième décrit le mouvement général des sociétés et utilise non seulement l'observation et les comparaisons historiques, mais encore et surtout le procédé des séries sociales divisées en trois étapes principales ; elle décrit, pour chaque époque, l'histoire d'un peuple unique, mais elle suit de préférence les progrès intellectuels, scientifiques, artistiques et sociaux, sans négliger l'histoire des religions. Elle rattache tous les mouvements partiels au mouvement général ; en même temps, elle dédouble les séries en deux lignes parallèles : l'une montre la décadence des anciennes forces sociales (religion et militarisme), l'autre les progrès des nouvelles (science et industrie) qui acheminent lentement mais sûrement les sociétés vers l'état positif. La méthode historique est donc l'instrument favori de la dynamique sociale, car c'est la seule qui convienne à une *physiologie* des sociétés.

LA SOCIOLOGIE CHEZ A. COMTE

LIVRE SECOND (*suite*)

Applications théoriques de la méthode. La statique
et la dynamique sociales.

LIVRE II (*suite*)

APPLICATIONS THÉORIQUES DE LA MÉTHODE

CHAPITRE VII

LA STATIQUE SOCIALE ; STRUCTURE DES SOCIÉTÉS

La statique sociale a pour objet les sociétés « au repos » ; elle recherche les conditions d'existence communes à toutes les sociétés humaines et les lois d'harmonie correspondantes ⁽¹⁾. Et, comme les conditions générales de la vie en société concernent d'abord l'*individu*, puis la *famille*, enfin la *société* elle-même, et, en réalité, l'espèce humaine, surtout la race blanche ⁽²⁾, la statique sociale se compose de trois théories principales. Dans le *Cours*, Comte se borne aux indications essentielles, il réserve les détails pour le Traité de politique positive auquel il songe dès maintenant ⁽³⁾.

I

L'INDIVIDU

Considérons d'abord l'individu. Pour le faire vivre en société, il n'a été besoin ni d'un contrat social, ni d'un pouvoir politique fortement organisé, car l'individu est

⁽¹⁾ *Cours*, IV, 430.

⁽²⁾ 431.

⁽³⁾ Et qui ne sera pas du tout celui qu'on pourrait croire. — *Vide infra*, liv. III, et IV.

naturellement et nécessairement porté à vivre en société. Les analyses de Gall sur la sociabilité innée dans l'homme et les observations des voyageurs sur les sauvages, mettent hors de doute cette proposition, savoir que la société est un fait naturel ⁽¹⁾.

Il n'est pas vrai davantage que l'homme ait recherché la vie sociale afin de mieux satisfaire les divers besoins individuels. Car ces besoins n'ont pu exister et même être connus qu'après une certaine expérience de la vie sociale. L'utilité donc, loin de faire naître la vie en société, la présuppose. Du reste il eût été difficile, à l'origine, de connaître les avantages de la vie associée, *car elle exige plus de sacrifices qu'elle ne procure de bénéfices* ⁽²⁾.

Le point de départ de la statique et par suite de la sociologie, est donc la sociabilité spontanée de l'espèce humaine, « un penchant instinctif à la vie commune, indépendamment de tout calcul personnel » ⁽³⁾.

« Toute cette partie préliminaire de la sociologie pourra être un jour ⁽⁴⁾ très utilement éclairée par l'analyse comparative des différentes sociétés animales » ⁽⁵⁾. S'il est en effet établi que les animaux vivent en société on ne pourra plus douter que la vie en société ne soit naturelle, même quand il s'agit de l'homme.

Ainsi au point de vue sociologique, l'individu est un être sociable. Il présente deux autres tendances primitives et irrésistibles : 1^o au début, la vie affective l'emporte sur la vie intellectuelle ; 2^o les instincts égoïstes sont plus forts que les instincts sociaux.

En effet, par ses « imperfections physiques et les nécessités morales de sa condition » ⁽⁶⁾, l'homme est obligé d'employer constamment son intelligence à améliorer sa situation primitive. Malheureusement les fonctions intellectuelles ne peuvent s'exercer chez l'homme primitif qu'au prix d'une insurmontable fatigue. Il lui faut donc (la biologie ⁽⁷⁾ nous l'apprend), un stimulant

⁽¹⁾ 432.

⁽²⁾ 432, 433.

⁽³⁾ 433.

⁽⁴⁾ Ce jour est arrivé en 1875 où M. Espinas a fait paraître *Les sociétés animales*.

⁽⁵⁾ 435.

⁽⁶⁾ 436.

⁽⁷⁾ Lisez : psychologie de Gall ; Comte signale avec soin les documents fournis à la sociologie par « la biologie ».

étranger qui n'est autre que la vie affective. Il faut entendre par ce mot « les besoins fondamentaux de la vie organique » et les instincts de la vie animale⁽¹⁾. Sans ce stimulant l'homme n'aurait jamais dépassé l'activité matérielle.

Non seulement les « facultés affectives » arrachent l'intelligence à « sa léthargie native », mais encore elles donnent à l'activité humaine « un but permanent et une direction déterminée » sans lesquels elle se laisserait aller à rêver une existence « de purs esprits entièrement affranchis de tous besoins organiques et étrangers à toutes les passions animales et humaines »⁽²⁾.

Cependant la prépondérance de la vie affective, si utile au début, va en diminuant, car les progrès de la civilisation tendent, comme nous l'avons vu, à faire prédominer la vie intellectuelle et à lui subordonner nos penchants⁽³⁾.

D'autre part les penchants égoïstes sont les plus forts. Mais il ne faut pas pour cela ramener tous les penchants à l'égoïsme. Il s'en faut. L'école écossaise et la physiologie cérébrale ont fait « irrévocablement justice » des « sophismes métaphysiques » qui refusaient à l'homme tout penchant sympathique spontané⁽⁴⁾. Il est vrai que les penchants égoïstes sont plus énergiques au début. Cette vérité nous est encore enseignée par la « biologie ». Grâce à l'ascendant des intérêts privés sur les intérêts publics, la vie sociale est plus forte, plus soutenue⁽⁵⁾. Dans les temps primitifs l'individu ne pouvait souhaiter pour les autres que ce qu'il désirait pour lui-même. Ce n'est que bien plus tard qu'il concevra pour les autres un bonheur dont il ne tirera aucun avantage personnel⁽⁶⁾. Au début les affections sympathiques avaient besoins d'être « dirigées » par les affections égoïstes. Et « les peuples avancés » n'ont pas d'autre morale quand ils nous prescrivent « d'aimer nos semblables »⁽⁷⁾. Mais dans ce sublime précepte, l'instinct personnel ne cesse point de servir de guide et de mesure à l'instinct

⁽¹⁾ 438.

⁽²⁾ 439.

⁽³⁾ 440.

⁽⁴⁾ 441. Shaftesbury, Smith et Hume on fait justice des théories qui voient dans l'homme un être foncièrement égoïste.

⁽⁵⁾ 442.

⁽⁶⁾ Comte n'a jamais adopté l'utilitarisme. — *Vide supra*, liv. I, *passim*.

⁽⁷⁾ 443. Cf. Stuart-Mill, *L'utilitarisme*.

social... car, en quoi et comment celui qui ne s'aimerait point pourrait-il aimer autrui ? » ⁽¹⁾.

Ainsi, en utilisant les données « biologiques » et en se plaçant au point de vue sociologique, l'individu, d'après Comte, est spontanément sociable ; chez lui, la vie affective domine et stimule la vie intellectuelle, et dans la vie affective, ce sont les penchants égoïstes qui l'emportent sur les penchants sociaux, mais ceux-ci sont tout aussi naturels que ceux-là.

II

LA FAMILLE

Quelles sont les conditions d'existence sociale concernant la famille ?

Un système ne peut être formé que d'éléments qui lui soient homogènes ⁽²⁾. La société est donc composée de petites sociétés c'est-à-dire de familles. *La famille est ainsi la véritable unité sociale*. Comte ne veut pas dire que les familles soient devenues des tribus et celles-ci des nations. Il envisage la famille au « point de vue politique » : il y trouve le germe des dispositions essentielles qui caractérisent l'organisme social ⁽³⁾. La famille est un intermédiaire nécessaire entre l'individu et l'espèce ou la société ; on ne peut pas le supprimer.

La vie de famille apprend en effet à vivre en harmonie, à obéir et à commander, à vivre pour autrui. Puisse un jour la vie sociale présenter à un degré aussi éminent une « association aussi profonde » entre les individus réunis !

Leur union vient de ce que dans la famille ils visent un but commun par des moyens différents ; chacun a sa fonction. Toute société doit être bâtie sur ce modèle : « il ne saurait y avoir de véritables sociétés sans le concours permanent à une opération générale, poursuivie par des moyens distincts, convenablement subordonnés les uns aux autres » ⁽⁴⁾. Donc toute société implique diversité et inégalité.

⁽¹⁾ 443.

⁽²⁾ IV, 447, 448.

⁽³⁾ *Ibid.*

⁽⁴⁾ 449.

Ces conditions d'existence se trouvent spontanément réalisées dans la vie de famille, et pour Comte l'esprit de famille est « la première base essentielle de l'esprit social ». Il déplore amèrement les attaques dirigées contre la famille (par Fourrier et les Saint-Simoniens) ; il y voit un « symptôme effrayant de désorganisation sociale ». Aussi faut-il se hâter de changer ses bases théologiques universellement discréditées et de leur substituer un fondement positif.

Pour cela, mettons provisoirement de côté l'évolution de la famille, qu'on retrouvera dans la Dynamique sociale et recherchons les éléments de la famille communs « à tous les cas sociaux, en regardant la vie domestique comme la base constante de la vie sociale ».

Au point de vue sociologique, la famille repose sur la subordination des sexes qui la crée et sur la subordination des âges qui la maintient, chose facile à observer chez les animaux où la famille commence dès que l'union sexuelle et par suite l'éducation des petits sont possibles.

Comte admire « respectueusement » comment l'instinct sexuel, « au lieu de troubler le monde par ses impétueux débordements » va devenir dans le mariage « la source de la plus douce harmonie ». Ici encore il déplore les attaques dont le mariage était l'objet à son époque. Il ne méconnaît pas que la conception du mariage a évolué : mais changer n'est pas bouleverser ⁽¹⁾. Quels seront les changements futurs ? c'est ce que la physique sociale dira plus tard ; elle s'occupe d'abord de l'ensemble ; les détails viendront après ⁽²⁾. Mais il faudra toujours maintenir « l'inévitable subordination naturelle de la femme envers l'homme » ⁽³⁾. Prenant pour base la connaissance de l'organisme et l'analyse « biologique » de la nature intellectuelle et morale de la femme, la philosophie positive maintiendra cette inégalité. Car la femme est naturellement inférieure à l'homme au point de vue intellectuel. Cependant chez elle les penchants altruistes l'emportent sur les égoïstes ; elle a pour rôle de corriger « la raison trop froide

⁽¹⁾ 450-454.

⁽²⁾ 455.

⁽³⁾ *Ibid.*

ou trop grossière qui caractérise habituellement » le sexe fort ⁽¹⁾.

La même inégalité doit être maintenue pour ce qui concerne l'autre base de la famille : la subordination des âges, c'est-à-dire la subordination des enfants aux parents ⁽²⁾. Elle est « le type nécessaire de toute sage coordination sociale » ⁽³⁾ ; éloignée de l'avilissement, elle consiste dans une respectueuse obéissance, et repose sur la nécessité et la reconnaissance. Du côté du supérieur elle est une autorité faite de dévouement. Comte n'espère pas que la vie sociale présente jamais, au même degré que la famille, une soumission aussi complète, aussi dévouée, comme une protection aussi touchante ⁽⁴⁾.

La vie de famille est l'école de la vie sociale, puisqu'elle apprend à obéir et à commander. Il faudrait donc se garder de concevoir la première à l'image de la seconde. C'est l'inverse qui doit être le vrai ⁽⁵⁾.

La famille nous apprend aussi le sentiment de la continuité sociale ⁽⁶⁾ en rattachant l'avenir au passé. Respecter ses parents et ses ancêtres, c'est être prêt à respecter nos prédecesseurs en général. Ce respect est indispensable à la vie sociale. *Il importe que l'homme ne se croie pas né d'hier* ⁽⁷⁾. Nos révolutionnaires l'ont trop oublié. La philosophie positive rétablit le respect, condition de l'harmonie sociale. Elle ne pourrait faire autrement, car elle prend « l'histoire pour base scientifique », et, comme nous le savons, « représente les hommes de tous les temps, aussi bien que de tous les lieux, comme d'indispensables coopérateurs à une même évolution fondamentale, intellectuelle, ou matérielle, morale ou politique » ; elle s'efforce de rattacher tout progrès actuel aux progrès antécédents, et par cela même elle « régularise l'idée et le sentiment de la

⁽¹⁾ 458-459. A partir de 1845, Comte sera plus enthousiaste sur ce chapitre. Avant cette date et sur cette question il avait échangé avec Stuart-Mill une curieuse correspondance. Cf. Lettres de Stuart-Mill publiées et traduites par Lévy-Bruhl. *Supra Bibliogr.*, XIII, XIV.

⁽²⁾ 460.

⁽³⁾ 461.

⁽⁴⁾ 462.

⁽⁵⁾ 463.

⁽⁶⁾ 464. On sait déjà toute l'importance attribuée par Comte à cette considération.

⁽⁷⁾ 465.

continuité sociale » ⁽¹⁾ sans tomber dans la servile admiration du passé.

Comte déclare qu'il ne traitera pas ici des relations fraternelles, mais pour lui elles ne doivent pas reposer sur l'égalité, car la famille étant un système et tout système impliquant subordination, il faut, parmi les frères, que l'un commande et que les autres obéissent ⁽²⁾.

III

LA SOCIÉTÉ, LA DIVISION DU TRAVAIL SOCIAL

Comte arrive ainsi à la société, qui, pour lui, est formée de familles et non d'individus ; elle est bâtie en effet sur le modèle de la famille ⁽³⁾. Suivant toujours la même méthode, il va rechercher les éléments communs à toutes les sociétés dans tous les temps et dans tous les lieux, comme il l'a fait pour l'individu et la famille ⁽⁴⁾.

La société est un organisme vivant. Pour l'étudier il faut s'en détacher et se mettre, en quelque sorte dans la situation du savant qui étudie les corps chimiques par exemple.

Entre tous les phénomènes naturels, les faits sociaux offrent « le plus merveilleux spectacle » ; on y voit une « immensité d'individus », doués chacun d'une existence distincte et indépendante ⁽⁵⁾ concourir à un même but d'une façon régulière et continue ; sans se concerter, ils travaillent à un même développement général qu'ils ignorent pour la plupart, et ils croient agir d'après « leurs impulsions personnelles ». On y voit les efforts individuels à la fois séparés et concourants, ce qui est le fondement universel et nécessaire de la vie sociale dans tous les temps, dans tous les lieux.

On trouve dans les sociétés animales une ébauche de

⁽¹⁾ 466.

⁽²⁾ 466, 467.

⁽³⁾ Il est grave de prendre la famille comme type social. Mais Comte n'est pas individualiste. Et, de plus, il supportait avec peine les attaques dirigées par Fourrier et les Saint-Simoniens contre la famille. Il manifeste en plusieurs endroits l'intention de réagir contre ces attaques qu'il qualifie de déplorables et d'effrayantes. Et c'est eux qu'il vise en donnant ici cette importance à la famille.

⁽⁴⁾ 469.

⁽⁵⁾ 470.

ce fait si caractéristique ; on le trouve aussi dans la famille. Seulement la famille est plutôt une union fondée sur l'attachement et la reconnaissance, destinée à satisfaire nos instincts sympathiques. Elle est une « union » et non une « association ». Au contraire « dans les combinaisons sociales proprement dites, l'économie élémentaire présente inévitablement un caractère inverse : le sentiment de la *coopération*, jusqu'alors accessoire, devient, à son tour, prépondérant, et l'instinct sympathique, malgré son indispensable persistance, ne peut plus former le lien principal »⁽¹⁾.

Comte ne veut pas dire avec les économistes que c'est la division du travail qui a suscité l'état social ; il est au contraire évident, dit-il, que la coopération, bien loin d'avoir pu produire la société, en suppose nécessairement le préalable établissement spontané⁽²⁾. Mais si la sympathie a dû nécessairement intervenir pour déterminer le rapprochement définitif des familles isolées, la coopération seule, pense Comte, a imprimé à leur association spontanée un caractère prononcé et une consistance durable⁽³⁾.

Ces diverses considérations suffisent à montrer l'inanité des théories de Fourier sur le travail « attrayant » qui tend à renverser « la répartition nécessaire des travaux humains et la spécialisation correspondante des occupations individuelles »⁽⁴⁾, fondement de toute société.

C'est qu'en effet, quand on analyse la structure interne des sociétés, le fait essentiel c'est la *division du travail*, de même que plus tard, quand on étudiera le mouvement et l'évolution des sociétés, ce sera le progrès. Mais il s'agit ici de la division du travail considérée dans toute sa généralité. Ce n'est pas seulement dans une usine que le travail est divisé, suivant la conception incomplète des économistes⁽⁵⁾, c'est encore dans la société et même dans les nations envisagées dans leurs rapports réciproques : elle est, dit Comte, dans un pas-

⁽¹⁾ 471, 472.

⁽²⁾ 474. *Vide contra* Spencer. Sans être partisan de l'industrialisme, Comte donne cependant à toute société, pour fondement, la division du travail. De toutes les lois statiques, celle-ci, à ses yeux, est la plus importante.

⁽³⁾ 475.

⁽⁴⁾ 477.

⁽⁵⁾ 476.

sage célèbre, « *la condition la plus essentielle de notre vie sociale* » ; mais, ajoute-t-il, il faut concevoir la division du travail « dans toute son étendue rationnelle, c'est-à-dire l'appliquer à l'ensemble de nos diverses opérations quelconques, au lieu de la borner, comme il est trop ordinaire, à de simples usages matériels ». Considérée sous cet aspect « elle conduit immédiatement à regarder non seulement les individus et les classes, mais aussi, à beaucoup d'égards, les différents peuples comme participant à la fois, suivant un mode propre et un degré spécial, exactement déterminé, à une œuvre immense et commune dont l'inévitable développement graduel lie d'ailleurs aussi les coopérateurs actuels à la série de leurs prédécesseurs quelconques et même à la série de leurs divers successeurs. C'est donc la répartition continue des différents travaux humains qui constitue principalement la solidarité sociale et qui devient la cause élémentaire de l'étendue et de la complication croissante de l'organisme social »⁽¹⁾.

C'est donc la division du travail qui est la cause du consensus social et de la solidarité sociale⁽²⁾. Elle développe l'instinct social « en inspirant spontanément à chaque famille un juste sentiment continu de son étroite dépendance envers tous⁽³⁾ les autres et de sa propre importance personnelle, chacune pouvant alors se regarder comme remplissant... une véritable fonction publique, plus ou moins indispensable à l'économie générale, mais inséparable du système total »⁽⁴⁾.

A ce point de vue l'organisation de la société repose sur une exacte appréciation des diversités individuelles, on divise le travail et chacun prend celui qu'il peut le mieux remplir. Ainsi tous les individus sont utilisés

(1) 478, 479. Comte soulève dans ce passage un des problèmes sociologiques les plus importants. La solution en a été donnée, avec tous les développements et toutes les preuves désirables dans *La division du travail social* par M. Durkheim, V. dans cet ouvrage, p. 65. Toutefois, M. Durkheim n'admet pas les vues de Comte sur le gouvernement. — Plus loin, Comte, IV, p. 513, indique, en passant, un autre fait non moins important, la croissance et la condensation des sociétés nécessitent une division plus grande du travail et, par suite, une plus grande solidarité. V. Durkheim, *loc. cit.*, 290, note.

(2) 479.

(3) Comte a voulu dire sans doute *toutes*.

(4) 480. L'encyclopédie des sciences nous a offert le modèle de cette interdépendance fondée sur un échange réciproque de services.

pour le bien commun, exactement comme cela se passe dans la famille. Mais il est douteux que l'organisation sociale devienne jamais aussi parfaite, sur ce point, que l'organisation domestique⁽¹⁾.

Mais les inconvénients de la division du travail, signalés par Comte en 1826 dans le quatrième Opuscule⁽²⁾ amènent Comte à analyser une autre condition fondamentale de la vie sociale et qui est précisément destinée à conjurer les dangers de la séparation des travaux ; cette condition est la création d'un organe central, le gouvernement, car l'idée de société et l'idée de gouvernement sont étroitement corrélatives⁽³⁾.

Avant d'apprécier les inconvénients de la division du travail, avant de comprendre la nécessité d'un gouvernement, il importe de rappeler que la division du travail s'observe dans les travaux industriels, scientifiques, dans toutes les occupations en un mot⁽⁴⁾. Les inconvénients s'étendent donc à toute la société, et exigent un remède universel.

Cela posé, voici l'inconvénient fondamental :

Toute décomposition amène une dispersion. Or pour conjurer cette dernière il faut une discipline permanente.

La division du travail favorise l'esprit et les travaux de détail, mais d'autre part elle étouffe ou du moins entrave l'esprit d'ensemble. Au point de vue moral, l'homme spécialisé dans une tâche ne songe qu'à son intérêt privé et n'aperçoit que vaguement l'intérêt public.

D'une façon générale la spécialisation aiguise l'intelligence mais l'amincit ; elle attache l'homme à ceux qui font partie du même coin que lui, mais le rend indifférent aux autres « faute d'une suffisante analogie de mœurs et de pensées »⁽⁵⁾.

Ainsi la division du travail a développé et étendu la société. Par contre elle menace de la décomposer en une multitude de groupes isolés.

Elle rend un homme très adroit sous un rapport, et « monstrueusement inépte » sous tous les autres⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ 480.

⁽²⁾ *Vide supra*, 75 et s.

⁽³⁾ 481.

⁽⁴⁾ 482.

⁽⁵⁾ 483.

⁽⁶⁾ *Ibid.*

« Si l'on a souvent justement déploré dans l'ordre matériel, l'ouvrier exclusivement occupé, pendant sa vie entière, à la fabrication des manches de couteaux ou de têtes d'épingles, la saine philosophie ne doit peut-être pas, au fond, faire moins regretter dans l'ordre intellectuel, l'emploi exclusif et continu d'un cerveau humain à la résolution de quelques équations ou au classement de quelques insectes : l'effet moral, en l'un et l'autre cas, est malheureusement fort analogue : c'est d'inspirer une désastreuse indifférence pour le cours général des affaires humaines pourvu qu'il y ait sans cesse des équations à résoudre et des épingle à fabriquer »⁽¹⁾.

Le gouvernement est une fonction sociale qui content et prévient « la dispersion fondamentale des idées, des sentiments et des intérêts »⁽²⁾. Il est en somme la réaction d'abord spontanée puis réfléchie « de l'ensemble sur les parties »⁽³⁾. Cette réaction est une vraie fonction⁽⁴⁾. Sans entraver les tâches spéciales elle rappelle sans cesse à ceux qui s'y livrent « la pensée de l'ensemble et le sentiment de la solidarité commune ». Le gouvernement joue dans la société le rôle que joue la philosophie positive, couronnée par la sociologie dans la société des sciences ; elle leur rappelle qu'elles ont beau être cantonnées dans une tâche spéciale, elles n'en collaborent pas moins à une œuvre commune ; elle le rappelle à celles qui seraient tentées de l'oublier. Telle est la vraie fonction du gouvernement qu'on a tort, vulgairement, de rabaisser à de grossières attributions d'ordre matériel⁽⁵⁾. Ses fonctions sont aussi intellectuelles et morales⁽⁶⁾, comme on l'avait compris pendant le règne de l'organisation catholique du moyen âge où le pouvoir était divisé en temporel et spirituel.

Si donc la division du travail fait naître l'esprit de

⁽¹⁾ 484. Dans les *Sociétés animales* et dans la *Division du travail social*, MM. Espinas et Durkheim ont répondu à cette objection. Ils ont montré que si l'individu tombe de plus en plus sous l'étroite dépendance du groupe, c'est là un petit mal en échange d'un plus grand bien, savoir : le développement de plus en plus large de la solidarité humaine, car l'individualité, sous sa forme la plus haute, consiste, non dans l'isolement mais dans l'union avec d'autres individus.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ 485.

⁽⁴⁾ *Supra*, 75.

⁽⁵⁾ Contre Saint-Simon.

⁽⁶⁾ 486.

détail, le gouvernement, par une heureuse compensation, fait naître l'esprit d'ensemble. Tous les deux sont également indispensables à l'économie sociale⁽¹⁾, ce sont des conditions d'existence nécessaires de la vie sociale.

Le gouvernement est une fonction naturelle et nécessaire⁽²⁾ qui, à ce titre, s'est développée spontanément sans l'intervention de l'art ou de la réflexion humaine.

En effet, la société a duré ; cela prouve que l'ensemble a toujours réagi sur les parties. La fonction de régularisation est donc contemporaine de la société⁽³⁾.

De plus, qui dit division dit subordination, non seulement matérielle, mais encore intellectuelle et morale ; en effet, elle exige, outre la soumission, la confiance, soit dans la capacité, soit dans la probité des dirigeants. On trouve ce fait, non seulement dans les sociétés industrielles, mais même dans les sociétés militaires⁽⁴⁾.

La loi de cette subordination est la suivante : les travaux particuliers se placent sous la direction des travaux plus généraux. La loi qui a permis de classer les sciences permettrait ici de classer les fonctions sociales⁽⁵⁾. C'est ce qu'on fera plus tard quand on étudiera les sociétés industrielles. Quant aux sociétés militaires, cette loi y règne évidemment. En se subordonnant les unes aux autres, les diverses fonctions sociales arrivent à se subordonner à la plus générale de toutes, qui est précisément le gouvernement. En même temps les différences intellectuelles et morales s'accusent plus fortement entre les individus, car les forces intellectuelles et morales tendent de plus en plus à diriger et à « dominer le monde social »⁽⁶⁾.

Ainsi le gouvernement apparaît spontanément dans la société. Or il se trouve que nous avons deux penchants également spontanés, l'un nous pousse vers le commandement, l'autre vers l'obéissance. Il y a donc harmonie entre les dispositions individuelles innées et l'établisse-

⁽¹⁾ 487.

⁽²⁾ Contre Hobbes, Locke et Rousseau qui en faisaient une fonction surajoutée, destinée à veiller à l'exécution du fameux contrat social.

⁽³⁾ 488.

⁽⁴⁾ 489.

⁽⁵⁾ 40. — *Vide infra*, livre II, ch. IX.

⁽⁶⁾ 493.

ment nécessaire et spontané d'un gouvernement dans toute société.

Tels sont les principes élémentaires de la statique sociale, telles sont les lois qu'elle découvre. La société est un fait naturel. Elle a pour conditions d'existence la coopération d'individus qui recherchent d'abord leur intérêt personnel, de familles qui développent l'instinct sympathique et social, et enfin une division des fonctions qui, donnant satisfaction à l'égoïsme individuel, est régularisée et dominée par une fonction centrale, le gouvernement, qui rappelle aux parties composantes le sentiment du groupe (¹).

Si limitées que soient les indications de Comte sur la statique sociale (une seule leçon, la 50^e, lui est en effet consacrée) on a pu voir qu'elles sont établies d'après les principes de la méthode et spécialement : l'observation « biologique » de l'individu, l'analyse comparative de la structure de la société, la recherche de ses conditions d'existence ; et, d'une façon générale, tous les faits sont considérés comme naturels, spontanés. Il est donc fidèle au déterminisme. Dans le *Système de politique positive*, Comte s'étendra plus longuement sur les théories statiques auxquelles il consacrera de nombreux développements, et spécialement tout le volume second. Actuellement, séduit et emporté par l'attrait de la méthode historique, il va, à l'exemple de Condorcet, se livrer tout entier à l'histoire des progrès de l'humanité, à la dynamique sociale, à laquelle il consacre non seulement la leçon 51^e, mais encore les volumes V et VI du *Cours* tout entiers. Dès maintenant, la sociologie chez Comte va être une histoire universelle des progrès de l'humanité depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

(¹) 496

CHAPITRE VIII

LA DYNAMIQUE SOCIALE ; MOUVEMENT GÉNÉRAL ET VIE DES SOCIÉTÉS LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

I

GÉNÉRALITÉS

La dynamique sociale a pour objet les sociétés « en mouvement » ; elle recherche les lois du progrès. Elle est une « physiologie sociale » ⁽¹⁾ comme la statique avait été une anatomie. Cependant la progression sociale coïncide avec un mouvement général qui a ses sources dans l'animalité ; elle le continue et l'achève. Comme il s'agit des sociétés humaines, la progression tend, nous le savons, à faire prédominer les plus nobles attributs de l'humanité : l'intelligence et la moralité ⁽²⁾. Et si la dynamique sociale est une histoire générale de l'humanité, celle-ci, de son côté, est plus spécialement une histoire des progrès de l'esprit humain, car l'évolution intellectuelle domine, embrasse et implique toutes les autres ⁽³⁾, temporelles et spirituelles. Enfin, comme la loi qui régit les progrès de l'esprit et tous les autres n'est autre que la fameuse loi des trois états ⁽⁴⁾, on peut caractériser en peu de mots la dynamique sociale en disant qu'elle est un effort pour découvrir et vérifier la loi des trois états dans tous les faits historiques importants qui se sont succédé depuis les origines de la civilisation.

⁽¹⁾ *Cours*, V, 8.

⁽²⁾ IV, 499.

⁽³⁾ *Ibid.*, 519, 520.

⁽⁴⁾ Pour l'énoncé, le sens, l'importance et la preuve de cette loi, *Vide supra*, II, chap. V.

C'est là ce qui donne à la sociologie de Comte, dont la dynamique est la partie la plus importante et la plus étendue, une physionomie toute spéciale, dont il importe de bien préciser les traits.

D'abord une seule loi est invoquée par lui; c'est celle des trois états, qui est, dit-il, le fondement de la vraie philosophie de l'histoire⁽¹⁾. Aussi va-t-il former une seule série sociale⁽²⁾. L'humanité, pense-t-il, est comme un seul peuple auquel il convient de rapporter tous les faits historiques que l'on peut observer. Ce peuple unique est constitué par une série de peuples mis bout à bout. Le progrès total est la somme des progrès partiels qui ont été réalisés à chaque époque, par un seul peuple. Mais Comte n'envisage pas tous les peuples indistinctement, il choisit les peuples avancés, « l'élite ou l'avant-garde de l'humanité », qui comprend « la majeure partie de la race blanche ou les nations européennes »⁽³⁾; et à partir des temps modernes, il ne parlera même que des nations européennes occidentales. A chaque époque, il suit les destinées d'un peuple « élu »⁽⁴⁾, qui tient le flambeau de la civilisation, alimente sa flamme, le passe à un autre et ainsi de suite. Cela suppose évidemment que l'homme est le même à toutes les époques et dans toutes les civilisations, quel que soit leur degré de perfection⁽⁵⁾.

La dynamique sociale n'est donc pas une histoire universelle des sociétés; elle est simplement une histoire des progrès de l'esprit dans les sociétés européennes occidentales; elle n'est pas une histoire universelle de l'humanité, mais seulement de la race blanche.

Et encore cette histoire présente-t-elle un caractère très spécial: les sciences que la philosophie positive accueille dans son sein sont, nous l'avons vu, non des sciences concrètes, mais des sciences abstraites. La sociologie, parce qu'elle rentre dans le concert des sciences, subit le régime commun. Elle n'est pas « une histoire concrète des diverses sociétés humaines », entreprise impossible à l'heure actuelle; Comte borne son ambition à

⁽¹⁾ *Cours*, V, 2.

⁽²⁾ *Ibid.*, 3.

⁽³⁾ *Ibid.*

⁽⁴⁾ V. Bossuet et l'histoire du peuple juif dans l'*Histoire universelle*.

⁽⁵⁾ *Cours*, V, 27.

« la recherche abstraite des lois de la sociabilité »⁽¹⁾. Si donc l'histoire remplit une fonction indispensable en sociologie, son emploi doit y rester « essentiellement abstrait ». On comprend maintenant ce passage si curieux et qui est comme la clef de la dynamique sociale : je ferai, dit-il, « de l'histoire sans noms d'hommes, ou même sans noms de peuples »⁽²⁾, et il tiendra sa promesse ; il ne donnera des noms que quand il lui sera impossible de faire autrement. Si donc, dans les trois premiers volumes du *Cours* il a fait la philosophie des sciences, dans les deux derniers, le 5^e et le 6^e, il fera non la sociologie, mais la *philosophie de la sociologie*, et même, la *philosophie de la philosophie de l'histoire*. Tel est le caractère profond, fondamental, de la dynamique sociale chez Comte.

Il va, en effet, « dépouiller » les observations historiques des « circonstances purement particulières et secondaires de climat, de la localité, etc. ». L'histoire sera, par suite, transformée : la dynamique sociale disposerá, à son intention, « dans l'ensemble du passé humain, une suite rationnelle de jalons fondamentaux, propres à rallier et à diriger toutes les observations ultérieures »⁽³⁾.

Si la dynamique sociale est une histoire abstraite des progrès intellectuels de la race blanche, et spécialement de ses représentants dans l'Europe occidentale, il est inévitable que les divisions de cette histoire doivent coïncider avec les trois états : théologique, métaphysique et positif. Cette division sert à découper l'évolution spirituelle des sociétés, à laquelle ont présidé les prêtres, les métaphysiciens et les savants ; elle s'applique aussi à leur évolution temporelle à laquelle ont présidé des agents exactement correspondants ; les militaires, les légitistes et les industriels, « ce triple dualisme successif... constitue l'évolution fondamentale de l'humanité »⁽⁴⁾ ; il servira à diviser l'histoire abstraite des nations occidentales en deux séries parallèles, dont les trois degrés seront symétriques. Ce n'est pas qu'il se flatte d'établir une continuité parfaite entre ces phases ; mais il bornera

⁽¹⁾ *Cours*, V, 11.

⁽²⁾ *Ibid.*, 11, 12.

⁽³⁾ *Ibid.*, 15.

⁽⁴⁾ *Cours*, IV, 586.

ses efforts à établir « une liaison scientifique entre les faits historiques »⁽¹⁾.

Il ne méconnait pas davantage que ces divisions n'ont rien d'absolu, car, dit-il, on voit à chaque époque coexister l'état métaphysique d'une certaine catégorie intellectuelle avec l'état théologique d'une catégorie postérieure, moins générale et plus arriérée, ou avec l'état positif d'une autre antérieure, moins complexe et plus avancée, malgré la tendance continue de l'esprit humain à l'unité de méthode et à l'homogénéité de doctrine⁽²⁾. Ainsi, au XVIII^e siècle, l'état métaphysique de la biologie coexiste avec l'état théologique de la sociologie et avec l'état positif de l'astronomie.

Cela ne veut pas dire que les divisions de la dynamique sociale soient factices et contredites par les faits. La coexistence des divers états produit une confusion qu'il est facile de dissiper. Il suffit pour cela de rechercher d'après quelle catégorie intellectuelle (mathématique, astronomique, physique, etc.), il faut juger si une époque est théologique, métaphysique ou positive. Or, parce qu'elles sont les plus spéciales et les plus compliquées, Comte choisit la catégorie des idées morales et sociales. Et il raisonne ainsi : si, à une époque, les idées morales et sociales sont théologiques, l'époque elle-même le sera, alors même que d'autres idées, les notions biologiques par exemple, seraient métaphysiques, et d'autres, les astronomiques, par exemple, positives. De même l'époque considérée sera métaphysique, tant que les idées morales et sociales le seront, tandis que toutes les autres sont positives. Enfin l'époque ne sera pleinement positive que le jour où les idées morales et sociales prendront elles-mêmes ce caractère désormais commun à toutes les autres.

Tel est le critérium grâce auquel on peut juger et caractériser une époque. Ainsi tombe une objection banale que Comte n'a pas ignorée⁽³⁾.

En même temps sont justifiées les trois grandes divisions de la dynamique sociale, dont il importe désormais de dégager quelques détails importants.

⁽¹⁾ V. 8.

⁽²⁾ V. 21.

⁽³⁾ *Vide supra et infra* les nombreux passages où nous avons signalé la coexistence des trois états.

II

PRINCIPALES THÉORIES RENFERMÉES DANS LA DYNAMIQUE

Nous les connaissons déjà, car elles reproduisent, mais avec un grand luxe de détails et de considérations assez touffues, mais du plus haut intérêt, les lignes générales tracées dans les opuscules ⁽¹⁾. Notamment Comte renouvelle, en s'étendant longuement ⁽²⁾, l'histoire du double mouvement, critique et organique, qui entraîne les sociétés occidentales depuis le xi^e jusqu'au xviii^e siècle ; il montre avec abondance comment les anciennes forces sociales, la religion et le militarisme, vont en déclinant ⁽³⁾, pendant que, de leur côté, et parallèlement, les nouvelles forces sociales, les forces de l'avenir, la science et l'industrie, vont au contraire en progressant d'une façon sûre et continue ⁽⁴⁾. Mais il serait sans intérêt de reproduire ici ce qui a été dit plus haut quoique d'une façon plus brève ⁽⁵⁾.

Nous ne croyons pas davantage devoir résumer, malgré l'intérêt qu'elles présentent, les vues nouvelles introduites par Comte dans la dynamique sociale. L'histoire de la civilisation qu'il écrit est déjà elle-même un résumé et celui qui voudrait résumer un résumé risquerait fort d'être inintelligible à force d'être abstrait.

Il vaut mieux nous résigner à être volontairement incomplet ⁽⁶⁾ et à concentrer notre attention sur les trois points principaux qui émergent de la dynamique sociale : l'histoire abstraite des peuples aux trois grandes époques, avec la description rapide de leur état soit mental, soit matériel ; puis l'appréciation spécialement politique du régime du moyen-âge ; enfin le jugement célèbre porté sur la Révolution française, ses causes et ses conséquences. Ces trois échantillons de la « manière » de Comte feront connaître, en même temps que l'essence

⁽¹⁾ *Vide supra*, le deuxième opuscule et le troisième.

⁽²⁾ *Cours*, V, 394-624 et VI, 1-260.

⁽³⁾ V, 404-624.

⁽⁴⁾ VI, 1-260.

⁽⁵⁾ *Vide supra*, livre I, chap. I et II.

⁽⁶⁾ Plus haut, nous avons cru devoir donner, à l'occasion du second Opuscule, plus de détails, car cet Opuscule est moins connu que le *Cours*. Du reste, on retrouve dans cette partie du *Cours*, les mêmes développements, mais plus amples.

de la dynamique sociale, ses idées directrices et leur coïncidence parfaite avec les règles de la méthode décrites plus haut.

Succession historique des peuples, des civilisations et des croyances.

Comme la divise, nous le savons, en trois époques : l'époque théologique, l'époque métaphysique, enfin l'époque positive. La première est le point de départ, la dernière le point d'arrivée, la seconde sert de trait d'union.

L'époque théologique se subdivise à son tour en trois âges successifs : le fétichisme (¹), le polythéisme (²) et le monothéisme (³). L'histoire de l'humanité pendant le fétichisme embrasse tous les peuples jusqu'à la civilisation égyptienne. A partir du polythéisme, la dynamique sociale considère un seul peuple : d'abord les Egyptiens, puis les Grecs, enfin les Romains. L'histoire du monothéisme vise surtout les nations occidentales, depuis la décadence de l'Empire romain jusqu'aux confins du moyen-âge qu'elle embrasse en entier.

La phase intermédiaire ou métaphysique est l'histoire des nations européennes occidentales, à partir de la Réforme jusqu'à la Révolution française (⁴) ; mais, dès le XVII^e siècle, la dynamique sociale rétrécit encore davantage son champ d'observation et décrit presque exclusivement l'histoire de la civilisation française ; car, si les Egyptiens, les Grecs, les Romains et les nations occidentales ont été à la tête du progrès, c'est la France qui, au XVII^e et surtout au XVIII^e, est à « l'avant-garde de l'humanité » ; c'est elle qui met les peuples en branle et conduit leur marche vers l'état positif.

Quant à ce dernier, il aurait dû commencer immédiatement après la Révolution ; mais, comme on l'a vu (⁵), la Révolution a dévié, elle dure encore, et la phase positive commence à peine, au point de vue spirituel, dans le *Cours de philosophie positive*, et nul ne

(¹) V, 1-91.

(²) *Ibid.*, 92-238.

(³) *Ibid.*, 238-394.

(⁴) *Ibid.*, 394-623.

(⁵) *Vide supra*, 2^e Opuscule.

peut dire encore quand elle commencera au point de vue temporel ou politique (¹).

Dans chacune de ces larges périodes et à l'exemple de Condorcet, Comte suit, à vol d'oiseau, les progrès de l'humanité représentée par un seul peuple. A chaque époque la dynamique sociale est l'histoire très générale de l'état mental et de l'état matériel d'un peuple.

A chaque époque, l'histoire spirituelle des peuples est avant tout l'histoire des religions et plus tard des sciences, de la philosophie et de l'art. Quant à leur histoire matérielle, elle envisage leur activité qui est surtout militaire et conquérante, avant de devenir industrielle et productive et par cela même pacifique.

Nous n'entreprendrons pas de résumer les vues de Comte cependant si larges et si intéressantes. Nous donnerons simplement la définition de l'état spirituel et de l'état matériel des peuples, renvoyant, pour le reste, à l'auteur lui-même que rien ne saurait remplacer (²).

L'état mental de l'humanité pendant le fétichisme consiste à douer tous les corps extérieurs naturels ou artificiels, d'une vie analogue à la nôtre (³). Cette harmonie entre sa nature et celle des corps ambients donnait à l'homme primitif les plus vives satisfactions (⁴). Il voit alors les choses telles qu'il les imagine (⁵) et croit avoir sur la nature un pouvoir illimité (⁶). Adorant les objets, l'homme s'attache au sol qui les porte et il devient sédentaire (⁷).

Cependant cette forme primitive de l'activité mentale de l'homme va se transformer sous l'influence de l'esprit positif, encore bien faible. L'homme remplace la multitude innombrable des fétiches inhérents aux objets par un moindre nombre de dieux séparés. Par exemple, la végétation d'une forêt de chênes offre des traits sembla-

(¹) Dans le *Système de politique positive*, Comte se départira de cette réserve et fixera une date précise qui, depuis quelques années, est déjà dépassée sans que le rêve du réformateur soit réalisé! Il avait fixé les années 1860-65 environ.

(²) On pourra aussi consulter avec profit les résumés de Miss Martineau et de Rig. — Cf. *Bibliographie*, XIV.

(³) V, 24.

(⁴) 36-37.

(⁵) 52.

(⁶) 57.

(⁷) 66-69.

bles dans tous les arbres. Par l'observation et la comparaison (en cela consiste l'esprit positif à l'état naissant), l'homme les réunit, en fait un être abstrait qui n'est plus le fétiche de chaque arbre, mais le dieu de la forêt. Il fait de même pour toutes les catégories d'objets ou de phénomènes auxquels il assigne, non plus un agent mystérieux spécial, mais un agent surnaturel séparé et unique pour chaque catégorie. L'adoration des astres ou astrolâtrie a favorisé le passage du fétichisme au polythéisme, car les astres étant très éloignés et l'homme ne pouvant agir sur eux, il a imaginé un agent unique pour expliquer toute une catégorie de phénomènes ⁽¹⁾.

Ainsi, dès le début, l'esprit positif fait une modeste apparition. L'esprit métaphysique lui-même est présent puisque l'homme sépare les agents surnaturels et en fait des dieux. On voit donc agir « tous les divers principes intellectuels des révolutions ultérieures » ⁽²⁾.

Comme on peut le voir dans Homère, le polythéisme consiste à rapporter tous les phénomènes quelconques à un certain nombre d'agents surnaturels et séparés, doués de volonté, et intervenant sans règle fixe dans les phénomènes de la nature. Le polythéiste vit dans un état perpétuel d'adoration, car tout lui suggère la divinité. Les miracles, les oracles, les visions, les apparitions, loin d'être l'exception, sont la règle ⁽³⁾.

Cependant comme les agents surnaturels ne peuvent communiquer avec l'humanité que par l'intermédiaire de ministres spéciaux, le polythéisme donne le jour à une classe sociale également affranchie des soins militaires et industriels, et vouée aux travaux intellectuels, la classe des prêtres ⁽⁴⁾. Il a ainsi créé un système d'opinions communes, avec une autorité spéculative correspondante ⁽⁵⁾.

De nouveau l'influence de l'esprit positif se fait sentir, et le polythéisme devient peu à peu le monothéisme; en effet, la régularité, avec laquelle se produisent les phénomènes, se concilie mal avec les caprices d'une foule de dieux. D'autre part, une force supérieure et mysté-

⁽¹⁾ 77-84.

⁽²⁾ 85-90. A noter ce nouveau passage où Comte reconnaît la coexistence des trois méthodes ou philosophies.

⁽³⁾ 94-97.

⁽⁴⁾ 134.

⁽⁵⁾ 139.

rieuse, le destin, s'impose non seulement à l'homme mais aux dieux mêmes. Ces réflexions positives et si simples devaient conduire l'humanité à penser que tous les dieux sont subordonnés à un seul et finalement qu'il n'y a qu'un seul Dieu ⁽¹⁾.

L'état mental de l'humanité est facile à décrire pendant cette époque; tous les esprits croient à un seul Dieu, créateur souverain de toutes choses; tous acceptent l'autorité morale des prêtres dépositaires des vérités révélées ⁽²⁾.

Dans la phase positive il en sera de même; seulement les vérités révélées seront remplacées par des vérités démontrées ou observées; et les savants auront pris la place des prêtres. L'unité mentale, la communion des esprits dans les mêmes idées, docilement acceptées, sera réalisée comme au moyen-âge.

Mais avant d'en arriver là, l'humanité a traversé, nous le savons, une phase intermédiaire qui tout en étant monothéiste, n'est déjà plus le monothéisme catholique, et qui, tout en étant un peu positive, n'est pas encore la science, cette phase s'appelle au point de vue religieux : le *protestantisme*, comme elle s'appelle au point de vue intellectuel : la *métaphysique*, (au point de vue temporel c'est le règne des hommes de loi et des Parlements). Comte a écrit sur toute cette époque des pages magistrales et très originales ⁽³⁾. D'après lui le protestantisme, qui incarne à cette époque l'esprit critique ou révolutionnaire, c'est-à-dire métaphysique ⁽⁴⁾, a été un agent de dissolution incomparable. Il pose le dogme du libre examen individuel ⁽⁵⁾ d'où dérive celui de la liberté illimitée de conscience; dogme incomparable pour affranchir l'esprit du joug des anciennes croyances, mais détestable par son action prolongée, parce qu'il s'oppose alors à la naissance de toute croyance politique fixe et commune. Le protestantisme n'est pas seulement la modification radicale du monothéisme et la préparation indirecte du régime intellectuel positif, il est en même temps la source spirituelle de la Révolution ⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ 222-224. — Sur cette période voir aussi 229-230. Rôle du peuple juif : 231-233.

⁽²⁾ 238-394.

⁽³⁾ Spécialement, V, 404-553.

⁽⁴⁾ Sur le sens du mot métaphysique. *Vide supra, passim.*

⁽⁵⁾ V, 512.

⁽⁶⁾ 513.

Tel a été l'état mental de l'humanité pendant les trois époques successives; les esprits croient d'abord à des fétiches, puis à des dieux, enfin à un seul Dieu; ensuite avant de croire aux seuls phénomènes et à leurs relations, ils s'arrogent le droit de discuter toutes les opinions et de ne prendre pour règle que l'appréciation individuelle.

L'évolution matérielle a suivi une marche exactement parallèle⁽¹⁾; elle a été conduite par les guerriers qui vont avec les prêtres; par les légistes et les avocats qui marchent avec les métaphysiciens et les littérateurs; enfin par les industriels qui agissent avec les savants.

Pendant l'époque théologique, l'activité de l'homme est nécessairement conquérante, exactement comme les explications intellectuelles sont nécessairement théologiques⁽²⁾, le régime est militaire. Pendant la période métaphysique, l'activité humaine est encore militaire, mais elle est surtout défensive, *c'est le régime féodal*⁽³⁾. Enfin à l'âge positif, l'activité, exclusivement tournée du côté de l'industrie, sera pacifique⁽⁴⁾. Sur chacun de ces trois modes d'activité, Comte émet des considérations neuves et intéressantes. Il insiste surtout sur l'organisation politique des nations européennes au moyen-âge, dont la destruction progressive aboutit à la Révolution. Tels sont les deux points que nous allons développer de préférence.

Appréciation de l'organisation politique de l'Europe au Moyen-âge.

Pendant l'âge fétichique, il n'y a pas trace de pouvoir spirituel ou temporel. On ne les voit apparaître qu'à l'époque du polythéisme⁽⁵⁾. Seulement, sous le régime des prêtres-guerriers, on voit le pouvoir temporel subordonné au spirituel⁽⁶⁾. Car telle est la caractéristique essentielle du régime théocratique.

⁽¹⁾ *Vide supra*, liv. II, ch. V, § 2, 196 et s.

⁽²⁾ V. 140-147. — *Vide supra, loc. cit.*

⁽³⁾ 315 et s.

⁽⁴⁾ *Vide infra*, ch. IX.

⁽⁵⁾ V. 134.

⁽⁶⁾ 159-161.

Cette organisation présentait des dangers. Le moyen-âge les a évités en instituant une « admirable » organisation qui, pourvu qu'on y apporte les changements convenables, doit servir de modèle aux organisations futures, c'est-à-dire à l'organisation positive des sociétés.

Les dangers du régime théocratique dérivent de l'inaptitude de l'esprit à gouverner. L'esprit n'est pas fait pour régner. Il est vrai que pour créer une force sociale, un gouvernement quelconque, il faut d'abord créer une certaine convergence d'opinions et de sentiments, c'est-à-dire une force spirituelle. Mais la masse se laissera plutôt diriger par les hommes de volonté et d'action, ceux qui réfléchissent peu, mais rendent des services⁽¹⁾. La foule demande des succès militaires et industriels, et ne saurait apprécier les sublimes travaux d'un Aristote ou d'un Descartes. Inapte à gouverner, l'esprit peut tout au plus modifier le règne de la puissance matérielle, la conseiller et la diriger⁽²⁾. Il vaut mieux qu'il en soit ainsi. Seuls, sont propres à gouverner, les esprits qui, habitués aux cas particuliers, complexes, se décident vite. Le gouvernement demande des hommes d'action⁽³⁾. Rien ne serait plus funeste à une société que la domination exclusive des hommes de pensée. Ils lutteraient entre eux sans jamais se décider, et même, afin de conserver leur suprématie, ils finiraient par comprimer les masses et risqueraient fort de tarir les sources du progrès⁽⁴⁾.

Comment donc concilier les hommes de pensée et ceux d'action? Le moyen-âge a résolu cette difficulté d'une façon admirable, en donnant à chacun une fonction spéciale : aux uns, l'action, c'est-à-dire la guerre, l'industrie, le gouvernement matériel ; aux autres, la direction des cœurs et des esprits ; ils veillent à l'éducation, ils donnent des conseils aux hommes politiques ; mais le pouvoir spirituel n'est pas seulement national, il est *catholique*, c'est-à-dire *international* : les prêtres et surtout le pape dictent des conseils et souvent des ordres aux différentes nations européennes. Aussi à

⁽¹⁾ 243.

⁽²⁾ 247, 248.

⁽³⁾ 250.

⁽⁴⁾ 252-255. — On ne peut donc pas reprocher à Comte d'avoir voulu, au moins jusqu'ici, créer une tyrannie ou autocratie des savants.

cette époque voit-on la morale dominer la politique ; placés en effet au point de vue universel, observateurs calmes et éclairés, attentifs à tous les événements auxquels ils ne participent que par une influence morale, les prêtres rappellent à tous la notion du bien commun, à tous ils donnent le sentiment de la dignité, font prévaloir le mérite intellectuel et finalement relient les différentes nations par les mêmes croyances ⁽¹⁾.

Comte déclare « admirable » cette organisation, non parce qu'il est né et a été élevé dans le catholicisme ⁽²⁾, mais parce que l'observation sereine et impartiale du passé est un axiome de la méthode sociologique ⁽³⁾. D'ailleurs, Comte répète souvent que les considérations d'un écrivain catholique, « l'illustre de Maistre », ont eu, pour ce qui concerne le moyen-âge, une grande influence sur sa propre appréciation ⁽⁴⁾.

Mais rien de ce qui apparaît ne peut durer indéfiniment. Cette admirable organisation, caractérisée par la séparation des deux pouvoirs, va se transformer. Le pouvoir temporel, accaparé par les rois avec l'aide des légistes, ne tardera pas à devenir absolu et à absorber d'abord tous les pouvoirs temporels partiels, ce qui est la ruine du régime féodal ; il s'asservira même le pouvoir spirituel, les rois dicteront leur volonté aux clergés qui deviennent nationaux et au pape lui-même, ce qui est la destruction de l'organisation spirituelle du moyen-âge.

C'est là qu'il faut remonter pour comprendre la Révolution française.

Appréciation générale de la Révolution française ⁽⁵⁾.

La cause la plus générale de la Révolution doit être cherchée dans la loi même du progrès qui entraîne l'humanité. Celle-ci devait passer nécessairement de l'état théologique et militaire à l'état positif et industriel. Il fallait donc détruire d'abord les anciens pouvoirs spirituel et temporel, la religion et le militarisme, avant

⁽¹⁾ V, 265-272. — *Vide supra*, l'Opuscule de 1826.

⁽²⁾ V, 261, note.

⁽³⁾ 261-262.

⁽⁴⁾ *Infra*, V, ch. I.

⁽⁵⁾ V, 394-623 ; VI, 276 s.

de leur substituer les nouveaux, la science et l'industrie. C'est cette destruction que la Révolution a terminée, car elle a commencé le jour où le régime catholique et féodal, étant arrivé à son apogée, devait nécessairement, en vertu même du progrès, tomber en décadence. Elle commence dès les premières attaques dirigées contre la théologie et le militarisme par les métaphysiciens, les protestants et les légitistes. D'après Comte, la Révolution est un mouvement préparé par de longs siècles et commun à tous les peuples de la race blanche. Idée originale s'il en fut. Ainsi encadrée dans l'immense et universelle évolution sociale, dont elle n'est qu'un moment nécessaire, la Révolution revêt un aspect de grandeur incomparable. Et ce n'est pas un des moindres mérites de la méthode historique que de pouvoir, en rattachant une série de faits à l'ensemble dont ils font partie, les expliquer et les présenter sous un jour nouveau.

Avec un luxe de détails qui touche à la prodigalité, Comte refait l'histoire qu'il a ébauchée dès le deuxième Opuscule et qu'il a continuée dans les suivants (¹) : il montre d'abord les attaques dirigées par les métaphysiciens, les docteurs des Universités et les protestants, contre l'ancienne théologie; puis celles des légitistes, des Parlements et des avocats contre les seigneurs. Il décrit en même temps les progrès d'abord insensibles, puis de plus en plus sûrs et rapides, des savants et des industriels. Car à tout mouvement critique ou révolutionnaire correspond un mouvement organique ou de construction; ce qui est un axiome dans la sociologie de Comte.

Mais si la véritable orientation de la Révolution devait conduire à remplacer les prêtres par les savants et les nobles par des industriels, on ne peut pas dire qu'elle ait abouti; car les prêtres et les littérateurs disputent encore le pouvoir spirituel aux savants; les nobles et les avocats : le pouvoir temporel aux industriels. Le Tiers-état, composé précisément par les savants et les industriels, est loin de gouverner la nation. D'où dérive un désordre inouï que l'on a décrit plus haut (²).

D'autre part, le pouvoir spirituel a été absorbé par le pouvoir temporel, et toutes les *Constitutions* révolutionnaires ne s'occupent que de ce dernier. La fameuse

(¹) *Vide supra*, I, ch. I, II et III.

(²) *Vide supra*, II, ch. I.

séparation des pouvoirs n'est qu'un équilibre établi entre les trois fractions du pouvoir temporel.

Enfin, les principes révolutionnaires, soit spirituels, soit temporels, qui furent excellents pour détruire l'organisation catholique et féodale, sont devenus, à cause de leur action prolongée, la cause la plus funeste du désordre qui désole notre société : d'un côté, en effet, le dogme de la liberté illimitée de conscience s'oppose à l'établissement de toute doctrine fixe et commune ; d'autre part, le dogme de l'égalité et de la souveraineté nationale rend impossible tout classement, toute hiérarchie sociale. La Révolution a donc dévié. Il ne faut pas oublier que l'appréciation, assez sévère, de Comte, porte non sur la Révolution elle-même qui, étant nécessaire, est par cela même bonne, mais sur l'influence abusive et trop prolongée des principes révolutionnaires. Bons pour leur temps, ils sont devenus nuisibles après leur office terminé ⁽¹⁾.

Si donc l'on veutachever la Révolution et la pousser dans sa véritable voie, si l'on veut terminer l'immense évolution de l'humanité vers la Terre Promise, c'est-à-dire vers l'état positif, évolution dont la Révolution n'est que la dernière étape, la crise suprême, il faut se livrer, comme on l'a vu ⁽²⁾, à deux séries de travaux : les uns, théoriques, auront pour but de créer des opinions fixes et communes, sans liberté illimitée de conscience, c'est à quoi répond le *Cours de philosophie positive*. Les autres travaux seront pratiques ou politiques : ils restaureront l'admirable organisation du moyen-âge : on séparera les deux pouvoirs, on confiera l'un aux savants, l'autre aux industriels, et l'on remplacera l'égalité par la hiérarchie, la souveraineté nationale par la direction des compétents en tout genre. C'est à quoi répondra le *Système de politique positive*.

Comte en donne néanmoins, dès maintenant ⁽³⁾, une ébauche assez courte mais précise. Car s'il faut connaître le passé, c'est afin de construire l'avenir, comme l'a bien compris Condorcet. Il faut tirer de l'histoire des lignes de conduite. Il faut donc, éclairés par la méthode

⁽¹⁾ Ce qui est, on l'a vu, un autre axiome de la méthode comtiste.

⁽²⁾ *Supra*, I, chap. I et liv. II, ch. I.

⁽³⁾ Le tome VI où se trouvent ces idées a paru en 1842.

historique, tracer le plan de la cité moderne ⁽¹⁾), ou plutôt de la cité future. Comte passe ainsi, insensiblement, de la science à l'art, de la sociologie à la politique. Ce point mérite un chapitre spécial, car il couronne la dynamique sociale exactement comme l'état positif est le point d'arrivée du progrès universel.

(1) VI, 426, 427.

LA SOCIOLOGIE CHEZ A. COMTE

LIVRE SECOND *(suite et fin)*

Applications pratiques de la méthode. — Ébauche
de l'Art politique.

LIVRE II (*suite et fin*)

APPLICATIONS PRATIQUES DE LA MÉTHODE

CHAPITRE IX

L'ÉTAT SOCIAL POSITIF ; LA CITÉ FUTURE ; LA RÉPUBLIQUE OCCIDENTALE ; L'ART POLITIQUE POSITIF

Les sociétés humaines ont jusqu'ici revêtu deux formes différentes : le moment est venu pour elles de prendre leur physionomie définitive (¹).

La cité moderne doit reposer sur une double base : la science et l'industrie. Que faut-il entendre par ces deux mots ?

La science n'est plus cette juxtaposition de sciences particulières, isolées et hétérogènes. Elle est au contraire un vaste système où chaque science, adonnée à une tâche spéciale, ne méconnait pas les rapports qui l'unissent aux autres qui sont de même nature qu'elle. Du reste, une classe nouvelle de savants, les philosophes positifs ou sociologues, sont chargés de rappeler aux sciences particulières le but commun et la solidarité des efforts. Si l'âge révolutionnaire était caractérisé par la spécialité et l'isolement, l'âge positif est au contraire caractérisé par la généralité et l'accord (²).

(¹) Il faudra rechercher plus tard si Comte admet trois types sociaux, spécifiquement distincts.

(²) VI, Leçons 56 et 57.

La science qui sert de base spirituelle à la cité future est donc la science régénérée, c'est-à-dire systématisée et rendue positive.

En même temps, l'industrie, base temporelle de la nouvelle cité, est tributaire de la science positive à qui elle demande la connaissance des lois et les conseils.

C'est sur la science et l'industrie ainsi comprises, c'est sur ces deux nouveaux pouvoirs, spirituel et temporel, aux attributions distinctes et séparées, que va reposer la société régénérée.

Le pouvoir spirituel positif.

La cité future ne verra pas renaître une nouvelle théocratie, pire que l'ancienne, la pédantocratie ⁽¹⁾, le despotisme des savants. Car les nouveaux savants sont placés au point de vue universel qui donne de la largeur d'idées et une grande libéralité d'appréciation ; d'autre part, leur pouvoir ne peut reposer que sur la démonstration et l'assentiment universel ; ce qui fait leur force, c'est la confiance ⁽²⁾. Dans ces conditions, on ne verra jamais renaître le despotisme.

Considérons du reste la destination et les attributions du nouveau pouvoir spirituel ⁽³⁾, et l'on verra s'évanouir toute crainte à ce sujet.

Le pouvoir spirituel est distinct du temporel comme, dans tout ordre de recherches et d'occupations, la théorie est distincte de la pratique ⁽⁴⁾. Cette distinction, généralement admise pour toutes sortes de travaux, est encore plus nécessaire quand il s'agit du gouvernement des sociétés ⁽⁵⁾.

Dans la cité future, le pouvoir spirituel place « les lois immuables relatives aux besoins les plus intimes et les plus généraux de l'humanité à l'abri des inspirations variables émanées des intérêts les plus secondaires et les plus particuliers » ⁽⁶⁾. Destiné à régir les opinions

⁽¹⁾ Comte emprunte ce mot à Stuart-Mill, VI, 472, note. — Cf. *ibid.*, 461.

⁽²⁾ VI, 472-476. — Voir 504-506.

⁽³⁾ *Vide supra*, liv. I, chap. III, cinquième Opuscule, où les déclarations de Comte paraissent plus précises qu'ici.

⁽⁴⁾ VI, 464.

⁽⁵⁾ 468.

⁽⁶⁾ 465.

et les mœurs, plaçant *la morale au-dessus de la politique*, il a aussi pour rôle de développer « la sociabilité ». Car le gouvernement des sociétés doit être de plus en plus moral, et de moins en moins politique⁽¹⁾. La vraie suprématie dans l'organisation sociale positive, n'appartient ni à la force, ni à la raison, mais à la morale qui domine l'une et l'autre. L'esprit n'est pas destiné à gouverner, mais à éléver et à conseiller⁽²⁾.

Les moyens qu'emploiera le nouveau pouvoir spirituel seront, non politiques, mais moraux ; ces derniers seuls sont efficaces. Il assujettira en effet toutes les classes aux devoirs moraux attachés à leurs positions respectives. La notion de droit qui appartient à la métaphysique révolutionnaire est destinée à s'effacer devant celle du devoir. Si la première fait des individus des sortes d'agents isolés, disposés à se prendre chacun pour le centre de la société, la seconde, au contraire, fait évanouir l'égoïsme et naître la solidarité, la charité. Dans la société positive chacun devra apprendre à compter avec autrui ; car les droits de l'individu résultent, non de sa nature intrinsèque, mais des devoirs que les autres ont envers lui⁽³⁾.

Telles sont les notions que fera prévaloir le pouvoir spirituel. C'est assez dire quelles seront ses attributions : il aura une action décisive pour l'éducation, consultative seulement pour l'action, tandis que l'autre pouvoir exercera une action souveraine quant à l'action, consultative seulement pour l'éducation. Jusqu'ici, le pouvoir spirituel n'avait pu organiser un système d'éducation conforme aux nécessités des sociétés modernes, faute de base théorique. Mais la création de la philosophie positive a comblé cette lacune si grave. Pour éléver les enfants, on leur fera donc parcourir tous les degrés de l'échelle des sciences et connaître l'histoire des sciences. Cependant la nouvelle éducation doit être plus que nationale, elle doit être universelle, européenne en un mot⁽⁴⁾, comme elle l'était au moyen-âge catholique. Le pouvoir spirituel positif préparera les enfants à vivre pour leur nation et pour le groupe

⁽¹⁾ VI, 470.

⁽²⁾ 476.

⁽³⁾ 480. Plus haut (76 et 232) on a vu Comte déclarer que la vie en société est une vie de sacrifice.

⁽⁴⁾ 485.

des nations européennes ; s'élevant au-dessus de l'égoïsme national, il donnera aux jeunes intelligences des vues d'ensemble qui, à l'heure actuelle, sont indispensables ⁽¹⁾.

De cette première attribution dérive celle qui consiste à enseigner une morale positive : s'appuyant non sur des croyances théologiques, mais sur les lois de la nature humaine données à l'observation, les éducateurs positifs développeront le sentiment du devoir et la solidarité ⁽²⁾.

Enfin le pouvoir spirituel aura pour mission de grouper et de réunir les cinq nations qui constituent la République européenne, l'élite de l'humanité : la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et l'Angleterre. Il est trop clair que ces nations ne peuvent pas être assujetties à un même pouvoir temporel, mais on peut, comme au moyen-âge, les subordonner à un même pouvoir spirituel. Comte en effet ne rêve pas de restaurer un cosmopolitisme « stérile et universel », mais une sorte de cosmopolitisme mitigé qu'il appelle un *patriotisme européen* ⁽³⁾. Il ne rêve pas d'imposer à toutes les nations le même type d'organisation temporelle, car il n'ignore pas que, dans chaque pays, le gouvernement est la résultante d'un long passé historique qui est loin d'être le même partout. L'organisation uniforme qu'il voudrait imposer aux cinq grandes nations européennes est purement spirituelle, c'est une sorte de *catholicisme positif* qu'il a l'ambition, dès maintenant, de réaliser.

L'analogie avec l'organisation catholique du moyen-âge est poussée si loin dès le *Cours de philosophie positive*, que Comte, bien avant la troisième période, songe à imiter, sans aucune intention religieuse il est vrai, les procédés employés par le pouvoir spirituel de cette époque ; par exemple, il glorifiait les saints de tous les temps et de toutes les nations. Le pouvoir spirituel positif organisera lui aussi « un vaste système de commémoration universelle » où rentreront non les saints, mais les divers bienfaiteurs de l'humanité. Cette saine habitude donnera au sentiment de « la solidarité sociale » et de « la continuité historique » une énergie nouvelle ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ VI, 488.

⁽²⁾ 491.

⁽³⁾ 499.

⁽⁴⁾ 500.

Enfin, le pouvoir spirituel positif étant européen, comme autrefois le pouvoir des papes, on peut espérer que les différends internationaux seront réglés, d'une façon pacifique, devant ce « haut arbitrage ».

La chose sera singulièrement facilitée par l'établissement d'un comité positif occidental, lequel sera une sorte de concile permanent de l'église positive ⁽¹⁾.

Le pouvoir temporel positif.

Quoique cette question soit d'un ordre exclusivement pratique, Comte en donne une légère ébauche à la fin du *Cours de philosophie positive*, et il renvoie pour les détails au fameux *Système de politique positive*, non celui de 1822-1824, mais celui de 1851-1854, qu'il a annoncé à différentes reprises et auquel il songe depuis longtemps ⁽²⁾.

Une autre raison l'invite à être bref : comme chaque nation aura nécessairement son organisation temporelle propre, il serait oiseux, pour ne pas dire impossible, de régler celle de chacune ; il est plus philosophique de tracer des lignes générales pouvant s'adapter facilement à toutes les organisations temporelles.

On effacera toute distinction entre les fonctions publiques et les fonctions privées, car, dans la cité future, chaque citoyen est fonctionnaire public, puisque son activité concourt à l'économie générale ⁽³⁾.

En outre, on classera les citoyens d'après la complexité croissante de leurs activités et de leurs fonctions. Il en était ainsi dans les sociétés militaires ; il en sera de même dans la société industrielle.

On distinguerá d'abord la classe spéculative composée des philosophes et des savants, puis des artistes et des poètes ; ceux-là seront classés au-dessus de ceux-ci, car leur point de vue est plus général.

Mais tous seront placés au-dessus de la classe active dont le point de vue a moins de généralité et de dignité.

La classe active comprendra, en commençant par les

⁽¹⁾ VI, 502. — Cf. 583.

⁽²⁾ 510-511.

⁽³⁾ 511.

activités les plus concrètes et les plus particulières : les agriculteurs, puis les manufacturiers, les commerçants et enfin les banquiers dont l'activité est la plus abstraite et la plus générale⁽¹⁾. Dans chaque catégorie, on distinguera l'entrepreneur et l'ouvrier⁽²⁾.

Telle sera donc la « taxonomie sociale » : agriculteurs, manufacturiers, commerçants et banquiers ; puis, au-dessus, les poètes, les artistes, les savants et les philosophes (les sociologues).

Une pareille classification n'a rien d'absolu : les cadres en sont mobiles ; chacun aura le droit de prétendre à entrer dans une classe, pourvu qu'il ait une vocation marquée et un mérite reconnu⁽³⁾. Dans tous les cas, les travailleurs sont « incorporés » à la société ; la cité future fait droit à leurs légitimes réclamations⁽⁴⁾.

Le principal avantage de cette organisation⁽⁵⁾, c'est qu'elle réalise pleinement, de l'aveu de Comte, les promesses qu'il a faites⁽⁶⁾ : les sociétés actuelles, disait-il plus haut⁽⁷⁾, ont à la fois besoin d'ordre et de progrès. Or, la cité future est « organique » sans être rétrograde ; « progressive » sans être révolutionnaire. En effet, Comte réorganise les opinions, les moeurs et les institutions ; il fait prévaloir l'esprit d'ensemble sur l'esprit de détail, le sentiment du devoir sur celui du droit ; il démontre la nature morale des difficiles problèmes sociaux, substitue le point de vue relatif au point de vue absolu et considère l'état actuel comme la suite nécessaire des siècles antérieurs. Enfin, plaçant la sociologie au sommet des sciences, il écarte du gouvernement des cités les incompétents. Il tente une véritable réorganisation, renonce au vieil organisme décrépit, dont il respecte cependant les bonnes parties. En un mot, il met partout l'ordre, l'organisation, la hiérarchie⁽⁸⁾.

Quant au progrès, sa marche est assurée par l'esprit positif, seul apte àachever la Révolution : renonçant à détruire, il construira. Il devra, il est vrai, procéder

⁽¹⁾ VI, 525-526.

⁽²⁾ 528-529.

⁽³⁾ 537. Comte estime que cette organisation doit trouver un bon accueil auprès de tous.

⁽⁴⁾ 539-555.

⁽⁵⁾ Comte parle déjà de l'*organisme social*, 559.

⁽⁶⁾ 555, 556.

⁽⁷⁾ *Supra*, II, chap. I.

⁽⁸⁾ 556-559.

encore à quelques suppressions, notamment à celle de l'Université⁽¹⁾; mais il ne sera pas dupe du caractère transitoire de ces mesures préliminaires⁽²⁾.

Respectant à la fois l'ordre et le progrès, la nouvelle organisation sociale est de nature à trouver un bon accueil auprès des prêtres, des militaires, des artistes, des industriels, des prolétaires et même des métaphysiciens, des littérateurs et des avocats⁽³⁾.

Ebauche de l'art politique.

De ce qui précède, il est facile de dégager les règles politiques proposées par Comte aux méditations des hommes d'Etat. Elles sont l'application fidèle de la méthode et de la doctrine sociologiques⁽⁴⁾.

La sociologie nous a appris en effet que l'individu n'a pas dans la cité future une existence isolée et indépendante, il est comme une partie dans un tout. « *L'homme proprement dit n'est au fond qu'une pure abstraction, il n'y a de réel que l'humanité* »⁽⁵⁾. Comte manifeste donc, dès le *Cours*, une tendance très marquée contre l'individualisme. Elle ira plus tard en augmentant.

Pour le moment, « les institutions qui sont faites pour l'individu doivent disparaître »⁽⁶⁾. Telle est l'idée directrice de la politique de Comte.

Ces institutions ne sont autres que le dogme de la souveraineté du peuple et l'idée du droit, lesquels reposent sur la liberté d'examen, véritable clef de voûte de la doctrine critique. Mais comme il a toujours répudié le dogme révolutionnaire de la liberté de conscience, comme il l'écarte énergiquement, Comte supprime du même coup la souveraineté du peuple et l'idée de droit, fondement de l'individualisme.

Ayant supprimé les institutions qui faisaient des citoyens des êtres indépendants, isolés, Comte ne pouvait que proposer un principe propre, au contraire, à

⁽¹⁾ 563. — Elle a évolué depuis 1842, et Comte n'aurait pas parlé ainsi aujourd'hui.

⁽²⁾ 559-564.

⁽³⁾ 567.

⁽⁴⁾ Sur ce point consulter Michel, *Idée de l'Etat*, 439 s.

⁽⁵⁾ VI, 636. — Voir plus tard, *Système politique*, I, 363, et plus haut, il a dit, nous le répétons : que la vie en société est une vie de sacrifice, *supra*, 232, voir 76.

⁽⁶⁾ Michel, *loc. cit.*, 439.

les rapprocher. C'est celui de la « foi positive »⁽¹⁾; il entend par ce mot la soumission à la morale positive enseignée par le pouvoir spirituel.

Nous sommes ainsi conduits de nouveau à constater que Comte a imité la politique du catholicisme. Au moyen-âge en effet la discipline sociale reposait sur la division des deux pouvoirs et la soumission à l'un d'eux pour les intérêts spirituels et moraux; à l'autre, pour les intérêts matériels.

Guidée par la sociologie, la politique confiera la direction intellectuelle et morale des cités aux savants, aux « supérieurs intellectuels »⁽²⁾, aux sociologues. S'ils doivent nous diriger, c'est uniquement parce qu'ils savent plus que nous. Nous savons avec quelle instance Comte s'est défendu⁽³⁾ de vouloir restaurer une théocratie intellectuelle dans le genre de celle de Platon. Il a simplement voulu dire, ce qu'il a toujours dit, dès les premiers *Opuscules*, savoir: de même que dans les sciences personne n'ose donner un avis s'il n'est un spécialiste, de même, en politique, ceux-là seront consultés qui connaîtront les sciences, l'histoire et la science politique. A eux seuls la politique confiera l'instruction et l'éducation, comme nous l'avons vu.

Au point de vue temporel, la politique comtiste se montre très sévère à l'égard des gouvernements qui se sont succédé en France, de 1789 à 1842, sauf « l'immortelle Convention » sur laquelle il ne tarit pas d'éloges; et il réclame une *dictature temporelle*⁽⁴⁾. Nous avons déjà vu en effet⁽⁵⁾ que le gouvernement est, non un mal nécessaire, comme l'avait dit Saint-Simon⁽⁶⁾, mais une nécessité bienfaisante; il a le devoir d'intervenir à chaque instant dans les relations sociales afin de prévenir la dispersion des idées et des sentiments. Il se fait aussi l'indispensable auxiliaire du pouvoir spirituel qui aura déjà opéré dans le domaine des idées une concentration analogue. Loin d'accepter les principes de

⁽¹⁾ 505.

⁽²⁾ Voir notamment, IV, 44, 52.

⁽³⁾ *Vide supra*, 262.

⁽⁴⁾ En 1851, il approuvera le coup d'Etat et l'Empire. Mais son enthousiasme sera de courte durée et dès 1852 il écrira à Richard Congreve une lettre que nous citerons plus loin et qui est des plus vives contre celui que St-Mill appellera: « l'usurpateur immoral ». — Cf. A. Comte méconnu, 117.

⁽⁵⁾ *Vide supra*, 75 et s. et 240 et s.

⁽⁶⁾ *Vide infra*, livre V, chap. V, § 5.

non-intervention si chers aux économistes, Comte demande que le gouvernement intervienne pour régler les relations des ouvriers et des patrons, et dissiper l'antagonisme qui règne entre les autres éléments de la vie industrielle : agriculteurs, fabricants, commerçants, banquiers. A tous il rappellera le sentiment de la solidarité des efforts et de la communauté du but.

En résumé, voici quelle sera la politique dans la cité future : le pouvoir spirituel, exercé par les sociologues et les poètes, fera régner l'unité mentale et morale ; le pouvoir temporel, fortement centralisé et confié aux banquiers, aux industriels, fera régner l'unité matérielle. Dans cette cité, grâce au *Cours de philosophie positive*, grâce à la politique qui en dérive, on ne verra jamais régner le désordre que nous avons signalé⁽¹⁾ ; on y verra, au contraire, régner la paix, l'harmonie et la solidarité des efforts.

(1) *Vide supra*, livre II, chap. I.

CHAPITRE X

ÉVOLUTION DE LA PHILOSOPHIE POSITIVE VERS LA POLITIQUE POSITIVE. FIN DE LA SECONDE PÉRIODE

On n'a pas oublié que, dès 1822, Comte avait écrit un opuscule, le troisième, où il expose le *plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société* ⁽¹⁾. Ces travaux théoriques, ébauchés dans cet opuscule et les suivants, ont été développés avec beaucoup d'ampleur dans le *Cours de philosophie positive*.

Cependant les spéculations ne valent que pour l'action. A l'exemple de Bacon, Comte dit souvent : « Savoir afin de prévoir et de pouvoir » ⁽²⁾. Aussi, après avoir jeté les bases d'une nouvelle *science des sociétés* et en avoir tracé les lignes d'ensemble, ordonné l'économie générale, Comte passe logiquement, suivant le plan qu'il s'était tracé dès 1822, à des réflexions d'un ordre plus *pratique*, c'est-à-dire à la politique ou *art social*. Nous les avons exposées dans le précédent chapitre dans lequel nous avons vu la société réorganisée d'après les données positives empruntées à la science sociale et à l'histoire universelle des sociétés.

Ce sont ces préoccupations qui vont désormais absorber les méditations de Comte ; elles clôtureront la seconde période et nous conduisent jusqu'au seuil de la troisième.

Elles sont visibles dans la dernière leçon du Cours écrite du 9 au 13 juillet 1842 : *Action finale propre à la philosophie positive*, et dans le *Discours sur l'esprit positif*, paru en 1844 et préambule du *Traité philosophique d'astronomie populaire* ⁽³⁾ que nous allons examiner.

⁽¹⁾ *Vide supra*, 28.

⁽²⁾ Première leçon du *Cours*, I, 52.

⁽³⁾ Cf. *Bibliographie*, XIII.

La seconde période se termine donc en 1844; la troisième commence dès 1845 au milieu de circonstances personnelles, extrêmement curieuses et inattendues, que nous ferons connaître.

Action finale propre à la philosophie positive ⁽¹⁾.

Une difficulté préalable doit être écartée, car la solution en serait « aujourd'hui prématurée ⁽²⁾ ». Combien de temps encore, demandera-t-on en effet, doit durer « l'évolution ascensionnelle de l'humanité? » On peut tout au plus répondre que la marche progressive durera longtemps encore « pendant une longue suite de siècles au-delà desquels il serait sans doute aussi déplacé qu'irrationnel de spéculer maintemant ⁽³⁾ ». Et pour dissiper toute « illusion métaphysique sur la perfectibilité indéfinie », il faut envisager froidement, courageusement, « le déclin spontané », plus ou moins lointain de « l'organisme collectif » soumis, sur ce point, aux mêmes lois que l'organisme individuel. Mais il faut savoir travailler au progrès « sans la stimulation artificielle de... chimériques espérances » ? Du reste, à quoi bon poser ces questions ? « Ce n'est point à ceux qui sortent à peine de l'enfance qu'il appartient déjà de préparer leur vieillesse » ⁽⁴⁾.

Quelle sera donc, pendant ce laps de temps indéterminé, l'action de la philosophie positive ?

⁽¹⁾ *Cours*, VI, 788-847.

⁽²⁾ *Ibid.*, 798.

⁽³⁾ *Ibid.*

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 800. Il semble résulter de ce texte que l'état positif n'est peut-être pas définitif. Or sur la fin de ses jours Comte a été préoccupé par ce grave problème : « Le dernier état doit être décomposé dans ses deux modes successifs, l'un scientifique, l'autre philosophique, respectivement analytique et synthétique. C'est seulement au second qu'appartient la qualification de *définitif* d'abord appliquée confusément à leur ensemble.... Vous avez dignement senti que la science, loin de constituer l'état positif, se borne à lui fournir, après la théologie et la métaphysique, une dernière préparation nécessaire, qui, comme les deux autres, a ses inconvénients autant que ses avantages et devient profondément nuisible en se prolongeant outre mesure ». Lettres écrites en 1857 au Dr Audiffrent — *A. Comte méconnu*, 269 et 273. — Ce texte capital, en général peu connu, ne sera pleinement compris qu'après les développements renfermés plus loin, livres III et IV.

Au point de vue intellectuel, elle fait régner dans les esprits l'unité, une parfaite cohérence mentale ⁽¹⁾ avec le sentiment que nous approchons indéfiniment, sans jamais l'atteindre, *d'une vérité fondamentale* ⁽²⁾. Elle a systématisé les sciences abstraites, il restera encore à créer les sciences concrètes correspondantes ⁽³⁾. La philosophie positive guidera dorénavant la prévision et par suite l'action politique ⁽⁴⁾.

Au point de vue esthétique, l'action de la philosophie positive ne sera pas moins efficace, ce qui pourra surprendre quelque peu, car sa nature abstraite et intellectuelle semble la rendre impropre à toute considération de ce genre. Il n'en est rien ⁽⁵⁾. On a déjà vu, à différentes reprises, l'importance qu'elle attache à l'art ⁽⁶⁾. Son heureuse influence, intermédiaire entre la tendance spéculative et l'impulsion active, doit toujours charmer et améliorer les êtres les plus vulgaires et les les plus éminents, en élevant les uns et adoucissant les autres ⁽⁷⁾. La philosophie positive est destinée à régénérer l'art et ce dernier jouera dans la cité future un rôle très important ⁽⁸⁾. La notion de l'humanité qui est destinée à remplacer celle des dieux et des entités, de Dieu et de la Nature ⁽⁹⁾, fournira aux artistes des sujets d'inspiration incomparable, car l'art « voit ou cherche l'homme » partout ⁽¹⁰⁾. C'est « à chanter les prodiges de l'homme, sa conquête de la nature, les merveilles de sa sociabilité, que le vrai génie esthétique trouvera surtout désormais, sous l'active impulsion de l'esprit positif, une source féconde d'inspirations neuves et puissantes, susceptibles d'une popularité qui n'eut jamais d'équivalent, parce qu'elles seront en pleine harmonie, soit avec le noble instinct de notre supériorité fondamentale, soit

⁽¹⁾ 789.

⁽²⁾ 791. *Vide supra*, liv. II, chap. VI, 223.

⁽³⁾ 797.

⁽⁴⁾ 801.

⁽⁵⁾ VI, 836 et *vide infra*, toute l'importance que Comte attachera à cette considération dans la troisième période.

⁽⁶⁾ V. notamment VI, 145, 172, 179, surtout 700, 701.

⁽⁷⁾ Voir plus loin sa correspondance, son assiduité aux « Italiens » à Paris.

⁽⁸⁾ VI, 829-830.

⁽⁹⁾ Déclaration à retenir pour comprendre l'évolution future de Comte.

⁽¹⁰⁾ VI, 830 à 834. — Cf. 379, 380.

avec l'ensemble de nos convictions rationnelles »⁽¹⁾. C'est ce qu'a compris « le plus éminent poète de notre siècle, le grand Byron »⁽²⁾.

« Ainsi, l'esprit positif, qui, tant qu'il est resté à sa phase mathématique initiale, a dû sembler mériter les reproches habituels de tendance antiesthétique que lui adresse encore injustement une appréciation routinière, deviendra finalement, au contraire, d'après son entière systématisation sociologique, la principale base d'une organisation esthétique non moins indispensable que la rénovation mentale et sociale dont elle est nécessairement inséparable »⁽³⁾.

L'évolution esthétique de Comte est des plus importantes pour comprendre les théories sociologiques et celles d'un tout autre genre qu'il proposera dans la troisième période.

L'évolution morale ne l'est pas moins. Nous connaissons déjà l'action morale et politique de la philosophie positive. Les déclarations de Comte sur son action morale méritent une attention spéciale.

S'il a mis une satisfaction visible à affirmer le caractère esthétique de la nouvelle philosophie, il en témoigne bien davantage encore pour montrer qu'elle donne aux préoccupations morales la première place, la « supématie » sur toutes les autres⁽⁴⁾.

« Il serait assurément superflu, déclare-t-il en effet, de signaler ici davantage l'aptitude morale d'une philosophie qui développe systématiquement, au plus haut degré possible, le sentiment fondamental de la solidarité et de la continuité sociales, en même temps que la notion générale de l'ordre »⁽⁵⁾.

Elle établit en effet, nous le savons, la nécessité « d'un pouvoir spirituel entièrement distinct et indépendant du pouvoir temporel, et destiné à régir les opinions et les mœurs pendant que l'autre s'applique seulement aux actes accomplis »⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ 833.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ 836.

⁽⁴⁾ Sans vouloir établir un parallèle rigoureux entre Comte et Kant, on ne peut s'empêcher de remarquer que, par des voies et pour des motifs différents, ils arrivent à des conclusions qui présentent quelque analogie.

⁽⁵⁾ VI, 787. — Cf. 803, 804.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 464.

De là dérive une éducation dont nous connaissons l'idée directrice : elle doit développer l'instinct social⁽¹⁾, inculquer aux nouvelles générations des idées fixes et communes, librement acceptées⁽²⁾ par tous les individus ; elle créera des « préjugés publics ». A tous elle parlera des devoirs et non des droits. Elle développera les affections bienveillantes et refoulera les tendances égoïstes⁽³⁾, qu'il s'agisse de l'individu, de la famille ou de la société⁽⁴⁾, elle habituera l'homme à franchir le cercle étroit de l'égoïsme, elle représentera « familièrement le bonheur de chacun comme surtout attaché au plus complet essor des actes bienveillants et des émotions sympathiques envers l'ensemble de notre espèce et même... à l'égard de tous les êtres sensibles qui nous sont subordonnés »⁽⁵⁾.

C'est assez dire que les prescriptions de la morale seront affranchies des croyances théologiques et des conceptions métaphysiques, elles reposeront sur l'analyse positive des penchants humains⁽⁶⁾.

Ainsi comprise, la morale indépendante issue de la philosophie positive doit s'affranchir de la subordination dans laquelle on l'a tenue pendant la période révolutionnaire jusqu'à nos jours, à l'égard de la politique, elle pourra enfin s'élever « à l'entière suprématie sociale convenable à sa nature »⁽⁷⁾. C'est à elle que le pouvoir politique viendra demander des conseils et une direction.

En somme, la grande notion de l'Humanité domine toutes ces considérations d'ordre pratique, qui clôturent le *Cours de philosophie positive*.

Elle a sa source dans la méthode historique, qui, observant avec impartialité le passé et rattachant les générations actuelles aux précédentes, fait naître, comme nous le savons, le sentiment de « la continuité historique » et de « la solidarité sociale ».

Un procédé de méthode devient ainsi une règle de conduite. Si, en effet, l'individu n'est rien en face de

⁽¹⁾ 485-491.

⁽²⁾ 805. — Voir 804.

⁽³⁾ 495 et 786.

⁽⁴⁾ 806-812.

⁽⁵⁾ 812, 813. — *Vide infra*, livre III, chap. III, *Le Néo-félicitisme*.

⁽⁶⁾ 493.

⁽⁷⁾ 465. — Cf. 634, 785, 787.

l'humanité, si celle-ci est tout ⁽¹⁾, l'individu doit vivre pour autrui. La morale altruiste prend ici sa source ⁽²⁾.

Comte se trouve ainsi conduit à employer des expressions qui ne sont encore que métaphoriques, mais qui font pressentir, étant donné son admiration pour l'organisation catholique au moyen-âge, qu'un jour viendra peut-être où elles seront prises par lui au pied de la lettre.

Par exemple, théoriquement, la notion de l'Humanité doit remplacer celle de Dieu et de la Nature; pratiquement, il en sera de même, et c'est à elle que l'individu devra rapporter ses pensées et ses actions, comme autrefois le croyant à l'égard de Dieu ⁽³⁾.

Aussi il parle déjà de l' « école positive » ⁽⁴⁾, de la « foi positive » ⁽⁵⁾, et même de « l'Eglise positive » ⁽⁶⁾, de son système de commémoration sociale analogue au calendrier, et de son concile permanent ⁽⁷⁾. Enfin nous avons vu qu'il aspire à créer une sorte de République occidentale, sorte de « catholicisme » positif.

Tous ces traits ont leur importance pour comprendre l'évolution ultérieure de Comte, qui, dès ce moment, a dépassé le point de vue scientifique, et identifié le point de vue sociologique, universel par essence, au point de vue moral.

Discours sur l'esprit positif (1844).

Deux ans après la publication du *Cours* (1830-1842), Aug. Comte affirme ses tendances pratiques et morales dans le discours qu'il publia en tête du traité d'astronomie populaire ⁽⁸⁾.

Comme cela était naturel, il reproduit, mais en termes brefs et très précis, ce qu'il a dit ailleurs sur la loi des trois états ⁽⁹⁾, l'aptitude de l'esprit positif à créer l'unité mentale ⁽¹⁰⁾, l'incompatibilité de l'esprit positif

⁽¹⁾ 636.

⁽²⁾ *Vide* liv. III, chap. II, l'altruisme.

⁽³⁾ 830-831 et *Discours sur l'esprit positif*, édit. du centenaire, p. 38 et s.

⁽⁴⁾ 567.

⁽⁵⁾ 505.

⁽⁶⁾ 583.

⁽⁷⁾ *Ibid.*

⁽⁸⁾ Edition du centenaire, 1898. Le discours est la leçon d'ouverture, fév. 1844, et le traité paraît au début de 1845.

⁽⁹⁾ Discours, 2-29.

⁽¹⁰⁾ 37-39.

avec la théologie (¹), ses attributs et son origine (²). Il insiste sur sa supériorité sociale, car il concilie l'ordre et le progrès (³). Attachant beaucoup d'importance à l'éducation des prolétaires, auxquels il fit pendant dix-sept années un cours gratuit d'astronomie (⁴), il rêve de les allier aux philosophes (⁵) et trace le plan de cette éducation : il réédite à ce propos la loi de complexité croissante et la hiérarchie des sciences (⁶).

Mais dans cet opuscule de vulgarisation, destiné aux prolétaires (comme le *Catéchisme positiviste aux femmes*), Comte écrit un chapitre spécial sur la systématisation de la morale humaine (⁷), ce qui montre combien ses préoccupations en 1844 étaient restées les mêmes qu'auparavant. Elles se sont même accentuées. Il affirme deux points qui nous sont déjà familiers : la morale doit être positive et pour cela indépendante de toute croyance théologique, elle doit se fonder sur des motifs purement humains (⁸). En second lieu, l'esprit positif stimule et consolide le sentiment du devoir ; la morale positive refoule l'égoïsme parce qu'elle n'apprend plus à faire *son* salut, mais à se rendre utile aux autres, et à prolonger son existence uniquement par le souvenir des services rendus. Telle est la seule immortalité qui convient à une morale altruiste, celle qui est commandée par la sociologie et le progrès (⁹). Et si dans le *Cours* Comte a parlé métaphoriquement d'école, de foi et d'Eglise positive, il parle ici, sans métaphore, d'une « immortalité » effective, réelle, dans laquelle l'individu est incorporé à l'Humanité (¹⁰). L'immortalité positive est la seule récompense compatible avec le caractère altruiste des règles morales positives (¹¹).

(¹) 50-62.

(²) 63-77.

(³) 87-97.

(⁴) Voir *Littré*, 176.

(⁵) 121-153. Il a le premier l'idée d'un enseignement populaire supérieur. Cette idée, et bien d'autres du même auteur se réalisent peu à peu aujourd'hui.

(⁶) 154-168.

(⁷) 98-120.

(⁸) 102-105.

(⁹) 113-120.

(¹⁰) 119.

(¹¹) Plus tard il dira : Quand même la terre devrait être bientôt bouleversée par un choc céleste, vivre pour autrui, subordonner la personnalité à la sociabilité ne cesserait pas de constituer jusqu'au bout le bien et le devoir suprêmes. *Syst. pol.*, I, 507. Ces belles paroles méritent d'être retenues.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES DU LIVRE II

Comte est arrivé aux dernières limites de la seconde période. Pour mesurer le chemin parcouru pendant cette longue étape de quatorze années (1830-1842-1844) rappelons d'abord les conclusions auxquelles nous avait conduit la première période (¹).

Dès 1830, et même dès 1826, Comte est en possession des idées qui doivent le diriger, et il a même arrêté son plan dans les moindres détails : il va créer la philosophie positive et la physique sociale afin de guider l'art politique.

Or, ce qui en 1826 et en 1830 n'était qu'un plan, se trouve être en 1842 et en 1844 une œuvre considérable aux lignes fortement dessinées, à l'architecture forte et durable. Pour créer la philosophie positive, il a classé toutes les sciences, repensé chacune d'elles, et opéré, comme il le dit, une refonte générale de toutes les connaissances humaines (*Cours*, I, II et III). Il a réalisé la physique sociale dont il a décrit la méthode (*Cours*, IV) et appliqué effectivement tous les procédés (*Cours*, V et VI) (²).

Afin de faire cesser le désordre qui désole les sociétés et qui a sa source dans l'emploi simultané de trois politiques, de trois morales et de trois philosophies, il fallait éliminer les politiques, les morales et les philosophies théologico-méta physiques et surtout les chasser du domaine moral et politique et leur substituer une seule politique, une seule morale, une seule philosophie : la politique, la morale et la philosophie positives. Pour cela, Comte en effet a refondu toutes les sciences dans un moule unique, où il a fait rentrer également la

(¹) *Vide supra*, liv. I, conclusion.

(²) Sur tous ces points, voir tout notre Livre II.

science des sociétés. En d'autres termes, seul entre tous les arts, l'art politique ne possédait pas de science directrice correspondante. C'est cette lacune, dévoilée par les besoins les plus urgents des sociétés au XIX^e siècle, que le *Cours de philosophie positive* a désormais comblée. Telle est la sociologie dans la seconde comme dans la première période.

Aussi, dirigé et éclairé par la science politique, l'art politique, ébauché à la fin du *Cours*, fait cesser le désordre sans nuire au progrès et rétablit l'ordre sans revenir en arrière. Il répond aux nécessités du moment en établissant deux pouvoirs, l'un spirituel et moral, l'autre temporel et politique, en donnant au premier la supématie sur le second. Et l'unité qui règne dans l'organisme scientifique se trouve par cela même réalisée dans l'organisme social. Comte n'ignore pas que ces vues sont un peu sommaires : aussi, fidèle jusqu'au bout au programme rigoureux qu'il s'est tracé et qu'il a suivi jusqu'ici, annonce-t-il un nouveau traité, plus complet, où il exposera exclusivement la Politique positive.

L'ébauche étant devenue une œuvre complète et puissante, et de plus les lignes générales et même particulières de l'œuvre coïncidant exactement avec celles du plan, on ne peut donc que louer l'unité de la doctrine et la persévérance de Comte.

En sera-t-il toujours ainsi ? Celui qui n'aurait lu que les *Opuscules* et le *Cours* n'hésiterait pas à répondre affirmativement. Et il aurait raison. Car la suite logique du *Cours* ne peut être, semble-t-il, que la suivante : étant donné l'histoire universelle telle que l'a conçue Comte, étant donné surtout la décadence de la théologie et l'avènement de la science, la cité future ne peut être réorganisée que conformément au sens général du progrès, c'est-à-dire sur des bases positives : la science pour les idées, l'industrie pour l'action et la vie matérielle. Ni Dieu ni Roi dira-t-il⁽¹⁾. L'ébauche exposée plus haut (chapitres IX et X) nous a suffisamment éclairés sur ce point. A une science positive ne peut correspondre

(1) Il est utile de dire, dès ce moment, que Comte remplacera bientôt Dieu et Roi par une Eglise et un Grand-prêtre.

qu'un art positif. Et la science ayant été exposée, il ne sera pas nécessaire de l'exposer une seconde fois et encore moins de changer de méthode. L'observation des faits, les explications relatives, tel sera toujours le credo scientifique ; l'expérience, la démonstration telle sera la nouvelle foi. Tout au plus, l'auteur pourra-t-il accentuer, sans renoncer pour cela aux principes positifs, la tendance esthétique et morale qui s'est dessinée, d'une façon si curieuse mais naturelle, surtout à la fin du *Cours*. Mais jamais, d'après ce qui précède, il ne saurait être question de refondre les doctrines sociologiques et de changer de méthode, à aucun prix on ne pourrait songer à restaurer les religions et les cultes disparus et prendre au pied de la lettre les métaphores qui ont été signalées plus haut : la foi positive, l'Eglise positive, etc. Bref, la religion ne saurait entrer dans l'organisation d'une société à laquelle la science et l'industrie servent de base inébranlable. C'est bien ainsi que Comte lui-même entend écrire le traité de politique positive⁽¹⁾ auquel il songe depuis longtemps et qu'il a annoncé si souvent. Donc celui qui, après avoir lu seulement les *Opuscules* et le *Cours* s'attendrait à trouver un traité de politique *positive*, propre à régler en détail, mais *positivement*, l'organisation de la cité future, celui-là ne saurait, semble-t-il, se tromper.

Mais il n'en est rien. Ouvrons en effet le *Système de politique positive* (1851-54). Il le faut. Car, après avoir retracé la genèse des idées sociologiques de Comte pendant la première période, et montré leur plein épanouissement pendant la seconde (1830-42-44), il importe de voir ce qu'elles sont devenues pendant la troisième (1845-1856) et ce qu'il en est resté.

(1) VI, 842.

LA SOCIOLOGIE CHEZ A. COMTE

LIVRE TROISIÈME

TROISIÈME PÉRIODE

Le Positivisme.

(Méthode subjective. — Religion de l'Humanité. — Néo-Fétichisme) (1)



(1) Discours préliminaire sur l'ensemble du Positivisme, 1848 (publié en tête du 1^{er} volume du *Système*).

Le *Système de Politique positive* (1851-54).

Le *Catéchisme positiviste* (1852).

La *Synthèse subjective* (1856).

LIVRE III

LE POSITIVISME

GÉNÉRALITÉS SUR LA TROISIÈME PÉRIODE

Dès le début on éprouve un sentiment assez difficile à définir. Après avoir fermé le *Cours*, comment ne pas s'étonner dès qu'on ouvre le *Système*? Est-ce bien la même plume qui a écrit, sur le mode sentimental, cette « dédicace » dédiée « à la sainte mémoire de mon éternelle amie M^{me} Clotilde de Vaux (née Marie)? Est-ce le même homme qui, après avoir abandonné la méthode positive, en adopte une nouvelle, et en arrive même à forger une nouvelle religion, une religion fondée au XIX^e siècle par un seul homme, dans le silence du cabinet, sans prédication préalable, sans l'entraînement universel des masses, « la religion de l'Humanité » avec un culte complet, sacrements, prières, fêtes, calendrier, une religion avec un clergé et un pape (Aug. Comte lui-même), et même avec un retour nettement avoué au fétichisme? (1).

C'est toujours le même *auteur*, mais ce n'est plus le même *homme* assurément.

Nous allons d'abord constater ce fait, unique dans l'histoire des idées; nous essaierons ensuite de l'expliquer, deux points qui touchent de très près, on le verra, aux théories proprement sociologiques de Comte.

Acceptant le fait accompli, et sans nous préoccuper de louer ou de blâmer, nous dirons d'abord la nouvelle

(1) *Vide infra*, III, chap. II et III.

méthode employée par Comte et les changements remarquables qu'elle introduit dans la sociologie comtiste. On va voir que le mot philosophie positive est remplacé désormais par le mot *positivisme* qui désigne non seulement la philosophie positive, mais surtout la morale, la politique et même la religion que Comte superpose à la science.

CHAPITRE PREMIER

LA NOUVELLE MÉTHODE DITE « SUBJECTIVE »

En proie à une passion soudaine, initié sur le tard aux émotions sentimentales qu'il avait jusqu'alors ignorées (¹), Comte voit ses idées prendre une nouvelle orientation, et il met une certaine complaisance à nous faire connaître le changement et à le saluer comme un bienfait.

Si, jusqu'ici, la méthode positive a été exclusivement intellectuelle, c'est que Comte n'avait pas encore senti battre son cœur. Mais à peine prend-il conscience de ses battements qu'il fait du sentiment la source de la méthode et le centre de ses méditations.

Dans le *Cours*, la méthode part du monde pour s'élever à l'homme ; dans le *Système* et les ouvrages ultérieurs elle part de l'homme et redescend à la nature. La première, dit-il, est *objective* ; la seconde *subjective* (²).

Il n'est pas facile de saisir la signification exacte des nouvelles expressions qu'il emploie, car elles désignent, non un procédé unique, mais une série de procédés ou de points de vue employés indifféremment les uns pour les autres. Mais, étant donnée l'évolution si rapide et, en un sens foudroyante, de Comte, car elle fut instantanée (³), il est permis de conjecturer que sa pensée ne fut pas tout d'abord nettement fixée sur ce point.

Il dit en effet que « la prépondérance logique et scientifique du point de vue social.... conduit ensuite à faire systématiquement prévaloir le cœur sur l'esprit » (⁴). Il ramène donc désormais toutes les recherches, tous

(¹) *Vide infra*, livre IV, chap. III.

(²) *Syst. pol.*, 3^e éd., I, préf., p. 4.

(³) *Vide infra*, livre IV, chap. III.

(⁴) *Syst. pol.*, I, 217.

les problèmes, au point de vue social ou humain, ce qui revient, d'après lui, à faire prévaloir le cœur sur l'esprit.

La chose n'est pas suffisamment claire, car, d'une part, le premier point de vue est celui du *Cours*; le second, celui du *Système*; le premier est encore positif, le second le conduira à une sorte de vague mysticisme (¹).

Avec les mystiques, Comte pense désormais que les aspirations du cœur prévalent sur les fausses clartés de la raison. Donc, tout ramener au point de vue social ou humain, c'est tout ramener au cœur, au sentiment. Pour préciser la pensée de Comte, il faut, avec lui, donner un double sens, positif dans le *Cours*, mystique dans le *Système*, à ces mots : « point de vue social ou humain ».

Le mot *ensuite*, qui se trouve souligné dans la précédente citation n'est pas fait pour éclaircir la pensée de Comte, car il ajoute : « un tel enchaînement ne saurait dispenser d'une stimulation directe de l'amour universel » (²). D'un côté il prétend qu'il faut passer du premier point de vue au second (Cf. le mot *ensuite*) ; de l'autre, il avoue qu'on peut se passer de la première étape (la positive, celle du *Cours*) et débuter, *ex abrupto* par la seconde. C'est en effet ce qu'il fait dans le *Système*, où il pose immédiatement « l'amour pour principe » (³). Le point de vue social ou humain, vient après.

L'amour comme méthode.

Sous ce premier aspect la méthode consiste évidemment à subordonner l'esprit au cœur (⁴), car l'esprit n'est pas destiné à régner, mais à servir (⁵). La prépondérance du cœur sur l'esprit est un dogme fondamental

(¹) Il dit ailleurs (*Syst. pol.*, I, 447-449) que le premier point de vue c'est l'analyse, le second : la synthèse. — « L'esprit, dit M. Espinas, exposant le *Système*, ne peut trouver en lui-même un principe régulateur : où le trouvera-t-il ? C'est ici que nous assistons à un spectacle singulier. Le fondateur du positivisme abandonnant la tradition du XVIII^e siècle pour se rapprocher sciemment de Pascal et des mystiques du moyen-âge... » *Introd.*, 106.

(²) *Syst. pol.*, I, 217.

(³) Cf. Devise placée en tête du livre, à côté du titre.

(⁴) *Syst. pol.*, I, Dédicace, p. VI.

(⁵) *Ibid.*, Discours Préliminaire, 16.

dans le Positivisme⁽¹⁾ et il régit à la fois la philosophie et la politique⁽²⁾.

La méthode subjective est donc celle du cœur. Si le fétichisme a élaboré la logique des sentiments ; le polythéisme, celle des images ; le monothéisme, celle des idées⁽³⁾, le positivisme rajeunit la logique du fétichisme en faisant un emploi logique du sentiment, un usage intellectuel de l'affection⁽⁴⁾. Ce qui signifie, d'après Comte, que le sociologue doit « combiner ses idées d'après la connexité des sentimens »⁽⁵⁾. La logique des sentiments lui paraît, ailleurs, « plus sûre qu'aucune autre », car elle facilite, dit-il ailleurs dans les mêmes termes, « la combinaison des notions d'après la connexité des émotions correspondantes »⁽⁶⁾.

Plus loin, nous verrons en effet Comte lui-même, fidèle à la nouvelle méthode, combiner les notions positives que lui ont suggérées la philosophie des sciences et l'histoire de l'humanité, d'après les inspirations de son cœur : comme il aime une femme, il fait de cet amour la source de toutes ses théories politiques et religieuses et propose l'amour comme règle de méthode et même de conduite.

Malheureusement Comte a négligé de dire avec précision ce qu'il entend par le mot *cœur*. Il laisse entendre que ce mot rappelle les sentiments d'amour et de dévoûment. Le cœur serait donc comme un foyer d'amour qui nous embrase et nous excite à aimer nos semblables, à penser, à agir pour eux. Nous passons ainsi au point de vue social ou humain.

Dès le *Cours*, Comte avait déjà une passion nettement accusée pour l'unité. Elle va atteindre ici les dernières limites. Seulement, au lieu de chercher l'unité dans la vie intellectuelle, il la trouve dans la vie affective : l'humanité, dit-il, ne peut vivre sans une synthèse et toute synthèse doit être *subjective, c'est-à-dire affective*⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ Ce mot, très rare dans le *Cours* où il est synonyme de philosophie positive, signifie ici, outre la philosophie positive, les constructions morales et politico-religieuses. — *Vide infra*. — Cf. *Corr.*, *Mill*, Edit. Leroux, lettre nov. 1843, p. 207.

⁽²⁾ *Syst. pol.*, I, Disc. Prélim., 17.

⁽³⁾ *Syst. pol.*, 406-407 et II, 93, 238.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, I, 407.

⁽⁵⁾ II, 88.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 239.

⁽⁷⁾ *Syst. pol.*, II, 135, 289; I, 690. — Cf. II, 65. La véritable unité est constituée par la religion de l'Humanité.

Ce qui revient, dit-il encore, à subordonner la personnalité à la sociabilité en rapportant tout à l'Humanité⁽¹⁾. D'où est sortie la fameuse devise « Vivre pour autrui », citée un peu partout dans le *Système*⁽²⁾, et où on ne s'attendait guère, sans doute, à trouver une règle de méthode. Mais c'en est une pour Comte.

Le point de vue humain.

Il passe logiquement du premier aspect de la méthode subjective au second : car, l'esprit, dit-il, ne doit traiter que les questions posées par le cœur...., sans cette règle... l'esprit suivrait presque toujours sa pente involontaire vers les spéculations oiseuses ou chimériques⁽³⁾.

Les études qui ne sont ni oiseuses ni chimériques sont précisément celles qui ont pour objet les études socio-logiques, en un mot l'*Humanité* à laquelle il faut tout rapporter⁽⁴⁾, car nous savons que l'esprit d'ensemble est plus réel dans la sociologie que l'esprit de détail⁽⁵⁾ ; l'ensemble seul est réel ; le détail ne vaut que par l'ensemble.

Les deux aspects de la nouvelle méthode, loin de s'opposer, se complètent au contraire mutuellement. En effet, au point de vue scientifique et philosophique elle consiste à ne pas penser pour soi, isolément, mais à rapporter à l'Humanité nos moindres recherches ; car les moindres études scientifiques préparent la science finale, dont elles ne sont que des organes⁽⁶⁾. Et même les moindres découvertes sont des actes de l'Humanité, des actes d'amour⁽⁷⁾. Au point de vue de la dynamique sociale, la nouvelle méthode consiste à voir dans l'histoire l'immense et uniforme évolution de l'humanité vers l'unité religieuse. Enfin, dans la pratique, la règle « vivre pour autrui » se traduit par l'obligation d'aimer nos semblables et de travailler pour eux ; c'est à ce but

⁽¹⁾ I, 692.

⁽²⁾ Cf. les en-tête des quatre volumes du *Système*, et I, 300, 377 ; II, 377.

⁽³⁾ *Syst. pol.*, I, Disc. prélimin., 19.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 37, et Dédicace, p. VIII, IX.

⁽⁵⁾ II, 364 et I, 446.

⁽⁶⁾ I, 407, 422, 423, 641.

⁽⁷⁾ I, 442.

que devront tendre les méditations sociales et politiques. De la résulte une sorte d'amour vague de l'humanité, germe prochain de la religion de l'Humanité⁽¹⁾; ce qui est assez naturel chez un penseur qui a dit que le sentiment est le domaine essentiel de la morale⁽²⁾.

En résumé, sous ses deux premiers aspects, la méthode subjective consiste à se placer au point de vue universel, c'est-à-dire social ou humain, et à coordonner les idées scientifiques, morales et politiques, d'après les sentiments altruistes. Elle est ainsi le septième et suprême procédé de la méthode, ajouté aux six, qui, dans le *Cours*, avaient été élaborés par chaque science. Le septième degré est élaboré par la morale qui couronne désormais la hiérarchie des sciences⁽³⁾.

La méthode subjective présente encore un autre aspect, celui que le successeur immédiat de Comte a mis de préférence en lumière⁽⁴⁾. Elle consisterait d'après lui dans la déduction. En effet, dès 1842, Comte écrit à son ami Valat⁽⁵⁾ qu'il a désormais trouvé ses principes et qu'il ne les changera pas; il se contentera, à partir de ce moment, d'en tirer les conséquences.

D'après nous, il a changé ses principes; du point de vue sociologique, il est passé au point de vue moral et sentimental; nous ne pouvons pas croire que ces deux points de vue soient identiques. Les prémisses d'où va partir la déduction étant réellement nouvelles, les conclusions ne le seront pas moins. Abandonnant la méthode positive qui contrôle rigoureusement les hypothèses et subordonne l'imagination aux faits⁽⁶⁾, Comte nous donnera au contraire le spectacle d'un penseur qui donne libre carrière à l'imagination et à l'hypothèse. Au lieu de voir le passé tel qu'il a été, il cédera à la tentation

⁽¹⁾ I, 329, II, Préface, p. 32.

⁽²⁾ III, 50.

⁽³⁾ *Syst. Pol.*, IV, 231. — *Vide infra*. — Cf. aussi sur le rôle du cœur, I, 205, 432; II, 45; III, 67, 108. Son influence sur la pensée, I, 405; III, 78; IV, 161.

⁽⁴⁾ P. Laffitte, *Cours de philosophie positive*, édition scolaire, chez Delagrave, p. XIV.

⁽⁵⁾ Valat, XLVI, p. 305-306. — *Vide infra*, livre IV, chap. III ce qu'il appelle son « hygiène cérébrale ».

⁽⁶⁾ *Vide supra*, I et II *passim*.

de le voir tel qu'il le faut pour expliquer l'avènement de la religion future. Et comme s'il voulait se rassurer lui-même sur la valeur de ses nouvelles méditations, il dit assez souvent que le passé a été une série de « germes », de « préparations » de la religion de l'Humanité, vue préconçue qui le conduira à imiter sans réserve le passé⁽¹⁾ et à faire des constructions imaginaires.

C'est ce qu'il est facile de vérifier en parcourant les principales applications *théoriques* et finalement *religieuses* de la nouvelle méthode qui se trouve donc être à la fois sentimentale et déductive⁽²⁾.

(¹) *Vide infra*, III, chap. II et III, Le culte et le néo-fétichisme.

(²) Sur la méthode subjective dans Comte : Cf. Littré, p. 527 et s. ; 553 et s. ; 563 et s. ; 580 et s. — P. Laffitte, *loc. cit.* — Espinas, *Soc. anim.*, Introd., 106 et s.

CHAPITRE II

APPLICATIONS DIVERSES DE LA NOUVELLE MÉTHODE. NOUVEAUTÉS QU'ELLE INTRODUIT

APPLICATIONS THÉORIQUES

Une des plus curieuses est le remaniement qu'il fait subir à la théorie de Gall. On sait combien il importe, aux yeux de Comte, de réduire « les faits intellectuels et moraux » aux faits biologiques ⁽¹⁾. Par ses racines, la psychologie plonge dans la biologie et se ramène à la phrénologie ⁽²⁾.

Il accepte toujours le principe de la théorie de Gall, mais il s'étonne et s'indigne presque de voir « la vie affective » si négligée par lui ⁽³⁾. Il est urgent, sur ce point capital, de compléter la phrénologie.

Or, dit-il, on trouve dans l'homme trois fonctions : l'intelligence, l'activité et le cœur. Il faut donc qu'il y ait dans le cerveau trois régions distinctes qui leur soient spécialement affectées ⁽⁴⁾. Comte détermine ainsi les organes d'après les fonctions ⁽⁵⁾ ; il subordonne l'anatomie à la physiologie ⁽⁶⁾. Autrement dit, au lieu d'observer, *il construit à priori*. Il ira loin dans cette voie : ainsi, pour ne donner qu'un exemple, de même que le cœur l'emporte, d'après lui, sur l'esprit et l'activité, de

⁽¹⁾ *Vide supra*, liv. I, chap. I et II ; liv. II, chap. II, § 1, et *infra*, liv. V, chap. I.

⁽²⁾ Par ses manifestations supérieures, elle se perd dans la sociologie. — *Vide infra*, liv. IV, chap. I.

⁽³⁾ *Syst. pol.*, I, 679.

⁽⁴⁾ 669 s.

⁽⁵⁾ 676.

⁽⁶⁾ 671.

même la région affective du cerveau doit être placée à l'arrière, celle de l'activité au milieu et celle de l'esprit sur le devant et au sommet du crâne⁽¹⁾. Ces conceptions imaginaires et déductives, Comte les appelle « théorie subjective du cerveau »⁽²⁾.

Tel est le premier échantillon des résultats obtenus avec la nouvelle méthode. Il en est d'autres.

CARACTÈRE NOUVEAU DE LA MÉTHODE HISTORIQUE ET DE
LA SOCIOLOGIE

La méthode propre de la sociologie, c'est la méthode historique. Cette assertion, fondamentale dans le *Cours*, reparaît ici, mais avec un sens différent. Car la méthode historique elle-même va subir le contre-coup des nouveautés sentimentales introduites par la méthode subjective.

En vertu du déterminisme historique, tous les événements ont été ce qu'ils devaient être; le sociologue s'efforce de les comprendre et de les juger avec impartialité. A quoi bon les louer ou les blâmer, puisqu'ils ont été nécessaires?

Cette attitude négative, mais faite d'impartialité et de déférence à l'égard des institutions disparues, va changer. Du respect, Comte va passer à l'admiration, à l'amour et bientôt à l'imitation. Ne faut-il pas en effet aimer ceux qui nous ont précédés, ne faut-il faut-il pas vénérer l'Humanité représentée par les *morts* qui nous ont faits ce que nous sommes? Car l'Humanité est composée de plus de morts que de vivants. Cette phrase célèbre et de nos jours si souvent citée, revient à chaque instant sous la plume de Comte⁽³⁾.

Elle est pour lui comme un article de foi qui « sanctifie l'intelligence »⁽⁴⁾; elle est le fondement de la vraie philosophie de l'histoire⁽⁵⁾. L'histoire elle-même, la

⁽¹⁾ 682 et 685. — Voir le « tableau cérébral », p. 726; au cœur sont rapportés dix éléments; cinq à l'esprit; trois au caractère.

⁽²⁾ Pour être parfaitement juste à l'égard de Comte, il ne faut pas négliger de considérer l'état de la biologie à son époque.

⁽³⁾ *Syst. pol.*, I, 346, 411; II, 61, 363, 448; IV, 36, 77, 106. Ailleurs (I, 262), il parle de l'immortalité subjective.

⁽⁴⁾ I, 322.

⁽⁵⁾ III, 67.

méthode historique devient « un sublime procédé » ⁽¹⁾, une « science sacrée » ⁽²⁾.

Comme d'après le *Cours* le passé est une série de « préparations » nécessaires et successives de l'état positif, on pourrait croire que les nouvelles déclarations du *Système* ne changent presque rien aux précédentes.

Nous croyons au contraire que les changements sont profonds. La même idée reparait ici mais adaptée aux nouvelles aspirations de Comte et à ses intentions de rénovation religieuse.

« L'humanité, dit-il en effet, ne saurait créer aucune institution vraiment fondamentale, dont son état le plus rudimentaire n'offrirait point le germe nécessaire d'après l'identité radicale de notre nature, assujettie seulement à un développement graduel. *Le positivisme ne serait pas la vraie religion*, s'il ne pouvait toujours accepter pleinement la succession du théologisme et même du fétichisme, qui durent être, à tous égards, ses précurseurs naturels » ⁽³⁾.

Comme dans le *Cours* la méthode historique découvre ici dans le passé une série de préparations ⁽⁴⁾, mais ces préparations sont les diverses religions qui toutes, à un degré quelconque ⁽⁵⁾, élaborent un élément de la future synthèse religieuse ⁽⁶⁾. La dynamique sociale consiste ainsi à découvrir dans tous les « pas » faits par l'humanité dans la voie du progrès, des élan progressifs vers l'unité religieuse telle que la conçoit Comte ⁽⁷⁾.

En définitive, la sociologie devient une histoire des religions ⁽⁸⁾ conçues comme des ébauches du Positivisme, en attendant qu'elle devienne elle-même une religion. L'état futur de la sociologie consistera à étudier l'histoire de l'humanité pour « la connaître, l'aimer et la servir ».

⁽¹⁾ IV, 202.

⁽²⁾ III, préface, XXXIV, préambule, 2. Les sciences particulières ont aussi un caractère sacré parce qu'elles préparent la morale, I, 417; les différentes sciences sont des branches de la morale, IV, 187; elles sont même des actes d'amour, I, 423; il parle aussi du « nom sacré de morale », II, 437.

⁽³⁾ II, 346.

⁽⁴⁾ IV, 4.

⁽⁵⁾ II, 136.

⁽⁶⁾ IV, 12, 26, 29, 30. De même, reprenant un mot d'Aristote et lui donnant « une signification religieuse », Comte dit que toute espèce animale est un Grand-Etre (lisez homme ou plutôt Humanité) avorté, II, 229.

⁽⁷⁾ III, 10.

⁽⁸⁾ II, ch. I.

Mais le respect et l'admiration du passé devaient fatidiquement pousser Comte à l'imiter. C'est ce qu'il fera en organisant avec soin les détails du nouveau culte⁽¹⁾.

APPLICATIONS MORALES

Comme le *Cours*, et davantage encore, le *Système* est en grande partie une solution du problème moral⁽²⁾. La méthode subjective règne ici en souveraine maîtresse.

Le problème moral consiste en effet pour Comte à subordonner l'égoïsme à l'altruisme⁽³⁾. La nouvelle méthode le résout sans peine, car elle « systématisé la prépondérance mentale au point de vue social »⁽⁴⁾, ramené au point de vue de l'amour universel. La morale positiviste prend en effet « pour principe universel la prépondérance directe du sentiment social. Elle représente le bonheur humain tant privé que public comme consistant dans le plus grand essor possible des affections bienveillantes »⁽⁵⁾.

En effet, les penchants bienveillants ou altruistes sont innés à la fois chez les animaux⁽⁶⁾ et chez l'homme⁽⁷⁾. Mais l'égoïsme étant plus fort, à l'origine, que l'altruisme, le problème consiste à amortir le premier et à fortifier le second⁽⁸⁾. C'est l'habitude qui nous permet de passer de l'égoïsme à l'altruisme⁽⁹⁾.

Ce passage s'effectue par trois échelons successifs : la famille, la cité, l'humanité⁽¹⁰⁾. Trois formules sont à retenir : vivre pour les siens, vivre pour ses compatriotes, vivre pour tous⁽¹¹⁾. Un dernier précepte les résume tous : mettre son bonheur à faire celui des autres.

⁽¹⁾ *Vide infra*, 302. — *Syst. pol.*, IV, 16 et s., et 114-147.

⁽²⁾ Stuart-Mill a pu dire avec raison que Comte était « enivré de morale » (*A. Comte et le Positivisme*, 141). Plus loin on verra la morale placée au sommet de la hiérarchie des sciences, *Syst. pol.*, II, 263, 265, 363; III, 50; IV, 231 et 7 (surtout).

⁽³⁾ IV, 46.

⁽⁴⁾ I, 93.

⁽⁵⁾ I, 93 et 100.

⁽⁶⁾ I, 702.

⁽⁷⁾ III, XXXV; IV, 20, 48.

⁽⁸⁾ I, 92.

⁽⁹⁾ *Ibid.* — Cf. Stuart-Mill : *l'Utilitarisme*; et Spencer. : *La morale évolutionniste*.

⁽¹⁰⁾ IV, 24, 25.

⁽¹¹⁾ II, 184-185; I, 702; IV, 49.

L'orientation altruiste des pensées de Comte, issue du *Cours*, se précise et s'affirme : l'individu, d'après lui, étant absorbé par le groupe, n'a plus de droits, mais seulement des devoirs⁽¹⁾; à l'orageuse discussion des droits » Comte « substitue la paisible détermination des devoirs »⁽²⁾.

Mais il va plus loin que dans le *Cours* : la morale, dit-il, transforme les moindres pratiques individuelles en devoirs envers l'Humanité⁽³⁾.

La morale est même la véritable science finale⁽⁴⁾; toutes les sciences particulières ne sont que des préparations de la morale⁽⁵⁾. Bientôt elle va détrôner la sociologie et s'emparer, au sommet de la hiérarchie des sciences, du rang suprême; elle dominera à la fois la science et l'art politiques⁽⁶⁾. Bientôt même les règles morales vont devenir des *rites*⁽⁷⁾. Il est aisément de reconnaître dans tout ceci l'influence directe de la méthode subjective.

APPLICATIONS SOCIALES ET POLITIQUES

Le nouvel art politique.

Le problème le plus important de l'organisation sociale et politique consiste, d'après Comte, à créer deux pouvoirs distincts et indépendants, puis à classer les éléments sociaux.

Tout d'abord, ses déclarations sont le simple prolongement de celles du *Cours* : « Ce siècle, dit-il, demande une doctrine universelle et par cela même une autorité spirituelle distincte de l'autorité temporelle ou politique »⁽⁸⁾. La séparation des deux puissances est, d'après lui, le fondement de la société moderne. Aussi, comme dans le *Cours*, il se propose d'imiter l'organisation du moyen-âge⁽⁹⁾ et spécialement de subordonner la politique à la morale⁽¹⁰⁾.

⁽¹⁾ I, 361.

⁽²⁾ *Ibid.*, 151; II, 103.

⁽³⁾ I, 97-98.

⁽⁴⁾ II, 438; III, 49.

⁽⁵⁾ IV, 231.

⁽⁶⁾ *Vide infra*.

⁽⁷⁾ *Vide infra* : le culte 353 et s. Vivre pour autrui devient : vivre dans et par autrui. — Cf. sur la *Vie subjective*, IV, 50 et *passim*.

⁽⁸⁾ I, 75, 76.

⁽⁹⁾ I, 86; II, 113.

⁽¹⁰⁾ I, 86. — *Vide supra*, liv. II, chap. IX.

D'une part donc il confie, comme dans le *Cours*, le pouvoir spirituel aux philosophes ou plus exactement aux sociologues, et le pouvoir temporel aux chefs industriels. Les uns ont une mission complexe : conseiller, consacrer, régler, classer, juger⁽¹⁾. Les autres pourvoient aux intérêts matériels de la société⁽²⁾ et exercent le gouvernement politique proprement dit, l'action, le commandement.

Mais Comte ne devait pas en rester là ; il dépasse assez vite le *Cours* ; il introduit de nouvelles considérations sur l'organisation des deux pouvoirs, ce qui donne à la société une physionomie un peu nouvelle.

Pouvoir spirituel. — Confondue avec la morale, la politique fait prévaloir les instincts sympathiques sur les impulsions égoïstes. En outre, les philosophes deviennent les *prêtres* d'un nouveau culte ; ils surveillent les actes, les lectures, les pensées⁽³⁾. La société devient une sorte de phalanstère, avec une discipline qui n'est pas sans analogie avec la vie d'un couvent⁽⁴⁾. De plus, ce qui n'était à la fin du *Cours* et dans le *Discours sur l'esprit positif* qu'une velléité encore assez vague, devient ici une réalité : Comte « incorpore » en effet à la société nouvellement organisée les femmes et les prolétaires.

En effet, « en fondant l'ensemble de la saine philosophie sur la prépondérance systématique du cœur, on appelle aussitôt les femmes à former une partie essentielle du nouveau pouvoir spirituel »⁽⁵⁾. Aucune rénovation mentale, ajoute-t-il, ne peut vraiment régénérer la société que lorsque la systématisation des idées conduit à celle des sentiments, seule socialement décisive⁽⁶⁾. Or, c'est à la femme qu'est dévolue la seconde systématisation. Il dit enfin : l'élément féminin « permettra

⁽¹⁾ II, 357 ; *Education et conseil*, I, 377.

⁽²⁾ IV, 65.

⁽³⁾ Et même, dans cette nouvelle société, la procréation. Cf. *ibid.*, 273, 293, 319.

⁽⁴⁾ *Vide infra.*

⁽⁵⁾ I, 217. Il est à peine besoin de signaler ici l'influence de la « passion » de Comte (pour M^{me} de V.) sur le cours de ses idées.

⁽⁶⁾ I, X.

seul à l'impulsion organique de prendre son vrai caractère définitif, en y assurant spontanément la subordination continue de la raison et de l'activité à l'amour universel » (¹).

Les femmes sont en effet supérieures à l'homme, car elles font prévaloir la sociabilité sur la personnalité (²). Dans la cité future, elles seront chargées d'abord comme mères, puis comme épouses, de l'éducation morale de l'humanité (³). Elle seront le pouvoir modérateur (⁴), et les philosophes iront se retremper auprès d'elles (⁵).

Bientôt, elles seront même les « prêtresses spontanées » de l'humanité, et le culte positiviste consistera, à beaucoup d'égards, à vénérer l'Humanité symbolisée par une femme (⁶).

Quant aux prolétaires (⁷), sans faire partie du pouvoir spirituel, ils présentent néanmoins avec les philosophes de grandes affinités ; ils ont, comme eux, l'instinct de la réalité, une prédilection marquée pour l'utilité ; ils subordonnent les pensées de détail aux vues d'ensemble, et ils dédaignent les grandeurs temporelles (⁸). Employant une expression familière, il faut, dit Comte, les « caser » (⁹), en faire les collaborateurs des philosophes, puisqu'ils se placent, comme eux, au point de vue général (¹⁰).

Pouvoir temporel. — Comte reproduit ici les idées développées dans les Opuscules : la caractéristique dominante de l'organisation sociale au point de vue temporel, c'est l'activité industrielle, foncièrement paci-

(¹) 205.

(²) *Ibid.*, 210.

(³) I, 254, 172 ; II, 63, 64, 377.

(⁴) I, 215.

(⁵) 228.

(⁶) Il parlera plus tard du culte nouveau de la Vierge-Mère, IV, 411, 412.

(⁷) Comte écrit ce passage et les précédents en 1848. Dans le souci qu'il a des prolétaires, se reflètent les opinions de 1848. Mais il n'est pas socialiste. — Voir plus bas. V. aussi I, 154.

(⁸) I, 130, 138.

(⁹) Saint-Simon avait dit : il faut les « incorporer », en faire des *sociétaires*. — *Vide infra*, V, ch. V.

(¹⁰) I, 137. Pour les salaires, voir II, 409.

fique. Assez longtemps les hommes, aveuglés par les instincts de brutalité, se sont entre-dévorés; dans la cité future, on verra désormais régner la paix; les différends internationaux seront réglés par la persuasion, grâce aux savants, détenteurs du pouvoir spirituel. La science qui a émancipé les esprits, sait aussi calmer les passions fougueuses. Au lieu de chercher à lutter contre l'homme, l'homme tournera son activité du côté de la nature, c'est sur elle qu'il agira. Si la science règne dans l'organisation spirituelle, c'est à l'industrie qu'appartient, dans l'organisation temporelle, le sceptre.

Deux classes se trouvent en présence : le patriciat et le prolétariat. Les entrepreneurs, les chefs industriels, les riches en un mot sont à la tête du gouvernement temporel (¹). Ils concentrent la richesse. Ce sont les patriciens modernes. Mais la politique positive, éclairée par la sociologie, leur enseigne que la richesse n'est pas chose personnelle, individuelle. Elle est au contraire *sociale* et dans sa source et dans sa destination. En effet, l'individu qui s'enorgueillit d'un capital quelconque oublie que ce capital est un fruit collectif auquel il a bien peu contribué en comparaison de ce qu'ont fait pour le former les prédécesseurs et les contemporains. Étant sociale dans sa source, la richesse l'est, *a fortiori*, dans sa destination. En effet, *la propriété est une fonction sociale* (²). Cette formule (³) signifie que le propriétaire n'a pas le droit de s'arroger sur sa chose un droit absolu; il est un simple fonctionnaire public, un détenteur responsable chargé par l'Humanité de gérer une portion de la richesse commune; il est donc obligé de l'employer de la manière la plus profitable à tous (⁴). Mais il jouit de la liberté de tester, il choisit librement son successeur, soit dans, soit hors de sa famille. C'est en effet aux supérieurs qu'incombe le soin de choisir les inférieurs (⁵).

Parmi les éléments qui entrent dans l'organisation temporelle : agriculteurs, travailleurs, commerçants, industriels, banquiers, ce sont ces derniers qui exerce-

(¹) *Syst.*, I, 373.

(²) I, 154 s.

(³) Prise dans l'esprit ou à la lettre, elle n'est pas socialiste; mais elle n'est pas davantage individualiste. — Voir *ibid.*, 153-157, et IV, 475.

(⁴) *Ibid.*, 156.

(⁵) II, 200, 407; IV, 333, 468. — C'est du reste ce que Comte a fait lui-même.

ront le gouvernement temporel. Comte se prononce contre le parlementarisme ⁽¹⁾ et en faveur de la dictature ⁽²⁾. Il supprime en même temps l'armée, ⁽³⁾, tous les budgets ⁽⁴⁾ et même l'égalité ⁽⁵⁾.

Le prolétaire vénère le patricien. Il n'est plus un esclave, mais un fonctionnaire, et le salaire devient une indemnité ⁽⁶⁾.

Dans la cité future, aux dimensions restreintes ⁽⁷⁾, règne l'unité religieuse et par suite l'harmonie, elle ressemble fort à un couvent et Stuart-Mill protestera au nom de l'individualisme méconnu ⁽⁸⁾.

Femmes, prêtres, patriciens, prolétaires, tout le monde a son rôle, tous sont les collaborateurs d'une œuvre continue.

Cette organisation politique qui prépare et oblige chacun à remplir un rôle utile, à vivre pour autrui, pour la société, Comte l'appelle *Sociocratie* ⁽⁹⁾.

Elle n'est pas seulement une organisation sociale, une politique, elle va devenir une religion. Si Comte a confondu la politique avec la morale, il va la confondre maintenant avec la religion.

Politique devient synonyme de religion. C'est une

(1) Cf. rôle des Chambres, IV, 394 et 450.

(2) Il a approuvé le coup d'Etat de 1851 un instant (*Syst.*, II, XIV et ailleurs). Il ne faudrait pas croire toutefois que Comte ait eu beaucoup d'indulgence pour celui que Stuart Mill appellera « l'usurpateur immoral ». Il s'en faut ! Dès 1852, A. Comte écrit à Richard Congreve : « Un dictateur tyrannique s'y (en France) trouve simplement transformé en un ridicule personnage de théâtre, le vrai *mamamouchi* de Molière... Hors du monde officiel, on ne peut prononcer sans rire le titre d'Empereur... Entre l'empire et la démagogie rouge, ce personnage a lui-même tracé d'avance le véritable intermédiaire, la *dictature républicaine*, devenue seulement progressive au lieu d'être rétrograde, sous un autre chef, en respectant la pleine liberté d'exposition et de discussion... Nous qui proclamons l'évolution sociale régie par des lois immuables, indépendantes de toutes volontés, tant humaines que divines, nous devenons les seuls défenseurs systématiques de la république, à laquelle un sentiment indestructible attache de plus en plus la population dirigeante ». A. C. méconnu, p. 117 et s. — De ce passage peu connu mais fort important il résulte que le « dictateur tyrannique » de 1851 a, dès les premiers jours, déçu les espérances de Comte qui voulait une *dictature républicaine*. — V. *supra*, 268, note 4.

(3) IV, 415 s.

(4) IV, 348, 382, 389, 407. — Cf. I, 123, 382.

(5) I, 379.

(6) I, 190; II, 71, 409, 411, 412; IV, 341, 343.

(7) Il dit quelque part que les futurs Etats ne doivent pas dépasser l'étendue de la Suisse, de la Belgique, IV, 305.

(8) Stuart-Mill, A. Comte et le Positivisme, 170 et 181, 197. Sur tous ces points que nous ne pouvons qu'ébaucher, car tout ceci ce n'est plus de la sociologie, consulter notamment *Syst. pol.*, IV, 45 et s., 62 et s.

(9) I, 403, 619; II, 119, 423; IV, 7, 82, 334.

des conséquences les plus curieuses de la méthode subjective.

En effet, tout homme vit dans trois groupes successifs, de plus en plus étendus : dans la Famille, la Cité et l'Eglise (¹).

Dans la famille, la vie personnelle est réglée en vue de la vie politique ; on y apprend à subordonner, à un but qui nous dépasse, la satisfaction de nos besoins et l'exercice des penchants naturels.

Dans la cité ou patrie, nous devons vivre pour autrui et au grand jour.

Dans l'église ou humanité, sorte d'organisme spirituel international qui plane au-dessus des cités temporellement différentes, l'homme accepte les sentiments communs, et les opinions communes proposées par le nouveau pouvoir spirituel « catholique », c'est-à-dire Européen.

Dans chacune de ces sociétés, l'individu est subordonné à un groupe, et plus ce groupe s'élargit, plus il s'approche de l'Humanité, et plus nous devons lui rapporter nos sentiments, nos pensées, nos actions. Franchissant le cercle de la famille et celui de la cité, nous devons vivre dans l'Eglise. Vivre pour autrui signifie ainsi : vivre pour tous les hommes, quels qu'ils soient. Cette maxime, transformée par la méthode subjective, perd de plus en plus son sens positif ; elle va devenir une maxime religieuse et donnera naissance à un culte, à une série de *rites*. Et les expressions « foi », « église », etc., qui, dans le *Cours*, étaient métaphoriques (²) vont, sous l'influence de la nouvelle méthode subjective, être prises au pied de la lettre. Considérons en effet la transformation dernière des idées de Comte qui, de scientifiques, sont devenues morales et esthétiques et finalement religieuses.

(¹) Voir notamment IV, 25 et s. — La Grande République positive (I, 79) est devenue une Eglise avec des Conciles (I, 384). L'Humanité va devenir le Grand Etre, IV, 30. Et même il divise la France en dix-sept Intendances IV, 421. — Comme Saint-Simon, Comte est passé au point de vue moral, chrétien même. Il se rapproche même à ce point de Rousseau, qu'il préconise comme lui les petits États, les républiques vertueuses comme celles de l'antiquité. — V. page précédente note 7.

(²) *Vide supra*, livre II, chap. X. — Pour savoir à quel point Comte se rapproche et va se rapprocher encore de Saint-Simon et d'Enfantin, on consultera avec profit les ouvrages de Weil et de Charléty (*vide supra*, Bibliographie, XVII, note).

APPLICATIONS RELIGIEUSES DE LA MÉTHODE SUBJECTIVE

L'organisation religieuse achève l'organisation politique.
Le nouveau spiritualisme ; la Religion de l'Humanité.

Comte dit souvent, en effet, que le positivisme doit remplacer toutes les religions connues jusqu'à ce jour. On connaît d'autre part sa passion pour l'unité ⁽¹⁾. Or, d'après lui, la religion, seule, peut opérer une complète unité.

Aucune rénovation mentale, dit-il en effet, ne peut vraiment régénérer la société que lorsque la systématisation des idées conduit à celle des sentiments, seule socialement décisive et sans laquelle la philosophie ne remplacerait jamais la religion ⁽²⁾. Pour remplacer la religion, le positivisme doit aussi systématiser la vie affective ⁽³⁾, celle qui donne l'impulsion et la direction. L'harmonie ne repose que sur le sentiment. Notre existence morale ne comporte une véritable unité qu'autant que l'affection domine à la fois la spéculation et l'action ⁽⁴⁾.

De l'unité morale, Comte passe donc à l'unité religieuse ⁽⁵⁾.

Qu'est-ce en effet que la religion pour Comte ? Contrairement à l'usage, il emploie ce mot dans un sens qui, dit-il, n'a rien de théologique : religion n'est pas, en effet, pour lui synonyme de théologie. Toute théologie est une religion avec un être transcendant, séparé, qui a révélé à la créature ses volontés, ses décrets. La religion telle que l'entend Comte est un état de parfaite unité affective, intellectuelle et morale ⁽⁶⁾ ; unité veut dire « ralliement » ⁽⁷⁾. C'est donc une religion, unique

Sociologie

⁽¹⁾ *Vide Opuscule de 1822*. — Voir lettre à Blainville 1826, citée dans Robinet, *Notice*, p. 162. Plus haut, il voulait réaliser l'unité positive par la Sociologie et par la morale, ici, par la religion. — Sur le goût de Comte pour l'unité, l'organisation et la domination, consulter un article de M. Dumas, *Revue de Paris* : *A. Comte et les Jésuites*, 1^{er} octobre 1898, p. 557. — Cf. aussi lettre à John Nettcalf, à New-York, 1856 — *A. Comte méconnu*, 256.

⁽²⁾ *Syst. pol.*, I, p. X.

B

⁽³⁾ I, 12.

⁽⁴⁾ I, 15.

⁽⁵⁾ II, 69, 70.

⁽⁶⁾ Cf. *Syst.*, I, 321 et sqq. ; II, 7, 18. — *Catéchisme*, texte très important, 44, *Syst. pol.*, III, 420 ; IV, 16, 371.

⁽⁷⁾ Religare.

en son genre, que la religion positiviste; elle ne comporte ni Dieu ni révélation; à la place de Dieu elle va mettre l'Humanité, être suprême composé de ses propres adorateurs, et n'admettra d'autre foi que la démonstration fondée sur les principes positifs, interprétés toutefois à la lumière de la méthode subjective.

Comte croit, de bonne foi, qu'il fait toujours de la sociologie en fondant une religion. Il intitule en effet le Système : *Système de politique positive* » ou *Traité de Sociologie, instituant la religion de l'Humanité*. La Sociologie, ce n'est pas là pourtant qu'elle se trouve, comme nous le montrerons dans le livre IV. Aussi traverserons-nous rapidement cette étape, pourtant si curieuse, des pensées de Comte, car elle renferme le complément de l'organisation politique dessinée plus haut. Mais, suivant le plan que nous nous sommes tracé au début du livre, nous allons constater, sauf à expliquer plus tard ⁽¹⁾, ce fait si étrange, unique dans les annales de l'esprit humain : un mathématicien, un sociologue, qui fonde, dans le silence du cabinet, une religion au xix^e siècle, avec un culte, un dogme et un régime, destinés à systématiser les sentiments, les idées et les actions.

Le culte (systématisation des sentiments) ⁽²⁾.

Comme toutes les religions, la nouvelle renferme un certain nombre de *pratiques* destinées à rappeler au croyant qu'il existe un être supérieur, et qu'il doit lui manifester sa soumission et son amour. Cet être, ici, s'appelle l'Humanité ou nouveau *Grand-Etre*, dont Comte parle avec beaucoup de force et de noblesse. Il entend par ce mot l'ensemble des êtres passés, futurs et présents, qui concourent librement à perfectionner l'ordre universel... Il est l'ensemble continu des êtres convergents ⁽³⁾.

(1) Cette religion est une énigme indéchiffrable pour qui n'a pas lu la correspondance de Comte, ou, à son défaut, le livre IV de notre ouvrage.

(2) *Syst. pol.*, Fin du discours préliminaire, I, 321 s. — *Catéchisme*, 75. — *Syst. pol.*, IV, 86.

(3) IV, 30. — Cf. I, 329, 330, 333, 335, 354, 408, 411; IV, 27. *La providence positive*, II, 58, 59. — Stuart-Mill (*A. Comte et le Positivisme*, 136 et sqq.) exprime avec justesse et modération, l'état d'esprit de ceux qui, sans suivre la religion de Comte, savent néanmoins — et nous sommes de ceux-là — rendre justice à l'élévation habituelle de ses idées, abstraction faite des conséquences auxquelles il aboutit.

Le culte est d'abord privé, puis public. Le culte privé consiste à adorer l'Humanité représentée par trois femmes : l'épouse, la mère, la sœur, et, à défaut, par le souvenir d'une femme disparue, choisie dans le passé et prise pour type ⁽¹⁾. Le culte de l'Humanité concerne ensuite le souvenir des morts ; c'est ce qu'il appelle la religion du souvenir ⁽²⁾. On sait du reste qu'il a transformé le dogme traditionnel de l'immortalité ⁽³⁾. D'après lui, en effet, les morts n'ont pas complètement disparu, ils sont immortels en ce sens qu'ils vivent dans la pensée de leurs descendants. Rien n'est plus enviable, aux yeux de Comte, que l'existence actuelle d'un Aristote ou d'un Saint-Paul dans le cœur et les esprits des hommes. C'est cette immortalité qui attend l'homme de bien dans la religion positiviste, c'est celle que Comte rêve pour lui-même.

Le culte se subdivise en une foule d'autres pratiques, car la nouvelle religion emprunte presque toutes ses pratiques au catholicisme ⁽⁴⁾.

Le culte public est constitué par une série de fêtes assez nombreuses et minutieusement réglementées ⁽⁵⁾. La nouvelle religion aura ses temples, ses statues ⁽⁶⁾. Elle a des sacrements ⁽⁷⁾, son calendrier ⁽⁸⁾, son drapeau ou plutôt sa bannière ⁽⁹⁾.

Elle a son sacerdoce composé des meilleurs parmi les

⁽¹⁾ IV, 108, 109. De l'aveu de Comte, cette pratique est l'imitation du culte des saints et du choix d'un patron céleste exprimé par le prénom. Il parle même des *anges gardiens* ; ce sont les femmes choisies qui jouent ce rôle. *Catéchisme*, 109 ; *Syst. pol.*, IV, 114.

⁽²⁾ Voir les motifs historiques et même personnels de ces diverses pratiques. — *Vide infra*, liv. IV, ch. III.

⁽³⁾ Cf. *Syst. pol.*, I, 346 ; II, 60, 376 ; IV, 101.

⁽⁴⁾ Il y a des prières (*Catéchisme*, 95 et 112 ; *Syst. pol.*, IV, 115) pour toutes les heures de la journée (IV, 117 et surtout *Testament*, 81 et sq.) et même des paroissiens (IV, 116), un signe analogue à celui de la croix (*Catéchisme*, 129). — Cf. Stuart-Mill, 156), un autel domestique ; (*Catéchisme*, 112). — Cf. *Testament*, 19. — Toutes ces pratiques renouvelées étaient un legs de la Révolution. Cf. les Théophilianthropes.

⁽⁵⁾ Sur l'aptitude de Comte à réglementer : cf. Stuart-Mill, *loc. cit.*, 197. Sur ces fêtes *Vide infra*, IV, ch. III, d'après la *Correspondance*. — Cf. *Catéchisme*, 131 ; *Syst. pol.*, IV, 147, 154, 159.

⁽⁶⁾ *Catéchisme*, 127, 129 ; *Syst. pol.*, IV, 155, 157.

⁽⁷⁾ *Catéchisme*, 115, 129 ; IV, 123, administrés par Comte, par ses successeurs immédiats et même actuels. Il y a même l'excommunication, II, 418 ; IV, 335.

⁽⁸⁾ Comte a eu l'idée, après Sylvain Maréchal (xviii^e siècle), de remplacer les saints par les bienfaiteurs de l'humanité : savants, philosophes, philanthropes, etc. etc. — Cf. *Syst. pol.*, IV, 402 et *Litré*, 590.

⁽⁹⁾ I, 385, 386. — Cf. *Testament*, 11.

savants et les sociologues⁽¹⁾. Au sommet de la hiérarchie se trouve un Grand-prêtre, un véritable Pape qui exerce le pouvoir spirituel international⁽²⁾.

Il n'est pas nécessaire de redire les fonctions du sacerdoce positiviste, ce sont celles du pouvoir spirituel : conseiller, régler, diriger ; administrer les sacrements ; présider les cérémonies et surtout élever la jeunesse⁽³⁾.

Le dogme et le régime.

Ils servent à systématiser : l'un, les idées, l'autre, les actions.

Après avoir ramené la morale et la politique à une discipline religieuse, Comte fait de même pour la science.

C'est elle qui, d'une façon assez inattendue, devient le dogme de la nouvelle religion qu'il appelle *le nouveau spiritualisme*⁽⁴⁾. Elle a pour base un ensemble de « vérités démontrées » qui servent à systématiser les idées, et sont comme le centre de ralliement des esprits.

Au point de vue du *Cours*, il fallait connaître les lois pour l'unique plaisir de les connaître, et aussi pour agir sur la nature ; ici il faut connaître l'ordre externe pour y conformer docilement notre conduite. Régler sa conduite sur un modèle fixe et placé hors de soi, c'est la meilleure des préparations pour comprimer l'égoïsme⁽⁵⁾. Imiter cet ordre, c'est s'améliorer soi-même en empruntant aux lois leur immutabilité⁽⁶⁾. Ainsi la science devient *sainte*⁽⁷⁾.

La hiérarchie des sciences elle-même doit être *lue* et interprétée d'une nouvelle façon, « chaque science ayant deux faces, l'une par laquelle elle regarde la science inférieure et subit les conditions objectives que celle-ci lui transmet, l'autre par laquelle elle regarde la science

⁽¹⁾ 1, préface, 4; IV, 128, 255; Stuart-Mill, *loc. cit.*, 151, 152.

⁽²⁾ Le premier a été A. Comte lui-même. — Sur le culte, voir encore : *Syst. pol.*, I, 342, 344, 345; IV, 125, 255, 268. — Voir *Littré*, p. 631, note sur le mot « bref ». — Voir Ravaïsson, *Rapport*, 2^e éd., p. 89 et s.

⁽³⁾ Cf. Robinet, *Notice*, 67 s.

⁽⁴⁾ Cf. notamment, *Syst. pol.*, I, 218. — Sur le dogme, cf. *Catéchisme*, 147-243 et *Syst.*, IV, 160-249.

⁽⁵⁾ *Syst. pol.*, IV, 168.

⁽⁶⁾ 172.

⁽⁷⁾ 167.

supérieure et se rattache à la destination subjective qu'elle y puise, on voit aussitôt l'ensemble des connaissances humaines converger vers l'homme et la vie sociale comme en un centre vivant d'attraction, et former ainsi un seul organisme. A vrai dire, il n'y a qu'une science : la science de l'humanité, dont les autres sciences ne sont que les préliminaires parce qu'il n'y a qu'un art suprême : la vie sociale dont tous les autres arts ne sont que les serviteurs »⁽¹⁾. L'art suprême n'est autre que la morale qui enlève à la sociologie sa suprématie et couronne désormais la hiérarchie des sciences.⁽²⁾ A vrai dire, les différentes sciences sont comme les branches de la morale.

Ainsi, les anciennes idées positives de Comte sont reprises ici dans un esprit nouveau et servent de dogme à la nouvelle religion, afin de « relier » les esprits.

Le régime établi par Comte⁽³⁾ est également connu du lecteur ; il n'est autre que la morale privée et publique déjà exposée⁽⁴⁾. Aux détails qu'il a donnés sur l'éducation, son but et ses moyens⁽⁵⁾, Comte ajoute ici une réglementation des plus minutieuses sur la constitution du sacerdoce positif, le nombre des prêtres, le costume⁽⁶⁾. Il règle non seulement les lectures⁽⁷⁾, ce qui soulève de nouvelles protestations de la part de Stuart-Mill⁽⁸⁾, mais encore l'alimentation⁽⁹⁾, la procréation et le nombre des personnes dans une famille⁽¹⁰⁾.

Comte a poussé jusqu'à la frénésie l'amour de l'unité et de la systématisation, et Stuart Mill demeurait épou-

⁽¹⁾ Espinas, *Introduction*, 108-109. — Pour les textes, *vide supra*, 294 et s. — Voir *Synth. subj.*, 365.

⁽²⁾ *Vide supra*, *ibid.*

⁽³⁾ *Catéchisme*, 245-329, *Syst. pol.*, IV, 249-361.

⁽⁴⁾ *Vide supra*, III, ch. II.

⁽⁵⁾ IV, 260, 264, 267.

⁽⁶⁾ IV, 254 et s. — Cf. Stuart-Mill, *loc. cit.*, p. 151 s. Comte n'est pas le seul qui ait cédé à la tentation de tout réglementer, jusqu'au costume : voir les Saints-Simoniens ; avant eux : les Théophilianthropes ; avant eux : les membres du *Directoire*. Tout ce'a dérive de Rousseau et de la Révolution.

⁽⁷⁾ Voir fin du *Syst.*, IV, 557 : la bibliothèque positiviste.

⁽⁸⁾ Ce projet provoque chez lui « une indignation véritable », *loc. cit.*, 182.

⁽⁹⁾ IV, 285.

⁽¹⁰⁾ IV, 273, 293, 319. — Cf. Corresp. avec M^{me} de Vaux.

vanté⁽¹⁾ devant le tableau de ce couvent⁽²⁾ où tout est réglé et rien laissé à l'initiative individuelle. Toutes les actions sont prévues et « reliées » comme les idées et les sentiments. Cette unité ressemble quelque peu à de la tyrannie.

Elle est réalisée par la grande maxime : vivre pour autrui, qui exige de l'homme qu'il subordonne la famille à la patrie et celle-ci à l'humanité⁽³⁾. Le dernier mot du régime positiviste est donc : tout pour autrui, tout pour l'humanité. C'est l'unité théorique, morale, politique, religieuse, poursuivie et réalisée à outrance.

⁽¹⁾ *Loc. cit.*, 170. — Cf. 143.

⁽²⁾ *Syst. pol.*, IV, 268. — Voir *Confessions publiques*, IV, 461. Comte règle même, comme on l'a vu, l'étendue des cités et leur nombre, IV, 305, 307 et s. ; Stuart Mill, *loc. cit.*, 169. — Voir dans la *Corresp. et le Syst.*, l'idéal suprême est la chasteté. On comprendra mieux ceci quand on aura lu plus loin le chap. III du liv. IV.

⁽³⁾ II, 342 et s.

CHAPITRE III

ÉVOLUTION FINALE DU COMTISME

I

GERMES D'UNE ÉVOLUTION ENCORE PLUS CARACTÉRISTIQUE

Le lecteur qui a suivi jusqu'ici l'évolution des pensées de Comte pourra penser qu'il s'est assez éloigné de la philosophie positive et de la sociologie positive, en fondant une religion, en organisant la société d'après le « nouveau spiritualisme » et qu'il en restera là.

Il n'en est rien. Comte devait s'éloigner davantage encore de son point de départ, car ses idées religieuses elles-mêmes vont évoluer ou plutôt rétrograder vers le féttichisme. Ainsi le progrès, grâce à un tournant brusque et fort inattendu, rejoint le point de départ de l'évolution humaine, et l'humanité n'a fait tant d'efforts que pour aboutir, chez Comte, à une sorte de néo-féttichisme.

Il avait eu d'abord quelques velléités de le rejeter ⁽¹⁾; mais la méthode subjective reprit vite son empire et le poussa à restaurer la logique du féttichisme, c'est-à-dire la logique des sentiments. Cependant des causes personnelles, d'une importance capitale mais d'une nature assez délicate ⁽²⁾ et sans la connaissance desquelles le positivisme serait une énigme indéchiffrable, vont précipiter cette évolution.

Dès 1852 ⁽³⁾, il parle d'une affinité *secrète* ⁽⁴⁾ du positivisme avec le féttichisme. A la même époque il déclare

⁽¹⁾ I, 440; II, 88.

⁽²⁾ *Vide infra*, IV, chap. III.

⁽³⁾ Dans *Syst. pol.*, II, 135, 136.

⁽⁴⁾ Voir le secret *infra*, IV, ch. III.

que la vraie logique a une origine fétichique (¹). Un an après (1853) il annonce (²) qu'il s'appesantira sur le fétichisme vraiment trop négligé dans ses ouvrages antérieurs. On peut voir plus loin une sorte de recul quant il dit qu'il va revenir *en apparence* (³) au fétichisme, et quand, faisant ailleurs une très légère allusion à son ancien accès de folie, il parle d'un retour *momentané* du positivisme au théologisme.

Ces hésitations durent peu et, dès la page 78 du 3^e volume, il étudie avec complaisance le premier état religieux de l'humanité : le fétichisme.

Il le déclare d'abord très voisin de « la positivité complète ... Il prévaudrait encore partout si les exigences sociales n'avaient point forcé nos ancêtres à prendre la voie du théologisme dans leur préparation nécessaire du positivisme » (⁴). Cette évolution nécessaire n'empêche pas qu'au point de vue de la méthode et de la doctrine le penseur fétichiste ne soit supérieur au penseur polythéiste (⁵).

Mais l'opposition du fétichisme et du positivisme est plus historique que réelle : de part et d'autre on trouve en effet la subordination du subjectif à l'objectif, et des deux côtés on voit le sentiment prendre un ascendant réel sur l'intelligence (⁶). Nous avons vu du reste que les fétichistes ont inauguré la véritable logique, mais ils ont eu le tort d'être trop empiristes et d'avoir manqué d'idées générales, de spéculations supérieures (⁷).

Plus la pensée de Comte avance et plus il découvre dans le fétichisme une affinité avec le positivisme (⁸) ; c'est lui qui nous a appris la prépondérance du cœur sur l'esprit, la logique du sentiment, la subordination de l'homme au monde (⁹). C'est au fétichisme que le positivisme emprunte le principe de la vraie subjectivité qui consiste à « fonder sur le type humain l'explication absolue de l'ordre extérieur » (¹⁰). Comte va jusqu'à dire

(¹) *Cathéchisme*, 3^e édition, 337.

(²) *Syst. pol.*, III, Préface, VIII.

(³) *Ibid.*, 27.

(⁴) *Syst. pol.*, III, 85.

(⁵) *Ibid.*

(⁶) 90, 91, 93.

(⁷) 97, 98, 99.

(⁸) 119.

(⁹) III, 122.

(¹⁰) 124. Bientôt il donnera le sentiment aux corps bruts. — *Vide infra.*

que *la religion positive est une restauration modernisée du fétichisme* (¹). Il parlera même des « propriétés sacrées des nombres » (²).

Enfin en 1854, il annonce d'une façon ferme (³) qu'il écrira *La Synthèse subjective* et qu'il *incorporera* le fétichisme à la nouvelle religion (⁴). Du reste, le culte positiviste est une restauration, non déguisée, du fétichisme (⁵). Comte parle d'adorer le ciel (⁶) et il nous entretient de l'avènement cérébral de l'espace (⁷).

Ainsi le dernier fil qui rattachait la pensée de Comte aux rives de la philosophie positive est rompu. Nous allons le voir « animer » le ciel et la terre, bref restaurer le fétichisme.

II

RENAISSANCE DU FÉTICHISME. — LA SYNTHÈSE SUBJECTIVE, 1856.

TERME FINAL DE L'ÉVOLUTION DE COMTE

Le nouvel ouvrage (⁸) dans lequel l'évolution finale de Comte aboutit à son terme extrême, et elle n'a été interrompue que par sa mort (⁹), est, d'après Comte, la suite naturelle et le complément nécessaire du *Système*, comme ce dernier est le complément du *Cours* (¹⁰).

Il a pour but immédiat d'instituer la véritable logi-

(¹) 126 et 280. — *Vide infra*, IV, ch. III.

(²) 130 et 336. Il affectionne les nombres 3 et 7... — Cf. Stuart-Mill, *loc. cit.*, 196. Enfin Comte parle p. 156, du « penseur nègre ».

(³) *Syst. pol.*, IV, 168, 202, 204, 230.

(⁴) *Ibid.*, 16.

(⁵) 88, 141, 147, 204.

(⁶) 213, 214.

(⁷) 216.

(⁸) C'est le premier d'une série ayant pour titre complet : *Religion de l'humanité. L'amour pour principe et l'ordre pour base, le progrès pour but. Synthèse subjective ou Système universel des conceptions propres à l'état normal de l'humanité. Tome 1^{er} contenant le Système de Logique positive ou Traité de philosophie mathématique*. — Ecrit après son testament, cet ouvrage est donc le premier d'une série qui devait en comprendre trois : 1^o système de logique positive (*Traité de philosophie mathématique*) ; 2^o système de morale positive (*Traité de l'éducation universelle*) ; 3^o système d'industrie positive (*Traité de l'action totale de l'humanité sur la planète*). — Cf. *Synthèse subjective*, Préface, p. V. — Comte n'a écrit que le premier *Traité* et nous a laissé le plan des deux autres. — Cf. *Catéchisme*, p. 396 et 399.

(⁹) L'ouvrage est de 1856 et Comte mourut en 1857.

(¹⁰) *Synthèse subjective*, Préface, V et XLV.

que. Pour cela il va l'étudier dans les mathématiques, dont il faut régénérer l'enseignement⁽¹⁾. Chaque science doit être enseignée de façon à faire connaître et aimer l'humanité. C'est ce que Comte appelle « instituer religieusement les sciences »⁽²⁾. Cette vue, indiquée à la fin du *Système de politique*, Comte l'applique ici aux mathématiques : la mathématique n'est pas autre chose que la logique elle-même⁽³⁾. Il faut donc lui assigner pour but principal de préparer l'esprit, grâce aux habitudes de clarté, de précision et de consistance acquises dans l'étude la plus simple, à aborder convenablement « le domaine sacré de la morale ». Les mathématiques nous initient déjà à la vie morale par l'habitude de la soumission à laquelle nous obligent d'indiscutables démonstrations. Cette institution religieuse des mathématiques consiste même à personnaliser les lois abstraites des mathématiques ; Comte en fait une sorte de « destin abstrait » qu'il adore et localise dans l'espace comme dans un « milieu sympathique ! »⁽⁴⁾.

Nous ne suivrons pas Comte dans cette étude⁽⁵⁾. Nous ferons seulement remarquer que s'il a fait plus haut⁽⁶⁾ de l'histoire sans dates, sans nom d'hommes et de pays, de même ici il expose les mathématiques sans « figures », sans « lettres », sans chiffres⁽⁷⁾. Il écarte même ses souvenirs mathématiques⁽⁸⁾. Mais il prend le soin de nous inviter⁽⁹⁾ à comparer cet ouvrage au premier volume du *Cours*, où il traite des mathématiques, mais d'une façon positive. La comparaison en effet est intéressante.

De ce curieux traité auquel les fidèles disciples de Comte attribuent la plus haute valeur⁽¹⁰⁾, nous ferons seulement connaître quelques déclarations décisives destinées à montrer jusqu'où est allé Comte sans autre

⁽¹⁾ *Ibid.*, Préface, VI, VII.

⁽²⁾ *Syst. pol.*, IV, 215, 217 (pour la biologie), 228 (pour la sociologie).

⁽³⁾ Cf. *Litttré*, 563 s.

⁽⁴⁾ *Synthèse subjective*, 14-21.

⁽⁵⁾ Nous laissons la chose aux gens compétents en ces matières. Il dédie l'ouvrage à la mémoire de son ancien professeur de mathématiques à Montpellier, Daniel Encontre. Préface, XII.

⁽⁶⁾ *Vide supra*, 246.

⁽⁷⁾ Préface, VIII et tout l'ouvrage.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, XXI.

⁽⁹⁾ XVI, XVII.

⁽¹⁰⁾ Cf. Robinet, *Notice*, 3^e édit., 359.

guide que la méthode subjective (imaginaire et déductive) sur la voie du néo-fétichisme.

La conception de la logique qu'il a proposée plus haut⁽¹⁾ n'était pas encore assez dégagée « des habitudes scientifiques »⁽²⁾. La vraie définition de la logique est d'après lui la suivante : elle est le concours normal des sentiments, des images et des signes, pour nous inspirer les conceptions qui conviennent à nos besoins moraux, intellectuels et physiques⁽³⁾. « Les signes mystiques ont seuls pressenti l'état normal » de la logique, en subordonnant l'esprit au cœur⁽⁴⁾. La logique positive fait concourir la force des sentiments avec la netteté des images et la précision des signes pour élaborer les conceptions qui nous conviennent⁽⁵⁾.

Mais cette nouvelle logique est à la fois philosophique et poétique⁽⁶⁾ ; elle combine la science avec la poésie⁽⁷⁾. Elevant au rang de méthode ses « fictions », Comte complète les notions philosophiques par les fictions poétiques⁽⁸⁾, et, finalement, il restaure au grand jour et sans réticence, le fétichisme.

Sans vouloir renoncer à la « positivité péniblement atteinte par la raison humaine »⁽⁹⁾, il se croit autorisé, au nom de la nouvelle logique, à faire une hypothèse : on peut, dit-il, donner aux corps les facultés de sentir et d'agir, mais il faut leur refuser la pensée, en sorte que leurs volontés soient toujours aveugles⁽¹⁰⁾. De la sorte, les volontés restent toujours subordonnées aux lois et la pierre angulaire de la philosophie positive, savoir le principe des lois, n'est pas brisée !

Le néo-fétichisme accorde donc aux corps tous les attributs humains, sauf la pensée.

Les corps sont donc doués de sentiment et de volonté. Il en est de même pour les « moindres molécules »⁽¹¹⁾.

Autrefois, il est vrai, la terre et les astres possédaient l'intelligence. « La terre vouait ses forces à préparer le

⁽¹⁾ *Vide supra*, livre III, chap. I.

⁽²⁾ *Synth. subj.*, 27.

⁽³⁾ *Ibid.*

⁽⁴⁾ 31.

⁽⁵⁾ 32. — Comte ne s'en privera pas, on va le voir.

⁽⁶⁾ *Synth. subj.*, 36.

⁽⁷⁾ 44.

⁽⁸⁾ 12. — Cf. Robinet, 362.

⁽⁹⁾ *Synth. subj.*, 8.

⁽¹⁰⁾ *Ibid.*

⁽¹¹⁾ 9.

séjour de l'humanité dont l'essor ne pouvait s'accomplir dans un siège mort d'épuisement..... Obligée de subir constamment les lois fondamentales de la vie planétaire, la terre, quand elle était intelligente, pouvait développer son activité physico-chimique de manière à perfectionner l'ordre astronomique en changeant ses principaux coefficients. Notre planète put ainsi rendre son orbite moins excentrique et dès lors plus habitable, en concertant une longue suite d'explosions analogues à celles d'où proviennent les comètes suivant la meilleure hypothèse » (¹).

Ce qui est vrai de la terre l'est aussi de tous les astres. Toutes les planètes ont fait des efforts pour permettre à des groupes sociaux de vivre. Cependant, à mesure que chaque planète s'améliorait, sa vie s'épuisait par excès d'innervation, mais avec la consolation de rendre son dévouement plus efficace quand l'extinction des fonctions spéciales, d'abord animales, puis végétatives, la réduirait aux attributs universels de sentiment et d'activité (²). Bref, le monde aspire à seconder l'homme pour améliorer l'ordre universel sous l'impulsion du Grand-Etre (l'Humanité) (³).

Ainsi, au moment où Comte restaure l'hylozoïsme primitif avec je ne sais quel vague panthéisme, sa passion pour l'unité se fait encore sentir : comme toute activité, celle qui est dans la matière, est « dirigée par l'amour vers l'harmonie universelle » (⁴).

Après avoir « animé » la terre et les astres, *il anime les lois* (⁵) sous le nom de *destin*, puis l'humanité, sous le nom de *Grand-Etre* proposé à notre adoration, et enfin l'Espace, sous le nom de *Grand-Milieu*. Telle est en effet la Trinité positive : la Terre (grand fétiche), l'Humanité (Grand-Etre), l'Espace (Grand-Milieu) (⁶). Les Chinois, restés fétichistes, nous donnent un exemple bon à suivre : le culte chez eux consiste « surtout dans l'adoration de la Terre et du Ciel, qui représentent le Grand-Fétiche et le Grand-Milieu que le positivisme associe au Grand-Etre » (⁷).

(¹) 10 et 11.

(²) 11.

(³) 12.

(⁴) 9.

(⁵) 13.

(⁶) 24.

(⁷) 23.

Examinant ces passages et d'autres tout aussi caractéristiques⁽¹⁾, Stuart-Mill déclare qu'il n'a pas le courage d'aller plus loin : « nous pleurerions plutôt, gémit-il, devant cette triste décadence d'un grand esprit »⁽²⁾.

Stuart-Mill est trop sévère ; nous ne croyons pas qu'il y ait décadence au sens absolu du mot, car cette adoration symbolique de la Terre peut être, à la rigueur, interprétée comme une leçon de résignation aux lois qui dominent notre existence. Et il n'y a pas là de quoi pleurer. Toutefois il faut reconnaître que Comte a certainement changé de direction. Il n'a rien perdu de sa vigueur intellectuelle ; sa logique reste imperturbable ; il exagère même ses habitudes d'esprit mathématique ; à tel point que, par moments, on le croirait agité par un accès de délire algébrique⁽³⁾.

Toutefois, il est permis de se demander quelle figure pourraient faire les *Opuscules* et le *Cours* devant la *Synthèse subjective* ?

Qu'est devenue la méthode positive fondée sur la scrupuleuse observation des faits et la recherche exclusive des lois ? L'état positif n'est-il donc pas définitif et l'éloignement de l'humanité pour les croyances théologiques et métaphysiques ne serait-il plus irrévocable ? Où donc est la sociologie conçue comme une anatomie et une physiologie des sociétés ? Où sont les lois nécessaires qui président, en dehors de toute convention, à la naissance et au développement des sociétés ? Tout cela n'a-t-il pas sombré, emporté par le nouveau courant moral et religieux ?

C'est ce que nous allons rechercher.

⁽¹⁾ Cf. 108, 109, un passage sur les nombres sacrés ! — Cf. Stuart-Mill, *loc. cit.*, 196 à 199. — Cf. *Test.*, 90.

⁽²⁾ Stuart-Mill, 199.

⁽³⁾ Déjà dans le *Syst. pol.*, IV, 190, il qualifiait d'« exercices » certaines combinaisons qui tiennent à la fois de l'algèbre et de la fantaisie. — Fourrier avait restauré à sa façon le fétichisme ; mais celui de Comte est infiniment plus sérieux.

LA SOCIOLOGIE CHEZ A. COMTE

LIVRE QUATRIÈME

Qu'est-ce qu'une grande vie ?
Une pensée de la jeunesse, exécutée par l'âge mûr.
(Alf. DE VIGNY) ⁽¹⁾.

**Les résidus de la Sociologie positive dans la
troisième période.**

Problème de l'unité des doctrines de Comte.

⁽¹⁾ Cité par Comte, *Syst. Pol.*, I, Préface, début.

LIVRE IV

LES RÉSIDUS DE LA SOCIOLOGIE POSITIVE

CHAPITRE PREMIER

RÉSIDUS DE LA SOCIOLOGIE POSITIVE ET NOUVEAUTÉS INTRODUITES QUI POSSÈDENT ENCORE UN CARACTÈRE POSITIF

De 1845 à 1846, Comte a beau changer de méthode, superposer à la sociologie la morale ; à la morale : une religion —, les vieilles habitudes positives contractées dans les *Opuscules*, et dans le *Cours*, ne disparaissent pas entièrement, et on reconnaît, ça et là, le vieil homme, soit qu'il reproduise les principes fondamentaux de la philosophie positive soit qu'il introduise des nouveautés présentant encore un certain air de « positivité ».

Il n'est pas nécessaire d'insister sur ces principes, d'abord parce qu'ils sont assez connus du lecteur, ensuite parce que Comte les expose sans essayer d'éviter les redites ; en bien des endroits il reproduit le *Cours* (1).

(1) 1^o Il assigne à la sociologie, considérée comme science, toujours le même objet : l'immense organisme social. 2^o Il reste fidèle au principe des lois et au déterminisme historique. Cf. *Syst. pol.*, I, 58, 47, 587 ; II, 41 et 135 ; I, 452 ; IV, 173, 180. Il est toutefois difficile de concilier ce principe avec l'hylozoïsme de la *Synthèse subjective* (1856), qui anime les corps. Comte l'avait remarqué lui-même en 1851. *Syst. pol.*, I, 440-441. — En troisième lieu, il pose et prouve la loi des trois états. *Syst. pol.*, III, 28, 30 s., exactement comme dans le *Cours*. — En quatrième lieu, il conserve la méthode historique et respecte le passé. *Syst. pol.*, III, p. IX, *ibid.*, 442, 492, 495, 496 ; II, 352, 353 ; III, 500. — En cinquième lieu, toutes

Mais les nouveautés auxquelles nous faisons allusion méritent quelque attention.

Nous signalerons tout d'abord la nouvelle hiérarchie des sciences couronnée par la morale et une vue incidente, du plus haut intérêt, sur la place de la psychologie dans l'ensemble des sciences.

En effet, s'il n'est guère « positif », au sens rigoureux du mot, de dire que toutes les sciences sont des branches de la morale (¹), il n'est pas contradictoire avec les principes des *Opuscules* et du *Cours*, de détacher la morale de la sociologie et de la placer, septième degré, au sommet de la hiérarchie des sciences.

Dès la lettre à Saint-Simon (1818) (²), Comte se préoccupait déjà de fonder une morale positive. Mais pendant longtemps il a cru pouvoir l'absorber dans la sociologie (³). Or, sous l'influence de ses nouvelles pensées et des motifs personnels que nous ferons connaître (⁴), il a modifié sur ce point capital son opinion.

Dès 1852, il est conduit « à ériger la science morale proprement dite en septième degré nécessaire de la hiérarchie encyclopédique » (⁵).

Il répète cette déclaration importante dans plusieurs passages (⁶).

Il invente même un mot pour désigner la nouvelle classification, « la hiérarchie septenaire » (⁷). Mais il remarque aussi que si, dans cette hiérarchie, on sup-

les évolutions partielles de l'humanité constituent une immense et unique évolution dont les phases sont nécessaires et qu'il rattache même aux sociétés animales. *Syst. pol.*, I, 623-625. — En sixième lieu, il divise la dynamique sociale comme dans le *Cours*. *Syst. pol.*, III, 398. Mais il insiste davantage sur le fétichisme. *Vide supra*, III, chap. III. — Enfin, comme dans le *Cours* et les *Opuscules*, il divise la période moderne en deux mouvements parallèles, l'un de désorganisation, l'autre de réorganisation. *Syst. pol.*, III, chap. VII, 500, 523, et il répète, sans y rien changer, ce qu'il a dit sur le rôle des métaphysiciens et des légistes.

(¹) *Syst. pol.*, IV, 187. — Kant ne l'a pas dit et cependant il tenait autant que Comte à la suprématie de la morale.

(²) *Vide supra*, livre I, début.

(³) *Syst. pol.*, IV, 230-233.

(⁴) *Vide infra*, même livre, chap. III.

(⁵) *Syst. pol.*, II, 265.

(⁶) Notamment *ibid.*, 432, 433, 434. Voir encore : II, 263, 265, 363 ; III, 50 ; IV, 7 et 231.

(⁷) *Syst. pol.*, II, 435. — *Sept* étant, d'après Comte (*vide supra*, *Synth.*, *Subject.*), un nombre sacré, la coïncidence est heureuse.

prime les cinq degrés intermédiaires (astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie) qui nous conduisent du premier au septième, c'est-à-dire des mathématiques à la morale, on arrive à combiner la géométrie avec la morale, conciliation, dit-il, dont « le faible et malheureux Pascal nous fournira toujours un mémorable exemple ! » (¹).

En 1853, ses déclarations sont encore plus catégoriques : il s'attache à montrer « combien la morale diffère de la sociologie et la surpassé nécessairement en plénitude comme en dignité, quoiqu'elle lui soit objectivement subordonnée » (²).

La sociologie cède donc la place à la morale ; au lieu de couronner la hiérarchie des sciences elle est désormais placée entre la biologie et la morale (³). Si dans le *Cours* toutes les sciences sont subordonnées à la sociologie, elles sont maintenant subordonnées à la morale dont elles ne sont toutes, nous le savons, que des branches différentes (⁴).

Enfin, en 1854, la séparation de la morale, son avènement au sommet de la hiérarchie, son « irrévocable prépondérance » (⁵), tous ces points sont affirmés avec une énergique précision : « la discipline spéculative... (a été) fondée en posant la morale au sommet de la hiérarchie encyclopédique » (⁶). Il dit même que les lois morales condensent toutes les autres (⁷).

Ainsi la sociologie n'occupe pas dans le *positivisme* la même place que dans la *philosophie positive* (⁸). De reine elle devient sujette. Elle est « la dernière préparation » à la morale (⁹). Tout pour la morale (¹⁰), telle est la devise d'une doctrine qui a pris pour règle « Vivre pour autrui ». Ce n'est pas sans raison que Stuart-Mill a dit de Comte : Il devint ivre de morale. « Toute ques-

(¹) *Ibid.*, 436.

(²) *Syst. pol.*, III, 50.

(³) II, 369.

(⁴) IV, 187. — *Supra*, liv. III, ch. II.

(⁵) IV, 7.

(⁶) IV, 165.

(⁷) 181. — Cf. 230-231.

(⁸) On s'est déjà aperçu combien ces deux expressions désignaient des choses distinctes.

(⁹) IV, 232, 530.

(¹⁰) Saint-Simon avait dit au contraire : Tout pour l'industrie.

tion avec lui est une question de morale »⁽¹⁾. Ce mot ne paraît pas exagéré quand on songe que Comte subordonne à la morale toutes les sciences, y compris les mathématiques⁽²⁾.

Cette nouvelle tendance le conduit à émettre (ce n'est qu'un éclair) une opinion du plus haut intérêt : ce n'est pas connaître les faits intellectuels et moraux (lisez psychologiques) que de les ramener à des faits biologiques ; c'est la sociologie seule qui pourra nous faire connaître leurs lois⁽³⁾. Ceci est une vraie nouveauté dans le Comtisme ! Sans trop s'en apercevoir peut-être, Comte avoue implicitement que les faits psychiques, quoique rattachés à leur substratum cérébral, ne peuvent être compris et analysés que comme faits psychiques, comme idées, comme sentiments, comme décisions conçues, éprouvées et prises dans un milieu social. Ainsi par ses racines inférieures, la psychologie plonge dans la biologie ; par son couronnement elle touche à la sociologie⁽⁴⁾. Ces déclarations émises pour la première fois par Comte, se concilient sans peine avec la philosophie positive dont on peut supprimer sans inconvenient le matérialisme qui affirme que la psychologie rentre dans la biologie⁽⁵⁾.

Ainsi la hiérarchie des sciences est non-seulement modifiée par l'adjonction d'un septième degré (la morale), mais encore par une modification importante dans la place de la *psychologie*, qui, sans y figurer expressément, s'y trouve *implicitement*.

La hiérarchie des sciences ainsi complétée, Comte reproduit une vue intéressante qu'il a déjà présentée

⁽¹⁾ Stuart-Mill, 141.

⁽²⁾ Il est vrai que l'unité morale ne lui a pas suffi, et qu'il a voulu une unité religieuse.

⁽³⁾ *Syst. pol.*, I, 622. — Cf. IV, 182, 183.

⁽⁴⁾ Ainsi pour faire de la sociologie une science, il n'est pas nécessaire de nier la psychologie. Au lieu de ramener les faits psychiques aux mouvements du cerveau, il vaut mieux les expliquer par les actions et réactions sociales.

⁽⁵⁾ Ainsi disparaît une contradiction ; car c'est un axiome dans la philosophie positive que les sciences supérieures ne peuvent être réduites aux inférieures. D'ailleurs le principe des lois sociales peut subsister, même si l'on accorde à la psychologie, c'est-à-dire à l'esprit, une place, une existence distincte.

dans les *Opuscules* et le *Cours* (¹) : la méthode positive (il en parle toujours, même au milieu des constructions les moins positives) est élaborée par l'ensemble des sciences : on apprend la déduction en mathématiques, l'observation en astronomie, l'expérimentation en physique, la nomenclature en chimie, la comparaison en biologie et la filiation en sociologie... « La méthode subjective propre à la morale (²) constitue un septième degré, seul apte à régler tous les autres d'après une entière coïncidence entre l'objet et le sujet toujours séparés jusque-là, quoique de moins en moins » (³).

Décidément, la sociologie n'a plus, dans l'esprit de Comte, ni le même rôle, ni la même importance. Et la morale elle-même, nous le savons, sera bientôt détrônée par la religion.

A côté d'autres nouveautés intéressantes (⁴), mais qu'il serait trop long d'exposer ici, nous trouvons des vues originales et profondes sur la conception organique des sociétés, les sociétés animales, l'organisme social et la division du travail.

Ces considérations nouvelles sont d'ordre « statique ». Comte déclare en effet que le point de vue statique, un peu sacrifié dans le *Cours*, doit être au premier plan dans le *Système* (⁵).

Un des premiers, Comte établit avec force que les sociétés humaines sont des faits naturels : elles naissent, se développent et meurent à la façon des êtres vivants. La chose n'a rien de surprenant, car la série sociale étant le prolongement de la série animale (⁶),

(¹) *Vide supra*, liv. I et II.

(²) *Vide supra*, III, ch. I.

(³) IV, 231. — Nous avons déjà indiqué, en citant M. Espinas, *vide supra*, 304-305, qu'on peut lire la classification, soit en descendant, soit en montant. — Cf. IV, 182, 183, et en un sens : *Catéch.*, 175. — Familiar avec les jeux de l'algèbre, Comte essaie diverses combinaisons assez curieuses qu'il appelle des « exercices » (cf. IV, 188, 189). — Comte emploie fréquemment ces exercices, véritables jeux algébriques dans la *Synthèse subjective*. — *Vide supra*.

(⁴) Le progrès est le développement universel des plus nobles attributs de l'humanité : il consiste à nous rendre toujours plus intelligents, plus actifs, plus aimants, III, 12, 72. En second lieu Comte s'étend davantage sur l'histoire des sciences, III, 315 s.

(⁵) II, 2 et 3.

(⁶) III, 9.

le déterminisme qui régit le premier tronçon de la nature envahit le second et y règne en maître. N'oublions pas que les faits intellectuels et moraux ayant été rammenés par Comte aux faits biologiques, le second tronçon se trouve soudé au premier. La chaîne du déterminisme embrasse donc, sans solution de continuité, la réalité entière.

Le contraire eût été étonnant. Il ne saurait y avoir un abîme entre les sciences de la nature et les sciences de l'homme. Un atome imperceptible comme l'homme ne saurait avoir sa loi à lui. Il est supérieur à la nature ; mais ses qualités supérieures, on le verra bientôt, sont le développement de qualités, de tendances qui sont déjà dans la nature (¹). Il n'échappe donc pas aux lois universelles de la nature.

Comte va donc renouer « la chaîne qui unit l'humanité à l'ensemble des existences réelles », car, « tous les principaux caractères que l'orgueil et l'ignorance érigent en priviléges absolus de notre espèce se montrent donc aussi, à l'état plus ou moins rudimentaire, chez la plupart des animaux supérieurs » (²).

Or, les attributs dont l'homme réclame le privilège sont la sociabilité et la moralité. Appliquant d'une façon neuve et hardie la méthode comparative, Comte va chercher, dans les animaux, des germes de sociabilité et de moralité.

Pour la sociabilité, Comte remarque que « les types zoologiques supérieurs aux mollusques renferment des espèces sociables... Ce sujet difficile a été peu et mal étudié (³). La sociabilité appartient, avec des degrés très inégaux, à toutes les espèces où les sexes sont entièrement séparés » (⁴).

On trouve même chez les animaux « une ébauche de la vie de famille, première base de la vie sociale » (⁵).

Or la sociabilité est naturellement unie à une sorte de moralité rudimentaire : « l'animal ne commence à vivre pour autrui, au moins passagèrement, que quand les besoins relatifs à la conservation de l'espèce viennent

(¹) I, 634, 636, 639.

(²) *Syst. pol.*, I, 602.

(³) 633.

(⁴) 601

(⁵) *Ibid.* — D'autres sociétés animales ont des « habitudes de coopération active ». *Ibid.*, 605. — Cf. Espinas, *Soc. Anim.*

suspendre les soins qu'exige habituellement la conservation de l'individu. L'animal, même mâle (y) offre souvent d'admirables exemples de la plus touchante abnégation personnelle pour mieux assurer la conservation des siens. Son activité et son intelligence se vouent alors au service exclusif de sa tendresse domestique. L'infériorité mentale y empêche d'ailleurs, entre l'esprit et le cœur, ce fatal divorce qui constitue la principale difficulté de l'unité humaine... ⁽¹⁾. Le bonheur de vivre pour autrui ne constitue point un privilège exclusif de notre nature. Il appartient également à beaucoup d'animaux où même l'instinct sympathique se trouve quelquefois mieux prononcé... ⁽²⁾. L'animalité ébauche spontanément le grand principe sociologique qui représente l'amour comme la base nécessaire de toute union durable entre des êtres indépendants » ⁽³⁾.

Si avant Comte certains penseurs ⁽⁴⁾ avaient entrevu le caractère naturel et spontané des sociétés, aucun ne l'avait établi avec cette vigueur, personne n'avait songé à en trouver des germes ⁽⁵⁾ dans les régions de la réalité où la nature et la nécessité règnent en souveraines maîtresses. Par conséquent, la réflexion et la liberté qui apparaissent dans le monde humain ne changent rien au caractère spontané et nécessaire des sociétés humaines.

Quand on est convaincu que les sociétés humaines sont des faits naturels, on est amené nécessairement, en vertu des rapports si étroits de la sociologie et de la

⁽¹⁾ *Ibid.*, 611.

⁽²⁾ *Ibid.*, 612. Comte écrit même ceci : le positivisme étendra... le sentiment fondamental de la fraternité universelle à tous les êtres qui méritent l'investiture humaine, 614-615. En approuvant cette idée, Stuart-Mill se plaint amèrement des railleries qui l'ont accueillie. Stuart-Mill, *loc. cit.*, 139.

⁽³⁾ 613.

⁽⁴⁾ Conf. Espinas : *Introduction aux Soc. anim.*

⁽⁵⁾ Comte exagère certainement quand il y trouve des germes de la loi des trois états, I, 625. Répétant un mot d'Aristote, il prétend que chaque espèce animale est un Grand-Etre (Humanité) avorlé, I, 623, 658. — L'emploi de la méthode comparative permet à Comte de trouver dans les sociétés animales les germes des sociétés humaines. Elle lui permet aussi de déclarer, implicitement, que les espèces animales étant fixes (*Contra Lamarck, Syst. pol.*, I, 592, 665-666; III, 125, 126, 161, 167), les espèces sociales le sont aussi. Comment concilier cette déclaration avec cette autre : savoir que les sociétés positives sont sorties lentement des sociétés révolutionnaires ou métaphysiques, issues elles-mêmes des sociétés théologiques ?

biologie, à penser que les sociétés sont de véritables organismes. Comte l'accorde volontiers, bien avant les sociologues contemporains⁽¹⁾.

Mais il a la prudence d'apporter à la théorie organique des sociétés quelques sages réserves : « Il ne faut pas, déclare-t-il, exagérer les analogies de l'organisme social avec l'organisme individuel, car le premier est formé d'éléments séparables dont l'isolement ne détruit pas l'existence »⁽²⁾. On peut utiliser, à titre « d'indications » une certaine « similitude » entre les éléments, les tissus et les organes du corps social avec ceux du corps individuel⁽³⁾. Ainsi les familles représentent « la cellule ou la fibre » du tissu social; les cités sont les organes du corps social (universel); « à la vérité, ces organes sont aussi des êtres tellement complets, que chacun, susceptible d'existence distincte, aspire spontanément à devenir le principal noyau de l'immense organisme »⁽⁴⁾. Enfin les cités forment des Etats.

Les sociétés, pendant l'incorporation romaine et le moyen-âge, nous offrent l'image des appareils et des systèmes. Comte se réjouit de ces « équivalences », car « l'analyse sociologique devient ainsi complètement analogue à l'analyse biologique »⁽⁵⁾.

Cependant, il estime qu'il vaut mieux, pour le moment, en rester aux trois premiers degrés : « L'organisme collectif reste composé d'abord des familles qui en constituent les vrais éléments, puis des classes ou castes qui forment les propres tissus, et enfin des cités ou communautés qui sont les véritables organes »⁽⁶⁾.

Si les sociétés humaines sont des faits naturels et par suite de véritables êtres vivants, elles sont soumises, comme tous les vivants, à des conditions d'existence qu'il faut essayer de déterminer.

Nous avons déjà vu⁽⁷⁾ que la vie industrielle suppose à la fois l'indépendance et le concours, c'est-à-dire la

(1) Après J. de Maistre et Vico et avant Spencer,

(2) *Syst. pol.*, II, 288. — Cf. II, 59, 60.

(3) *Ibid.*, 289. — Cf. 281.

(4) 289, 290.

(5) 292.

(6) 293.

(7) *Vide supra*, livre I, chap. III; livre II, chap. VII, § 3; et Durkheim, *Divis. du trav. soc.*

spécialisation des fonctions et par suite un certain isolement, mais inversement une certaine convergence des efforts vers un but commun.

Cette idée si intéressante reparait ici, et Comte en attribue la découverte à « l'incomparable Aristote »⁽¹⁾; ce fait si curieux est expliqué de nouveau avec des considérations qui, loin de contredire, complètent au contraire celles des *Opuscules* et du *Cours*.

Le service du Grand-Etre (l'Humanité) exige, dit-il, l'indépendance et le concours⁽²⁾. Ces deux principes paraissent au premier abord opposés. Il n'en est rien. Car la vie industrielle (qui est celle des sociétés positives), les concilie admirablement⁽³⁾; en effet, on y voit des individus s'adonner à des tâches distinctes, différentes, on voit naître, précisément à cause de cette spécialisation, l'accord, la solidarité⁽⁴⁾. En effet, « toute organisation collective réside dans la séparation des offices et la combinaison des efforts »⁽⁵⁾.

Comment cela ? Celui qui se livre à une tâche spéciale, exclusive, semble s'isoler; mais ce n'est qu'une apparence, car il a besoin de ceux qui accomplissent le reste de la tâche. Ceux-ci ont également besoin de lui. Ainsi la séparation des offices ou division du travail produit un échange de services d'où résulte un lien, souvent très fort. Tous ont le sentiment de collaborer à une œuvre commune. Au lien d'intérêt, s'ajoute ainsi un lien d'une nature plus élevée : le concours, l'accord, l'harmonie⁽⁶⁾.

Par là, l'individu est subordonné à la collectivité : si nous sommes soumis à la fatalité des lois astronomiques, physiques, chimiques et biologiques, nous le sommes tout autant aux diverses lois sociales et à tout le passé historique : « Comme toutes les autres, cette fatalité *complémentaire* se fait d'abord sentir à nous par des résultats physiques, ensuite par son influence intellectuelle, et enfin par sa suprématie morale »⁽⁷⁾. Comte développe ces trois points⁽⁸⁾ et ouvre la voie aux théo-

⁽¹⁾ II, 158, 281.

⁽²⁾ II, 73 et 293.

⁽³⁾ I, 367. — Cf. IV, 218.

⁽⁴⁾ L'accord est fondé sur la séparation des travaux, II, 158.

⁽⁵⁾ II, 281.

⁽⁶⁾ II, 294.

⁽⁷⁾ 53.

⁽⁸⁾ 53-54.

ries sociologiques contemporaines (¹), ce qui n'a rien de surprenant chez un penseur qui supprime les droits et les remplace par les devoirs, et qui a dit enfin que la vie en société était une vie de sacrifice (²).

L'individu sent non-seulement les liens qui l'attachent au groupe actuel, mais encore ceux qui le lient aux groupes antérieurs, à l'humanité entière. Nous sommes tous « serviteurs de l'Humanité » (³). « Tous les hommes doivent être conçus non comme autant d'êtres séparés, mais comme les divers organes d'un seul Grand-Etre » (⁴). Car, l'humanité se compose de plus de morts que de vivants et les vivants sont de plus en plus gouvernés par les morts (⁵). Elle est comme un « immense et éternel organisme » (⁶) auquel nous devons rapporter nos pensées, nos sentiments, nos actions (⁷).

C'est ainsi que l'étude positive des sociétés conduit Comte, non à une religion, mais, du moins ici, à une morale positive qui nous invite à réaliser la solidarité par la division du travail (⁸).

Si à la fin du livre III nous nous demandions quelle figure pourraient bien faire les *Opuscules*, surtout le troisième (⁹) et le *Cours* (¹⁰), en face des constructions morales et même fétichiques du *Système* (¹¹) et de la *Synthèse* (¹²), nous pouvons dire maintenant, à la fin de ce chapitre, que les idées exposées ici pourraient, sans aucune difficulté, être transportées dans les ouvrages de la première et de la seconde période.

(¹) MM. Spencer, Espinas, Durkheim, tous subordonnent l'individu à l'espèce.

(²) *Vide supra*, notamm. 76.

(³) I, 362 et s., II, 71, 361.

(⁴) I, 363.

(⁵) II, 363. — Cf. *supra*, 292.

(⁶) II, 59. — Cf. IV, 30 et s.

(⁷) II, 59.

(⁸) Cf. Durkheim, *loc. cit.* — Le courant positif dont nous venons de constater l'ampleur et le plein développement se perpétue jusque dans la *Synthèse subjective*. Comte, en effet, y maintient la hiérarchie des sciences, déclare que les études inférieures donnent des habitudes d'esprit applicables aux études supérieures (*Synth. subj.*, VII); enfin qu'il ne faut pas élencre les études inférieures aux supérieures. 369.

(⁹) Première forme du *Syst. pol.*, 1822-24.

(¹⁰) 1830-42.

(¹¹) 1851-54.

(¹²) 1856.

Il y a donc deux courants hétérogènes dans la philosophie générale de Comte : l'un positif et scientifique ; l'autre moral et religieux. Que devient, dans ce cas, l'unité du système ?

Demandons à l'auteur lui-même de résoudre cette difficulté qui paraît sérieuse.

CHAPITRE II

DÉCLARATIONS DE COMTE SUR L'UNITÉ DE SON ŒUVRE

S'il est un point sur lequel A. Comte n'a jamais varié, c'est l'affirmation persévérente et énergique de l'unité de son œuvre. Il a une véritable passion pour l'unité de méthode et de doctrine, et cette unité, il la transporte encore dans l'organisation sociale, la morale et la religion. Il a la même passion pour maintenir l'unité systématique de son œuvre immense qui, cependant, a tant évolué. Cette affirmation, il la répète à toutes les époques de sa vie. C'est ce que nous allons montrer, car rien n'est plus utile pour connaître l'évolution intime de ses pensées.

1818-1826. Il nous apprend que dès l'âge de 14 ans ⁽¹⁾, à l'exemple de Descartes, de Leibniz et de Spinoza, il méditait déjà une régénération universelle, philosophique et politique ⁽²⁾.

Sans remonter aussi haut, on a vu que dès 1818 (il avait 20 ans), il écrivit à Saint-Simon la fameuse lettre où il exprime l'ambition de régénérer la politique et la morale, de les rendre positives, et pour cela de les « greffer » sur l'économie politique ⁽³⁾.

Mais dès cette époque lointaine, il affirme nettement les deux points suivants qui ne varieront jamais : d'un côté, la direction des sociétés appartient, non aux industriels, mais aux savants, d'autre part, ce n'est pas à la régénération des sociétés qu'il faut procéder, c'est tout d'abord à la refonte des idées et des sciences ; les tra-

⁽¹⁾ En 1812.

⁽²⁾ *Cours*, VI, Préface, IX.

⁽³⁾ *Vide supra*, livre I, chap. I, début.

vaux pratiques (réorganisation des sociétés) commenceront quand les travaux théoriques (fondation de la philosophie positive et de la sociologie) seront terminés⁽¹⁾.

Ces travaux théoriques il les ébauche dans les *Opuscules*, et il a la vision très nette de tous ses travaux ultérieurs⁽²⁾. Il est fixé sur l'ensemble de la philosophie positive, puis sur l'objet et la méthode de la sociologie et ses principales applications soit théoriques, soit pratiques ; il possède et manie déjà les deux lois principales, celle des trois états et celle de la complexité croissante. Les rapports de la sociologie avec les autres sciences, ses ressources, ses cadres, bref tout ce qu'il doit faire dans le *Cours*, il le voit très clairement⁽³⁾.

1826-1829. A peine a-t-il commencé de professer ce *Cours* qu'il manifeste des symptômes d'aliénation mentale (12 avril 1826). Définitivement guéri en 1828, il reprend le fil de ses idées, et avec une maîtrise incomparable, il professe de nouveau et à deux reprises⁽⁴⁾ le *Cours de philosophie positive*. La continuité est parfaite et nul ne se doutera, en passant des *Opuscules* au *Cours*, qu'il y a eu entre les deux sortes de travaux un de ces lugubres épisodes qui, chez tout autre, aurait coupé radicalement en deux tronçons différents et séparés la vie et les doctrines⁽⁵⁾. Cette continuité Comte en a conscience et il y attache une importance considérable comme on va le voir.

1830-1842. Ici, ses affirmations concordent entièrement avec celles de la première période et, de plus, avec l'œuvre qu'il a effectivement réalisée.

A cet égard, rien n'est plus instructif que la lecture de ses préfaces.

Le *Cours de philosophie positive*, dit-il, est le « résultat général de tous mes travaux depuis ma sortie de l'Ecole polytechnique en 1816... Le plan est demeuré

⁽¹⁾ *Supra*, I, ch. I, II et III et *Valat*, 120, 121.

⁽²⁾ *Vide supra*, *Lettres à Valat*, liv. I *in fine*.

⁽³⁾ *Vide supra*. — Voir surtout 4^e opusc., fin. — Cf. *Valat*, 89-91, 116, 191; voir *Lettre à de Blainville*, citée dans *Robinet, Notice*, 162-163.

⁽⁴⁾ *Vide supra*, livre I, chap. III, fin et *Cours*, VI, préface xii, note 1.

⁽⁵⁾ Il eut l'esprit assez maître de lui pour rendre compte de l'ouvrage de Broussais sur la folie (août 1828); il écrit aussi à d'Eichthal pour railler la renaissance religieuse dans l'école Saint-Simonienne (décembre 1829), lettre citée dans *Littré*, 173, 174.

complètement le même » (¹). Il n'a rien changé, ajoute-t-il, à ce qu'il a dit dans le troisième *Opuscule* (²). Il répète avec vivacité ces déclarations dans la fameuse lettre à Chevalier (³).

En 1839 (⁴), il attire l'attention du lecteur sur l'unité de sa pensée et l'invite à comparer le 4^e volume du *Cours* aux troisième, quatrième et cinquième *Opuscules*. Il se fait gloire de cette unité et de sa persévérence, de ce « retour complet et spontané aux premières inspirations de sa jeunesse » (⁵).

En 1842 (⁶), il déclare que son plan s'est étendu, mais n'a subi aucune altération et il affirme hardiment que sa folie, en 1826, « *n'a aucunement altéré la parfaite continuité de son essor mental* » (⁷).

1842-1851. Dans l'instructive *Correspondance de Comte avec Stuart-Mill (1841-46)* (⁸), on retrouve les mêmes déclarations : « Une active élaboration philosophique » et non « une stérile agitation politique » (⁹), telle est l'opération la plus urgente. La nouvelle philosophie ne se mêlera aux luttes actuelles que beaucoup plus tard quand elle sera assez systématisée (¹⁰).

En 1843 (¹¹) il songe au second volume du *Système de politique* mais il en parle en termes positifs qui ne font pas du tout prévoir ce que sera l'ouvrage en 1851.

Mais dès le 15 mai 1845, ses déclarations prennent une autre allure : parlant du *Système de politique*, il garantit que « ce nouveau travail aura sa physionomie caractéristique ». Il ne sera pas un simple remaniement du *Cours* (¹²).

A partir de ce jour, Comte affirme avec la même persévérence l'unité de son œuvre, mais il est très visible

(¹) *Cours*, I, Préface, XI et XII.

(²) *Ibid.*, XII.

(³) Janvier 1832, citée dans *Littré*, surtout 193, 194 et 195.

(⁴) *Cours*, IV, Préface, IX.

(⁵) *Ibid.*, X.

(⁶) *Cours*, VI, Préface, VIII.

(⁷) *Ibid.*, XII, note 1.

(⁸) Cf. l'édition de 1877 (chez Leroux, Paris) et l'édition de 1899 (chez F. Alcan, Paris) publiée par M. Lévy-Bruhl avec les lettres de Stuart-Mill et les réponses de Comte. — Cf. Bibliogr., *supra*, XV, XVI.

(⁹) *Corresp. Mill*, 30 déc., 1842, p. 107,

(¹⁰) *Ibid.*, 109.

(¹¹) 16 juill., *Corr. Mill*, p. 174.

(¹²) *Ibid.*, 317.

qu'un événement grave a troublé sa vie et modifié profondément le cours de ses idées. Cet événement qu'il ne dira que plus tard, n'est autre que sa rencontre avec M^{me} Clotilde de Vaux ⁽¹⁾. Son état nerveux subit une secousse profonde dont il parle à mots couverts ⁽²⁾. Il propose même à Stuart-Mill de faire insérer dans quelque « review ou magazine » une petite composition (*Sainte Clotilde*, p. 351) qu'il a rédigée pendant sa convalescence et il obtiendra, dit-il, le consentement de M^{me} de V... ⁽³⁾.

Dès lors, le ton de la correspondance change. Il commence par avouer à Stuart-Mill que son ouvrage, le *Système de politique positive*, non encore composé, a reçu « une amélioration radicale », il a nettement conscience qu'une *nouvelle* vie philosophique, différente de la première, vient de commencer pour lui. Lui qui, jusqu'ici, n'avait parlé que de l'intelligence et à peine de l'art, se met à introduire le sentiment et à lui faire une large place.

La seconde moitié de ma vie philosophique (il a 47 ans), lui écrit-il, doit notablement différer de la première, surtout en ce que le sentiment y doit prendre une part, sinon ostensible ⁽⁴⁾, du moins réelle, aussi grande que celle de l'intelligence. La grande systématisation réservée à notre siècle doit en effet embrasser autant l'ensemble des sentiments que celui des idées. A la vérité, c'étaient d'abord celles-ci qu'il fallait systématiser, sous peine de manquer la régénération totale en tombant dans une sorte de mysticisme plus ou moins vague ; c'est pourquoi mon ouvrage fondamental (*le Cours*) a dû s'adresser presque exclusivement à l'intelligence : ce devait être un travail de recherche, et même, accessoirement de discussion, destiné à découvrir et à constituer les vrais principes universels en montant, par degrés hiérarchiques, des plus simples questions scientifiques aux plus hautes spéculations sociales ⁽⁵⁾.

Ces principes étant constitués, il importe maintenant de les appliquer à la société. Pour cela, il faut « systématiser les sentiments humains ».

Il se croit encore assez « de verdeur philosophique »

⁽¹⁾ *Vide infra*, IV, ch. III.

⁽²⁾ 27 juin 1845, *Corr. Mill*, 340.

⁽³⁾ *Ibid.*, 342.

⁽⁴⁾ Comte ne sera pas toujours aussi réservé, nous l'avons vu.

⁽⁵⁾ *Corr. Mill*, 356, 357, 14 juillet 1845.

pour mener cette seconde tâche à bonne fin. Si le *Cours* a montré la « supériorité intellectuelle de la philosophie positive » le *Traité* qu'il va écrire dévoilera sa supériorité d'abord sociale puis morale. Peu sensible dans le premier volume, « essentiellement logique »⁽¹⁾, cette nouvelle tendance sera très marquée dans les autres⁽²⁾.

En attendant, il lit la *Cité de Dieu* de saint Augustin. « Nous autres, positivistes systématiques »⁽³⁾ nous sommes « les vrais successeurs des grands hommes du moyen-âge, reprenant l'œuvre sociale au point où le catholicisme l'avait portée »⁽⁴⁾.

Et il faut que la commotion physique et mentale ait été bien forte pour que Comte parle à mots couverts « d'une maladie nerveuse » qui, sans l'heureux concours « de douces émotions privées », aurait pu provoquer une crise analogue à celle de 1826⁽⁵⁾, dont « l'horrible souvenir le fait encore frissonner »⁽⁶⁾.

Quoi qu'il en soit, une orientation nouvelle de ses idées commence ici : « Je crois avoir considérablement avancé l'ensemble de ma grande élaboration, et surtout avoir déterminé la modification cérébrale durable qui convient le mieux à sa réalisation »⁽⁷⁾.

Toutefois, il se préoccupe un peu de son correspondant et de l'étonnement bien naturel que de pareilles déclarations, quoique discrètes, devaient faire naître en lui. Stuart-Mill du reste en avait été « frappé ». Il témoigna même au début une certaine « sympathie » à cette évolution. Aussi Comte s'enhardit quelque peu. « Une certaine mauvaise honte de paraître trop sensible, écrit-il, avait besoin d'être ainsi dissipée par votre fraternité philosophique, si apte à distinguer entre une vraie sentimentalité et un dangereux mysticisme où j'espère bien ne jamais tomber »⁽⁸⁾, quelque exaltées que puissent d'abord sembler quelques-unes des émotions

⁽¹⁾ *Ibid.*, 358, 359. — Or le premier volume, tel qu'il a été écrit et publié en 1851, n'est pas ce qu'il dit. Donc il y a eu changement.

⁽²⁾ Comte ne pouvait prévoir la fin prématurée de M^{me} de V..., la dédicace qu'il devait lui dédier, et le discours de 1848 sur l'ensemble du positivisme.

⁽³⁾ Le mot positiviste est créé et employé dans son nouveau sens.

⁽⁴⁾ *Loc. cit.*, 359.

⁽⁵⁾ Sa folie.

⁽⁶⁾ *Loc. cit.*, 360.

⁽⁷⁾ *Ibid.*

⁽⁸⁾ Cet espoir ne sera pas réalisé, nous le savons.

auxquelles je m'abandonnerai systématiquement ⁽¹⁾ dans ce long travail, surtout aux deuxième et quatrième volumes » ⁽²⁾.

Grâce à la noble et délicate intervention de Stuart-Mill, trois riches Anglais avaient fourni à Comte un subside suffisant pour le faire vivre sans soucis matériels ⁽³⁾. Mais cette généreuse donation dura peu ⁽⁴⁾.

Cette humble question de « subsides » se rattache très étroitement au problème de l'unité des doctrines de Comte. Car ce dernier se plaint de ce changement d'attitude et affirme l'unité de son œuvre avec plus d'insistance que jamais : en effet, le 23 janvier 1846, il fait allusion au « fâcheux désaccord » qui a surgi entre eux, et qui « concerne autant les sentiments que les idées... *Vous reconnaîtrez expressément que mes patrons (sic) admettent les bases intellectuelles soit logiques, soit scientifiques, de la philosophie positive, et même la tendance générale à organiser la société suivant ce régime mental* » ⁽⁵⁾. Il y a là une sorte de programme minimum sur lequel on pourrait, sans difficultés, s'entendre ⁽⁶⁾. Quant au prolongement social et moral de cette philosophie, on verrait plus tard.

Cependant M^{me} de Vaux meurt le 5 avril 1846.

Comte est atterré. Le 6 mai, il écrit à Stuart-Mill une lettre pleine d'effusions sentimentales et mélancoliques. Son cœur, dit-il, qui était resté vierge jusqu'alors, avait enfin connu l'amour vrai. Et, détail caractéristique, l'invasion décisive de cette vertueuse passion avait coïncidé en 1845 avec l'*élaboration initiale du Système* ⁽⁷⁾. Il pleure sa « noble et tendre » dame. Il lui a « fallu toute la puissance de (ses) convictions philosophiques contre le suicide » ⁽⁸⁾ pour tenir encore à la vie après cette catastrophe, et pour ne pas perdre la raison comme en 1826 ⁽⁹⁾. Il ne lui reste plus désormais qu'à se livrer

⁽¹⁾ Il a donc déjà arrêté dans son esprit le *nouveau Système*, très différent de celui qui devait découler des derniers chapitres du *Cours*.

⁽²⁾ *Corr. Mill*, 8 août 1845, p. 368. — Cependant son agitation continue, et il se plaint d'une certaine « innervation vicieuse », 369.

⁽³⁾ *Vide infra*, liv. IV, ch. III, ses démêlés avec l'Ecole polytechnique.

⁽⁴⁾ Cf. dans la *Corr. Comte et Mill* (éd. Lévy Bruhl) les lettres LXXXI et s.

⁽⁵⁾ *Corr. Mill*, 396.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 400-401.

⁽⁷⁾ 413-414.

⁽⁸⁾ Cependant en 1827, pendant sa convalescence, il se jeta dans la Seine. — *Vide supra*.

⁽⁹⁾ *Corr. Mill*, 416.

au « culte assidu des purs et nobles souvenirs » de cet amour, qui a régénéré ses propres idées et inauguré une seconde « carrière philosophique ».

1845-1846. Comte affirme simultanément l'unité de sa carrière et la dualité des deux phases distinctes qui la caractérisent.

Parcourons en effet sa correspondance avec M^{me} de Vaux ⁽¹⁾. Le 15 août 1845, alors qu'il était encore en rapport avec Stuart-Mill, il déclare ⁽²⁾ que, dès ses premiers travaux, il avait en vue la réorganisation sociale. Cependant à la fin du troisième *Opuscule* (1822-1824) il s'est arrêté dans cette voie, afin de procéder à la réorganisation scientifique. Mais aujourd'hui que cette réorganisation est réalisée dans le *Cours*, il peut reprendre, dans son nouvel ouvrage le *Système de politique positive*, l'œuvre sociale et pratique, interrompue pendant si longtemps ⁽³⁾.

La seconde carrière n'est donc, aux yeux de Comte, que la réalisation d'un projet de jeunesse, ajourné sous l'influence d'une sage réserve. Mais si de 1824 à 1845 il n'a travaillé qu'à la réorganisation spirituelle, il s'aperçoit maintenant qu'il faut réorganiser, systématiser les sentiments.

Il affirme dans un texte peu connu mais capital, l'unité de son œuvre, mais reconnaît qu'elle a suivi une évolution caractéristique : il distingue en effet une période mentale dont le fruit est le *Cours*, « le point de vue social (y) domine comme principale source de la systématisation abstraite », puis une période sociale, pendant laquelle « il reconstitue la vie morale de l'humanité » ⁽⁴⁾.

Dans la première période il aboutit au monisme socio-logique et positif ; dans la seconde, au monisme moral et religieux.

Dans la première, il a découvert les principes ⁽⁵⁾ ; dans la deuxième il les applique, il en a « déduit la systémati-

⁽¹⁾ Publiée par M. Robinet dans *Testament d'A. Comte*.

⁽²⁾ *Testament*, p. 290-291.

⁽³⁾ *Vide supra*, lettre à Blainville, liv. I, ch. III, après le quatrième Opuscule. Cf. la fin du troisième Opuscule.

⁽⁴⁾ *Testament*, 291.

⁽⁵⁾ Cf. *Valat*, 305.

sation des sentiments »⁽¹⁾. D'un côté il crée la supériorité intellectuelle du positivisme, de l'autre sa supériorité morale⁽²⁾.

Pour mieux établir l'unité des deux tronçons de sa philosophie, d'un côté les *Opuscules* et le *Cours*, de l'autre le *Système* encore à l'état de projet, Comte cherche des germes de son évolution sentimentale, il les trouve « dans sa nature profondément aimante qui jusqu'en 1845 n'a trouvé aucune satisfaction »⁽³⁾. Dès 1838 il avait essayé d'en trouver une dans la culture des beaux-arts⁽⁴⁾. Mais ce n'était encore qu'une transition « vers une vie principalement affective »⁽⁵⁾.

La véritable satisfaction, c'est dans l'amour pour M^{me} de V. qu'il la trouve. C'est à elle qu'il attribue, avec raison, la direction nouvelle de ses pensées. Mais cela ne rompt pas l'unité de son œuvre, estime-t-il, car la nouvelle orientation sentimentale était latente et comme enveloppée, à son insu, dans sa propre nature. Mais sans cet amour ces virtualités ne se seraient pas développées ; sans lui il n'aurait pas pu systématiser les sentiments : car si « pour systématiser les idées il fallait les repenser », ce qui a été fait dans le *Cours*, *à fortiori*, « pour systématiser les sentiments » fallait-il « les éprouver »⁽⁶⁾. Son cœur a vibré, maintenant seulement il pourra se lancer dans une direction nouvelle.

Il se complète comme homme et comme penseur. Il place désormais ses méditations sous l'égide de celle qu'il aime⁽⁷⁾.

Et plus Comte affirme, avec obstination, l'unité, et plus devient visible la dualité : « Votre influence personnelles, écrit-il à M^{me} de V..., devient évidente en comparant ma douce élaboration actuelle avec la triste situation⁽⁸⁾ dans laquelle, il y a six ans, je traitais, sous un autre aspect, les mêmes sujets »⁽⁹⁾.

Il se compare même à une chrysalide qui a accompli son évolution, et il ne doute pas un instant de la conti-

⁽¹⁾ *Testament*, 292. — *Vide supra* la nouvelle méthode, III, ch. I et II.

⁽²⁾ *Ibid.*, *Testament*, 292.

⁽³⁾ *Ibid.*, 292-293.

⁽⁴⁾ *Testament*, 294. *Vide supra* l'évolution esthétique, liv. II, ch. X.

⁽⁵⁾ *Testament*, 294.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 295.

⁽⁷⁾ 296-297.

⁽⁸⁾ Pour les démêlés conjugaux de Comte, *vide infra*, liv. IV, ch. III.

⁽⁹⁾ 301.

nuité de ses pensées : « Vous compariez récemment les mouvements actuels de votre âme à la profonde transformation d'une chrysalide. Moi aussi... je ressens à ma manière une semblable rénovation. Il me semble de plus en plus, depuis quelques mois, et surtout maintenant, que je commence, à tous égards, une seconde existence, à la fois plus pure et plus pleine que celle d'où vous m'avez fait sortir. Tous les divers aspects en seront plus fortement liés, par sa concentration spontanée autour d'un noble amour qui avait toujours manqué comme mobile de ma première vie » (¹).

Comte fait les plus sincères efforts pour découvrir les germes de cette évolution, dans la philosophie positive elle-même : elle est par essence « sentimentale » ; seuls, les esprits vulgaires ou frivoles l'ont accusée de « sécheresse » ; mais celui qui est capable d'en embrasser le « vaste ensemble » reconnaît qu'elle « a toujours secondé l'essor naturel d'une tendre et naïve sentimentalité » (²).

La philosophie positive complétée par l'évolution sentimentale s'appellera le *Positivisme*. Ce dernier est destiné à donner une véritable satisfaction aux besoins moraux de l'humanité, lesquels se résument tous en un seul : l'amour (³).

Et le 2 novembre 1845, il écrit cette phrase caractéristique « la saine philosophie ne pourra remplacer entièrement la religion qu'en sachant autant qu'elle s'adresse profondément au cœur » (⁴).

Il se félicite de la « renaissance morale » qui lui permettra désormais de remplir entièrement sa « mission sociale » (⁵).

C'est bien une seconde vie qu'il commence. Jusqu'ici il avait accordé « une attention exagérée à la vie active ou à la vie contemplative » et négligé « la vie affective ». Il avait bien établi cependant dans le *Cours* ce que ni la pensée, ni l'action ne peuvent constituer, savoir : le centre essentiel de l'existence humaine, qui doit se rap-

(¹) *Testament*, 363, lettre du 19 octobre 1845.

(²) *Ibid.*, 377, 25 octobre 1845. — Et, détail piquant, il rappelle l'amour de d'Alembert, un géomètre, pour M^{me} de l'Espinasse, il le met au-dessus de Rousseau, simple littérateur, qui, sur ce chapitre délicat et dans ses rapports avec M^{me} d'Houdetot, fut très inférieur, dit-il, à d'Alembert. — Cf. aussi 411.

(³) *Ibid.*, 380, lire toute la page ; 31 octobre 1845.

(⁴) *Ibid.*, 385.

(⁵) *Ibid.*, 460-461, 26 décembre 1845.

porter surtout à l'affection. « Mais il fallait que cette conviction *rationnelle* (il songeait surtout à l'art) ⁽¹⁾ fût consolidée et animée par un profond sentiment personnel » ⁽²⁾. Mais grâce à « l'adorable influence » de M^{me} de V. cette regrettable lacune est désormais comblée, et « la seconde partie de sa carrière philosophique » sera très supérieure à la première, parce qu'elle fait jouer au sentiment un rôle prépondérant. « Pour devenir un *parfait philosophe*, il me manquait surtout une passion à la fois profonde et pure, qui me fit assez apprécier le côté affectif de l'humanité. Sa considération explicite qui n'avait dû être qu'accessoire dans mon premier grand ouvrage doit, au contraire, dominer maintenant le second » ⁽³⁾. A la fin du *Cours*, en effet, il avait déjà commencé une évolution esthétique et non sentimentale ⁽⁴⁾. Maintenant il la juge insuffisante ; ce n'était qu'une préparation ⁽⁵⁾. Le cerveau passe au second plan, le cœur au premier.

Que conclure de ces confidences si curieuses et qui empruntent toute leur valeur à ce fait qu'elles n'étaient pas destinées à la publicité ? De très bonne foi, Comte s'aperçoit que sa « carrière philosophique » comprend deux phases bien distinctes, « deux vies différentes ». Il ne songe pas à nier la dualité des phases, et il l'attribue avec raison, on le verra bientôt, à l'influence de M^{me} de V... Mais il affirme, en même temps, avec une égale bonne foi, l'unité de son œuvre, parce que pour lui, l'homme entier est à la fois un cerveau et un cœur. L'épanouissement sentimental et mystique de son œuvre ne diffère pas plus, d'après lui, de ses racines positives que la fleur ne diffère de la tige qui la porte et des racines qui la nourrissent. Il y a deux choses, mais elles n'en font qu'une pourtant. Dualité des phases, unité de la pensée, telle est donc l'énergique affirmation, et qui ne se dément jamais, portée par Comte dans sa *Correspondance* et dans tous les ouvrages ultérieurs. Parcurons-les rapidement.

⁽¹⁾ *Vide supra*, liv. II, ch. X.

⁽²⁾ *Testament*, 492, 27 janvier 1846.

⁽³⁾ *Ibid.*, 551, 11 mars 1846.

⁽⁴⁾ *Vide supra*, *loc. cit.*

⁽⁵⁾ *Testament*, 551.

1851-1854. La première page du *Système de politique positive* (1851) porte en exergue le mot d'A. de Vigny :

Qu'est-ce qu'une grande vie? Une pensée de la jeunesse, exécutée par l'âge mûr.

Ainsi, cinq ans après la mort de M^{me} de Vaux, alors que son évolution religieuse et mystique est achevée (sauf le prolongement fétichique), Comte revient une fois de plus sur l'unité de son œuvre, sur « la pleine homogénéité d'une longue carrière systématique où, dès l'ouverture, le but était nettement signalé » (¹).

C'est un sujet sur lequel Comte ne varie jamais. Il découvre dans sa carrière philosophique trois phases principales : 1^o réorganisation des idées destinée à régénérer *immédiatement* la société ; 2^o cependant, ajournement de cette régénération, réorganisation préalable des sciences et création de la physique sociale ; de là vient le *Cours* ; 3^o plus tard, réorganisation morale et religieuse de la société, d'où sort maintenant le *Système* (²).

Il reconnaît, sans réticences, qu'il est passé de la science à la philosophie et de la philosophie à une sorte de religion.

Cette évolution est unique en son genre ; ses deux phases connexes, loin d'altérer l'unité de l'œuvre totale, la rendent évidente, car la seconde phase était prévue et conçue dès le début de la première. Si, « à la philosophie positive », il fait succéder aujourd'hui la « politique positive », c'est parce qu'il réalise un plan conçu depuis de longues années ; il réalise, dans l'âge mûr, « une pensée de la jeunesse » (³).

Des deux parties de son œuvre, la seconde, quoique fondée sur la première, est la plus importante à ses yeux ; la première, en effet (le *Cours*), n'est qu'un « épisode nécessaire », un « préambule scientifique » (⁴). La méthode objective domine dans la première, la méthode subjective dans la seconde, mais l'unité subsiste (⁵). Rien de plus naturel que cette évolution (⁶), et les penseurs anglais ont eu tort, dit Comte, de s'arrêter à moi-

(¹) *Syst. pol.*, I, Préface, 1. — Primitivement le but était social et politique, mais non religieux.

(²) *Ibid.*, 2, 3.

(³) *Ibid.*, 3.

(⁴) *Ibid.*, 224 et 275.

(⁵) *Ibid.*, Préface, 3.

(⁶) 218.

tié chemin (¹). Le *Cours* « a tiré de la science une philosophie » que le *Système* « convertit en religion complète et définitive » (²).

Le mal dont souffrent les sociétés est à la fois intellectuel et moral ; il fallait donc, pour le guérir, systématiser les idées, puis les sentiments. Il y a deux phases, mais elles font partie d'un même plan (³). Il fallait bien « ériger le positivisme en doctrine vraiment complète, autant religieuse que philosophique, aussi propre à toucher les cœurs qu'à diriger les esprits » (⁴).

Plus « la seconde vie » de Comte s'avance, plus les déclarations de Comte sur l'unité de sa philosophie deviennent réitérées et pressantes. Il ne souffre pas qu'on la conteste. Son insistance devient curieuse. Sentirait-il le terrain céder sous ses pas, ou bien quelques disciples auraient-ils multiplié les objections ?

Ceux qui, de cette doctrine générale, acceptent la philosophie positive seule, c'est-à-dire la hiérarchie des sciences, la loi des trois états et la rénovation sociale telle qu'elle est ébauchée à la fin du *Cours*, ceux-là il les appelle, non sans dédain, des « positivistes incomplets ». Mais ceux qui, outre la philosophie positive, admettent encore son couronnement moral et religieux, ceux-là sont « les positivistes complets », les vrais. Autant les autres sont inconséquents, autant ceux-ci sont conséquents, car la véritable unité, but des vrais penseurs, comporte non seulement l'unité mentale, mais encore l'unité morale et religieuse (⁵).

En 1854, il touche du doigt le point délicat : il ajoute une religion à sa philosophie, mais cette religion est aussi positive que la philosophie à laquelle elle sert de couronnement (⁶).

(¹) Préface, 15.

(²) 448. — « L'état scientifique précède et prépare le véritable état religieux », 404. On sait que, pour Comte, religieux ne veut pas dire théologique.

(³) Lettre à M. Vieillard, fév. 1852. *Syst. pol.*, II, Préface, XXX, XXXI. Il donnera au *Cours* le nom de *Système*.

(⁴) *Ibid.*, XXXI. Le positivisme sort de « l'enceinte philosophique », XXXII.

(⁵) *Syst. pol.*, III, XXIII, XXIV. Mêmes déclarations dans la lettre au tsar Nicolas, 20 déc. 1852. *Ibid.*, XXXI, XXXII.

(⁶) *Syst. pol.*, IV, Préface, XII.

Aussi, blâme-t-il de nouveau ceux qui n'acceptent que le préambule scientifique et rejettent le couronnement moral et religieux ⁽¹⁾.

Son œuvre forme « une synthèse indivisible », et personne ne pourra la briser ⁽²⁾. Cette indivisibilité lui paraît chaque jour plus évidente : « Si l'exemple d'un théoricien pouvait ici suffire, j'oserais citer ma vie publique où *deux carrières distinctes quoique liées*, l'une philosophique, l'autre religieuse, se sont normalement succédé, sans exiger deux penseurs différents, comme on l'avait d'abord supposé » ⁽³⁾.

1856-1857. Enfin un an avant sa mort, Comte affirme encore, sans se lasser, l'unité de son œuvre : « Ce volume (la *Synthèse subjective*) devient la suite *naturelle* et le complément nécessaire de ma *Politique positive*, comme celle-ci résulte de ma *Philosophie positive* » ⁽⁴⁾.

Après avoir parlé des positivistes « intellectuels » ou « incomplets » et des autres qui admettent à la fois « le préambule scientifique » et le couronnement de l'œuvre ⁽⁵⁾, il trouve des formules intéressantes pour imposer au lecteur la conviction que son œuvre est une : « Je vais commencer avec une parfaite sérénité le *complément* de ma carrière intellectuelle.... Ma *Synthèse subjective*.... va continuer ma *Politique positive*, comme celle-ci prolongea ma *Philosophie positive*, début nécessaire de ma *Grande Trilogie* (*Cours*, *Système*, *Synthèse*). Si dans la progression normale que forment ces trois termes d'égale grandeur, quelques *sophistes* ont nié la continuité du second, j'ose assurer que personne ne contestera celle du troisième » ⁽⁶⁾.

Ce texte est curieux à plus d'un titre. Nous relèverons surtout le mot *trilogie*. Plus haut, Comte affirmait l'unité de son œuvre qui comprenait alors deux phases,

⁽¹⁾ *Ibid.*, XXVIII, XXXV, XXXVI.

⁽²⁾ IV, 492 et 541.

⁽³⁾ IV, 414. — Cf. 529, 530, 531. — Cf. 542 où il donne le plan de ses travaux ultérieurs. — Cf. 548 où il se plaint des positivistes intellectuels (« positivistes avortés ») qui ont osé taxer la Dédicace du *Syst. pol.* « d'exagération sentimentale ». Sur les positivistes complets et incomplets, cf. encore : *A. Comte méconnu*, 278 et 297.

⁽⁴⁾ *Synth. subj.*, Préface, V.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, XVI, XVII, XIX, XXXII, XXXVII, XLII.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, XLV et p. 2.

le *Cours* et le *Système*, maintenant il l'affirme quand elle en compte trois : *Cours*, *Système*, *Synthèse*. C'est qu'en effet la *Synthèse* surenchérit encore sur le *Système*. Ce dernier restaure une religion, celle de l'Humanité. La *Synthèse subjective* va plus loin, et à cette religion s'ajoute une sorte de néo-fétichisme⁽¹⁾.

Rappelons enfin que dans deux lettres écrites en 1857⁽²⁾, l'année même de sa mort (Cf. *A. Comte méconnu*, 269 et 273) il déclare que la science n'est pas l'état positif proprement dit, « elle se borne à lui fournir, après la théologie et la métaphysique, une dernière préparation nécessaire ». Le véritable état positif définitif c'est la nouvelle religion à laquelle il vient d'aboutir.

Il est donc arrivé à Comte de suivre, mais à rebours, la loi des trois états : de la science il passe à la philosophie, de la philosophie à la religion de l'Humanité⁽³⁾ et de celle-ci au fétichisme. On trouve donc deux phases dans la troisième période, dans l'évolution religieuse, ce qui fait « trois vies ». Loin de se laisser déconcerter par cette constatation, il y puise une nouvelle énergie pour affirmer, envers et contre tous, l'unité de son œuvre⁽⁴⁾.

CONCLUSIONS DES CHAPITRES I ET II

Nous nous trouvons ici en présence d'un fait unique dans les annales de l'histoire.

Un penseur qui change de méthode, qui passe de la science à la philosophie et de la philosophie à une sorte de religion⁽⁵⁾, contrairement à la loi des trois états; un penseur qui oublie cette loi, sa méthode primitive, la sociologie elle-même, pour leur superposer des lois, une méthode, une sociologie nouvelles, et qui ne mérit-

⁽¹⁾ *Vide supra*, liv. III, ch. III.

⁽²⁾ Citées plus haut, 271.

⁽³⁾ *Syst. pol.*, IV, 530.

⁽⁴⁾ Cf. *A. Comte méconnu*, 277 et 281. — Comte est si pénétré de cette idée qu'il déclarait regretter d'avoir publié le *Cours* avant le *Système* (*ibid.*, 293, 294); et ses disciples actuels ne feront plus désormais figurer le *Cours* sur la liste des ouvrages de Comte (*ibid.*, 325, note). Il ne nous est pas possible de nous associer à cette mesure. Tout notre livre II est une protestation anticipée. Du reste il n'est pas possible de rayer les déclarations consignées plus haut, 334 et s.

⁽⁵⁾ *Ibid.*

tent plus que nominalement ces appellations, un penseur qui fait cela et qui affirme avec conviction l'unité de son œuvre, la seconde vie étant « la suite naturelle et le complément de la première », la première n'étant qu'un « simple préambule scientifique », voilà un spectacle qui assurément n'est pas banal.

Dans le livre III nous constatons, non sans étonnement, la dualité des méthodes, des doctrines et des buts. Toutefois, dans le premier chapitre du livre IV nous avons remarqué que le courant primitif, sociologique et positif, n'a cependant pas été entièrement submergé par le nouveau courant moral et religieux. Or Comte, dont nous avons dans le chapitre II recueilli toutes les déclarations, nous donne de ce fait une explication qui laisse subsister, pleine et entière, l'éénigme.

En quoi, en effet, l'amour d'un penseur pour une femme, serait-ce une Égérie ou une Béatrix, peut-il l'amener à renier sa méthode, ses principes, ses doctrines ? Il faut évidemment qu'il y ait dans cette passion et dans cette existence des détails que nous ignorons encore et qui, seuls, pourront nous aider à pénétrer ce mystère. Que fût cet amour, quelles sont les circonstances privées et publiques qui ont préparé le terrain, qui ont favorisé l'explosion de cette passion, et lui ont donné la force de tout balayer sur son passage ?

C'est ce que nous devons rechercher si nous ne voulons pas que le *Système de Politique positive* (que Comte appelle avec persévérance « Traité de Sociologie ») et la *Synthèse subjective* restent pour nous d'obscures énigmes.

CHAPITRE III

ESSAI DE PSYCHOLOGIE : L'HOMME CHEZ A. COMTE

Comte a écrit les *Opuscules* et le *Cours* en se plaçant au point de vue de l'intelligence ; le *Système* et la *Synthèse*, en se plaçant à celui du cœur. Que furent l'un et l'autre, et en même temps quels ont été les événements typiques de son existence, — telles sont les questions auxquelles il faut répondre si l'on veut comprendre l'origine, l'intensité foudroyante et les conséquences inouïes de la passion de Comte. Le penseur chez A. Comte, à un moment donné, a été un homme. Quel fut cet homme ?

Au point de vue physique, Comte eut une nature ardente et très nerveuse ; outre sa folie passagère et une tentative de suicide, on verra que chaque événement important de sa vie est accompagné d'une crise nerveuse très intense.

Au point de vue intellectuel, il a été un enfant prodige, d'une précocité remarquable, une des gloires du lycée de Montpellier. A 16 ans (1814), il est reçu à l'Ecole polytechnique, le premier sur la liste du Midi, le quatrième sur la liste générale. Obligé à cause de son âge d'attendre en 1815 pour entrer à l'Ecole, il resta au lycée de Montpellier où, suppléant son maître Daniel Éncontre (¹), il fait le cours de mathématiques spéciales à ses camarades éblouis et enthousiasmés. Dès cette époque et surtout à l'Ecole, il « dévore » Fontenelle, Maupertuis, Ad. Smith, Fréret, Duclos, Diderot, Hume, Condorcet, de Maistre, de Bonald, Bichat, Gall et bien d'autres.

Au point de vue du caractère, du tempérament moral

(¹) A la mémoire duquel il dédia en 1856, *La synthèse subjective*.

surtout, il fut sensible, ardent (¹), capable « d'emballement » pour un maître favori (²), mais indiscipliné, ombrageux, impatient de toute autorité, et, en même temps, non dépourvu de confiance et d'un certain orgueil (³), quoique à certains égards gauche et timide (⁴).

La vie de cet homme impressionnable, supérieurement intelligent et prodigieusement travailleur, conscient de sa valeur quoique timide, présente trois « tournants » principaux : le licenciement de l'Ecole polytechnique (1816), son « fatal mariage » (19 février 1825), ses fonctions à la même Ecole et ses démêlés professionnels (1832-1844), qui devaient le conduire au quatrième tournant : sa rencontre avec madame de V. (1845) ; et ce dernier tournant n'eut une influence énorme et décisive que parce qu'il fut préparé par les trois premiers. Tels sont les points importants que nous allons développer.

Licencié de l'Ecole par sa faute, paraît-il (⁵), et ne voulant ni retourner dans sa famille, ni concourir pour les emplois d'ingénieur offerts à « la division de 1816 licenciée » (⁶), cet adolescent de 18 ans, envisage avec la confiance du jeune âge, la vie de privation et de labeur qui l'attend. Soutenu par une grande énergie, encouragé d'abord par quelques circonstances qui entretiennent ses espérances, mais qui ne les réalisent pas (projet de préceptorat dans la famille C. Périer (⁷), fonctions de secrétaire auprès de Saint-Simon avec 300 fr., d'appointements par mois) (⁸), Comte s'obstine à rester

(¹) Voir la fin de la lettre qu'il écrit à Valat en 1815. *Valat*, VI.

(²) Il se passionne pour Daniel Encontre, puis pour Saint Simon,

(³) Stuart-Mill, *A. Comte et le Positivisme*, 132.

(⁴) Cf. *Valat*, p. 19, 23, 41, et *Testament*, 36^a et s.

(⁵) Cf. *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} déc. 1896, un article de M. Bertrand.

(⁶) *Valat*, p. 12 et 25.

(⁷) Le 17 avril 1818, il écrit à Valat qu'il va être précepteur, « c'est-à-dire premier esclave de Monsieur, de Madame et de leur progéniture » dans la famille C. Périer, grâce aux bons soins du général Campredon. Mais « le général lui-même a bientôt senti combien un tel poste jurait avec mon caractère. Le papa était député, et à la charge de précepteur j'aurais joint l'entreprise des discours prononcés à la tribune nationale par M. C. P....., et par quelques-uns de ses parents. Il y avait, je crois, outre l'assurance d'une petite rente viagère après l'éducation terminée, pour le présent cent louis, la table et le logement à gagner ; mais il y avait la liberté à perdre. N'était-ce pas un jeu de dupé ou de brute ? » *Valat*, 40.

(⁸) Cette belle situation ne dura que trois mois ! *Valat*, 36. — Cf. aussi sa liaison avec une dame italienne et ses conséquences, *Valat*, 41, 44, 45.

à Paris, exposé aux soucis matériels. Sa correspondance avec ses amis Valat et G. d'Eichthal et plus tard avec de Blainville et Stuart-Mill est remplie de ses préoccupations à cet égard et des prodiges de combinaisons auxquels il se livre pour se tirer d'affaire : il donne des leçons de mathématiques, mais il médite d'aller en Amérique professer les mathématiques spéciales à l'école polytechnique projetée à Washington. Cette combinaison échoue ; il cherche une place dans un pensionnat (Laville) et la trouve. Assuré du présent, il se « retournera » pour se « faire jour à l'école polytechnique, ou bien à l'Ecole normale ou à la Faculté », voire même au « Collège de France ». Cependant il se contenterait d'un « simple collège royal ». Mais si rien ne réussit, il ira chercher fortune en Angleterre (¹).

Ses lettres à G. d'Eichthal dénotent les mêmes préoccupations et renferment les mêmes plaintes : « Je me sens accablé de me voir à vingt-sept ans sans aucune assiette fixe dans le monde et obligé d'être littéralement au jour la journée » (²). Il songe un instant à l'agrégation (³), espère professer dans une école industrielle qui va s'ouvrir incessamment (⁴), attend, mais en vain, un poste d'inspecteur du commerce (⁵), enfin, en désespoir de cause, il se résignerait à aller à Sorèze enseigner la physique et la chimie, mais la place n'est plus vacante (⁶).

Ainsi tout lui échappe, tout lui glisse entre les mains. Quelle vie avec les rêves ambitieux de la veille et les déceptions amères du lendemain ! Il n'avait rien de ce qu'il fallait pour réussir dans ces projets si divers, si difficiles (⁷). Il se console en travaillant avec acharnement et en vivant pauvrement du produit de leçons fatigantes et mal rétribuées. Les succès que ses idées politiques rencontrent dans un petit cercle d'amis suffisent pour le moment à entretenir chez lui le feu sacré (⁸).

(¹) *Valat*, 13, 45, 39, 127, 159, 160, du 13 oct. 1816 aux 25 déc. 1824.

(²) Cité dans *Littré*, 150, 6 novembre 1824.

(³) *Ibid.*, 170. Le fait rapporté dans cette page mérite d'être relégué.

(⁴) *Ibid.*, 171.

(⁵) *Ibid.*, 172. Sa candidature était appuyée notamment par Ternaux, de Laborde, Thénard, Arago, Dupin, Fourier, Chaptal, Poinsot, etc.

(⁶) Cité dans *Littré*, 159, avril 1825.

(⁷) *Valat*, 109.

(⁸) *Ibid.*, 117.

Jusqu'ici tout se tient dans cette existence et il en sera de même par la suite : le caractère de Comte explique le licenciement de l'Ecole et son obstination à mener une existence indépendante, d'où résultent ses besoins et ses soucis matériels, une destinée incertaine, sans relations mondaines, sans aucune expérience de la vie, sans aucune attache officielle l'obligeant à la réserve ou à la circonspection. Il est mûr pour commettre « la seule faute grave » de son existence : il va se marier avec une personne indigne de porter son nom (19 février 1825).

Ce second « tournant » conduit Comte à une situation très grave. Aux soucis matériels vont désormais s'ajouter des peines morales terribles ⁽¹⁾. Prédisposé aux actes extrêmes, surexcité par des excès de travail et notamment une méditation prolongée de quatre-vingts heures ! exaspéré par la conduite de celle qu'il venait depuis quatorze mois à peine d'unir à sa destinée, Comte tombe frappé d'aliénation mentale, ou plus exactement de « manie essentielle » ⁽²⁾.

Cependant il guérit, reprend, comme si rien ne s'était passé, son *Cours interrompu* ⁽³⁾ et, finalement, est présenté par Navier à l'Ecole polytechnique où il entre comme *répétiteur d'analyse transcendante et de mécanique rationnelle* (1832). En 1836, il occupe par intérim la principale chaire mathématique ⁽⁴⁾. Il devient enfin *examinateur d'admission* ⁽⁵⁾, ce qui nous conduit jusqu'en 1844.

⁽¹⁾ On ne peut lire sans un serrement de cœur, « l'addition secrète au *Testament* de Comte où il dévoile, avec un amer courage, l'origine et la conduite de M^{me} Comte (la fille Caroline Massin) », *Testament*, 36 a et s., toutes choses dont il avait, en silence, souffert toute sa vie.

⁽²⁾ Robinet, *Notice*, 168 et s. Nous n'avons pas à prendre parti pour ou contre M^{me} Comte, ni à choisir entre les versions diverses qui ont été données sur la folie de Comte (Cf. les déclarations de Comte lui-même, *Cours*, VI, préf., XII ; *Syst. pol.*, I, 2 ; *Testament*, 49 ; *Corr. Valat*, 13^e lettre, 20^e, 23^e, 24^e, 25^e) ; puis Robinet, 378 et s. (Après la première fugue de M^{me} Comte il faillit en mourir de chagrin et de honte. *Littré*, 112-147). — Cf. une brochure : *La chronique médicale*. Paris, 17, rue d'Odessa, n. 15 janv. 1897, renferme p. 36-48, une excellente étude, très documentée, sur cette délicate question. — Voir l'article de M. Dumas dans la *Revue de Paris*, 15 sept. 1897, p. 321. — Ce qui est incontestable c'est le fait même des malheurs de Comte et de son exaltation nerveuse.

⁽³⁾ *Vide supra*, 79.

⁽⁴⁾ *Cours*, VI, Préface, XV et s.

⁽⁵⁾ Cf. Bertrand, *Rev. des deux Mondes*, loc. cit. : les « Colles » de Comte.

Ce « tournant », le troisième, est assez rassurant. Ses nouvelles fonctions le font vivre dans un milieu digne de lui, elles mettent un terme à l'incertitude du lendemain et lui donnent enfin, cette « assiette stable », si nécessaire pour continuer des travaux si complexes, si absorbants (*Le Cours, 1830-1842*).

Sécurité trompeuse ! Dans ce port paisible, une tempête va bientôt s'élever.

En effet, les règlements de l'Ecole soumettaient les « répétiteurs d'analyse » à une réélection annuelle. Cette formalité humiliait Comte qui, avec les progrès de ses travaux, était de plus en plus pénétré de sa supériorité⁽¹⁾. Il se plaint et s'irrite⁽²⁾. Il se laisse même aller jusqu'à attaquer publiquement ses collègues⁽³⁾.

Dès 1844, il n'est plus examinateur et conserve cependant les fonctions de « répétiteur d'analyse » jusqu'en 1852.

Les soucis matériels recommencent. En 1844, à 46 ans, Comte n'est donc guère plus avancé sous ce rapport qu'à 18. Sans la générosité de Stuart-Mill qui obtint de trois riches Anglais⁽⁴⁾ des subsides pour A. Comte, c'était la misère. Pendant ce temps, les soucis conjugaux s'aggravaient à ce point qu'il dut exiger une séparation⁽⁵⁾.

Avec l'année 1845, le quatrième « tournant » approche.

Avant d'étudier la crise qui va éclater, analysons une dernière fois le cœur de cet homme et essayons de pénétrer dans l'intimité de ses pensées et de découvrir les tendances secrètes de son œuvre.

Nous allons voir que tout conspirait pour donner à la crise qui approche une intensité extraordinaire.

Affligé d'un nervosisme exagéré, l'esprit sans cesse

⁽¹⁾ *Cours*, VI, Préf., XXII, il parle de sa lettre à Guizot en termes remplis d'assurance. — Cf. cette lettre, *Littré*, 202. — Cf. plus tard, *Syst. pol.*, III, p. XXIX ; lettre au tsar et au vizir ; il traite avec eux d'égal à égal.

⁽²⁾ *Corr. Mill*, 237, 239 s., 281 s., 291 s.

⁽³⁾ *Cours*, VI, Préface. Il est en procès avec le libraire Bachelier. Trois versions ont été données des *démêlés* de Comte avec l'Ecole polytechnique : 1^o celle de Comte : *Lettres à Valat*, 240, 250, 260, 284, 315, 321, 322, 346. — *Cours*, VI, Préface. — *Corr. Mill* (26, 27, 32, 101, 104, 134, 240, 292) et la version de M. Robinet qui est la même que celle de Comte. Cf. *Notice*, 186 et s. ; — 2^o celle de Littré, 311 et s., 334 et s. ; — 3^o celle de M. Bertrand, *Revue des deux Mondes*, 1^{er} déc. 1896.

⁽⁴⁾ Grote, Molesworth, Rankes Currie. Robinet, *Notice*, 248.

⁽⁵⁾ Mais il paya jusqu'à sa mort une pension à « l'indigne ».

tendu, aigri par ce qu'il appelle ses « démêlés polytechniques », Comte aurait voulu goûter les joies saines et vivifiantes de la vie de famille. Mais cette compensation si consolante lui fut refusée. Aussi sa nervosité exacerbée le poussa-t-elle, on l'a vu, à la folie et au suicide. Puis cette existence reprit son cours entre des alternatives de travail intense et d'orages intimes d'une violence inouïe ⁽¹⁾.

Il souffrait d'autant plus de cette situation que, malgré une vie exclusivement consacrée à la pensée, il se croyait doué d'un cœur neuf et tendre, qui ne demandait qu'à vibrer. Peu après le mariage de Comte, M. de Lamennais aurait dit de lui : « C'est une belle âme qui ne sait où se prendre » ⁽²⁾. Comte parle assez souvent de son cœur et de son tempérament ardent à son ami Valat ⁽³⁾.

Beaucoup plus tard, en 1845, après sa rencontre avec de M^{me} de V..., il parle à cette dernière des « besoins du cœur » qui ont toujours été « si énergiques » chez lui ⁽⁴⁾. Il lui dira aussi : « Mon organisme a reçu d'une très tendre mère certaines cordes intimes éminemment féminines, qui n'ont pas encore assez vibré, faute d'avoir été convenablement ébranlées » ⁽⁵⁾.

Soucis matériels, soucis conjugaux, besoins inassouvis, détresse morale et sentimentale, telle était la situation de cet homme, aux environs de la cinquantaine, après une existence des plus honorables et des plus laborieuses.

L'œuvre elle-même réalisée jusqu'alors (*Opuscules, Cours*) renfermait des tendances secrètes, admirablement propres à incliner l'esprit lui-même, déjà sollicité par le cœur, vers une voie nouvelle.

Dès sa jeunesse en effet, il s'élève avec énergie contre la morale utilitaire et industrielle ⁽⁶⁾; il place les intérêts spirituels de la société bien au-dessus de ses intérêts

⁽¹⁾ On peut voir rue Monsieur le Prince n° 10, dans le salon de Comte, un très beau portrait à l'huile représentant Comte; la toile est percée d'un coup de couteau donné par M^{me} Comte dans une « discussion »!

⁽²⁾ *Test.*, 296.

⁽³⁾ *Valat*, 19, 23, 41, 44, 45.

⁽⁴⁾ *Test.*, 293.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, 295, 296.

⁽⁶⁾ *Vide supra*, 6 et s.

rêts matériels. Cette tendance s'affirme et dès la fin du *Cours* il se préoccupe de donner aux besoins esthétiques et moraux de l'humanité de larges satisfactions. Le moment approche où il sera, suivant le mot de Stuart-Mill, comme « enivré de morale »⁽¹⁾.

La méthode historique le pousse indirectement dans cette voie, car elle enseigne le respect du passé. Or comme la religion, et spécialement la « catholique » domine le passé, il ne parle d'elle qu'avec la plus grande déférence. Loin de déguiser ses préférences pour l'organisation « catholique », ou plutôt européenne, du moyen-âge, il dit souvent dans le *Cours* qu'il faudra imiter l'organisation catholique, « l'europeanisme » spirituel. On voit même poindre en certains endroits comme des velléités d'en imiter le culte, le calendrier, etc. ⁽²⁾.

Mais ce qu'il faut surtout imiter de cette religion, c'est l'unité mentale, morale et même politique qu'elle a su créer ⁽³⁾.

Ces tendances, concourantes quoique diverses, purent exercer librement leur action faute de contre-poids. Comte, en effet, après avoir lu énormément pendant le premier âge, cessa bientôt toute lecture, il vécut sur son premier fonds d'idées et ne le renouvela plus. Il se félicite souvent de ce régime qu'il appelle son « hygiène cérébrale »⁽⁴⁾. Il ne fait que deux exceptions. Il lit d'abord le *Système de logique* de Stuart-Mill⁽⁵⁾ et peu après l'*Imitation de J.-C.* dont il fera son livre de chevet⁽⁶⁾. Comte, en tête à tête avec ses propres idées, était condamné à ignorer le mouvement et le renouvellement si rapide des idées autour de lui ; d'autre part, privé de l'heureux contre-poids de l'opinion des autres, il va s'enfermer dans ses propres théories. Désireux de les développer et de les appliquer, il en tirera par la déduction toutes les conséquences qu'elles comportent. Mais le stock sera *toujours le même*. Il se flattait de pouvoir aller ainsi, sans encombre, jusqu'à l'âge du « rabâchage naturel »⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ *Vide supra*, liv. II, ch. X, et *Mill*, *loc. cit.*, 141.

⁽²⁾ *Vide supra*, *loc. cit.*

⁽³⁾ *Mill*, 142-143.

⁽⁴⁾ *Valat*, 281, 305, 306 ; *Mill*, 130 et s. — *Cours*, VI, XXXVII et s.

⁽⁵⁾ Mai 1843, *Corr. Mill*, 140.

⁽⁶⁾ *Syst. pol.*, 1, 220. — Cf. *A. Comte méconnu*, p. 200 et 301.

⁽⁷⁾ *Corr. Mill*, 95 et 114 (1842 et 1843).

Donc si l'accès de sentimentalité mélancolique qui étreint Comte, aux approches de la cinquantaine, devait le livrer, sans défense, à la première passion qui se présenterait, d'autre part, le souci des intérêts moraux, l'admiration pour le régime catholique et le passé, enfin l'absence presque totale de nouvelles lectures depuis sa jeunesse, devaient lui faire envisager, comme une chose toute naturelle, l'évolution morale et sentimentale de sa doctrine, et même l'imitation plus ou moins avouée du passé.

Tel est l'homme. Telles sont les tendances secrètes de sa doctrine. A la première occasion, ces virtualités latentes vont se réaliser avec une rapidité inouïe.

La première rencontre eut lieu en octobre 1844, la seconde en août 1845⁽¹⁾, elles furent foudroyantes⁽²⁾.

Ce n'est plus le même homme, ce n'est plus le même penseur. Instantanément le ton, les idées, la méthode, tout change.

« Combien, s'écrie-t-il, en s'adressant à M^{me} de V..., le 17 mai 1846, ne vous dois-je pas déjà de reconnaissance pour avoir ainsi ranimé ma vie morale par l'impulsion la plus imprévue, au temps même où j'avais dû tristement renoncer à tout pareil bonheur !⁽³⁾. Sans doute les grands sentiments d'amour universel où m'entretiennent habituellement mes travaux propres sont délicieux à éprouver, mais combien leur vague énergie philosophique est loin de suffire à mes vrais besoins d'affection... Cette heureuse connexité entre l'essor mental et l'essor affectif s'applique en général à tous les grands travaux quelconques, quoi qu'en puisse dire la sotte austérité de nos froids pédants... Je me félicite de l'*heureuse coïncidence* de la douce *résurrection morale* que je vous dois avec l'*élaboration naissante* de mon second grand ouvrage (*Le Système*), qui, loin de souffrir d'un tel concours, en vaudra certainement beaucoup mieux, comme une agréable expérience

⁽¹⁾ En octobre chez les parents de M^{me} de V. *Testament*, 41; en août 1845 à un baptême — Cf. *Testament*, p. 10.

⁽²⁾ « L'orageuse explosion de mon cœur », écrit Comte, *Testament*, 150. — Cf. plus haut le texte où il se compare à une chrysalide. M^{me} de V... avait été mariée à un homme qui fut obligé de s'enfuir à l'étranger; en fait, elle était séparée.

⁽³⁾ Il est séparé de sa femme, depuis le 5 août 1842.

me l'indique déjà directement. Quel précieux contraste elle m'offre avec le triste état de compression affective où j'étais, malgré moi, plongé en commençant, il y a quinze ans, mon ouvrage fondamental, (*le Cours*), presque entièrement exécuté ensuite sous cette accablante impression ⁽¹⁾.... à chaque suspension quelconque de mon travail, votre chère image revient doucement s'emparer de moi, et, loin de nuire ensuite à ma méditation, elle la soutient et l'anime. C'est en vous invoquant à votre autel ⁽²⁾, que j'ai plus d'une fois senti surgir mes meilleures inspirations.... votre influence personnelle y (dans le *Système*) devient évidente en comparant ma douce élaboration actuelle avec la triste situation dans laquelle, il y a six ans, je traitais, *sous un autre aspect, les mêmes sujets* » ⁽³⁾.

Ce texte mérite une attention toute particulière. Nous en tirons quatre enseignements principaux : 1^o c'est sous l'inspiration de M^{me} de V... que Comte change de méthode et de doctrine ; 2^o il qualifie de sot pédant le penseur qui voudrait créer une œuvre avec l'esprit seul sans le cœur ; 3^o au moment où il a connu M^{me} de V..., le *Système* était conçu et il devait être la suite du *Cours* et le développement de l'*Opuscule de 1824*. Mais la passion de Comte, coïncidant avec l'*élaboration naissante* de cet ouvrage, lui fait subir une notable « amélioration » en changeant la méthode et le but ; 4^o enfin, le *Système*, qui devait être un ouvrage véritablement nouveau, se trouve être une réédition du *Cours* (je traitais, dit-il, sous un autre aspect *les mêmes sujets*), une reproduction des mêmes idées traitées par une méthode nouvelle.

Tel a été l'effet immédiat, foudroyant, de l'amour de Comte pour M^{me} de V... Mais ce texte laisse encore inexplicées bien des choses dans l'évolution de Comte. En quoi, en effet, l'amour d'un penseur pour une femme peut-il amener des changements si profonds ? C'est que la passion de Comte fut d'abord physiologique et nerveuse, il dut ensuite se résigner à la voir purement sentimentale. Dès lors, les moindres paroles, les moindres gestes, les moindres objets venant de la personne aimée devinrent forcément, par une sorte de fétichisme ordinaire aux

⁽¹⁾ *Testament*, 248.

⁽²⁾ Le fauteuil où elle s'est assise, 10, rue Monsieur le Prince.

⁽³⁾ *Testament*, 301.

amants, l'objet d'un culte qui devait mener Comte très loin. Enfin, M^{me} de V... mourut rapidement, un an après le début de cette liaison purement sentimentale ; Comte dut se résigner définitivement à un nouveau culte, celui des souvenirs. Telle fut la cause prochaine qui fit naître une nouvelle méthode, une nouvelle religion, un néo-fétichisme.

Tels sont en effet les détails caractéristiques et généralement peu connus qui se dégagent de la correspondance de Comte avec M^{me} de V... que nous allons étudier à ce point de vue.

Le côté physique de la passion l'emporte d'abord ⁽¹⁾. Mais M^{me} de V..., eut assez d'empire sur elle-même pour se faire respecter par le fougueux philosophe et « mettre à l'index les causeries embarrassantes ! » ⁽²⁾. Les moments de révolte, malgré de fréquents retours offensifs, furent vite calmés ⁽³⁾. Comte fut obligé de transformer en affection purement sentimentale une passion qu'il eût voulu plus complète. Il dût se contenter d'échanger des sentiments et de cultiver les souvenirs. C'est alors qu'il écrit la fameuse lettre sur la *Commémoration sociale* ⁽⁴⁾ qui pourrait être intitulée « importance du culte des souvenirs » : empruntant au catholicisme le culte des souvenirs, le positivisme pourra mieux que lui, déclare-t-il, glorifier tous les collaborateurs à l'œuvre commune. De là sortira l'idée du culte et du calendrier positiviste. Mais en imitant le moyen-âge Comte ira jusqu'au culte de la femme. Les femmes seront, dit-il, les auxiliaires du pouvoir spirituel ⁽⁵⁾.

Ces soucis d'ordre intellectuel et moral le distraient de sa passion inassouvie. Ils sont pour elle un aliment précieux. Il a trouvé les principes ; la nouvelle méthode consistera à en déduire la systématisation future des

⁽¹⁾ *Cor. Mill*, 340, 356, 360, 369. — *Testament*, 255, 256, 257, 517, 519, 521, 524.

⁽²⁾ 260.

⁽³⁾ 264, 266, 310, 326, 327, 421, 427, 430, 432, 433, 438, 439, 546, 547, 549. — A la longueur de ces renvois, on devinera, sans doute, que M^{me} de V... eut fort à faire !

⁽⁴⁾ Cette lettre inédite du 2 juin 1845, est insérée dans la 2^e éd. du *Test.*, 1896. — *Test.*, 240^b.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, 240^b.

sentiments essentiels ⁽¹⁾). Etant posé que l'homme est un être aimant, il faudra tout déduire de l'amour et tout y rapporter.

Il peut le faire désormais. Car si, pour fonder la philosophie positive, il a dû repenser toutes les sciences, de même il n'aurait pu systématiser les sentiments s'il n'avait senti battre son cœur.

« L'amour universel », tel est le ressort de la nouvelle méthode ; elle a sa source dans l'amour qu'il éprouve pour M^{me} de V... Elle est l'inspiratrice directe de la nouvelle méthode ⁽²⁾.

Cependant la méthode du cœur, la religion de l'Humanité, l'imitation du passé, tous ces traits caractéristiques vont s'accentuer encore davantage.

L'amour de Comte va en s'épurant. Il se plaint dans le culte des souvenirs, il adore tout ce qu'a touché la bien-aimée :

Son fétichisme commence par être une sorte de métaphore poétique, c'est ainsi qu'il parle de l'autel de M^{me} de V..., lequel n'était qu'un fauteuil ⁽³⁾. (Il en fera plus tard un « trône pontifical ») ⁽⁴⁾. « A genoux devant votre autel, je prie... Ma prière consiste à répéter une suite chronologique de courts passages de vos lettres, les plus propres à caractériser la marche et la tendance de notre sainte affection... » ⁽⁵⁾. Ce n'est pas encore un culte au sens rigoureux du mot, mais l'évolution finale est proche. La saine philosophie, écrit-il, ne pourra remplacer entièrement la religion qu'en sachant autant qu'elle s'adresser profondément au cœur... Vous savez combien cette condition fondamentale m'a préoccupé dans la conception et me sollicite dans l'exécution de mon second grand ouvrage ⁽⁶⁾.

Les savants positifs et lui-même deviendront bientôt des « prêtres » qui administreront des sacrements.

Le courant qui l'emporte vers la religion de l'Humanité se juxtapose à celui qui l'entraîne vers le fétichisme ; en effet, M^{me} de V... lui ayant envoyé des fleurs et des

⁽¹⁾ 292.

⁽²⁾ *Test.*, 297. — C'est elle qui va, dit-il, donner le ton à tout son immense opéra. *Test.*, 302.

⁽³⁾ *Test.*, 301.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 147.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, 372. — V. ces prières, 81-103.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 385.

vers⁽¹⁾, Comte vénère ces menus « gages » et ne tardera pas à en faire l'objet d'un culte spécial et minutieux. Enfin, le 5 décembre 1845, le grand mot est lâché : « Vous lire, vous écrire, m'attendrir presque jusqu'au *fétichisme* sur les précieux talismans (lisez : les fleurs et les vers) que je vous dois, et désormais aussi répéter en *pleurant* votre suave canzone⁽²⁾, voilà, ma Clotilde, ce qui calme toujours mon agitation convulsive »⁽³⁾. Finalement tous les événements du jour, même les plus insignifiants, il les rapporte à sa dame⁽⁴⁾.

M^{me} de V... ayant exigé le respect, l'amour de Comte avait pris une allure discrète et mystique. La santé de M^{me} de V... s'affaiblissant progressivement⁽⁵⁾, l'affection de Comte va en s'épurant tous les jours davantage. Culte des objets, des phrases lues ou entendues, culte des souvenirs, mysticisme et fétichisme, tous ces traits ont leur importance ; il ne faut, à notre avis, en négliger aucun.

Résigné à une affection inassouvie, ayant peut-être le pressentiment mélancolique de la disparition prochaine de celle qu'il aime, Comte songea peu à peu à organiser le culte de la femme. Ce culte est réalisé dans le secret de son cœur. Mais il l'organisera plus tard pour tous les positivistes. Il a « adoré » une femme, les disciples devront imiter son exemple. Le 1^{er} mars 1846, un mois avant la mort de M^{me} de V..., il lui écrit : « Je vous ai promis d'organiser le culte de la femme et j'espére encore vivre assez pour initier quelques éminents adeptes à une institution dont l'ébauche personnelle m'est déjà familière »⁽⁶⁾.

Pendant les derniers jours de leur liaison, la passion de Comte est devenue comme « immatérielle », les sens sont définitivement domptés⁽⁷⁾, il appelle M^{me} de V... sa sœur, sa fille⁽⁸⁾. Il lit avec elle « *La journée du chrétien* »⁽⁹⁾. Le 5 avril 1846 tout est fini : M^{me} de V...

⁽¹⁾ *Testament*, 424. On les trouvera à la fin de la Dédicace, *Syst. pol.*, I, XL.

⁽²⁾ Elle est aussi imprimée à la fin de la Dédicace, *Syst. pol.*, I, XL.

⁽³⁾ *Testament*, 433.

⁽⁴⁾ 496.

⁽⁵⁾ *Testament*, 404, 416, 497, 517. — La santé de Comte n'était guère meilleure. Toute cette correspondance est pleine de détails à cet égard.

⁽⁶⁾ *Testament*, 534.

⁽⁷⁾ 546, 547.

⁽⁸⁾ 553.

⁽⁹⁾ 29 mars 1846.

meurt. Comte faillit en perdre de nouveau la raison, et il lutte avec énergie contre de sinistres pensées de suicide ⁽¹⁾.

Ce n'est pas une vaine curiosité qui nous a poussé à consulter une correspondance parfois délicate à faire connaître; c'est surtout le désir d'éclairer l'évolution intellectuelle et sociologique de Comte par son évolution sentimentale. Lui-même nous a invité à user de ce procédé quand il disait qu'il fallait faire cesser « le fatal divorce de l'esprit et du cœur » ⁽²⁾.

Pour qui a lu ce qui précède, le changement de ton du *Cours* au *Système*, le changement de méthode, de doctrine et de but n'a plus rien d'énigmatique. Nous venons d'assister à la genèse secrète du *Système* tel qu'il a été publié en 1851-1854, mais non tel qu'il était conçu avant 1845 ⁽³⁾.

C'est parce qu'il a aimé éperdûment une femme, c'est parce qu'elle s'est « refusée », c'est parce qu'elle a été enlevée prématurément, que Comte a fait de l'amour le ressort principal de la nouvelle méthode avec laquelle il traite « les mêmes sujets » que dans le *Cours*, mais dans un esprit tout différent; de là dérive la *Religion de l'Humanité* qui se transforme peu à peu en culte des souvenirs, en adoration de la femme aimée ⁽⁴⁾, en adoration de ses paroles et des objets qu'elle a touchés; au bout se trouvait le fétichisme. Ces diverses particularités empruntent leur force à l'état d'âme où se trouvait Comte en 1845; n'ayant jamais goûté les pures joies du cœur, séparé de sa femme, seul, isolé, aigri, nerveux, agité, en tête à tête avec les mêmes idées qu'il ne renouvelle pas par la lecture, torturé par toutes sortes de soucis et de déceptions, en pleine détresse aux environs de la cinquantaine il suffisait de la moindre passion pour l'affoler.

La mort de M^{me} de V. (1846) exapéra ces tendances déjà si nettement accusées. Cinq ans avant la publication du *Système* (1851) il eut le temps de le remanier et d'y insérer le « Culte », qui n'était qu'ébauché dans la *Correspondance*.

⁽¹⁾ *Corresp. Mill*, 415, 416.

⁽²⁾ *Syst. pol.*, I, 611.

⁽³⁾ Voir plus bas la comparaison des deux « Systèmes », p. 359.

⁽⁴⁾ L'*Humanité* représentée par M^{me} de V. « la vierge positiviste », *Testament*, 134.

En effet, cinq jours après la mort de son « Égérie » il se met aussitôt à l'œuvre. Le Vendredi-Saint, 10 avril 1846, il compose les prières du nouveau culte ⁽¹⁾. Tous les ans il écrit une « *Confession publique* », qui n'est autre chose que l'exposé de ce qu'il doit à M^{me} de V. et des progrès de la nouvelle religion dont il administre déjà les sacrements ⁽²⁾. Il parle comme un ascète : « la personnalité (l'égoïsme) est notre principale infirmité » ⁽³⁾. M^{me} de V. est devenue son « ange-gardien » ⁽⁴⁾. Il cherche des « signes sociaux » ⁽⁵⁾ pour le nouveau culte : un calendrier, des formules, des cachets « pontificaux », une bannière même sur laquelle le portrait de la disparue symbolisera l'Humanité ⁽⁶⁾. Et la réserve qu'il a été obligé de garder dans ses rapports avec elle il l'érigera en règle générale ⁽⁷⁾. Enfin en 1855, il pourra dire « notre religion a définitivement institué la vie intérieure, admirablement ébauchée au moyen-âge » ⁽⁸⁾. Et nous savons qu'en 1856, il « animera » l'humanité, la terre et l'espace. Du fétichisme métaphorique des amants, il est passé au vrai fétichisme.

⁽¹⁾ *Testament*, 81 à 103.

⁽²⁾ *Testament*, 134, 141, 153.

⁽³⁾ *Testament*, 128.

⁽⁴⁾ 152. Il est Dante, et elle Béatrice, 161.

⁽⁵⁾ 160, 166.

⁽⁶⁾ 177, 30 mai 1851.

⁽⁷⁾ Le « mariage chaste », « l'auto-fécondation », 186. — Cf. 193, 209.

⁽⁸⁾ 219.

CONCLUSION GÉNÉRALE DU LIVRE IV

Telle est l'évolution surprenante accomplie par Comte dans l'espace d'une année (avril 1845-avril 1846), cinq ans avant la publication du *Système* (1851). On ne s'étonnera plus après cela de la dédicace qui ouvre le premier volume ni des échantillons littéraires et poétiques qui le suivent, ni du Discours sur l'ensemble du positivisme qui vient après (¹), ni enfin de toutes les dissertations morales, religieuses, sentimentales et fétichiques qui remplissent les quatre volumes.

Mais ce dont il est permis de s'étonner, c'est de l'insistance avec laquelle Comte affirme, en décrivant la dualité des phases successives, l'unité de son œuvre. Comment peut-il être question d'unité dans une doctrine qui passe de la science des sociétés à la religion de l'Humanité et de là au fétichisme ?

Les déclarations réitérées, catégoriques, de Comte sur l'unité de son œuvre nous paraissent sincères. Il n'a jamais renié le but de ses travaux ni le principal des moyens propres à le réaliser. Le but c'est de réorganiser les sociétés. Le moyen est tout d'abord de découvrir les lois statiques et dynamiques des sociétés. Ces lois découvertes, on pourra rebâtir les sociétés sur deux bases, l'une spirituelle : la science, l'autre temporelle : l'activité industrielle. Ces principes circulent des *Opuscules* au *Cours* et du *Cours* au *Système*. Sur ce point l'unité est forte et systématique.

Qu'y a-t-il donc de changé ? d'abord la méthode de la science politique et par suite celle de l'art politique. En effet la méthode subjective, totalement différente de la

(¹) *Syst. pol.*, I, 1-401.

méthode employée dans le *Cours*, voit dans l'histoire de l'humanité une série de « préparations religieuses ».

Donc l'art politique, dirigé par la nouvelle méthode, que Comte appelle toujours sociologique et positive, devra faire régner dans la société l'unité morale et religieuse, formuler un dogme, régler un culte et un régime. Le but est donc toujours le même : réorganisation de la société ; mais les moyens théoriques et pratiques sont nouveaux : ce sont d'un côté la méthode subjective, de l'autre une morale, puis une religion, enfin une sorte de fétichisme.

Serait-ce l'unité du but qui, en dépit de la dualité des moyens, aurait incliné Comte à affirmer l'unité de son œuvre ? Nous le croirions volontiers, car le but reste toujours par quelque côté positif, il s'agit toujours de réorganiser les sociétés ; les moyens employés le sont aussi en partie, car, même dans le *Système*, nous avons découvert un courant sociologique qui coïncide exactement avec les *Opuscules* et le *Cours*. Enfin en troisième et dernier lieu, les moyens nouveaux, savoir : le cœur, le sentiment, l'amour s'accordent avec la science et les procédés positifs pour concourir à la réorganisation des sociétés.

Primitivement réorganisées par la science et l'industrie, les sociétés le seront désormais par le culte. Où est le mal, où est la dualité, où est la contradiction ? Comte ne l'aperçoit pas.

Or il nous semble qu'il a été le jouet d'une illusion nécessaire. Comparons en effet le *Cours* avec les *Opuscules* ; la coïncidence est parfaite, le plan à la fois théorique et pratique ébauché de 1819 à 1826 est pleinement réalisé de 1830 à 1842⁽¹⁾. L'unité ici est indiscutable, malgré l'épisode de 1826.

Considérons aussi les théories positives, celles qui ont échappé au naufrage dans la troisième période ; mettons-les en face des *Opuscules* et du *Cours* réunis : en 1831-34, comme en 1819-26 et 1830-42, Comte reste fidèle au principe des lois nécessaires, au déterminisme historique, à la loi des trois états (au moins en intention), à la méthode historique ; et les nouveautés qu'il introduit (la suprématie de la morale et surtout la conception

(1) *Vide supra*, liv. I et II, et surtout les conclusions.

organique des sociétés) non seulement cadrent avec la sociologie positive, mais encore la complètent (¹).

Ainsi, tout ce qui est sociologie positive ou art politique positif est conçu dès les Opuscules, réalisé dans le Cours, conservé dans le Système. Ici encore règne une unité réelle (²).

Mais comparons le *Système*, le *Catéchisme*, et la *Synthèse* avec les *Opuscules*, le *Cours* et les parties positives du *Système*, les discordances se font jour aussitôt et elles sont grandes, comme on va le voir.

Les deux Systèmes de politique positive (1822-24 et 1851-54).

Le *Système* de 1851-54 expose la méthode subjective qui transforme les anciennes théories sociologiques et politiques et donne le jour à une nouvelle religion pourvue d'un culte, d'un dogme et d'un régime (³). Il n'a rien de commun, sauf les théories positives qui ont surnagé, avec le *Système* de 1822-24, la géniale ébauche que nous avons analysée plus haut (⁴). Ce dernier opuscule mérite pleinement son titre primitif : *Plan des travaux scientifiques propres à réorganiser les sociétés européennes* et nullement le titre alors « prématûré » de *Système de politique positive*, — car il y est question de travaux théoriques, c'est-à-dire de sociologie et pas du tout d'applications pratiques ou politiques. Comte, comme nous le savons, y développe son but qui est de régénérer les sociétés, ses moyens qui sont : la refonte totale des sciences et la création d'une science des sociétés. Il en expose les procédés et en fait connaître les principales applications théoriques, savoir : la théorie du progrès, l'évolution des sciences, des sociétés et des conceptions politiques. Ce traité, complété par le quatrième et le cinquième *Opuscules*, est plutôt une ébauche du *Cours* qu'une ébauche du *Système* de 1851 (⁵).

(¹) *Vide supra*, liv. IV, ch. I.

(²) Nous trouvons une confirmation de notre conclusion dans : Lévy-Bruhl, *Lettres inédites, etc.*, *Introd.*, p. XII-XIII.

(³) *Vide supra*, III, ch. I.

(⁴) *Vide supra*, 28 et s.

(⁵) Et même les considérations sur l'art politique sont plus nettes dans le troisième *Opuscule*. — *Vide supra*, 45.

Mais par contre, le *Système de politique positive* de 1851-1854 renferme plus de choses que ne le comporte son titre : non seulement il est conçu dans un esprit différent de l'*Opuscule* de 1822 et du *Cours* de 1830-1842, non seulement il introduit une méthode nouvelle, une nouvelle philosophie de l'histoire, une nouvelle religion, mais encore il reproduit, en les altérant, les théories statiques et dynamiques ébauchées dans les *Opuscules* et développées dans le *Cours*. Comte s'y livre à des redites souvent infidèles et sans intérêt⁽¹⁾. Nous rappellerons en effet, à ce sujet, ses aveux caractéristiques et déjà cités :

« Votre influence personnelle (écrit-il à M^{me} de Vaux le 26 août 1845) ⁽²⁾ y (dans le *Système*) devient évidente en comparant ma douce élaboration actuelle avec la triste situation dans laquelle il y a six ans, je traitais *sous un autre aspect, les mêmes sujets* ». Et, plus tard (27 janvier 1846), il écrira encore ceci : « Votre adorable influence contribuera beaucoup à rendre la seconde partie de ma carrière philosophique supérieure à la première, *sinon quant à la pureté et à l'originalité des conceptions*, du moins quant à la plénitude et à l'énergie de leur systématisation finale ⁽³⁾ ». Ces deux aveux sont graves. Ils témoignent que le *Système de politique positive* n'est pas seulement un traité de politique, comme cela avait été convenu tacitement entre Comte et ses lecteurs, il est encore *une réédition des théories du Cours*, altérées par de nouvelles doctrines morales, politiques, voire même religieuses et fétichiques. Il est donc inférieur aux ouvrages⁽⁴⁾ antérieurs, par *la pureté et l'originalité des conceptions*.

Il n'y a donc pas du tout coïncidence entre le *Système*, le *Catéchisme* et la *Synthèse* d'une part et d'autre part : les *Opuscules*, le *Cours* et les théories positives qui ont survécu dans le *Système*. En dépit des affirmations catégoriques de Comte, la dualité, ici, est flagrante.

⁽¹⁾ Il remet sur le métier la statique et la dynamique sociales.

⁽²⁾ *Test.*, 301.

⁽³⁾ *Test.*, 492.

⁽⁴⁾ Sans compter que le premier volume du *Système*, tel qu'il le concevait (*Correspond. Mill*, 358, 359) devait être « essentiellement logique » ; or celui qu'il a publié est plutôt « sentimental ».

Pensant peut-être avec Platon que c'est avec l'âme tout entière qu'il faut aller à la vérité ; ayant comme le pressentiment des théories répandues à notre époque qui font de la certitude un acte de croyance où le sentiment et la volonté ont leur part comme l'intelligence, Comte explique la chose en disant que dans le *Système* et les ouvrages ultérieurs c'est le cœur qui domine l'esprit et joue le rôle que ce dernier a rempli dans les ouvrages antérieurs. Il est certain qu'il avait en 1845 comme une hypertrophie de l'intelligence ; ce qui explique que, d'un côté, la nature reprit brusquement ses droits ; et que, d'autre part, il essaya de tromper sa faim d'idéal.

Que Comte ait eu le droit de subordonner l'esprit au cœur, qu'il ait eu le droit d'écrire le *Système* avec tout son être (intelligence, volonté, cœur), personne ne le conteste. Mais qu'il le fasse et affirme en même temps l'unité de sa doctrine, c'est ce qu'il est difficile d'accepter. Il change de méthode, il l'avoue lui-même ; donc, l'unité disparaît. Il a beau vouloir donner aux mots « religion, culte, dogme, régime » un sens positif, il a beau vouloir appeler « Traité de sociologie », le *Système* qui expose une religion, ses efforts restent impuissants à nous persuader. Les deux méthodes sont incompatibles et leur opposition éclate en bien des endroits. Enfin, si au lieu d'être une histoire des religions, la sociologie devient, d'aventure, une religion, quel sera au juste son objet ?

Comte aurait pu, à bon droit, nous « imposer » l'affirmation que sa doctrine est une, si l'évolution qu'il a subie avait été nécessaire. Mais qui ne voit combien elle a été contingente ? En somme, elle tient à peu de chose. Il eût suffi qu'il ne rencontrât pas M^{me} de V... pour que le *Système de politique positive* fût tout différent de ce qu'il est.

En effet, bien avant cette rencontre, avant 1845, Comte songeait déjà à ce Traité. Qu'était-il à cette époque, alors que son auteur le portait encore dans son cerveau ? Il est légitime de penser qu'il devait être la suite logique, rationnelle, du *Cours*. Il devait développer (sans répéter les théories sociologiques, et, à plus forte raison, sans restaurer une religion), les principes posés à la fin du *Cours* (¹). Au besoin, il pouvait, mais sans aller

(¹) Cf. *supra*, II, ch. IX.

plus loin, donner aux besoins esthétiques et moraux de l'espèce humaine des satisfactions plus larges que dans le *Cours*. Car on peut, tout en restant « positif », faire une large place à ces besoins élevés.

Mais le *Système* n'a pas été du tout ce qu'on attendait : il est une répétition des anciens principes juxtaposés à de nouvelles théories sentimentales ; une association inattendue de l'ancienne méthode positive et d'une autre qui en est la négation. Bref, il renferme une sociologie et une religion.

Et d'où vient cette étrange déviation ? C'est que suivant les propres paroles de Comte (¹), au moment précis où il élaborait mentalement le *Traité*, il a été lui-même transformé par une violente passion. Et c'est ce qui explique que le *Traité* publié en 1851-54 soit si différent de celui qu'on pouvait et devait attendre après le *Cours*.

Il faut cependant reconnaître que le caractère de Comte, les péripéties cruelles et cachées de son existence enlèvent à cette évolution quelque chose de son caractère fortuit. Si sa rencontre avec M^{me} de V..., a été fortuite, l'état d'âme de Comte, au moment de l'entrevue, ne l'était pas. Et si la passion fut foudroyante, c'est parce que le terrain était admirablement (ou malheureusement) préparé. Mais nous persistons à croire que malgré la détresse physique et morale où il se trouvait en 1843, il n'aurait jamais, sans M^{me} de V..., ni sans les particularités de leurs relations (²), juxtaposé à ses théories positives et sociologiques des constructions sentimentales et fétichiques.

Nous sommes donc amenés à conclure qu'il y a deux vies, deux carrières, deux méthodes, deux doctrines chez Comte. L'une positive, *fondamentale*, est conçue dès 1822 et même dès 1818. L'autre sentimentale, tardive, est surajoutée dès 1843.

Si l'on convient de fondre en un seul tout les *Opus-*

(¹) Il nous paraît utile de citer une deuxième fois ces textes si importants : Je me félicite, écrit-il à M^{me} de V..., de l'heureuse coïncidence de la douce résurrection morale que je vous dois avec l'*élaboration naissante* de mon second grand ouvrage (17 mai 1845, *Test.*, 248). « L'invasion décisive de cette vertueuse passion coïncida, l'an dernier, avec il écrit à Stuart-Mill, avec l'*élaboration initiale* de mon second grand ouvrage ». *Corr. Mill*, 413, 414, 6 mai 1846.

(²) *Vide supra* le résumé de ces particularités.

culles, le *Cours* et les théories positives qui ont surnagé dans le *Système*, si l'on convient en outre de les appeler « la sociologie chez A. Comte », on dira qu'il y a dans l'œuvre de Comte une « unité sociologique » théorique et pratique remarquable ⁽¹⁾.

Mais si à ces théories on juxtapose, comme le réclamait Comte, non sans une certaine hauteur ⁽²⁾, tout ce qui reste du *Système*, le *Cathéchisme* et la *Synthèse*, on ne pourra plus dire qu'il y a unité ⁽³⁾. Primitivement son but a été social et politique et non religieux. La pensée primitive est donc changée ; d'autres disent altérée.

En définitive Comte a donné trois éditions de ses idées : une ébauche dans les *Opuscules*, une amplification magistrale dans le *Cours*, une répétition amoindrie et à certains égards altérée dans le *Système* et les ouvrages ultérieurs.

C'est maintenant que l'on comprend pleinement la nécessité de distinguer avec soin le sens de ces expressions trop souvent confondues ⁽⁴⁾, *Positivisme*, *Philosophie Positive*, *Sociologie* et *Politique*.

Le positivisme est la doctrine complète de Comte avec son « préambule scientifique » (*le Cours de philosophie positive et la sociologie*) et sa partie maîtresse (aux yeux de Comte) : la morale altruiste et la réorganisation religieuse des sociétés. Le positiviste « complet » suit le maître jusqu'au bout : il accepte la philosophie et l'histoire des sciences, la sociologie, la morale, la politique et la religion.

Le positiviste « incomplet » s'en tient à la philosophie positive et à la sociologie. Il est « positif » sans être « positiviste ».

Or la Philosophie positive est une refonte totale des sciences couronnées par la Sociologie. Elle introduit le

(1) Le lecteur a déjà remarqué les coïncidences les plus visibles. Qu'on relise le chapitre X, à la fin du livre II, on y trouvera en germe l'évolution esthétique, morale et à certains égards religieuse, car il y parle de l'Humanité qui doit remplacer Dieu. On sait aussi que du premier au dernier jour, il a affirmé la nécessité de deux pouvoirs distincts. Toujours, par conséquent, il a affirmé la suprématie de la morale et repoussé l'industrialisme et l'utilitarisme.

(2) *Vide supra* son appréciation sur les « positivistes incomplets ».

(3) *Vide supra* : *La trilogie* ; liv. IV, ch. II fin.

(4) *Vide supra*, Préface, IX, liv. I, 80 et s., liv. II, ch. VI, conclusion.

déterminisme universel dans le monde moral et humain, c'est-à-dire dans les sociétés.

Par suite, la Sociologie est indispensable à la philosophie positive pour la compléter et la doter de l'universalité grâce à laquelle elle portera, à la théologie et à la métaphysique expirantes, le dernier coup. Inversement elle a besoin de la philosophie positive parce que, en prenant connaissance de l'objet, des méthodes et des conquêtes de toutes les sciences particulières, elle sait exactement en quoi consistent son propre objet, ses procédés et sa destination.

Comte, on ne l'a pas oublié, aspire, en effet, à régénérer les sociétés. C'est pour cela qu'il cherche d'abord à créer une science des sociétés, mais il ne peut le faire qu'en systématisant toutes les connaissances. Ainsi, philosophie positive, science des sociétés, direction des sociétés (ou art politique conforme à la science), sont trois choses connexes, mais distinctes. La philosophie politique sert de base à la sociologie qui sert de guide à l'art politique.

Ainsi la philosophie positive, qui était le « préambule scientifique » du positivisme, embrasse ici, dans sa vaste étendue, la sociologie, à laquelle elle sert de base, et qui, de son côté, lui sert de couronnement.

La sociologie elle-même est faite, comme toute science, en vue d'un art, l'art politique. Elle est destinée à guider les hommes d'Etat comme l'astronomie guide le navigateur ou la physiologie les médecins. Jusqu'ici la politique n'a été qu'une routine aveugle et incohérente. Désormais, grâce à la sociologie, elle devient un art dirigé par une science.

On voit enfin quelle est la place de la sociologie, non plus dans la philosophie positive, mais dans la doctrine générale de Comte : elle est intercalée entre un fondement positif, solide et large, savoir la philosophie positive, et d'un autre côté, un couronnement mystique et religieux. Et si dans la première et la deuxième période Comte emploie le mot *Philosophie positive*, dans la troisième, il emploie le mot *Positivisme* (¹). Toutes ces

(¹) Le positivisme est donc, comme nous l'avons déjà dit, un essai de réorganisation sociale à laquelle président, provisoirement, la science sociale, définitivement la morale altruiste et une religion.

considérations réunies montrent d'une autre façon :
1^o l'unité des doctrines sociologiques chez A. Comte ;
2^o la *dualité* de la doctrine générale. Car si la sociologie est en grande partie une *histoire des religions*, est-il juste de proclamer, comme il le fait dans la troisième période, qu'elle soit elle-même *une religion* ?

LA SOCIOLOGIE CHEZ A. COMTE

LIVRE CINQUIÈME

Originalité de Comte comme Sociologue.
Les Précurseurs.

LIVRE V

ORIGINALITÉ DE COMTE COMME SOCIOLOGUE

GÉNÉRALITÉS

Le présent est chargé du passé et gros de l'avenir.

(*Leibnitz cité par A. Comte*).

Toute la succession des hommes, pendant la longue suite des siècles, doit être considérée comme un seul homme, qui subsiste toujours, et qui apprend continuellement.

(*Pascal cité par A. Comte*).

Plus nous aurons de précédents, mieux nous vaudrons.

(*A. Comte cité par Sémerie, 23.*

Loin d'être un de ces penseurs médiocres qui, par ignorance ou par orgueil, prétendent à une originalité absolue, A. Comte, en véritable penseur de race, tient à nous faire connaître les antécédents de la philosophie positive, de la sociologie et même du positivisme.

Il rattache la philosophie positive à Bacon et à Descartes, à Hume et à Kant, à Cabanis et à Gall. Quant à la sociologie, elle relève aussi de ces penseurs par l'esprit général, la méthode relativiste et déterministe. Mais elle résume surtout les efforts des historiens comme Bossuet, Vico, Hume, Kant et J. de Maistre ; des économistes comme Smith et J.-B. Say ; des sociologues comme Montesquieu, Condorcet (Comte ne cite pas Saint-Simon, on saura bientôt pour quels motifs). Il

ajoute même, pour certaines idées, les noms d'Aristote, de Pascal, de Leibniz et quelques autres. Pour ce qui est du positivisme, il en trouve des germes dans les méditations de tous les penseurs qui, à leur insu, ont préparé d'abord la morale, puis la religion de l'Humanité. Pour ce qui est de la morale, il fait une mention spéciale des philosophes écossais ⁽¹⁾.

Les passages où il reconnaît tout ce qu'il doit à ses divers prédecesseurs sont très nombreux; ils sont disséminés un peu partout et notamment dans le troisième *Opuscule* ⁽²⁾, dans le quatrième volume du *Cours* ⁽³⁾ dans le *Système de politique positive* ⁽⁴⁾, le *Catéchisme* ⁽⁵⁾ et même la *Synthèse subjective* ⁽⁶⁾.

Le texte publié dans le *Catéchisme* (1852) résume toutes les influences qui ont contribué à créer la philosophie positive, la sociologie et le positivisme. Il parle de la « grande et immortelle école de Diderot et de Hume qui caractérisera réellement le XVIII^e siècle, en le liant au précédent par Fontenelle et au suivant par Condorcet. C'est d'une telle école, dit-il, que je m'honoreraï toujours de descendre immédiatement par mon précurseur essentiel, l'éminent Condorcet ⁽⁷⁾. Mais à cette grande souche historique, j'ai constamment rattaché ce qu'offrirent de vraiment éminent, nos derniers adversaires, soit théologiques, soit métaphysiques. Tandis que *Hume*, constitue *mon principal précurseur* philosophique, *Kant* s'y trouve accessoirement lié; sa conception fondamentale ⁽⁸⁾ ne fut vraiment systématisée et développée et que le positivisme. De même, sous l'aspect politique, Condorcet dut être, pour moi, complété par de Maistre, dont je m'appropriaï dès mon début tous les principes essentiels, qui ne sont plus appréciés maintenant que dans l'école positive. Tels sont, avec Bichat et Gall comme précurseurs scientifiques, les six prédecesseurs immédiats qui me rattachent toujours aux trois pères systématiques de la vraie philosophie moderne,

⁽¹⁾ *Corr. Mill*, 275. — Cf. *Cours*, IV, 441, où il parle avec sympathie de la morale des Ecossais.

⁽²⁾ *Supra*, 33 s.

⁽³⁾ *Supra*, liv. II, ch. VI, § 2.

⁽⁴⁾ *Syst. pol.*, *passim*, surtout III, 588 s.

⁽⁵⁾ 9-10.

⁽⁶⁾ *Préf.*, XVIII.

⁽⁷⁾ Qu'il appelle ailleurs: « mon père spirituel »

⁽⁸⁾ Voir plus bas.

Bacon, Descartes et Leibniz. D'après cette noble filiation, le moyen-âge, intellectuellement résumé par saint Thomas d'Aquin, Roger Bacon et Dante, me subordonne directement au prince éternel des véritables penseurs, l'incomparable Aristote » (1).

Notre sujet étant la « Sociologie chez A. Comte » nous ne devons pas, sous peine de dépasser le plan que nous nous sommes tracé, étudier en détail l'influence de tous les précurseurs de Comte sur la philosophie et la religion « positives ». Cependant, avant de concentrer nos efforts sur les seuls précurseurs sociologiques, nous devons dire combien il importait à Comte de trouver dans Hume et dans Kant les principes du phénoménisme et du relativisme et dans Gall ceux d'une psychologie physiologique.

(1) *Catéch.*, 9-10. — Vico est cité dans une lettre à Stuart-Mill, *Corr. Mill*, 271 et s.

CHAPITRE PREMIER

LES PRÉCURSEURS INDIRECTS

Hume et Kant.

« Des principes adoptés de confiance, des conséquences tirées de raisonnements boiteux, le défaut de cohérence dans les parties et de preuves dans l'ensemble, voilà ce qui se rencontre partout dans les systèmes des plus éminents philosophes, et ce qui semble avoir attiré le mépris sur la philosophie elle-même ». Telles sont les déclarations hardies par lesquelles Hume inaugure, en 1738, le fameux *Traité de la nature humaine* ⁽¹⁾. Quelques années plus tard (1781), Kant écrivait au début de la première préface de la *Critique de la raison pure* ces lignes restées célèbres : « Le champ de bataille où se livrent ces combats sans fin, voilà ce qu'on nomme la *Méta*physique. Aujourd'hui il est de mode de lui témoigner un mépris absolu ». Après les efforts impuissants de Locke « tout retomba dans le vieux dogmatisme vermoulu » ⁽²⁾.

Hume et Kant condamnent donc l'ancienne métaphysique, Hume y renonce même entièrement. Car, dans la nature comme dans l'esprit, il n'existe, d'après Hume, que des phénomènes : les prétendues *causes* elles-mêmes ne sont que des phénomènes visibles et tangibles habituellement associés. Si donc la métaphysique n'est que la recherche des causes, on peut dire qu'elle n'a plus d'objet, car l'esprit ne peut rien connaître en dehors du positif, en dehors de ce qui est perçu, avéré. A l'étude impossible des causes il est temps de substi-

⁽¹⁾ Traduct. Renouvier et Pillon, p. 1 et 2.

⁽²⁾ *Critique de la raison pure*, trad. Barni, I, Préface, 6, 7.

tuer enfin l'analyse de l'esprit, la description de ses lois et de ses modifications qui sont toute la réalité⁽¹⁾.

Kant, que ces théories hardies ont réveillé de son « sommeil dogmatique » parle d'abord comme Hume ; mais encore influencé par l'enseignement de Wolf, il ne va pas aussi loin que Hume. Il ne partage pas l'indifférence de ses contemporains pour la métaphysique et il reconnaît qu'elle a une très haute importance⁽²⁾. Il est certain qu'il n'y a de réel que les modifications de l'esprit et ses lois ; mais ces modifications ont nécessairement une cause, sans quoi nous ne les éprouverions pas⁽³⁾. Cette cause, parce qu'elle n'est pas un phénomène, n'est pas perçue. On ne peut pas la connaître, mais on peut la concevoir ; elle est réelle, mais inconnaisable ; elle n'est ni perçue ni comprise, mais simplement *conçue* (*νοεῖν, νοούμενον*). L'*entendement* humain est donc le pouvoir de connaître, c'est-à-dire de systématiser les phénomènes à l'aide de la catégorie de causalité. Tandis que la *raison* est l'emploi illégitime de l'*entendement* qui a l'ambition de connaître la cause dernière des phénomènes en se servant des catégories qui ne sont pas faites pour cet usage ; aussi, pour avoir détourné cet instrument de sa destination, l'esprit humain l'a-t-il faussé et tombe-t-il dans des antinomies qui témoignent évidemment de l'illégitimité de l'entreprise. L'*entendement* est la faculté scientifique du réel perçu et connu. La raison est la faculté illusoire de l'absolu. Le premier fonde la science, seule légitime. La deuxième édifie la métaphysique qui est illégitime dès qu'elle se donne pour une connaissance des causes. Il faut donc lui substituer : 1^o l'analyse de l'esprit et de ses lois⁽⁴⁾ ; 2^o la connaissance des phénomènes et de leurs relations. Quant au reste, il suffit que ces choses soient *possibles*, et si, plus tard, des suggestions venues de la raison pratique nous obligent à croire à leur *réalité*, nous pourrons nous laisser aller à ces sollicitations, mais nous contenter de *postulats* ou de *croyances*.

Ainsi Comte trouve dans Hume et dans Kant une cer-

(1) *Loc. cit.*, 4 et 5.

(2) Préface, 7 et 8.

(3) *Critique de la raison pure*, trad. Barni, I, 45.

(4) Ajoulons : lois *à priori* ; car c'est là une grande différence entre Kant et Hume. Comte, à cet égard, est plus près de Kant et de Descartes que de Hume et de Bacon ; il veut allier lui aussi l'expérience et le raisonnement. Il rejette l'empirisme, qu'il qualifie quelque part de stérile.

taine conception de la métaphysique, puis le relativisme et le phénoménisme. Ces doctrines firent sur lui une grande impression (¹) et il les a utilisées, comme nous l'avons vu, parce qu'elles répondaient admirablement à ses propres desseins : il veut démontrer, en effet, que l'âge de la « positivité » est arrivé, que l'esprit ne peut connaître que des faits et des lois, c'est-à-dire le positif. Or Hume et Kant (sauf sa théorie des noumènes) n'ont pas dit autre chose. Comte a conçu la métaphysique comme eux (elle est la recherche illusoire des causes dernières, non perçues) et il lui substitue le phénoménisme (il n'y a que des faits et des lois) et le relativisme (l'esprit ne peut rien connaître en dehors des faits et des lois ; le fond dernier des choses lui échappe).

Il ajoute cependant une considération nouvelle, savoir que les « causes » sont des « entités » inventées pour remplacer les « dieux » ; il ajoute aussi que la métaphysique, grâce à cette substitution, a permis à l'esprit de passer de la théologie à la science, et que, par conséquent, son rôle historique étant terminé, elle n'a plus droit à l'existence (²).

Le phénoménisme et le relativisme de Hume et de Kant sont donc incorporés à la philosophie positive dont ils sont la base théorique et ils servent de plus à démontrer la loi des trois états.

Gall.

Mais, pour fonder la philosophie positive, il ne suffisait pas de chasser la métaphysique des sciences particulières, il fallait encore la poursuivre dans le domaine des faits intellectuels et moraux et, par suite, politiques, où elle avait trouvé, avec la théologie, un dernier refuge. Comment les déloger ? En montrant que là aussi

(¹) *Syst. Pol.*, III, 588, 589. — *Supra*, II, VI, § 3. — Pour l'opinion de Comte sur Kant, cf. Lettre à d'Eichthal, citée dans *Littré*, 155; *Corr. Stuart-Mill*, 213; *Cours*, VI, XXXVIII (écrit en 1842). Sur les affinités de Comte et de Kant, cf. l'article de M. Lévy Bruhl sur Comte in *Revue des Deux-Mondes*, 15 janv. 1898, notamment, p. 406.

(²) Plus haut nous avons signalé tous les passages où Comte fait connaître sa conception de la métaphysique. Voir par exemple : liv. I, conclusion ; liv. II, ch. V, § 2; ch. VIII, § 2. — Il ajoute aussi que, dans l'ordre temporel, elle consiste : 1^o à détruire l'ancien système pour préparer le nouveau ; 2^o à considérer comme définitive une tâche qui n'est que provisoire. On a vu que d'après Comte, ce mouvement a sa source historique et politique dans le protestantisme.

il n'y a que des faits et des lois. La philosophie positive ne sera complète et ne pourra prétendre à l'universalité qu'à partir du jour où elle aura incorporé au système total des sciences la science des sociétés qui sera désormais le couronnement de l'édifice. Pour cela, il faut que les faits humains soient soumis à des lois nécessaires.

Des lois nécessaires dans le monde des sentiments, des idées et des actions de l'homme! Mais, dira-t-on, la chose est impossible. Les faits intellectuels et moraux sont absolument distincts des mouvements organiques et des mouvements du cerveau. Ils relèvent de l'esprit et échappent au déterminisme universel. Par conséquent, la philosophie positive devra s'arrêter à la biologie et se résigner à laisser en dehors d'elle l'étude des sociétés, laquelle ne relève que de la théologie et de la métaphysique, de l'esprit et de la liberté.

Comte repousse énergiquement cette doctrine. Les faits intellectuels et moraux ne sont pas autre chose que des mouvements du cerveau, des faits proprement biologiques. Par conséquent, le monde des idées, des sentiments et des actions subit le déterminisme universel. La série sociale est le prolongement de la série animale et biologique, chimique, physique et mécanique. Il n'y a pas deux mondes : l'un soumis au déterminisme, l'autre empire des *causes* et jouet de la liberté. Il n'y a qu'un monde. Les deux tronçons séparés par Descartes sont désormais soudés grâce à « l'immortelle découverte » de Gall. La philosophie positive, avec le relativisme et le phénoménisme, pénètre désormais dans le monde social. Le déterminisme y règne comme dans toute la nature et il est possible de créer enfin une science des sociétés. Il a suffi pour cela de réduire avec Gall la psychologie à la biologie (1).

On conçoit maintenant sans peine pourquoi tant de penseurs n'ont vu dans la philosophie de Comte que la négation de la métaphysique et de la psychologie. Mais

(1) La pensée de Comte est un peu flottante sur la place de la psychologie dans l'ensemble des sciences. Il dit d'abord qu'elle rentre dans la biologie ; il ajoute ensuite qu'on ne peut étudier les faits intellectuels, les méthodes de l'esprit, que dans leur application effective, dans les sciences ; ainsi la description des méthodes rentre dans la philosophie des sciences. Peu importe ! Le premier point ici, seul, est essentiel. Ce qu'il y a de plus grave, c'est lorsque Comte avoue que la psychologie rentre à certains égards dans la sociologie. *Syst.*, p. I, 622, ceci est une velléité spiritualiste. — Cf. *supra*, 320.

on a eu le tort de n'y voir que cela. Car cette double négation n'est, dans le système général de Comte, qu'un épisode, une démarche préparatoire. L'essentiel pour lui c'est la création d'une science politique et d'un art politique. La philosophie de Comte est avant tout « sociale ». Mais pour la créer il fallait déblayer le terrain : il fallait d'abord édifier la philosophie positive, pour cela montrer que dans *tout ordre de recherches*, l'esprit humain a renoncé et devait renoncer à connaître les causes, c'est à quoi ont servi le phénoménisme et le relativisme de Hume et de Kant (¹) ; il fallait montrer en outre que le monde humain est le prolongement du monde physique auquel il se soude très étroitement, c'est à quoi a servi, d'après Comte, la phrénologie de Gall (²). Si donc Comte voulait avant tout créer une science politique pour l'art politique, il ne pouvait le faire sans compléter d'abord la philosophie positive, c'est-à-dire sans nier la métaphysique et la psychologie, entendues, l'une comme recherche des causes, l'autre, comme étude des faits intellectuels et moraux formant un monde à part. Bref, sans Hume, Kant et Gall, Comte n'aurait pu fonder la sociologie. Il le reconnaît lui-même (³). Et ce n'est pas une des moins curieuses particularités de sa philosophie que d'utiliser, pour réaliser ses desseins (incorporer les faits sociaux aux faits physiques, incorporer la sociologie dans le système total des sciences) des théories qui, dans l'esprit de leurs auteurs (Hume Kant et Gall), ne devaient pas du tout avoir cette destination.

Il en sera de même pour les autres précurseurs de Comte, qui, sans songer à fonder la « sociologie », ont néanmoins travaillé indirectement pour elle.

LES PRÉCURSEURS INDIRECTS SPÉCIALEMENT « SOCIOLOGIQUES » (⁴)

Hume et Kant « historiens ».

Nous retrouvons ici les deux noms de Hume et de Kant.

(¹) Mais il faut ajouter Bacon qui substitue l'expérience au syllogisme scolastique, Descartes qui chasse les entités.

(²) Comte ajoute Cabanis qui a établi l'influence du physique sur le moral.

(³) Voir notamm. *Syst. pol.*, III, 541, 615, 617.

(⁴) Pour l'histoire générale de la sociologie avant Comte, cf. Espinas, *Soc. anim.*, 2^e édit., Introd. — *Vide supra*, 33, 66, 207.

A parler rigoureusement, Kant n'a pas exercé, pour les questions historiques et sociales, une influence sur Comte car l'Opuscule « *Idée d'une histoire universelle au point de vue de l'humanité* » (1784) ne fut communiqué à Comte qu'en 1824, c'est-à-dire après la publication du troisième Opuscule, où Comte affirme déjà le déterminisme historique et la loi des trois états. Mais Comte regrette vivement de ne pas l'avoir connu plus tôt, car il le trouve « prodigieux pour l'époque » et, dit-il, « si Condorcet avait eu connaissance de cet écrit, ce que je ne crois pas, il lui resterait bien peu de mérite »⁽¹⁾.

De cet opuscule si curieux, nous demandons à mettre sous les yeux du lecteur les deux passages suivants qui sont du plus haut intérêt sous la plume d'un philosophe champion de la liberté.

« De quelque façon, écrit Kant, que l'on veuille en métaphysique se représenter le libre arbitre, les manifestations en sont dans les actions humaines, déterminées, comme tout autre phénomène naturel, par les lois générales de la nature. L'histoire, qui s'occupe du récit de ces manifestations, quelque profondément cachées qu'en soient les causes, ne renonce pas cependant à un espoir : c'est que, considérant en grand le jeu du libre arbitre, elle y découvre une marche régulière et que ce qui dans l'individu frappe les yeux, comme confus et sans règle, se reconnaîsse dans l'espèce comme un développement continual, bien que lent, des dispositions originelles. Ainsi les mariages, les naissances et les morts paraissent n'être soumis à aucune règle qui permette d'en calculer d'avance le nombre ; et cependant les tables annuelles faites en de grands pays témoignent que cela aussi obéit autant à des lois constantes que les variations de l'atmosphère dont aucune en particulier ne peut être prévue à point nommé, mais qui, en somme, ne manque pas à procurer d'une façon uniforme et sans interruption la croissance des plantes, le cours des fleuves et tout le reste de l'économie naturelle. Les individus et même les peuples entiers ne s'imaginent guère que, tout en s'abandonnant chacun à leur propre sens et souvent à des luttes l'un contre l'autre, ils suivent à leur insu, comme un fil conducteur, le dessein de la nature, à

⁽¹⁾ Cité dans *Littré*, 155-156. Même remarque pour Hegel, *ibid.*, 157. — Cf. Espinas, *Soc. anim.*, Introd., 52-58.

eux inconnu et concourent à une évolution qui, lors même qu'ils en auraient une idée, leur importerait peu »⁽¹⁾.

Kant écrit même ce passage prophétique : « Nous allons voir si nous réussirons à trouver un fil qui mène à une telle histoire, laissant dès lors à la nature le soin de produire un homme qui soit en état de concevoir de la sorte l'enchaînement des faits historiques. C'est ainsi qu'elle produisit un Kepler qui soumit les orbites excentriques des planètes à des lois précises, et un Newton qui expliqua ces lois par une cause générale de la nature »⁽²⁾. Le Kepler de l'histoire, le Newton de la sociologie, attendu par Kant, Littré estime que ce fut Comte.

L'influence de Hume sur Comte, à propos des questions historiques et politiques, a été réelle. Hume a écrit en effet une importante *Histoire d'Angleterre* que Comte prisait fort : il la lit tout jeune et en recommande la lecture à Valat⁽³⁾ ; plus tard elle figurera dans la bibliothèque positiviste⁽⁴⁾. Dans le *Système de politique positive* (celui de 1851), en effet, Comte déclare que Hume n'est pas de ces historiens qui se sont attachés à décrire les guerres, les vols et les crimes dynastiques. Avant Condorcet il a fait une histoire des idées et des institutions. Il a notamment découvert la loi d'évolution des sociétés qui est, appliquée à l'ordre temporel, ce qu'est la loi des trois états, appliquée à l'évolution des sciences. Le premier, en effet, Hume a dit que l'activité de l'homme, au début conquérante et guerrière, est devenue nécessairement et peu à peu productive et pacifique, en un mot industrielle. Cette façon de concevoir l'histoire et les progrès des sociétés ont, de l'aveu de Comte⁽⁵⁾, exercé sur lui une notable influence.

Bossuet, Vico, J. de Maistre.

Celle des historiens « théologiens » n'a pas été moindre. Sans partager les doctrines de Bossuet et de de

⁽¹⁾ Kant, cité par Littré, 54 et Espinas, 49 50. Cf. 48.

⁽²⁾ Littré, 53.

⁽³⁾ Valat, 55.

⁽⁴⁾ *Syst. pol.*, IV, 560.

⁽⁵⁾ *Syst. pol.*, III, 62. — Cf. *ibid.*, 541, 583, 588, 589 et 590.

Maistre, Comte reconnaît qu'il doit beaucoup à la méthode appliquée par l'un, et à l'appréciation politique du moyen-âge présentée par l'autre.

Un des premiers parmi les historiens, Bossuet a jeté sur l'histoire le coup d'œil de l'aigle : il plane au-dessus des événements et les voit de très haut. En effet, tous ceux qui ont précédé la naissance du Messie, pour si lointains et si différents les uns des autres qu'ils aient été, doivent être expliqués à la lumière d'une seule idée : ils convergeaient tous vers un événement unique, leur résultante finale : la venue du Messie.

A l'exemple de Bossuet, dont il admire sur ce point la vigueur et la pénétration ⁽¹⁾, Comte interprétera tous les faits historiques, et dans toutes les civilisations, à la lumière de la loi des trois états : toutes les découvertes quelconques, toutes les institutions quelconques ont été des « préparations » destinées à rendre possible l'apparition de la science et des sociétés positives. Appliquant le même procédé, il dira dans le *Système* que tout le passé a préparé l'avènement de la religion positive ⁽²⁾.

Vico ⁽³⁾ mérite de figurer parmi les précurseurs indirects de Comte, parce que Comte a connu ses doctrines d'abord par des extraits ⁽⁴⁾, puis dans le texte lui-même ⁽⁵⁾. D'après Comte, elles n'ont pas eu d'influence sur l'élaboration de ses propres théories. Nous n'avons aucune raison d'en douter. Il nous sera permis cependant de nous étonner que Comte n'ait vu dans Vico que la théorie des *ricorsi* (l'humanité passe par trois phases : l'âge *divin*, l'âge *héroïque* (ou conquérant), l'âge *humain* (ou civilisé) ; après quoi elle recommence) ; après une lecture plus attentive, il aurait pu y voir l'idée que les sociétés sont des faits naturels et nécessaires ; il faut donc leur appliquer la méthode histori-

⁽¹⁾ *Vide supra*, liv. II, ch. VI, § 2.

⁽²⁾ L'histoire universelle de Bossuet figure dans la bibliothèque positiviste à côté de l'*Esquisse* de Condorcet et la *Politique sacrée* du même Bossuet y figure aussi à côté « du Pape » par J. de Maistre. *Syst. pol.*, IV, 560.

⁽³⁾ Naples, 1668-1744. « *Les principes d'une science nouvelle relative à la nature commune des nations* », 1725, traduit par Michelet sous ce titre : *Principes de la philosophie de l'histoire*, 1827.

⁽⁴⁾ *Cours*, VI, préf., XXXVIII, note 1.

⁽⁵⁾ *Corr. Mill*, 271-273 et *Syst. pol.*, III, 589.

que, c'est-à-dire l'observation par l'histoire (¹). Ces idées nettement formulées par Vico sont reproduites dans Montesquieu et J. de Maistre où nous les allons retrouver.

Nous remarquerons auparavant qu'il est assez intéressant de trouver dès 1725, dans un auteur italien, profondément ignoré à son époque, une théorie des âges successifs de l'humanité. Celle de Comte en est évidemment assez différente, mais il y a des analogies dans l'idée même de soumettre l'humanité à une série de phases progressives.

En outre, il est intéressant de constater que le développement de la philosophie générale de Comte est un exemple de la « circularité sociale ». Il est en effet passé de la science à la philosophie et de la philosophie à une sorte de religion.

L'esprit généralisateur de la méthode de Bossuet et l'esprit positif de Vico, quoique différents, revivent dans les écrits d'un écrivain politique « l'illustre de Maistre » (²) à l'influence duquel Comte reconnaît devoir beaucoup, surtout à son ouvrage « du Pape » (³).

Porté, comme tous ceux qui croient au progrès, à dénigrer le passé, Condorcet avait été injuste envers le moyen-âge, période de barbarie et d'obscurité, disait-il.

Grâce à l'influence de J. de Maistre, Comte rendit pleine justice à cette époque (⁴) ; avec lui il en apprécie l'organisation politique (⁵) et plus tard il l'imitera, non seulement au point de vue politique, mais même moral et religieux. Nous renvoyons aux passages assez nombreux où il en a été question (⁶).

Cependant Comte n'a pas tout dit sur l'influence de

(¹) Cf. Espinas, *loc. cit.*, 59-60.

(²) 1753-1821. *Considérations sur la Révolution française*, 1796. *Essai sur les principes généraux des constitutions politiques*, 1814-1821. *Du Pape*, 1819. *De l'Eglise gallicane dans ses rapports avec le souverain pontife*, 1821. *Soirée de Saint-Pétersbourg ou Entretien sur le gouvernement temporel de la Providence*, 1821.

(³) Cf. *Cours*, IV, 20, 146 ; VI, 105. — Cf. *Syst. pol.*, append. 183, et surtout 196 et note. — Voir aussi *Syst. pol.*, I, 64, 67, 87 ; II, 178 ; III, 62, 605, 614, 615.

(⁴) *Syst. pol.*, III, 615. — On sait que, d'après Comte, le moyen-âge a ruiné la théologie et le militarisme, et préparé ainsi la science et l'industrie.

(⁵) Cette appréciation, dit-il, est le « nœud essentiel de la philosophie de l'histoire ». *Syst. pol.*, III, 62.

(⁶) *Vide supra.*

J. de Maistre. Ce penseur aurait ébauché une théorie positive de la méthode sociologique et des sociétés elles-mêmes, dont il aurait « très vraisemblablement » emprunté à Vico l'idée mère (¹). « Toute question sur la nature de la société doit se résoudre par l'histoire, dit-il en effet. Cette méthode est peut-être plus nécessaire dans l'étude des corps politiques que partout ailleurs, en raison de la complexité de leur structure et de la délicatesse de leurs organes » (²). Le sentiment de la relativité qui est de règle dans les autres sciences, doit pénétrer même dans la science politique : par quelle bizarrerie ne veut-on pas employer dans l'étude de la politique la même manière de raisonner et les mêmes analogies générales qui nous conduisent dans l'étude des autres sciences ? Toutes les fois qu'il s'agit dans les recherches physiques d'estimer une force variable, on la ramène à une quantité moyenne. Dans l'astronomie en particulier on parle toujours de distance moyenne et de temps moyen. Pour juger le mérite d'un gouvernement, il faut opérer de même. De cette façon, on voit que les corps politiques ont une durée moyenne suivant leur genre ; qu'ils naissent, se développent et meurent « au pied de la lettre », comme les corps vivants. « La constitution *naturelle* des nations est toujours antérieure à la constitution *écrite* et peut s'en passer » (³).

C'est un fait très significatif, estime avec raison M. Espinas, que cette adhésion de l'école théologique à la doctrine qui fait de la société un être de nature et qui veut qu'on applique à ce grand objet la méthode expérimentale (⁴).

(¹) Espinas, *Introd. soc. anim.*, 60-67.

(²) *Ibid.*, 61.

(³) *Ibid.*, 61-62.

(⁴) *Ibid.*, 66. — Il ne faut pas s'étonner de voir Comte rendre à de Maistre pleine justice pour son influence historique et politique et ne rien dire de ses vues sur la méthodologie et l'objet de la science politique, car elles sont contenues dans des œuvres qui n'ont été publiées qu'en 1870 (*Oeuvres inédites*, Valon frères, Paris). — Toutefois voir Comte, *4^e Opuscule*, p. 154, dans *Syst. pol.*, append. — Cf. Espinas, *Introd.*, 60-61. — Notons enfin que J. de Maistre figure dans la bibliothèque positiviste, *Syst. pol.*, IV, 560. — Consultez aussi Lévy Bruhl, *Article cité*, p. 407-408.

LES ÉCONOMISTES

J.-B. Say.

De très bonne heure, Comte s'est complu dans la lecture des économistes (A. Smith, Ricardo, J.-B. Say, Dunoyer) qu'il recommande à son ami Valat (¹). C'est par l'économie politique qu'il arrive à s'occuper des sciences politiques en général et qu'il entre en relations avec Saint-Simon (²). Or, de l'aveu de Saint-Simon, les économistes, et spécialement J.-B. Say, ont eu sur lui-même une grande influence qu'il signale, nous le verrons, d'une façon très originale. Du reste, Comte cite à diverses reprises les noms de Smith et de Say (³); il a écrit sur eux des développements distincts, mais analogues (⁴).

Pour toutes ces raisons, les économistes doivent figurer parmi les précurseurs de Comte.

« La société humaine, dit Quesnay, est un fait nécessaire et régi par des lois providentielles..... La mission du gouvernement, de l'autorité, est, non pas de faire des lois, mais de déclarer, de proclamer les lois naturelles et d'en assurer le maintien ». La loi de l'offre et de la demande est en effet aussi impérieuse que la loi de la pesanteur. Impuissantes à créer ou à changer les lois de ce genre, les lois positives (émanées de la réflexion et de la volonté humaines) doivent les exprimer. A cela se réduit l'office du législateur. Il vaut mieux qu'il n'intervienne pas; son action serait inutile ou même nuisible. La nature n'a pas besoin de lui.

Sur ce principe fondamental on pouvait édifier une science car il n'y a de science que des lois. Etendez ce principe aux autres phénomènes sociaux quelconques, et la science politique était fondée. Comte le remarque. Mais, dit-il, les économistes ne l'ont pas fait (⁵).

(¹) Valat, 55.

(²) *Vide supra*, 5 et s.

(³) Je n'oublierai jamais combien ma propre évolution a été d'abord redéivable surtout à quelques lumineuses inspirations de Hume et d'Ad. Smith. *Corr. Mill.*, 275. Il signale les sympathies que Say a eues pour lui. « Le vieux Say, écrit-il, ... (était) fermement convaincu que nous marchions dans la même voie, tendant tous deux à fonder la science sociale ». *Ibid.*, 255.

(⁴) *Vide supra*, liv. I, ch. I et II, VI, § 2.

(⁵) *Vide supra*, 213. — Cf. objections très justes de M. Durkheim, *Leç. Ouverte*, 1888, p. 10, 11.

Ils ont mis cependant en lumière tout ce qu'il y avait de naturel et de spontané dans toute une catégorie de faits sociaux. Aussi ont-ils été conduits, suivant une juste remarque ⁽¹⁾, à se servir d'expressions comme celles de *corps social*, *d'organisme social*, de *physiologie sociale*. Du reste, ces métaphores se trouvent non seulement dans les économistes, spécialement dans J.-B. Say ⁽²⁾, mais encore chez les historiens ⁽³⁾. Ces idées étaient déjà en vogue au début du siècle.

Mais ce n'est pas seulement par ce biais qu'il faut considérer les économistes. Il est bon de se placer au point de vue de Saint-Simon, car c'est celui qu'il enseigne à Comte dans les premières années de leurs relations : Saint-Simon fait d'abord le plus grand éloge de J.-B. Say ⁽⁴⁾, puis il ramène à sept propositions principales les « vérités » qu'il y trouve : 1^o la production des choses utiles est le seul but raisonnable et positif que les sociétés politiques pourront se proposer; 2^o le gouvernement nuit toujours à l'industrie quand il se mêle de ses affaires ; il lui nuit même dans le cas où il fait des efforts pour l'encourager ; d'où il suit que les gouvernements doivent borner leurs soins à préserver l'industrie de toute espèce de troubles et de contrariétés ; 3^o les producteurs des choses utiles étant les seuls hommes utiles dans la société, ils sont les seuls qui doivent concourir à régler sa marche ; étant les seuls qui payent réellement l'impôt, ils sont les seuls qui aient droit de le voter ; 4^o les guerres sont nuisibles même aux vainqueurs, et elles sont incompatibles avec la production ; 5^o le monopole, maintenu par la force, d'un peuple sur un autre diminue la force de production ; 6^o la morale se perfectionne en même temps que l'industrie. Les idées qu'il faut faire prévaloir sont celles qui tendent à augmenter dans chacun l'activité à produire et le respect pour la production d'autrui ; 7^o toutes les nations forment une vaste association de travail-

⁽¹⁾ Espinas, *loc. cit.*, 81, 82.

⁽²⁾ *Leçons d'ouverture, collection des Economistes*, vol. X et XI, 1767-1832. — *Traité d'Économie politique*, 1803. Il réhabilite les savants et montre leur influence sur la prospérité industrielle. Cette idée devait jouer un rôle important chez Saint-Simon et Comte. Il publia aussi un *Catéchisme d'Économie politique*, 1815. Ces publications populaires seront imitées par Saint-Simon et Comte.

⁽³⁾ Espinas, *loc. cit.*, 69, 81.

⁽⁴⁾ Saint-Simon, XVIII, II, *L'industrie*, 182, 185.

leurs ; aussi faut-il faire cesser les guerres et travailler à la paix universelle ⁽¹⁾.

Plus loin, Saint-Simon fait dire à Smith, à J.-B. Say, en général à tous les Économistes, que le budget d'une nation doit être formé de la même manière que celui d'une société ayant à faire une entreprise d'industrie. Une nation doit nécessairement s'organiser pour un de ces buts, celui de voler ou celui de produire, c'est-à-dire qu'elle doit avoir le caractère militaire ou le caractère industriel, sous peine de n'être qu'une association bâtarde, si elle ne se prononce pas franchement dans l'un de ces deux sens ⁽²⁾.

D'après ces rapides indications, Saint-Simon conclut que J.-B. Say a fondé la politique sur l'économie politique ⁽³⁾. Il l'apprécie et Comte s'emparera de cette idée dès 1818 dans sa lettre à Saint-Simon ⁽⁴⁾.

Ainsi Comte devait trouver dans les Économistes, et surtout dans J.-B. Say (interprété par Saint-Simon) : 1^o l'idée des lois sociales et de la méthode positive ; 2^o l'idée de l'organisation industrielle et pacifique des sociétés. Et, comme la science dirige l'industrie, il dut remarquer en effet que J.-B. Say confie aux savants, dans le corps social, une fonction plus importante que celle qu'on leur attribuait jusqu'alors.

Mais il est un point de vue que ni Saint-Simon ni Comte n'ont signalé et qui est très important : tandis que Ricardo (1817) abusait de la méthode abstraite et déductive, tandis que Smith lui-même (1776) disait, se montrant ainsi infidèle à l'esprit rigoureusement scientifique, que l'économie politique se proposait « d'enrichir à la fois le peuple et le souverain », J.-B. Say déclare nettement (1803) que l'économie politique est une science naturelle descriptive, « positive » comme dira Comte : en effet, commentant la précédente définition d'A. Smith, Say ajoute : « J'aimerais mieux dire que l'objet de l'économie politique est de faire connaître les moyens par lesquels les richesses se forment, se distribuent et se consomment ». La parenté des idées de Comte avec celles des Économistes est donc évidente.

⁽¹⁾ Saint-Simon, *loc. cit.*, 186, 188.

⁽²⁾ Saint-Simon, XIX, III, 152, 158, surtout 153 et 156.

⁽³⁾ *Ibid.*, 186 note.

⁽⁴⁾ *Vide supra*, 5 et s.

De cette rapide excursion parmi les divers précurseurs de Comte se dégage une conclusion importante : la science est chose sociale par excellence. Toute découverte scientifique suppose une longue série préalable d'efforts. Toute *création* est en réalité une *organisation*. Hume, Kant et Gall d'un côté, Bossuet, Vico, J. de Maistre et les Economistes de l'autre, ont apporté chacun leur pierre à l'édifice : l'un une méthode, l'autre une doctrine, celui-ci une vue générale, l'autre une inspiration, cet autre un principe fécond. Mais aucun n'avait expressément en vue la sociologie. Il fallait, pour créer cette science, ramasser et grouper d'une main puissante ces éléments épars. C'est ce qu'a fait Comte, et, loin de diminuer son originalité, le nombre de ses précurseurs indirects ne fait que l'accroître. Plus, en effet, il y avait d'idées éparses à grouper, plus il fallait de vigueur pour en former un tout cohérent.

Porterons-nous le même jugement quand nous aurons étudié les véritables précurseurs sociologiques de Comte : Montesquieu, Condorcet et Saint-Simon lui-même ? C'est ce que nous allons rechercher.



LA SOCIOLOGIE CHEZ A. COMTE

LIVRE CINQUIÈME (*suite*)

Les Précurseurs sociologiques directs.

LIVRE V *(suite)*

LES PRÉCURSEURS SOCIOLOGIQUES DIRECTS

CHAPITRE II

MONTESQUIEU

Il faut éclairer les lois par l'histoire
et l'histoire par les lois.

(Esprit des lois, XXXI, ch. II).

Pendant longtemps on a cru que l'*Esprit des lois* (1748) était exclusivement une œuvre de jurisconsulte⁽¹⁾. Montesquieu lui-même, dans la *Défense de l'esprit des lois*, se pare de cette qualité et contribue ainsi à accréder cette interprétation un peu étroite et, en partie, inexacte de son œuvre.

En effet, il paraît établi que Montesquieu est un des précurseurs les plus importants de Comte⁽²⁾ : il aurait donné à la science politique un objet distinct, découvert des lois « naturelles », c'est-à-dire nécessaires et stricte-

⁽¹⁾ Helvétius rend hommage au génie de Montesquieu qui a fait « sortir la lumière de ce fatras de lois barbares », il le compare au « héros de Milton pataugeant au milieu du chaos... des ténèbres... d'un dédale tortueux ». — Montesq., édit. Laboulaye, VI, 314. « Que diable veut-il nous apprendre, écrit le même Helvétius à Saurin, par son traité des fiefs? Est-ce une matière que devait chercher à débrouiller un esprit sage et raisonnable? Quelle législation peut résulter de ce *chaos barbare* de lois que la force a établies, que l'ignorance a respectées et qui s'opposeront toujours à un bon ordre de choses »? *Ibid.*, 320. — Cf. *ibid.*, 245, les vers de Bonneval.

⁽²⁾ Cf. *Quid Secundatus Politicae scientiae instituendae contulerit*, Em. Durkheim, Bordeaux, Gounouilhou, 1892.

ment sociologiques et une méthode de recherches réellement positive, toutes conditions exigées, on le sait, pour créer une véritable science.

Comte n'a pas ignoré qu'il fallait interpréter ainsi Montesquieu ⁽¹⁾ et il reconnaît qu'il a puisé chez lui le principe des lois et du déterminisme historique et le sentiment des nécessités sociales.

Montesquieu n'a pas parlé, il est vrai, de tous les faits sociaux, mais seulement des *lois positives*. Cependant la méthode qu'il emploie est valable pour toutes les institutions sociales. Et même, comme les lois se rapportent à tous les faits de la vie civile, Montesquieu touche nécessairement à tous ou presque tous. En effet, pour exposer le droit domestique, pour montrer comment les lois sont d'accord avec la religion, les mœurs, il est obligé d'examiner la nature de la famille, de la religion et des mœurs ; il traite, en somme, d'un grand nombre de faits de la vie politique ⁽²⁾.

La manière dont il pose l'objet de ses études, les lois qu'il recherche et la façon dont il les découvre, doivent, pour un instant, retenir notre attention.

Objet de la science politique.

Cet ouvrage, écrit Montesquieu, a pour objet les lois, les coutumes et les divers usages de *tous les peuples* de la terre. On peut dire que le sujet en est immense, puisqu'il embrasse toutes les institutions qui sont reçues parmi les hommes. Il cherche l'origine de ces institutions, il en découvre les causes physiques et morales ⁽³⁾.

Ce n'est pas qu'il veuille régénérer les sociétés ; son ambition est plus modeste ; il dit « ce qui est et non pas ce qui doit être » ⁽⁴⁾. Il ne justifie pas les usages, il en « rend les raisons » ⁽⁵⁾. Il n'écrit point « pour censurer

⁽¹⁾ *Vide supra*, liv. I, 33 et s., liv. II, 208.

⁽²⁾ Durkh., *loc. cit.*, 7, 8.

⁽³⁾ *Défense de l'Esprit des lois*, 2^e part., début, édit. Laboulaye, VI, 165.

⁽⁴⁾ *Esprit des lois*, liv. IV, ch. II, note sub. fin. — N.-B. Tous les renvois sont relatifs à l'édition Laboulaye. Toutefois, conformément à une tradition constante, nous indiquerons seulement les livres et les chapitres sans le numéro des pages. Nous n'indiquerons le numéro de la page que pour les renvois aux œuvres (par exemple *Défense de l'Esprit des lois*), qui ne sont pas dans toutes les éditions.

⁽⁵⁾ XVI, IV.

ce qui est établi dans quelque pays que ce soit. Chaque nation trouvera ici les raisons de ses maximes »⁽¹⁾. Constater ce qui est, comprendre pour quelles raisons une institution est ainsi et non pas autrement, cela vaut mieux que de chercher à la transformer. Comme Descartes, il dirait : Je n'aime pas ces humeurs brouillonnées et inquiètes « qui rêvent toujours de réformer les affaires publiques »⁽²⁾. Mais comprendre ce qui est, c'est déjà le subir avec moins de peine, c'est être prêt à l'aimer. « Si je pouvais faire en sorte que tout le monde eût de nouvelles raisons pour aimer ses devoirs, son prince, sa patrie, ses lois ; qu'on pût mieux sentir son bonheur dans chaque pays, dans chaque gouvernement, dans chaque poste où l'on se trouve, je me croirais le plus heureux des mortels »⁽³⁾. Tout au plus, cherche-t-il parfois entre « deux pratiques pernicieuses celle qui l'est plus et celle qui l'est moins »⁽⁴⁾. C'est qu'il ne s'est pas encore complètement affranchi de l'influence des écrivains politiques qui, à son époque, confondaient à l'envi *ce qui doit être avec ce qui est*, l'art avec la science, la politique avec la science sociale.

Toujours est-il que Montesquieu voit dans les institutions des peuples un objet de science. Animé du véritable esprit historique, spectateur impartial du passé, il va constater ce qui est.

Mais cela ne suffit pas encore. Supposons en effet, que les mœurs, les coutumes, les usages, les lois, les institutions en un mot, soient livrés au caprice des législateurs, pourrait-on soutenir encore qu'il y ait là matière à science ? Et en supposant qu'on arrive à découvrir au sein de toutes les réalités sociales des lois nécessaires, ne faudrait-il pas en outre que ces lois fussent distinctes des lois découvertes par d'autres sciences ?

On trouve dans Montesquieu tous les éléments nécessaires pour répondre à ces deux questions, aussi difficiles qu'importantes. Et il aurait médité avec l'intention expresse de créer la science politique qu'il n'aurait pas répondu avec plus de rigueur et de netteté.

⁽¹⁾ *Préf.*, III, p. 84.

⁽²⁾ *Disc. de la méth.*, 2^e part.

⁽³⁾ *Préf.*, III, 84.

⁽⁴⁾ *Défense de l'Esprit des lois*, VI, 165.

Montesquieu déclare en effet que les institutions ne sont pas le jouet du législateur, mais dérivent de causes mécaniques, nécessaires ; ailleurs il montre avec soin que les lois *positives*, objet de ses méditations, se distinguent des lois découvertes par les autres sciences et notamment des lois de la nature humaine qu'il appelle aussi *naturelles* (lisez psychologiques).

De ces deux points si importants, A. Comte n'a signalé que le premier ; on peut regretter qu'il ne se soit pas rendu compte de l'influence considérable qu'ils ont dû exercer sur l'élaboration de ses propres pensées, car ils sont, à eux seuls, les vrais fondements de la science sociale positive. C'est ce que nous allons montrer.

Les lois nécessaires (physiques).

Le premier point est très connu : il existe, dit Montesquieu, des lois nécessaires. Quelles sont-elles ? Pour le savoir, distinguons avec lui entre les lois *positives*, établies par le législateur et les lois *naturelles* qui sont de deux sortes : d'un côté, les lois *psychologiques* que l'on découvre dans l'homme abstrait, isolé, vivant à l'état de nature ; de l'autre, les lois telles que nous les comprenons aujourd'hui, c'est-à-dire des rapports *mécaniques, nécessaires*, qui régissent, malgré la volonté des hommes et des législateurs, la nature des sociétés, leurs mœurs, leurs institutions politiques, leurs lois positives elles-mêmes. C'est évidemment l'existence de ces dernières qu'il faut établir pour qu'on puisse voir dans les faits sociaux matière à science.

Or qu'il y ait des lois de ce genre, c'est ce dont on ne peut douter, puisque, d'après Montesquieu, tous les êtres, tous les phénomènes, ont leurs lois (¹), lesquelles sont des rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. Ainsi, tous les rayons d'une circonférence sont égaux, cela résulte de la définition de la circonférence. De même les lois positives d'un pays dérivent de la forme du gouvernement, mais celle-ci dérive nécessairement du nombre des citoyens vivant en société, du volume de cette société, de la nature du sol qui la porte et du climat qui l'environne (²). On trouve là autant de

(¹) *Préface*, début.

(²) Voici donc le sens exact du titre de l'ouvrage de Montesquieu : *Esprit*

causes mécaniques, sur lesquelles la volonté humaine ne peut rien ; car elle doit les subir comme les autres fatalités naturelles, astronomiques ou physiques par exemple.

Familier, grâce à ses études physiques et physiologiques, avec l'explication mécaniste du monde, telle que la concevait Descartes, Montesquieu ouvre au mécanisme le domaine, jusqu'alors réservé, des faits sociaux. Il fait au mécanisme une très large part ; c'était, pour fonder la science politique, le premier pas, mais le plus important. Parmi tous les précurseurs de Comte, aucun n'a fait autant sur ce point que Montesquieu ; Comte lui rend d'ailleurs pleine justice, comme nous l'avons vu (¹).

Les lois « positives », leur relativité.

Cependant les lois analysées par Montesquieu sont-elles vraiment un objet d'étude distinct, spécial ? La chose n'est pas douteuse, car Montesquieu étudie les lois *positives*, formulées par le législateur en conformité avec les lois sociales nécessaires. Or ces dernières sont nécessaires, impersonnelles, mécaniques, naturelles, analogues aux lois *physiques* ; les autres sont réfléchies, en partie voulues et personnelles, sujettes à changer, *humaines* en un mot.

Mais on pourrait les confondre avec les lois que Montesquieu appelle « naturelles » comme tous les écrivains politiques du XVIII^e siècle et qu'il eût mieux valu appeler « psychologiques ». Elles sont relatives en effet à l'homme abstrait, à cet être hypothétique qui vivrait à l'*état de nature*, c'est-à-dire avant d'entrer dans un groupe social. Dans cet état hypothétique, l'homme obéissait à des lois qui « dérivent uniquement de la constitution » de son être (²). Voici la première : « L'homme dans l'état de nature songerait à la conservation de son être. On ne chercherait point à s'attaquer et la paix serait la première loi naturelle » (³). On remarquera le conditionnel, « songerait » « chercherait » ; ce qui prouve, à notre avis,

des lois : dérivation nécessaire des lois positives par rapport à la forme du gouvernement, et dérivation nécessaire de celle-ci par rapport aux causes mécaniques et sociales (volume de la société, nombre des citoyens, etc.).

(¹) *Vide supra*, 33, 208.

(²) I, 2.

(³) *Ibid.*

que Montesquieu songe à l'homme abstrait vivant *hypothétiquement* en dehors d'une société, c'est-à-dire à l'état de nature. Ce qui prouve une fois de plus que Montesquieu n'admettait cette dernière théorie que comme une fiction abstraite, commode. S'il n'a pas dit que les sociétés sont des organismes naturels, il est sur la voie de cette théorie. La deuxième loi « naturelle » (psychologique) serait la recherche de la nourriture; la troisième, l'appétit sexuel; la quatrième, le désir de vivre en société⁽¹⁾. Cette dernière loi est très intéressante parce que, unie au principe du déterminisme universel, elle montre que Montesquieu, contrairement à Hobbes, croit que la vie en société est spontanée, nécessaire.

Ces différentes lois qui nous rappellent les *καθηκοντα* des stoïciens⁽²⁾ dérivent de la constitution de notre être; elles sont donc psychologiques et non sociales, Montesquieu ne les étudiera pas, il s'occupera seulement des *lois positives dans leur rapport avec la nature des choses*⁽³⁾.

Mais s'il était impossible de confondre les lois *positives* avec les lois *mécaniques*, il l'est encore plus de les confondre avec les lois *naturelles* (psychologiques) ci dessus énoncées⁽⁴⁾. Montesquieu va étudier le droit des gens, le droit civil, le droit politique, en un mot toutes les institutions qui caractérisent les groupes d'hommes vivant en société. Ces formes variées du droit, ces lois positives dérivent, non de la nature de l'homme abstrait mais de la nature positive des sociétés, nature constituée elle-même par des causes mécaniques et nécessaires. Les lois positives ne sont pas individuelles mais sociales. Pour les établir, les formuler, le législateur a tenu compte d'une foule de circonstances qui s'imposent à lui: nature des liens qui unissent les citoyens dans telle ou telle société, leur nombre et la nature du sol et du climat. Les lois positives ne sont donc pas arbitraires, elles sont fondées dans la nature des choses, elles sont relatives à une foule de causes nécessaires auxquelles le législateur ne peut pas échapper: « Elles doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites

⁽¹⁾ Montesquieu ajoute un certain sentiment de Dieu, I, 2. Et *Défense*, Laboulaye, VI, 455.

⁽²⁾ Cf. Cicéron, *De officiis*, I, 4.

⁽³⁾ I, 3.

⁽⁴⁾ Durkheim, *Quid Secundat.*, 27, 28.

que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre⁽¹⁾). Il faut qu'elles se rapportent à la nature et au principe du gouvernement qui est établi, ou qu'on veut établir. Elles doivent être relatives au *physique* du pays, au climat glacé, brûlant ou tempéré, à la qualité du terrain, à sa situation, à sa grandeur, au genre de vie des peuples, laboureurs, chasseurs ou pasteurs; elles doivent se rapporter au degré de liberté que la constitution peut souffrir, à la religion des habitants, à leurs inclinations, à leurs richesses, à leur nombre, à leur commerce, à leurs mœurs, à leurs manières. Enfin elles ont des rapports entre elles, elles en ont avec leur origine, avec l'objet du législateur, avec l'ordre des choses sur lesquelles elles sont établies. C'est dans toutes ces vues qu'il faut les considérer⁽²⁾. Étudier les divers rapports des lois (établies par les législateurs) avec toutes les causes physiques et sociales que l'on vient d'énumérer, tel est donc le but réel de Montesquieu qu'il a résumé dans le titre de son ouvrage par ces mots : *Esprit des lois*.

Ainsi les faits observés par Montesquieu sont des « faits » dans toute la force du terme, des « choses »⁽³⁾. Ils sont soumis à des lois et se distinguent, eux et leurs lois, de tous les autres. Les recherches de Montesquieu remplissent donc la première et la deuxième des conditions exigées pour qu'on puisse attribuer à un ordre de recherche le titre de science. Par cela même elles remplissent la troisième condition, car, si les lois positives dépendent de causes nécessaires et sont relatives à une foule de circonstances qui varient avec les peuples, les climats, les terrains, on ne peut évidemment pas les connaître *à priori*, il est indispensable de commencer par les observer. Ainsi la science à laquelle Montesquieu travaille, sans s'en douter, emploie la méthode des sciences physiques et naturelles, l'*observation*, dont Montesquieu avait fait l'apprentissage dans ses travaux de

⁽¹⁾ On sait combien Comte s'est trompé en accusant Montesquieu d'avoir voulu importer la Constitution anglaise.

⁽²⁾ *Esprit des lois*, I, 3 fin. — Cf. XIX, ch. XVIII où il pose la relativité des mœurs et des morales, toutes sont légitimes, étant donné le milieu social où elles se développent.

⁽³⁾ Durkheim, *Règles*, 29-58.

jeunesse⁽¹⁾. Or Comte juge Montesquieu⁽²⁾ sans paraître avoir remarqué le caractère positif de sa méthode et de sa conception de l'histoire. Nous devons donc l'indiquer rapidement.

La méthode positive. L'observation. Rôle de l'histoire.

Montesquieu observe le présent, il voyage dans les principaux pays d'Europe, il lit les relations des voyageurs en Orient, qu'il cite constamment ; il observe le passé par l'histoire et il écrit cette phrase célèbre, à laquelle on n'a pas prêté toute l'attention qu'elle mérite : « *Il faut éclairer les lois par l'histoire et l'histoire par les lois* »⁽³⁾. Et il a pu dire « *je n'ai point tiré mes principes de mes préjugés, mais de la nature des choses* »⁽⁴⁾.

Que Montesquieu ait cru nécessaire d'observer le présent cela résulte évidemment de la théorie des lois qui sont à la fois nécessaires et relatives. Dans ces conditions *l'a priori* n'a aucun rôle à jouer.

Mais d'où vient l'importance attribuée par Montesquieu (et, à son exemple, par Condorcet, Saint-Simon et A. Comte) à l'histoire ; pourquoi, depuis lui, l'histoire sera-t-elle la méthode favorite de la sociologie ?

Les écrivains politiques antérieurs à Montesquieu, au lieu d'observer ce qui est, construisaient ce qui doit être, ils recherchaient quelle était la meilleure forme de gouvernement. En outre, après l'avoir construite *a priori*, ils la proclamaient valable pour tous les hommes, tous les peuples. On ne voit rien de pareil dans l'*Esprit des lois* : Montesquieu a le sentiment très vif de la complexité et de la relativité des choses : puisqu'il existe des lois nécessaires, pense-t-il, et relatives au sol, au climat, au nombre des habitants, au volume des sociétés, les mœurs et les institutions ne sauraient être les mêmes dans tous les pays, elles sont relatives elles aussi, elles peuvent changer suivant l'époque, le pays, l'homme ne se répète pas partout identique à lui-même. La diversité des causes entraîne fatidiquement la diversité

⁽¹⁾ Edit. Laboulaye, VII, début jusqu'à 53. Voir p. 22, note, l'appréciation de Portal, médecin, sur les aptitudes remarquables de Montesquieu dans l'art d'observer.

⁽²⁾ V. *supra*, 33, 208.

⁽³⁾ L. XXXI, ch. II.

⁽⁴⁾ *Préface*, Laboulaye, III, 84.

des effets. Aussi le développement historique des peuples et des institutions est-il loin d'être le même partout. Il est donc impossible de créer un type social unique ⁽¹⁾. On ne peut se dispenser de constater ce qui est ; il faut tenir compte de la diversité des peuples et des civilisations, pour cela il faut consulter l'histoire.

Mais l'histoire, chez Montesquieu, n'est pas du tout ce qu'elle était à son époque c'est-à-dire une apologie des dynasties. Avant Condorcet et Saint-Simon, avant Comte lui-même, il fait l'histoire des idées et des institutions ; il crée le *Droit comparé* et décrit même l'évolution du régime des successions ⁽²⁾. A tel point que, s'il a pu être accusé d'avoir méconnu l'idée de progrès, on ne saurait sans injustice prétendre qu'il ait ignoré *l'évolution et les transformations des théories juridiques*.

Montesquieu possédait ainsi les qualités maîtresses qui font l'esprit historique : d'un côté, le sentiment des transformations, des changements inévitables. De ce « chaos de lois barbares » qui effrayait si fort Helvétius, Montesquieu a su faire sortir des théories nettes et précises ⁽³⁾.

Originalité respective de Comte et de Montesquieu.

Montesquieu a beaucoup fait pour créer la sociologie, mais il n'a pas tout fait.

D'abord, vu son état d'esprit monarchique et juridique, et par suite « traditionaliste », il ne songe pas un instant à réformer l'Etat. Avec Descartes il dirait « je n'aime pas ces humeurs brouillonnées et inquiètes » qui rêvent toujours « quelque réformation ». « Je n'aime pas, dit-il lui-même expressément, les gens qui renversent les lois de leur patrie » ⁽⁴⁾. Or, comme la seule

(¹) On voit combien Comte a eu tort de reprocher à Montesquieu d'avoir voulu imposer comme type modèle la Constitution anglaise.

(²) Le génie universel de Leibniz avait, avant Montesquieu, signalé l'importance de l'histoire ainsi comprise. Cf. notre Opuscule, *De jure apud Leibnitium*, 28, 47, 59.

(³) M. Durkheim a fait deux démonstrations fort importantes que nous ne pouvons que signaler ici : 1^o la prétendue classification des formes de gouvernement que l'on trouve dans Montesquieu est, en réalité, une classification des types sociaux fondée sur leurs caractères intrinsèques (*loc. cit.*, 31-44) ; 2^o de plus, Montesquieu a expliqué d'une façon positive, par des faits nécessaires (nombre des citoyens, volume des sociétés, etc.) les principaux faits sociaux (forme du gouvernement; lois du mariage, du commerce, etc.). *loc. cit.*, 45-58.

(⁴) *Défense*, Laboulaye, VI, 153.

raison d'être de la sociologie, c'est précisément de découvrir les lois des sociétés, afin de les réorganiser, on voit clairement que Montesquieu ne songeait ni à l'art politique ni à la sociologie proprement dite.

Cependant il est le premier qui ait fondé des observations historiques sur le principe des lois. Les lois qu'il découvre (nombre des citoyens, volume des sociétés, climat, etc.) sont réellement scientifiques, ou, comme dirait Comte, *positives* ⁽¹⁾.

Sur la plupart de ces points, Montesquieu, outre qu'il est un initiateur, nous paraît être supérieur à Comte, en effet : 1^o l'emploi qu'il fait de l'histoire est infiniment plus concret que celui dont Auguste Comte use et abuse. Il y a dans Montesquieu des faits précis. Il n'y en a pas dans Comte, et il l'a fait à dessein : « Je fais une histoire, disait-il, sans noms d'hommes, sans noms de peuples » ⁽²⁾. Aussi, ce n'est pas la philosophie de l'histoire qu'il réalise, mais plutôt la philosophie de la philosophie de l'histoire, ou encore la philosophie de la sociologie. Montesquieu est au contraire plus concret ;

2^o Les observations faites par Montesquieu sont des plus instructives, parce qu'elles sont plus limitées, et elles se rattachent en grande partie au Droit. Or la sociologie a tout à gagner à faire de larges emprunts aux diverses sciences juridiques. Celles-ci sont une mine d'observations et de règles. Si l'on a pu dire du langage qu'il était une « psychologie pétrifiée », nous dirions aussi du Droit qu'il est une *sociologie pétrifiée*. Le Droit est pour la sociologie ce qu'est la paléontologie pour l'histoire naturelle.

Montesquieu y a puisé largement sans méconnaître pour cela l'*évolution* des institutions et des lois ⁽³⁾.

Influencé par la profonde aversion de Saint-Simon pour le Droit ⁽⁴⁾, Comte a eu le tort de ne pas en user ; et de plus on peut regretter le caractère abstrait et trop général de ses observations et de ses réflexions ;

⁽¹⁾ Chez Montesquieu, *positif* veut dire *établi* (*positum*) par la réflexion et la volonté humaines ; chez Comte et les savants, *positif* veut dire spontané, nécessaire, naturel, et par suite ce qui est donné : visible, tangible.

⁽²⁾ *Vide supra*, 246.

⁽³⁾ Cf. son étude remarquable sur le régime des successions, à la fin de *l'Esprit des Lois*.

⁽⁴⁾ *Vide infra*, V, ch. V.

3^e Montesquieu lui a fourni également des modèles d'explication positive : Une nation a des lois à elle, parce qu'elles dérivent de la nature du type social ; et ce dernier, à son tour, dérive de causes mécaniques, naturelles, nécessaires : le nombre des citoyens, l'étendue du pays, le climat. Montesquieu a le sentiment de la complexité des choses et de l'existence du milieu social. Rien n'est plus positif que cette méthode. En est-il de même chez Comte ? Nous ne le croyons pas.

En effet, toutes les explications proposées par Comte se ramènent à celle-ci : tous les faits sociaux, sans exception, ont pour moteur interne, psychologique, la tendance innée au progrès. En effet, il n'y a qu'une seule loi dans Auguste Comte (sauf la loi de la solidarité fondée sur la division du travail, *supra*, 76, 238, 324), c'est la loi des trois états. Or, si l'humanité se développe suivant cette loi, si tous les faits, sans exception, dans l'ordre temporel comme dans l'ordre spirituel, rentrent sous elle, c'est que l'humanité, *in abstracto*, a une tendance innée à développer ses plus nobles attributs. Tous les faits sont expliqués quand on les a insérés dans la ligne qui figure le progrès, quand on les explique par leur âge. Le progrès lui-même s'explique par la tendance innée au progrès qui est une « véritable entité métaphysique »⁽¹⁾. Aussi, il n'y a pas de milieu social chez Comte.

⁽¹⁾ Durkh., *Règles*, 134. — A ces considérations, nous ajouterons la suivante, que nous avons seulement indiquée plus haut et que nous rappelons ici sans la traiter *in extenso*, car nous n'avons à étudier dans Montesquieu que ce qui a pu influer sur Comte. Or Montesquieu, familier avec les études biologiques, excellent observateur (cf. édit. Laboulaye, VII, 22, note) a su classer des types sociaux distincts ; il a discerné leurs affinités naturelles et leurs caractères dominateurs (exactement à la même époque que B. de Jussieu). En effet, les trois types de gouvernement qu'il distingue (républicain, monarchique, despotique) sont plutôt trois types sociaux distincts *specie* ; ils diffèrent : 1^o par les peuples chez qui on les trouve ; 2^o par le nombre des citoyens ; 3^o par le volume des sociétés ; 4^o leur situation géographique ; 5^o leur climat ; 6^o leur principe (vertu politique, honneur, crainte) ; 7^o enfin par le rapport des citoyens entre eux (égalité, inégalité et division des fonctions, égalité dans la crainte). Cf. Durkh., *loc. cit.*, 31-44. — Or, malgré les apparences, on ne trouve pas de types sociaux distincts chez Comte. En effet, on reconnaît un type, en biologie, à la fixité et à l'union d'un certain nombre de caractères, communs à des êtres, qui sont différents sous d'autres rapports. Ce qui est vrai en biologie l'est aussi dans la science des sociétés et c'est ainsi que Montesquieu a procédé (et de nos jours M. Espinas dans les *Sociétés animales* et M. Durkheim, *Règles*, 94-109). — Or, les trois sortes de sociétés distinguées par Comte présentent-elles chacune des caractères spécifiquement distincts les uns des autres ? Y a-t-il une réelle différence entre les sociétés gouvernées par les prêtres et les militaires,

Un sentiment plus net de la complexité des choses, un goût plus vif pour le concret, l'amour des explications réellement positives (et une *classification naturelle* des types sociaux), voilà ce que nous trouvons dans Montesquieu de supérieur à Comte.

celles dirigées par les métaphysiciens et les législes, enfin celles qui seront organisées par les savants et les industriels? Comte les distingue-t-il, comme l'a fait Montesquieu, par le nombre des citoyens, l'étendue du pays, le climat? Pas du tout. Il les distingue par leur « âge », c'est-à-dire par leur place sur la ligne du progrès. — Ajoutez qu'il affirme souvent que les sociétés révolutionnaires (ou intermédiaires) sont une simple *modification* des sociétés théologiques et militaires, comme la métaphysique est une nuance de la théologie. En outre, les deux premières formes sociales sont purement et simplement « une préparation » de la dernière. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il n'y a qu'un seul type de société, le type positif, latent, et à l'état d'ébauche dans les sociétés primitives, et, faisant effort, dans les sociétés révolutionnaires, pour se dégager et se réaliser? — Cette présomption est confirmée par l'union si étroite établie par Comte entre la sociologie et la biologie (*vide supra*, liv. II, ch. II, § 2). Or, partisan de la fixité des espèces vivantes, Comte était l'adversaire résolu de Lamarck (*Syst. pol.*, I, 592, 665, 666; III, 125, 126, 161, 167). D'autre part, ayant dit que les sociétés métaphysiques sortent des théologiques, et les positives des précédentes, ceci ne saurait signifier que les secondes sont une « transformation » des premières et les troisièmes des deux premières. — Que conclure? Il n'y a qu'un type social, fixe, immuable, unique, uniforme. Il évolue, se transforme jusqu'à ce qu'il soit réalisé (*Syst. pol.*, II, 96, 335, 336 345, surtout 431). — Ce qui explique un point si curieux de la sociologie chez Comte, déjà signalé, savoir que le développement social est partout le même, sauf les différences de vitesse. Les sauvages sont au bas de l'échelle, les civilisés au sommet, mais il n'y a qu'une échelle. Comte étudie les lois d'une évolution unique, et les trois sortes de sociétés sont les étapes successives de cette marche rectiligne (cependant Comte est partisan des coexistences). Aussi le mot *société* est-il chez Comte synonyme d'*humanité*. Et ce ne sont pas des sociétés distinctes que Comte a étudiées, mais la société ou plutôt la sociabilité humaine en général (Durkheim, *Leçon d'ouverture*, 14, et *Règles*, 25-27; du reste, Comte le reconnaît lui-même. *Vide supra*, chapitre sur la *Dynamique*, début). Aussi, pour démontrer la loi du progrès, Comte n'a-t-il observé que l'histoire des peuples germano-latins, « la race blanche... », l'avant-garde de l'humanité. — Sur ce point, Montesquieu, comme sur les autres, offrait à Comte un modèle bon à suivre. Il a classé des types sociaux distincts, propres à chaque pays, à chaque peuple. Au lieu de cela, Comte s'est contenté de la métaphore de Pascal : l'humanité envisagée dans l'ensemble est comme un seul homme qui évolue et change sans cesse; il a comparé la phase théologique à l'enfance; la phase métaphysique à l'adolescence, et la phase positive à l'âge mûr de l'humanité. Les prétendues sociétés sont les *âges* d'une seule et même humanité. Il n'y a donc pas d'espèces sociales dans Comte, alors qu'il y en a dans Montesquieu. — Du même coup, un principe de la méthode de Comte est compromis, celui de la distinction du normal et du pathologique (*Vide supra*, 163, 164 et note 5). Cette distinction suppose en effet une pluralité d'espèces. Or, ici, il n'y en a qu'une. Appellera-t-on dès lors pathologique, anormal, tout ce qui n'est pas positif? Mais cela est contradictoire avec la nécessité du progrès qui a fait dire à Comte : tout ce qui a été était nécessaire, normal, utile. Ne retombera-t-il pas dans la contradiction qu'il reproche à Condorcet, savoir que l'humanité obéit au progrès et cependant dans les phases antérieures régnait la barbarie et l'ignorance? (*Vide supra*, 212). Sur ce point capital, la pensée de Comte est donc restée, à son insu, indécise, flottante. Celle de Montesquieu fut plus arrêtée (quoique, d'après M. Durkheim, il est exposé lui aussi à échouer sur le même écueil que Comte, *loc. cit.*, 55 et s.).

Assurément Montesquieu n'a pas créé d'une façon expresse la sociologie; mais s'il n'a pas pensé *au mot*, il a réalisé, en majeure partie, la chose.

Il n'a pas rêvé de réorganiser la société, il ne se donne pas pour un réformateur social, mais en jetant les bases de la science sociale, il préparait directement l'art politique.

Il n'a pas repensé toutes les sciences particulières afin de leur incorporer la sociologie, mais il a pratiqué longtemps les sciences physiques et naturelles et a puisé dans le commerce de la réalité le goût du détail précis et concret, le sentiment du positif⁽¹⁾.

Il n'a pas embrassé, dans une synthèse, noblement ambitieuse, l'histoire universelle de l'humanité; mais il a, en limitant ses efforts, gagné en profondeur ce qu'il perdait en étendue; et l'emploi qu'il fait de l'histoire du Droit, du récit des voyageurs et de ses propres observations assez nourries, donne l'impression d'un esprit précis et positif. Il a éclairé les lois par l'histoire et l'histoire par les lois. Il a introduit l'histoire dans la sociologie.

Il n'a pas eu l'idée du progrès, et de l'universelle évolution des êtres et des sociétés, mais il n'ignore pas l'évolution des institutions et des lois⁽²⁾.

Enfin, il n'a pas pensé à la loi de cette évolution, à la loi des trois états, mais il en a préparé l'élaboration en admettant que tous les faits sociaux⁽³⁾ doivent être étudiés dans le même état d'esprit que les faits astronomiques ou physiques.

Bref, le créateur conscient de la philosophie du Droit a pu dire de son livre « *Prolem sine matre creatam* »; mais, créateur inconscient de la philosophie politique, n'ayant sur ces matières d'autres précurseurs que les théories métaphysiques de Platon, Grotius⁽⁴⁾, Hob-

(1) Cf. Laboulaye, VII, 12 et sqq.

(2) Michel, *loc. cit.*, 456.

(3) Dans les faits sociaux Montesquieu comprend les religions qui d'après lui doivent être étudiées, sauf la religion chrétienne, d'essence supérieure et céleste, dit-il, comme des faits historiques humains. Voici sur ce point curieux les principaux textes : Cf. *Esprit des Lois*, XXIV, 10, 16, 24, 25, 19; XXV, 15, 9; XXVI, 2. *Défense de l'Esprit des Lois*, édit. Laboulaye, VI, 165, 175, 183, 185, 196, 202, 203. — Sur le caractère céleste de la religion chrétienne, *Esprit des Lois*, XXIV, 1, *Défense*, VI, 165, 166, 178. — Cf. édit. Laboulaye, V, 189, 190, *ibid.*, ch. VII, VIII, IX, X, XI, XIII, XV; *ibid.*, III, 99.

(4) 1583-1646.

bes (¹) et Puffendorf (²), il aurait pu dire avec la même et légitime fierté : « *Prolem sine matre creatam* ».

Son originalité n'enlève rien à celle de Comte.

Ce dernier lui a emprunté le déterminisme historique base inébranlable de la nouvelle science et cet axiome que la vie en société est naturelle, nécessaire. Il aurait pu lui demander le goût des faits précis, les connaissances juridiques, les explications positives et les espèces sociales.

Mais il ajoute à cette *matière* dont il n'a pas tiré toute l'utilité désirable, tant d'éléments nouveaux, une *forme* si personnelle, que son originalité n'est pas douteuse. Il y a loin de cette préparation *indirecte* de la sociologie par Montesquieu à sa réalisation directe et effective par Comte.

Celui-ci pense expressément à régénérer les sociétés sur de nouvelles bases. Il se donne avant tout, contrairement à Montesquieu, pour un réformateur social. Mais l'art vaut ce que vaut la science. C'est pour cela qu'il tente d'abord de créer la science politique avant de s'occuper de l'art.

Mais les sciences sont tellement unies qu'il serait chimérique d'en créer une nouvelle sans demander à celles qui sont déjà constituées une méthode et des cadres. Il faut donc classer toutes les sciences, les repenser toutes et faire pénétrer leur esprit, leur méthode, dans le domaine moral et politique. La sociologie est désormais créée et elle est incorporée au système total des connaissances. Si elle le couronne et le complète, elle s'appuie sur lui.

La nouvelle science étudie les lois sociales afin de diriger la conduite, exactement comme l'astronomie dirige le pilote, ou la physiologie le médecin. Elle analyse d'abord les lois statiques et spécialement « l'indépendance et le concours », la solidarité fondée sur la division du travail. Elle démêle à travers l'histoire universelle de l'humanité, une loi unique, la loi dynamique par excellence, la loi des trois états, qui régit à la fois

(¹) 1588-1679.

(²) 1632-1694, cf. notre opuscule *De jure apud Leibnitium*. Ces penseurs emploient la méthode constructive *a priori*: Montesquieu, la méthode d'observation et il reconnaît la relativité des lois, la diversité des types sociaux.

le développement des idées et des sciences, des sociétés et des institutions.

Mais si la dynamique nous apprend que toute société a besoin d'un pouvoir spirituel et d'un pouvoir temporel, si elle nous enseigne d'autre part que ces pouvoirs ne sauraient être la religion et le militarisme, mais bien la science et l'industrialisme, l'art politique ou direction effective des sociétés possède désormais un guide sûr : la sociologie dirige la politique avec la même infaillibilité que l'astronomie : le pilote. Elle lui apprend notamment qu'il faudra régénérer la société et lui donner pour base spirituelle : la science ou plutôt la philosophie positive et pour base temporelle : l'industrie dirigée par la science.

Ainsi, il y a loin de l'*Esprit des lois* aux *Opuscules* et au *Cours de philosophie positive*. Mais la gloire de Montesquieu ne jette aucune ombre sur celle de Comte. Sans rien enlever au mérite de ce dernier, il était juste de montrer la place importante que le premier doit occuper dans l'histoire de la sociologie. Son influence sur Comte n'a pas été aussi *directe* que celle de Condorcet et surtout de Saint-Simon. Comte l'a moins sentie ; mais nous la croyons réelle : il n'a pas médité impunément l'*Esprit des lois*.

Mais qui l'a empêché de mieux comprendre et de mieux utiliser Montesquieu ; qui, en même temps, lui a permis d'ajouter aux efforts de Montesquieu, la notion du *progrès* et l'idée de *la rénovation sociale* ? C'est ce que nous allons voir en étudiant précisément Condorcet, qu'il appelle si souvent son « père spirituel », et Saint-Simon, à propos duquel ses jugements ont tant varié.

LIVRE V (*suite*)

LES PRÉCURSEURS SOCIOLOGIQUES DIRECTS (*suite*).

CHAPITRE III

CONDORCET (¹).

Il faut étudier la société humaine comme nous étudions celle des castors ou des abeilles....

Je ne donnerai que les masses
L'âge d'or est devant nous....

CONDORCET.

“ En méditant sur la nature des sciences morales, on ne peut s'empêcher de voir qu'appuyées, comme les sciences physiques, sur l'observation des faits, elles doivent suivre la même méthode, acquérir une langue également exacte et précise, atteindre au même degré de certitude. Tout serait égal entre elles pour un être qui, étranger à notre espèce, étudierait celle des castors ou des abeilles. Mais ici l'observateur fait partie lui-même de la société qu'il observe, et la vérité ne peut avoir que des juges ou prévenus ou séduits. La marche des sciences morales sera donc plus lente que celle des sciences physiques » (²).

Non content de penser que les sciences morales peuvent être conçues sur le modèle des sciences physiques

(¹) 1743-1794.

(²) Condorcet, *Discours de réception à l'Académie française*, 1782.

et aspirer à leur certitude, Condorcet va même jusqu'à ambitionner pour elles l'emploi du calcul. Quoi qu'il en soit de ce rêve d'une *mathématique sociale* (¹), Condorcet a eu l'idée très nette qu'il fallait à la politique, comme à tous les arts, une science pour diriger l'action. « Mesurer les phénomènes sociaux pour en connaître les lois, tirer de la connaissance des lois la prévision des phénomènes futurs, fonder sur cette prévision des combinaisons qui assurent avec un succès croissant le bien-être et l'amélioration de la race humaine, telle était, suivant Condorcet, la tâche, telle était la puissance de la science sociale envisagée comme la plus élevée des sciences naturelles » (²).

Mais Comte devait trouver dans Condorcet des indications autrement complètes sur l'objet, la méthode et la destination de la science sociale.

En effet, mêlé de très près aux événements politiques de l'époque (³), il eut l'occasion de réfléchir sur les questions politiques d'un intérêt immédiat. Plus tard, réfugié dans la rue Servandoni, mis hors la loi, menacé de la mort, il eut l'âme assez sereine, l'esprit assez sûr de lui, et le cœur assez confiant dans la bonté intrinsèque de la nature humaine, pour écrire, de mémoire, sans aucun documents, le plan où le *prospectus* d'un ouvrage qui devait porter le titre : *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*. La fin tragique de Condorcet (⁴) l'empêcha de développer le prospectus : c'est ce dernier qui nous est resté et qui porte le titre de l'ouvrage projeté (⁵).

(¹) *Tableau général de la science qui a pour objet l'application du calcul aux sciences politiques et morales*. — Condorcet fut du reste un enfant prodige pour les mathématiques : à seize ans il soutint en Sorbonne, d'une façon très brillante, une thèse sur le calcul infinitésimal. Comte l'a vivement critiqué sur l'application des mathématiques à la sociologie, *Opuscules, supra*, 38.

(²) Espinas, *Introduct.*, 42.

(³) Député de Paris à l'Assemblée législative 1791, dont il fut le secrétaire, puis le président, 5 févr. 1792. Il prononça des discours et écrivit de nombreux rapports sur les questions politiques. Député à la Convention nationale, 1793.

(⁴) Il commit l'imprudence d'aller à Clamart, fut reconnu, pris et enfermé à Bourg-la-Reine, où il s'empoisonna dans sa prison, 28 mars 1794.

(⁵) C'est ce qui ressort évidemment de l'*avertissement* qui devait servir d'*avant-propos* à l'ouvrage complet. Cf. édit. Didot, le tome VI, 281 (Cf. bibliothèque *supra*, p. XVI), auquel nous renvoyons pour toutes les citations. On y lira des fragments assez développés de l'ouvrage complet. On trouvera en tête de ce tome VI un très intéressant rapport de Daunou à ses collègues de la Convention. Il fut décreté qu'on imprimerait l'*Esquisse*, afin de la

Pour si incomplet que soit cet ouvrage ou plutôt *ce plan d'ouvrage*, Comte devait y trouver des idées directrices de la plus haute importance, une tournure d'esprit qui ne devait jamais l'abandonner. Envisagé, pour la première fois, sous cet aspect nouveau, l'ouvrage est du plus haut intérêt.

Nous dirons d'abord quel est pour Condorcet l'objet de la science sociale, quelle est sa méthode fondée sur une conception nouvelle de l'histoire et l'évolution de l'humanité, quelles sont enfin les principales applications qu'il en a faites.

I

OBJET DE LA SCIENCE SOCIALE

Condorcet a médité sur *l'Esprit des Lois*, dont il a écrit une critique partielle ⁽¹⁾. Comme Montesquieu, il voit, dans les faits sociaux, matière à science, et il appuie ses réflexions sur l'histoire. Mais il creuse un sillon tout différent.

D'abord il semble élargir de beaucoup le champ de la nouvelle science. Faisant certainement allusion à Montesquieu, il se propose, dit-il, d'esquisser « un tableau historique des progrès de l'esprit humain... et non l'histoire des gouvernements, des lois, des mœurs, des usages, des opinions chez les différents peuples qui ont successivement occupé le globe » ⁽²⁾. Historien, et non pas seulement jurisconsulte, il décrira les progrès des idées scientifiques, philosophiques, morales et politiques. Il va esquisser *une histoire de la civilisation*.

Mais s'il paraît élargir le domaine de la science sociale, il ne l'enrichit pas autant qu'on pourrait le croire. Au lieu des descriptions concrètes et détaillées chères à Montesquieu, Condorcet inaugure un procédé qu'il considérait comme provisoire, étant donné qu'il écrit de mémoire un plan, mais ce plan, une fois entré dans la nouvelle science, ne devait plus en sortir : il consiste à

répandre dans tout le pays. Cela rachète-t-il une fin si tragique et si déplorable ? — L'esquisse de Kant, dont nous avons parlé plus haut, 377, est de 1784, dix ans avant celle de Condorcet. Comte croit avec raison que Condorcet n'en a pas eu connaissance.

⁽¹⁾ Montesquieu, édit. Laboulaye, III, *Introduction*, LXI.

⁽²⁾ Edit. Didot, VI, *Avertissement*, p. 281.

tout considérer du point de vue du progrès et à faire de l'histoire à vol d'oiseau : « Je dois me borner, dit-il, à choisir les traits généraux qui caractérisent les diverses époques dans lesquelles l'espèce humaine a dû passer, qui attestent tantôt ses progrès, tantôt sa décadence, qui dévoilent les causes, qui en montrent les effets. On ne trouvera point ici l'histoire générale des sciences, des arts, de la philosophie, mais seulement *la portion de cette histoire* qui peut éclairer sur la marche que les hommes ont suivie pour arriver par exemple des premières idées de la numération à l'invention du calcul intégral..., enfin des maximes vagues des premiers sages sur la marche de l'esprit, sur la morale, sur les lois, aux profondes analyses des Locke, des Smith, des Turgot. Je m'écarterais également de mon objet dans un autre sens, si j'essayais de donner une théorie complète du développement des facultés humaines, si je prétendais exposer en détail les phénomènes mêmes de l'intelligence, la nature et l'action de nos sentiments moraux, le système entier de la *science sociale*, les règles de l'art qui doit en réaliser les principes »⁽¹⁾. « J'ai cherché... à garder un juste milieu entre les détails de l'histoire et les recherches philosophiques, à resserrer mon sujet plutôt qu'à l'agrandir⁽²⁾. Je me bornerai à présenter ici les principaux traits, je ne donnerai que les *masses* sans m'arrêter ni aux exceptions ni aux détails. J'indiquerai les objets et les résultats ; l'*ouvrage même* (L'Esquisse) offrira les développements et les preuves »⁽³⁾.

Enfin, pour employer une expression chère à Comte, si Montesquieu n'a étudié les sociétés qu'au repos, Condorcet les étudiera en mouvement ; il abandonnera le point de vue statique pour donner ses préférences au point de vue dynamique, c'est-à-dire au point de vue du progrès ou de l'évolution sociale ; ce qui le conduit à concevoir l'histoire d'une façon originale et la méthode de la science politique d'une façon toute nouvelle. « Je parcourrai cette chaîne immense qui, à travers les efforts, les erreurs, les désastres et les crimes d'une longue suite de générations, unit les deux extrêmes de notre

⁽¹⁾ Loc. cit., 282. — Pour le mot « science sociale », cf. aussi 97, 175.

⁽²⁾ 283.

⁽³⁾ 24.

espèce, commence au stupide habitant des forêts, et se termine, chez les nations éclairées du XVIII^e siècle, au sage inspiré par l'humanité ⁽¹⁾, soutenu par la vertu, guidé par la philosophie et s'avançant d'un pas ferme dans les routes certaines de la vérité, de la justice et du bonheur » ⁽²⁾.

II

LA MÉTHODE

L'objet et les intentions de Condorcet, mis en opposition avec ceux de Montesquieu, apparaissent très nettement. Mais si le point de vue nouveau qu'il introduit est celui du Progrès et de l'Histoire, nous devons tout d'abord dire ce qu'est le progrès pour Condorcet, dire la manière dont il entend l'histoire, puis quels sont les procédés de méthode qui sont renfermés dans ses vues sur le progrès et l'histoire. Nous exposerons enfin la doctrine qu'il a ébauchée avec l'aide de ces procédés.

Le Progrès et l'Histoire.

Condorcet se place à un point de vue diamétralement opposé à celui de Rousseau. Ainsi, il admet que les familles humaines sont le prolongement des familles animales. Le développement humain est la suite du développement animal. Donc les sociétés ont une origine naturelle, nécessaire ⁽³⁾. Et même Condorcet critique Rousseau en beaucoup d'endroits ⁽⁴⁾; tandis que Rousseau place l'âge d'or derrière nous, à une époque à jamais disparue, Condorcet le met devant nous. Telle est l'idée directrice de toutes ses recherches.

Le progrès est une marche en avant, « ininterrompue » ⁽⁵⁾ et nécessaire : on ne peut ni l'arrêter ni la

⁽¹⁾ Plus haut il citait d'Alembert, Turgot, Franklin.

⁽²⁾ 290.

⁽³⁾ *Loc. cit.*, 297.

⁽⁴⁾ Ce n'est pas l'accroissement des lumières mais leur décadence qui a produit tous les vices des peuples policiés. *Ibid.*, 28. Ces éloquentes déclamations contre les sciences et les arts sont fondées sur une fausse application de l'histoire, 78. — Cf. même idée, 195 et 217, 244 s.

⁽⁵⁾ 18.

faire rétrograder⁽¹⁾. On peut tout au plus la ralentir. Elle est commune à tous les peuples, quoique à certaines époques, un seul peuple⁽²⁾, sorte de peuple élu, serve de chef de file aux autres.

Quelle est la direction précise de cette universelle et nécessaire marche en avant ? Le progrès, irrésistible comme tout ce qui est spontané, est une tendance qui pousse les individus et les peuples (car c'est tout un)⁽³⁾ vers la vérité et le bonheur⁽⁴⁾. La science politique devra être l'histoire des efforts persévérandts de l'humanité avide de découvrir tous les jours plus de vérité, de réaliser toujours plus de justice. Le progrès est une sorte de marche en avant vers la vérité et le bonheur.

Envisagé à un point de vue plus particulier, le progrès consiste à passer des vaines explications théologiques à des explications positives, et des règles morales fondées sur des croyances religieuses à des règles de conduite indépendantes de tout credo⁽⁵⁾.

Turgot, Price et Priestley⁽⁶⁾ nous ont appris d'où vient cette tendance universelle qui s'appelle le progrès : l'individu et l'espèce sont en effet indéfiniment *perfectibles*. « La nature n'a marqué aucun terme au perfectionnement des facultés humaines : la perfectibilité de l'homme est réellement indéfinie ; les progrès de cette perfectibilité désormais indépendants de toute puissance qui voudrait les arrêter, n'ont d'autre terme que la durée du globe où la nature nous a jetés... Jamais la marche de ces progrès ne sera rétrograde »⁽⁷⁾. Cette loi régit la nature entière, les animaux, les hommes et les sociétés⁽⁸⁾. L'âge d'or est devant nous.

L'étude des sociétés, faite au point de vue du progrès, les dispose dans une sorte de « chaîne ininterrompue » où « le résultat que chaque instant présent dépend de celui qu'offraient les instants précédents ; il influe sur celui des temps qui doivent suivre »⁽⁹⁾..., à tel

⁽¹⁾ 13, 230, 231.

⁽²⁾ 171.

⁽³⁾ 12.

⁽⁴⁾ 13.

⁽⁵⁾ V. plus bas.

⁽⁶⁾ 194, 195.

⁽⁷⁾ 13.

⁽⁸⁾ 272.

⁽⁹⁾ 12. C'est bien à l'école de Condorcet que Comte a appris le type des *lois historiques*.

point que les faits historiques les plus lointains ont une influence réelle, quoique détournée, sur les événements contemporains »⁽¹⁾. Aussi ne peut-on comprendre le présent sans le passé.

De là vient l'importance exclusive de l'histoire dans les recherches de Condorcet : « Ce tableau est donc historique, puisque, assujetti à de perpétuelles variations, il se forme par l'observation successive des sociétés humaines aux différentes époques qu'elles ont parcourues. Il doit présenter l'ordre des changements, exposer l'influence qu'exerce chaque instant sur l'instant qui lui succède, et montrer ainsi, dans les modifications qu'a reçues l'espèce humaine, en se renouvelant sans cesse au milieu de l'immensité des siècles, la marche qu'elle a suivie, les pas qu'elle a faits vers la vérité ou le bonheur. Ces observations sur ce que l'homme a été, sur ce qu'il est aujourd'hui, conduisent ensuite aux moyens d'assurer et d'accélérer les nouveaux progrès que sa nature lui permet d'espérer encore »⁽²⁾.

Ainsi la science sociale est conçue au point de vue du progrès, de la filiation historique et des larges vues par « masses ».

Mais Condorcet a une façon originale de comprendre l'histoire, et sur ce point, comme sur les précédents, il façonne les futurs sociologues, spécialement Saint-Simon et Comte.

L'histoire, pense-t-il, ne doit pas être le récit des guerres et des hauts faits des dynasties. Il faut savoir s'élever au-dessus des égoïsmes nationaux et considérer les mœurs, les institutions, les « choses communes ». « Jusqu'ici l'histoire politique, comme celle de la philosophie et des sciences, n'a été que l'histoire de quelques hommes. Ce qui forme véritablement l'espèce humaine, la masse des familles, qui subsistent presque en entier de leur travail, a été oubliée. Et même dans la classe de ceux qui, livrés à des professions publiques, agissent, non pour eux-mêmes, mais pour la société, dont l'occupation est d'instruire, de gouverner, de défendre, de

⁽¹⁾ 39.

⁽²⁾ 43. Si on devine Comte partout dans Condorcet, il est plus spécialement dans ce texte.

soulager les autres hommes, — les chefs seuls ont fixé les regards des historiens » (¹). Il est temps d'écrire une histoire du peuple, des mœurs et des institutions. Condorcet décrira donc les progrès de l'esprit humain et montrera leur influence « sur les opinions, sur le bien-être de la masse générale des diverses nations, aux différentes époques de leur existence politique, (montrera) quelles vérités elles ont connues, de quelles erreurs elles ont été détrompées, quelles habitudes vertueuses elles ont contractées » (²).

Au lieu d'être dynastique et nationale, l'histoire sera donc universelle. Au lieu de la diviser par dynasties, on la coupera par larges *époques* en choisissant un fait historique important : scientifique, industriel ou politique (³).

L'histoire ainsi comprise comporte un certain nombre de procédés qui varient suivant la période considérée. Il y en a trois :

1º Quand on essaye de reconstruire la période préhistorique, l'historien politique est bien obligé de faire des observations théoriques sur le développement de nos facultés intellectuelles et morales (⁴), et, raisonnant par analogie (⁵), de reconstruire à peu près ce qui se passait alors ;

2º Arrivé à la période historique, l'historien choisit, dans l'histoire des différents peuples, les faits les plus importants, il les rapproche, les combine, pour en tirer l'histoire *hypothétique* d'un peuple unique et forme le tableau de ses progrès (⁶). Il est indispensable de rapporter toutes les observations à un peuple unique, car, suivant le mot de Pascal, toute l'humanité peut être considérée comme un seul homme qui évolue sans cesse.

Les Grecs dans l'antiquité, les Français dans les temps modernes, ont été à la tête du mouvement social ; ils ont conduit l'humanité sur la route de la vérité et du bon-

(¹) 232, 233. — Il serait difficile d'exagérer l'importance de ce texte.

(²) *Ibid.*

(³) V. plus bas.

(⁴) 19.

(⁵) Parfois Condorcet raisonne *in abstracto*, comme un algébriste. — Cf. notamment 297 s.

(⁶) 19. — Cf. 40.

heur. Ainsi, le peuple grec « a exercé sur les progrès de l'espèce humaine une influence puissante et heureuse..., le génie lui a ouvert toutes les routes de la vérité..., la nature l'a préparé, le sort l'a destiné pour être le bienfaiteur et le guide de toutes les nations, de tous les âges : honneur que jusqu'ici aucun autre peuple n'a partagé. Un seul, le peuple français depuis 1789, a pu depuis conserver l'espérance de présider à une révolution nouvelle dans les destinées du genre humain. La nature, la combinaison des événements, semblent s'être accordés pour lui en réservé la gloire. Mais ne cherchons point à pénétrer ce qu'un avenir incertain nous cache encore »⁽¹⁾.

3^o Dans la dernière période, pleinement historique, qui commence précisément à l'histoire de la Grèce, les documents de tout genre abondent : ici, plus rien à deviner, plus de combinaisons hypothétiques à former. Il suffit de rassembler, d'ordonner des faits et de montrer les vérités utiles qui naissent de leur enchainement et de leur ensemble⁽²⁾.

Si dans ses lignes générales la méthode de Condorcet consiste à *sérier* les faits, dans le détail elle consiste : 1^o à raisonner par analogie ; 2^o à faire l'histoire hypothétique d'un seul peuple ; 3^o à observer les faits et à contrôler les témoignages.

A ses yeux, cette méthode est positive, car elle ne fait appel ni à Dieu, ni aux dogmes théologiques du paradis perdu et de la rédemption ; ni aux théories métaphysiques de l'état de nature, ni aux notions absolues. « Il est possible d'expliquer les progrès de l'espèce humaine sans avoir besoin de recourir à une différence essentielle entre elle et les animaux, et à l'existence d'une âme d'un ordre privilégié ; on peut assigner les causes des contradictions apparentes entre des affections naturelles qui portent l'homme au bien et la pente qui l'entraîne au mal ; entre une raison capable de s'élever à des vérités sublimes, et une faiblesse d'esprit qui le plonge dans les erreurs les plus stupides, sans suppo-

(1) 59.— Cette page si discrète et si mélancolique emprunte, aux circonstances dramatiques pendant lesquelles elle a été écrite, un charme pénétrant.

(2) 20.

ser ni un premier état de perfection dont je ne sais quelle faute l'aurait fait déchoir, ni des puissances ennemis qui se partagent l'empire de sa volonté... Il peut connaître la justice et la bienfaisance sans qu'un Dieu ou descende lui-même sur la terre, ou charge un individu privilégié de l'y représenter. La formation des sociétés, l'invention des premiers arts, la ressemblance qu'on observe dans l'usage des nations qui sont parvenues au même degré de civilisation, est la suite naturelle du développement des facultés semblables, et ne suppose ni une tige commune dont les chefs auraient reçu une instruction céleste, ni un peuple primitif dont on conserve les traditions, mais dont il faudrait expliquer les progrès d'une autre manière. Ainsi l'on voit disparaître ces chimères de l'imagination des théologiens et des philosophes »⁽¹⁾.

Ailleurs il insiste sur le caractère positif et « indépendant » qu'il convient de donner à la morale : « Les préceptes moraux de toutes les religions, de toutes les sectes de philosophie... ont une vérité indépendante des dogmes de ces religions, des principes de ces sectes..., c'est dans la constitution morale de l'humanité qu'il faut chercher la base de ses devoirs, l'origine de ses idées de justice et de vertu »⁽²⁾.

Il va même jusqu'à donner une explication positive, c'est-à-dire humaine, des religions. Montesquieu l'avait fait pour les religions d'institution humaine, mais sa hardiesse avait reculé devant le catholicisme qui a « sa racine dans le ciel ». Condorcet n'a pas ces scrupules, parce qu'il n'est pas, comme Montesquieu, un croyant. Pour lui, toutes les religions sans exception sont des faits humains, des inventions humaines. « Le peuple voyait des hommes, des animaux, des monstres, où les prêtres avaient voulu représenter un phénomène astronomique, un des faits de l'histoire de l'année »⁽³⁾.

Il faut appliquer la méthode des sciences naturelles aux sciences morales : expliquer les faits par d'autres faits, et n'accepter que le positif et le démontré. « Locke osa le premier fixer les bornes de l'intelligence humaine, ou plutôt déterminer la nature des vérités qu'elle peut

⁽¹⁾ Fragments. Edition Didot, VI, 380, 381.

⁽²⁾ 92. — Cf. 183, surtout 184.

⁽³⁾ 56. — Pour Montesquieu, v. *supra* 401, note 3.

connaître, des objets qu'elle peut embrasser. Cette méthode devint bientôt celle de tous les philosophes, et c'est en l'appliquant à la morale, à la politique, à l'économie politique, qu'ils sont parvenus à suivre dans ces sciences une marche presque aussi sûre que celle des sciences naturelles; à n'y plus admettre que des vérités *prouvées*; à séparer ces vérités de tout ce qui peut rester encore de douteux et d'incertain; à savoir ignorer, enfin, ce qu'il est encore, ce qu'il sera toujours impossible de connaître »⁽¹⁾.

III

LACUNES DE LA MÉTHODE

Bien que dans ce passage, qui mériterait d'être plus connu, Condorcet ait affirmé la relativité des connaissances et la « positivité » des explications, sa méthode présente trois vices principaux dont le premier seul a été signalé par Comte⁽²⁾.

Si le progrès est nécessaire, on ne doit pas se plaindre des événements qui se sont déroulés dans le passé, car sans le passé, ni le présent ni l'avenir ne seraient rien. Or, Condorcet, infidèle à la méthode historique qui enseigne l'impartialité, emporté par les préjugés de son époque, a vu trop souvent, dans le passé, des erreurs, des préjugés funestes, des déviations⁽³⁾.

En une foule de passages, il s'élève avec violence contre « la tyrannie des dépositaires des principes des sciences ou des procédés des arts »⁽⁴⁾, contre les prêtres⁽⁵⁾, contre les religions⁽⁶⁾; il ne se lasse pas de dénigrer le moyen-âge et le régime féodal et catholique⁽⁷⁾.

Plus pénétré que Condorcet du déterminisme historique, et subissant davantage sur ce point l'influence de Montesquieu, Comte comprendra que si tout a été

⁽¹⁾ 183. Cf. aussi discours de réception à l'Académie.

⁽²⁾ *Vide supra*, livre I, 36 et s.

⁽³⁾ Voir notamment, édit. Didot, VI, 38.

⁽⁴⁾ 30 et s.

⁽⁵⁾ 52, 113, 117, 125, 151.

⁽⁶⁾ 57, 98 et 400.

⁽⁷⁾ 47, 115.

nécessaire, tout a été par cela même bon et utile pour l'époque. Le déterminisme historique enseigne la sérenité, l'impartialité à l'égard du passé, et, à certains points de vue, la reconnaissance. Que serions-nous en effet sans nos prédecesseurs ?

Mais Comte n'a pas vu deux autres lacunes, parce qu'il est, sur ces deux points, le continuateur fidèle de Condorcet et il ne lui est pas venu à l'esprit qu'ils prêtaient à la critique. En effet, sauf la loi bien indéterminée du progrès, on ne trouve pas de loi proprement dite dans Condorcet. De plus, toutes les évolutions partielles de l'humanité n'en formant qu'une abstraite, idéale, propre objet de la science sociale, Condorcet ne devait pas songer qu'il pouvait exister des espèces sociales distinctes.

Supérieur à Comte sur ces deux points, Montesquieu l'est également vis-à-vis de Condorcet.

IV

Sa méthode présente deux derniers caractères qu'il importe de signaler.

La *science sociale* doit être avant tout une histoire des progrès de l'esprit, une histoire des sciences et des idées parce que le plus important des services rendus par la science est d'avoir détruit les préjugés et redressé en quelque sorte l'intelligence humaine, forcée de se plier autrefois aux fausses directions que lui imprimaient les croyances absurdes transmises à l'enfance de chaque génération, avec les terreurs de la superstition et la crainte de la tyrannie. Toutes les erreurs en politique, en morale ont pour base des erreurs philosophiques, qui, elles-mêmes sont liées à des erreurs physiques. Il n'existe ni un système religieux ni une extravagance surnaturelle qui ne soit fondée sur l'ignorance des lois de la nature⁽¹⁾. Sur ce point encore Condorcet est bien un homme du XVIII^e siècle ; il a foi dans la mission civilisatrice et libératrice de la science, il croit à la puissance des « lumières ». Il est imbu de l'importance du rôle social que la science a enfin conquis et qu'elle exerce ouvertement.

(1) 223.

Ainsi la science sociale est avec Condorcet une histoire de la civilisation et de ce qu'il y a de plus important en elle, l'histoire des idées.

Le dernier caractère de la méthode de Condorcet, celui que Comte prisa si fort, consiste à utiliser les indications du passé pour tracer un tableau de l'avenir (¹). Quel a été ce passé, quel sera cet avenir, c'est ce que nous allons dire en donnant un aperçu *sommaire* des applications de la méthode de Condorcet.

V

APPLICATIONS THÉORIQUES DE LA MÉTHODE DE CONDORCET. LES NEUF ÉPOQUES PASSÉES. LA DIXIÈME ÉPOQUE. LA CITÉ FUTURE.

Tout le passé humain est divisé en neuf époques principales. Loin d'être fondée sur les hauts faits de quelques dynasties, cette histoire repose sur neuf faits principaux empruntés aux diverses civilisations et qui sont, dans cette sorte de panorama des progrès humains, comme neuf sommets élevés du haut desquels nous sommes conviés à contempler, comme à vol d'oiseau, le défilé des événements historiques.

Au début, les hommes vivent en peuplades, ils sont pasteurs et deviennent peu à peu agriculteurs ; dans cet état sédentaire, ils inventent l'écriture alphabétique ; par suite, les sciences naissent et font en Grèce des progrès très considérables jusqu'au siècle d'Alexandre ; elles se divisent en sciences distinctes cantonnées chacune dans une spécialité ; malheureusement elles disparaissent pendant les invasions. Cependant elles renaissent timidement vers le temps des croisades et font peu après de rapides progrès ; l'imprimerie est inventée et l'esprit humain ne tarde pas à secouer, soit dans les sciences, soit dans la philosophie, le joug de l'autorité ; les progrès s'affirment et prennent une allure rapide depuis Descartes jusqu'à la formation de la République française.

A travers ce résumé schématique on voit bien toute l'importance accordée par Condorcet à l'histoire des

(¹) 20.

sciences et des idées. Dans chaque époque, il donne d'assez nombreux détails et fait preuve d'une érudition très étendue. Mais là ne se bornent pas ses considérations : il envisage aussi, quoique d'une façon sommaire, les mœurs, les arts, les lois, les découvertes utiles. Il ne donne qu'un « *Prospectus* », mais il est assez complet ; qu'aurait donc été l'ouvrage s'il avait pu l'écrire documenté ?

Telles sont les « masses », les faits typiques qui sont comme autant de relais ou de haltes sur la route du Progrès. Mais l'avenir sort nécessairement du passé ⁽¹⁾, et s'il est permis au savant de prévoir l'avenir d'après l'exacte connaissance du passé, on ne voit pas pourquoi on ne le ferait pas dans les sciences morales, puisque de part et d'autre il y a des lois « nécessaires et constantes » ⁽²⁾. Quelle sera donc la société de l'avenir ? Tel est le problème que rencontre Condorcet à la fin de la neuvième époque. C'est à l'histoire qu'il faut s'adresser pour le résoudre, car c'est elle qui éclaire l'avenir ⁽³⁾.

D'une façon générale, le progrès consiste à aider l'espèce humaine à réaliser ses tendances innées et irrésistibles vers la perfection ⁽⁴⁾. Pour Condorcet, la perfection consiste dans un esprit juste, une raison indépendante et saine, une conscience éclairée, une soumission habituelle aux règles de l'humanité, à la justice ; elle consiste à se laisser conduire par la vérité, par la morale humaine, par les affections bienveillantes qui nous poussent à aimer la famille, les amis, les malheureux, la patrie, l'humanité entière ⁽⁵⁾. De là sortiront nécessairement la liberté et l'égalité.

D'une façon plus particulière, trois progrès principaux sont réservés à l'avenir : 1^o il faut détruire l'inégalité entre les nations, aider les peuplades barbares à parvenir autant que possible à l'état de civilisation réalisé en France et en Amérique ⁽⁶⁾ ; à l'intérieur d'une même nation on fera régner l'égalité et pour cela on effacera trois inégalités si choquantes : l'inégalité de richesse,

⁽¹⁾ 23, 34.

⁽²⁾ 236.

⁽³⁾ 235, 236.

⁽⁴⁾ 628. — Cf. Turgot, 194.

⁽⁵⁾ 595.

⁽⁶⁾ 237, 239, 244.

l'inégalité d'état entre celui à qui les richesses survivent et celui dont les moyens de subsistance dépendent de la durée de la vie, enfin l'inégalité d'instruction (¹), 3^o enfin on perfectionnera l'espèce humaine elle-même, *a*) par les découvertes scientifiques et les applications industrielles, *b*) par les progrès de la morale, *c*) par le perfectionnement réel des facultés intellectuelles, morales et physiques (²).

L'état futur de l'humanité est fort séduisant, et ce tableau optimiste est bien fait pour charmer l'esprit et récréer l'imagination. Nous y voyons toutes les nations civilisées, tous les hommes égaux dans la mesure du possible et tous aussi près que possible de la perfection physique, intellectuelle et morale.

Mais ce n'est pas tout, et Condorcet va ajouter encore quelques traits à ce tableau enchanteur. Guidé par la morale positive et indépendante (³), l'homme aimera ses semblables ; il identifiera son intérêt individuel avec l'intérêt général, car on verra disparaître leur apparente opposition (⁴). On donnera pour base à toutes les dispositions des lois ou la justice ou une utilité prouvée et reconnue (⁵). L'avenir de la moralité est fait pour nous rassurer : les vertus deviendront communes et par là, inutiles..., dans les sociétés de l'avenir, on ne verra plus d'actes d'héroïsme, parce que tout y est honnête, tout y est facile, et parce que la perversité qui rend les grands sacrifices nécessaires y est inconnue (⁶)... « quisait, s'écrie Condorcet avant M. Spencer, s'il n'arrivera pas un temps où nos intérêts et nos passions, n'auront sur les jugements qui dirigent la volonté, pas plus d'influence que nous ne les voyons en avoir aujourd'hui sur nos opinions scientifiques ; où toute action contraire au droit d'un autre sera aussi *physiquement impossible* qu'une barbarie commise de sang-froid l'est aujourd'hui à la plupart des hommes ? » (⁷).

On verra aussi naître une sorte de société idéale composée de *savants* tous unis pour trouver la vérité. Le

(¹) 244 à 251.

(²) 238, 251, 272.

(³) 92, 183, 184. — Cf. 380.

(⁴) 263.

(⁵) 258, 259.

(⁶) 596.

(⁷) 628 — Cf. 262, 595, 596.

progrès des lumières amènera ceux de la morale et de la fraternité (¹). Ce sera une sorte de République universelle des sciences. Les savants créeront une opinion commune afin de grouper les volontés (²). Les savants seront chargés de rédiger le plan de l'association, mais on n'appellera que les compétents (³) ; une souscription publique les soutiendra (⁴). Ils formeront le tableau général des sciences ; car toutes les sciences forment un seul tout et doivent tendre à un but unique (⁵) ; ils créeront une philosophie générale qui absorbera, sans les confondre, toutes les sciences. La philosophie sera appuyée sur la base inébranlable des sciences (⁶). Il y aura une sorte de conseil suprême pour le progrès des sciences (⁷) et, par suite, pour les progrès du bonheur.

Toutes les nations seront unies et la guerre disparaîtra de nos mœurs (⁸). « Des institutions mieux combinées que ces projets de paix perpétuelle (⁹) qui ont occupé le loisir et consolé l'âme de quelques philosophes accéléreront les progrès de cette fraternité des nations, et les guerres entre les peuples, comme les assassinats, seront au nombre de ces atrocités extraordinaires qui humilient et révoltent la nature, qui impriment un long opprobre sur le pays, sur le siècle dont les annales en ont été souillées » (¹⁰).

On verra régner un véritable âge d'or, et Condorcet aboutit à une sorte de cosmopolitisme moral (¹¹). Tous les esprits cultivés des diverses nations se ligueront pour lutter contre les erreurs et les tyrannies (¹²). Dans l'Atlantide de l'avenir, la philanthropie, l'amour du genre humain remplacera les anciennes religions (¹³).

(¹) 597 s.

(²) 609.

(³) 653.

(⁴) *Ibid.* — Saint-Simon débutera et Comte finira par cette déclaration.

(⁵) 654 et 230.

(⁶) 610. C'est la philosophie positive. — Cf. 650, 660. — Cfr. 196.

(⁷) 657.

(⁸) 265.

(⁹) Allusion à l'abbé de Saint-Pierre.

(¹⁰) 265, 266. Ces paroles sont prophétiques.

(¹¹) 660.

(¹²) 193.

(¹³) Rien (sauf p. 263), sur la politique, ce qui est surprenant de la part d'un ancien constituant et conventionnel.

Originalité respective de Condorcet et de Comte.

Si l'on résume les efforts de Condorcet on s'aperçoit qu'il a tracé, à larges traits, les cadres de la future science, telle que la concevra Saint-Simon, telle que la réalisera Comte.

Ce dernier accepte, presque sans changements, la majeure partie des idées de son « père spirituel ». On peut les ramener aux formules suivantes : les sciences morales doivent employer la même méthode que les sciences physiques : l'observation, et ambitionner la même certitude. Ces sciences ainsi constituées sur des bases positives serviront de guide à l'art politique.

La nouvelle science décrit l'histoire des progrès de l'esprit humain, considère surtout les « masses » et fait dérouler sous nos yeux, du haut de quelques sommets bien choisis, l'immense panorama de l'évolution humaine, dirigée vers la vérité et le bonheur.

Etant donné l'influence énorme du passé sur le présent, l'histoire est destinée à devenir l'instrument favori de la nouvelle science, à condition d'en faire une histoire des idées, des mœurs et des institutions divisée en dix époques. Elle reconstitue, à l'aide de l'analogie et de quelques raisonnements *a priori*, même les périodes préhistoriques.

Elle explique tous les faits sociaux sans recourir aux dieux ou à des vertus métaphysiques. Car dans leur source première ces faits sont spontanés, naturels et nécessaires.

Tout ce qui existe, y compris la morale, les religions mêmes, relève de l'explication positive.

Cette dernière exige qu'on renonce à connaître l'inaccessible, l'inconnaissable, en tout ordre de sciences.

La science ainsi comprise est destinée à jouer un rôle social de la plus haute importance et spécialement à réaliser la cité future, l'Atlantide, l'âge d'or. Dans cet état dont nous sommes encore éloignés, tous les esprits instruits par une sorte de philosophie générale des sciences rempliront spontanément leur devoir ; chacun travaillera pour autrui, les guerres auront fait place à la concorde, la philanthropie aura détrôné les anciennes religions, et la moralité sera devenue organique.

A chaque ligne de ce résumé, on croirait lire Comte lui-même ; des deux côtés, même objet, même méthode, même tournure d'esprit, même type de lois, les lois historiques, même conception de l'histoire, même attitude devant les problèmes qui dépassent le positif. Bref on comprend que Comte ait aimé à se parer du titre de « fils spirituel de Condorcet ».

Cependant le fils ne répète pas textuellement le père. D'abord il n'admet pas que la perfectibilité humaine soit indéfinie, ni que le passé ait été un tissu d'erreurs et de mensonges.

Ensuite, ce qui est plus important, il repense les idées de Condorcet, les incorpore dans un plan nouveau, crée réellement la statique et la dynamique sociales. Ce qui n'était chez Condorcet qu'une ébauche de génie, est devenu chez Comte une œuvre étendue et originale. A faire une œuvre développée, Comte a autant de mérite et d'originalité qu'en eut Condorcet à dessiner l'esquisse.

Mais sous quelle influence Comte a-t-il fait siennes les idées directrices de Condorcet et les a-t-il fait rentrer dans les cadres immenses de la philosophie positive couronnée par la sociologie ? Nous allons essayer de le dire.

LIVRE V (*suite*)

LES PRÉCURSEURS SOCIOLOGIQUES DIRECTS (*suite*).

Saint-Simon.

CHAPITRE IV

RAPPORTS DE COMTE ET DE SAINT-SIMON

Un autre penseur, antérieur à Comte, lui a disputé le titre de fils spirituel de Condorcet. Né en 1760, il commençait déjà à réfléchir aux questions de politique théorique en 1781, treize ans avant l'*Esquisse* de Condorcet (1794). Et en 1798, quatre ans après cet ouvrage, il devait avoir avec le docteur Burdin (¹) une conversation célèbre dont le résultat fut immense : Saint-Simon fit rentrer les idées de Condorcet dans les vastes cadres esquissés par l'interlocuteur de 1798, et, en 1803, neuf ans après l'*Esquisse*, il fit paraître sa première brochure (²). Enfin, en 1818, ses idées sur la politique et l'économie politique éveillèrent chez Comte, qui avait déjà lu Condorcet et bien d'autres écrivains politiques, une vocation latente qui ne demandait qu'à se développer.

Cet homme fut Saint-Simon (³).

Il n'est pas, dans l'histoire des idées, de question plus délicate que celle des rapports de Comte et de

(¹) *Vide infra*, ch. V, § 4.

(²) *Lettres d'un habitant de Genève*, 1803.

(³) Sur la vie de Saint-Simon, consulter *Coll. Enfant.*, XV, I, 64-87. — Cf. XLI, XI bis, 65 et s.

Saint-Simon, car elle a été obscurcie par les polémiques d'école et quelque peu rétrécie.

Nous ferons connaître l'opinion des disciples respectifs de Comte et de Saint-Simon ; puis celle des intéressés eux-mêmes ; enfin, dans le cas probable où aucune de ces deux voies ne nous conduirait à une solution satisfaisante, nous nous efforcerions de poser nous-mêmes des questions aux œuvres mêmes de Saint-Simon et à celles de Comte. Elles nous dévoileront peut-être le secret caché de leur originalité respective.

Telle est la seule méthode qu'il nous paraît convenable d'employer pour élucider avec impartialité un problème qui intéresse au plus haut point l'histoire de la sociologie.

I

OPINIONS DES DISCIPLES

Elles sont, comme on pouvait s'y attendre, diamétralement opposées.

Les Saint-Simoniens déclarent que Comte aurait puisé toutes ses idées ⁽¹⁾ dans les écrits, les conversations et les conseils du maître. Non content de le dépouiller, il l'aurait hâtivement abandonné, faisant preuve de la plus noire ingratITUDE. « Transfuge », « Judas », telles sont les douces épithètes qu'on lui applique.

Chevalier raille le maussade raisonneur, le travailleur solitaire qui, oublier des attaches premières, croit pouvoir trouver le vrai par ses seules forces ⁽²⁾.

En 1858, un an après la mort de Comte, Enfantin ne déguise pas son courroux à l'égard d'un « nouveau Judas, reniant son maître, lui crachant à la face, couvrant cette belle tête d'un éteignoir et cachant sa vive lumière sous un boisseau afin que ses propres élèves ne pussent voir et admirer son auteur, son père, leur déclarant impudemment que Saint-Simon lui avait volé et gâté ses idées, lui, qui n'avait pour toute doctrine que des idées de Saint-Simon publiées au moment de sa propre naissance ; lui qui, après avoir blasphémé toute

⁽¹⁾ Lire cependant un éloge sincère de Comte par Arlès-Dufour. *Collect. Enfant.* XXVIII, p. 9.

⁽²⁾ Cité par Charléty, *Essais sur l'histoire du Saint-Simonisme*, p. 150.

religion, s'est fait pape ; lui qui, repoussant de sa science négative qu'il appelait positive, le sentiment, l'amour, la femme, et qui a fini par bénir et consacrer des mariages dans sa petite église. Mais le malheureux est mort. Que Dieu l'éclaire ! » ⁽¹⁾.

Les différents disciples de Comte qui, sous tant d'autres rapports, manifestent des opinions si diverses, témoignent ici d'un touchant accord pour dénier à Saint-Simon toute originalité et même toute influence sur Comte.

Disciples orthodoxes et fervents, MM. Robinet et Sémerie ⁽²⁾, disciple dissident, Littré ⁽³⁾, tous sont d'accord pour affirmer que Saint-Simon, presque arrivé à la fin de sa carrière, aurait assimilé avec la plus grande rapidité les connaissances si étendues, les vues de génie, que lui apportait, avec une naïve confiance, Comte, de 1818 à 1824.

Les disciples respectifs des deux penseurs ne nous ont pas appris grand chose. Interrogeons les penseurs eux-mêmes.

II

DÉCLARATIONS DE SAINT-SIMON

En 1822, dans le premier cahier du *Catéchisme des Industriels*, Saint-Simon annonce au lecteur le troisième cahier de cet ouvrage et qui ne sera autre que le premier *Système de politique positive* de Comte publié sous le titre primitif : *Plan des travaux nécessaires, etc...*

Dans ce passage, Saint-Simon écrit : « Nous joindrons au troisième cahier du *Catéchisme* un volume sur le système scientifique et sur le système d'éducation. Ce travail, dont *nous avons jeté les bases*, et dont nous avons confié l'exécution à notre élève A. Comte, exposera le *Système industriel a priori* pendant que nous conti-

⁽¹⁾ Cité par Charléty, *loc. cit.*, 150, note.

⁽²⁾ Robinet, *Notice*, 104 s. ; Sémerie, *La loi des trois états*, 37-51.

⁽³⁾ Littré, 74-97.

nuerons dans ce *Catéchisme* son exposition *a posteriori* »⁽¹⁾.

Saint-Simon renouvelle ces appréciations dans la Lettre-Préface écrite en tête de l'ouvrage annoncé par lui et composé effectivement par Comte. Mais tout en l'appelant son ami, son collaborateur⁽²⁾, son *élève*, tout en reconnaissant la supériorité du travail de Comte, il fait des réserves. Quoique son élève, A. Comte a témoigné déjà d'une certaine indépendance, d'une certaine originalité, que le maître déplore ; Comte en effet met la capacité scientifique au-dessus de la capacité industrielle et, dans l'œuvre de réorganisation des sociétés, il place les travaux théoriques avant les travaux pratiques⁽³⁾.

Ces déclarations, si brèves, laissent intacte la solution du problème que nous cherchons : Comte s'y trouve être à la fois l'élève de Saint-Simon et un élève indépendant. « *Elève* » n'est-ce pas trop dire ?

Et cette originalité naissante, signalée avec une légère amertume par Saint-Simon, est-elle toute l'originalité de Comte ? La suite nous l'apprendra.

III

DÉCLARATIONS DE COMTE

Elles offrent un spectacle assez curieux quand on les échelonne dans l'ordre chronologique, avant, pendant et après la rupture, jusqu'aux dernières années de l'existence de Comte.

Avant la rupture

Depuis deux ans il avait quitté l'Ecole polytechnique, dans les circonstances que l'on sait⁽⁴⁾. Vivant un peu au jour le jour, travaillant sans cesse, cherchant sa voie, il écrit à Saint-Simon, homme en pleine maturité

⁽¹⁾ Saint-Simon, XXXVII, VIII, 49.

⁽²⁾ Comte aurait écrit en 1817 le second, le troisième et le quatrième cahiers de l'*Industrie*. — Cf. Saint-Simon, *Collect. Enfant.*, XIX, III, p. 8, note.

⁽³⁾ Saint-Simon, XXXVII, IX, 3-5.

⁽⁴⁾ *Vide supra*, IV, ch. III.

(il avait 58 ans), la lettre que nous avons lue⁽¹⁾. Aussitôt il travaille avec Saint-Simon (écrit-il à Valat)⁽²⁾, « un excellent homme et un homme de grand mérite ». Cette besogne lui plaît : outre qu'elle est intéressante, elle rapporte 300 francs par mois. Malheureusement cela ne dure pas, et le *père Simon* est obligé de cesser ses paiements. Comte conserve néanmoins « avec cet excellent homme des relations très actives d'amitié et même de travail ; « je fais encore de l'économie politique pour lui... très gratuitement... Par cette liaison de travail et d'amitié avec un des hommes qui voient le plus loin en politique philosophique, j'ai appris une foule de choses que j'aurais en vain cherchées dans les livres ». Son esprit a fait plus de chemin... en six mois avec Saint-Simon... qu'il n'en aurait fait seul en trois ans... Cette besogne lui a formé le jugement sur les sciences politiques... *agrandi ses idées sur toutes les autres sciences*, révélé une capacité philosophique qu'il ignorait. Le *père Simon* et quelques publicistes se sont même *extasiés* sur sa haute capacité en matière philosophique et sociale⁽³⁾. Il collabore avec Saint-Simon et ne signe pas ses articles par déférence pour ses propres parents⁽⁴⁾.

Cependant Valat, intéressé par ces confidences, demande des renseignements supplémentaires. Comte les donne sur un ton où il entre quelque lyrisme et un certain enthousiasme juvénile : « C'est le plus excellent homme que je connaisse, celui de tous dont la conduite, les écrits et les sentiments sont le plus d'accord et les plus inébranlables ». Quoique noble il « a renoncé à la noblesse... abjuré toutes les habitudes féodales... Il est franc, généreux autant qu'on peut l'être ». Par générosité il a dissipé une grosse fortune. Pendant la période révolutionnaire, sa conduite a été tout à fait *pure*; il n'a jamais flatté les divers pouvoirs. « Son caractère est estimé par les hommes de toutes les opinions ». Il voit fort loin et au-dessus de son siècle, c'est pour cela qu'on n'apprécie pas encore suffisamment ses idées. « Je ne tarirais pas sur son compte... c'est l'homme le plus estimable et le plus aimable que j'aie connu de ma vie,

⁽¹⁾ *Vide supra*, 5-6.

⁽²⁾ *Valat*, VIII, 17 avril 1818, p. 36.

⁽³⁾ *Ibid.*, 36-37.

⁽⁴⁾ *Valat*, 50.

celui de tous avec lequel je trouve qu'il est le plus agréable d'avoir des relations. Aussi je lui ai voué une amitié éternelle; et, en revanche, il m'aime comme si j'étais son fils »⁽¹⁾.

Les causeries philosophiques avec le digne philosophe Saint-Simon rentrent au nombre des distractions qui égaient sa vie modeste et laborieuse⁽²⁾. Enfin Comte rédige en collaboration avec Saint-Simon (1819-1820) la huitième et la neuvième lettres parues dans *l'Organisateur*⁽³⁾.

Mais que s'est-il donc passé pour que, dès le 6 septembre 1820, après deux ans de liaison intime, Comte écrive à Valat : « J'aurai soin de t'indiquer exactement ce qui est de ma façon et ce qui est de celle de Saint-Simon »⁽⁴⁾. N'est-ce pas quelque peu surprenant? puisque Comte ne signe pas ses articles, laisse endosser à Saint-Simon toutes les responsabilités, ce qui semblerait témoigner, entre deux « collaborateurs », une similitude complète dans les opinions?

Cette similitude, qui n'a jamais été complète⁽⁵⁾, va aller en diminuant, jusqu'à ce qu'elle arrive à l'opposition.

La rupture.

En effet, en 1822 paraît, comme nous le savons, dans le *Catéchisme des industriels*, le troisième cahier, c'est-à-dire le troisième Opuscule de Comte : *Plan des travaux*⁽⁶⁾.

Tout d'abord rien ne pourrait faire soupçonner qu'une rupture est imminente. « Je suis l'élève de M. Saint-Simon, écrit-il⁽⁷⁾. Je tends à établir son système politique... J'ai adopté complètement cette idée philosophique émise par M. Saint-Simon que la réorganisation actuelle de la société doit donner lieu à deux ordres de travaux spirituels... Ayant médité depuis longtemps les

⁽¹⁾ Valat, IX, 15 mai 1818, 51-53.

⁽²⁾ Valat, 75, 17 nov. 1818.

⁽³⁾ Saint-Simon, XX, IV, p. 77 et s. — Cf. A. Comte, *Syst. pol.*, IV, Append., 4-47.

⁽⁴⁾ Valat, 106.

⁽⁵⁾ Vide supra la lettre de 1818 à Saint-Simon.

⁽⁶⁾ Vide supra, 28 et s.

⁽⁷⁾ Collect. *Enfant.*, XXXVIII, IX, 8 et s. Du reste, dans le titre de l'ouvrage, on lit à la suite : « par A. Comte, ancien élève de l'école polytechnique, élève de Henri Saint-Simon ».

idées mères de M. Saint-Simon, je me suis exclusivement attaché à systématiser, à développer, à perfectionner la partie des aperçus de ce philosophe qui se rapporte à la direction scientifique ». Comte fait cette déclaration afin que si ses travaux rencontrent quelque approbation, elle remonte « au fondateur de l'école philosophique dont il s'honore de faire partie » (¹).

Mais trois faits doivent être signalés, car ils sont significatifs : d'abord A. Comte signe, ce qui est pour un auteur la première, la plus élémentaire marque de son originalité et de la foi qu'il a en la valeur propre de son ouvrage. En second lieu, A. Comte donne à l'opuscule un titre distinct de celui de l'ouvrage où il est englobé. Enfin, ce qui est infiniment plus important, il ne prend dans les idées du « maître » qu'une partie, celle qui se rapporte aux travaux scientifiques.

Ces détails sont plus importants qu'ils ne le paraissent. Le calme apparent, et actuel, de Comte déguise des divergences d'opinions, de caractère et même d'intérêts, qui vont aller jusqu'à la colère.

D'abord, écrit-il à Valat, cet ouvrage porte son propre nom, il est « le premier qui contienne une exposition satisfaisante et méthodique de ses idées » (²). Mais la publication en a été retardée par M. de Saint-Simon « directeur de notre association » (³).

Comme le ton de Comte a changé ! « C'est mon ci-devant collaborateur Saint-Simon qui est la cause de tout le reste de l'ajournement » (⁴). Et il donne des détails qui laissent deviner bien des discussions ! Il emploie des expressions qui témoignent à quel degré d'impatience Comte en était arrivé !

Il n'a pas signé les articles précédents ; mais il signe le présent Opuscule parce qu'il est de lui et à lui (⁵), parce qu'il est « entièrement pur de l'influence exercée par Saint-Simon » (⁶). Il était temps de secouer sa tutelle ; l'occasion était bonne, sans cela Saint-Simon lui « aurait

(¹) *Ibid.*, 9.

(²) *Valat*, 21 mai 1824, p. 113.

(³) Lire dans Sémerie : *La loi des trois états*, réponse à M. Renouvier, *l'Acte de vente*, passé entre Comte et Saint-Simon, p. 19.

(⁴) *Valat*, *loc. cit.*, 114.

(⁵) Cela est incontestable, et nous l'aurions affirmé, même sans avoir lu *l'Acte de vente*.

(⁶) *Valat*, *loc. cit.*, 115.

mis définitivement *le pied sur la gorge!* »⁽¹⁾ Le ton devient menaçant : « Je lui signifiai donc mon intention formellement arrêtée de mettre désormais mon nom à tous mes écrits, à commencer par celui-ci »⁽²⁾. Et c'est par jalouse que Saint-Simon aurait retardé la publication de l'Opuscule : craignant de voir ses propres travaux éclipsés il aurait voulu présenter Comte au public « comme une sorte de *manœuvre littéraire* à ses ordres et à ses gages »⁽³⁾.

Mais Comte se révolte et exige son indépendance. « Il en est résulté une rupture complète et irréparable entre nous depuis deux mois »⁽⁴⁾. Il se félicite de s'être débarrassé de l'influence gênante de Saint-Simon qui, à tout prendre, est un homme extravagant et déconsidéré⁽⁵⁾. Par complaisance il a mis à côté de son nom celui d'*élève* de Saint-Simon, mais il supprimera ce mot à l'avenir⁽⁶⁾.

Ce n'est pas qu'il méconnaisse l'influence de Saint-Simon, mais, par déférence et délicatesse, il l'avait exagérée. En réalité il a « contribué à me lancer dans la direction philosophique que je me suis créée nettement aujourd'hui et que je suivrai sans hésitation toute ma vie »⁽⁷⁾.

Après la rupture⁽⁸⁾ 1824-1842.

Le souvenir de Saint-Simon devait hanter A. Comte toute sa vie. C'est presque avec colère qu'il en parlera désormais.

Il expose d'abord avec modération leurs divergences théoriques : la réorganisation spirituelle des sociétés doit, pour Comte, passer avant la réorganisation tem-

⁽¹⁾ *Ibid.*, 416.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ *Ibid.*, 417.

⁽⁴⁾ *Ibid.* Il écrit le 21 mai 1824. La rupture remonte donc, vraisemblablement, au mois de mars.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, 418. — Cf. 419, où il accuse Saint-Simon de perfidie.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 419.

⁽⁷⁾ *Ibid.*

⁽⁸⁾ S'il faut en croire M. Bertrand, c'est à la rupture et aux soucis matériels qu'elle aurait fait naître chez Saint-Simon, qu'il faut attribuer le suicide (manqué) de ce dernier. Il mourut du reste en 1825. Ses dernières paroles furent pour recommander à ses disciples le couronnement religieux de son œuvre « *Le nouveau christianisme* ». A ce propos, songeant à Comte, il prononça ces mots prophétiques : « Ces mathématiciens nous donneront plus de mal que les théologiens ! »

porelle : « C'est un des points capitaux, dit-il, sur lesquels il est absolument opposé à Saint-Simon » ⁽¹⁾.

Mais le ton le plus ordinaire est amer, acerbe ; Saint-Simon a eu une influence déplorable sur son existence matérielle : « Il me détournait et m'empêchait même positivement de faire aucun effort pour asseoir mon existence sur une base solide, ce dont j'aurais eu dix occasions favorables sans cela » ⁽²⁾.

Avec son ami d'Eichthal qui lui laisse entrevoir ses sympathies naissantes pour Saint-Simon, il s'emporte : « Il faut que ces messieurs (les Saint-Simoniens religieux) se soient singulièrement emparés de votre esprit, pour que vous commenciez par me faire le reproche de les juger sans les connaître. Comment avez-vous pu écrire cela, quand vous savez fort bien que je les ai vus naître, si je ne les ai formés (ce dont je serais du reste fort loin de me glorifier)..., les prétdées pensées de ces messieurs ne sont autre chose qu'une dérivation ou plutôt une mauvaise transformation de conceptions que j'ai présentées. Le retour à la théologie, de la part de gens qui en étaient d'abord tout à fait sortis, est pour moi aujourd'hui un signe irrécusable de médiocrité intellectuelle ⁽³⁾ et peut-être même de manque de véritable énergie morale » ⁽⁴⁾.

Avec Michel Chevalier ⁽⁵⁾ il le prend de très haut : Vous étiez encore sur les bancs du lycée, lui dit-il, quand eurent lieu les faits que vous racontez d'une façon si infidèle. J'ai eu pendant plusieurs années des relations avec Saint-Simon, à une époque où il n'y avait pas encore de Saint-Simoniens ni de société religieuse des Saint-Simoniens. Saint-Simon lui-même « n'avait point encore adopté la couleur théologique ». Et si j'ai rompu, avec lui, c'est précisément parce que « je commençais à apercevoir en lui une tendance religieuse profondément incompatible avec la direction philosophique qui m'est propre ».

⁽¹⁾ *Valat*, 156, 25 déc. 1824.

⁽²⁾ *Ibid.*, 162.

⁽³⁾ Hélas ! Comte ne prévoyait guère qu'il reviendrait lui aussi dès 1845 à une sorte de religion.

⁽⁴⁾ Cité par *Littré*, 173, 174. Cette lettre est écrite le 11 décembre 1829.

⁽⁵⁾ Dans le *Globe*, organe des Saint-Simoniens, Chevalier avait écrit le 3 janv. 1832 que Comte était resté en arrière, faute d'avoir pu suivre la marche du progrès. La réponse de Comte fut insérée dans la même feuille le 13 janv. Citée dans *Littré*, 190 et s.

Il a publié, il est vrai, un certain nombre d'articles dans le *Producteur* (¹); mais c'était pour éclaircir les idées à peine indiquées dans le troisième Opuscule (²). S'il a bientôt cessé toute relation avec ce journal, c'est parce que, à l'exemple de Saint-Simon, le *Producteur* « tournait aux idées religieuses » (³).

Et comment pourrait-on dire qu'il est sorti de l'école Saint-Simonienne, puisque le troisième Opuscule a paru deux ans avant le *Producteur*? C'est l'inverse qui a eu lieu : « L'influence de ma parole ou de mes écrits a contribué dans l'origine à l'éducation philosophique et politique de vos chefs actuels » (⁴).

Encore moins est-il resté *en arrière*! Ceux-là seuls restent en arrière qui restaurent des religions. Ceux-là seuls vont de l'avant qui s'avancent avec persévérence dans la voie de la *science* « en opposition radicale et absolue avec toute espèce de tendance religieuse ou métaphysique » (⁵).

Il est de ceux-ci, car, au lieu de bâtrir à la hâte de vagues constructions, faites avec des chimères et des ute-pies, il s'est adonné à de « longues et difficiles études », il a repensé toutes les sciences particulières, base de la sociologie (⁶).

Il a donc le droit d'exiger de n'être mêlé en rien à l'histoire « de la secte Saint-Simonienne » à laquelle il a « toujours été absolument étranger » (⁷).

Déclarations de 1842.

Elles sont contenues dans la Préface du sixième volume du *Cours* (⁸).

Elles rendent d'abord justice à l'influence de Saint-Simon : avant Comte, il avait senti le besoin « d'une régénération sociale fondée sur une rénovation mentale ».

(¹) Autre organe des Saint-Simoniens. Réunis, ces articles forment le 4^e et le 5^e Opuscule.

(²) Il avoue à d'Eichthal, à Valat, que c'était aussi pour se procurer des ressources matérielles. — *Vide supra* 57, note 2.

(³) Cité dans *Littré*, 192.

(⁴) *Ibid.*, 193.

(⁵) *Ibid.*, 194. A partir de 1845, Comte oubliera ces sières déclarations ! Il est vrai que pour lui religion et théologie ne sont pas identiques. — *Vide supra*, 301.

(⁶) Cité par *Littré*, 195.

(⁷) *Ibid.*, 196.

(⁸) Page x, note.

Il a de plus attiré l'attention de Comte sur le développement industriel des sociétés. Mais les économistes l'avaient appris à Comte avant Saint-Simon, déclare-t-il⁽¹⁾.

Il tient même à déclarer que Saint-Simon n'est nullement responsable des maximes inventées par d'impudents jongleurs qu'il n'a pu et ne pouvait connaître. Et cependant son âge, ses tendances « banales vers une vague religiosité... et... l'affaiblissement résulté d'une fatale impression physique »⁽²⁾ ne permettent pas de jurer qu'il n'aurait pas accompli lui-même cette évolution.

Mais la note dominante, dans le passage de 1842, c'est que Comte déplore l'influence de Saint-Simon : « Mon évolution spontanée fut profondément *troublée* pendant quelques années, sans cependant être jamais déviée ni suspendue, par une liaison *funeste* avec un écrivain fort ingénieux, mais superficiel, dont la nature propre, beaucoup plus active que spéculative, était assurément peu philosophique et ne comportait d'autres mobiles essentiels qu'une immense ambition personnelle (le célèbre M. de Saint-Simon) ». C'est ainsi qu'il aurait voulu pousser Comte immédiatement « vers de vaines tentatives d'action politique directe », alors que l'état présent des sociétés exige des travaux théoriques.

C'est par pure *générosité* qu'il a laissé, imprimé à côté de son nom, le titre d'élève de Saint-Simon. Mais rien n'est plus inexact que ce titre. Aussi il proteste contre les « envieuses insinuations dirigées contre l'originalité » de ses propres travaux. L'influence de Saint-Simon a été, en somme, très limitée et de plus funeste⁽³⁾.

Déclarations de 1851-54.

Maintenant que Comte a évolué, lui aussi vers la religion, peut-être sera-t-il moins sévère à l'égard de Saint-Simon ? Il n'en est rien ! On dirait que cette ressemblance⁽⁴⁾ dont il a certainement conscience, exaspère

⁽¹⁾ Voir, en effet, *Cours*, VI, Préf., X, note.

⁽²⁾ Allusion probable au suicide de Saint-Simon.

⁽³⁾ Cf. aussi *Cours*, VI, 468, 469.

⁽⁴⁾ Et quelques autres : tempérament nerveux, agité ; tentative de sui-

chez lui le désir de ne pas être confondu avec Saint-Simon.

Il le représente comme un « jongleur dépravé » qui aurait voulu exploiter impunément ses premiers écrits ! Ce n'est pas à cet homme qu'il doit ses idées, mais à Condorcet. Du reste, il n'a jamais hésité à « proclamer les sources » auxquelles il a puisé. Mais, quant à Saint-Simon, son influence a été nulle. Sans lettres, sans culture scientifique, il fut incapable de rien créer ; il se bornait à refléter les inspirations extérieures même dans ses aberrations. Son succès éphémère « résultait seulement d'un charlatanisme effréné ». Le cœur et l'esprit de ce personnage se retracent exactement dans le cynique résumé qu'il se plaisait à faire de sa propre vie (¹).

Avant la rupture Comte doit *tout* à Saint-Simon. Au moment de la rupture, il lui doit *peu*. Après : *rien*.

Donc ni les déclarations de Comte, ni celles de Saint-Simon, ni celles de leurs disciples respectifs, n'ont apporté sur la délicate question des rapports des deux penseurs les lumières que nous aurions pu espérer.

Nous sommes donc obligés de reprendre la question. Une seule méthode reste, qui nous permettra de discerner exactement les mérites sociologiques de Saint-Simon et de Comte, et la place qu'il convient de leur assigner dans l'histoire de la sociologie : cette méthode consiste à faire le bilan des idées élaborées et publiées par Saint-Simon avant la lettre que lui adressa Comte en 1818. Nous y ajouterons, mais en les faisant remarquer, les idées développées par Saint-Simon de 1818 à 1822, date du premier acte d'indépendance de Comte, parce que, bien que produites pendant quatre années de collaboration indivisible, elles sont la suite logique des idées exprimées par Saint-Simon de 1803 à 1818, quinze ans avant d'avoir connu Comte. On verra que les textes postérieurs à 1818 sont identiques à ceux qui précèdent cette date.

cide : ressources matérielles incertaines. Mais ces ressemblances n'enlèvent rien à la supériorité effective de Comte. — Cf. *infra*, 465.

(¹) *Syst. pol.*, III, Préf., XV-XVII. — Cf. *ibid.*, IV, append., p. II : « La funeste liaison à travers laquelle s'accomplit mon début spontané ».

CHAPITRE V

LA SOCIOLOGIE CHEZ SAINT-SIMON D'APRÈS SES OUVRAGES PARUS
DE 1803 À 1818 ET ACCESSOIREMENT D'APRÈS CEUX DE 1818
À 1822⁽¹⁾.

Tout par l'industrie, tout pour elle.

(SAINT-SIMON).

Tu aimeras ton prochain comme toi même.

(SAINT-PAUL, cité par Saint-Simon).

Si l'on groupe en un seul système les idées d'un auteur si peu systématique, et dispersées à travers des livres, des brochures, des prospectus, et si, principalement, nous les groupons d'après le plan que nous avons suivi plus haut avec A. Comte, Montesquieu et Condorcet, — on trouve dans Saint-Simon une doctrine complète sur la sociologie telle que l'a réalisée Comte, c'est-à-dire fondée sur le système total des sciences, et destinée à réorganiser les sociétés actuellement livrées au désordre.

I

RÉNOVATION DES SCIENCES ET DES IDÉES. BASE SCIENTIFIQUE ET
PHILOSOPHIQUE DU SAINT-SIMONISME. OBJET ET MÉTHODE DE LA
SOCIOLOGIE

Deux fléaux désolent actuellement les sociétés euro-

⁽¹⁾ Cf. Bibliographie, p. XVI : *Lettres d'un habitant de Genève*, 1803. *Introduction aux travaux scientifiques du XIX^e siècle*, 1807-8; *Mémoire sur la science de l'homme*, 1813 (celui auquel nous ferons le plus d'emprunts); *Réorganisateur de la société européenne*, 1814. *L'Industrie*, 1816-1817; *L'Organisateur*, 1819-1820; *Du système industriel*, 1821-22; *Catéchisme des industriels*, 1822-24.

péennes : la guerre (¹) et l'incapacité des gouvernants. Il faut les faire cesser. La fin de la guerre résultera de l'organisation nouvelle des sociétés. Mais celle-ci ne pourra être effectuée qu'après la réorganisation préalable des idées.

En effet, « la société actuelle est véritablement le monde renversé » (²), car ce sont les incapables qui gouvernent les capables, les oisifs mènent les travailleurs. D'où cela vient-il ? C'est qu'il n'existe pas d'idées communes servant de lien aux esprits et aux volontés (³). Il faut au plus vite changer un état de choses monstrueux (⁴).

Connaître le mal, c'est connaître le remède. Le mal, c'est l'absence d'idées communes ; le remède consistera à les créer. La politique n'est pas encore guidée par une science ; c'est cette science qu'il faut créer.

En effet, « tout régime social est une application d'un système philosophique et, par conséquent, il est impossible d'instituer un régime nouveau, sans avoir auparavant établi le nouveau système philosophique auquel il doit correspondre » (⁵). L'ordre social qui a existé chez les Grecs et chez les Romains est une application du polythéisme, le régime féodal était une conséquence du théisme (⁶). C'est qu'en effet « une société ne peut pas subsister sans idées morales communes, elles ne peuvent être communes si elles n'ont pas pour base une doctrine philosophique universellement adoptée dans l'édifice social ; cette doctrine est la clef de voûte, le lien qui unit et consolide toutes les parties » (⁷). Aussi y a-t-il une alternance régulière entre les révolutions politiques et les révolutions scientifiques : après Copernic vient Luther qui arrache la population du Nord à l'autorité du pape et brise le lien catholique ; après Bacon et Galilée apparaît la révolution d'Angleterre qui établit le régime parlementaire ; après Newton, Locke

(¹) Saint-Simon revient souvent sur cette idée. — V. notamment XL, XI, *Mém. sur la science de l'homme*, p. 304.

(²) XX, IV, *l'Organisateur*, 24, et XXIII, VII, *Du syst. ind.*, 58. — (Nous rappelons que les chiffres romains indiquent le numéro de la Collection Enfantine et celui des ouvrages de Saint-Simon dans cette collection). — Il dit quelque part : c'est la lune qui éclaire le soleil, IV, 34.

(³) XXII, VI, *Syst. ind.*, 51.

(⁴) XXIII, VII, *Syst. ind.*, 59.

(⁵) XIX, III, *l'Industrie*, 23.

(⁶) *Ibid.*

(⁷) XXII, VI, *Syst. ind.*, 51.

et les encyclopédistes, éclate la révolution française⁽¹⁾. Saint-Simon comprend si bien l'importance de cette théorie qu'il y revient à plusieurs reprises, car elle est le point de départ de ses recherches : « Les institutions d'un peuple ne sont que les conséquences de ses idées il n'y a point de société possible sans idées morales communes »⁽²⁾. Une fois la réorganisation intellectuelle et scientifique opérée, la réorganisation sociale elle-même sera achevée : « Aussitôt qu'il y aura une théorie proportionnée à l'état des lumières, tout rentrera dans l'ordre »⁽³⁾.

On comprend pleinement ce mot : « Je conçus le projet de frayer une nouvelle carrière à l'intelligence humaine, la carrière *physico-politique* »⁽⁴⁾. Il veut donc réorganiser les sciences en vue de réorganiser les sociétés. Le Saint-Simonisme est une théorie sociale et politique qui a pour base une rénovation du système total des sciences, des idées⁽⁵⁾. En quoi consiste cette rénovation ?

Elle est essentiellement philosophique car elle est synthétique. En effet l'esprit humain peut s'engager dans deux voies principales : celle de l'*a posteriori* qui est la voie de l'analyse et des vues particulières, isolées ; celle de l'*a priori* qui est la voie de la synthèse et des vues générales réunies par des conceptions communes⁽⁶⁾. L'esprit a parcouru la première, il doit s'engager dans la seconde. Toute rénovation philosophique ne peut être que générale et synthétique : la philosophie est, en effet, la science des sciences, les sciences particulières sont les éléments de cette science totale⁽⁷⁾. Il faut donc systématiser les différentes sciences particulières qui sont isolées et en faire une sorte d'encyclopédie.

Mais l'Encyclopédie du XIX^e siècle sera très différente de celle du XVIII^e siècle. Au lieu de détruire, elle bâtra.

⁽¹⁾ *Mém. sur la sc. de l'homme*, XI, 191-195. — Et après la révolution scientifique que tente Saint-Simon, viendra, pense-t-il, le nouveau régime industriel, scientifique et pacifique. — N. B. Dorénavant nous ne donnerons plus qu'un chiffre pour les renvois, celui du volume de Saint-Simon ; le maniement de la collection générale étant facile.

⁽²⁾ *L'Industrie*, III, 30, 32.

⁽³⁾ *Mém. sur la sc. de l'homme*, XI, 304.

⁽⁴⁾ *Sa vie écrite par lui-même*, I, 68, note 2.

⁽⁵⁾ *Mém.*, XI, 11.

⁽⁶⁾ *Mémoire*, XI, 299.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, 29. — Cf. *Opinions*, X, 51. — *Corr.*, I, 109.

Celle du XVIII^e siècle a été une machine de guerre admirable et indispensable pour jeter à bas l'ancien régime catholique féodal (¹). Mais aujourd'hui s'ouvre une ère nouvelle. « Les philosophes du XIX^e siècle doivent se coaliser pour établir d'une manière générale et complète la démonstration que les principes industriels et scientifiques sont les seuls qui puissent servir de fondement à l'organisation sociale dans l'état présent des lumières et de la civilisation, ou plutôt pour prouver que... la société peut s'organiser de manière à tendre directement vers l'amélioration de son bien-être moral et physique. Les philosophes du XVIII^e siècle ont fait une Encyclopédie destinée à renverser le système théologique et féodal. Les philosophes du XIX^e siècle doivent aussi faire une Encyclopédie pour constituer le Système industriel et pacifique » (²). La philosophie du siècle dernier a été révolutionnaire, celle du XIX^e siècle doit être organisatrice (³).

Ainsi donc pourréorganiser les sociétés, il faut d'abord réorganiser les idées, c'est-à-dire toutes les sciences et les englober dans une vaste synthèse.

Pour réaliser cette immense entreprise, il faut se livrer à trois genres de travaux : 1^o classer les sciences ; 2^o les rendre homogènes, c'est-à-dire toutes positives (⁴) ; 3^o enfin couronner la hiérarchie des sciences par une nouvelle science, positive comme les autres, mais infinitiment plus vaste, plus synthétique, la science politique ; c'est elle qui servira de guide à la rénovation sociale et à l'art politique (⁵). Donc son importance est double : elle couronne l'édifice des sciences et elle prépare directement la réorganisation des sociétés. Il faudra donc en déterminer soigneusement l'objet et la méthode.

Quelques détails sont nécessaires sur chacun de ces trois points importants (formulés avant 1818, ne l'oublions pas) :

1^o Nulle part Saint-Simon ne s'appesantit sur la clas-

(¹) *Mémoire sur l'Encyclopédie*, I, 148, *Opinions*, X, 103-104.

(²) *Opinions*, X, 104-105.

(³) *Réorganisation de la soc. europ.*, I, 158.

(⁴) *Industrie*, II, 219.

(⁵) *Mémoire*, XI, 19

sification des sciences. Ses indications sont assez rapides. Mais elles sont nettes et sans équivoque : « Tous les phénomènes dont nous avons connaissance ont été partagés en différentes classes : phénomènes astronomiques, physiques, chimiques, physiologiques »⁽¹⁾. Il écrit même cette phrase catégorique : « Il n'y a point de phénomène qui ne soit astronomique, chimique, physiologique ou psychologique »⁽²⁾. Et comme pour lui⁽³⁾ la physiologie comprend : 1^o la physiologie individuelle soit physique, soit psychologique ; et 2^o la physiologie de l'espèce ou physique sociale, Saint-Simon classe les sciences dans l'ordre suivant : Mathématiques, Astronomie, Physique, Chimie, Physiologie (Physiologie, Psychologie, Progrès de l'esprit, marche future de l'esprit humain)⁽⁴⁾.

Saint-Simon ébauche même un ordre de développement historique des sciences fondé d'abord sur leur complexité croissante, puis sur leur rapport de plus en plus grand avec l'homme et ses sentiments. Il écrit en effet que l'homme a étudié les phénomènes astronomiques avant les autres, parce qu'ils sont les plus simples. Les phénomènes chimiques étant plus compliqués, l'homme ne s'en est occupé que longtemps après⁽⁵⁾. D'autre part « les sciences sont devenues positives dans l'ordre naturel qu'elles devaient suivre pour cela, c'est-à-dire dans celui du degré plus ou moins grand de leurs rapports avec l'homme »⁽⁶⁾, et cet ordre est précisément celui indiqué plus haut.

2^o Mais la classification des sciences ne formera un

⁽¹⁾ *Lettres d'un habitant de Genève*, I, 36.

⁽²⁾ *Correspondance avec M. de Redern*, I, 109. Il répète textuellement cette phrase : *Mémoire sur la science de l'homme*, XI, 17-18.

⁽³⁾ *Mém. sur la science de l'hom.*, XI, 9 et 22.

⁽⁴⁾ *Mém.*, 9 et 10. Pour plus de clarté on pourrait disposer ainsi la *science de l'homme* et ses subdivisions :

L'individu	{	Physiologie.
		Psychologie.
L'espèce, la société	{	Esquisse des progrès de l'esprit humain.
		Marche future de l'esprit humain.

On a vu que Comte au contraire faisait rentrer la psychologie dans la physiologie. La classification de Saint-Simon nous rappelle ce qu'on a appelé récemment la : *Bio-Psycho-Sociologie*.

⁽⁵⁾ *Lettres d'un habitant*, I, 38, 39.

⁽⁶⁾ *L'Organisateur*, IV, 136, 137. Cet ouvrage est écrit après 1818. Cette idée est-elle de Comte ou de Saint-Simon ? Comme elle se trouve aussi dans les *Lettres*, p. 38, 39, parues en 1803, nous penchons pour la seconde hypothèse.

système, au sens rigoureux du mot, que le jour où ses différents éléments seront homogènes. Or parmi les sciences, les unes sont positives comme les Mathématiques, l'Astronomie, la Physique et la Chimie, car elles reposent sur l'observation ; d'autres ne sont encore que conjecturales c'est-à-dire théologiques et métaphysiques comme on l'expliquera plus bas : « La physiologie se trouve encore dans la mauvaise position par laquelle ont passé les sciences astrologiques et chimiques ; il faut que les physiologistes (lisez les sociologues) chassent de leur société les philosophes, les moralistes et les métaphysiciens, comme les astronomes ont chassé les astrologues, comme les chimistes ont chassé les alchimistes »⁽¹⁾. Toutes les sciences sont devenues positives, cette révolution « tend évidemment à s'opérer aujourd'hui pour la philosophie, la morale, et la politique, sur lesquelles l'influence des doctrines théologiques et de la métaphysique a déjà été détruite aux yeux de tous les hommes instruits, sans que toutefois elles soient encore fondées sur des observations »⁽²⁾. Or pour que toutes les sciences soient et deviennent positives, il faut d'abord considérer les phénomènes qu'elles étudient comme assujettis à des lois invariables, puis leur assigner à toutes indistinctement comme instrument de recherche : l'observation. A ce prix seulement la classification des sciences formera un système homogène.

3^e Il est évident que ce système serait incomplet s'il n'était pas couronné par la science politique. Non seulement cette dernière couronne l'encyclopédie du xix^e siècle, mais encore elle « servira de base positive » à la réorganisation sociale et politique qui est le but de nos recherches.

Pour créer la science politique, il faut et il suffit de réaliser les conditions indiquées plus haut pour les autres sciences : d'abord examiner si elle a un objet distinct et positif, c'est-à-dire soumis à des lois, puis si elle peut utiliser l'unique méthode des autres sciences positives : l'observation.

La science politique est une branche de la physiologie.

⁽¹⁾ *Lettres d'un habitant*, I, 39 § 40.

⁽²⁾ *L'Organisateur*, IV, 137. Ce texte si remarquable paraît en 1819-20, mais il développe le précédent qui est de 1803.

Cette dernière en effet étudie le développement de l'individu, elle s'appelle alors la physiologie proprement dite, puis le développement de l'espèce, elle prend alors le nom de physiologie sociale ou science politique⁽¹⁾. La physiologie sociale a un objet distinct de la physiologie individuelle : au lieu de pénétrer dans l'intérieur de nos tissus à l'aide de l'anatomie et de la chimie, au lieu de comparer les fonctions et les organes, « elle plane au-dessus des individus, qui ne sont plus pour elle que des organes du corps social dont elle doit étudier les fonctions organiques, comme la physiologie spéciale étudie celle des individus. Car la société n'est point une agglomération d'êtres vivants, dont les actions, indépendantes de tout but final, n'ont d'autre cause que l'arbitraire des volontés individuelles, la société, au contraire, est surtout une véritable machine organisée dont toutes les parties contribuent d'une manière différente à la marche de l'ensemble. La réunion des hommes constitue un véritable être »⁽²⁾. Cet organisme immense se développe comme l'organisme individuel⁽³⁾, il traverse l'enfance, l'adolescence, l'âge mûr, et il arrivera à la vieillesse.

Mais si la nouvelle science que nous allons créer possède un objet distinct, cet objet est-il scientifique, c'est-à-dire soumis à des lois ?

Ce serait « manquer entièrement de philosophie »⁽⁴⁾ que de considérer les phénomènes de la nature comme soumis les uns à des causes nécessaires et positives, les autres à des causes qui n'auraient pas ces deux caractères. Le véritable esprit philosophique consiste à soumettre tous les phénomènes sans exception au déterminisme universel, à l'empire exclusif d'une loi unique.

Or, on admet généralement aujourd'hui que les phénomènes astronomiques, physiques et chimiques obéissent tous indistinctement à la loi de la gravitation universelle⁽⁵⁾. Il faut donc étendre cette loi aux phéno-

⁽¹⁾ *Mémoire sur la science de l'homme*, XI, 9.

⁽²⁾ *Physiologie sociale*, X, 176, 177. — Cf. 179.

⁽³⁾ *Ibid.*, 178. Les fragments de la *Physiologie sociale* sont probablement de 1824. (Cf. t. VII, p. 11); mais l'idée s'en trouve déjà dans le *Mémoire*, XI, 137 et s. qui est de 1813.

⁽⁴⁾ *Mém.*, XI, 204.

⁽⁵⁾ *Mém.*, XI, 204, 205.

mènes physiologiques, surtout aux phénomènes physiologiques sociaux (¹).

En effet, l'organisme social n'est pas en dehors de la nature, il en fait partie intégrante. Il n'y a pas deux natures : l'une morale, l'autre physique, il n'y en a qu'une (²). Il n'y a pas deux séries : celle de la physiologie individuelle soumise au déterminisme, celle de la physiologie sociale qui ne lui serait pas soumise, il n'y a qu'une série (³). Le développement social n'est que le prolongement du développement animal. Il n'y a qu'un ordre de choses, l'ordre physique.

Si donc tous les phénomènes, y compris les phénomènes sociaux, obéissent à l'unique loi de la gravitation, la science politique devient positive au même titre que les autres. L'homme et les sociétés humaines sont intégrées dans la nature. L'homme et l'univers sont comme une même mécanique sur deux échelles ; l'univers est comme une horloge, l'homme et les sociétés sont comme des montres enfermées dans cette horloge (⁴).

Ainsi pour assigner à la nouvelle science un objet vraiment scientifique, Saint-Simon, sans se soucier du problème de la liberté, fait pénétrer le déterminisme physique dans les faits humains. A ce prix, la science politique a en effet un objet distinct et positif, à ce prix elle devient positive elle-même, et, complétant l'encyclopédie des sciences, elle est apte à servir de base à l'art politique.

Si les faits sociaux sont soumis à des lois nécessaires, il est évident qu'il faudra les étudier avec la même méthode que les autres phénomènes : l'observation (⁵). La méthode appliquée avec succès à quelques sciences doit convenir à toutes, « car cette méthode n'est qu'un instrument entièrement indépendant des objets auxquels on l'applique.... Jusqu'ici la méthode des sciences d'observation n'a point été introduite dans les questions politi-

(¹) Nous avouons ne pas comprendre comment elle peut régir les sociétés humaines.

(²) *Ibid.*, 272.

(³) 35, 36. Ces idées capitales paraissent en 1813 (Comte était alors élève au lycée de Montpellier) et même avant. — Cf. *Sur l'encyclopédie*, I, 94, 95. — Cf. aussi XI, 271.

(⁴) *Sa vie écrite par lui-même*, I, 80, 81. Voilà qui est net et qui paraît en 1809. Comte avait 11 ans.

(⁵) Ceci est dit en 1813, Comte a 15 ans.

ques, chacun y a porté sa façon de voir, de raisonner, de juger, et de là vient qu'il n'y a eu encore ni précision dans les solutions, ni généralité dans les résultats » (¹).

Les sciences astronomiques, physiques et chimiques ont employé l'observation à mesure qu'elles considéraient les phénomènes comme assujettis à des lois ; il en doit être de même pour la physiologie sociale (²). Des tentatives très sérieuses ont été faites par Vicq d'Azyr, Cabanis et Bichat pour la physiologie individuelle, et par Condorcet pour la physique sociale (³). Mais il faut aller plus avant dans cette voie. Il importe d'imprimer à la *Science de l'homme* le caractère positif, en la fondant sur des observations et en la traitant par la méthode employée par les autres branches de la physique (⁴). Le jour où les questions politiques seront traitées par ceux qui auront étudié la science positive de l'homme, par la même méthode et de la même manière qu'on traite aujourd'hui celles relatives aux autres phénomènes, ce jour-là, la politique deviendra une science d'observation (⁵).

Ainsi sera achevée l'Encyclopédie des sciences et créée la philosophie générale destinée à remplacer les anciennes métaphysiques et les anciennes religions, ainsi seront satisfaites les tendances naturelles de l'esprit humain vers l'unité. Et dans l'éducation « les études se termineront naturellement par un cours de philosophie positive » (⁶).

Mais que devient la méthode d'observation appliquée aux phénomènes sociaux ?

II

DÉTAILS SUR LA MÉTHODE

Le progrès.

A l'exemple de Condorcet, qu'il appelle, lui aussi « son père spirituel », Saint-Simon envisage tous les faits so-

(¹) Ce texte paraît en 1814 dans la *Réorganisation de la soc. europ.*, I, 183.

(²) *Mém.*, XI, 17.

(³) *Ibid.*, 8 et 9.

(⁴) *Mém.*, XI, 189. — Cf. I, 183, 195.

(⁵) *Mém.*, XI, 190. — Cf. *Le Politique*, III, 189, 190. Ce dernier texte est de 1819. Mais les précédents sont de 1813 et 1814.

(⁶) Cette idée, sur laquelle Comte insistera plus tard si longuement, paraît en 1812. — Cf. I, 128, 129.

ciaux au point de vue du progrès ou de l'évolution sociale, et comme lui il ne considère à la fois qu'un seul peuple, auquel il rapporte tous les progrès accomplis⁽¹⁾. Evidemment ce peuple varie suivant les époques : les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Sarrasins⁽²⁾, puis les Européens, et les Anglais et les Français surtout, ont eu cet honneur⁽³⁾. Cette *abstraction* est non seulement utile pour *mieux noter* les progrès, mais encore elle est légitime, car « la marche de l'esprit humain est une et inaltérable et ne varie point selon les temps et les lieux »⁽⁴⁾. Tous les peuples sont entraînés par le même courant ; seule la vitesse de l'évolution est différente⁽⁵⁾.

Quel est donc ce courant, qu'est-ce que le Progrès ?

Or le progrès est une impulsion universelle et nécessaire qui pousse toutes les sociétés à améliorer sans cesse leur condition et à s'approcher chaque jour de l'âge d'or qui est devant nous et non derrière⁽⁶⁾. On verra plus loin quelles sont les phases du progrès. Arrêtons-nous un instant sur l'idée même de progrès.

En premier lieu le progrès est un mouvement nécessaire, universel, et, pour ainsi dire, anonyme. C'est une loi qui entraîne et domine les événements et les êtres. Les hommes eux-mêmes ne sont en face d'elle que des instruments. Quoique cette force dérive de nous, il n'est pas plus en notre pouvoir de nous soustraire à son influence ou de maîtriser son action que de changer à notre gré l'impulsion primitive qui fait circuler notre planète autour du soleil⁽⁷⁾. Saint-Simon accumule à dessein les redites sur ce point si important : rien ne peut arrêter d'une manière durable les progrès de la civilisation⁽⁸⁾. Par suite, les grands hommes et les législateurs n'ont pas dirigé ce mouvement naturel et

⁽¹⁾ *Mém.*, XI, 136.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ *Catéch.*, VIII, 106. Ce texte est de 1822, mais il est dans le premier cahier un peu antérieur au troisième, qui est de Comte.

⁽⁴⁾ *Réorga. soc. europ.*, I, 220.

⁽⁵⁾ *Syst. ind.*, VI, 22. — Cf. *Catéch.*, VIII, 106.

⁽⁶⁾ *Réorgan.*, I, 248.

⁽⁷⁾ *L'Organisat.*, IV, 119. Cet ouvrage est de 1819-20. Mais ce n'est pas en un an que Comte aurait pu concevoir ses propres théories et les donner à Saint-Simon.

⁽⁸⁾ *L'Industrie*, III, 161.

⁽⁹⁾ *L'Organisat.*, IV, 63.

nécessaire, ils en ont pris conscience et l'ont résumé⁽¹⁾. L'évolution est inconsciente et mécanique. Plus tard on verra que le mouvement progressif des Communes, par exemple, a été régulier, ordonné, quoique non réfléchi. C'était une étape nécessaire dans la marche générale des sociétés⁽²⁾.

En second lieu, si tous les moments du progrès ont été nécessaires, ils ont été tout ce qu'ils pouvaient être. Il ne faut donc ni les louer ni les blâmer. L'observation des faits sociaux, faite à ce point de vue, qui est le vrai point de vue historique, nous conduit à l'impartialité. Quoiqu'il ait donné beaucoup d'exemples de cette qualité, Montesquieu n'a pu se défendre néanmoins de considérer certaines institutions comme ayant été des aberrations. C'est surtout Condorcet qui est tombé fréquemment dans ce grave défaut : il a méconnu le rôle de la religion et celui du moyen-âge. Or l'une et l'autre ont été des moments nécessaires dans les phases de la civilisation, ils ont apparu quand il le fallait, et leur rôle a été utile. Ainsi les institutions religieuses ont exercé sur les institutions politiques la plus grande et la plus légitime influence⁽³⁾. « L'institution religieuse, sous quelque aspect qu'on l'envisage, est la principale institution politique »⁽⁴⁾. Quant à la période du moyen-âge, elle a été non seulement un moment nécessaire dans l'évolution des sociétés, mais encore elle a été le berceau de la civilisation moderne⁽⁵⁾. En effet, c'est au moyen-âge qu'on voit l'établissement d'un pouvoir spirituel européen, ce qui était et ce qui doit être aujourd'hui encore la véritable base du système politique de l'Europe⁽⁶⁾. On verra même que l'esprit positif dans les sciences est né pendant cette période si décriée⁽⁷⁾.

Pour tous ces motifs, généraux et particuliers, l'impartialité doit être la première vertu de l'écrivain politique.

Du reste le passé aide à comprendre le présent et à éclairer l'avenir. En effet, le problème de la science politique consiste à trouver la loi du progrès : d'où

⁽¹⁾ *Ibid.*, 118 et note.

⁽²⁾ On le montrera plus bas.

⁽³⁾ *Corresp.*, I, 115, 116, *Mém.*, XI, 142.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 158.

⁽⁵⁾ *L'Organisat.*, IV, 73.

⁽⁶⁾ *Réorganisat.*, I, 173, 174. *Mém.*, XI, 247.

⁽⁷⁾ *Mém.*, XI, 68,

viennent les sociétés, où vont-elles ⁽¹⁾? C'est donc le passé qu'il faut observer et consulter : « Du passé bien observé on peut déduire facilement l'avenir » ⁽²⁾. L'étude de la marche que l'esprit humain a suivie nous dévoilera celle qu'il suivra ⁽³⁾. C'est toujours sur le passé qu'il faut établir les raisonnements sur l'avenir ⁽⁴⁾. Les vues sur l'avenir ne sont point des utopies, elles sont des certitudes quand elles sont un résultat *forcé* de la marche que la civilisation a suivie (depuis sept siècles) ⁽⁵⁾ parce que le progrès est un mouvement irréfléchi, nécessaire. L'histoire nous dirige ⁽⁶⁾, elle est un fil conducteur indispensable aux hommes politiques. Leurs vues sont actuellement étroites et incomplètes ⁽⁷⁾ et sans elle ils ne savent où il faut aller. Quel est en effet l'écueil auquel ils se heurtent le plus fréquemment? C'est qu'ils confondent « deux sortes d'éléments qui coexistent toujours dans l'état actuel d'un corps politique et qu'il est si essentiel de distinguer : savoir, les restes d'un passé qui s'éteint, et les germes d'un avenir qui s'élève ⁽⁸⁾; c'est l'observation du passé qui, seule, permettra aux hommes politiques d'opérer ce triage et de diriger leurs efforts.

Le problème de la science politique consiste donc à trouver la loi du progrès, à chercher d'où viennent les sociétés humaines et à trouver le but vers lequel elles se dirigent nécessairement. Pour cela il faut observer le présent et l'éclairer par le passé, c'est-à-dire par l'histoire.

III

L'HISTOIRE

L'observation des événements contemporains occupe dans les ouvrages de Saint-Simon une large place. Rien ne lui échappe, tout est pour lui matière à philo-

⁽¹⁾ Plus loin, il montrera qu'elles viennent du système théologique et féodal, et qu'elles vont vers le système scientifique et industriel. Et le passé converge vers ce point, IV, 147.

⁽²⁾ I, 122.

⁽³⁾ *Mém.*, XI, 172.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 254.

⁽⁵⁾ *L'Organisat.*, IV, 63.

⁽⁶⁾ *L'Industrie*, III, 27.

⁽⁷⁾ *Réorganisat. de la soc. europ.*, I, 171 et *Syst. indust.*, V, 68, 69.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, 69.

sopher. Il a beaucoup voyagé : l'Amérique et la nouvelle société industrielle américaine ⁽¹⁾, l'Allemagne, la Suisse ⁽²⁾, ont été visitées par lui. Il est très attentif à tout ce qui se passe en Angleterre ⁽³⁾. Il parle souvent du congrès de Vienne et de la Sainte-Alliance ⁽⁴⁾. En France, il se plaît à parcourir tous les milieux, à faire comme des expériences ⁽⁵⁾. Tous les événements relatifs à la Révolution sont consignés avec soin, et il ne se lasse pas de la juger ⁽⁶⁾. Tous les actes politiques et constitutionnels trouvent en lui un critique bien informé ⁽⁷⁾. En une foule de passages il parle de l'état actuel de notre pays ⁽⁸⁾. Il note même les fautes des industriels et de la royauté depuis la Révolution ⁽⁹⁾. L'esprit toujours en éveil, il profite de toutes les circonstances pour s'adresser au roi (Louis XVIII, puis Charles X), aux ministres, aux députés et aux industriels ⁽¹⁰⁾.

Mais l'observation du présent risquerait de nous égarer si on ne l'éclairait pas par la connaissance du passé. Comme Montesquieu et Condorcet, Saint-Simon fait un usage constant de l'histoire. Sans anticiper sur les développements ultérieurs, on peut dire dès maintenant que Saint-Simon puise dans l'histoire toutes ses théories : par exemple, le développement de l'intelligence humaine ⁽¹¹⁾ ; on a vu plus haut qu'il en a tiré l'échelle des sciences ⁽¹²⁾. C'est à l'histoire qu'il demande évidemment l'histoire des progrès ⁽¹³⁾, la considération des maladies du corps social ⁽¹⁴⁾, les considérations sur les Romains ⁽¹⁵⁾, l'appréciation du moyen-âge ⁽¹⁶⁾, la loi de l'alternance des

⁽¹⁾ I, 64 ; II, 140, 148.

⁽²⁾ I, 69, 70.

⁽³⁾ I, 189 s., 210 ; III, 13 s., 47 à 53 ; VIII, 81, 87.

⁽⁴⁾ I, 170, 171 ; VI, 152.

⁽⁵⁾ I, 82.

⁽⁶⁾ II, 209 ; V, 79 s.

⁽⁷⁾ VII, 58 ; X, 92 s. ; IV, 168.

⁽⁸⁾ IV, 24, 230 ; V, début et 12, 25, 203 ; VI, 68 à 76 ; après 96 et 145.

⁽⁹⁾ VIII, 111, 112 et 119.

⁽¹⁰⁾ V, *in fine* ; VII, 1^{re} lettre s., 88 ; VIII, 146.

⁽¹¹⁾ XI, 127 et toute la suite.

⁽¹²⁾ I, 149. C'est l'analyse des progrès de l'esprit humain, dit-il, qui doit servir de base à l'*Encyclopédie* ; c'est cette analyse qui doit fournir la division de ce grand livre de la science.

⁽¹³⁾ X, 78.

⁽¹⁴⁾ VIII, 82, 95 ; X, 180.

⁽¹⁵⁾ XI, 150.

⁽¹⁶⁾ I, 173.

révolutions scientifiques et des révolutions politiques⁽¹⁾, et enfin l'histoire des Communes⁽²⁾, c'est-à-dire du mouvement scientifique et industriel qui occupe dans son œuvre une place si importante.

D'où vient cette place d'honneur attribuée à l'histoire ? Cela tient d'abord à la rénovation des études historiques propres au xix^e siècle dès son début⁽³⁾ ; mais cela tient aussi à la direction essentielle, fondamentale des recherches de Saint-Simon. La science politique a pour objet les sociétés en mouvement et pour but de découvrir la loi de ce mouvement, la loi du progrès. L'état présent d'une société serait donc inintelligible sans la connaissance des phases qu'elle a d'abord traversées. En outre, déclare Saint-Simon, « toute combinaison politique, toute institution, pour être vraiment bonne, doit satisfaire à deux conditions : 1^o d'être utile à la société, c'est-à-dire de procurer à la société, des avantages positifs ; 2^o d'être en harmonie avec l'état présent de la société, d'être appropriée aux idées et aux choses existantes, d'être successivement préparée, en un mot de venir à propos⁽⁴⁾. Cette seconde condition, quoique beaucoup moins connue que la première, est néanmoins tout aussi indispensable. C'est par elle seule que les institutions deviennent admissibles. Car il n'y a de possible, au moins de durable, que ce qui n'est ni au-dessous ni au-dessus de l'état actuel de la société, que ce qui n'est point intempestif. C'est là ce qui fonde la principale utilité des considérations historiques, car ce n'est que par l'observation philosophique du passé que l'on peut acquérir une connaissance exacte des vrais éléments du présent »⁽⁵⁾. Celui qui présente une nouvelle institution doit donc avant tout faire voir qu'elle « est amenée par le passé et réclamée par le présent »⁽⁶⁾. La vraie méthode de la science politique, c'est donc la méthode historique.

Mais l'histoire ne rendra de services réels à la science

⁽¹⁾ XI, 191 s.

⁽²⁾ IV, 77.

⁽³⁾ Cf. Jullian, *Extraits des historiens français du XIX^e siècle*, Hachette, 1897. Introduction.

⁽⁴⁾ Cette idée, reprise par Comte, fut la base philosophique de la politique de Gambetta, qui du reste se rattache à Comte.

⁽⁵⁾ *L'Industrie*, III, 139.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 140. Plus loin Saint-Simon fera voir que le système industriel et scientifique qu'il propose est le seul qui réalise cette double condition.

politique qu'à la condition de devenir scientifique. Jusqu'ici, sauf de rares exceptions qui seront signalées, l'histoire n'est pas encore sortie des langes de l'enfance. Elle présente trois défauts principaux très graves : 1^o elle est une collection de faits plus ou moins bien constatés. Ils ne sont liés par aucune théorie; ils ne sont point enchaînés dans l'ordre des conséquences. Ils ne nous donnent aucun indice sur la marche de la civilisation. Aussi ne peut-on en tirer aucune indication pour conclure du passé à l'avenir, de ce qui est arrivé à ce qui arrivera, ce qui devrait être la principale utilité de l'histoire (¹). Sans cela on ne saura jamais si une réforme proposée vient à son heure, est opportune, utile (²); 2^o jusqu'ici les histoires ont été nationales. Les auteurs se sont proposé pour principal objet de faire valoir les qualités de leurs compatriotes et de déprécier celles de leurs rivaux. Aucun historien ne s'est encore placé au point de vue général, aucun n'a fait encore l'histoire de l'espèce humaine (³), une sorte d'histoire universelle s'élevant au-dessus des égoïsmes nationaux; 3^o enfin les histoires nationales qui ont été écrites jusqu'ici sont exclusivement des biographies du pouvoir dans lesquelles les nations ne figurent que comme instruments et comme victimes et où se trouvent clairsemées, ça et là quelques notions épisodiques sur la civilisation des peuples. En conséquence, les historiens ont divisé les événements historiques par dynasties et par règnes, ils ont écrit la biographie des familles souveraines et tracé l'« insipide tableau des hauts faits de l'astuce et de la force » (⁴).

Certaines tentatives, il est vrai, ont été faites qui ont détourné l'histoire de cette voie vicieuse. Les philosophes français du XVIII^e siècle ont réagi les premiers et l'impulsion qu'ils ont donnée a produit, chez les Anglais principalement, une série d'ouvrages historiques infiniment supérieurs à tous ceux qui les avaient précédés. « Le grand Hume » a considéré la marche de la civilisation et il a présenté sur ce sujet un grand nombre de vues judicieuses et profondes (⁵). Chez nous,

(¹) *Mémoire sur la science de l'homme*, XI, 246.

(²) *L'Industrie*, III, 139, 140.

(³) *Mém.*, XI, 246.

(⁴) *L'Organisat.*, IV, 70, 71, 72.

(⁵) *Ibid.*, 71.

Condorcet — *mon père spirituel* — dans « l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain » a essayé de constituer l'histoire d'une manière vraiment philosophique en la traitant comme une véritable science. Il a fait une série d'observations sur la marche de la civilisation et il a divisé les faits non en dynasties, mais en époques d'après la théorie générale du progrès. « A lui revient l'éternel honneur d'avoir conçu nettement, dans toute sa généralité, la vraie méthode historique et d'en avoir facilité l'exécution »⁽¹⁾. Enfin, de nos jours, les ouvrages historiques de M. Lémontey, de M. Raynouard, de M. Daru et de plusieurs autres, tels surtout que MM. de Volney et Daunou, sont les indices, les éléments et les précurseurs de cette réforme, par l'esprit vraiment philosophique dans lequel ils sont écrits⁽²⁾.

Malheureusement toutes ces tentatives sont incomplètes. Les améliorations introduites par Hume sont partielles⁽³⁾. Condorcet n'a tracé qu'une ébauche⁽⁴⁾ et les historiens contemporains n'ont traité que des points particuliers. Le travail général et fondamental reste encore à faire.

Dans quel esprit faut-il l'exécuter? Quelle doit être la vraie méthode historique? En premier lieu, l'histoire doit être conçue dans un esprit philosophique. Constatés avec exactitude, les faits seront liés par une théorie (celle des trois époques, *vide infra*), enchaînés par des rapports nécessaires; ils seront ainsi le tableau des progrès de la civilisation. « L'histoire établit la grande série des progrès successifs de l'esprit humain ». L'histoire sera l'histoire du progrès⁽⁵⁾. En second lieu, les histoires seront générales, elles planeront au-dessus des nations, elles embrasseront tous les peuples, car tous obéissent à la même loi de développement nécessaire; ils ne forment, comme l'a dit Condorcet, qu'un seul peuple. L'évolution sociale est une et inaltéra-

⁽¹⁾ *Ibid.*, IV, 72, 73, note, 76. — Pourquoi Saint-Simon ne nomme t-il pas Montesquieu? Probablement parce qu'il ne s'est pas placé au point de vue du progrès. Mais cela n'empêche pas que Montesquieu a compris avant Condorcet comment il fa lait consister l'histoire.

⁽²⁾ *Ibid.*, IV, 15 e. 76.

⁽³⁾ IV, 71.

⁽⁴⁾ 13.

⁽⁵⁾ 76.

ble⁽¹⁾. Par suite, l'historien négligera les dynasties, il divisera les faits par « masses »⁽²⁾, par « époques »⁽³⁾, et il montrera que chacune est la suite nécessaire de la précédente, car toutes les phases du progrès sont fatidiquement enchaînées⁽⁴⁾. Il ordonnera les observations d'après les époques⁽⁵⁾, tous les faits se plieront docilement à ces cadres⁽⁶⁾.

Ainsi transformée, l'histoire sera l'instrument merveilleux de la science politique : elle permettra d'apprécier sainement le présent. On a vu, en effet, qu'il était difficile de discerner dans le présent les survivances du passé et les germes de l'avenir. Or l'histoire offre à cet égard un criterium infaillible. Toute institution qui décroît depuis plusieurs siècles n'est plus que le vestige chancelant du passé ; elle est destinée à disparaître ; au contraire, toute institution qui, en même temps et parallèlement à l'autre, suit une marche ascendante, continue, est destinée à détrôner la précédente et elle représente l'avenir⁽⁷⁾. Par suite, on saura discerner si une institution est utile et bonne, c'est-à-dire si elle est opportune, si elle vient à son heure. En outre, traitée dans cet esprit, l'histoire nous apprendra à respecter toutes les phases du passé, notamment la religion et le moyen-âge⁽⁸⁾, à les apprécier avec impartialité. Elle deviendra un guide sûr, un vrai bréviaire et pour les rois, et pour les peuples, et pour les hommes politiques⁽⁹⁾. Elle servira de « base à la science politique ».

Ainsi comprise, l'histoire cessera de faire partie de la littérature, elle ne sera plus cultivée que par des esprits scientifiques⁽¹⁰⁾, et elle deviendra la méthode féconde de la science politique, qui pourra désormais aspirer au titre de science d'observation, édifier des théories positives et présider à la réorganisation des sociétés.

⁽¹⁾ *Réorganisat.*, I, 220.

⁽²⁾ *Mém.*, XI, 294. — Saint-Simon emprunte le mot à Condorcet.

⁽³⁾ Il y en a trois ; voir plus bas.

⁽⁴⁾ *Vide supra*.

⁽⁵⁾ *L'Organisat.*, IV, 72.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 97.

⁽⁷⁾ *L'Organisat.*, IV, la 8^e et 9^e lettres sont une application de ce principe. — Il est vrai que ces deux lettres sont revendiquées par Comte ; elles sont le deuxième Opuscule. — Comment trancher le débat ? — *Vide infra*.

⁽⁸⁾ IV, 73.

⁽⁹⁾ *Ibid.*, 69 et *Mém.*, XI, 246.

⁽¹⁰⁾ IV, 70.

Après avoir assigné à la science sociale son but, avoir délimité son objet et défini sa méthode, Saint-Simon songe immédiatement à appliquer cette dernière car il est pressé d'agir. Il se sert d'abord de la méthode pour édifier trois théories principales qui ont eu sur la pensée de Comte une influence décisive : la loi des trois époques, l'évolution des types de société et enfin l'appréciation de la Révolution Française. Enfin, courant au plus pressé, il emploie sa méthode à réorganiser la société.

Nous serons très bref sur ce dernier genre d'applications, car il est difficile, pour ne pas dire impossible, de démêler ce qui revient à Saint-Simon ou à Comte dans des œuvres qui vont de 1818 à 1822 et surtout de 1822 à 1825 : en outre, nous nous occupons spécialement des applications théoriques, c'est-à-dire de la socio-logie.

Quant à celles-ci, nous ne nous appesantirons que sur la première doctrine : la loi des trois états, comme étant la plus importante et de plus, ce qui est pour notre dessein d'une précieuse utilité, elle est conçue avant 1818, dès 1803, et, à certains égards, dès 1798. Les deux autres se trouvent surtout dans les ouvrages qui viennent après 1818 et même 1822 ; il ne paraît pas aisément d'y distinguer l'apport de chaque penseur.

IV

APPLICATIONS THÉORIQUES DE LA MÉTHODE

Loi des progrès de l'esprit humain. Les trois époques.

L'unique problème de la science politique consiste à trouver la loi des progrès de l'esprit humain. Condorcet s'est borné à échelonner dix époques successives sans donner aucune explication. Il faut trouver mieux. Or trois époques suffisent et de plus il faut trouver les raisons de leur succession nécessaire.

Considérons les sciences : « Elles ont commencé par être conjecturales, elles sont devenues positives. A son origine l'astronomie n'était que de l'astrologie, la chimie n'était que de l'alchimie, la physiologie était infectée de

charlatanisme, les préjugés les plus absurdes servaient de base à la psychologie, elle nageait dans la superstition. Aujourd'hui l'astronomie, la chimie, la physiologie et la psychologie sont basées sur des faits observés. Ainsi elles sont positives, ainsi la masse entière de la connaissance humaine est devenue positive, car il n'y a point de phénomène qui ne soit astronomique, chimique ou psychologique »⁽¹⁾.

Si les sciences ont été conjecturales, mi-conjecturales et mi-positives, enfin positives, il doit en être de même de la philosophie qui est le tout dont les sciences sont les parties : « Le tout et les parties ont dû avoir le caractère conjectural ; ensuite le tout et les parties ont dû avoir le caractère mi-conjectural et positif..., enfin le tout et les parties doivent acquérir, autant que possible, le caractère positif. Nous en sommes au point que le premier bon résumé des sciences particulières constituera la philosophie positive »⁽²⁾.

Saint-Simon reproduit les mêmes déclarations dans le Mémoire sur la science de l'homme écrit en 1813⁽³⁾. Et, avec une loyauté qui l'honore, il n'hésite pas à nous faire connaître la fameuse conversation qu'il a eue en 1798 avec le docteur Burdin⁽⁴⁾. Elle a évidemment inspiré les textes qui précédent. Voici « à peu près », dit Saint-Simon, comment se serait exprimé Burdin :

« Toutes les sciences ont commencé par être conjecturales ; le *grand ordre des choses* les a appelées à devenir positives. L'astronomie a commencé par être de l'astrologie, la chimie n'était à son origine que de l'alchimie, la physiologie, qui, pendant longtemps, à

⁽¹⁾ *Corresp.*, I, 108-109. Ces mots sont écrits en 1811, Saint-Simon étant âgé de 51 ans et Comte de 13 seulement ! Et même dès 1803, Saint-Simon a une vue confuse de la loi des trois états (I, 36-39). Nous l'attribuons à la conversation tenue avec Burdin en 1798 (l'année de la naissance de Comte, et que nous relatons plus loin).

⁽²⁾ *Ibid.*, 109.

⁽³⁾ « On voit que les sciences particulières sont les éléments de la science générale ; que la science générale, c'est-à-dire la philosophie, a dû être conjecturale, tant que les sciences particulières l'ont été ; qu'elle a dû être mi-conjecturale et positive, quand une partie des sciences particulières est devenue positive, pendant que l'autre était encore conjecturale, et qu'elle sera tout à fait positive quand toutes les sciences particulières le seront. Ce qui arrivera à l'époque où la physiologie et la psychologie seront basées sur des faits observés et discutés, car il n'existe pas de phénomène qui ne soit astronomique, chimique, physiologique ou psychologique. On a donc conscience d'une époque à laquelle la philosophie qui sera enseignée dans les écoles sera positive ». *Mém.*, XI, 17 et 18.

⁽⁴⁾ XI, 45 note. Nous n'avons aucun renseignement sur lui.

nagé dans le charlatanisme, se base aujourd'hui sur des faits observés et discutés ; la psychologie commence (¹) à se baser sur la physiologie et à se débarrasser des préjugés religieux sur lesquels elle était fondée » (²).

La période conjecturale (ou théologique), ajoute Saint-Simon va jusqu'à Socrate ; la seconde commence à Socrate et dure jusqu'à Saint-Simon lui-même (³).

Cette division de tout le passé humain provoque son enthousiasme : « Que l'histoire va devenir intéressante et instructive, s'écrie-t-il, quand les historiens auront reclassé les faits d'après cette théorie » (⁴) !

Mais Saint-Simon explique le sens des mots « conjectural, mi-conjectural-positif, positif », et il s'efforce de démontrer que les trois époques se sont succédé nécessairement.

A peine au-dessus des animaux par son organisation, l'homme s'est élevé peu à peu au langage ; ce jour-là il leur a été vraiment supérieur, car il a eu des idées générales, en particulier celle de cause et d'effet, et les a attachées à des signes différents. Dès cet instant, le système conjectural ou religieux a pris naissance. L'idolâtrie (⁵) en est la première forme. L'homme croit que les causes de toutes choses sont visibles et il les adore. De l'idée de causes visibles, il s'élève à l'idée de plusieurs causes invisibles et animées, ce qui est le polythéisme. De là, il s'élève à l'idée d'une cause invisible et animée, ce qui est le déisme (⁶). Ici commence la transition, savoir : le système mi-conjectural, et positif : de l'idée d'une seule cause visible et animée, l'homme s'est élevé à la conception de plusieurs lois régissant les diverses classes des phénomènes, mais pas toutes (⁷). Enfin, et ceci est la phase de l'avenir, celle que Saint-Simon se flatte de réaliser, l'homme s'élève à la croyance d'une seule et unique loi régissant l'univers, les phénomènes physiques comme les phénomènes moraux : la loi de l'attraction (⁸).

(¹) Allusion probable à Cabanis, Gall, Broussais.

(²) XI, 25-26. — Cf. 29-30.

(³) XI, 265.

(⁴) *Ibid.*, 276, note.

(⁵) Comte dira « le fétichisme ».

(⁶) Comte dira « le monothéisme ».

(⁷) Comte appellera cette transition « métaphysique ». Chez Saint-Simon déjà cela signifie un peu de théologie, un peu de positivité.

(⁸) *Mém.*, XI, 43, cf. 270. Cette loi posée, Saint-Simon n'en parlera plus ;

Saint-Simon donne des explications sur l'époque intermédiaire qu'il appelle tantôt métaphysique (1), curiale ou positive, tantôt simplement métaphysique (2). Dans l'ordre spirituel, la métaphysique fait passer l'esprit humain de la religion à la science, comme dans l'ordre temporel les légitistes ont aidé les sociétés à passer de la guerre improductive à la paix industrielle et féconde. Nous parlerons plus loin du rôle des légitistes. Dans l'ordre spirituel, qui dit métaphysicien dit destructeur de la religion et par cela même précurseur de la science). Cette démolition a été nécessaire pour passer de la religion à la science. « Je déclare que je ne conçois point du tout comment l'ancien système aurait pu se modifier et le nouveau se développer sans l'intervention (des légitistes) et des métaphysiciens... Quel est l'astronome, le physicien, le chimiste et le physiologiste qui ne sait qu'avant de passer dans chaque branche des idées purement théologiques aux idées positives, l'esprit humain s'est servi pendant longtemps de la métaphysique? Chacun de ceux qui ont réfléchi sur la marche des sciences n'est-il pas convaincu que cet état intermédiaire a été utile et même absolument indispensable pour opérer la transition? » (3). Il dit ailleurs que la métaphysique est une *nuance* de la théologie (4).

Sur quelles considérations appuyer la loi des trois époques. Comment la prouver? Saint-Simon donne en réalité une preuve *à priori* et une preuve historique (5). Il emprunte la première à Burdin : elle repose sur une loi de l'organisation humaine et en même temps sur la nature des phénomènes étudiés : les phénomènes sont les uns simples et faciles à connaître, les autres complexes et difficiles à comprendre. L'esprit humain commence nécessairement par les premiers et s'élève peu à peu aux derniers (6). Les sciences sont d'abord conjecturales parce qu'elles ne pouvaient pas du premier coup reposer sur des observations positives et exactes.

la loi du développement social, c'est la loi des trois états et non celle de l'attraction ; Comte n'en dira rien non plus ; Fourrier parlera de « l'attraction passionnelle ».

(1) Ailleurs il appelle aussi la première époque : religieuse, théologique.

(2) *Le Syst. indust.*, V, 9, note.

(3) *Ibid.*, p. 20. Important. Comme le répètera et comme Saint-Simon, il ajoutera que la politique métaphysique est également une nuance de la politique théologique. Troisième cahier du *Catéchisme*, IX, 86.

(4) Comte aussi. — *Vide supra*, 58, 181.

(5) XI, 26, 27.

La preuve historique de la loi des trois époques est une sorte de preuve expérimentale. Elle consiste à dire : considérez le développement des sciences et vous verrez qu'elles ont traversé les trois phases. Saint-Simon ne l'expose nulle part expressément. Mais elle ressort clairement de l'histoire du mouvement communal qui n'est pas autre chose, on le verra bientôt, qu'une histoire des progrès des sciences et de l'industrie.

Evolution des sociétés et appréciation de la Révolution française. — Les juristes.

Malgré l'intérêt que présentent ces deux théories dans Saint-Simon, nous ne pouvons nous appesantir sur elles car elles figurent dans les brochures publiées par Saint-Simon de 1818 à 1822, période dans laquelle Saint-Simon et Comte se voyaient journellement, causaient constamment et travaillaient sans cesse ensemble. Comment dès lors discerner la part de l'un et de l'autre ?

Pour que nos efforts soient efficaces nous devons restreindre leur point d'application ; aussi nous ferons porter bientôt la discussion sur tous les points antérieurement traités, parce qu'ils sont manifestement étrangers à l'influence de Comte. Car l'aventure est assez plaisante ; nous voulons délimiter avec précision, l'influence de Saint-Simon sur Comte, et nous nous surprenons, poussés par la logique impérieuse des choses, à n'exposer de Saint-Simon que les idées pures de toute influence venue de Comte.

Les deux points dont il s'agit, évolution des sociétés et Révolution française, ne sont pas nouveaux pour nous. Nous connaissons le premier : car les pages que Saint-Simon lui consacre et qu'il signe (¹), Comte les a revendiquées et nous les avons déjà exposées. Qu'elles soient de l'un ou de l'autre penseur ou des deux à la fois, peu importe ici, nous y avons suivi les progrès des Communes, c'est-à-dire de la science et de l'industrie, en même temps que le déclin de la religion et du militarisme. Il n'est pas utile de tomber dans des redites.

Quant à la Révolution française, Saint-Simon l'apprécie surtout dans le *Système industriel*. Presque au même

(¹) *Organisat.*, IV, 8^e et 9^e lettres. — *Vide supra*, 11 et s.

instant, A. Comte fera paraître le troisième Opuscule. Qu'y a-t-il d'original dans la pensée de Saint-Simon ? Dans les innombrables échanges d'idées qui ont eu lieu entre les deux penseurs, comment discerner l'apport de chacun ? Toujours est-il que Saint-Simon applique aux sociétés la loi des trois états qui régit leur évolution, comme elle règle celle des sciences. De même que les connaissances ont été conjecturales et mi-conjecturales avant d'être positives, de même les sociétés ont été militaires avant d'être industrielles, car il n'y a que deux formes sociales possibles ⁽¹⁾. De même également que les métaphysiciens ont aidé l'esprit à passer de la théologie à la science, de même les juristes ont permis aux hommes de passer du militarisme à l'industrialisme.

Or qu'est-ce que la Révolution française, sinon le dernier et le plus important épisode de cette longue évolution ? La marche des événements historiques lui ouvrait cette voie : arracher le pouvoir spirituel aux prêtres pour le donner aux savants, et le pouvoir temporel aux nobles et aux militaires pour le donner au tiers état, aux communes, aux travailleurs, c'est-à-dire aux industriels ⁽²⁾.

La Révolution ne l'a pas fait. Elle a avorté parce que les agents transitoires, métaphysiciens et juristes, ont prolongé, au-delà du terme nécessaire, leur action préparatoire et dissolvante. Si donc l'on veutachever la Révolution et faire régner l'ordre dans les sociétés, il faut prendre conscience du mouvement historique, rejeter à la fois prêtres et métaphysiciens, nobles et juristes, et enfin accueillir les Communes, c'est-à-dire les savants et les industriels, le tiers Etat ⁽³⁾.

Comme on le voit, Saint-Simon s'exprime comme Comte le fera bientôt dans le 3^e *Opuscule* et dans le *Cours*. Mais ce qui appartient sûrement à Saint-Simon, c'est l'appréciation qu'il porte sur les juristes et le Droit en général, parce qu'elle remonte à 1816-1817. Nous allons la résumer, non pas seulement pour sauvegarder l'originalité de Saint-Simon, mais pour expliquer l'ignorance

⁽¹⁾ Les sociétés militaires qui ont pour but le vol ; les sociétés industrielles, la production, III, 156, 157 et note.

⁽²⁾ VII, 49.

⁽³⁾ Pour l'appréciation de la Révolution, cf. surtout *Syst. indust.*, V, 80, 81, 82, 78, 83, 84, 85, 89 ; et VI, 92, 93, 14, 51, 89 ; VIII, 131, 132 ; X, 152, 153. — Cf. III, 163, 114, 115, 124, 120, 121. — Cf. IV, 17 et s.

voulue qu'il professe à l'égard des théories juridiques, lacune qui dépare son œuvre et celle de Comte.

Saint-Simon se défiait des juristes ; aussi ne pouvait-il songer à aller puiser des renseignements dans le *Droit*.

D'abord les juristes ont, à ses yeux, le tort capital de représenter le passé ; ils déduisent leurs opinions politiques de lois qui sont de plusieurs siècles antérieures aux besoins industriels ; or ces besoins seuls comptent aujourd'hui : « Les opinions politiques des jurisconsultes, sont nécessairement anti-industrielles puisqu'elles sont inévitablement déduites, pour la plus grande partie, du droit romain, des ordonnances de nos rois, des coutumes féodales, en un mot de toute la législation qui a précédé la Révolution, laquelle est l'objet de leurs études et de leurs méditations »⁽¹⁾. Les empereurs romains, les plus grands despotes qui aient jamais existé, sont les inventeurs de la science professée par les légistes⁽²⁾. Comment s'étonner alors que les opinions qui dérivent de cette science ne soient pas en harmonie avec les besoins des sociétés modernes ? Nos métaphysiciens politiques ont été « formés aux écoles où l'on enseigne les codes des droits qui ont été constitués à des époques de barbarie, d'ignorance et de superstition »⁽³⁾, ils ne sauraient donc gouverner le présent. Ils n'ont pas conscience du mouvement qui a entraîné les sociétés. On ne résiste pas au progrès. Les codes doivent se transformer comme les mœurs et les coutumes d'où ils sont sortis.

En second lieu, quoique invinciblement attachés au passé, les légistes sont des démolisseurs, des révolutionnaires, des esprits « critiques », c'est-à-dire des métaphysiciens⁽⁴⁾, et ils se donnent pour des constructeurs. Quelle illusion. Ils sont bons tout au plus pour faire des retouches partielles, alors que l'état présent de la société exigerait une refonte générale⁽⁵⁾ ; ils ont multiplié les combinaisons politiques alors qu'il n'y en

⁽¹⁾ *L'industr.*, III, 218, 219, écrit en 1816-1817.

⁽²⁾ *Ibid.*, 165.

⁽³⁾ *Syst. industr.*, VI, 98, écrit en 1821-22.

⁽⁴⁾ Métaphysique chez Saint-Simon signifie au spirituel : détruire la théologie pour préparer la science ; au temporel détruire le militarisme pour préparer l'industrialisme. Dans les deux cas, transformer (le relatif en absolu) le transitoire en définitif. V, 9, 10.

⁽⁵⁾ V, 11.

a que deux de possibles (¹) ; ils passent leur temps à légiférer alors qu'il faudrait organiser la société sur des bases industrielles (²). Ils imaginent des modifications à l'ancien système quand il faudrait en bâtir un de nouveau (³), ils s'occupent uniquement d'établir des barrières pour protéger les gouvernés contre les gouvernants, et ils ne s'aperçoivent pas que les anciens pouvoirs sont à peu près éteints.

En troisième lieu, « quand ils ont voulu aller plus loin, ils se sont jetés dans la question absolue du meilleur gouvernement imaginable ; et, toujours dirigés par les mêmes habitudes, ils l'ont traitée comme une question de jurisprudence, et de métaphysique. Car la théorie des droits de l'homme, qui a été la base de tous leurs travaux en politique générale, n'est autre chose qu'une application de la haute métaphysique à la haute jurisprudence » (⁴).

Ils n'ont pas vu que cette question est secondaire, et que la plus importante de toutes c'est l'organisation administrative et industrielle de la société.

Enfin l'antipathie de Saint-Simon pour les juristes est si grande qu'il les rend responsables des atrocités commises pendant la Révolution.

V

APPLICATIONS PRATIQUES DE LA MÉTHODE

Le réformateur social chez Saint-Simon.

Par tempérament et par nécessité (⁵) Saint-Simon est pressé d'agir. S'il a jeté les fondements d'une science des sociétés, c'est uniquement pour les réorganiser plus sûrement et plus vite.

Les réformes les plus importantes de Saint-Simon visent la propriété, la morale, l'organisation sociale

(¹) V, 12-13.

(²) *Ibid.*, 14-15.

(³) V, 82.

(⁴) V, 83.

(⁵) En 1823, il constate que son âge s'avance, il a 63 ans, et qu'il est temps de réaliser les théories. *Catéch.*, VIII, 194.

proprement dite, les relations internationales et la religion.

Les deux premières réformes, ayant été conçues et développées avant 1818, nous retiendront plus spécialement. Les trois autres ayant été présentées de 1818 à 1822 et de 1822 à 1825, nous en signalerons seulement les idées directrices.

La propriété. Germes du collectivisme.

Les sociétés actuelles sont devenues nécessairement industrielles. Elles sont simplement une association de producteurs et l'unique souci des réformateurs doit être d'augmenter, le plus possible, la production. Aussi « la loi qui constitue la propriété est la plus importante de toutes, c'est celle qui sert de base à l'édifice social ⁽¹⁾.... La loi qui constitue les pouvoirs et la forme du gouvernement n'est pas aussi importante.... elle n'a pas autant d'influence sur le bonheur des nations que celle qui constitue les propriétés et qui en règle l'exercice.... La forme du gouvernement parlementaire est très préférable à toutes les autres ; mais ce n'est qu'une forme et la *constitution de la propriété* est le fond » ⁽²⁾.

Et voici comment il la conçoit :

« Le droit *individuel* de propriété ne peut être fondé que sur l'utilité commune et générale de l'exercice de ce droit, utilité qui peut varier selon les temps » ⁽³⁾. Rien n'est moins socialiste, au moins jusqu'ici. « La propriété dit-il ailleurs, doit être constituée d'une manière telle que le possesseur soit stimulé à la rendre productive le plus qu'il est possible » ⁽⁴⁾.

L'organisation actuelle, déclare Saint-Simon, ne laisse rien à désirer pour ce qui concerne la propriété industrielle, car dans toute entreprise de commerce ou de fabrication, le travailleur, entrepreneur ou patron, a le droit d'engager, comme il l'entend, les capitaux

⁽¹⁾ *L'Industrie*, III, 43. — *Supra*, p. 5.

⁽²⁾ *Ibid.*, 82-83. C'est lui qui dira avec les économistes, J.-B. Say notamment, que la forme gouvernementale et l'organisation industrielle sont choses différentes, indépendantes. Et même, dit il, le gouvernement est un mal nécessaire.

⁽³⁾ *Ibid.*, 90.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 43.

confiés à ses soins, et lui seul a de l'importance et compte pour quelque chose.

Il n'en est pas de même des industriels agricoles, métayers et fermiers. Leur infériorité est manifeste. Ici le travailleur n'est qu'un subalterne qui appelle « son propriétaire son maître.... Il n'est qu'un locataire qui ne peut aucunement disposer du capital confié à ses soins; il est obligé de soumettre ses moindres idées d'amélioration, ses moindres plans agricoles, aux idées et aux plans du propriétaire » (¹).

En outre, si l'industriel paye l'impôt, il peut, en vertu de la nouvelle loi électorale (²), devenir membre des Chambres et participer à la direction politique du pays. Au contraire le travailleur agricole, ne payant pas l'impôt foncier, est exclu de la politique.

Il faut donc, pour réorganiser la propriété, mettre l'agriculteur sur le même pied que l'industriel : d'abord il paiera l'impôt, telle est la réforme la plus urgente; pouvant ainsi entrer dans les Chambres, il votera la loi du budget, la plus importante de toutes dans une société industrielle (³). La propriété est en effet une *fonction sociale*. Or c'est le cultivateur qui l'exerce, il est donc juste qu'il paye l'impôt foncier et jouisse des droits politiques qui résultent de la *possession* de la propriété. Et jamais les intérêts politiques de la nation ne seront mieux gardés car le cultivateur tient à l'ordre et à l'économie (⁴).

En second lieu, il faudrait, comme en Angleterre, faire du métayage et du fermage un véritable contrat. Au début du contrat et à la fin on ferait un inventaire. Le cultivateur partagerait avec le propriétaire la plus-value ou les pertes suivant les cas (⁵). De plus, le cultivateur devrait pouvoir obliger le propriétaire à emprunter les sommes nécessaires pour améliorer les biens, au besoin à hypothéquer les biens, mais surtout à lui confier l'administration des capitaux procurés par les emprunts (⁶). En cas de refus du propriétaire, il y serait forcé après décision des arbitres (⁷).

(¹) *Ibid.*, 85.

(²) Nous sommes en 1816-1817.

(³) *Ibid.*, 93.

(⁴) *Ibid.*, 101-102.

(⁵) 103.

(⁶) Quels fermiers supérieurement intelligents et honnêtes cela supposerait !

(⁷) 104.

En troisième lieu, il faudrait « mobiliser les propriétés territoriales » comme cela se fait dans une partie des états du roi de Prusse ⁽¹⁾. Car l'immobilisation de la propriété foncière ôte aux hommes capables les motifs d'émulation qui les stimuleraient au travail ⁽²⁾.

Ces trois réformes capitales feraient l'objet de trois lois et elles auraient pour conséquence une augmentation extraordinaire de la richesse nationale ⁽³⁾, ce qui est, on le sait, le but de la nouvelle organisation de la nouvelle propriété ⁽⁴⁾. Saint-Simon ne supprime pas la propriété individuelle, mais il l'élargit pour ainsi dire. Il voudrait que la propriété foncière fût établie, comme la propriété industrielle, sur le mode des « sociétés en commandite ». Sans être propriétaire des capitaux, l'industriel en use à sa guise, mais à ses risques et périls. Sans être propriétaire de la terre, le cultivateur devrait pouvoir en disposer comme un industriel de ses capitaux. Saint-Simon est sur la voie du collectivisme.

La morale utilitaire et industrielle.

Cependant la nouvelle société serait incomplète « sans idées morales communes » ⁽⁵⁾. Mais dans une société industrielle, la morale théologique ne saurait trouver place. « On ne peut pas gouverner des travailleurs habitués à des ordres positifs, avec l'espoir du paradis et la crainte de l'enfer » ⁽⁶⁾. La morale céleste doit céder la place à une morale terrestre fondée sur l'intérêt : « On ne peut plus donner à la morale d'autres motifs que des intérêts palpables, certains et présents » ⁽⁷⁾. En effet, il ne peut y avoir, entre les hommes, d'association durable, si chacun d'eux ne pense que l'association (la vie en

⁽¹⁾ Et en Australie de nos jours depuis près de 40 ans. — Cf. *Bulletin de la Société de législation comparée*, 1886. *Etude sur l'Act Torrens*, par Gide.

⁽²⁾ 88.

⁽³⁾ Préoccupation de Smith et de Say.

⁽⁴⁾ Le travailleur possède presque les instruments de travail (d'où collectivisme); de plus, il est payé suivant sa capacité et suivant ses œuvres.

⁽⁵⁾ *L'industrie*, III, 32.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 37.

⁽⁷⁾ 38.

société) lui est utile » (¹). *Il faut rapporter toute la morale à la production, comme on y rapportera la politique* (²).

Comme les économistes (Smith, Bentham, J.-B. Say) (³) qu'il a lus et médités, Saint-Simon fait reposer la morale sur l'intérêt. Comme eux il croit, dès 1803, que les intérêts particuliers coïncident avec l'intérêt de tous (⁴).

« C'est surtout, dit-il ailleurs, parce que chacun verra clairement son bien dans le bien public, que le régime industriel doit assurer une grande prospérité à l'espèce humaine » (⁵).

La recherche de son intérêt propre n'est pas incompatible avec le souci des intérêts d'autrui. Dans un passage très curieux, Saint-Simon entrevoit, mais ce n'est qu'un éclair fugitif, la solidarité fondée sur la division du travail (⁶). Il tirera de là plus tard la fameuse formule : « Aimez-vous les uns les autres » (⁷).

Ce qui le conduit à se préoccuper du sort des prolétaires : ils sont nécessaires à la société ; ils la nourrissent et pourtant ils sont malheureux. Criante injustice ! Du travail pour tous, réclame Saint-Simon ; à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres, diront ses disciples. Il faut les incorporer, dit-il lui-même, et en faire des « sociétaires » (⁸).

La société industrielle. — L'Européanisme. — Le Nouveau Christianisme.

La science politique a appris à l'art politique qu'il faut aux sociétés un pouvoir spirituel et un pouvoir temporel, et de plus que les savants et les industriels seuls étaient appelés, par l'évolution sociale, à remplir ces fonctions. La réformation des sociétés consiste donc à arracher des mains des nobles et des juristes le pouvoir

(¹) 32. — Cf. 69, 70.

(²) III, 39. — Cf. II, 186. note.

(³) Rapports de Saint-Simon et de Say. — Cf. II, 188 et s. — *Vide supra*, 383.

(⁴) I, 23 note.

(⁵) III, 70.

(⁶) V, 16. note : Les hommes dépendent moins les uns des autres individuellement, mais... « chacun d'eux dépend davantage de la masse ».

(⁷) *Syst. ind.*, VI, 229. — Cf. VII, 99, la formule en exergue après le titre du *Nouveau Christianisme* (Tu aimeras ton prochain comme toi-même).

(⁸) Cf. notamm. X, 125. — *Vide*, page suivante 464, note 2.

temporel, et de celles des prêtres et des littérateurs le pouvoir spirituel. On confiera ces pouvoirs aux compétents, c'est-à-dire aux savants et aux industriels⁽¹⁾.

Dans cette société tout se fera par l'industrie, tout pour elle⁽²⁾. La société, organisée comme un atelier, est une sorte « d'entreprise industrielle qui a pour objet de procurer à chaque membre..., en proportion de sa mise, le plus d'aisance et de bien-être possible »⁽³⁾. Les intérêts matériels, la production avant tout. Plus de frélons, plus d'oisifs, place aux abeilles, aux producteurs⁽⁴⁾. « La classe industrielle est la classe fondamentale, la classe nourricière de toute la société, celle sans laquelle aucune autre ne pourrait subsister »⁽⁵⁾.

Aussi est-il temps de mettre de côté les discussions métaphysiques sur la forme du gouvernement. Ce qui importe, c'est l'organisation économique. L'organisation politique est accessoire, *le gouvernement est un mal nécessaire*⁽⁶⁾. Ce qui importe le plus, c'est la capacité administrative⁽⁷⁾ et c'est chez les savants et les industriels qu'on la trouvera⁽⁸⁾. La direction des sociétés appartiendra désormais aux compétents, aux éclairés. C'est la science qui doit tenir les rênes⁽⁹⁾.

Les sociétés étant organisées sur des bases industrielles, comme elles sont toutes des associations de travailleurs, il ne peut plus y avoir de nations ennemis : la guerre, les armées, toute cette organisation, vestige du passé, disparaît⁽¹⁰⁾. Toutes les nations européennes forment une seule et même nation où chaque groupe travaille à produire le plus possible. C'est la

⁽¹⁾ Cf. V, 167-170, 69; VI, 51, 52; V, 28; VII, 45; VIII, 80; V, 36, 38, 44, 45, 46, 50; III, 93; VII, 55, 56; VII, 51, 56, 71, 49; VI, 206; V, 39; VII, 49.

⁽²⁾ III, 96. Au début du siècle les guerres avaient été nombreuses et meurtrières; l'administration avait été tyannique, et Saint Simon, en proposant une organisation industrielle, pacifique et libre de toute entrave, ne fait qu'exprimer un vœu universel. A quoi il faut ajouter l'exemple des Etats-Unis d'Amérique qu'il avait visités vers 1790.

⁽³⁾ III, 153. — Cf. X, 170; V, 124.

⁽⁴⁾ X, 116.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, 25.

⁽⁶⁾ II, 200. — Cf. X, 163.

⁽⁷⁾ II, 186; X, 18, 116, 130, 163.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, 130.

⁽⁹⁾ Saint-Simon propose trois modes successifs d'organisation de l'organe central : 1^o cf. IV, 50 et s.; 2^o cf. VI, 240; 3^o cf. VII, 72.

⁽¹⁰⁾ Toute guerre est impie, I, 53.

paix perpétuelle rêvée par l'abbé de Saint-Pierre et Henri IV, avec cette différence que ce projet est positif, amené nécessairement par l'évolution historique ⁽¹⁾. Il y aura désormais des devoirs européens ⁽²⁾, un lien européen ⁽³⁾, un remède européen au mal dont souffrent toutes les sociétés européennes ⁽⁴⁾. « L'intérêt de tous... semble devoir faire de la philanthropie une doctrine universelle et le principe de la vie nationale en Europe ⁽⁵⁾. Au-dessus du patriotisme aveugle et étroit ⁽⁶⁾, il faut mettre l'Humanité ⁽⁷⁾.

L'admiration sincère de Saint-Simon pour le moyenâge, sa religiosité vague ⁽⁸⁾ comme celle des hommes du XVIII^e siècle avec lesquels il présente tant d'analogie, l'europeanisme, enfin, devait le conduire à restaurer une sorte de pouvoir spirituel européen. Il restaure, ce qui devait tant choquer Comte au début, une religion sans dogme, sans culte et qui n'est autre qu'une vague philanthropie extraite du christianisme, qu'il appelle *Nouveau christianisme* ⁽⁹⁾ et dont la formule est : Aimez-vous les uns les autres. Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

Ainsi la réorganisation des sociétés dirigée par la science aboutit à une sorte de vague déisme sans consistance.

CONCLUSION DU CHAPITRE V

Originalité respective de Comte et de Saint-Simon.

En négligeant les idées, assez rares d'ailleurs, que nous avons empruntées à la période de 1818-22-25, et en

⁽¹⁾ II, 188, n. 7 ; III, 47, 36. Ce système est un fait, IV, 179, 180.

⁽²⁾ VI, 24.

⁽³⁾ *Ibid.*, 53.

⁽⁴⁾ 100.

⁽⁵⁾ III, 78.

⁽⁶⁾ VII, 45.

⁽⁷⁾ VIII, 200.

⁽⁸⁾ I, 37, 38, 57 où Saint-Simon raconte sérieusement que Dieu lui a parlé en rêve. — Cf. VI, 112, 117, 118. — Cf. I, 94, 102. — Cf. VI, 119 (Les philosophes sont les agents directs de l'Éternel, dit-il).

⁽⁹⁾ Cf. VII, 101. Sur son lit de mort, Saint-Simon remit le manuscrit de cet ouvrage à Rodrigues en lui disant : « Toute la doctrine est là ! »

ne tenant compte que de celles qui sont antérieures à 1818, on trouve dans Saint-Simon un groupe complet, sinon de théories, du moins d'intuitions lumineuses, de *projets de théories*, qu'il a formés *avant* de connaître Comte; celui-ci les a trouvés tout prêts, et, étant donné leurs relations d'intimité de 1818 à 1822, il les a utilisés avec la plus grande aisance et de la meilleure foi du monde.

Toutefois, pour faciliter la comparaison entre les deux penseurs, nous demandons à grouper *les projets* de Saint-Simon sous neuf chefs principaux :

1^o En tout ordre de recherches et d'activité, il faut distinguer la science qui médite, l'art qui agit; la science qui dirige, l'art qui se conforme à la science. Cette distinction acceptée partout a été méconnue à l'égard de l'art politique. Il est resté jusqu'ici empirique, sans aucune direction rationnelle. De là dérive le désordre inoui des sociétés. Pour le faire cesser, il faut donner à l'art politique la science qui sera pour lui ce qu'est l'astronomie pour l'art nautique. Bref, il faut créer la science politique en vue de diriger l'art politique, en vue de régénérer les sociétés.

2^o Mais on ne crée pas une science sans se préoccuper des autres, car toutes se tiennent étroitement. Donc, après avoir classé les sciences d'après leur complexité croissante et les avoir conçues sur un plan uniforme, animées du même esprit : l'esprit positif, après avoir chassé l'esprit conjectural et métaphysique, — il convient de leur demander pour la nouvelle venue : la science politique, une place au sommet de la hiérarchie, un objet propre, des lois propres, une méthode propre, bref des cadres bien à elle.

3^o Or, la science politique a un objet réellement distinct : les organismes sociaux, et des lois véritables, car les sociétés font partie de la nature; pour couronner la nature, le monde moral et humain n'en subit pas moins les fatalités naturelles; le déterminisme universel se prolonge jusqu'à lui et le pénètre tout entier. Enfin, elle a une méthode qui est positive, parce qu'elle est fondée sur l'observation et l'histoire, conçue sur un plan nouveau. L'idée directrice de cette méthode, c'est le progrès; il consiste dans un élan uniforme, nécessaire, qui entraîne tous les peuples vers la réalisation de sociétés scientifiques et industrielles. Cependant la méthode

ne considère, pour chaque époque, qu'un seul peuple, et elle nous enseigne l'impartialité et le respect, notamment à l'égard de la religion et du moyen-âge.

4^o Conçue au point de vue du progrès, la méthode historique s'applique à en découvrir la loi : or, comme nous l'ont appris Burdin et, à certains égards, Turgot, trois époques principales doivent être distinguées dans l'histoire des progrès de l'humanité : l'époque conjecturale, mi-conjecturale et positive, positive. Cette loi régit toutes les connaissances et les sociétés elles-mêmes : ces dernières en effet étaient militaires et conquérantes quand les connaissances étaient conjecturales, elles seront industrielles ou pacifiques quand les sciences seront toutes positives.

5^o Toutes les théories sociologiques doivent être fondées sur cette loi. Par exemple, l'évolution séculaire des sociétés vers l'état positif a eu pour terminaison violente la Révolution française. Préparée par les progrès des savants et des industriels, singulièrement aidée par les attaques des littérateurs et des juristes contre l'ancien régime, elle devait normalement aboutir au triomphe de la science et de l'industrie. Il n'en a rien été, parce que les littérateurs, les juristes, agents de démolition et de transition comme les métaphysiciens, ont prolongé au-delà de son terme normal leur influence dissolvante. Pourachever la Révolution et par suite l'évolution universelle, le progrès, il faut chasser des sciences les métaphysiciens et des sociétés les littérateurs et les juristes comme les prêtres et les nobles.

6^o Il est urgent de réaliser au plus vite ce plan car le temps presse. Il ne faut pas le perdre en longues discussions, en laborieuses constructions théoriques.

7^o Il faudra notamment transformer le régime de la propriété foncière ;

8^o Et arracher la morale à toute dépendance à l'égard de la religion ou de la métaphysique. C'est l'intérêt terrestre et non l'espoir des récompenses célestes ou la crainte des châtiments futurs qui doit guider nos actions, parce que l'intérêt individuel coïncide avec l'intérêt général.

9^o Ce qu'il y a, en effet, de plus important dans une société industrielle, dans un *système social industriel*, c'est le souci des intérêts matériels, c'est l'organisation

économique ; au contraire, la forme du gouvernement, le gouvernement lui-même, passent au second plan. Ce qu'il faut avant tout, c'est produire le plus possible, assurer à tous le bien-être dans la paix féconde et laborieuse, privilège des nations européennes toutes groupées par la nouvelle fraternité, le nouveau christianisme.

Quel que pût être l'ascendant de Saint-Simon sur Comte, quelle que pût être la séduction opérée par des idées aussi neuves et aussi hardies présentées par un homme de 58 ans à un jeune débutant de 20 ans, ce dernier avait déjà assez lu, assez réfléchi, pour lui résister sur quelques points importants. Quoique pleine de réserve dans la lettre de 1818, la résistance est déjà ferme et réfléchie :

Comte ne veut pas en effet qu'on abandonne aussi vite les travaux théoriques. Ce sont les plus longs, les plus difficiles, mais aussi les plus importants. Toute tentative de réorganisation sociale serait chimérique et illusoire si, par une hâte imprudente et inconsidérée, on n'avait pas d'abord jeté les solides assises de la science sociale et achevé les théories fondamentales.

Plus l'âge du jeune sociologue avance, plus sa résistance s'affirme. Dès 1822, Comte ne parle pas de transformer le régime de la propriété, il songe encore moins à accepter la morale utilitaire : de même qu'il a donné aux travaux théoriques le pas sur les travaux d'ordre pratique, de même il met fort au-dessus des intérêts matériels, le souci des intérêts intellectuels et moraux de la société. La vie en société est une vie de sacrifice dit-il⁽¹⁾. On pressent qu'il dira plus tard qu'il faut vivre pour autrui. Loin d'être un simple atelier, une ruche, la société est une synthèse d'unités conscientes qui ont d'autres soucis que celui de la production industrielle. Et si, d'aventure, les associés oublient les liens qui les attachent au groupe, le gouvernement — et c'est là son utilité, vraie et bienfaisante, — est chargé de leur rappeler la pression salutaire de la société et le but commun.

Bref, la personnalité de Comte s'affirme dès le début

(1) *Vide supra*, 76, 232.

de sa carrière, par son éloignement des idées de Saint-Simon relatives à la prépondérance des travaux pratiques, à la réorganisation de la propriété, à l'organisation utilitariste et exclusivement industrialiste de la société ⁽¹⁾.

A tous les autres égards, les travaux de Comte coïncident absolument avec les cinq premiers points que nous avons indiqués. La coïncidence est frappante. C'est évidemment Saint-Simon qui a donné à Comte les cadres et les idées directrices de la sociologie.

Mais nous affirmons quand même l'originalité de Comte. Saint-Simon n'a fait que des prospectus, des *plans*, des ébauches. Toute sa vie il a couru après des « feux follets ».

Chez Comte l'œuvre est achevée. Il a fécondé ces germes, les a faits siens. Du reste les intuitions rapides, les « éclairs » de Saint-Simon ne prennent une réelle valeur que dans le système achevé de Comte. Celui-ci a discipliné, embrigadé une foule d'idées qui s'agitaient désordonnées chez Saint-Simon. Aussi son œuvre magistrale ressemble à celle de Saint-Simon comme le palais achevé ressemble à des ébauches de plan tracées sur le papier.

Il accepte la distinction de la science politique et de l'art politique, mais il réalise l'une et l'autre.

Avec Saint-Simon, il classe les sciences dans l'ordre de complexité croissante et les fait parvenir à l'état positif. Mais ce qui chez Saint-Simon tient quelques lignes à peine, devient chez Comte trois gros volumes ⁽²⁾ dans lesquels il repense effectivement toutes les sciences particulières, se pénètre de leur esprit, analyse leurs procédés, discute leurs résultats, accumule, sur leur place respective dans la hiérarchie, les raisonnements et les preuves, bref il se livre à un travail de géant, que Saint-Simon avait à peine entrevu.

Et nous ne parlons pas de l'étude approfondie à laquelle il se livre sur les rapports réciproques de toutes les sciences. C'est une des parties les plus méritoires de l'œuvre de Comte, celle sur laquelle on se mettra le plus facilement d'accord pour lui reconnaître quelque

⁽¹⁾ *Vide supra*, 6, 74, 78, 80.

⁽²⁾ *Cours*, I, II, III.

originalité, car il ne doit rien, absolument rien, à Saint-Simon sur ce point.

Non content de *dire* comme lui qu'il faut incorporer la sociologie au système total des sciences, il le *fait* : la nouvelle venue, à peine née, présente avec les autres un air de famille qui ne trompe pas. Du reste ses aînées ont facilité ses premiers pas. Comme les fées de la fable autour du berceau du nouveau-né, chaque science apporte à la sociologie le procédé qu'elle a élaboré. A ses débuts la nouvelle science est déjà riche de l'expérience séculaire des anciennes. Aussi comme ses progrès sont rapides ! Elle se forge immédiatement une nouvelle méthode, la méthode historique. Elle l'applique aussitôt et découvre des lois statiques et des lois dynamiques. Elle décrit l'histoire universelle de l'Humanité⁽¹⁾.

Bref Comte a *fait* ce que Saint-Simon n'avait pu que projeter. Et il le fait avec une telle ampleur, une telle abondance, que le chêne vigoureux et d'une belle venue a pu parfois oublier le gland où il était en germe.

Cet oubli a pu surprendre et même choquer quelques penseurs sur un grand nombre de points, notamment *la loi des trois états*, à laquelle on a eu le tort de ramener toute la discussion. C'était la rétrécir ; nous l'avons élargie ; mais nous devons faire connaître notre opinion sur ce point.

Les nombreux passages de notre livre où il a été question de cette loi soit dans Comte, soit dans Saint-Simon contribueront, nous l'espérons, à éclairer la discussion et surtout à l'abréger.

C'est imiter quelqu'un que de dire : il pleut ! mais il est une façon de le dire, une intonation, un choix du moment, des personnes à qui l'on parle, qui autorisent celui qui le dit à se croire original.

De même Burdin, dans la conversation que nous avons rapportée⁽²⁾, Turgot dans un passage bien connu⁽³⁾,

⁽¹⁾ *Cours*, IV, V, VI. Nous avons montré plus haut les emprunts faits aux autres sciences par la sociologie et Comte les a appliqués réellement.

⁽²⁾ *Vide supra*, 453. Elle a eu lieu en 1798 et non en 1803 comme le croit à tort M. Ravaïsson, *Rapport*, 58.

⁽³⁾ « Avant de connaître la liaison des effets physiques entre eux, il n'y

Saint-Simon dans deux ou trois pages citées plus haut⁽¹⁾, ont entrevu cette loi. Et c'est Saint-Simon qui, manifestement, l'a apprise à Comte, car il la tenait de Burdin depuis 1798, il l'avait utilisée en 1803 et en 1813⁽²⁾. Et dans les quatre ans d'intimité passés avec Comte, il en a été question, cela n'est pas discutable, puisque Saint-Simon communiquait ses brochures et ses manuscrits avec la plus grande facilité ; à plus forte raison devait-il faire connaître leur contenu, dans ses causeries avec celui qu'il appelait son élève, son ami, son fils.

Est-ce à dire, pour cela, que Comte ait purement et simplement emprunté cette loi, directement à Saint-Simon, indirectement à Burdin ? Ce serait n'avoir aucune idée du développement des idées dans un esprit que de le croire.

Comte n'aurait aucune originalité s'il s'était borné, comme Saint-Simon (qui sur ce point n'en a aucune : il doit tout à Burdin, qui peut-être doit l'étincelle primitive à Turgot), à répéter l'énoncé de la loi.

Or il a fait plus et mieux. D'abord il l'a repensée par lui-même, puis prouvée, enfin appliquée dans une masse énorme de faits scientifiques, philosophiques, artistiques, sociaux. On est libre d'en contester la valeur et l'utilité. On peut reprocher à Comte de n'avoir nommé ni Saint-Simon, ni Burdin (il nomme Turgot plusieurs fois). Mais on ne peut nier que cette loi, Comte l'aït faite sienne par l'intelligence avec laquelle il s'en sert, et l'ampleur inouïe, inconnue jusqu'à lui, qu'il lui donne. Le troisième, le quatrième et le cinquième *Opuscules*, les six volumes

eut rien de plus naturel que de supposer qu'ils étaient produits par des êtres intelligents, invisibles et semblables à nous, car à quoi auraient-ils ressemblé ? Tout ce qui arrivait sans que les hommes y eussent pris part eut son Dieu... Quand les philosophes eurent reconnu l'absurdité de ces fables sans avoir acquis néanmoins les vraies lumières sur l'histoire naturelle, ils imaginèrent d'expliquer les causes des phénomènes par des expressions abstraites, comme essences et facultés, expressions qui, cependant, n'expliquaient rien, et dont on raisonnait comme si elles eussent été des êtres, de nouvelles divinités substituées aux anciennes. On suivit ces analogies et on multiplia les facultés pour rendre raison de chaque effet... Ce ne fut que bien tard, en observant l'action mécanique que les corps ont les uns sur les autres, qu'on tira de cette mécanique d'autres hypothèses, que les mathématiques purent développer et les sciences vérifier ». Turgot, *Discours sur l'Histoire universelle*, tome II, des Œuvres, p. 656; Guillaumin, Paris, 1844; Comte fait quelque part une allusion au « sage Turgot ». V. *supra*, 210. Littré remarque très judicieusement (p. 48) que ce passage de Turgot serait passé inaperçu sans la grande loi de Comte qui le dépasse et l'éclaire.

⁽¹⁾ *Vide supra*, 452 et s.

⁽²⁾ *Vide supra*, *ibid.*

du *Cours*, les quatre du *Système*, toutes les pages de ses œuvres, servent à prouver la loi des trois états et se fondent sur elle. Et, chose plus remarquable, il la soude avec la loi de complexité croissante, ce qui lui donne une physionomie plus positive, ce qui la rapproche des faits.

On pourra discuter, nous le répétons, la validité de ces lois, mais on ne pourra nier l'originalité de Comte.

Parmi les applications les plus importantes qu'il en fait, à l'exemple de Saint-Simon, se trouve précisément l'appréciation de la Révolution et de sa lointaine préparation. Il est, sur ce point, tellement de l'avis de Saint-Simon, que ce dernier a signé le deuxième Opuscule, rédigé par Comte et où se trouve précisément cette doctrine⁽¹⁾. Nous croyons, quant à nous, que les deux penseurs ont collaboré à cette œuvre : Saint-Simon a fourni les cadres, Comte le contenu. Car il était à cette époque bourré de lectures et ressemblait à « un dictionnaire vivant ». Mais ce que Saint-Simon n'a pas fait, ce sont les longs chapitres, si nourris, si curieux, consacrés par Comte, dans le *Cours*, à l'appréciation de la période critique ou révolutionnaire⁽²⁾.

Nous sommes ainsi conduits à conclure comme nous avons commencé :

Laissons de côté les points sur lesquels Comte s'est séparé de Saint-Simon (les travaux théoriques sont plus urgents que les réformes pratiques, les intérêts spirituels et moraux sont plus importants que les intérêts matériels et économiques, tout pour la morale au lieu de tout pour l'industrie) et à propos desquels⁽³⁾ son originalité ne peut pas, raisonnablement, être discutée.

Mais retenons surtout ceux plus nombreux qu'il adopte (il faut créer une science distincte pour diriger l'art politique — la loi des trois états et le progrès — l'histoire — l'aversion à l'égard des juristes et de la Révolution — le respect du passé et du moyen-âge — le rôle spirituel et temporel de la métaphysique — les sociétés

⁽¹⁾ *Vide supra*, p. 41.

⁽²⁾ *Cours*, V, 394 et s.

⁽³⁾ Croit-on que Saint-Simon, eût acheté (*vide supra*, 429 note 3), le troisième Opuscule à Comte, si cet Opuscule n'avait pas été original et bien à Comte ?

positives ; l'organisation industrielle ; le souci des questions économiques — la morale positive et indépendante) et nous dirons que Saint-Simon a écrit un *plan* et que Comte l'a réalisé. Mais il y a dans cette réalisation un tel luxe de connaissances originales, un tel effort personnel de réflexion, une telle abondance de vues nouvelles, que l'œuvre achevée fait parfois oublier le plan primitif, ou du moins elle l'éclipse.

Saint-Simon n'est pas très original pour avoir conçu ce plan, parce qu'il le doit à Burdin (¹) ; mais Comte est original et nous ajoutons supérieur à Saint-Simon pour l'avoir réalisé. Saint-Simon, comme l'excitateur de la bouteille de Leyde, a fait jaillir l'étincelle. Mais l'étincelle ne peut jaillir que si la bouteille est déjà chargée.

Si Comte en était resté aux *Opuscules*, il eût été une seconde édition de Saint-Simon. Mais comme il a écrit le *Cours* et le *Système*, il a dépassé de beaucoup l'initiateur (²).

Comment s'expliquer dès lors l'acharnement et, par moment, l'appréciation avec laquelle depuis 1824 (³) il s'exprime sur le compte de celui qui lui a révélé sa vocation ?

Le spectacle est curieux. Voilà un penseur qui fait des efforts, parfois exagérés, pour trouver des antécédents à ses propres théories, qui appelle même son père spirituel un penseur à qui il doit moins qu'à Saint-Simon et qui ne se lasse pas de répéter qu'il ne doit rien à celui qui, cependant, lui a fourni un plan et l'a

(¹) *Vide supra*, 453.

(²) Nous trouvons une confirmation de notre conclusion dans les lignes suivantes : Il y avait entre les deux esprits, écrit M. Lévy Bruhl (art. cité, 399) une incompatibilité radicale. Saint-Simon, merveilleusement inventif et original, jette en foule des idées et des vues nouvelles, dont beaucoup seront fécondes. Mais il affirme vite et prouve peu. Il n'a pas la patience de s'arrêter longtemps à un sujet ni de le traiter avec ordre et méthode. Comte, de son côté, pense, comme Descartes, que la méthode est essentielle à la science et que la « cohérence logique » est le signe le plus sûr de la vérité. Il ne pouvait donc se satisfaire longtemps des essais décousus de Saint-Simon. Celui-ci lui avait révélé sa vocation et l'avait « lancé », comme il le dit lui-même, dans la voie qui lui convenait le mieux. Mais, une fois en roule, Comte marche d'un autre pas que son maître. Il a pu même, sans mauvaise foi, tirer parti des intuitions lumineuses, mais désordonnées, qui abondent chez Saint-Simon, persuadé que sa doctrine seule leur donnait une valeur scientifique, parce que là seulement elles étaient systématisées et reliées à leurs principes. Saint-Simon reste jusqu'à son dernier jour un publiciste de génie. Comte, à 24 ans, a déjà construit un système de philosophie.

(³) *Vide supra*, 430 et s.

mis sur sa voie ! L'injustice est criante. D'où vient-elle ?

Est-ce une rancune contre l'homme qui aurait, à un moment donné, essayé d'exploiter son talent naissant ?⁽¹⁾. Contre l'homme qui l'aurait jalousement gardé auprès de lui, quatre ans, en l'empêchant de se créer une situation stable ?⁽²⁾. Serait-ce le sentiment exagéré de sa réelle supériorité, ou bien la peur de trop lui ressembler ? N'oublions pas, en effet, que les appréciations les plus violentes de Comte datent de 1831-54⁽³⁾, à une époque où il a évolué lui aussi vers le mysticisme ?

Il est bien difficile de se prononcer. Stuart-Mill se mettait moins en frais de suppositions. Il écrivait en effet le 30 mars 1864 à G. d'Eichthal : « Je serais bien aise de lire la préface de Saint-Simon, sachant que A. Comte a été injuste envers lui, comme en général *envers tous ceux qui avaient cessé de lui plaire*. Ceux qui disputent autour de son tombeau sont tellement en désaccord sur les faits que je désespère d'arriver à la vérité »⁽⁴⁾.

Ce sont là les petits côtés de la nature humaine. Nous craignons, dans ces quelques lignes, de nous y être un peu trop attardé. Hâtons-nous de grouper les efforts de tous les précurseurs de Comte et spécialement ceux de Montesquieu, de Condorcet et de Saint-Simon ; et en face de ce bloc compact tâchons de déterminer l'originalité sociologique de Comte.

⁽¹⁾ *Vide supra, ibid.* et 434.

⁽²⁾ *Supra, ibid.*

⁽³⁾ *Supra*, 433.

⁽⁴⁾ *Cosmopolis*, n. de février 1898.

CONCLUSION DU LIVRE V

Ceux qui, en discutant l'originalité de Comte, ont cru de bonne foi qu'il s'agissait uniquement de le comparer à Saint-Simon, ont singulièrement rétréci le débat. En réalité, Comte est la résultante d'un nombre considérable d'efforts.

Hume, Kant et Gall l'ont aidé à édifier *la philosophie positive, base de la sociologie* : les deux premiers en effet proclament vainement toute métaphysique et réduisent le savoir au positif, au donné. Le dernier ramène la psychologie à l'étude du cerveau et incorpore, de vive force, le monde moral et humain dans le mode physique.

Hume et Kant comme historiens, Bossuet, Vico et J. de Maistre au même titre, et les Economistes, l'ont aidé *indirectement* à constituer la sociologie, par une conception nouvelle de l'histoire; les uns apportent le déterminisme historique, les autres le fatalisme providentiel; tous : l'unité systématique des vues.

Enfin Montesquieu, Condorcet et Saint-Simon l'ont aidé *directement* à créer la sociologie, considérée comme science directrice de l'art politique : l'un apporte l'idée de *loi sociale*, l'autre la notion de *progrès*; le troisième enfin ajoute *l'organisation industrielle*.

Si la sociologie de Comte est appelée à faire triompher cette idée si juste que toute science est une œuvre collective, elle ne saurait mieux faire que d'invoquer son propre exemple. Elle est une *résultante* au sens le plus complet du mot.

Tous ces éléments se retrouvent en effet mêlés et confondus dans l'œuvre de Comte comme le pain et l'eau dans le sang de l'homme. Comte les a assimilés, les a

fait entrer dans un cadre vaste, étendu, et, avec des éléments anciens, il a fait un tout nouveau. Il les a ramassés et groupés d'une main puissante et ferme.

Aucun de ses prédecesseurs n'a repensé toutes les sciences et n'en a fait la philosophie et l'histoire, aucun n'a *conçu* (sauf Burdin et Saint-Simon) ou *réalisé* le même plan. Il n'a pas créé la *matière* de la philosophie positive, de la sociologie et de l'art politique (¹) mais aidé par Saint-Simon, il a créé la *forme*.

S'il a été moins qu'un créateur au sens absolu du mot, il est certainement plus qu'un « vulgarisateur » (²), il est, dans toute la force du terme, un *organisateur de génie, un vrai penseur de race* (³).

De cette longue excursion à travers l'œuvre entière de Comte, des questions que nous lui avons posées et des comparaisons faites par nous avec chacun de ses précurseurs, il serait facile de dégager notre propre opinion sur l'œuvre sociologique de Comte.

Mais peut-être que le lecteur demandera que nous la donnions nous-même. C'est ce dernier effort que nous allons tenter dans une conclusion générale et critique où, après avoir dégagé les idées directrices de la sociologie comtiste nous ferons voir tout ce que la sociologie doit à ce penseur, et aussi, il faut bien le dire, tout ce qu'il laissait à faire à ses successeurs.

(¹) On voit ici une fois de plus la nécessité de distinguer toutes ces expressions.

(²) Ce mot, trop faible pour exprimer le génie de Comte, est de M. Roberty.

(³) De Comte, écrit M. Lévy Bruhl (article cité, *Rev. des deux mondes*, 15 janv. 1898, p. 423, « de Comte est sortie une philosophie de la science, de l'histoire, de l'humanité, qui est encore pleine de vie. Par elle, Comte a été vraiment un « homme représentatif » de ce siècle. Souvent même, si nous ne pensons pas comme lui, nous pensons d'après lui. Sa philosophie est la dernière grande impulsion que l'esprit moderne ait reçue, et le mouvement qu'elle lui a imprimé n'est pas encore arrêté ». — Un autre professeur de la Sorbonne avait dit, en rendant compte du livre de M. Fouillée : *Le mouvement positiviste et la conception sociologique du monde* : « Cet ouvrage est un monument élevé à la gloire de notre grand philosophe, celui que la postérité considérera sans doute comme la plus grande gloire française du XIX^e siècle ». Em. Faguet, *Rev. bleue*, 8 août 1896.

CONCLUSION GÉNÉRALE ET CRITIQUE

Il y a des lois aussi déterminées pour le développement de l'espèce humaine que pour la chute d'une pierre.

(A. COMTE, *Corresp. avec Valat*, 139).

Savoir c'est pouvoir.

(BACON cité par COMTE).

I

GÉNÉRALITÉS : NÉCESSITÉ DE CRÉER UNE SCIENCE DES SOCIÉTÉS

Nul ne saurait prétendre à être pilote, architecte ou médecin, s'il ne connaît les lois de la navigation, de la construction ou de la vie. Sans l'idée, l'action ne peut que s'égarer; sans la théorie, la pratique va à l'aventure. Celui donc qui prétend au gouvernement des cités doit d'abord en connaître le concept, la définition, l'arrangement rationnel, nous dirions aujourd'hui : les lois.

L'art politique exige donc une science politique.

Cette vieille idée, et si juste, formulée par Socrate et Platon, devait pourtant rester comme lettre morte pendant de longs siècles. Il fallut la secousse énorme, inouïe, provoquée par la Révolution française, pour la faire renaitre.

Depuis lors, en effet, les anciennes forces sociales ébranlées ne peuvent se résigner à disparaître; elles luttent contre les nouvelles, pressées d'agir et de gouverner. De leur côté, les anciennes croyances ne sont pas entièrement déracinées, et les nouvelles, quoique semées depuis longtemps, ont peine à prendre racine.

Aussi le désordre règne dans les esprits, les cœurs, les volontés et dans les cités.

Si encore on pouvait s'entendre, comme dans les sciences, sur quelques principes fixes et communs, ce désordre serait la vie avec ses heurts et ses secousses inévitables. Mais il atteste au contraire que, seule entre tous les arts, la politique ne possède ni frein ni idées directrices, parce que nul n'a encore tenté de la doter d'une science correspondante et distincte.

Aussi, dès le début du siècle, comme on voit les penseurs se précipiter vers les problèmes sociaux, si négligés au XVII^e siècle, posés confusément, ébauchés à la hâte, pendant le XVIII^e. Les uns, plus calmes et réfléchis, renouvellent l'histoire, les autres fondent l'économie politique. D'autres, bouillants et impétueux, rebelles aux longues et minutieuses recherches, aspirent à bouleverser de fond en comble la société et à faire surgir, comme avec une baguette magique, la cité moderne, asile de paix et de bonheur. Mais tous, historiens, économistes et socialistes, se livrent avec passion aux questions sociales et politiques, parce qu'ils sentent confusément que quelque chose manque à nos sociétés. Les réflexions sur ces matières qui avaient été si longtemps le privilège des rois, des ministres et des diplomates, sont devenues, depuis la Révolution, le lot de tout le monde (¹). Ce fait universel, irrésistible, et qui par suite ne saurait être accidentel, témoigne qu'il est temps de refondre le système des idées sociales et politiques, et de retoucher la vieille organisation des cités.

C'est à ce besoin fondamental des sociétés modernes que répond le Comtisme : il est en effet un essai de réorganisation sociale et politique dirigée avant tout par la science sociale. Il est un puissant effort pour créer la science politique directrice des sociétés.

Seulement, esprit fortement discipliné par la fréquentation assidue des sciences, Comte affirme avec plus d'énergie encore que Platon la nécessité des travaux théoriques, l'exclusion des incompétents et le règne des compétents. Résistant même à l'exemple de Saint-Simon, il

(¹) « Le problème philosophique, disait M. Lévy Bruhl, devait se poser en termes sociaux. Comte répond à ces besoins, à cette aspiration... N'était-ce pas là d'abord une suite nécessaire de l'ébranlement formidable produit par la chute de l'ancien régime et par l'entrée des masses prolétaires dans la vie sociale consciente ». *Article cité*, p. 411.

met longtemps de côté les problèmes pratiques résolus avec tant de hâte et de témérité par les réformateurs sociaux, il ne veut les aborder qu'après avoir fondé la science des sociétés. On ne pourra transformer celles-ci que le jour où il sera établi qu'elles sont des faits naturels régis par des lois, le jour surtout où ces lois seront découvertes. *Quantum scit homo, tantum potest.* L'unique moyen, et le plus sûr, de donner aux impérieuses exigences des sociétés modernes des satisfactions durables et efficaces est donc de créer, tout d'abord, la science des sociétés.

Cette immense entreprise est d'abord préparée, chez Comte, par une forte discipline scientifique : il s'est astreint en effet à repenser toutes les sciences, à les classer et à former par leur synthèse comme une nouvelle Encyclopédie. Ce premier pas fait, la science sociale a été créée, incorporée dans la famille des sciences et placée au sommet de leur vaste édifice.

L'art politique a suivi de près la science politique, et, chose naturelle et prévue, Comte l'a complété par une morale. Toutefois, nous avons vu qu'il a cru devoir y ajouter le culte symbolique de l'Humanité et même une sorte de néo-fétichisme assez inattendu.

Ainsi la création de la sociologie et sa destination pratique et sociale se trouvent préparées par une philosophie générale des sciences et complétées par un art politique, une morale et même une sorte de religion.

Nous nous proposons de concentrer notre attention sur la sociologie seule, afin d'en dégager les idées directrices, celles surtout qui, par leur valeur et *leur caractère déjà historique et impersonnel*, sont destinées à rester dans le patrimoine de la nouvelle science.

Or, à quelles conditions pouvait-on créer une nouvelle science, une science des sociétés ? Comment Comte les a-t-il réalisées et n'a-t-il pas laissé quelque chose à faire à ses successeurs ?

II

IDÉES DIRECTRICES DE LA SOCIOLOGIE COMTISTE

§ I. La loi sociale en général; le déterminisme social.

Une science est possible le jour où l'on découvre qu'un règne de la nature, jusque-là ignoré, inexploré, est soumis à des lois. Or, il est peu de tâches aussi laborieuses que cette extension de l'idée de loi à un règne nouveau, et l'histoire des sciences nous apprend que cette entreprise a toujours rencontré de vives résistances.

Mais jamais, sauf peut-être à l'époque lointaine où l'astronomie s'est émancipée, jamais elles n'ont été aussi vives que pour la sociologie, car nos habitudes d'esprit et la nature même des faits sociaux semblent s'opposer à cette idée que le déterminisme régit le monde humain et social comme le monde biologique ou astronomique.

Les phénomènes sociaux (moeurs, religions, lois) ne sont-ils pas en effet des actes humains, des actes produits par nous ? Ne semblent-ils pas exister par nous seuls, dépendre de nous seuls ? On accepte sans difficulté que les révolutions d'un astre obéissent à des lois fatales, car elles s'imposent à nous et nous n'y pouvons rien changer. Mais rien ne répugne davantage au sens commun que d'assimiler, à certains égards, les faits historiques et sociaux aux faits naturels, régis par des lois constantes. Comme ces faits semblent venir seulement de nous et parce qu'ils nous enveloppent comme l'atmosphère où nous sommes plongés, nous éprouvons une difficulté invincible à nous séparer d'eux, à les placer devant nous, pour ainsi dire, et à les observer comme des faits astronomiques ou chimiques.

De plus, par leur nature même, ils ont contribué à enraciner nos habitudes traditionnelles d'appréciation. Les plus importants en effet, ceux dont l'efficacité est réelle, ne sont pas toujours les plus visibles. Au contraire, les faits accessoires, quoique peu efficaces, frappent facilement nos regards. Ainsi dans la naissance des cités, des lois et des religions, nous voyons surtout l'homme qui gou-

verne la cité, celui qui rédige la loi, celui qui fonde le culte. Mais comme nous ne saisissons pas immédiatement les vraies causes sociales et historiques, profondes et cachées qui président à la naissance de ces faits sociaux et dont les rois, les législateurs et les prophètes eux-mêmes ne sont, le plus souvent, que les dociles instruments, nous attribuons à ces derniers un pouvoir illimité, celui de façonner, de pétrir à leur gré la matière sociale, et presque de la créer *ex nihilo*. Aussi nous est-il très difficile d'admettre que les faits sociaux soient régis par des lois nécessaires, comme tous les faits de la nature. Ce qui explique le long crédit dont les théories de Hobbes et de Rousseau ont joui jusqu'à nos jours, car elles faisaient de la société précisément une œuvre d'art, sortie tout entière de notre cerveau et de notre imagination.

C'est à ces croyances illusoires, à ces théories imaginaires, que la sociologie comtiste a porté un coup mortel.

A vrai dire ce n'est pas Comte qui a opéré d'emblée l'extension de l'idée de loi naturelle au monde social. Il a eu des prédecesseurs qui sont : Montesquieu, Kant, Condorcet, les Economistes et Saint-Simon⁽¹⁾. Mais l'idée de loi, chez eux, est encore indécise et incomplète. Montesquieu exagère souvent l'influence du législateur, il admet une certaine contingence dans les faits, et voit parfois dans la nécessité des lois, non une nécessité réelle et naturelle, mais une nécessité rationnelle, logique⁽²⁾. Kant n'a pas formulé une doctrine expresse de la loi sociale ; il s'est borné à dire, dans le curieux opuscule que nous avons cité, que les faits historiques forment des séries régulières et qu'on pourra peut-être découvrir un jour le sens de leur orientation⁽³⁾. Quant à Condorcet, il a eu l'idée de la loi sociale, mais, à parler rigoureusement, il n'en a découvert aucune. Et Saint-Simon, qui l'appelait son père spirituel, est bien sur ce point son fils légitime. Seuls les Economistes ont proclamé et montré effectivement que les lois économiques sont aussi nécessaires que les lois physiques. Malheureusement, suivant eux, il n'y a rien de réel, dans la

⁽¹⁾ Cf. *supra*, 392 et s., 376, 405, 382 et s., 444 et s., 451.

⁽²⁾ Cf. Durkheim, *Quid Secundatus*, etc., 50-58.

⁽³⁾ *Supra*, 378.

société, que l'individu. Aussi les lois qu'ils formulent sont-elles de simples conséquences logiques déduites de la définition de l'individu. L'économiste ne dit pas : les choses se passent ainsi, car l'expérience l'a établi, mais : elles doivent se passer ainsi, car il serait absurde qu'il en fût autrement (¹). Du type abstrait de l'homme en général, c'est-à-dire de l'égoïste en soi, ils déduisent quelques lois logiques, non extraites de la réalité observable.

A ces diverses tentatives, toutes estimables quoique incomplètes, Comte substitue une claire notion de la loi dans le monde social. Comme il a incorporé la sociologie au système total des sciences (²), le déterminisme de la nature envahit à son tour le monde social. Il a en effet le sentiment très vif de la nécessité historique : pour lui il existe « des lois aussi déterminées pour le développement de l'espèce humaine que pour la chute d'une pierre » (³) ; il loue Montesquieu, en termes presque lyriques (⁴), d'avoir « osé » concevoir les faits sociaux comme assujettis à d'invariables lois naturelles.

L'existence de rapports constants dans le monde social ne lui paraît pas niable : d'une part en effet la

(¹) Durkheim, *Leç. ouvert.*, 10.

(²) Pour qu'elle soit soudée aux autres sciences d'une façon très étroite, Comte a cru devoir ramener (ce qui n'est guère admissible) les phénomènes psychologiques (éléments composants des faits sociologiques) aux phénomènes biologiques, qui, eux, sont soumis sans contestation possible, au déterminisme physique. Du reste l'opinion de Comte sur la place de la psychologie a évolué : dans le *Cours* (I, 27, 18) il trouve dans la psychologie deux problèmes, par suite il lui assigne deux places distinctes : le premier problème, d'ordre statique, consiste à déterminer les conditions organiques dont dépendent les fonctions intellectuelles ; la psychologie est dès lors le dernier et plus haut chapitre de la biologie ; le second problème, d'ordre dynamique, consiste à « étudier la marche effective de l'esprit humain en exercice » dans les différentes sciences ; la psychologie se confond ici avec la méthodologie ; enfin dans le *Système* (I, 622) il voudrait expliquer les faits intellectuels et moraux, ni par leurs conditions organiques, ni par leur emploi effectif dans les sciences, mais bien par les actions et réactions purement mentales, issues de la vie en société. La psychologie deviendrait ainsi le premier chapitre de la sociologie. Cf. *supra*, 320, 375, note. — Nous estimons qu'on peut à la fois admettre la spécificité du fait psychologique et ses rapports étroits avec les faits soit nerveux, soit sociaux. — Sur la psychologie : Cf. Durk., *Divis. du trav. soc.*, p. 389 et *Revue de Métaphys. et de Mor.*, mai 1898, p. 273-302.

(³) *Valat*, 139.

(⁴) *Cours*, IV, 193-195. Cf. *supra*, 33 et 208. — Comte ne parle pas du problème de la liberté. M. Durkheim estime avec raison que ce problème métaphysique n'est pas à sa place ici, car le déterminisme que postule la science n'inclut ni n'exclut la liberté (*Leç. ouvert.*, 9-10; *Division du travail social*, préf. I et II). N'est-ce pas au fond l'opinion de Kant lui-même d'après l'opuscule cité plus haut ? — *Supra*, 376.

série sociale est le prolongement de la série naturelle qui est régie elle, à n'en pas douter, par d'inflexibles lois ; d'autre part, les civilisations les plus éloignées et les plus différentes traversent les mêmes phases historiques ⁽¹⁾. Cette uniformité ne peut avoir pour cause que d'invariables lois, les mêmes partout. Et le déterminisme social est si rigide que les législateurs, loin de le diriger, le subissent à leur insu ⁽²⁾. Comte pousse même sa doctrine si loin qu'il lui arrive parfois de parler comme un partisan de l'optimisme, tout en écartant sévèrement cette conception : pour lui, en effet, les phases du passé ont été si nécessaires, qu'elles ont été aussi parfaites, utiles et bonnes, que le comportait l'âge correspondant de la civilisation ⁽³⁾. Quand on est convaincu à ce point de la détermination rigoureuse des phénomènes les uns par les autres, il est naturel de penser qu'ils sont objet de science.

§ II. Les lois proprement sociologiques, les lois du progrès.

Grâce à l'idée de loi, la sociologie existe donc comme science. Mais existe-t-elle comme science distincte ? Dans quelle mesure les lois sociologiques sont-elles spécifiques, rigoureusement propres à la sociologie ? En d'autres termes, se distinguent-elles des lois *biologiques*, en désignant par ce mot, suivant la tradition comtiste, les lois des organismes individuels et celles qui régissent « les faits intellectuels et moraux » ?

Le fait social par excellence, d'après Comte, c'est la succession ou le progrès des générations et l'influence des générations passées sur les actuelles ⁽⁴⁾. Voilà un fait qui n'est pas observable en biologie et qui, observé seulement dans le monde social, est donc irréductible à tout autre ⁽⁵⁾. Les lois qui le régissent sont donc spécifiques et la sociologie est bien une science distincte.

⁽¹⁾ *Supra*, 42, note 3, 177. — Cf. 156.

⁽²⁾ *Supra*, 158 et 178.

⁽³⁾ *Cours*, IV, 326 et troisième Opuscule, *Syst. Pol.*, IV, Append., 115, *supra*, 37. — Cf. *supra*, 158; *Ibid.* contre l'optimisme.

⁽⁴⁾ *Supra*, 39, 155, 160.

⁽⁵⁾ Comte est partisan du discontinu : la sociologie est irréductible à la biologie, et toute science supérieure est irréductible à n'importe quelle science inférieure. — Cf. *supra*, 38 et s., surtout 40 et note. — Cf. *supra*, 225.

Cependant, le progrès paraît, à son point de départ, être psychologique et non social. Il consiste en effet à toujours développer l'ensemble de la vie physique, intellectuelle ou morale. Cette marche universelle et irrésistible est provoquée par un instinct, sorte de tendance invincible qui pousse l'homme à être de plus en plus un homme, à mettre toujours plus en relief les plus nobles attributs de l'humanité (*supra*, 178 et s.). Or si les lois du progrès sont pour Comte les vraies lois sociologiques (*supra*, 175 et sq.), et si ces lois, par leur origine interne et individuelle, paraissent psychologiques, l'autonomie de la sociologie paraît compromise.

Il n'en est rien jusqu'à un certain point. C'est à l'origine seulement que le fait social, le progrès, a pour cause une tendance psychique, car plus on s'éloigne du point de départ, plus le développement des sociétés paraît social, c'est-à-dire provoqué par de vraies causes historiques et collectives. Son caractère psychologique disparaît peu à peu, son aspect sociologique augmente progressivement. En effet, ce qu'il y a de plus saillant dans les sociétés, d'après Comte, c'est l'influence des générations passées sur les générations actuelles; voilà un fait qui n'est pas psychologique mais strictement social. Or, c'est cette influence qui permet aux générations nouvelles d'aller toujours plus loin que leurs devancières dans la voie du progrès. C'est elle en somme qui est à la longue le vrai ressort du progrès. Finalement le progrès est vraiment social, et les lois sociologiques découvertes par Comte sont vraiment propres à la sociologie, car c'est dans son domaine seulement qu'on peut observer l'influence des générations passées sur les générations présentes. La sociologie existe donc comme science et comme science distincte.

§ III. La méthode proprement sociologique; la méthode historique.

A un objet spécial, à des lois spécifiques, il fallait une méthode appropriée qui ne fût pas celle des autres sciences. Comte l'a compris, et il n'a pas négligé de concevoir et de se faire une méthode nouvelle; elle comprend deux procédés, comme nous l'avons vu plus

haut (164, 167 et s.) : la méthode comparative, la méthode historique. La seconde est de beaucoup la plus importante. Sans doute Comte estime qu'il faut comparer les faits sociaux dans les sociétés actuelles et coexistantes, qui se trouvent « sur les divers points du globe. Ainsi l'enchainement établi d'après la succession des temps peut être vérifié par la *comparaison des lieux* » (*supra*, 42 et 165). Toutefois, pour des raisons connues (*supra*, 166), Comte estime qu'il faut compléter, et au besoin corriger, ce procédé par l'histoire qui est la vraie méthode de la sociologie (¹).

Ici encore il a eu des prédecesseurs. Nous avons vu en effet de quelle façon originale et profonde Montesquieu, Condorcet et Saint-Simon avaient conçu l'histoire et en avaient fait l'instrument favori de leurs recherches (²). Mais Comte élargit leurs conceptions et en fait des applications remarquables. Puisque le fait social par excellence c'est l'évolution uniforme des sociétés, sur les divers points du globe, et l'influence des siècles les uns sur les autres, on ne peut évidemment expliquer un fait social quelconque qu'en le rattachant à tous ceux qui l'ont précédé, même aux plus lointains. C'est ainsi, pour ne rappeler qu'un exemple, que la Révolution française est pour lui la résultante unique de tous les progrès antérieurs, plusieurs fois séculaires, qui ont conduit tous les peuples de la race blanche à passer de l'état théologique et militaire à l'état scientifique et industriel (³). Ces vastes conceptions, ces larges vues d'ensemble, ces immenses tableaux historiques, abondent dans la sociologie comtiste, lui donnent sa physiognomie propre, et, toute discussion sur leur valeur étant provisoirement écartée, en font une science réellement distincte de toutes les autres (⁴).

On ne saurait donc nier les puissants efforts de Comte pour doter la sociologie de ses principaux moyens d'existence, savoir : des lois nécessaires et proprement sociologiques, découvertes par une méthode spéciale : l'his-

(¹) Sur l'histoire chez Comte, Cf. *supra*, 11 et s., 43, 168 et s., 244 et s.

(²) *Supra*, 396, 397 et note 2 sur Leibniz historien, 409, 446.

(³) *Supra*, 11 et s., 255 et s.

(⁴) Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer que Comte a fait la philosophie de la sociologie comme il avait fait la philosophie de chaque science constituée.

toire. C'étaient là des germes impérissables que la sociologie après lui allait bientôt féconder. Voilà ce qui fait que, sans exagération, et malgré tout ce qu'il doit lui-même à ses prédécesseurs, Comte peut être appelé le fondateur et le père de la sociologie. Mais après lui avoir rendu le juste tribut de reconnaissance qui lui est dû, il est bon de se rendre compte de l'état dans lequel il laissait la science sociale, de l'indétermination partielle où elle restait encore, et des progrès nouveaux qu'elle réclamait. Ce sera la meilleure manière de rattacher Comte à l'avenir, après avoir montré comment il tient au présent et au passé.

III

DESIDERATA DE LA SOCIOLOGIE COMTISTE

§ I. Prépondérance des lois de succession sur les lois de coexistence.

C'était déjà une sérieuse conquête que d'avoir introduit le déterminisme dans le monde des sociétés humaines. Mais pour être pleinement efficace, l'extension du déterminisme à ce nouveau règne de la nature aurait dû reposer sur deux sortes de lois : les unes, qui règlent les rapports des sociétés entre elles et ceux de leurs éléments constitutifs (individus, familles, mœurs, religions, lois) dans l'espace ; les autres, qui président à la succession des faits sociaux et des sociétés à travers le temps. Celles-là sont des lois de coexistence, celles-ci, des lois de succession.

Comte l'a admirablement compris puisqu'il a divisé la sociologie en deux grandes parties : la statique et la dynamique sociales, l'une fondée sur des lois de connexion, l'autre sur des lois de succession ⁽¹⁾.

Malheureusement la statique occupe dans la sociologie comtiste une place secondaire et presque sacrifiée. Il lui consacre dans le *Cours* une seule leçon ⁽²⁾, où il

⁽¹⁾ *Supra*, 151 s.

⁽²⁾ *Supra*, 152-155.

développe notamment deux considérations qui ont, il est vrai, une grande importance, mais qu'il se contente d'indiquer assez sommairement : d'un côté, il insiste sur le « consensus universel qui caractérise les phénomènes quelconques des corps vivants et que la vie sociale manifeste nécessairement au plus haut degré »⁽¹⁾ ; de l'autre, il montre, que l'union des individus au sein des sociétés modernes résulte de leur spécialisation dans une fonction déterminée⁽²⁾. Mais il ne s'y arrête pas. Son plan est si vaste et des considérations d'un autre ordre l'appellent si rapidement vers d'autres conceptions, qu'il ne creuse pas ces deux idées où se trouvent en germe deux lois de coexistence, deux lois statiques du plus haut intérêt.

Comte n'a pas ignoré cette difficulté. En 1839, il s'excuse presque dans le *Cours*⁽³⁾ d'être si bref sur la statique et il annonce, pour plus tard, de plus longs développements⁽⁴⁾. Il les exécute, en effet, treize ans après (1852) dans le *Système* (tome II; *supra*, 321 s.), en affirmant qu'ici le point de vue statique sera prépondérant⁽⁵⁾. Mais la méthode nouvelle qu'il emploie dans cet ouvrage le détourne de toute recherche réellement sociologique, et ce ne sont pas des lois statiques qu'il expose, mais des considérations abstraites et générales sur la propriété, la famille, le langage et la société⁽⁶⁾. Toutefois il est juste de reconnaître que, s'il n'étudie pas positivement la structure anatomique des sociétés, il a du moins un peu étendu ses considérations primitives sur la solidarité qui dérive de la division du travail social (*supra*, 324).

Pourquoi donc les lois statiques occupent-elles chez Comte une place secondaire et si effacée ? Pourquoi la statique dépend-elle de la dynamique ? C'est que pour lui le fait social, unique peut-on dire, est, dans toutes

⁽¹⁾ *Supra*, 152.

⁽²⁾ Comte a entrevu cette grande idée dans les *Opuscules*, le *Cours* et le *Système*. Cf. *supra*, 76, 238, 324. — Du reste, Comte fait remonter cette idée à Aristote. Cf. *Syst. pol.*, II, 158, 281. — Cf. *supra*, 325. — Platon même l'a entrevue. Cf. Espinas, *Hist. des doctr. économiques*.

⁽³⁾ « Inévitable rapidité actuelle » des développements statiques, *Cours*, IV, 431.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 430.

⁽⁵⁾ *Syst. pol.*, II, 2 et 3.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, II. — Il eût été difficile qu'il en fût autrement, Comte ayant, de propos délibéré, négligé de renouveler depuis sa jeunesse son premier fonds d'idées. Cf. ce qu'il appelle son hygiène cérébrale. *Supra*, 348.

les sociétés quelconques, l'influence des générations passées sur les générations actuelles, et leur succession régulière, uniforme, à travers les époques de l'histoire. Les lois les plus importantes sont donc des lois de succession, des lois historiques ou, comme il les appelle, des lois dynamiques (*supra*, 155 et s.). Ce sont elles qui importent le plus, il le dit souvent. On ne trouve, en effet, dans les deux derniers volumes du *Cours*, comme dans les *Opuscules* et le *Système*, que des lois dynamiques, qui se ramènent toutes à la loi de succession par excellence, la fameuse loi des trois états.

Si encore les lois du progrès ou de développement social, telles que les a conçues Comte, étaient de véritables lois de succession, c'est-à-dire des rapports nécessaires, de vrais rapports de causalité, sa conception ne serait qu'incomplète. Mais elle est en outre, à bien des égards, discutable, car les lois dont il parle reproduisent simplement la manière dont s'enchaînent les phases successives de l'histoire mais n'expliquent pas cet enchaînement. Elles sont *chronologiques* mais non vraiment *causales* et *explicatives*. Les causes qui expliquent la marche progressive de la série sociale sont dans la série elle-même et dans le passé, mais non dans les milieux actuels qu'elle traverse. Elles nous permettent de relier chaque étape de l'évolution à la précédente, mais ne nous disent pas pourquoi l'une est sortie ou née de l'autre. Les conquêtes scientifiques, artistiques, etc., faites par un siècle, permettent au siècle suivant de le dépasser mais ne le nécessitent pas. Qu'est-ce donc qui pousse les hommes en avant et dans ce sens plutôt que dans cet autre ? Pourquoi les générations actuelles ne copient-elles pas servilement les anciennes ? Qu'est-ce qui les pousse à s'assimiler les produits des générations antérieures, à parcourir, une fois de plus, mais en abrégé, la route déjà faite ; pourquoi enfin l'humanité ne recommence-t-elle pas éternellement, à chaque génération, cette route ? Instinct du progrès, dira Comte, mais cet instinct n'est pas un fait social. Intérêt, calcul, désir du bien-être, disent les autres ; mais les générations naissantes et même adultes ont toujours été incapables de faire un pareil calcul, elles n'ont jamais su exactement où elles allaient. Nous-mêmes, aujourd'hui, qui connaissons leur passé, qui était pour elles leur avenir, nous

avons beaucoup de peine pour le comprendre et le... prédire après coup.

Pourquoi donc ce travail laborieux qui pousse chaque génération à faire mieux que les aînées ? C'est évidemment qu'elles y sont obligées. Et ce ne peut être que sous l'inévitable et énorme pression d'une réalité sociale qui pèse sur l'individu (¹).

De ce point de vue, les lois de succession découvertes par la sociologie peuvent être, non de simples rapports chronologiques, mais de vraies lois causales. Car on rattache ici tout phénomène considéré, non au passé, mais au milieu social concomitant. On établit un rapport de concordance, de différence ou de variation concomitante entre un fait et un autre groupe de faits. Avec ce procédé on est loin des approximations de Comte et de ses vues un peu sommaires. Et l'on s'aperçoit que si la civilisation change c'est parce que les sociétés, vraies réalités, changent elles-mêmes. Voilà où il faut chercher la vraie cause du changement et du progrès et non dans une sorte de propulsion interne qui n'explique rien (²).

Si Comte s'est contenté des lois chronologiques et de la quasi-explication qu'elles permettent de donner, c'est que pour lui l'évolution sociale est unilinéaire, elle se fait dans un seul sens. On a vu qu'il s'est approprié le mot de Pascal et il a considéré l'humanité comme un seul homme, il a superposé toutes les évolutions partielles pour en faire une évolution unique. Etant donné cette série, une fois donnée l'impulsion initiale, il semble qu'il n'y ait plus qu'à expliquer pourquoi à tel moment l'humanité s'est avancée, sur cette voie unique, jusqu'à tel point et non jusqu'à tel autre. On découvre cette explication en mesurant le chemin parcouru. Comte explique en effet chaque fait, par son âge, par le moment de l'évolution où il apparaît. Mais cette conception n'est pas d'accord avec les faits. Le développement historique se fait dans des directions diverses. De même qu'en biologie les savants ont renoncé à la classification sériale, de même les sociologues renoncent de plus en plus à la célèbre métaphore de Pascal : ils ne croient plus que l'humanité soit comme un seul homme qui, après avoir vécu tous les siècles passés, subsisterait encore. « Elle

(¹) Voir la définition du fait social. Durkh., *Règl.*, 19.

(²) Sur le milieu social consulter Durkh., *Ibid.*, 143-148.

ressemble plutôt, dit l'un d'eux⁽¹⁾, à une immense famille dont les différentes branches, de plus en plus divergentes les unes des autres, se seraient peu à peu détachées de la souche commune pour vivre d'une vie propre ». Que cette souche commune ait existé ou non, cela importe peu ici, mais il est certain que si l'on veut trouver des lois communes aux différentes branches sociales, il faudra les observer toutes et les comparer. Les lois que l'on découvrira par cette méthode rattacheront un fait aux autres faits concomitants et seront de vraies lois causales et non ces semblants de lois, ces approximations qui s'appellent, dans la sociologie comtiste, des lois dynamiques⁽²⁾.

Le penseur qui a le plus médité la méthodologie Comtiste, Stuart-Mill⁽³⁾, n'a sur ce point rien ajouté à la pensée du maître. Il parle de la sociologie dans le livre VI du tome II de sa *Logique*. Il l'a écrit en 1840 après avoir lu et admiré⁽⁴⁾, les quatre premiers volumes du *Cours de philosophie positive*. Il adopte les principes de la sociologie de Comte et ses principales divisions en statique et dynamique (*Logique*, II, liv. VI, ch. X). Or deux raisons principales devaient l'empêcher de faire plus et mieux : d'abord il a fait la méthodologie d'une science qu'il n'a pas pratiquée, ce qui l'oblige à se tenir dans les généralités vagues ; ensuite, il a étendu son empirisme à la conception de la loi sociale ; comme dans toutes les sciences, la loi sociale est en effet pour lui un rapport uniforme et non nécessaire de succession ; aussi il admet, pour un même fait social, une pluralité de causes, et pour lui, dans deux sociétés, une même cause ne produira jamais le même effet (*loc. cit.*, ch. IX) ; affirmation qui compromet singulièrement le principe de cau-

(1) Durkheim, *Loc. ouvert.*, 15.

(2) Comte n'était pas partisan de Lamark, et pourtant ce sont des lois de ce genre que Lamark et ses imitateurs ont découvertes dans les transformations successives des espèces vivantes.

(3) Nous ne parlons que de lui, car les disciples fidèles de Comte, « les positivistes complets », ont cru devoir, par respect pour la pensée du maître, ne rien changer à sa doctrine. Quant aux positivistes incomplets », notamment Littré, ils n'ont rien apporté de neuf pour ce qui concerne la méthode, à la sociologie comtiste.

(4) Cf. Lettres de Stuart-Mill à Comte publiées et traduites par M. Lévy Bruhl (Alcan, 1899), *Introduction*. — Cf. G. Belot, Stuart-Mill, *La logique des sciences morales, Notice*, Paris, Delagrave, 1897.

salité et qui en est même la négation. Aussi Stuart-Mill nie la possibilité d'appliquer à la recherche des causes sociales les procédés inductifs (méthodes de concordance, de différence, des variations concomitantes et des résidus, *loc. cit.*, ch. VII). En définitive, loin de fortifier et de compléter l'idée de loi sociale, Stuart-Mill l'a affaiblie.

La théorie organique des sociétés a certainement constitué un réel progrès. Par cela seul qu'elle compare les sociétés à un organisme, elle appelle l'attention sur le milieu social interne et sur les faits concomitants qui s'y passent. C'était revenir au point de vue statique sacrifié par Comte. Mais la théorie organique a une tendance à méconnaître un fait de la plus haute importance : car les faits biologiques observés dans un organisme ne s'expliquent pas entièrement par l'hérédité ; le passé a une influence, mais le présent a bien la sienne aussi, plus saisissable d'abord, et qui modifie profondément la précédente. Il en est de même des sociétés, les unes par rapport aux autres dans leur succession chronologique, il en est de même surtout de chaque société, envisagée dans les phases successives de son évolution propre. Le présent n'est pas la résultante unique, exclusive, du passé. Un fait social quelconque doit surtout être expliqué par les causes concomitantes qui constituent le milieu social actuel où il apparaît. A vrai dire il se rattache au passé mais pas entièrement. Le passé ne fournit que la matière que le présent transforme et s'assimile, et tout ce qui ne peut pas être assimilé, il le rejette. Cette considération est de nature à modifier profondément le point de vue de la théorie organique des sociétés dont il faudra pourtant conserver les considérations relatives au milieu social et aux lois statiques.

Toutefois on ne devra pas oublier que les comparaisons, dont cette école s'est servie, entre les sociétés humaines et les organismes individuels, ont été une manière, utile sans doute, mais provisoire et métaphorique de se représenter les choses⁽¹⁾. Pour que la socio-

(1) Comte l'avait pressenti lui-même. *Vide supra*, 39 et s. — Rappelons ce texte cité *supra*, 41 : la science politique doit se détacher de la biologie et s'appuyer « sur l'observation directe des phénomènes sociaux ». Du reste, partisan résolu de la discontinuité des sciences (v. *infra*, Index alph., le

logie puisse se constituer comme science distincte, il faut au contraire se représenter le milieu social, tel qu'il est, et non pas seulement en se servant de comparaisons, toujours approximatives, avec les fibres, les tissus, les organes, les appareils de l'organisme individuel ; il faudrait maintenant, sans rechercher outre mesure des ressemblances de ce genre, déterminer les éléments du milieu social lui-même, en tant que social, ses caractères propres et la manière dont ils affectent les phénomènes fonctionnels de la vie sociale. C'est cette tâche que la sociologie essaie de remplir aujourd'hui (¹). Elle comble ainsi une des lacunes de la sociologie comtiste et corrige une de ses tendances exagérées, savoir la prépondérance accordée aux lois dynamiques ou chronologiques.

§ II. Prépondérance du fait psychologique sur le fait social.

Pour Comte le fait social est le progrès, lequel, en un sens, est un phénomène spécifiquement sociologique. Toutefois il n'a pas ce caractère naturellement, il l'acquiert peu à peu au cours de l'histoire. A l'origine, le progrès consiste exclusivement, Comte le dit souvent, dans le désir du mieux, et ce désir reste, chez lui, le ressort de l'évolution sociale à toutes ses périodes. Par suite le facteur essentiel de la vie sociale est un fait de psychologie individuelle. Or si ce point de vue est admis, la sociologie cesse d'être une science distincte.

Comte parle, il est vrai, de l'influence des générations passées. Il serait difficile de la nier. Et de plus la tradition est chose sociale. Seulement la tradition n'est pas le progrès, quoiqu'elle en soit la condition. A certains égards elle en est plutôt l'antagoniste. Donc tout ce qui dans le progrès est marche en avant, tout ce qui constitue le progrès proprement dit, ne saurait être ramené à la tradition. Par suite Comte ne peut le ramener qu'à un fait psychologique : la tendance au perfectionnement. C'est pour cela, d'après lui, que les générations

mot : *Irréductibilité des sciences*), Comte n'aurait probablement pas souscrit aux travaux de l'école dont nous parlons. Elle n'est pas dans le sillage tracé par Comte. Mais cela ne lui enlève rien de son utilité et de sa valeur.

(¹) Durkh., *Règl.*, 137-148.

tions naissantes, quoique reliées à leurs aînées par la tradition, s'affranchissent de l'imitation du passé et vont plus loin. D'un autre côté, si Comte pose la tradition, il ne l'explique pas. Or il est certain qu'elle ne consiste pas dans une simple accumulation spontanée et mécanique des résultats acquis. En réalité elle vient de ce que le passé est doué d'un prestige en vertu duquel il s'impose au présent. D'où vient ce prestige (¹)? Comte ne paraît pas s'être posé la question. Et pourtant il y en a une. Est-ce que les peuples ne sont pas inégalement traditionalistes. C'est donc que le traditionalisme dépend de causes sociales, bien loin qu'il soit le fait social. Aussi dans la mesure où le fait social (*le progrès et la tradition*), dont parle Comte est vraiment social, il est posé, sans explication, quoiqu'il soit déjà d'une extrême complexité, et dans la mesure où il est expliqué par Comte, il se résout en un phénomène psychologique.

Ces particularités de sa conception générale vont nous permettre de comprendre les lacunes de sa méthode.

§ III. Prépondérance de la méthode historique sur la méthode comparative.

En effet, si l'unique fait à étudier consiste dans les successions historiques des sociétés, toutes ramenées par une « fiction nécessaire » (Cf. *supra*, 155, 202, etc.) à une seule succession, à une seule série, il en résulte pour la méthode deux caractères principaux, sujets à d'importantes réserves.

En premier lieu, Comte est obligé, à l'exemple de Condorcet, dont il invoque si souvent l'autorité, d'user et d'abuser des larges vues historiques, de ces coups d'œil d'ensemble, un peu sommaires, sur l'histoire générale de l'humanité. Sa sociologie ressemble un peu trop, comme celle de Condorcet, à une vue à vol d'oiseau de toute l'histoire de l'humanité. Ce qui nous a permis de dire quelque part que Comte a surtout créé la philosophie de la sociologie. Il n'hésite pas en

(¹) Il n'est pas possible de traiter cette vaste question, en quelques lignes, dans une conclusion. Mais nous croyons que ce prestige a des causes sociales. Il vient de l'autorité que l'opinion accorde aux anciens et à tout ce qui vient d'eux.

effet à faire, comme il le dit (*Cf. supra*, 246), de l'histoire sans documents, sans dates, sans noms d'hommes et de peuples. Or cette méthode choque nos habitudes d'esprit, celles qui sont nées au spectacle des travaux historiques contemporains si précis, si positifs, scientifiques même. Comment accepter, par exemple, sans un nombre suffisant de faits clairs, avérés, des synthèses dans le genre de celle que présente Comte quand il parle de la décadence de la religion et du militarisme, et, parallèlement, des progrès de la science et de l'industrie (*supra*, 12 et s.; 248 et s.). Nous ne contestons pas *à priori* l'exactitude de ces magnifiques synthèses, mais deux ou trois exemples et quelques généralisations hardies ne paraissent plus suffisantes pour asseoir des théories de cette envergure. Ces vastes synthèses historiques, dénuées de preuves, ont fait leur temps, au moins provisoirement. Elles ont été très utiles pour donner l'impulsion aux sociologues. Nous préférions désormais des études partielles étayées sur des preuves précises et vérifiables. Mais rien n'était plus contraire, comme on l'a vu, au tempérament et aux conceptions maîtresses de Comte. Il a débuté par la synthèse ; nous désirons aujourd'hui l'analyse, mais sans renoncer pour cela à une synthèse ultérieure, laquelle sera d'autant plus riche et féconde que l'analyse aura été, volontairement, courageusement, plus spéciale et limitée.

En second lieu, les idées directrices de Comte l'ont empêché d'employer la vraie méthode comparative. En effet, au lieu de rapprocher des états historiques coexistants, Comte rapproche des états successifs de manière à apercevoir, comme il le dit, l'accroissement continu de chaque disposition physique, intellectuelle, morale ou politique. La méthode comparative n'est chez lui « qu'une modification de l'observation proprement dite ». Et elle porte, non sur tels ou tels faits concomitants, mais sur l'ensemble de l'évolution sociale ; elle ne recherche pas les causes, mais elle décrit les phases, et quelles phases ? celles des peuples de l'Europe occidentale qui représentent la race blanche et celle-ci toute l'humanité ! Une seule série remplace toutes les séries, une seule histoire remplace toutes les histoires. A vrai dire, il n'y a plus de comparaison. C'est ainsi que la méthode comparative n'a pas produit dans la

sociologie comtiste tout ce qu'on pouvait en attendre (¹).

La vraie méthode historique et sociologique ne peut être en effet que l'*histoire comparée* au vrai sens du mot (²). Car, « nous n'avons qu'un moyen de démontrer qu'un phénomène est cause d'un autre, c'est de comparer les cas où ils sont simultanément présents et absents, et de chercher si les variations qu'ils présentent dans ces différentes combinaisons de circonstances témoignent que l'un dépend de l'autre » (³). Les comparaisons précises doivent porter sur des couples de phénomènes et par suite, comme nous l'avons dit plus haut, sur des faits concomitants, simultanés, que l'on peut rapprocher, mettre à côté. Le sociologue trouvera toutes sortes d'avantages à comparer les formes diverses que présentent les phénomènes considérés, les variations que présente leur « ambiance » dans les différentes sociétés. La méthode comparative ainsi comprise, est peut-être plus modeste d'allure, mais certainement plus féconde que la méthode historique comme la comprenait Comte à l'exemple de Condorcet. Celle-ci a l'ambition de connaître le tout sans connaître les lois élémentaires, et l'on a vu (*supra*, 163 et note 2) que pour Comte les considérations d'ensemble sont plus réelles et instructives en sociologie que les considérations de détail; au contraire, la méthode comparative telle qu'on a commencé de la mettre en pratique à notre époque est analytique, elle considère attentivement le détail et n'arrivera à l'ensemble que plus tard. On s'est aperçu, en effet, que l'ensemble vaut ce que vaut le détail.

Mais, si fondées que nous paraissent les réserves que nous avons indiquées, il n'en reste pas moins vrai que le nom de Comte restera éternellement attaché à l'his-

(¹) Le point de vue général auquel s'est placé Comte l'a empêché d'employer la vraie méthode comparative. Celle-ci bien comprise l'aurait conduit, sans doute, à classer des types sociaux distincts, alors que, nous l'avons vu (*supra*, 399 note), il n'y a pas chez Comte d'espèces sociales (v. ce mot dans l'Ind. alph.).

(²) L'*histoire*, telle qu'elle doit être employée par le sociologue, ne doit pas seulement être concrète, documentée et comparée. Elle doit aussi s'appuyer constamment sur l'*histoire du droit* et la *statistique*. Cf. *supra*, ce que nous disons du droit, 398. — Pour l'emploi de la statistique, cf. par exemple *Le Suicide*, par Durkh., 1897.

(³) Durkh., *Règl.*, 153.

toire des origines de la sociologie. Et si jamais celle-ci, après avoir découvert les principales lois des sociétés, arrive un jour à diriger les hommes politiques, comme l'astronomie guide les pilotes et la physiologie les médecins, la postérité reconnaissante ne saurait oublier celui qui a nettement indiqué le but et les moyens propres à l'atteindre. Après Comte, en effet, les principes fondamentaux de la science sociale étaient trouvés. Le règne social était définitivement annexé au reste de la nature. Or, une telle annexion est toujours une œuvre de génie. Il n'est pas de plus grande conquête que celle qui consiste à ajouter un continent nouveau au domaine intellectuel de l'humanité. Les découvertes de détail qui peuvent s'y faire ensuite sont secondaires à côté de celle-là qui, seule, les a rendues possibles.



INDEX ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPAUX PROBLÈMES SOULEVÉS PAR LA SOCIOLOGIE ET LA PHILOSOPHIE GÉNÉRALE D'AUGUSTE COMTE

(*Les chiffres renvoient aux pages de notre livre*).

A

- Altruiste** (morale), 274, 276, 294, 304 et s.
Amour (méthode), 286.
Arbitrage international, 7 note 7, 265.
Art politique, 45, 83, 94 et s., 261 et s., 295 et s. (Voir le mot Politique).
Astronomie, 131 et s.
Avocats, 3, 105, voir Légistes et Militarisme.

B

- Biologie**, 137 et s.
Bonaparte, 94, 100.
Bossuet, 217, 379.
Broussais, 139.
Burdin, 453, 470.

C

- Cabanis**, 39.
Calendrier (positiviste), 275, 303, note 8.
Catéchisme (positiviste), liv. III, ch. I et II.
Catholicisme (le nouveau), 264. Al.

Chimie

- Chimie**, 136.
Cité future (la), 261 et s., 295 et s.
Coexistences des trois Etats (Les), 16, 44 et note 3; 59 et note 2; 67 et note 2; 117, 126, 195, 247, 251.
Comte (Auguste), Jeunesse et lectures, liv. I; nature, 343 et s. Evénements principaux de son existence, liv. I *passim*; voir surtout 343-356. La Philosophie positive, la Sociologie, la Politique, la Morale, la Religion (Voir ces mots).

Concile

- Condorcet**, Appréciations de Comte sur —, 35, 210.
—, Théories politiques de —, 405-422.
Cours (le — de philosophie positive).
— Ebauche, liv. I, 3-86.
— Développement, liv. II, 89-278.

D

- Débuts d'A. Comte**, 4 et s., 78, 343 et s.
Desiderata de la sociologie comtiste, 486 et s.
Déterminisme (le — dans les sci- 32

ces politiques), 8, 33, 53, 151 et s., 158, 177, 208, 226, 375, 376, 382, 384, 392, 480 et s.

Dictature (la), 268 et note 4; 299 et note 2.

Division du travail social (la), 76, 238, 324.

Docteurs des Universités (les). Légistes, Militarisme et métaphysiciens.

Droit (le) : Appréciations des légistes par Comte, voir Légistes; —, par Saint-Simon, 457 et s.

— Le droit comme auxiliaire de la sociologie, 398, 495 note 2.

Droits (les), 295.

Dynamique sociale (la) : Généralités, 155; son contenu, 244-258.

— Sa prépondérance chez Comte, 155, 486 et s.

E

Economistes (les), 213, 382.

Education (positiviste), 111, note 2; 263, 274, 276, 296 et note 1, 304, 309, note 8.

Eglise (l' — positive), 265, 275, 300.

Espèces sociales : Y a-t-il des —, 323 et note 5, 399, note; les trois sortes de sociétés, 196-201, 253; — d'après Saint-Simon, 457, 460, 463.

Espèces vivantes, 144.

Etais (les trois), 56, 58, 181 et s., 317, note 1, 341; — chez Turgot, Burdin et Saint-Simon, 452, 470 et note.

F

Famille (la), 234.

Fétichisme (le), 250.

Folie (la) d'A. Comte, 79, 346.

France (la), son rôle dans l'histoire de l'humanité, 245, 249.

— d'après Condorcet, 412, 413.

— d'après Saint-Simon, 444.

G

Gall, 53, 291, 374.

Gambetta, 65 note 6, 448 note 4.

Génie (de Comte), XI, 385, 397, 421, 475-476, 495-496.

Gouvernement (le), 75 et s., 241, 265, 295 et s.

— d'après Saint-Simon, 464.

H

Hiérarchie des sciences, d'après les *Opuscules*, 62.

— d'après le *Cours*, 115.

— d'après le *Système*, 318.

— d'après Saint-Simon, 439.

Histoire (l') chez A. Comte, 11 et s., 43, 168, 244 et s., 246; en général, 244-248, 484 et s., 493 et s.

— chez Bossuet, 379; Condorcet, 409; Hume, 378; Kant, 376; Leibniz, 397, note 2; Montesquieu, 396; Saint-Simon, 446, 452; Vico, 379.

Humanité (notion de l'), 274, 292, note 3.

— (l' — comme Grand-Etre), 302, 312.

— (avenir de l'), 271 et note 4.

— d'après Condorcet, 418.

Hygiène cérébrale d'A. Comte, 348.

Hume, 372, 376.

I

Idées directrices de la sociologie comtiste, 80-86, 220 et s., 385, 397 et s., 421 et s., 465 et s., surtout 475 et 480 et s.

Immortalité (positive), 276.

Individu (l'), 231.

Individualisme (contre l'), les devoirs remplacent les droits, 294.

— il n'y a de réel que l'humanité, 267.

Industrialisme (contre l'), 6 et note 1, 49, 56, 104, 348; voir morale.

Industrie (rôle social de l'), 13 et s., 20 et s., 261, 265, 297.

— d'après Saint-Simon, 462 et s.

Irréductibilité des sciences, 38, 40 et note 2, 123, 225, 320, note 5, 326, note 8.

J

Jeunesse d'A. Comte, 3-86, 343 et s.

K

Kant, 221 et note 5, 273 et note 4, 372, 374 note 1, 376.

L

Légitistes (les). Voir métaphysiciens.
— d'après Saint-Simon, 457 et s.

Leibniz (l'histoire d'après), 397, note 2.

Littérateurs. Voir métaphysiciens et avocats et 105.

Logique : d'après les *Opuscules* et le *Cours* : voir les mots Méthode et Méthode des sciences.

— d'après le *Système* : 285-289.
— d'après la *Synthèse subjective* : 311.

Loi (idée de), dans la sociologie, 37, 42, 53, 151-160, 177 et s., 376, 392 s., 405, 480 et s., 483, 486 et s.
— chez Montesquieu, 392 et s.; chez Condorcet, 410; chez Saint-Simon, 441 et s.

M

Maistre (de), 380.

Matérialisme (contre le), voir Irréductibilité des sciences.

Mathématiques : Dans la première période du comtisme, 38.

— Dans la seconde, 129.
— Dans la troisième, 309 et s.
— Contre l'extension des — (Voir Irréductibilité des sciences).

Métaphysique : 36, note 3; 46, note 1; 61, 84, 96, 184, 194, 196, 252, 372, 374.

— D'après Saint-Simon : 454 et s.; 458 et note 4.

Métaphysiciens : Voir Métaphysique et 457.

Méthode : Historique, 167, 204, 484, 493 et s.

— Positive, 81, 146.
— Positiviste, 286 et s.
— Psychologique (contre la), 8, 53, 121.
— Des sciences en général, 129-146.
— De la sociologie : Pendant la première période, 42 et s., 82; pendant la deuxième période, 151-160, 161-170, 171-205, 206-227; pendant la troisième période, 285-290.

Militarisme, 12, 16 et s., 249 et s., 255, 257, 456.

Mill (Stuart), 330 et s., 347.

Monothéisme, 251.

Montesquieu, 33, 208, 389-403.

Morale (la) : D'après Comte, dans la première période, 6, 55, 76.

— D'après Comte, dans la deuxième période, 231-243, 262, 267, 273 et s., 276.

— D'après Comte, dans la troisième période, 294, 318.

— D'après Condorcet, 413, 419.

— D'après Saint-Simon, 462.

Moyen-âge, 11 et s., 253.

— d'après Condorcet, 415.

— d'après Saint-Simon, 451.

Mysticisme, 286 et note 1.

N

Néo-Fétichisme, 307-313.

O

Opuscules (les — d'A. Comte) : Le 1^{er}, 7; le 2^e, 11; le 3^e, 28; le 4^e, 58; le 5^e, 72.

Organique (théorie — des Sociétés), 39, 76, 238, 321, 491 et note.

Organisation politique : Au moyen-âge, 11 et s., 253.

— Dans la cité future, 261-269, 295 et s.

Originalité de Comte, 369, 385, 397, 421, 465, 475, 485-486, 495-496.

P

- Parlementaire** (Monarchie), 102.
Parlementarisme, 299.
Périodes du comtisme : 1^{re}, 3-86 ; 2^e, 89-279 ; 3^e, 283-313.
Phénoménisme, 372.
Philosophie positive, 71, 78, 81, 89 et s., 115-150.
Philosophie de l'histoire, 11 et s., 72 et s., 244 et s. Voir aussi : 376 et s., 396 et s., 407 et s., 443 et s.
Physique, 134.
Politiques (les trois) : Politique théologique, 94.
— Politique métaphysique, 96.
— Politique positive, 112, 261 et s.
— D'après Saint-Simon, 448.
Polythéisme, 250.
Positivisme (le), 283-313.
Positivistes (complets et incomplets), 339.
Pouvoirs (les) : spirituel et temporel, 56, 72 et s., 253 et s., 261 et s., 296 et s.
Précurseurs (les — d'A. Comte), 369-475.
Prêtres (les) anciens et futurs : Voir Pouvoir spirituel et temporel et 251.
Propriété (la), 298 ; d'après Saint-Simon, 459.
Progrès (le) : Historique, 171 : nature, 178 ; lois, 175 et s.
— D'après Condorcet, 409 et s.
— D'après Saint-Simon, 443 et s.
Protestantisme (le) : Voir Métaphysique et 96 note 1, 97 note 4, 252.
Psychologie (la) : Contre l'ancienne —, 8, 41, note 4, 53, 121, 138, 375 et s.
— Place de la — dans la philosophie positive, 121, 375.
— Place de la — dans le positivisme, 320, 375 et note 1, 482 note 2.

R

- Relativisme**, 374.
Religion : En général, 249 et s.

- Positiviste, 301 et s.
Républicaines (idées — d'A. C.), 299 note 2. Voir Bonaparte.
République occidentale (la), 264.
Révolution Française (la), 11 et s., 255, 485, 494 ; d'après Saint-Simon, 456 et s.

S

- Say** (J.-B), 382.
Science : Classification, 115 ; méthode, 129-146 ; évolution, voir Loi des trois états ; rôle social, 68, 72 et s., 262 et s., 296 et s. ; d'après Condorcet, 420, 421.
Sociétés : Nature, 237 ; espèces, voir Espèces sociales ; évolution, 196 ; société métaphysique, 196 ; avenir des —, 261 et s.
Socialisme, 199 note 1, 297.
— D'après Saint-Simon, 459.
Sociologie : Fondation progressive, 3-38.
— Place et importance dans la philosophie positive : 1^{re} période, 82 ; 2^e période, 89 et s. ; 3^e période, 318 et s.
— Objet, 151-160, 231-243, 244-258 ; Montesquieu, 390 ; Condorcet, 407 ; Saint-Simon, 435.
— Méthode, voir ce mot.
— Rapports avec la biologie, 39, 137, d'après Saint-Simon, 439, 441.
— Théories, voir Statique et Dynamique sociales.
— Deslinéation : rôle mental, 225 ; rôle social et politique, 31, 112.
Saint-Simon : ses projets, 3.
— Sa philosophie générale, 435-476.
— Rapports avec Comte, 423-434.
Spiritualisme (le nouveau), 304.
Statique sociale, 231-243 ; 317-327, 486 et s.
Subjective : Méthode, 285-290.
— Synthèse, 309 et s.
Système (le — de politique positive) : Celui de 1822-1824, 28 et s.

- Celui de 1851-1854, 283 s.
- Comparaison des deux, 359.

T

Taxonomie sociale (nouvelle), 265 et s.

Turgot, 470 et note 3.

U

Unité (des doctrines de Comte) :

- existe-t-elle ? 326.
- déclarations de Comte, 328-340.

- Nos déclarations, 341 note 4, 357-365.

Unité : mentale et sociologique, 225, morale, 318, sociale, 269 ; religieuse, 299, 301, 305.

Université, 266.

Utilitarisme (Contre l'), 6, 49, 56, 104, 348 ; pour l'—, Saint-Simon, 462.

V

Vaux (M^{me} de—, née Marie), 350 et s.

Vico, 379.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. — But et plan de l'ouvrage.	VII-XI
BIBLIOGRAPHIE	XIII-XVII

LIVRE PREMIER

Première période 1818-1826 ; 1828-30.

LA JEUNESSE OU FONDATION PRÉPARATOIRE ET PROGRESSIVE DE LA PHILOSOPHIE POSITIVE. LES OPUSCULES

CHAPITRE PREMIER (3-27).

LES DÉBUTS. LA LETTRE A SAINT-SIMON (1818). LETTRES A VALAT. LE PREMIER ET LE SECOND OPUSCULES

Impression produite par les idées de Saint-Simon sur A. Comte âgé de 20 ans. Analyse de la lettre très importante qu'il lui écrit en 1818 pour exprimer son adhésion à ses vues économiques et sociales et formuler néanmoins ses réserves (5). D'où, rapports intimes des deux penseurs. Activité intellectuelle dévorante de Comte (7). Le *premier Opuscule* (juillet 1819). Séparation générale entre les opinions et les désirs (7). Aussitôt après, Comte ébauche successivement les principales théories qui serviront de base à la philosophie positive ; on le montre d'après la correspondance avec Valat (impossibilité de la méthode psychologique) (8) : possibilité d'une philosophie générale des sciences (10). Le *deuxième Opuscule* (avril 1820) : Sommaire appréciation de l'ensemble du passé moderne (11) ; description de l'ancien système social et du nouveau (12) ; décadence de l'ancien système, attaque du nouveau contre l'ancien (16) ; progrès du nouveau système politique et positif, histoire des communes ou du mouvement industriel et scientifique (20) ; importance de cet *Opuscule* ; marche progressive de la pensée de Comte (25).

CHAPITRE II (28-57).

LE TROISIÈME OPUSCULE (PLAN DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES NÉCESSAIRES POUR RÉORGANISER LA SOCIÉTÉ, 1822, OU PREMIER SYSTÈME DE POLITIQUE POSITIVE).

But de cet *Opuscule* d'après Saint-Simon et d'après Comte ; son importance, pour nous et pour Comte. — Comte veut guérir le désordre social par la sociologie : on montre, d'après l'appréciation qu'il porte sur Montesquieu (33), Condorcet (35) et Cabanis (39), et d'après ses propres déclarations personnelles : l'objet, la méthode de la sociologie, ses principales applications, surtout théoriques, car la première chose à réaliser c'est, non l'art politique, mais la science politique (42-48). Rupture de Comte avec Saint-Simon, mars 1824 (49). Projets intellectuels de Comte (lettres à Valat et à d'Eichthal) (50) ; la philosophie positive et la science politique (51) ; la psychologie (53) ; le déterminisme social (53) ; nécessité de créer un système d'opinions fixes et communes (55) ; antériorité nécessaire de la science sur l'art en matière politique (55) et supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel (56).

CHAPITRE III (58-79).

LE QUATRIÈME ET LE CINQUIÈME OPUSCULES. PLAN DU COURS. LA FOLIE D'A. COMTE. LA GUÉRISON. REPRISE DU COURS.

Le quatrième *Opuscule* (Considérations philosophiques sur les sciences et les savants) (nov. 1825) : preuve de la loi des trois états (58) ; ce qu'il faut entendre par *métaphysique* (61) ; ébauche historique de la classification des sciences (62) ; nature et rôle de la science politique (65) ; fonction sociale de la science, rôle politique des savants (68). Première idée du *Cours de philosophie positive* (71) ; projets de Comte (72). — Le cinquième *Opuscule* (mars 1826). Considérations sur le pouvoir spirituel (72) ; il faut, comme au Moyen-âge, séparer le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ; attributions du pouvoir spirituel ; notamment, il conjurera les effets dispersifs de la *division du travail* (76). — Comte professe les premières leçons du *Cours* (78) ; folie de Comte, 12 avril 1826 ; convalescence et guérison, 1828 (79) ; reprise du *Cours*, 4 janvier 1829 (79). — La première période est terminée, la seconde commence aussitôt (79).

Conclusions du livre premier (80-86). La philosophie positive ; la science et l'art politiques. Ce qui reste encore à faire pour Comte.

LIVRE II

*Deuxième période : 1830-42. — 1842-44.*LA VIRILITÉ. LE COURS DE PHILOSOPHIE POSITIVE ET LA SOCIOLOGIE
(MÉTHODE ET DOCTRINE, STATIQUE ET DYNAMIQUE SOCIALES)

CHAPITRE PREMIER (89-114)

GÉNÉRALITÉS SUR LA PHILOSOPHIE POSITIVE ET SUR LA SOCIOLOGIE.
PLACE ET IMPORTANCE DE LA SOCIOLOGIE DANS LA PHILOSOPHIE
POSITIVE. SA DESTINATION SOCIALE ET POLITIQUE

Le mot sociologie (89). Intentions de Comte (90); désordre intellectuel et moral (91); désordre social et politique (93); la politique théologique (94); la politique métaphysique, ce qu'il faut entendre, ici, par *métaphysique* (96); antagonisme et juxtaposition des deux politiques (101); la monarchie parlementaire (102); conséquences du désordre (103). Remède intellectuel et moral : la philosophie positive et la sociologie (106); remède social et politique (112).

CHAPITRE II (115-150)

DÉTAILS CARACTÉRISTIQUES SUR LA PHILOSOPHIE POSITIVE

- I. La classification des sciences (115); attitude significative de Comte à l'égard de la psychologie et de la métaphysique (121); les trois états, quoique successifs, ont été et sont coexistants (126).
- II. Philosophie des sciences; méthodes des sciences positives; services rendus par chaque science à la raison humaine et à la sociologie (129-146); la méthode positive en général (146). Ce sont les procédés de cette méthode que la sociologie empruntera aux sciences positives, mais il faut savoir dans quel esprit elle fera cet emprunt.

CHAPITRE III (151-160)

OBJET ET ESPRIT GÉNÉRAL DE LA SOCIOLOGIE. LA STATIQUE ET LA
DYNAMIQUE SOCIALES, ENVISAGÉES DANS LEUR ENSEMBLE

CHAPITRE IV (161-170)

MÉTHODE ET RESSOURCES DIVERSES DE LA SOCIOLOGIE

- I. Ressources indirectes, procédés empruntés. L'observation en sociologie (161); l'expérimentation indirecte, les cas pathologiques (163); la méthode comparative (164).

II. Ressources directes de la sociologie, sa méthode propre : la méthode historique, la philosophie de l'histoire (167); conception nouvelle de l'histoire (168).

CHAPITRE V (171-205)

RESSOURCES DIRECTES DE LA SOCIOLOGIE (*suite*). LE PROGRÈS. LES TROIS ÉTATS

- I. Le Progrès. Historique de cette notion (171); nature du progrès (175); lois du progrès, les lois sociologiques; les trois états (177).
- II. Les lois du Progrès (*suite*). Etude spéciale de la loi des trois états; démonstration de cette loi (181). Ce qu'il faut entendre par *métaphysique* (194). Il n'est pas contradictoire d'admettre que les trois états successifs ont cependant coexisté (195). Les sociétés ont suivi la même évolution que les sciences; évolution temporelle. Ce qu'il faut entendre par *société métaphysique* (196). Méthode que l'on peut extraire de la doctrine du progrès (201).
- III. Réaction de la sociologie sur les autres sciences; emploi universel de la méthode historique; ses bienfaits (204).

CHAPITRE VI (206-227).

MÉTHODE DE LA SOCIOLOGIE (*suite et fin*).

- I. Etat de la sociologie avant les efforts positifs de Montesquieu, de Condorcet, des Economistes et des Historiens (206).
- II. Appréciation des efforts de Montesquieu (208); de Condorcet (210); des Economistes (213); des Historiens et de Bossuet (217).
- III. Etat actuel de la sociologie (218). Raisons de son apparition si tardive (220); tableau général de la méthode de la sociologie (220).
- IV. Rôle mental de la sociologie; passion de Comte pour l'unité en tous genres (225).

Conclusion générale des chapitres I-VI (225).

Applications théoriques de la méthode.

La statique et la dynamique sociales.

CHAPITRE VII (231-243).

LA STATIQUE SOCIALE. STRUCTURE DES SOCIÉTÉS

- I. L'individu, la vie en société est naturelle, c'est-à-dire spontanée et nécessaire (231); les sociétés animales (232).
- II. La famille (234).
- III. La société (237); le concours et la coopération (238); étude spéciale de la *division du travail* (238); fonction du gouvernement (241).

CHAPITRE VIII (244-258).

LA DYNAMIQUE SOCIALE. MOUVEMENT GÉNÉRAL ET VIE DES SOCIÉTÉS.
LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

- I. Caractère général de la dynamique sociale chez Comte (244) ; les coexistences sociales ; critérium à l'aide duquel on peut caractériser une époque (247).
- II. Principales théories renfermées dans la dynamique (248) ; succession historique des peuples, des civilisations et des croyances ; à travers le théologisme (séтиchisme, polythéisme, monothéisme) ; l'état *métaphysique* et l'état positif (249) ; appréciation de l'organisation politique de l'Europe au moyen-âge (253) ; appréciation générale de la Révolution française (255) ; comment on pourra la terminer (257).

Applications pratiques de la méthode. — Ébauche de l'art politique.

CHAPITRE IX (261-269).

L'ÉTAT SOCIAL POSITIF. LA CITÉ FUTURE. LA RÉPUBLIQUE OCCIDENTALE. L'ART POLITIQUE POSITIF

La science et l'industrie sont les bases de la cité future (261) ; le pouvoir spirituel positif (262) ; la morale au-dessus de la politique (263) ; le patriottisme européen et imitation du moyen-âge (264) ; l'arbitrage international, le Concile permanent de l'Eglise positive (265) ; le pouvoir temporel positif ; nouvelle taxonomie sociale (265) ; ébauche de l'art politique ; guerre à l'individualisme (267) ; la dictature temporelle (268).

CHAPITRE X (270-276).

ÉVOLUTION DE LA PHILOSOPHIE POSITIVE VERS LA POLITIQUE POSITIVE. FIN DE LA SECONDE PÉRIODE

Action finale propre à la philosophie positive (271) ; avenir de l'Humanité (271) ; l'unité, la vérité fondamentale (272) ; tournure esthétique et morale que prend la philosophie positive (272) ; la notion de l'Humanité apparaît (274) ; curieuses expressions métaphoriques (275). *Discours sur l'esprit positif, 1844* (275) ; systématisation de la morale humaine (276).

Conclusions générales du livre II. Comte a tenu les promesses qu'il a faites pendant la première période (277). Mais tout va bientôt changer (278).

LIVRE III

*Troisième période.*LE POSITIVISME (MÉTHODE SUBJECTIVE. RELIGION DE L'HUMANITÉ.
NÉO-FÉTICHSME)

Généralités sur la troisième période (283).

CHAPITRE PREMIER (285-290)

LA NOUVELLE MÉTHODE DITE « SUBJECTIVE »

Difficulté du problème (285). L'amour comme méthode (286); le point de vue humain (288); la méthode déductive (289).

CHAPITRE II (291-306)

APPLICATIONS DIVERSES DE LA NOUVELLE MÉTHODE. NOUVEAUTÉS QU'ELLE INTROUIT

Applications théoriques : perfectionnement de la théorie de Gall (291); caractère nouveau de la méthode historique et de la sociologie; notion de l'humanité (292).

Applications morales : l'altruisme; des devoirs, plus de droits (294).

Applications sociales et politiques : le nouvel art politique (295); le pouvoir spirituel (296); les femmes (296); les prolétaires (297); le pouvoir temporel, le patriciat et le prolétariat; la richesse est chose sociale (297); la dictature (299); la famille, la cité; l'église ou humanité (300).

Applications religieuses de la méthode subjective : l'organisation religieuse achève l'organisation politique; le nouveau spiritualisme; la religion de l'Humanité (301); il faut distinguer religion et théologie (301); le culte ou systématisation des sentiments; l'Humanité ou Grand-Etre (302); détails du culte public (303); le dogme ou systématisation des idées (304); le régime ou systématisation des actes (305); tout pour l'Humanité (306).

CHAPITRE III (307-313)

ÉVOLUTION FINALE DU COMTISME

- I. Germes d'une évolution encore plus caractéristique; sympathies de Comte pour le félicitisme (307).
- II. Renaissance du félicitisme, *La Synthèse subjective*, 1856, terme final de l'évolution de Comte : — objet de la Synthèse subjective (309); la nouvelle logique (311); les corps sont animés (311); la terre et les astres aussi (312); le Grand Félicite, le Grand Milieu, le Grand Etre (312). — Mais la sociologie positive n'a pas sombré tout entière, il en reste quelque chose (313).

LIVRE IV

LES RÉSIDUS DE LA SOCIOLOGIE POSITIVE DANS LA TROISIÈME
PÉRIODE. PROBLÈME DE L'UNITÉ DES DOCTRINES DE COMTE

CHAPITRE PREMIER (317-327)

RÉSIDUS DE LA SOCIOLOGIE POSITIVE ET NOUVEAUTÉS INTRODUITES
QUI POSSÈDENT ENCORE UN CARACTÈRE POSITIF

Anciens principes positifs qui ont subsisté (317). Nouvelle hiérarchie des sciences couronnée par la morale (318). Place de la psychologie dans l'ensemble des sciences (320). Conception naturaliste des sociétés ; l'organisme social (321) ; la division du travail (324) ; un problème difficile se pose : y a-t-il de l'unité dans l'œuvre de Comte ? (326). 

CHAPITRE II (328-341).

DÉCLARATIONS DE COMTE SUR L'UNITÉ DE SON ŒUVRE

Déclarations de 1818 à 1826 (328) ; de 1826 à 1829 (329) ; de 1830 à 1842 (*ibid.*) ; de 1842 à 1851, correspond. avec Stuart-Mill (330), divergence d'opinions avec Mill et les trois Anglais qui paient le subside (333) ; de 1845 à 1846 : déclarations extrêmement curieuses et suggestives extraites de la correspondance avec M^{me} de V. (334) ; enfin déclarations de 1851 à 1854 (338) et celles de 1856-57 (340).

 Conclusions des chapitres I et II (341) ; le problème est insoluble si on ne connaît pas les orages intimes qui ont agité le cœur de Comte.

CHAPITRE III (343-356).

ESSAI DE PSYCHOLOGIE : L'HOMME CHEZ A. COMTE

Nature physique (343), intellectuelle et morale de Comte (344). Principaux tournants de son existence : licenciement de l'école polytechnique et ses conséquences ; soucis matériels (344) ; le mariage de Comte ; sa folie et sa tentative de suicide (346) ; guérison ; fonctions officielles à l'école polytechnique (346) ; ses démêlés avec l'école (347) ; subsides de trois riches Anglais réunis par Mill (347) ; vue d'ensemble sur la nature de Comte et les tendances secrètes de son œuvre ; son hygiène cérébrale (348) ; il rencontre M^{me} de Vaux, un homme nouveau apparaît : correspondance avec M^{me} de V. (350) ; certaines particularités de leur liaison et de leur correspondance expliquent l'évolution rapide de Comte vers le féti-chisme (352) ; genèse du culte (356).

Conclusion générale du livre IV : dans tout ce qui est sociologie positive ou art politique positif on voit régner l'unité (357); c'est la doctrine générale seule qui manque d'unité : *comparaison du premier système de politique positive avec le second* (359); le *système* a dévié (362); il y a deux vies, deux carrières, deux méthodes, deux doctrines chez Comte (362); il n'y a d'unité que dans une partie de l'œuvre : savoir la sociologie. — Sens précis des mots : philosophie positive, sociologie, politique, positivisme ; les positivistes *complets* et *incomplets* (363).

LIVRE V

ORIGINALITÉ DE COMTE COMME SOCIOLOGUE. LES PRÉCURSEURS

Généralités : Comte aime à citer lui-même ses précurseurs (369); on parlera des précurseurs indirects et des précurseurs sociologiques directs (371).

CHAPITRE PREMIER (372-385).

LES PRÉCURSEURS INDIRECTS

Hume et Kant (372); Gall (374).

LES PRÉCURSEURS INDIRECTS, A CERTAINS ÉGARDS SOCIOLOGUES

Hume et Kant, historiens (376); Bossuet (379); Vico (379); J. de Maistre (380). Les Economistes : J.-B. Say (382). Résumé (385).

Les précurseurs sociologiques directs.

CHAPITRE II (389-403)

MONTESQUIEU

Sans y songer expressément, Montesquieu a doté la sociologie d'un objet et d'une méthode (389); objet (390); les lois nécessaires (physiques) (392); les lois positives, leur relativité (393); la méthode positive; l'observation; rôle de l'histoire (396); originalité respective de Comte et de Montesquieu (397). Question incidente : les espèces sociales chez Comte et chez Montesquieu (397 note 2, 399 note 1).

CHAPITRE III (405-422)

CONDORCET

Les sciences morales doivent être des sciences physiques, et à certains égards, mathématiques (405); circonstances dramatiques dans lesquelles

Condorcet écrit *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* (406); étude détaillée de cet ouvrage.

- I. Objet de la science sociale ; les masses (407).
- II. La méthode (409); le progrès et l'histoire (409); procédés de la méthode (412); la méthode positive (413); la morale indépendante (414).
- III. Lacunes de la méthode de Condorcet (415).
- IV. Autres caractères de sa méthode (416).
- V. Applications théoriques de la méthode de Condorcet; les neuf époques passées; la dixième époque; la cité future (417); originalité respective de Condorcet et de Comte (421).

Saint-Simon.

CHAPITRE IV (423-434)

RAPPORTS DE COMTE ET DE SAINT-SIMON

Généralités (423).

- I. Opinions opposées des disciples de Comte et de Saint-Simon sur leurs rapports respectifs (424).
- II. Déclarations de Saint-Simon (425).
- III. Déclarations de Comte (426); avant la rupture (426); la rupture (428); après la rupture, 1824-1842 (430); la lettre à Chevalier (431); déclarations de 1842 (432), de 1851-1854 (433). La question des rapports reste en suspens. Pour résoudre le problème posé, il faut changer de méthode (434).

CHAPITRE V (435-476)

LA SOCIOLOGIE CHEZ SAINT-SIMON, D'APRÈS LES OUVRAGES PARUS DE 1803 A 1818, ET ACCESSOIREMENT D'APRÈS CEUX DE 1818 A 1822.

- I. Rénovation des sciences et des idées. Base scientifique et philosophique du Saint-Simonisme; objet et méthode de la sociologie (435).
- II. Détails sur la méthode, le progrès (443).
- III. L'histoire (446).
- IV. Applications théoriques de la méthode. Lois des progrès de l'esprit humain, les trois époques (452); *Conversation avec Burdin* (453); évolution des sociétés et appréciation de la Révolution française, les juristes (456).
- V. Applications pratiques de la méthode; le réformateur social chez Saint-Simon: la propriété; germes du collectivisme (459); la morale utilitaire et industrielle (462); la société industrielle, l'Européanisme, le nouveau christianisme (463).

Conclusion du chapitre V : Originalité respective de Comte et de Saint-Simon (465); question de la loi des trois états (470).

Conclusion du livre V. Originalité de Comte en présence de tous ses pré-décesseurs indistinctement (475). Mais il reste encore à juger l'œuvre de Comte prise en elle-même et au point de vue sociologique.

CONCLUSION GÉNÉRALE ET CRITIQUE

- I. Généralités : nécessité de créer une science des sociétés (477).
- II. Idées directrices de la sociologie comtiste. § 1 : La loi sociale en général ; le déterminisme social (480). § 2 : Les lois proprement sociologiques ; les lois du progrès (483). § 3 : La méthode proprement sociologique ; la méthode historique (484).
- III. Desiderata de la sociologie comtiste (486). § 1 : Prépondérance des lois de succession ou lois chronologiques sur les lois de coexistence (486). — St. Mill (490) ; la théorie organique des sociétés (491). § 2 : Prépondérance du fait psychologique sur le fait social (492). § 3 : Prépondérance de la méthode historique sur la méthode comparative (493) ; l'histoire comparée (495). — Génie de Comte (495-496).

INDEX DES PRINCIPAUX PROBLÈMES (497).

